Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 5
1903

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue

RECHERCHES SUR LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE DE L'ASIE MINEURE[1]

I

SUR UN POINT DE L'ITINÉRAIRE D'ALEXANDRE EN LYCIE[2]

Nous sommes assez mal renseignés sur la marche qu'Alexandre effectua en Lycie, durant l'hiver de 334 à 333. Trois épisodes seulement nous sont connus avec quelque détail : le séjour à Phasélis, le passage du Climax et la lutte contre les Marmariens. Les ruines de Phasélis subsistent près de Tekir-Ova; le Climax est la corniche que l'on rencontre à mi-route sur la côte en allant de Kemer à Adalia; quant aux Marmariens, on ne sait au juste où se trouve le district qu'ils occupaient. C'est ce problème, déjà plus d'une fois discuté, que je me propose de traiter à nouveau aujourd'hui.

Diodore, à qui nous devons le récit des faits, s'exprime de la sorte : « Sur les confins de la Lycie, il y avait un vaste rocher, qui se distinguait par sa force. Les Marmariens l'habitaient. Ceux-ci, tandis qu'Alexandre longeait leur territoire, attaquèrent les Macédoniens de l'arrière-garde, tuèrent un bon nombre d'hommes, firent des prisonniers en quantité et enlevèrent beaucoup de bêtes de somme. Irrité de cette audace, le roi se résolut à un siège et mit tout en œuvre pour emporter la place d'assaut. Les Marmariens, confiants dans leur valeur, non moins que dans la difficulté des lieux, résistèrent intrépide-

1. Ces *Recherches*, commencées dans la troisième série des *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* (*Revue des Universités du Midi*, t. II, 1896, p. 1-24 et 275-290; t. III, 1897, p. 1-4), ont été interrompues par la publication de mon *Histoire de l'École française d'Athènes*. J'y reviens aujourd'hui.

2. Article rédigé pour les *Mélanges Perrot* (Paris, Fontemoing, 1903) et inséré d'abord dans ce recueil (p. 277-284).

ment. Pendant deux jours, les attaques se succédèrent sans relâche. Comme il devenait évident qu'Alexandre ne se retirerait qu'après s'être emparé de la citadelle, les Anciens conseillèrent d'abord aux Jeunes de cesser toute résistance et de traiter avec le roi aux meilleures conditions possible. Puis, voyant que cet avis ne leur agréait pas et qu'aucun d'eux ne voulait survivre à la liberté de la patrie, ils les exhortèrent à tuer les enfants, les femmes, les vieillards, après quoi ceux à qui leur vigueur physique permettrait d'espérer le salut tenteraient de nuit une sortie à travers l'ennemi et se réfugieraient sur les montagnes voisines. Cette seconde proposition prévalut. On décida que chacun périrait dans sa maison, avec sa famille, en se régalant des mets et des breuvages les plus délicats. Toutefois, répugnant à l'idée de massacrer leurs proches, les Jeunes, au nombre d'environ six cents, résolurent de substituer l'incendie au meurtre, de se ruer à travers les portes et de gagner ainsi la montagne. Ce dessein s'accomplit. Les Anciens eurent leurs foyers pour tombeaux. Quant aux Jeunes, comme la nuit durait encore, ils se frayèrent un chemin à travers le camp ennemi et trouvèrent un asile sur les monts du voisinage[1]. »

Avant de chercher à situer les faits relatés par Diodore, il importe de voir s'il est seul à les mentionner. Dans le cas, en effet, où l'on découvrirait ailleurs la trace de cette même entreprise, il est à supposer que le rapprochement des textes aiderait à serrer la question.

Or, voici comment Arrien résume les événements de cette période. Maître de la vallée du Xanthe, Alexandre, au cœur de l'hiver, pénètre en Milyade. Là, il reçoit une ambassade des Phasélites, venue pour lui offrir une couronne d'or et solliciter son amitié. La plupart des habitants de la Lycie inférieure députent également auprès de lui dans le même but. Aux uns comme aux autres, le roi ordonne de remettre leurs cités aux gouverneurs qu'il délègue à cet effet. Tous obéissent. « Peu de temps après, se rendant en personne à Phasélis, il aide les gens de cette ville à détruire une place forte que les

1. Diodore, XVII, 28, 1-5.

Pisidiens avaient édifiée sur leur territoire et d'où ils causaient, par leurs incursions, de grands dommages aux cultivateurs[1]. »

Le récit d'Arrien et celui de Diodore se réfèrent-ils à un seul et même fait, ou bien à deux opérations distinctes? C'est une question qu'on se posait jadis et que, par une singulière inadvertance, on ne se pose plus aujourd'hui. En 1842, Spratt et Forbes, cherchant avec Daniell le site du château des Marmariens, rapprochent les passages d'Arrien et de Diodore comme une chose qui va de soi[2]. En 1849, ne jugeant pas la concordance démontrée parce que d'autres n'hésitaient pas à l'admettre, Schönborn se donne la peine de l'établir par des arguments solides, qui emportent la conviction[3]. Malgré cela, Droysen écrit à propos de la lutte contre les Marmariens : « Les détails très précis que donne Diodore ne s'appliquent à aucun des engagements signalés par Arrien dans cette saison d'hiver[4]. » Niese, suivant pas à pas Droysen, mentionne séparément les deux textes, utilise l'un après le séjour en Milyade, l'autre après le siège de Sagalassus, et déclare qu'au demeurant ces Marmariens sont inconnus[5]. Le dernier savant qui se soit occupé du passage de Diodore, Kalinka, répète à son tour : « Marmara n'apparaît nulle part ailleurs, ni dans les sources littéraires, ni dans les inscriptions[6]. » Voilà donc un point sur lequel l'érudition contemporaine a perdu contact avec l'érudition rétrospective. Les conscrits ne se souviennent plus de leurs vétérans.

Il me semble cependant que les vétérans ont bien vu. L'identité de la place forte d'Arrien et du rocher fortifié de Diodore résulte des considérations suivantes :

1° C'est sur les confins de la Lycie, τῆς Λυκίας περὶ τὰς ἐσχατιάς, que Diodore localise l'épisode. Arrien le place aux environs de Phasélis. Or, Phasélis était la dernière ville de la côte

1. Arrien, I, 24, 5-6.
2. *Travels in Lycia, Milyas and the Cibyratis*, t. I, p. 203.
3. *Beiträge zur Geographie Kleinasiens : der Zug Alexander's durch Lycien*, Posen, *Zu der öffentlichen Prüfung der Schüler*, 1849, p. 11.
4. *Histoire de l'Hellénisme*, traduction française, t. I, 1883, p. 228, n. 3.
5. *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten*, t. I, 1893, p. 67 et 68, n. 5.
6. *Zur historischen Topographie Lykiens*, dans les *Jahreshefte des österr. archäolog. Institutes*, Wien, t. III, 1900, *Beiblatt*, col. 38.

lycienne sur la frontière de la Pamphylie : ἔστι μὲν οὖν καὶ αὕτη ἡ πόλις λυκιακὴ ἐπὶ τῶν ὁρῶν ἱδρυμένη τῶν πρὸς Παμφυλίαν[1]. Arrien, en disant ἐς τὴν Φασηλίδα, Diodore, en disant Λυκίας περὶ τὰς ἐσχατιάς, se meuvent dans la même zone géographique.

2° Entre le siège d'Halicarnasse et la bataille d'Issus, Diodore, parmi les nombreuses citadelles qu'attaqua ou réduisit Alexandre, n'en cite qu'une, et ce n'est ni Syllion, ni Termesse, ni Sagalassus, ni Célènes : c'est le rocher des Marmariens. La raison en est que le roi s'en empara d'une façon extraordinaire, παραδόξως, et que l'incident ne pouvait être passé sous silence à cause de sa singularité, διὰ τὴν ἰδιότητα τῆς περιπετείας[2]. Est-il vraisemblable qu'Arrien n'ait pas soufflé mot de cette « péripétie » marquante de la vie de son héros? En bonne logique, on est fondé à croire que nos deux historiens, trouvant l'aventure consignée dans les relations contemporaines, l'ont rapportée l'un et l'autre, avec plus ou moins de détail, chacun selon sa nature et suivant le but qu'il se proposait.

3° Qu'ils l'aient empruntée à la même source ou à deux sources parallèles, ils usent d'expressions dont la similitude est remarquable. Dans Diodore, le rocher des Marmariens figure au nombre des fortes citadelles, φρούρια καρτερά, qu'Alexandre enlève d'assaut. Arrien définit de la même manière le château voisin de Phasélis : φρούριον ἐχυρόν. Cette dernière épithète n'est pas employée par Diodore; mais il se sert du substantif correspondant : πέτραν μεγάλην ἐχυρότητι διαφέρουσαν. Où Diodore écrit : τῇ βίᾳ κατεπόνησεν, Arrien dit : συνεξαιρεῖ. Les termes diffèrent ici, parce que Diodore dépeint un exploit d'Alexandre, tandis qu'Arrien met en lumière un service rendu aux Phasélites; mais ce sont là deux aspects d'une même question. L'issue de l'affaire est de part et d'autre identique.

Ainsi, raisons géographiques, historiques et philologiques, tout concourt à prouver que les deux textes s'appliquent, comme on le supposait jadis, à un seul et même événement. Cela étant, il ne nous reste plus qu'à en combiner les données pour tâcher d'arriver à la détermination du site.

1. Strabon, XIV, 3, 9. — Cf. Kalinka, *op. cit.*, col. 45.
2. Diodore, XVII, 27, 7.

La région moderne où il nous est permis de chercher le château des Marmariens doit répondre à un certain nombre de conditions précises :

Premièrement, elle sera sur la frontière lycienne et dans le voisinage de Phasélis.

Secondement, elle sera dans la montagne et non sur la côte; elle sera le long de la ligne de marche d'Alexandre entre la Milyade et Phasélis, et non sur le trajet de Phasélis à Pergé. Car Arrien est formel : c'est au moment où le roi atteignait Phasélis, ἐς τὴν Φασηλίδα παραγενόμενος, que le siège eut lieu, et c'est seulement après l'avoir relaté que l'historien parle du séjour d'Alexandre à Phasélis : ἔτι δὲ αὐτῷ περὶ τὴν Φασηλίδα ὄντι. On n'a pas le droit d'intervertir l'ordre des faits.

Troisièmement, elle sera le moins possible au nord du territoire phasélite. En effet, comme l'a judicieusement observé Kalinka[1], toute localisation par trop septentrionale serait inconciliable avec l'extension qu'avait alors le pays lycien. Mais, d'autre part, elle sera le moins possible au midi, attendu que sa population était pisidienne et que, si aventurée qu'on suppose cette bande d'avant-garde, on ne peut cependant pas l'isoler absolument du reste de la Pisidie. Une conciliation devra s'effectuer entre ces deux nécessités contraires.

Voilà ce que nous suggère l'examen des textes. Que nous apprend maintenant l'examen des lieux[2]?

Pour aller de la Basse-Lycie à la plaine pamphylienne, de la baie de Finéka au golfe d'Adalia, il y a deux routes : l'une, celle de la côte, longue, sinueuse, difficile, hérissée de caps et de rocs, balayée par les vents, exposée aux tempêtes du large, en somme peu praticable et peu pratiquée, du moins dans son ensemble; l'autre, celle de la montagne, courte, directe, infiniment plus sûre, malgré les obstacles qu'y pouvaient semer les éléments ou les hommes. Très fréquentée à l'époque romaine, comme l'atteste le beau pont de vingt-cinq arches

1. Article cité, col. 38.

2. Pour suivre la discussion, le lecteur se reportera soit à Kiepert, *Specialkarte vom westlichen Kleinasien,* feuille XV, soit à la *Lykia* du même géographe (t. I[er] des *Reisen*), avec indication des itinéraires de Spratt, Schönborn et Benndorf, soit à la carte d'Heberdey qui est jointe au tome I des *Tituli Asiae Minoris* (Lycie).

qui traverse le Limyros, près de Limyra[1], cette seconde route remonte la vallée de l'Alaghyr-Tchaï jusqu'en aval de Saradjik, franchit, à une altitude de 3,900 pieds, le seuil de Kosarasi, et redescend par la vallée du Tchandyr-Tchaï vers la plaine de Pamphylie. Dans la haute combe de Saradjik, elle est coupée par une route transversale qui fait communiquer le plateau d'Elmaly avec les ports de Kemer et de Tekir-Ova. Saradjik se trouve ainsi commander un nœud de routes d'une extrême importance, autour duquel rayonnent plusieurs rivières, et l'on peut dire que là est la clef stratégique du pays.

Toute cette route est jalonnée de ruines. Sur la crête médiane, entre les deux versants, au-dessus du village de Saradjik, se dresse une antique place forte, dont Spratt a levé le plan, que Schönborn a décrite et dont Benndorf a reproduit les monuments principaux[2]. Plus loin, en aval de Tchandyr, d'autres substructions anciennes, signalées par les mêmes voyageurs[3], se font face sur les deux berges du vallon. Un dernier « kaleh », situé entre Tchandyr et Gourma, domine le hameau de Ghéderler[4].

A quel groupe de ruines assimilera-t-on le château des Marmariens? Se prononcera-t-on pour Tchandyr ou pour Ghéderler, dans la section pamphylienne de la route? Se décidera-t-on plutôt en faveur de Saradjik, là où la route pénétrait en Lycie? Les deux hypothèses ont eu leurs partisans. Spratt et Forbes ont défendu la première[5]. Schönborn, à qui se rallia Daniell[6], soutint et développa la seconde. Benndorf hésite entre les divers emplacements[7].

Je ne crois pourtant pas que l'hésitation soit possible. Les ruines des cantons de Tchandyr et de Ghéderler, à droite ou à

1. Je ne fais ici que résumer Benndorf, *Reisen im südwestlichen Kleinasien :* t. II, *Lykien, Milyas und Kibyratis*, p. 151. — Cf. Spratt et Forbes, *Travels in Lycia*, t. I, p. 202.

2. Spratt, *Travels in Lycia*, t. I, planche accolée à la page 203; Schönborn, *op. cit.*, p. 12-13; Benndorf, *op. cit.*, p. 151-155.

3. Spratt et Forbes, t. I, p. 206-207; Schönborn, *op. cit.*, p. 13-14; Benndorf, *op. cit.*, p. 148-149.

4. Benndorf, *op. cit.*, p. 150.

5. *Travels in Lycia*, t. I, p. 203-205.

6. Spratt et Forbes, *ibid.*, t. II, p. 11-12; Schönborn, *op. cit.*, p. 14.

7. *Reisen*, t. II, p. 151 (cf. p. 150).

gauche de la route descendant vers Adalia, ne sont ni sur la frontière lycienne ni dans le voisinage de Phasélis. Géographiquement, elles ressortissent au territoire pamphylien. On les écartera du débat, comme ne répondant pas aux conditions requises. Je ne vois, dans toute cette contrée, que le kaleh de Saradjik, dont la situation et la physionomie répondent de la façon la plus étroite à ce que nous savons de la roche des Marmariens :

1° La haute combe de Saradjik forme palier entre les vallées du Tchandyr-Tchaï et de l'Alaghyr-Tchaï, c'est-à-dire entre la section pamphylienne et la section lycienne de la route. Nous sommes bien là sur les frontières de la Lycie, τῆς Λυκίας περὶ τὰς ἐσχατιάς.

2° De Saradjik, par la route qu'ont suivie Spratt et Forbes, on descend rapidement vers Kemer. C'est bien là le nid d'aigle, voisin de Phasélis, d'où il était facile aux montagnards de razzier les cultivateurs de la plaine.

3° Saradjik est à l'angle d'une fourche dont la pointe est tournée vers le sud, tandis que les branches divergent dans la direction du nord. Voilà bien le point d'équilibre statique que nous cherchions entre deux tractions inverses, la halte où l'infiltration des tribus septentrionales s'est nécessairement arrêtée, le dernier poste d'avant-garde des envahisseurs pisidiens.

Les dispositions générales concordent. En est-il de même des traits particuliers?

Schönborn dépeint ainsi le kastro de Saradjik : « Le rocher sur lequel se trouve la ville est à une faible distance du Kestep-Dagh. Il est complètement isolé de cette montagne et du reste de la chaîne. Sa hauteur, au-dessus du fond de vallée environnant, est de 80 à 100 pieds. La chute presque verticale des parois et leur caractère généralement abrupt font que l'escarpement ne peut être escaladé qu'au sud-ouest et encore avec peine, parmi les buissons et les rocs[1]. » Benndorf évalue à 1,300 mètres l'altitude de la place[2]. S'il est une citadelle qui soit défendue par la nature, τῇ τῶν τόπων ἐρυμνότητι, et qui mérite les épithètes de φρούριον καρτερόν, de πέτραν μεγάλην ἐχυρότητι

1. Schönborn, *op. cit.*, p. 12.
2. *Reisen*, t. II, p. 151.

διαφέρουσαν, c'est assurément celle de Saradjik, d'où l'œil domine un enchevêtrement sauvage de crêtes, de ravins et de bois.

Mais le rocher des Marmariens n'est pas un simple fort de refuge. C'est une petite ville. Les habitants y ont leurs demeures. On y vit en famille, avec femmes et enfants. Il s'y trouvait sans doute des bâtiments municipaux. Quand les Anciens délibèrent sur les mesures à prendre, on est en droit de supposer qu'ils forment une sorte de gérousie ayant son lieu de réunion. Les Jeunes, lorsqu'ils fuient, s'échappent à travers des portes, διὰ τῶν πυλῶν. A Saradjik, précisément, l'enceinte est assez vaste pour contenir des constructions variées, des maisons, deux basiliques avec absides, les vestiges probables d'un forum. D'autres monuments, une longue halle rectangulaire, un édifice public formant carré, un héroon, s'étagent sur les pentes extérieures[1].

A vrai dire, il n'est aucune de ces bâtisses qui soit pré-romaine. Tout ce qui est à fleur de sol porte la marque du Bas-Empire. Cela prouve que la ville a été habitée jusqu'en plein Moyen-Age; cela ne prouve nullement qu'elle ne l'ait pas été dès l'époque grecque. Il n'est pas inutile d'observer qu'une des inscriptions copiées à Saradjik révèle l'existence d'un sanctuaire consacré à Sozon[2]. La mention de ce dieu pisidien[3], là où nous sommes amenés à fixer notre tribu pisidienne, s'annexe heureusement au faisceau des indices et des preuves.

L'hypothèse démontrée, vérifions-la.

En quittant la Milyade, Alexandre, comme l'indique nettement Arrien, est allé droit à Phasélis. Par quelle route? Nous l'ignorons. Mais il n'a pas obliqué jusque vers les plages du sud : c'est à ses délégués, τοῖς ἐπὶ τοῦτο στελλομένοις, que se rendent les villes de la Basse-Lycie; il ne les prend pas en personne. Il a, d'ailleurs, toujours procédé de même au cours de la campagne. Sa marche n'est pas une ligne sinueuse qui s'égare et s'oublie : c'est une suite logique d'approches foudroyantes,

1. Benndorf, *ibid.*, p. 151 sqq. — Cf. Schönborn, *op. cit.*, p. 12-13.
2. *Reisen*, t. II, p. 154, n° 185.
3. Il a été étudié par Collignon, *B. C. H.*, t. IV, 1880, p. 291-295. — Cf. Radet, *Revue archéologique*, t. XXII, 1893, p. 211; Perdrizet, *B. C. H.*, t. XX, 1896, p. 98; Mendel, *ibid.*, t. XXIV, 1900, p. 65, n. 2.

dont chacune s'abat sur une position stratégique. Le soin d'occuper les zones intermédiaires est toujours laissé aux lieutenants. Que le roi ait contourné au sud le massif qui sépare le Limyros de l'Arycandos ou qu'il l'ait franchi au nord, de toute manière, en coupant la vallée de l'Alaghyr-Tchaï à la hauteur de Phasélis, il s'est trouvé en contact avec la fourche de Saradjik. On conçoit qu'à ce moment les pillards des crêtes aient attaqué son arrière-garde, et que le roi, désireux de venger une injure personnelle non moins que d'être utile à ses amis les Phasélites, se soit arrêté pour réduire le château.

On le voit, dans notre système, toutes les indications fournies par les textes se coordonnent simplement, aisément, avec une souplesse limpide, sans qu'il soit jamais besoin de recourir à ces combinaisons ingénieuses qui séduisent l'imagination, mais dont la raison s'inquiète. Au contraire, dès qu'on s'écarte de Saradjik, les difficultés s'accumulent. Songe-t-on à Ghéderler? On est à une distance considérable de Phasélis, très loin de la frontière lycienne, en pleine Pamphylie. Songe-t-on aux ruines du canton de Tchandyr? Mêmes objections, auxquelles s'ajoute une impossibilité nouvelle. A partir de Phasélis, l'armée s'est partagée en deux corps, dont l'un, dirigé par le roi, suivit la côte, tandis que l'autre, sous la conduite de guides thraces, s'avançait par le haut pays[1]. Puisque le roi a commandé en personne l'opération contre les Marmariens, il faut admettre, si la Marmarique est la vallée de Tchandyr, qu'Alexandre, le Climax franchi, a tout à coup modifié son plan, qu'il a quitté le littoral, escaladé la chaîne qui le borde et repris, en montagne, la tête de la deuxième division. C'est là une supposition gratuite et invraisemblable. Le mieux est de s'en tenir strictement aux données d'Arrien.

Assurément, la démonstration la plus robuste et la plus probante ne vaudra jamais le témoignage d'une inscription. Mais, en attendant que la découverte d'une dédicace à ethnique confirme ou infirme notre hypothèse, on est fondé à répéter avec Schönborn : « La citadelle de Saradjik est exactement où l'on s'attend à trouver la roche des Marmariens. Tant qu'on

1. Arrien, I, 26 1.

n'aura pas produit, contre l'identité des deux sites, des arguments plus forts que ceux qui militent pour l'assimilation, on n'aura pas le droit de refuser aux ruines le nom de Marmara[1].»

Une dernière remarque. Diodore ne dit pas que la place se soit appelée Marmara; il dit qu'elle était habitée par les Marmariens. Il est assez probable que le chef-lieu des Marmariens s'est appelé Marmara; mais cela n'est pas absolument sûr. Il se pourrait donc, si jamais les monuments de Saradjik livraient un nom de ville, que ce nom ne fût pas Marmara[2]. Dans le cas où le nom serait autre en effet, on devrait encore y regarder à deux fois avant d'expulser les Marmariens du grandiose et tragique décor qui s'harmonise si naturellement avec le drame farouche de leur énergie désespérée.

II

DIOSHIÉRON ET BONITA

A propos des inscriptions de la plaine du Caystre, recueillies par M. Jordanidès et récemment publiées par M. Fontrier[3], nous avons reçu deux lettres dont nous allons mettre les passages importants sous les yeux du lecteur.

La première est de M. Bernard Haussoullier :

J'ai depuis longtemps dans mes papiers les copies et estampages de la plupart de ces textes, qui me viennent soit de Cumont, soit de Jordanidès.

P. 259, n° 2, l. 5-6, ne pensez-vous pas qu'il faut lire : τῇ γλυκυτάτῃ μου Βωνειτῶν κατοικίᾳ? Μοῦ ne vous semble-t-il pas suffisamment justifié par l'emploi de la première personne (ἀνεθρεψάμην, ἐκληρωσάμην)

1. Article cité, p. 16. J'ai traduit librement, afin d'exprimer l'idée dans toute sa plénitude. — On s'étonnera peut-être que je n'aie rien dit, dans ma discussion, de l'hypothèse de Spratt, d'après laquelle Saradjik serait Apollonia. Mais elle repose sur des bases si fragiles que c'eût été perdre son temps que de s'y arrêter. On fixe d'ailleurs aujourd'hui à Sidjak, dans la courbe la plus méridionale du bastion lycien, le site d'Apollonia (cf. Kalinka, *op. cit.*, col. 47; Kiepert, *Formae orbis antiqui*, feuille IX; Heberdey, carte jointe aux *Tituli Lyciae*).

2. Le cas est le même que pour les Orméliens : ils ne sont connus, eux aussi, que par leur ethnique, ὁ δῆμος Ὀρμηλέων, d'où se déduit la forme Orméla (cf. Crönert, *Hermes*, t. XXXVII, 1902, p. 153).

3. *Revue des Études anciennes*, t. IV, 1902, p. 258-266.

et par le mot γλυκυτάτῃ? Le mot Βωνεῖται a de plus un sens précis : il désigne les gens de la montagne.

P. 262, n° 10, l. 2-3, Φινεύρκιος me semble bien peu sûr.

P. 265, n° 15, l. 4, Σαττυ n'est-il pas l'abréviation d'un nom de κατοικία?

La seconde lettre est de M. Franz Cumont. Elle a trait à cette même inscription n° 15, provenant d'Adigumé, dont le mot Σαττυ embarrasse si fort :

J'ai transcrit cette épitaphe en 1900. Elle est gravée sur une plaque de marbre blanc (h. 0^m54; l. 0^m61; ép. 0^m12) qui se trouve encastrée dans le pavement du portique qui précède l'entrée du djami. Je vous adresse la feuille de mon carnet de voyage où je retrouve ma

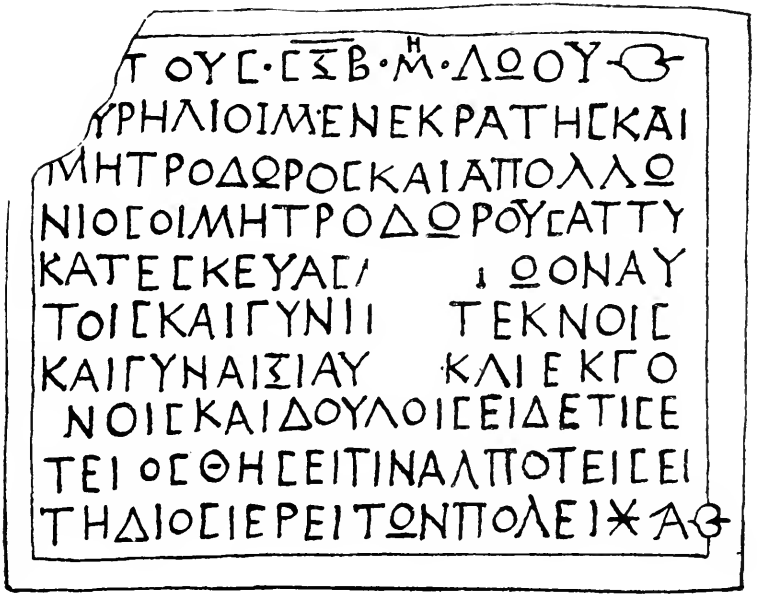

copie. Il semble bien qu'il faille lire, l. 2 : Λυρήλιοι, l. 5 : κατεσκεύασαν et l. 8-9 : εἰ δέ τις ἕτερος θήσει τινά, ἀποτείσει...

J'ajouterai que ce texte me paraît avoir plus de valeur que son éditeur, M. Fontrier, ne lui en accorde. L'identification de Διὸς ἱερόν avec Birghé, qui a été admise par Karl Buresch (*Aus Lydien*, p. 187), est fort incertaine. Elle repose surtout sur la ressemblance de Ηυργίον et de Birghé. L'inscription d'Adigumé semble indiquer que le temple de Zeus, qui a donné son nom à la ville, ne s'élevait pas sur le flanc du Tmole, mais sur quelque éperon de la Mésogide, près d'Adigumé.

Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que le village contient d'autres débris antiques, notamment les fragments d'un beau sarcophage de marbre. Dioshiéron est connu par sa numismatique (cf. Head, *Historia numorum*, p. 549, et Imhoof-Blumer, *Revue suisse de numismatique*, t. VI, p. 25 du tirage à part); mais il ne semble pas que celle-ci puisse nous fournir beaucoup de lumières. Je remarque cependant que le Caystre figure sur les monnaies de Dioshiéron et que ce fleuve coule à proximité d'Adigumé, mais assez loin de Birghé.

L'hypothèse de M. Cumont, d'après laquelle Dioshiéron serait Adigumé et non Birghé, est extrêmement séduisante. Elle soulève, néanmoins, de graves difficultés. A un certain moment, la ville, cataloguée encore sous son nom païen de Dioshiéron dans les Notices ecclésiastiques, reçut l'appellation de « Pyrgion » [1]. Or, Ducas place Pyrgion au pied du Tmole et l'assimile de toute évidence à Birghé [2]. Il semble donc que l'on doive, avec Buresch, maintenir à Birghé le Dioshiéron des auteurs byzantins [3].

D'autre part, comme l'observait Texier [4], après un examen personnel des lieux, « la ville de Birghé ne renferme aucune construction antique. » Tout y est médiéval. Les débris anciens qui s'y voient sont des matériaux de remploi et proviennent, à ce qu'il semble, d'Hypæpa. On ne peut donc supposer que le marbre d'Adigumé, stipulant le paiement d'une amende à la ville de Dioshiéron, y fut apporté de Birghé. Il a été découvert, selon toute apparence, sur son terrain d'origine. Faut-il appliquer à celui-ci l'un des deux noms que mentionne l'épitaphe : ou Σαττυ, si ce mot est, comme le conjecture M. Haussoullier, l'abréviation d'un ethnique; ou Dioshiéron? Dans le cas où Σαττυ désignerait une κατοικία ressortissant à la ville de Dioshiéron, la κατοικία serait Adigumé et la ville pourrait être Birghé. Mais ici se présentent des

1. Miklosich et Müller, *Acta et diplomata græca*, t. II, p. 104 (n° CCCXCVII) : « τὸ Πυργίον, ὅπερ ἐν τοῖς τακτικοῖς Διὸς ἱερὸν ὀνομάζεται. »

2. Ducas, *Hist. byzant.*, 18, éd. de Bonn, p. 83 : « τὸ πολίχνιον ὁ Πυργίον καλεῖται, ἐν τῇ ὑπωρείᾳ τοῦ Τμώλου ὄρους κείμενον. » Cf. l'excellente monographie de G. Weber, *Birghi (Pyrgion, Christopolis, Dios Hiéron)*, dans la *Revue des Études grecques*, t. V, 1892, p. 15-21 (en particulier la page 19).

3. Sur Dioshiéron d'Ionie, mentionné par Thucydide, Étienne de Byzance et les rôles du tribut attico-délien, cf. Weber, *op. cit.*, p. 20-21.

4. *Asie Mineure*, 1862, p. 250.

difficultés nouvelles. Adigumé n'est guère une dépendance immédiate de Birghé. Dix-huit à vingt kilomètres les séparent. Le sillon du Caystre se creuse, de toute sa largeur, entre les deux places. L'une s'adosse au Tmole et l'autre à la Mésogide. Dans ce pays lydien où les cités sont rapprochées et les territoires exigus, on n'est pas très tenté de faire de Birghé le centre d'une ville dont le rayon s'étendrait jusque sur Adigumé.

Entre ces données contradictoires, le choix est embarrassant. Faut-il supposer un déplacement de site? Dioshiéron a pu occuper primitivement, sur la rive gauche du Caystre, la position d'Adigumé; puis, ultérieurement, durant les temps si troublés du Bas-Empire, celle, plus retirée et mieux abritée, de Birghé, sur l'autre versant du fleuve. Je ne me dissimule pas ce que cette hypothèse a de fragile. La solution définitive ne peut être fournie que par de nouveaux documents. Recommandons à M. Jordanidès une exploration attentive du district et attendons-en patiemment le résultat.

Quant à la lecture de M. Haussoullier : Βωνεῖται, au lieu de Μουβωνεῖται, elle n'est pas douteuse et voici ce qui la confirme. De l'ethnique Βωνειτῶν se déduit le nom de bourg « Boneita » ou « Bonita » [1], qui figure dans les deux vies de saint Théodore Studite, publiées par Migne[2], et dans la vie de saint Nicolas Studite, insérée aux *Acta Sanctorum*[3]. L'identité de la Βωνειτῶν κατοικία de l'inscription de Kutchuk-Katefkhès et de la Bonita des sources hagiographiques résulte des considérations suivantes :

1° Le cube de marbre portant mention des Βωνεῖται semble avoir été trouvé *in situ*. Par suite, Bonita doit correspondre à Kutchuk-Katefkhès ou à Bélévi[4]. Dans tous les cas, ce bloc, de dimensions considérables, n'est pas de ceux qui ont voyagé beaucoup, et la κατοικία qu'il nous fait connaître ne peut être cherchée ailleurs qu'à proximité du lieu de découverte. Cela revient à dire que Bonita était située non loin du Caystre, vers le point de croisement de la route de Smyrne à Tralles avec celle d'Éphèse à Sardes.

1. M. Haussoullier m'écrit : « Je crois que le bourg pouvait s'appeler Βωνεῖται, dont on a fait plus tard Boneita. »

2. *Patrologie grecque*, t. XCIX, col. 113 à 328.

3. Réédition Palmé, Février 4, t. I, p. 548, § 17.

4. Sur les ruines de Bélévi, cf. Perrot, *Hist. de l'Art*, t. VI, p. 280-284 (d'après G. Weber).

2° C'est précisément dans cette région que nous transporte le biographe de Théodore Studite. D'abord relégué en Mysie, sur les bords du lac d'Apollonia, le saint ne tarde pas à être transféré beaucoup plus loin de Constantinople, dans un lieu appelé Bonita[1]. Il y reste trois ans; puis, sur l'ordre de l'empereur, il est interné à Smyrne. La situation de Bonita se déduit avec une exactitude suffisante des circonstances du récit. Théodore, pendant son séjour, y reçoit la visite d'un clerc de la ville de Mastaura, dans le thème thracésien. C'est une promenade de voisinage que fait cet ecclésiastique[2]. Par suite, Bonita n'était pas très éloignée de Mastaura. Elle n'était pas éloignée non plus de Smyrne; car, pour s'y rendre, le « Soleil de l'Évangile », bien que ne parcourant que de faibles étapes, μικρὸν διάστημα, y arrive cependant en peu de jours, ἐν ὀλίγαις ἡμέραις[3]. On couche le premier soir dans un village on repart le lendemain, et il semble que le troisième jour on soit à destination. Comme on nous dit expressément que Théodore ne pouvait marcher à cause du mauvais état de ses jambes, διὰ τὴν κάκωσιν τῶν ποδῶν, il est à présumer que la distance de Bonita à Smyrne ne dépassait pas celle de Bonita à Mastaura. Bélévi se trouve précisément, entre Mastaura et Smyrne, dans les rapports que nous supposons : un peu plus près de celle-ci, un peu plus loin de celle-là. On peut donc assimiler en toute assurance la Βωνειτῶν κατοικία du marbre de Kutchuk-Katefkhès à la Bonita byzantine où fut martyrisée la victime de Léon V l'Arménien[4].

GEORGES RADET.

1. Première vie : ἐν μακροτέρῳ τόπῳ, ᾧ προσηγορία Βόνιτα (*op. cit.*, col. 189, § 83). Deuxième vie : εἰς ἕτερον ὀχύρωμα, τὴν προσηγορίαν Βόνηταν (*ibid.*, col. 288, § 37).

2. Deuxième vie : κληρικός τις, ἀπὸ τῆς τῶν Θρακησίων χώρας ὁρμώμενος, πόλεώς γε μὴν τυγχάνων Μασταύρας, ἀνῆλθεν ἐπὶ τὰ πλησίον μέρη τῆς παροικίας, τοὺς συγγενεῖς ἑαυτοῦ καθὼς εἰώθει ὀψόμενος (*op. cit.*, col. 289, § 39). Première vie : κληρικός τις τῶν ἀπ' Ἀσίας τὴν ἐκείσε φέρουσαν ὁιιών (*ibid.*, col. 193, § 87).

3. Deuxième vie, col. 297 et 300, § 44.

4. Une autre Bonita existait en Paphlagonie, comme l'atteste une dédicace à Zeus Boniténos transcrite par M. Doublet à Meireh (*B.C.H.*, t. XIII, 1889, p. 311–313), non loin des ruines d'un temple. Tomaschek, *Zur historisch. Topographie von Kleinasien im Mittelalter* (ap. *Sitzungsb. Akad. Wien*, 1891, t. CXXIV, Abh. VIII, p. 77) et Ruge (dans la *Real-Encyklopädie* de Pauly-Wissowa, s. v.), ont dubitativement proposé l'assimilation de cette Bonita, voisine d'Amastris, à la Bonita de la *Vita Theodori*. L'étude du contexte démontre l'impossibilité de cette hypothèse. Bonita de Lydie ne doit pas davantage être confondue avec Bonyssa (*Vita S. Georgii episc. Amastreni*, IV, 12, dans *Acta SS.*, Février 21, t. III, p. 375).

ISIS

TERRE-CUITE DU MUSÉE BALAGUER, A VILLANUEVA Y GELTRU

(Planche I)

J'ai choisi dans les vitrines où Victor Balaguer avait réuni quelques souvenirs, trop rares à son gré, de l'Antiquité classique, un curieux fragment de figurine en terre cuite que j'ai pu étudier à loisir et photographier grâce à l'amitié de D. Juan Oliva-Mila, notre correspondant, conservateur du Musée de Villanueva. L'originalité même, la singularité, devrais-je dire, de l'objet prouve combien était éveillée la curiosité de D. Victor, et quel large éclectisme présidait à l'accroissement de son trésor.

Par malheur, M. Oliva, malgré ses recherches, n'a pu me dire exactement dans quelles conditions ce débris est entré au Musée. Il est probable qu'il a fait partie de la collection rapportée d'Égypte par D. Eduard de Toda, et libéralement offerte à l'Institut Balaguer; mais cela n'est que probable, parce que les objets provenant de ce don sont exposés dans des vitrines spéciales, et que, d'ailleurs, si la terre-cuite a certainement rapport à l'Égypte, comme cela saute aux yeux, rien ne prouve qu'elle y ait été trouvée, ni même fabriquée.

C'est la partie supérieure, haute de $0^{m}15$, tête et torse, d'une statuette de femme. Encore ai-je quelque hésitation à employer ce mot de statuette, n'étant pas sûr qu'il convînt à la figure, s'il était possible de la restituer dans son état primitif: car le cou et la tête émergent d'une sorte de gaine très serrée, sans que l'on voie se dessiner, sous l'étoffe qui enveloppe les épaules très peu larges et la poitrine très peu saillante, la moindre forme de bras. Quoi qu'il en soit, si l'on admet que l'on a devant les yeux le reste d'une image de femme étroitement drapée, voici comme il convient de la décrire.

Le visage, d'un modelé rond et mou, où les yeux se voient à peine entre de grosses paupières mal entr'ouvertes, où le nez et la bouche sont dessinés sans finesse, où le menton s'empâte lourdement, le visage a vaguement une expression de dignité matronale, et sans doute la maquette qui a servi de modèle avait-elle en ce sens quelque valeur. Mais l'épreuve de Villanueva y Geltru provient d'un moule déjà usé; elle est sortie floue, et le coroplaste n'a pas daigné en aviver le dessin par quelques retouches.

Les cheveux se divisent sur le haut du front, qu'ils rétrécissent, en deux bandeaux ondulés qui viennent passer derrière les oreilles. De là se détache, de chaque côté du cou, et pend presque sur l'épaule une épaisse papillotte en torsade. Les oreilles portent de grosses boules en pendants. Au-dessus de cette chevelure, dont les séries régulières montrent le soin élégant du peigne, est placée une stéphané en forme de croissant renversé, comme celle de Junon ou de Diane. Cette stéphané est surmontée de ce haut ornement qu'on est convenu d'appeler la coiffure isiaque, et qui se compose de divers attributs diversement choisis et groupés selon les cas. Ici l'on voit tout juste au milieu une palmette derrière laquelle se dresse, comme un plumet rigide, une gerbe d'épis. La palmette et la gerbe sont flanquées symétriquement de deux touffes rigides aussi, où je crois, sans en être sûr, reconnaître des plumes. Ces ornements semblent appliqués sur le devant d'une haute tiare arrondie par en haut, que recouvre un voile tombant sur le dos et les épaules.

La description est plus difficile en ce qui concerne le corps. La femme paraît vêtue d'une robe dont on voit l'épaisseur à la naissance de la gorge, et qui est serrée à la taille par une ceinture; par-dessus cette robe il semble que le voile tombant de la tiare vienne s'appliquer pour envelopper le torse, cachant sans doute les bras sous son étoffe. Mais, au lieu de faire des plis libres et variés, comme il convient à une draperie même un peu étroite et collante, l'étoffe plaque sur la poitrine en dessinant une très régulière volute dont l'œil correspondrait à la pointe du sein. Du moins est-ce là ce que l'on distingue très

clairement du côté droit, car le côté gauche est détruit depuis l'épaule jusqu'à la taille; mais il semble sûr, d'après la direction et la forme même de la cassure, que la figurine était exactement symétrique des deux côtés. Ce qui reste à droite de la taille, amincie un peu, semble indiquer une ceinture.

La terre-cuite est plate par derrière; des stries transversales, peu profondes, indiquent seules que l'auteur a eu l'intention de représenter une étoffe drapée sur le dos. L'objet, d'ailleurs, est creux et formé de deux plaques estampées accolées par les bords au moyen de barbotine. C'est une technique bien connue, sur laquelle il est inutile d'insister.

Il convient, enfin, de noter avec soin les couleurs dont la figurine est couverte, et qui sont assez bien conservées. Le cou et le visage sont blancs; aucune teinte noire ou brune ne vient aviver les yeux ni les lèvres. Mais les cheveux autour du front et la stéphané sont peints en jaune; la tunique, y compris la ceinture, est rose, tandis que les volutes du voile sont d'un vert tirant sur le bleu; cette même nuance se trouve sur l'épi dressé en aigrette.

Pour ma part, je ne connais aucune œuvre antique qui ressemble à cette terre-cuite et permette, par rapprochement, de la compléter ni de l'expliquer de façon suffisante. Un fait n'est pas douteux : c'est là une figurine isiaque, comme le dénotent clairement le voile et l'aigrette formée d'épis et de plumes. De plus, il est infiniment probable que cette Isis est l'Isis si souvent assimilée à Déméter, et considérée comme déesse de la terre et déesse des moissons. On a plusieurs fois relevé la liste des représentations de cette déesse égypto-grecque; on a souvent étudié son caractère[1], et je n'ai pas à refaire ce travail. Mais je dois remarquer que l'on n'a pas noté encore, que je sache, une représentation de la coiffure isiaque où le symbole lunaire soit, comme ici, une simple stéphané (un croissant renversé), ni une tête d'Isis-Déméter, où ces attributs spéciaux, les épis et les plumes, soient plaqués sur la tiare ou, pour mieux dire, sur le polos de la

1. Voyez Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie.* — *Dictionnaire des antiquités,* art. *Isis.* — Roscher, *Ausf. Lexicon für Griech. und Rœm. Mythologie,* art. *Isis.*

grande déesse. Toujours, je crois, ces ornements symboliques se dressent comme un plumet au-devant du front. Donc le syncrétisme est ici plus complet et plus significatif.

Surtout, je n'ai jamais noté de figurine où le corps soit ainsi transformé en une sorte de mannequin habillé, et je n'ai jamais vu d'exemple de cette manière de stylisation des plis d'une draperie, ni des plis arrangés, comme ceux du voile de cette Isis, en spirale ou en volute purement géométrique.

Cette étrange disposition du corps et du vêtement porte à se demander ce qu'était vraiment l'objet, que je n'ose plus appeler une statuette. Si la partie inférieure avait été conservée, sans aucun doute la destination de la terre-cuite aurait nettement apparu; mais, actuellement, j'avoue n'avoir trouvé aucune explication satisfaisante.

Peut-être, d'ailleurs, n'est-il pas absolument nécessaire de s'arrêter longuement à ce problème. Si l'on considère le type et le style du visage, aussi bien que la combinaison des attributs symboliques, si l'on remarque l'empâtement et la mollesse des traits, le mélange des idées grecques et des idées égyptiennes traduites par le rapprochement d'éléments plastiques tout à fait hétérogènes, on n'hésitera pas à affirmer que la terre-cuite du Musée Balaguer est une œuvre de l'époque et de l'école alexandrine. On sait tout ce que l'alexandrinisme a tenté et osé aussi bien en art qu'en littérature, et les fantaisies pleines de hardiesse auxquelles il se complaisait. Aucune création mythologique n'a donné lieu à plus de variantes que celle de l'Isis, qui, simple divinité locale à l'origine, est devenue l'Isis Panthea. Il n'est donc pas surprenant qu'apparaissent de temps en temps des images encore inconnues de cette déesse polymorphe. Celle dont je viens de parler me semble des plus curieuses et non des moins instructives.

Pierre PARIS.

NOTES GALLO-ROMAINES

XVII

REMARQUES SUR LA PLUS ANCIENNE RELIGION GAULOISE *(Suite)*[1]

Rites

Sacrifices humains et suicides. — Le plus célèbre[2] des rites gaulois, et en réalité le plus banal de tous, fut celui des sacrifices humains « pour apaiser les dieux »[3]. Les textes le mentionnent dès l'année 277[4] chez les Galates de Grèce et d'Asie, et nous le retrouverons peu à peu chez toutes les hordes de la race.

De toutes les variétés du sacrifice humain[5], nous ne connaissons, dans les temps anciens, que ce qu'on peut appeler le sacrifice de guerre pour la nation tout entière[6].

1. Voyez *Revue des Études anciennes,* les trois derniers fascicules de 1902, t. IV, p. 101-114, 217-234 et 271-286.

2. C'est le gros reproche que leur fait Cicéron, *Pro Fonteio*, X, 21 ; mais il ne faut pas oublier que le *Pro Fonteio* est un plaidoyer contre les Gaulois.

3. Cicéron : *Si quando aliquo metu adducti deos* PLACANDOS *esse arbitrantur... Deos immortales arbitrentur hominum scelere et sanguine facillime posse* PLACARI. — Cf. Lucain, I, 444-5 : *Inmitis* PLACATUR *sanguine diro Teutates;* César, VI, 16, 3 : *Nisi... non posse deorum immortalium numen* PLACARI *arbitrantur* (remarquez la ressemblance qui existe entre le texte de César et celui de Cicéron). — Jusqu'à preuve du contraire, on peut penser que ces victimes humaines étaient destinées seulement aux plus grands dieux, « aux dieux communs » de la nation (cf. *Revue*, 1902, p. 220); chez les Germains, Tacite ne parle que de sacrifices à Mercure (*Germanie*, IX), ou à des dieux fédéraux (XXXIX).

4. Justin, XXVI, 2. On remarquera avec quel soin la tradition du Brennos de l'Allia, que j'ai toujours soupçonnée d'avoir été retouchée par un Gaulois, écarte tout sacrifice sanglant des détails de cette geste.

5. Sacrifice « pour la santé » d'un homme (César, VI, 16, 2); sacrifice « judiciaire » de condamnés (VI, 16, 5; Diodore, V, 32); sacrifice « d'expiation » pour sacrilège (VI, 17, 5; Strabon, IV, 4, 6); etc.

6. *Für das Volk*, comme dit Grimm (p. 36), traduisant le *caeso publice* de Tacite, *Germanie,* XXXIX.

Ce sacrifice lui-même se présente sous deux formes et à deux moments différents. — Avant la bataille[1], si les présages sont trop menaçants, les Gaulois égorgent jusqu'à leurs femmes et leurs enfants, « pour racheter leur vie et la victoire[2], » ce qui n'exclut pas, sans doute, d'autres victimes humaines d'importance moins grande. C'est ce que firent les Galates avant leur grand combat contre Antigone, en 277. Le sacrifice de ces vies était donc à la fois un rachat d'autres vies que les dieux paraissaient désirer, et un achat de la victoire. — Après la bataille, s'ils sont vainqueurs, ils sacrifient leurs prisonniers, comme récompense de l'appui que les dieux leur ont accordé[3].

Si les Gaulois sont vaincus, il arrive assez fréquemment qu'ils égorgent les blessés et s'égorgent eux-mêmes : « affaissé jusqu'à la mort, » dit Diodore du vaincu de Delphes, « Brennos rassembla ses hommes, et, s'entretenant avec eux, il leur conseilla de le tuer, lui et les blessés; » conseil qui fut suivi en ce sens que Brennos s'égorgea et que son successeur fit mourir les blessés et les éclopés, au nombre, dit-on, de vingt mille[4]. Je ne doute pas que ce formidable égorgement et que ce suicide du chef n'aient été parfois une manière de sacrifice. L'échec était une preuve que les victimes d'avant le combat

1. Cf. chez les Sicambres (Florus, II, 80, 24) : *Viginti centurionibus in crucem actis hoc velut sacramento sumpserunt bellum.* C'est pour cela que les supplices ordonnés par Vercingétorix avant la campagne de 52 (César, VII, 4 et 5) doivent être regardés comme des sacrifices.

2. Le caractère religieux de ce massacre est indiqué par Justin (XXVI, 2), c'est-à-dire, ne l'oublions pas, par le Gaulois Trogue-Pompée : *Extis cum magna caedes interitusque omnium praedicceretur, non in timorem, sed in furorem versi, sperantesque deorum minas* EXPIARI *caede suorum posse, conjuges et liberos trucidant... Itaque quasi scelere* VITAM *victoriamque redemissent...* Cf. César, VI, 16, 3 : *Pro vita hominis nisi hominis vita redditur.* — Comme sacrifices de victimes semblables, c'est-à-dire choisies, en cas de grand péril, dans la parenté même, voyez celui de Mésa le Moabite (*II Rois*, III, 27); celui de Hakon en Norvège (Golther, p. 552). Celui de Jephté (*Juges*, XI) est un sacrifice après vœu, ce qui n'est pas la même chose. Tylor (*Histoire de la Civilisation*, trad. fr., t. II, p. 512 et 519) croit que « les plus frappants de ces exemples » de victimes prises dans la parenté « se rencontrent chez les peuples sémitiques »; mais je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas là une illusion de tradition, et que les Sémites aient été plus enclins que d'autres à ce genre de sacrifices. — Voyez, à propos de ces passages, les théories nouvelles de MM. Hubert et Mauss sur le sacrifice (*Année sociologique*, t. II, 1897-8, notamment p. 134).

3. Nous verrons plus loin les différentes catégories de ces sacrifices après la guerre.

4. Diodore, XXII, 9; Pausanias, X, 23, 6. — De même chez les Bretons, vaincus par Agricola, *constabat saevisse quosdam in conjuges ac liberos, tanquam misererentur* (Tacite, *Agricola*, XXXVIII).

n'avaient point été agréées par les dieux[1], ou que la lutte avait été entachée par une faute religieuse qu'il fallait expier[2]. La certitude de la défaite, du désarmement et de l'esclavage était souvent, chez les Gaulois, le signal du suicide collectif, consommé dans une sorte de délire sacré[3].

Le suicide, même en temps de paix, fut un acte si commun chez les Gaulois qu'il est bien difficile de ne pas voir en lui une variété du sacrifice, soit spontané, soit plutôt provoqué par la conviction que les dieux l'exigeaient. « Ces luttes insensées

1. Les premières victimes n'ayant pas plu à Odin, Éric le Suédois lui promet, en échange de la victoire, sa propre mort ou son suicide au bout de dix ans (Golther, p. 552). Comparez la *devotio* de Décius en 340 (Tite-Live, VIII, 9) : les victimes ne sont qu'à moitié favorables; le premier engagement est un échec, alors Décius « se dévoue ».

2. Les Grecs paraissent bien avoir attribué au suicide de Brennos un motif religieux, « la volonté d'un dieu » outragé, mais, il est vrai, d'un dieu grec. Valère-Maxime, I, 1, 9 : *Apollinis templum ingressus, dei voluntate in se manus vertit;* Pausanias, X, 23, 12 : Τῇ αἰδοῖ πλέον. Cf., note 3, le suicide des Sénons, regardé comme une δίκη. — Il est possible, cependant, qu'il y ait eu souvent un motif plus humain à ce suicide ou à cet égorgement. Je remarque que Brennos et Cichorios firent mourir les blessés avant de εἰς οἰκεῖα ἐπανελθεῖν (Diodore, XXII, 9), et que les Sénons s'entr'égorgèrent οὐκ ἔχοντες ἔτι πατρίδας ἐς ἃς διαφύγωσι (Appien, *Celtica*, XI) : la mort fut donc peut-être pour eux soit un moyen de revivre, mais libres et en armes, dans le séjour des morts, soit de revenir simplement chez eux par voie de migration dans d'autres corps, comme ces nègres esclaves qui se suicidaient pour renaître dans leur propre pays (Tylor, II, p. 6).

3. J'emprunte ces expressions à Appien, *Celtica*, XI, parlant du suicide des Sénons en 283 : Ὑστερον δὲ Σένονες οὐκ ἔχοντες ἔτι πατρίδας ἐς ἃς διαφύγωσι, συνέπεσον ἐς χεῖρας ὑπὸ τόλμης τῷ Δομετίῳ, καὶ ἡττώμενοι σφᾶς αὐτοὺς ὑπ' ὀργῆς διεχρῶντο μανικῶς, et Appien ajoute : Καὶ δίκη μὲν ἦδε παρανομίας. Le récit est répété dans les mêmes termes *Samnitica*, VI. — En 225, en Cisalpine, Ἀνηρόεστος εἴς τινα τόπον συμφυγὼν μετ' ολίγων προσήνεγκε τὰς χεῖρας αὑτῷ καὶ τοῖς ἀναγκαίοις (Polybe, II, 31). — Les Galates en 189 (Florus, I, 27 = II, 11, 6) : *Alligati miraculo quidam fuere, cum catenas morsibus et ore temptassent, cum offocandas invicem fauces praebuissent.* — Les Gaulois (ou Ligures) des Alpes, en 118 (Orose, V, 14, 5) : *Cum se... bello impares fore intellegerent, occisis conjugibus ac liberis, in flammas sese projecerunt; qui vero... capti fuerant, alii ferro, alii suspendio, alii abnegato cibo, sese consumpserunt.* — Des Celtibères en 195 se suicident, parce qu'on leur enlève leurs armes, *nullam vitam rati sine armis esse* (Tite-Live, XXXIV, 17). — Silius Italicus dit à peu près de même des Cantabres (III, 329-331) : *Nec vitam sine Marte pati.* Il s'agit, dans ce cas, du suicide des vieillards, contraint ou spontané (cf. Schrader, p. 36). — Voyez ce que dit Nicolas de Damas des Ombriens, *apud* Stobée, VII, 39. — Suicide collectif des Numantins en 133 : *Rhoecogene duce... in ultimam rabiem furoremque conversi* (Florus, I, 34 = II, 58, 15; Appien, *Hispanica*, XCVI). — Suicide des Vénètes, en 56 : Dion Cassius, XXXIX, 43 (détail qui ne se trouve pas chez César). — Suicide de Cantabres au temps d'Auguste (Florus, II, 33, 50; Strabon, III, 4, 17). — Suicide de Sacrovir et de ses compagnons en 21 ap. J.-C. (Tacite, *Annales*, III, 46) : *Illic sua manu, reliqui mutuis ictibus occidere; incensa super villa omnes cremavit.* — Suicides individuels de Gaulois : César, I, 4, 4?; VI, 31, 5; Hirtius, VIII, 44, 2; Plutarque, *Virtutes mulierum*, XX; *Amatorius*, XXII; Tacite, *Annales*, III, 42; etc. — Strabon fait justement remarquer (III, 4, 17), à propos du suicide des Cantabres, que cela n'est point le propre d'une race : Κοινὰ δὲ καὶ ταῦτα πρὸς τὰ Κελτικὰ ἔθνη καὶ τὰ Θρᾴκια καὶ Σκυθικά.

qu'ils soutenaient contre les éléments[1] » ne sont que des modes de sacrifice de soi-même, répondant à quelque présage ou à quelque désir des dieux. Ce n'est pas par simple bravade, comme le disaient Aristote et d'autres, que les Celtes allaient en armes au-devant des flots déchaînés[2] : les écrivains grecs ne voyaient qu'une passade de folie[3] dans ce qui était un acte de foi. Le Gaulois qui se laisse engloutir, tout armé, par la marée montante, va rejoindre, dans son costume solennel, les dieux ou les ancêtres[4] qui le rappellent, ou il s'immole à la mer qui le demande[5]. — De la même manière, lorsque les Celtes refusaient de fuir devant une muraille qui s'écroule, ou de quitter une maison en flammes[6], c'est qu'ils pensaient que les dieux voulaient leur mort et venaient les prendre[7]. Que la bravoure gauloise ait multiplié ces actes et rendu la résignation facile ou joyeuse, je le veux bien, mais c'est la religion qui leur donne leur vrai sens et, si je peux dire, leur formule morale[8].

1. C'est le mot de R. de Belloguet, p. 19.

2. Aristote, *Morale à Eudème*, III, 1, 25 : Οἱ Κελτοὶ πρὸς τὰ κύματα ὅπλα ἀπαντῶσι βαδόντες. De même, Nicolas de Damas *apud* Stobée, VII, 40 : Κελτοὶ... πλημμυρίδος δὲ ἐκ τῆς ἔξω θαλάττης ἐπερχομένης μεθ' ὅπλων ἀπαντῶντες ὑπομένουσιν ἕως κατακλύζονται, ἵνα μὴ δοκῶσι φεύγοντες τὸν θάνατον φοβεῖσθαι. Elien, *Historia varia*, XII, 22 : Οὕτως δὲ αἰσχρὸν νομίζουσι τὸ φεύγειν, ὡς μηδὲ ἐκ τῶν οἰκιῶν κατολισθαινουσῶν καὶ ἐμπιπτουσῶν πολλάκις ἀποδιδράσκειν, ἀλλὰ μηδὲ πιμπραμένων αὐτῶν, περιλαμβανομένους ὑπὸ τοῦ πυρός. Πολλοὶ δὲ καὶ ἐπικλύζουσαν τὴν θάλασσαν ὑπομένουσιν. Εἰσὶ δὲ καὶ οἳ ὅπλα λαμβάνοντες ἐμπίπτουσι τοῖς κύμασι καὶ τὴν φορὰν αὐτῶν εἰσδέχονται, γυμνὰ τὰ ξίφη καὶ τὰ δόρατα προσείοντες, ὥσπερ οὖν ἢ φοβῆσαι δυνάμενοι ἢ τρῶσαι. Même tradition à propos des Cimbres (Strabon, VII, 2, 1) : Ὅπλα αἴρεσθαι πρὸς τὰς πλημμυρίδας τοὺς Κίμβρους.

3. Cf. Jules César, *Revue des Études anciennes*, p. 273, n. 6.

4. Que le suicide soit une manière de rejoindre ses proches défunts, c'est ce que montre la Gauloise Camma (Plutarque, *Amatorius*, XXII; *Virtutes mulierum*, XX).

5. De Belloguet avait peut-être raison (p. 20) de prononcer à ce propos le mot de *Berserker;* mais je crois que de pareils actes n'étaient pas seulement le propre de possédés, d'autant plus que les *Berserker* scandinaves ne se présentaient pas, ce me semble, avec l'appareil du guerrier ordinaire. Cf. Golther, p. 103; Schwally, p. 101, où il y a d'excellents rapprochements.

6. L'incendie de la maison du Gaulois, qui, dans ce cas, provoque son suicide, l'accompagne dans d'autres circonstances (Tacite, *Annales*, III, 46; Plutarque, *Amatorius*, XXV : Τεθνάναι μὲν ὑπὸ φαρμάκων, συμπεφλέχθαι δὲ μετὰ τοῦ σώματος τὴν ἐπαυλιν). La maison sert alors de bûcher (il semble qu'on ait trouvé des traces de ces maisons incendiées avec leurs maîtres; voyez les remarques de Flouest et de Perron, *Revue archéologique*, 1882, t. XLII, p. 71). Au surplus, la destruction, par le feu, de la *villa*, en même temps que celle du *dominus*, s'explique, chez les Gaulois, par le principe des funérailles : *Omnia, quae vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt* (César, VI, 19, 4).

7. Elien (voir n. 2). Nicolas de Damas *apud* Stobée, VII, 40 : Κελτοὶ οἱ τῷ Ὠκεανῷ γειτνιῶντες αἰσχρὸν ἡγοῦνται τοῖχον καταπίπτοντα ἢ οἰκίαν φεύγειν.

8. Voyez l'invocation, soit à sa déesse (Plutarque, *Virtutes mulierum*, XX), soit à son mari défunt (*Amatorius*, XXII), de Camma se suicidant; ici, le rituel du suicide vient s'adapter, en quelque sorte, au rituel du sacrifice de fiançailles. — Qu'on

Les procédés d'immolation, dans les sacrifices humains, paraissent avoir varié suivant les cas[1] : les flèches servaient pour les massacres en masse[2], sans doute l'épée de guerre pour les égorgements isolés[3]. On trouve aussi la pendaison avec pal[4], la pendaison ordinaire[5], le pal pur et simple[6], le bûcher[7], la crucifixion[8], le démembrement[9], l'asphyxie par immersion[10], etc. — On remarquera que, chez les Bretons de

n'objecte pas, pour différencier absolument le suicide et le sacrifice, qu'il s'agit de victimes d'origine différente, étrangères dans un cas et nationales dans l'autre. D'abord, les Gaulois prenaient souvent pour victimes leurs compatriotes, criminels condamnés et *etiam innocentes* (César, VI, 16). D'autre part, il semble que beaucoup de peuples, avant de sacrifier leurs prisonniers de guerre, les aient d'abord, par une sorte de fiction, transformés en compatriotes (Schwally, p. 45). Le sacrifice, comme je crois que MM. Hubert et Mauss l'ont bien mis en lumière (p. 133 en particulier), implique une communion entre la victime, le dieu et le sacrifiant, et cette communion n'est jamais plus complète que lorsque le sacrifice est volontaire de la part de la victime, c'est-à-dire dans le cas du suicide : ce qui explique l'efficacité particulière, dans les cas de bataille, des *devotiones* comme celle de Décius. C'est pour cela encore que, malgré toutes les objections qui m'ont été faites, je maintiens fermement que, dans sa pensée, Vercingétorix se rendit à César comme une victime destinée à la mort, à être immolée « pour son peuple », *piaculum omnis deorum irae*, comme dit Tite-Live de Décius (VIII, 9).

1. Tacite, *Germanie*, XII : *Distinctio poenarum ex delicto.*

2. Diodore, XXXI, 13; cf. Strabon, IV, 4, 5.

3. Strabon, IV, 4, 5; Diodore, V, 31, qui ne parlent, il est vrai, que de victimes destinées à l'extispicine.

4. Dion Cassius, LXII, 6 : il s'agit des femmes prises par les guerriers de Boudicca, et auxquelles, en outre, on coupe les mamelles pour les leur coudre sur la bouche; cela, ἐν τοῖς ἱεροῖς. La combinaison de ces trois supplices s'expliquerait bien si ces captives étaient des transfuges de la liberté, Bretonnes passées aux Romains, criminelles et prisonnières à la fois. — Tacite nous dit des Germains (XX) : *Proditores et transfugas arboribus suspendunt.* — De même, à Rome, Tite-Live, I, 26. — Etc.

5. Après la défaite de Mallius, en 105, par les Cimbres et les Teutons et *Gallorum gentes : Homines laqueis collo inditis ex arboribus suspensi sunt... nova quadam atque insolita exsecratione* (Orose, V, 16, 6 et 5). Orose dit que tous les prisonniers romains subirent ce sort. Les arbres, et la pendaison comme conséquence, interviennent, dans ce cas, en tant que choses divines; de la même manière, la pendaison des captives de Boudicca (cf. la note précédente) eut lieu ἐν τῷ τῆς Ἀνδράστης μάλιστα ἄλσει. — Voyez encore, sur la pendaison chez les Celtes, le texte des scholies de Lucain cité p. 24. Ce genre de supplice se rattache à la dendrolâtrie, et il a été beaucoup plus répandu chez les peuples primitifs qu'on ne le croit d'ordinaire; cf. Schrader, p. 600 et 834.

6. Pour les malfaiteurs (Diodore, V, 32), pal suivi du bûcher.

7. Diodore, V, 32; César, VI, 16; Strabon, IV, 4, 5. Cf. César, VII, 4, 10.

8. Strabon, IV, 4, 5. Cf. chez les Germains, Florus, II, 30, 24.

9. Strabon, IV, 4, 6 (certainement un acte religieux, bien que cela ne soit pas dit formellement). — Le rite du démembrement des prisonniers de guerre est indiqué chez les Ligures, à la date de 177 (Tite-Live, XLI, 18) : *Captivos cum foeda laceratione interficiunt.*

10. Ce genre de supplice est attesté par la scholie de Lucain sur les sacrifices humains à Mercure-Teutatès; voyez ce texte dans la note suivante. Un exemple de sacrifice de ce genre est sans doute celui de sainte Reine à Alésia : *Jussit impius praefectus adferri vas quoddam magnum et impleri aqua et deponi eam* (la jeune fille) *de ligno et alligari manus ejus et pedes, et mitti ibi ut suffocaretur* (*Acta Sanctorum. Passio Reginae*, n. éd., 7 sept., t. III, p. 39), et cette dernière partie du texte ressemble à celui du scholiaste. — Au *semicupium* (sur le sens de ce mot, cf. Tourneur,

Boudicca, ce sont « les captives les plus distinguées » que l'on offre à la déesse : victimes femelles à déesse-femme [1].

On regardera comme des compléments de l'acte du sacrifice l'usage de goûter de la chair de la victime humaine [2], et celui de boire de son sang dans un crâne fourni par quelque autre victime [3].

De ces sacrifices, nous voyons que les uns étaient faits « dans des lieux sacrés », mais que la plupart avaient lieu au cours des expéditions militaires, au hasard des théâtres de guerre; nous ignorons si, dans ce cas, l'endroit d'immolation avait été consacré au préalable.

Autres sacrifices [4]. — Les Gaulois ont connu, sans doute dès les plus anciens temps, des sacrifices moins horribles. Après

Musée belge, 1902, p. 78) dont parle ce dernier, comparez également la *cupa* de Wuotan dans la Vie de saint Colomban (Grimm, I, p. 45); et, dussé-je me tromper, je ne peux me dispenser de songer, à propos de tous ces vases sacrés, à celui que tient le dieu gaulois au maillet : ne serait-ce pas, réduit et stylisé, le vase destiné à l'immersion des victimes? la transformation iconographique de l'objet ne serait pas plus grande que celle qu'on a fait subir à la hache, devenue, dans la main de ce dieu, une sorte de marteau (cf. Reinach, *Bronzes*, p. 167) : dans l'un et l'autre cas, l'instrument du sacrifice serait passé au rôle d'attribut du dieu.

Il semble bien, d'après les scholies de Lucain (Usener, p. 32), que chaque dieu préférait, pour sa victime, tel genre déterminé de supplice : Teutatès, la suffocation : *Teutates Mercurius sic apud Gallos placatur; in plenum semicupium homo in caput demittitur ut ibi suffocetur;* Esus, la pendaison : *Mars sic placatur : homo in arbore suspenditur usque donec per cruorem membra digesserit*, et ce texte est d'autant plus remarquable que le culte d'Esus paraît avoir été lié à celui de l'arbre (voyez l'autel de Paris). *Taranis Ditis pater hoc modo apud eos placatur : in alveo ligneo aliquot homines crematur*, ce qui s'explique peut-être parce que Taranis représentait le feu du soleil. Tous ces textes sont beaucoup plus importants et plus significatifs qu'on ne le croit.

1. Dion Cassius, LXII, 7. — Chez les Germains, lors du désastre de Varus (Tacite, *Annales*, I, 61) : *Lucis propinquis barbarae arae, apud quas tribunos ac primorum ordinum centuriones mactaverant;* ailleurs (Florus, II, 30, 24) : *Viginti centurionibus in crucem actis.* Ce sont là, également, *victimae eximiae.*

2. Pausanias, X, 22, 3 : Τούτων δὲ καὶ τὰ ὑπὸ τοῦ γάλακτος πιότερα ἀποκτείνοντες, ξπινόν τε οἱ Γαλάται τοῦ αἵματος, καὶ ἥπτοντο τῶν σαρκῶν (il s'agit des Galates qui ont envahi la Grèce). Ce choix du sang et de la chair des victimes, *eximiae et lactentes*, doit être rituel. Nous voyons là toujours le procédé habituel des écrivains grecs et latins lorsqu'ils parlent des Barbares, généralisant et transformant en faits profanes, ridicules ou coupables, des actes épars de ritualisme.

3. Ammien, XXVII, 4, 4 (Scordisques) : *Hostiis captivorum Bellonae litantes et Marti, humanumque sanguinem in ossibus capitum eavis bibentes.* De même, Orose, V, 23, 18. Le *capite quo solemnia libarent*, des Boïens, en 216 (Tite-Live, XXIII, 24), peut s'entendre des libations de sang humain. Ce sont là, encore, autant de preuves que l'idée de communion, par l'intermédiaire de la victime, est inséparable de celle du sacrifice. Cf. également, dans ce sens, le rite des Irlandais (Solin, XXII, 3) : *Sanguine interruptorum hausto prius victores vultus suos oblinunt.* — Je voudrais savoir si, lorsque les Gaulois coupaient les oreilles aux condamnés (VII, 4, 10), ils ne les offraient pas aux dieux, comme les Lusitans leur offraient les mains des captifs (Strabon, III, 3, 6).

4. Je ne puis rattacher le *ver sacrum* des Gaulois aux sacrifices humains (Justin, XXIV, 4, 1); même chez les Italiotes, il ne semble pas qu'il y ait eu un lien entre les deux choses (Wissowa, *Religion und Kultur der Römer*, 1902, p. 354).

la défaite de Mallius, en 105, les vainqueurs, Cimbres, Teutons et Gaulois, offrirent aux dieux les chevaux pris dans le combat, en les précipitant dans les eaux du Rhône[1].

Ce ne pouvaient être non plus des victimes humaines que les Gaulois présentaient au départ de leurs hôtes[2]; et ce n'était pas assurément par des sacrifices d'hommes que les Galates attiraient les oiseaux qui devaient les délivrer des sauterelles[3]. A l'Artémis chasseresse, ces mêmes Galates offraient, chaque année, une victime, brebis, chèvre ou veau[4].

Repas sacrés. — Le sacrifice est, d'ordinaire, accompagné d'un repas sacré, au moins en dehors des expéditions militaires. Pendant les sacrifices humains qui suivirent la victoire de Boudicca, les Bretons festoyaient dans leurs sanctuaires et dans le bois de leur déesse; il n'est pas dit qu'ils mangeassent de la chair des victimes[5]. Ce sont, au contraire, les restes du sacrifice (fait, il est vrai, de menu bétail) que se partagent, un jour de fête d'Artémis, les chasseurs galates, eux et leurs chiens; les prémices sont offertes, bien entendu, à la déesse[6].

Libations. — L'usage des libations était fort connu des Gaulois; les plus solennelles, et sans doute de sang humain, étaient faites dans des crânes de vaincus[7]; mais il y en avait

1. Orose, V, 16, 6 : *Equi ipsi gurgitibus immersi.* Orose emploie *gurgites* à propos de fleuve (IV, 20, 35). Il est possible que ç'ait été simplement une manière de les sacrifier; il est possible aussi qu'ils aient été offerts spécialement au Rhône comme à un dieu, les fleuves ayant toujours aimé les sacrifices de chevaux. Au sujet de l'importance du cheval comme victime chez les peuples primitifs, cf. Hehn, *Kulturpflanzen*, p. 42, etc. Et, en Gaule, rappelons les squelettes de têtes de cheval du Mané-Lud (Bertrand, *La Gaule avant les Gaulois*, p. 134). — On immole, lors de la cueillette du gui de chêne, *duos candidi coloris tauros* (Pline, XVI, 250). — Chez les Ligures (Tite-Live, XLI, 18, en 175) : *Pecora in fanis trucidant verius passim quam rite sacrificant.*

2. Parthénios, *Erotica*, VIII : Καὶ κομισθέντος ἱερείου, τὴν Ἠρίππην κελεύει ἀντιλαβέσθαι. Τῆς δὲ κατασχούσης ὡς καὶ ἄλλοτε σύνηθες αὐτῇ, ἐπανατεινάμενος τὸ ξίφος (c'était donc sans doute une brebis, en tout cas du petit bétail). La scène se passe à la frontière de la Celtique et de la terre marseillaise. Le rite indiqué est le rite classique, soit que Parthénios ait hellénisé son récit, soit que les Gaulois aient copié le rite marseillais ou aient eu un rite semblable : rien, par conséquent, à en conclure.

3. Ἱερουργίας καταθύουσιν (mais est-il bien sûr qu'il s'agisse de sacrifices?), Eudoxe chez Elien, *Natura animalium*, XVII, 19. Plutarque mentionne, chez les Galates, des θυσίας à Artémis où apparaît la prêtresse (*Virtutes mulierum*, XX).

4. Arrien, *Cynégétique*, XXXIII.

5. Dion Cassius, LXII, 7 : Θύοντές τε ἅμα καὶ ἐστιώμενοι.

6. Arrien, *Cynégétique*, XXXIII : Θύσαντες δὲ καὶ τῶν ἱερείων ἀπαρξάμενοι τῇ Ἀγροτέρᾳ, ὡς ἑκάστοις νόμος, εὐωχοῦνταί τε καὶ οἱ κύνες.

7. Cf. p. 34, n. 3.

de moins sanglantes, comme celles d'hydromel dans les fiançailles galates[1].

Prières et chants. — Le sacrifice est accompagné, d'ordinaire, de prières qui en définissent le sens[2], quel que soit l'être divin auquel on s'adresse. Chez les Galates d'Asie, Camma invoque Artémis en l'adorant et après avoir fait la libation d'hydromel[3]. Et, chez ces mêmes Galates, on appelle les oiseaux protecteurs par des prières, tout en les attirant par des sacrifices[4].

Les vœux, les consultations de la divinité sont également accompagnés de prières verbales : en Bretagne, c'est par des prières que les druides de Mona[5] et que la reine Boudicca[6] appellent la protection divine sur leurs armées, et ils profèrent leur long appel les mains dirigées vers le ciel.

La plupart de ces prières étaient sans doute de véritables *carmina*, et nous verrons, à propos du rituel militaire, l'importance que les chants ont eue dans la vie religieuse des armées.

Danses. — C'est également à ce propos que nous parlerons des danses, qui jouaient un rôle aussi bien dans la religion des Gaulois que dans celle des autres peuples. Nous ne connaissons qu'un exemple de danses sacrées en dehors de la guerre : celui que nous offrent les Celtibères, dansant la nuit entière, en l'honneur de leur dieu, au moment de la pleine lune[7].

Musique. — Le rôle religieux de la musique n'est attesté chez les Gaulois par aucun texte formel. Mais il ne paraît pas pouvoir être mis en doute[8].

1. Plutarque, *Amatorius*, XXII; *Virtutes mulierum*, XX.
2. *Mündliche Erklärung*, dit avec raison Wissowa (p. 333), parlant des Romains.
3. Plutarque, *Virtutes mulierum*, XX.
4. Eudoxe de Cyzique *apud* Elien, XVII, 19 : Εὐχάς τινας εὔχονται.
5. Tacite, *Annales*, XIV, 30.
6. Dion Cassius, LXII, 6 : Ἡ Βουδουΐκα τὴν χεῖρα ἐς τὸν οὐρανὸν ἀνατείνασα εἶπε.
7. Cf. *Revue*, 1902, p. 104. La danse est figurée, sur les monnaies gauloises, le plus souvent sous forme de danse devant l'épée (6911-45), le personnage tenant parfois le *torques* à la main (6914-45); quelquefois il danse sur la croupe d'un cheval (6033-45, 7895, 7897); danse simple (10339). Sur la danse sacrée chez les *Callaici* d'Espagne, Silius Italicus, III, 347-9 :

> *Nunc, pedis alterno percussa verbere terra,*
> *Ad numerum resonas gaudentem plaudere cuetras.*
> *Haec requies ludusque viris, ea sacra voluptas.*

8. Pseudo-Scymnus, 188, dit des Celtes : Σὺν μουσικῇ δ' ἄγουσι τὰς ἐκκλησίας. Mais il peut s'agir des Ligures, car l'auteur du périple parle des peuples des rivages de la

Vœux et dons. — Les divinités gauloises, comme toutes les autres, recevaient des dons en nature et en espèces, et nous avons vu l'importance du trésor qu'ils constituaient[1]. Ces dons pouvaient être soit spontanés, soit le résultat de vœux, c'est-à-dire de promesses faites à la divinité par le dévot en échange d'un service qu'il lui demandait.

Gestes de prière et d'adoration. — Nous avons parlé du geste des Bretons invoquant leurs dieux ou déesses les mains tendues vers le ciel[2], survivance, je crois, du temps où les dieux principaux y séjournaient.

Les Gaulois connaissaient le geste de l'adoration par inclinaison du corps, *adorare*, προσκυνεῖν[3]; il semble qu'à la différence des Romains, ils se tournassent de préférence[4], dans ce geste, de droite à gauche[5].

CAMILLE JULLIAN.

(A suivre.)

Méditerranée. Et il nous est dit des Ligures chez le Scholiaste de Platon au *Phèdre*, VIII (Didot, t. III, p. 316) : Ἔθνος τι ἠπειρωτικὸν τῶν ἑσπερίων τὸ Λιγύων οὕτω μουσικώτατον εἶναι φασίν, ὡς καὶ μηδ' ἐν τοῖς πολέμοις πανστρατιᾷ μάχεσθαι, ἀλλὰ τὸ μέν τι τοῦ στρατεύματος ἀγωνίζεσθαι, τὸ δὲ ᾄδειν πολεμοῦντος τοῦ λοιποῦ. La lyre (cf. Diodore, V, 31, 2; Timagène chez Ammien, XV, 9, 8) est un des symboles fréquents dans les monnaies gauloises (de La Tour, p. 291); j'ai à peine besoin de rappeler la trompette de guerre. Une étude attentive des monnaies ferait découvrir d'autres instruments : mais ces deux-là ont été essentiels chez les Gaulois, comme, du reste, chez tous les anciens peuples, et chacun des deux avait son rôle propre.

1. *Revue des Études anciennes*, 1902, p. 103.

2. *Ibid.*, 1902, p. 281.

3. Cannna devant Artémis, προσκυνήσασα τὴν θέον (Plutarque, *Virt. mul.*, XX).

4. Je dis de préférence, car nous avons un témoignage de Posidonius (IV, 36) qui dit précisément le contraire : Περιφέρει δ' ὁ παὶς ἐπὶ τὰ δεξιὰ καὶ τὰ λαιά. Οὕτως διακονοῦνται· καὶ τοὺς θεοὺς προσκυνοῦσιν, ἐπὶ τὰ δεξιὰ στρεφόμενοι. Je ne suis cependant pas sûr qu'il n'y ait pas un *lapsus* dans le texte de Posidonius : pourquoi aurait-il mentionné la direction du service religieux si ce n'eût pas été pour l'opposer au service de table? — Dans cet ordre d'idées, il est bon de remarquer que, tandis que Jupiter tient toujours le foudre de la main droite, de même Mars la lance, le grand dieu gaulois au maillet tient son marteau de la main gauche, à très peu d'exceptions près (remarque de M. Mowat, *Bulletin épigraphique*, t. I, p. 66). Sur cette opposition religieuse entre les rapports de la droite et de la gauche, cf. encore Cicéron, *De divinatione*, II, 39 : *Ita nobis sinistra videntur, Graiis et barbaris dextra, meliora... Sed certe nostri sinistrum nominaverunt, externique dextrum, quia plerumque melius id videbatur : barbari* et *externi* désignent peut-être les Gaulois, de la divination desquels Cicéron dit quelques mots dans ce traité.

5. Pline, *Histoire naturelle*, XXVIII, 25 : *In adorando dextram ad osculum referimus totumque corpus circumagimus, quod in laevum fecisse Galliae religiosius credunt.* Marquardt (III, p. 179), citant cet usage, montre, par une inscription relative au culte d'Esculape à Rome (*C. I. G.*, 5980 = Kaibel, 966), que l'ἀπὸ τοῦ δεξιοῦ n'était point particulier aux Gaulois.

A PROPOS DES « SUESSIONES »

La thèse de M. Dubuc sur les *Suessiones*[1] suggère quelques remarques qui peuvent être utiles à l'histoire de la Gaule.

I. — Comme dans toutes les régions de la Gaule, ce sont les noms des cours d'eau qui nous font connaître la plus ancienne population du Soissonnais[2]. M. Dubuc a fait le relevé de ces noms, et il serait à souhaiter que, désormais, tout travail sur les origines d'un pays de France commençât de même par la statistique des appellations des accidents du sol, sources ou montagnes[3].

Or, les mots qui désignent les rivières, dans la contrée soissonnaise, me paraissent presque tous étrangers à la langue celtique : *Isara* (Oise), *Axona* (Aisne), *Autumnus* (Autonne), *Sara* (Serre), *Aquila* (Ailette), *Clinio* (Clignon), *Urcum* (Ourcq)[4], etc., ne sont pas des dénominations données par les Gaulois. On les trouve comme noms de fleuves dans des régions où les Gaulois n'ont jamais pénétré; on les rencontre un peu partout dans la Gaule et hors de la Gaule. On est convenu, aujourd'hui, de dire que ces noms sont les vestiges de la langue

1. *De Suessionum civitate*, Paris, Fontemoing, 1902, in-8° de 200 pages, avec 1 carte.

2. J'entends ici ce mot comme M. Dubuc, en y comprenant la Thiérache, le Laonnais, le Noyonnais, les diocèses de Senlis et de Meaux.

3. Peut-être aussi les noms des forêts et des bois, qui sont, dans le nord-est de la France, particulièrement intéressants (*Vosagus, Cotia, Daula*, etc., dans cette région). Qu'un nom de forêt se conserve alors que changent le caractère et l'essence de la forêt elle-même, c'est ce dont on peut trouver maints exemples : le bois de Fagossou, près de Saint-Jean-de-Luz, n'est plus aujourd'hui qu'un bois de chênes.

4. Il importe d'y joindre ceux des noms de localités habitées qui semblent dériver d'un accident du sol. — D'où vient le nom du bourg de Doue, en Seine-et-Marne, bourg si curieux par son mamelon isolé? Les textes du Moyen-Age (XI[e] et XII[e] siècle), que me communique M. Gassies, donnent *Duensis, Dova, Duva, mons Duina*, ce qui me fait songer à un nom de source. La localité est ancienne. On y a trouvé une amphore avec les lettres AVC ou AVG, tracées après la cuisson et fort belles; une poterie samienne marquée DIVIMAN. J'ai vu les deux chez M. Thévenot, instituteur. Cf., de ce dernier, *Le Briard, Almanach*, 1896, p. 178, où ces objets sont décrits; mais je crois que M. Thévenot a tort de voir dans la signature DIVI « un ancien nom de Doue ».

qui était parlée par les Ligures[1]; et je ne fais aucune difficulté, pour ma part, à appeler ligure la population antérieure à l'invasion celtique. Le Soissonnais n'était ni plus ni moins ligure que le reste de la France avant cette invasion[2].

II. — M. Dubuc a, dans la carte qui accompagne son livre, essayé de reconstituer l'état forestier du pays à l'époque romaine, d'après les chartes et les noms de lieux. Il a tenté de rétablir également les étendues palustres. Le simple aspect de cette carte permet de nous rendre compte de quelle manière les populations primitives du pays, et les *pagi* gaulois qui se sont alliés ou substitués à elles, ont découpé et réparti leurs domaines.

Un groupe de population est avant tout une association pour cultiver un coin de terre fertile, tracé le long d'une rivière, entre des forêts ou des marécages[3]. Voici, par exemple, le pays des *Suessiones* proprement dits, ou le Soissonnais : le centre de leurs demeures est la contrée qui avoisine Soissons, sur les deux rives de l'Aisne; c'est là que se trouvent ces opulentes terres à blé qui faisaient le renom des *Suessiones* dès le temps de Jules César[4], et qui sont encore aujourd'hui, avec les linières et les cultures maraîchères, la grande richesse agricole du département[5]. Mais, tout autour de ces vastes

1. M. Dubuc cite un affluent de la rive droite de l'Oise appelé *Diva* (Divette, Dives). Je suis beaucoup moins convaincu qu'autrefois que cette catégorie de noms soit d'origine celtique, et il y a des motifs pour croire qu'elle remonte, en partie, aux temps ligures. Mais, alors, la langue ligure ne différerait pas sensiblement du celtique ou de l'indo-européen? C'est ce que viennent, chacun de son côté, de permettre de croire M. Kretschmer : *Ein selbständiges Glied des indg. Sprachstammes* (*Die Inschriften von Ornavasso und die ligurische Sprache,* dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t XXXVIII, 1902) et Pauli : *Sind die Ligurer Indo-Germanen?* (*Beilage zur Allgemeinen Zeitung,* Munich, 12 juillet 1900, n° 157). Cf. page 36, note 1.

2. Toutes les thèses nouvelles, même en érudition, ont eu leurs exaltés. Il a paru, sur la région qui nous occupe, un livre extraordinaire (Petitot, *La sépulture dolménique de Mareuil-lès-Meaux*, Paris, 1892), dont l'auteur est évidemment atteint de ce que j'appellerai *furor ligusticus*. Il sait la date exacte de l'arrivée des Ligures dans le bassin de la Marne, tout ce qu'ils y ont fait, tout ce qu'ils y ont laissé; il suit « à la piste (c'est lui qui parle) cette grande famille humaine et pélasgique, qui produisit les plus grands voyageurs, les navigateurs les plus célèbres et de non moins valeureux capitaines » (p. 167).

3. De ce que César dit (I, 1, 2) : *Gallos... a Belgis Matrona... dividit,* il ne faut pas croire que la Marne formât la limite méridionale des Suessions ou des Meldes et les séparât des Sénons. Ce n'est, chez César, qu'une indication de direction : la limite était parallèle au fleuve, mais beaucoup plus au sud.

4. *De bello Gallico,* II, 4, 6 : *Feracissimos agros possidere.*

5. Le Beuf publia, en 1735, sur le Soissonnais, un de ces mémoires où l'on retrouve la logique et l'ingéniosité habituelles de son esprit, mémoire qui remporta « le prix

domaines arables, l'horizon est borné par des marécages ou des forêts qui les enserrent et les protègent. A l'ouest ou en aval, ce sont les forêts de Laigue et de Compiègne *(Lisga sylva. Cotia sylva)*, qui bloquent l'Aisne sur ses deux rives; à l'est, la Vesle *(Vidula)* était obstruée par les marais du Tardenois; ceux de l'Ailette, enchevêtrés de bois (forêts de Mortier, de Pinon, etc.), fermaient les routes du nord, comme ceux de Longpont, le bois de Dôle et la forêt de Villers-Cotterets fermaient les chemins du sud[1].

Sur un point, cependant, il semble que la route fût assez libre, et que ni forêts ni marécages ne séparassent sérieusement le pays des *Suessiones* du pays voisin : c'était le long de la vallée supérieure de l'Aisne, par où l'on pénétrait chez les *Remi*. César ne rencontra sur cette ligne de l'Aisne aucune difficulté de la part de la nature, et c'est sans doute pour cela qu'il la choisit comme voie d'accès dans la campagne de 57. C'est sans doute aussi la commodité de cette route et la facilité du voisinage qui expliquent à la fois les relations intimes et fraternelles entre Rèmes et Suessions, et la haine réciproque qui les divisa plus tard[2].

III. — César nous dit des Suessions qu'ils possédaient un territoire fort étendu, *fines latissimos,* et pouvaient lever cinquante mille hommes[3].

Or, le Soissonnais proprement dit ou encore l'ancienne cité gallo-romaine des *Suessiones,* de l'Autonne à l'Ailette, n'est guère que le cinquième du département de l'Aisne, c'est-à-

dans l'Académie française de Soissons » : il y avait, en ce temps-là, une vie scientifique singulièrement active en province. Plaçant à Noyant le Noviodunum de César (II, 12), il dit à ce propos : « Le mont de Noyan... se trouve entre les plus beaux biens qu'avoient à leur porte les Chefs de la Nation Soissonnaise, sçavoir le Mont de Soissons d'un côté qui estoit pour le bled, et le Vau de Soissons de l'autre qui estoit pour le pâturage. » Le Beuf, *Dissertation sur l'état des anciens habitans du Soissonnois avant la conquête des Gaules par les Francs,* 1735, p. 20; cf. p. 30. Voyez, comme suite à cette dissertation, la *Dissertation sur l'époque de l'établissement de la religion chrétienne dans le Soissonnois,* couronnée l'année suivante, publiée en 1737.

1. Il serait très facile de faire des remarques semblables pour les Silvanectes et les Meldes. La Diane adorée par les Silvanectes (Ricci, *Inscriptions de l'Oise,* dans la *Revue archéologique,* 1901, p. 28) doit être la Diane des forêts.

2. César, II, 5-12. *Bibrax* des Rèmes est une sorte d'*oppidum* de frontière (cf. *Revue des Études anciennes,* 1901, p. 319), et comme la tête, lointaine il est vrai, du pont qu'ils possèdent sur l'Aisne. De la même manière, je crois, *Gorgobina* des Boïens-Éduens protégeait contre les Bituriges les passages de l'Allier.

3. II, 4, 7.

dire un territoire de beaucoup inférieur à la moyenne des cités gauloises[1].

Il semblerait donc qu'il y ait contradiction entre le texte de César et les autres données géographiques sur le Soissonnais : d'autant plus que César attribue douze *oppida* aux *Suessiones*[2] et qu'il semble difficile de les retrouver dans la région qui a proprement conservé leur nom.

Tous les érudits du pays et d'ailleurs qui se sont occupés de la région, depuis le XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours, ont relevé cette contradiction et ont cherché à la faire disparaître. Le seul moyen qu'ils ont trouvé est le suivant[3] : les *Suessiones* de César comprenaient un ensemble de *pagi* dont plusieurs ont été plus tard (comme le Valois, les *Meldi* ou le Laonnais) rattachés à des cités voisines ou transformés en cités indépendantes.

C'est ainsi que, suivant ses devanciers, M. Dubuc considère la cité celtique des *Suessiones* comme formée des douze *pagi* suivants, que lui fournissent les textes du Moyen-Age : 1. *Pagus Suessionicus* (Soissonnais); 2. *Pagus Urcisus* (Orceois); 3. *Pagus Tardinisus* (Tardenois); 4. *Pagus Olmensis* (Otmois); 5. *Pagus Bagensonisus* (Port-à-Bainson); 6. *Pagus Mellianus* (Mulcien); 7. *Pagus Silvaneclensis* (Sellentois, Senlis); 8. *Pagus Vadisus* (Valois); 9. *Pagus Rossontensis* (Ressons); 10. *Pagus Noviomensis* (Nomois, Noyon); 11. *Pagus Lugdunensis* (Laonnais); 12. *Pagus Teoracensis* (Thiérache).

J'hésite, pour mon compte, à croire qu'il y avait chez les *Suessionnes* autant de *pagi* que d'*oppida*[4] : la corrélation de ces deux termes ne m'est point prouvée. Il serait possible qu'il y ait eu dans le Soissonnais de l'Aisne, c'est-à-dire dans un seul *pagus*, plusieurs *oppida :* Soissons, Noyant, Chandun, le mont de Pommiers, bien d'autres de ces promontoires dominant de fertiles vallées, ont pu servir de places fortes à l'époque gauloise[5].

Mais, d'autre part, il est probable que le Soissonnais de

1. C'est, *grosso modo,* l'arrondissement actuel de Soissons, qui renferme 70,000 à 75,000 habitants.

2. *Oppida habere numero XII* (II, 4, 7).

3. Ils n'ont varié que dans le nombre des « pays » qu'ils ont rattachés aux *Suessiones.*

4. César, I, 12, 4 [à conserver, malgré l'opinion de Paul], comparé à I, 5, 2.

5. Nous suivons, sur ce point, l'avis de Le Beuf, *État,* p. 20-33.

César fut plus grand que la cité gallo-romaine. Dans quelle mesure? nous ne le savons pas. César, en effet, par ce mot de *Suessiones*, peut désigner à la fois deux choses[1] : 1° d'abord, le domaine propre des Suessions, qui sera, si l'on veut, la future cité gallo-romaine[2]; 2° ensuite, l'ensemble de peuplades qui étaient dans la dépendance étroite des Suessions, et l'on pourra y comprendre les *Meldi* de Meaux, les *Silvanectes* de Senlis[3], peut-être aussi les *pagi* de Laon et de la Thiérache: il est possible que les *Remi* aient été, jadis, incorporés dans cet empire[4]. — De ces deux territoires, il est visible que c'est au second que s'applique le *latissimos fines* de Jules César, et sur ce point je suis d'accord avec M. Dubuc[5] et avec ses précurseurs. Mais où je préfère ne pas le suivre encore, c'est dans son hypothèse que les douze pays qu'il retrouve au Moyen-Age sont tous d'origine ancienne, et répondent aux douze *oppida* de l'empire soissonnais.

IV. — L'histoire des Suessions pendant les guerres de l'indépendance nous fournit de fort utiles indications sur la manière dont les ligues gauloises se faisaient et se défaisaient.

Aidés par la fertilité de leurs domaines et la multiplicité des routes qui s'y croisent, de l'est à l'ouest et du nord au sud, les Suessions acquirent le principat sur une bonne partie de la Belgique et sur une partie de la Bretagne. Nul doute que si César ne fût point venu, ils auraient fait de leurs voisins immédiats, Meldes, Silvanectes et peut-être Rèmes, une seule et même *civitas, uno nomine*, grande comme celle des Arvernes ou celle des Éduens[6].

1. De la même manière, *Arverni* désigne, chez César, tantôt les *Arverni* proprement dits (VII, 75, 3), tantôt les *Arverni* y compris les *Vellavi*, leurs sujets (VII, 8, 1; 74, 6).

2. C'est peut-être le cas II, 12 et 13; et, sans doute, aussi VIII, 6.

3. C'est peut-être le cas II, 3,5; 4, 6.

4. Les Rèmes se disent *fratres consanguineique* des Suessions, comme les Ambarres, clients des Éduens (cf. VII, 75, 2), sont les *necessarii et consanguinei* de ces derniers (I, 11, 4). De plus, ils avaient avec eux *unum imperium*, c'est-à-dire le même chef en cas de guerre; mais aussi *unum magistratum, idem jus, easdem leges*, ce qui doit signifier que les pays des Rèmes et des Suessions étaient fédérés en une seule *civitas* (II, 3, 5), comme le furent plus tard Éduens et Boiens (I, 28, 5).

5. Le *feracissimos agros possidere* tout en s'appliquant surtout aux terres du Soissonnais peut aussi s'entendre des terres à blé de la Brie et du Valois (cf. Lebeuf, p. 31).

6. César, I, 3 et 4. César, dans sa liste des peuples belges lors de la guerre de 57, ne nomme, en effet, ni les Meldes ni les Silvanectes.

L'arrivée de César n'empêcha pas cette évolution. Mais elle la fit s'achever d'une autre manière. Les Rèmes furent complètement séparés des Suessions; peut-être leur annexa-t-on le pays de Laon et la Thiérache; peut-être aussi les Silvanectes et les Meldes[1] furent-ils placés d'abord dans leur dépendance; les Suessions le furent eux-mêmes également[2]. La cité des Rèmes, avec ses *pagi*, tributaires à divers degrés, devint la grande cité politique du nord. Et cette fédération avait la même étendue que celle des Suessions. Mais elle avait un autre nom, comme elle avait une autre tribu pour souveraine.

Quand les Romains eurent moins besoin des Rèmes, ils mutilèrent la cité qu'ils avaient créée; les Meldes, les Silvanectes, les Suessions formèrent autant de cités particulières[3].

V. — Le problème le plus intéressant que soulève l'histoire de cette région à l'époque romaine est peut-être l'organisation des grands rendez-vous de fêtes populaires et de plaisir : je dis *organisation*, car je crois que l'administration romaine n'a pas laissé bâtir à l'aventure théâtres, amphithéâtres, thermes et temples,et il est probable que les emplacements des uns et des autres répondirent à des conditions déterminées : sanctuaires traditionnels, pèlerinages de *pagi*, fréries de cité, cultes de frontière.

La cité des Silvanectes, par exemple, avait son amphithéâtre, situé au centre même de l'agglomération, à Senlis. Senlis ne devait pas être une ville, peut-être même pas une bourgade ; elle n'a laissé que fort peu de tombes romaines, et cependant elle a des arènes considérables, fort bien conservées, qui, malgré la rusticité de l'appareil, datent du 1er siècle *(fig. 1)*. Presque toute la population de la cité pouvait sans doute y prendre

1. Les Meldes ne sont mentionnés qu'une fois (V, 5, 2,) et, semble-t-il, comme territoire ami de César.

2. Ni les Meldes ni les Suessions ne prennent part à la ligue de 52, et, d'autre part, César ne les mentionne pas comme amis. Donc ils devaient, dans sa pensée, être compris par l'appellation de Rèmes. D'autre part, en 51, Hirtius dit (VIII, 6, 15) : *Suessionum, qui Remis erant attributi.*

3. Remarque intelligente du chanoine d'Auxerre (*État*, p. 34): «Si les peuples *Silvanectes* et *Meldi* furent laissés libres et *sui juris*, ce fut en conséquence de leur ancienne liaison, et peut-être dépendance de la Nation Soissonnaise.»

place aux jours de fête. L'amphithéâtre était peut-être le principal lieu de rendez-vous du peuple entier des Silvanectes[1].

Il n'y a pas, à ma connaissance, de théâtre chez ce peuple. Mais, à la frontière même de la cité des Silvanectes, à l'endroit où elle confinait à celle des Suessions, s'élève le groupe des ruines de Champlieu, théâtre, thermes, *fanum*. Nous avons affaire ici à des rendez-vous de prières et de plaisirs communs et limitrophes à deux peuples[2]. Ils s'y rencontraient, ils y campaient, dans cette vaste esplanade qui domine la vallée de l'Autonne et qui finit à la lisière de la forêt de Compiègne. Et le nom même du pays, Champlieu, rappelle, je crois, le *campus* ou champ de rendez-vous. Ni l'appareil de ces édifices, ni le style des bas-reliefs religieux du temple, n'autorisent à placer ces constructions à une date postérieure au I^er^ siècle[3].

FIG. 1.

Senlis : porte donnant sur un des deux grands corridors intérieurs des arènes.

1. M. Müller (*Senlis et ses environs*, Senlis, 1896, p. 97) a lu, dans les arènes de Senlis, sur « une pierre aujourd'hui effritée », l'inscription « en belles majuscules III GRAD POD ». M. Seymour de Ricci (*Inscriptions de l'Oise*, p. 31) paraît inquiet (et je l'ai été aussi) sur cette inscription. Mais, interrogé, sur ma demande, par M. Gassies, M. Müller, qui est le plus consciencieux et le plus droit des chercheurs senlisiens, lui a écrit (de Chantilly, 19 octobre 1902) : « Je suis sûr d'avoir lu les lettres en question; M. Cultru se souvient aussi de les avoir vues. Je vois encore la place de la pierre dans le couloir descendant qui vient de la cité vers l'arène et qui semble avoir reçu une sorte de barrage glissant sur rainure. »

2. Sur un fragment du rebord « de la spina du proscenium » (Peigné-Delacourt, *L'Hypocauste*, p. 32), on peut lire encore, en cursives qui ne sont pas des derniers temps de l'Empire :

V O C V //// *locu[s*
N I I
D C V ‹ N X O V I I

Il ne serait pas impossible que la dernière ligne fût le nom d'un *pagus* ou d'une cité du voisinage, admise à ces fêtes. A rapprocher cette inscription de la découverte, en 1826, dans les ruines de Champlieu, d'une coupe qui portait l'inscription AMBIANI (cf. Woillez, *Répertoire archéologique du département de l'Oise*, p. 179).

3. J'ai peine à comprendre que Peigné-Delacourt (qui mérite, à tant d'égards, de ne pas être oublié) ait été obligé de défendre contre Viollet-le-Duc la thèse qu'il n'y

Voilà donc, un siècle et demi après la bataille de l'Aisne, cette région de bois et de marais pourvue des organes de plaisir inhérents à la chose romaine. Que les édifices de Champlieu soient la conséquence d'une tradition indigène, fédération religieuse ou pèlerinage sacré de deux peuples

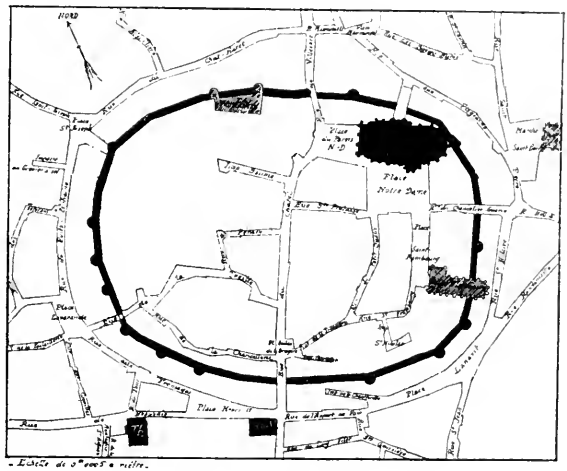

Fig. 2.

voisins, je le crois : aussi bien son *fanum* sur plan carré paraît être de type celtique plutôt que gréco-romain. Mais, dans les bas-reliefs du temple, Prométhée, Iphigénie, Léda, etc., il n'y a que les banales légendes du monde classique; et parmi ceux du théâtre il me semble reconnaître la figure de Rome casquée, avec l'inscription ROM... *(fig. 3)*. C'est par sa religion, ses symboles et ses plaisirs que Rome prenait pied dans ce pays.

VI. — Les œuvres militaires ne vinrent qu'après. Dans la vallée de l'Oise, comme ailleurs, elles datent de la fin du III[e] siècle, et nous les retrouvons à Senlis[1] *(fig. 2)*, à Meaux et à

a pas, dans les ruines du théâtre, à Champlieu, « une seule pierre qui appartienne à une époque postérieure à la domination romaine » (*Un dernier mot sur le théâtre de Champlieu*, Noyon, 1860, p. 21; cf. encore son mémoire sur *L'Hypocauste de Champlieu*, Beauvais, 1867, p. 8 et 32).

1. Nous donnons ici, à titre de document, le plan du rempart romain de Senlis, tel que M. Dupuis a bien voulu le dresser lui-même pour notre *Revue (fig. 2)*. — Sur ce rempart de Senlis, cf. Dupuis, *Senlis*, 1900, p. 16; Petit, *Congrès*

Soissons, avec les caractères traditionnels des *castra* de cette époque.

Jusqu'à plus ample informé, je ne trouve que ces trois villes qui aient été fortifiées vers l'an 300. Elles l'ont été parce qu'elles étaient chefs-lieux de cités. Mais elles étaient chefs-lieux de cités parce qu'elles se trouvaient aux carrefours les plus importants de la contrée : Senlis, au centre de la principale vallée qui fut avant le confluent de la Seine et de l'Oise; Meaux, au point de croisement des derniers grands affluents de la Marne; Soissons surtout, au centre de la vallée de l'Aisne, là où viennent se rencontrer, aux abords de Paris, les routes du nord et de l'est. Et par là encore s'expliqueront les destinées de ces villes et leurs rapports avec Paris dans les derniers temps de l'Empire romain et les premiers du Moyen-Age[1].

FIG. 3.

CAMILLE JULLIAN[2].

archéologique, XXXIII (1866), 1867, p. 31 et s. Le périmètre en est de 840 mètres; il embrasse une superficie de 6 hectares 38 ares. Les murs sont flanqués de 28 tours. A la différence de la plupart des enceintes de ce temps, chez lesquelles domine le quadrilatère, celle de Senlis présente une sorte d'ovale déterminée par les lignes brisées des courtines. — On a discuté un peu partout la question de la hauteur des tours : s'élevaient-elles ou non au-dessus du parapet des murs? Il n'y a pas de doute quand on voit à Senlis les deux tours romaines du château : elles dépassent actuellement de 6 à 7 mètres la hauteur du rempart. C'est également à Senlis qu'on peut le mieux étudier, et sur le même point, la forme et la disposition des tours gallo-romaines; saillant en demi-cercle à l'extérieur, en carré à l'extérieur, à cheval sur la muraille, un étage de niveau avec le terre-plein du rempart, ce même étage pourvu de six ouvertures, deux portes ouvrant sur le chemin de ronde, quatre fenêtres, une sur l'intérieur, deux sur l'extérieur.

1. Cf., sur Paris, *Revue des Études anciennes*, 1902, p. 45.

2. *P.-S.* — J'ai plus haut (p. 29, n. 1) émis l'hypothèse que beaucoup de noms en *div-*, qui s'appliquent en Occident à des sources ou à des rivières, sont d'origine préceltique ou ligure. On trouve, en effet, deux *Deva* en Espagne, dans les pays du Nord, voisins de l'Océan, où je doute que les Celtes se soient établis (Ptolémée, II, 6, 8; Méla, III, 1; cf. la note de l'édition Didot de Ptolémée, p. 147); on en trouve en Écosse, en dehors de la zone celtique (Ptolémée, II, 3, 2, la Dee d'Aberdeen). J'ouvre ici, du reste, la question de ces noms en *div-*, capitale pour l'étude du caractère de l'idiome ligure.

LA

FABRIQUE DE LA GRAUFESENQUE

(AVEYRON)

NOUVELLE ÉTUDE SUR LES ORIGINES DE LA POTERIE SIGILLÉE GALLO-ROMAINE

A deux kilomètres à l'est de Millau, dans un de ces sites pittoresques qui sont l'orgueil des montagnes du Rouergue, les eaux limpides du Tarn, débouchant du Causse noir, opèrent leur jonction avec la Dourbie. C'est là, dans une vallée au sol argileux, fermée par de hautes murailles rocheuses, que la voie romaine allant de Segodunum à Lodève rencontrait une des trois localités connues des *Rutènes,* le *Condatomagus* ou « champ du confluent » de la Table de Peutinger. Ces lieux, qui portent le nom de la Graufesenque, sont aujourd'hui déserts. Autour d'une habitation isolée, perdue dans les terres, aucun vestige apparent de construction ne marque l'emplacement de la ville antique. Mais sur un de ses murs de clôture se dresse un chenet gaulois à tête de bélier, bloc de pierre fruste, d'un travail rudimentaire. Deux autres chenets semblables, mutilés mais très reconnaissables, gisent dans le gazon auprès du premier : seules épaves des foyers d'une population laborieuse qui, moins d'un siècle après la conquête de César, réussit à conquérir elle-même, aux dépens des vainqueurs, la suprématie d'une grande industrie, et à substituer, sur les principaux marchés de l'empire, ses propres produits à ceux de la vieille Étrurie.

Si clairsemées que soient les informations des auteurs anciens sur l'histoire du travail en Gaule, nous avons cependant, en ce qui concerne les Rutènes, quelques témoignages

précis. Strabon parle des mines d'argent qu'ils exploitaient de concert avec leurs voisins du Nord, les Gabales[1]. Ils figurent parmi les cinq cités gauloises dont on appréciait, au dire de Pline, les tissus de lin[2]. Mais une autre industrie, très prospère, florissait à Condatomagus : c'est celle de la céramique que nous appelons sigillée. Pline n'en a point fait mention, bien qu'il ait eu l'occasion d'énumérer les ateliers provinciaux qui entraient, de son temps, en concurrence avec Arezzo[3]. Cet oubli pourrait sembler étrange. Le même écrivain cite les officines de Sagonte qui ne paraissent pas avoir jamais été dotées d'une large clientèle, alors qu'avant la date de sa mort, comme nous le verrons, celles de la Gaule méridionale exportaient déjà dans les ports de la Méditerranée et de l'Océan britannique. Bien plus, tandis qu'il commandait la flotte de Misène, Pline a dû voir des bateaux venant de Narbonne apporter en Campanie des cargaisons de vases ornés de fabrique gauloise : spectacle nouveau et bien digne de captiver l'attention d'un observateur curieux. Mais ce mouvement d'importation était de date récente à la mort du Naturaliste et sans doute à peine commencé lorsque ce chapitre de son grand ouvrage fut composé.

Je me propose de démontrer qu'antérieurement à l'ensevelissement de Pompéi, les marchés de la Campanie, de la côte d'Afrique, mais principalement ceux de la Gaule, de la Péninsule ibérique et de la Bretagne, recevaient des Rutènes une partie de leurs approvisionnements de vases sigillés, et que les ateliers de Condatomagus étaient alors le siège principal de cette industrie.

Je dois, au préalable, définir les caractères distinctifs de la céramique ruténique, en résumant succinctement quelques chapitres d'un ouvrage auquel je travaille depuis plusieurs années et qui a pour objet l'étude des vases ornés de la Gaule romaine.

1. Strabon, IV, 2, 2. Une inscription trouvée en 1890 à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) nous apprend que ces mines étaient la propriété de l'empereur (*C. I. L.*, XIII, 1, II, 1550).

2. Pline, XIX, 8.

3. Pline, XXXV, 46.

En 1899, dans un article de cette *Revue,* M. Camille Jullian, suggérant des vues intéressantes sur l'archéologie céramographique de la Gaule, entrevoyait déjà l'importance des officines de la Graufesenque. « Cette fabrique, » ajoutait-il, « devrait être étudiée de très près et scientifiquement. De même, celle de Banassac, un des centres possibles de l'imitation des poteries arétines en Gaule. Peut-être est-ce sur ces deux points que l'on trouvera le mieux la solution des problèmes qui nous préoccupent[1]. » J'ai la conviction que M. Jullian avait vu très juste et je souhaite que le résultat de mes recherches réponde à son *desideratum.*

Vers 1882, un archéologue zélé de l'Aveyron, l'abbé Cérès, conservateur du Musée de Rodez, découvrait à la Graufesenque un important gisement de débris céramiques appartenant à la série des vases sigillés. Il retira du sol non seulement une grande quantité de fragments de vases, mais encore des moules assez nombreux pour révéler l'existence d'un centre important de fabrication. Malheureusement, l'abbé Cérès, comme beaucoup de fouilleurs passionnés, ne sut pas trouver le loisir de publier les procès-verbaux détaillés de ses découvertes. On les cherche vainement dans les publications de la Société archéologique de l'Aveyron. Une moisson abondante de marques de potiers avait été recueillie. Après la mort de l'inventeur, une partie de ses récoltes fut jetée sur la voie publique et peu s'en fallut que ses efforts restassent sans profit pour la science. L'abbé Cérès avait du moins dressé le relevé des marques. Complétée et revisée, la liste fut publiée sommairement par M. l'abbé Vialettes en 1894[2]. Le champ de fouilles de la Graufesenque était depuis lors abandonné, lorsque, en 1901, quelques habitants de Millau, accessibles au culte désintéressé de nos antiquités nationales, eurent l'heureuse pensée d'ouvrir de nouvelles tranchées. Les travaux, conduits

1. Camille Jullian, *Remarques sur un essai d'inventaire des « Figlinae » gallo-romaines* (*Revue des Études anciennes,* t. I, 1899, p. 152 n. 2).

2. *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron,* t. XV, 1894-1899, p. 5 et suiv. — Voir aussi dans le même recueil (t. XIV, 1887-1893, p. 448-458) une note très sommaire de l'abbé Cérès sur les *Poteries celtiques, gauloises et romaines du département de l'Aveyron.* — Du même, *Poteries avec graffites* (*Ibidem,* t. XIII, 1881-1886, p. 82). — Cf. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France,* 1884, p. 83, 85.

avec méthode par M. l'abbé Hermet et M. de Carlshausen, et poursuivis en 1902 durant une nouvelle campagne, n'ont encore porté que sur une étendue de terrain relativement restreinte. Ils ont suffi pour mettre au jour une récolte considérable d'échantillons céramiques de toute nature, moules, débris de fours, cales et supports de vases, mêlés à une grande quantité de poterie rouge unie et ornée[1].

J'ai pu assister moi-même pendant une journée à ces intéressantes explorations et, grâce à l'obligeance des inventeurs, en étudier ensuite tout à loisir le produit. Cet examen m'a confirmé en tout point dans l'opinion, — que l'étude des noms de potiers précédemment connus et le style des vases ornés du Musée de Rodez m'avaient déjà suggérée, — à savoir que les ateliers du Condatomagus des Rutènes constituaient, durant la seconde moitié du premier siècle de notre ère, le centre de fabrication céramique le plus important non seulement de la Gaule, mais de tout l'empire romain.

Pour le démontrer, j'aurai recours de préférence aux vases ornés, leur témoignage étant beaucoup plus significatif que celui des vases unis. Je suppose que trois assiettes semblables et signées de la même marque, d'un nom peu répandu tel que celui de MOMMO, se soient rencontrées l'une à Londres, l'autre en Campanie, la troisième dans les ateliers de la Graufesenque. Il est tout naturel de penser que les deux premières ont été exportées de la fabrique où l'on a recueilli la troisième. Mais depuis un demi-siècle que l'on discute sur ces problèmes de céramographie, on a proposé tant de solutions diverses qu'il semble difficile de produire une opinion sans se heurter à des contradicteurs. Il y aura certainement des archéologues pour défendre encore la théorie des « potiers

1. Sur les fouilles de 1901, exécutées par M. l'abbé Hermet, avec le concours de MM. de Carlshausen, Artières et Rey, voir une note de M. Hermet dans les *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, séance du 21 février 1902, p. 133-136). On avait tout d'abord cru reconnaître l'existence de trois couches de poteries sigillées, superposées et séparées par de fortes assises d'alluvion. Mais la continuation des travaux a démontré qu'il n'y avait pas, en réalité, de stratifications archéologiques. Les fragments de moules, de poteries et de fours gisent pêle-mêle dans des fosses où se sont accumulés les débris de fabrication. Les substructions d'un bâtiment maçonné, construit sur un plan régulier, ont été partiellement déblayées.

nomades ». Depuis longtemps, les épigraphistes ont constaté la diffusion des mêmes marques sur une grande partie du territoire romain. Mais la plupart ont toujours eu une tendance à admettre que les potiers avaient dû voyager beaucoup plus que leurs propres produits. En 1884, dans le *Bulletin des Antiquaires de France,* M. Lièvre développait cette thèse, expliquant, non sans quelques réserves, il est vrai, que les chefs d'ateliers avaient sans doute à leur service des ouvriers allant d'une province à l'autre, comme les compagnons du Moyen-Age, et « portant avec eux leurs moules et leurs usages, parmi lesquels celui de signer leurs œuvres »[1]. M. Allmer lui-même incline vers cette hypothèse que beaucoup d'autres ont acceptée[2]. On pourra donc prétendre que notre potier Mommo, après avoir exercé son industrie en Italie, aurait gagné de là les ateliers de la Gaule pour passer plus tard en Bretagne. D'autres se demanderont si les potiers gaulois, à la fois industriels et négociants, n'auraient pas ajouté à la vente de leurs propres produits le commerce de certaines catégories de poteries importées d'Italie. Mais avec les vases ornés toutes les difficultés s'aplanissent. Les hypothèses se changent en certitude, et cela, pour cette seule raison que la fabrication de ces vases comportait l'usage du moule. C'est là

1. Lièvre, *Communication sur les fours de potiers de Jarnac* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France,* 1884, p. 213). On a trouvé à Jarnac quelques fours ne contenant que des débris de poterie commune et pas de terre sigillée. Dans le voisinage, des fosses ou « puisards » renfermaient — avec des déchets et des débris de cuisine — des poteries communes de la même espèce que celles des fours et des fragments à pâte rouge vernissée. Mais j'estime que M. Lièvre a fait erreur en admettant, dubitativement il est vrai, que les vases sigillés sortaient des fours voisins. On recueille toujours des débris de moules dans les officines de poterie sigillée et les fosses de Jarnac n'en contenaient aucun. Les marques de potiers tues par M. Lièvre sont rutènes pour la plupart. Il pouvait se trouver à côté des officines un magasin de vente de poteries fines de fabrique étrangère. Encore cette hypothèse est-elle inutile pour expliquer la présence de ces poteries rouges dans un lieu d'habitation. Les centres de production céramique abondaient dans la Gaule romaine, comme le démontre l'intéressante statistique dressée par M. A. Blanchet (*Les ateliers céramiques de la Gaule romaine,* Mélanges d'archéologie gallo-romaine, p. 88-117). Mais les fabriques de vases sigillés étaient localisées dans quelques régions. Aussi bien pour les poteries communes que pour les vases sigillés, il arrive souvent que des prétendues découvertes d'ateliers ne reposent que sur des observations insuffisantes ou sur des déductions erronées et ne résistent pas à une enquête méthodique.

2. Allmer et Dissard, *Trion,* II, p. 341. Tout en n'admettant pas l'hypothèse des « potiers nomades », il faut nécessairement reconnaître que quelques ouvriers ou chefs d'ateliers ont parfois émigré d'une fabrique à l'autre. Il est probable que celles de la Graufesenque ont été fondées par des potiers d'Arezzo.

une bonne fortune pour l'archéologie gallo-romaine. Si nous prêtons à Mommo une vie plus ou moins nomade, dans tous les ateliers où il se sera livré à la fabrication des vases moulés, nous devrons trouver des débris de ses moules. Les potiers en faisaient alors une grande consommation, la confection d'un creux n'étant guère plus dispendieuse que celle d'un vase. Mais si, en fait, les moules de Mommo se rencontrent exclusivement dans la seule fabrique de la Graufesenque, il sera démontré que ce potier n'a jamais eu qu'une seule résidence et que la dispersion de ses produits est bien le résultat d'un commerce d'exportation. Or, j'ai relevé moi-même plusieurs centaines de marques sur les moules provenant des officines de la Gaule et j'ai complété mes fiches par les inventaires du *Corpus*. Le résultat de cette enquête est tout à fait significatif: les moules portant une même signature sont localisés dans une même région. Toutefois, autour des grands centres de fabrication se créaient des ateliers de moindre importance. C'est ainsi que Montans dépendait de la Graufesenque et Lubié de Lezoux, pour ne citer que quelques exemples; de même qu'en Étrurie, Cincelli relevait d'Arezzo. Il se peut donc que des moules aient passé d'un atelier à un autre atelier voisin, soit par échange commercial, soit par suite de l'établissement d'une succursale. Mais les moules des Rutènes n'ont jamais circulé en Auvergne et *vice versa*. A plus forte raison ne rencontre-t-on pas en Gaule ceux d'Arezzo.

De plus, avec les vases ornés, nous avons, outre la forme et la marque de fabrique, un troisième élément de comparaison très utile : c'est la décoration. De même que les marques, elle varie habituellement suivant les régions et suffit dans bien des cas, même en l'absence de toute estampille, à déterminer la nationalité d'une poterie.

Pour procéder avec méthode à l'examen des vases ornés de la Graufesenque, j'étudierai successivement la technique de leur fabrication, leurs formes et leur décoration. J'aborderai ensuite la question de leur classification chronologique et celle de leur diffusion dans les diverses provinces de l'empire romain.

1. Technique

Au temps de la conquête de la Narbonnaise, l'industrie céramique des Gaulois était déjà en possession d'une technique très avancée. A côté d'un assez grand nombre de vases de fabrication commune et parfois grossière, quelques-uns se distinguaient par l'élégance recherchée et la pureté presque hellénique du galbe, la finesse de la pâte et l'homogénéité de la cuisson. La décoration, toujours linéaire et géométrique, d'un caractère sobre, consistait généralement en rubans ondulés, tracés en creux dans la pâte à l'aide d'une sorte de peigne, ou était encore obtenue par d'autres procédés qu'il serait trop long de décrire ici. Mais le groupe le plus original et le plus intéressant des poteries gauloises était constitué par les vases peints à décoration géométrique, que j'ai déjà eu l'occasion d'étudier à diverses reprises. Ces vases peuvent être classés parmi les meilleurs produits industriels de la Gaule indépendante. Dans le courant du I^er^ siècle avant l'ère chrétienne leur fabrication se trouvait en pleine prospérité; déjà, ils commençaient à rayonner à l'est jusqu'aux confins du territoire celtique et à s'exporter dans les montagnes de la Bohême[1], lorsque la brusque irruption de la technique italique arrêta leur essor.

La romanisation de l'industrie céramique s'accomplit en Gaule avec une étonnante rapidité. Le beau vase noir ovoïde, dépourvu d'anses, fit place à la cruche blanche ansée, à panse renflée. Les bols peints disparurent devant les potiches sigillées, qui, grâce à leur éclat et leur brillante couleur rouge, eurent bientôt achevé la conquête des Gaules.

Durant une période dont je chercherai plus loin à préciser la durée, la Gaule fut tributaire de l'industrie italique. J'ai essayé de démontrer dans une étude sur l'officine de Saint-Rémy-en-Rollat que deux sortes de poteries ornées étaient alors importées sur le champ de foire de Bibracte : une série de petits vases à pâte blanchâtre, peut-être originaires

1. Joseph Déchelette, *Le Hradischt de Stradonic en Bohême et les fouilles de Bibracte*, p. 34 et suiv.

de la Cisalpine, mais dont la fabrique est encore inconnue, et les coupes à vernis rouge d'Arezzo[1]. Le génie assimilateur des artisans gaulois ne tarda pas à manifester sa souplesse : chez les Arvernes, quelques fabriques, Saint-Rémy-en-Rollat et Gannat, imitent les pâtes claires, tandis que des fours se construisent chez les Rutènes pour la fabrication exclusive des vases rouges. Presque à la même date, vraisemblablement, se placent les débuts, tout d'abord modestes, d'une fabrique qui prendra plus tard une importance sans égale, celle de Lezoux, en pays arverne.

On se contente tout d'abord d'employer exclusivement la technique arétine, puis peu à peu, à mesure que s'opère le développement de cette industrie gallo-romaine, que les officines se multiplient, que la clientèle extérieure s'élargit, les potiers transforment leur matériel et inventent de nouveaux procédés. Très inférieures sous le rapport du décor plastique aux vases d'Arezzo de la belle époque, vases que le génie artistique de la Grèce a marqués de son empreinte, les poteries de la Gaule se recommandent par la variété de leur technique. Si l'on cherche à établir un classement dans les séries multiples dont nos musées possèdent d'innombrables spécimens, entiers ou fragmentés, on ne tarde pas à distinguer quatre groupes distincts :

1° Les *vases moulés*. Cette série, qui est de beaucoup la plus nombreuse, se compose de vases fabriqués à l'aide de moules, sauf le pied et les lèvres façonnés à part sur le tour.

2° Les *vases à reliefs d'applique*. Les poteries de cette famille étaient fabriquées au tour et ornées ensuite de reliefs d'applique obtenus à l'aide de moules le plus souvent en forme de médaillons et soudés à la barbotine. Ce procédé, qui rappelle celui des toreuticiens gréco-romains, décorant d'*emblemata* les vases métalliques, permettait d'orner de reliefs les vases de forme ovoïde sans avoir recours à des moules d'assemblage en plusieurs pièces, moules dont les potiers de la Gaule ne se sont

1. *L'officine de Saint-Rémy* (Allier) *et les origines de la poterie sigillée gallo-romaine*, Extrait de la *Rev. archéol.*, 1901, I, p. 360-394.

jamais servis. Aussi est-ce précisément pour les poteries de cette forme qu'il a été employé.

3° Les *vases ornés à la barbotine.* Ici l'emploi du moule est abandonné et le décor, toujours en relief, obtenu par un procédé tout à fait semblable à celui de nos confiseurs coulant sur un gâteau des enjolivures en sucre fondu. La matière employée par les céramistes était une pâte argileuse assez fluide et qui porte actuellement le nom de *barbotine.* Au début, on n'en faisait usage que pour agrémenter d'une bordure de feuilles d'eau les lèvres de certains petits vases en forme de soucoupes. Plus tard, on rencontre des oiseaux, des animaux divers et même des personnages exécutés par ce procédé.

Je dois ajouter que quelques vases de la série précédente présentent, en même temps que des reliefs d'applique, une décoration accessoire et complémentaire à la barbotine.

4° Les *vases à décor incisé.* Presque toujours linéaire et non figurée, la décoration consiste ici en de simples incisions ou enlevages, pratiquées dans la pâte crue, à l'aide d'instruments analogues aux gouges de nos sculpteurs. Ces enlevages dessinent le plus souvent des étoiles et divers motifs rayonnants; ils sont exécutés avec une adresse et une sûreté de main qui provoquent l'étonnement des céramistes.

A côté de ces quatre groupes principaux, rentrant tous par la couleur du vernis, habituellement rouge, dans la grande famille de la poterie dite sigillée, une statistique complète aurait encore à mentionner quelques autres catégories, représentées par un petit nombre d'exemplaires et que l'on peut réunir sous la rubrique de *vases ornés à l'aide de procédés divers;* tels sont les vases de forme anthropoïde ou zoomorphique et certaines poteries peintes de basse époque.

J'ai tenu à tracer cette esquisse d'une classification générale des vases ornés de la Gaule romaine afin de faire mieux comprendre quel a été le rôle des potiers de la Graufesenque dans le développement de l'industrie fictile.

Des quatre techniques que je viens de décrire, Arezzo n'en a connu que deux, la première et la troisième. Je m'en suis

assuré en examinant de très près les riches collections du musée de cette ville[1]. Il en est de même pour la Graufesenque où les reliefs d'applique et le décor à incision font complètement défaut, du moins dans l'état actuel des découvertes. Je serais surpris si les recherches ultérieures modifiaient sensiblement ces constatations. Il apparaît clairement, comme nous le verrons tout à l'heure, que la Graufesenque, après de brillants débuts, a vu abandonner ses fours vers le commencement du IIe siècle. C'est alors, au contraire, que Lezoux va atteindre l'apogée de son développement et introduire dans la fabrication des procédés nouveaux que les Rutènes n'ont pas connus.

Une question se pose ici à propos de la technique. Les vases sigillés des principaux centres de fabrication de la Gaule présentent-ils, au point de vue du lustre et de la nuance du vernis rouge, des caractères assez distincts pour servir de base à une classification géographique? Est-il possible, au seul aspect de la couverte, de déterminer la provenance d'une poterie dite samienne? Avant de répondre à cette question, il ne sera pas inutile de définir ce que l'on doit entendre par ces mots : *principaux centres de fabrication*.

Il y a eu sur tous les points de la Gaule et à toutes les époques des fabriques de poterie commune, mais les centres de production des vases sigillés sont en petit nombre. Ce genre d'industrie exigeait un ensemble de conditions difficiles à réunir : argile de qualité exceptionnelle, outillage relativement compliqué, personnel d'ouvriers expérimentés, comprenant de véritables artistes capables de modeler des poinçons figurés.

Les seules régions où l'on connaisse actuellement des ateliers importants de vases sigillés sont les suivantes :

1° Région du Sud. Officines situées sur le territoire des Rutènes (La Graufesenque et Montans) et des Gabales (Banassac).

2° Région du Centre. Officines arvernes de Lezoux et des

1. Je n'ai vu au musée d'Arezzo que deux échantillons de poterie ornée à la barboline; ce sont des flacons décorés de palmettes.

localités voisines de la vallée de l'Allier (Vichy, Clermont, Saint-Rémy, Lubié et d'autres encore). Officines de la vallée du Rhône (Vienne?) fabriquant des vases à reliefs d'applique.

3° Région rhénane. Ateliers de Rheinzabern[1], auxquels on peut rattacher ceux de Westerndorf dans la Vindélicie[2].

Les autres localités où l'on a rencontré quelques fragments de moules sont sans importance, *dans l'état actuel des découvertes*. Les trouvailles ultérieures pourront nous apporter sans doute des informations complémentaires, mais on peut affirmer hardiment que, parmi les ateliers de la Gaule, les premiers rangs seront toujours occupés par Lezoux et la Graufesenque. Je ne crois pas que ce pronostic soit téméraire. En effet, si l'on entreprenait un classement général, par fabriques connues, des innombrables vases ou tessons de vases ornés, de terre sigillée, conservés dans les Musées d'Europe, une fois l'opération terminée, quand la part respective de l'Italie, de l'Auvergne, des officines rutènes et gabales, de Rheinzabern et de Westerndorf aurait été prélevée, le résidu, c'est-à-dire les échantillons d'origine inconnue, ne formeraient qu'un lot relativement minime et peu homogène[3]. On peut donc affirmer que les officines encore inexplorées n'ont jamais atteint l'importance de celles que nous connaissons, au point de vue du moins de la diffusion des produits.

Je reviens après ces explications à la question qui les a provoquées : celle des caractères distinctifs du vernis rouge dans chacun des centres de fabrication.

1. Rheinzabern *(Tabernae Rhenanae)* est situé entre Spire et Lauterbourg. Le musée de Spire conserve un grand nombre de moules et de vases provenant de cette officine et qui sont décrits dans un important travail de M. Harster, *Die Terra sigillata-Gefässe (Festschrift zur Begrüssung der deuts. anthr. Gesell.*, Spire, 1896). En consultant le catalogue des marques de poteries du musée de Spire, p. 61-91, on constate que celles de la Graufesenque sont en assez grand nombre. On peut relever entre autres les suivantes : AVLLVS FE; OF BA[SSI]?; OF CALVI; CASTVS FE; CELAD. FE; IVCVNDVS F; OF MACARR; MARCVS F; OF MODES; OF MO; OF VITAL. Ces poteries rutènes ont été exportées dans les environs de *Tabernae Rhenanae* à une époque où cette localité ne possédait encore aucune fabrique de vases sigillés.

2. V. J. von Hefner, *Die römische Töpferei in Westerndorf*, Munich, 1862. Extrait de l'*Oberbair. Archiv*, t. XXII.

3. Je parle ici des vases ornés. Pour les vases unis, il y a encore tout un groupe important, celui des « vases belges » dont les différents centres de fabrication restent encore inconnus.

Il convient de remarquer que ces caractères ne sauraient constituer un critérium absolument sûr de classification géographique. Il faut tenir compte notamment des accidents de cuisson qui ont souvent modifié le lustre et la nuance de ce vernis.

Sous ces réserves, on peut néanmoins noter les observations suivantes :

1° Le vernis des vases du Midi diffère nettement de celui des vases arvernes durant la première période de fabrication, période caractérisée comme nous le verrons tout à l'heure par le bol à profil caréné. A Lezoux, le vernis de ce vase caréné est d'une nuance orange clair et presque mat. A la Graufesenque et dans les officines voisines, il est, au contraire, d'un rouge plus foncé et très brillant. Peu à peu les potiers de Lezoux ont adopté une nuance se rapprochant de celle des vases rutènes.

2° La Graufesenque a eu la spécialité exclusive d'un vernis particulier, d'ailleurs assez rare; il s'agit de ce vernis jaune à veines rouges, imitant l'aspect du marbre, et employé tant pour les vases unis que pour les bols ornés. Il ne s'est pas rencontré ailleurs que sur les produits des Rutènes[1].

II. Étude des formes

Je ne parlerai que des formes les plus répandues, de celles qui figurent dans toutes les collections et constituent plus des neuf dixièmes de la production des officines, me réservant de donner dans l'ouvrage que je prépare le tableau des formes moins communes.

1. M. Dragendorff (*Terra sigillata*, p. 98) avait déjà conjecturé avec raison que les vases à glaçure jaune veinée de rouge provenaient des ateliers du sud de la Gaule; mais ce n'est pas à Arles qu'il faut en placer la fabrication, comme on l'a proposé (*Bull. monumental*, t. XLI, p. 600), c'est à la Graufesenque. Non seulement ce genre de vernis ne se rencontre pas dans d'autres ateliers, mais les marques relevées sur ces vases, en Gaule et en Italie, sont rutènes. Voici, d'après M. Dragendorff, la liste des marques lisibles relevées à Arles : SILVANI; FELICEN·TE(?); CELEROS; OFVTIALI (lire OF VITALI); au Musée de Trèves : BOLLVS FIC; PRIMI; à Naples, provenant de Pompéi : OF PRIMI; OF PRIMV; à Naples : APRIA (lire, sans doute, APRI M); à Cagliari (Sardaigne) : CASTVS·FE. Toutes ces marques, sauf Celeros et Felicente, se retrouvent sous les mêmes formes ou avec des variantes insignifiantes sur la liste de M. l'abbé Vialettes. On n'a pas encore trouvé BOLLVS à la Graufesenque même, mais BOLVS F s'est rencontré dans le département de l'Aveyron (Vialettes, *ibid.*, p. 311). Je parlerai plus loin de l'exportation des vases rutènes à Pompéi.

Les figures 1, 2 et 3 reproduisent les trois formes classiques des vases moulés de la Gaule. Ce sont les formes 29, 30 et 37 de M. Dragendorff. On les retrouve identiquement semblables dans tous les ateliers. M. Dragendorff a déjà démontré que le bol caréné, aux lèvres guillochées, orné de moulures intérieures et d'une exécution généralement très soignée (forme 29 = fig. 1), a devancé le bol hémisphérique aux bords lisses dont le décor est délimité dans le haut par un rang d'oves (forme 37 = fig. 3).

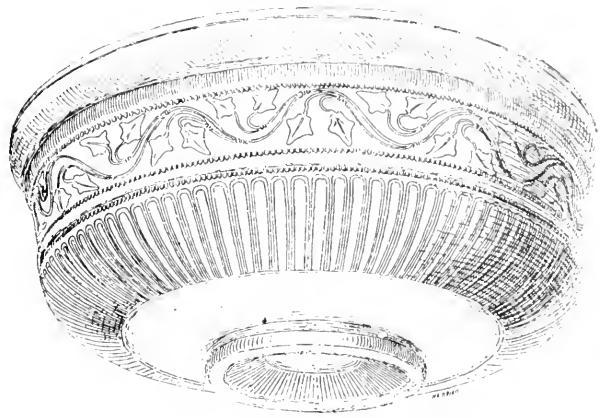

Fig. 1. — Forme n° 29 de Dragendorff.

On savait déjà, et cela surtout depuis la publication du même auteur, que les formes des vases ornés d'Arezzo et notamment la plus commune (fig. 4), sont absolument différentes de celles de la Gaule, et cette seule constatation nous est d'un grand secours pour reconnaître les produits italiques disséminés à travers les provinces de l'empire. Mais elle nous mettait en présence d'une sorte de hiatus dont l'explication était malaisée. L'industrie des vases sigillés étant chez nous une industrie d'importation, comment expliquer que ses premiers importateurs n'aient point, durant la période initiale, reproduit ou du moins tenté de reproduire les prototypes italiques? Le hiatus des

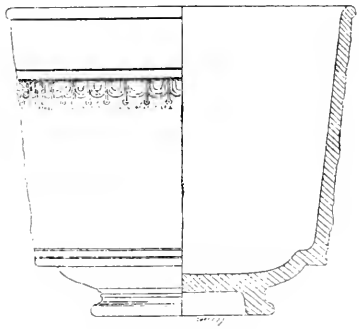

Fig. 2. — Forme n° 30.

formes semblait indiquer une lacune dans nos connaissances. Grâce à des découvertes toutes récentes, cette solution de continuité se trouve aujourd'hui comblée. Il y a eu effecti-

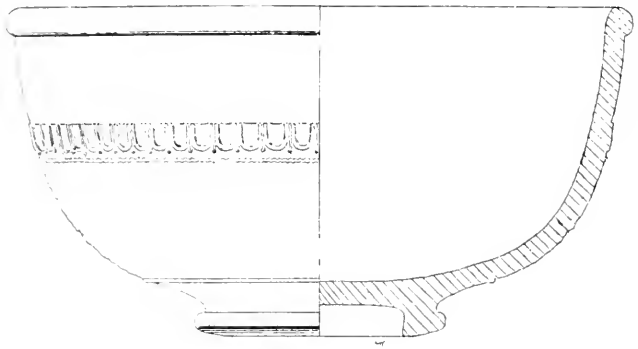

Fig. 3. — Forme n° 37.

vement une période durant laquelle une des formes de vases ornés a été commune aux ateliers d'Arezzo et aux officines de la Gaule. Je l'ai constaté en recueillant cette année même à Roanne, dans un cimetière du temps d'Auguste et de ses premiers successeurs, le beau vase presque entier que reproduit la figure 5[1]. La forme répondait entièrement au type classique d'Arezzo, mais le style des animaux figurés ressemblait singulièrement à ceux des poteries de la Graufesenque. Il ne me resta aucun doute sur sa provenance ruténique, lorsque je lus sur la panse le nom du potier VOLVS, écrit en lettres saillantes parmi les ornements. Ce nom figure sur les relevés dressés d'après les récoltes de

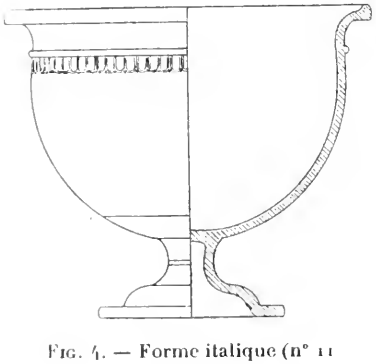

Fig. 4. — Forme italique (n° 11 de Dragendorff).

Les dimensions de cette figure et celles de la figure 2 doivent être un peu augmentées pour se trouver en proportion avec celles des figures 1 et 3, qui représentent environ le tiers de la grandeur moyenne de l'exécution.

1. Cette nécropole, située au cœur de la ville de Roanne, dans le quartier Saint-Jean, n'a cessé de livrer depuis un demi-siècle un grand nombre de vases antiques, de types variés. Le bol signé Volus contient des ossements incinérés. Le pied était brisé, mais il en restait une portion suffisante pour permettre d'en reconstituer le profil avec certitude.

l'abbé Cérès à la Graufesenque. Au moment des dernières explorations entreprises par MM. l'abbé Hermet et de Carlshausen, j'appelais sur cette question l'attention des fouilleurs. On a précisément retrouvé, à travers la masse des débris des vases 29, 30 et 37, un échantillon de la même forme arétine, de

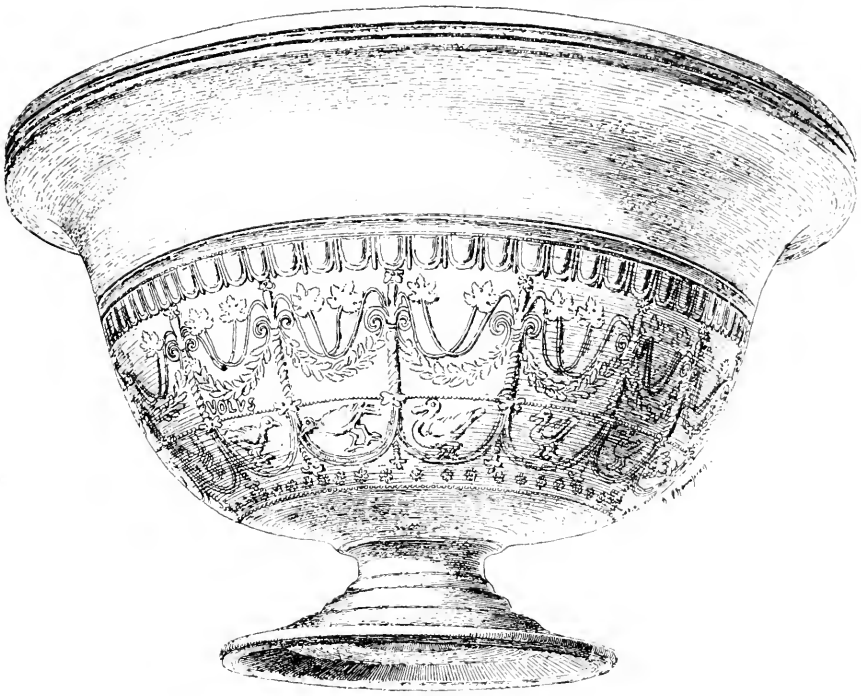

Fig. 5. — Vase cinéraire trouvé à Roanne.

très grand diamètre : témoin encore unique, mais dont l'importance n'est point négligeable. Le sol du Condatomagus des Rutènes garde encore une partie de ses secrets, et les recherches ultérieures ne manqueront pas de projeter un nouveau jour sur cette période si attachante durant laquelle vient se greffer, sur une souche pleine de sève, le rejeton d'une vieille industrie italique qui touche à sa ruine.

Il paraît assez vraisemblable que la marque VOLVS soit une abréviation de *Volusenus* et que nous nous trouvions en présence d'un descendant ou d'un affranchi de C. Volusenus,

potier d'Arezzo bien connu, que Gamurrini place aux derniers temps de la République (*Not. d. Scavi,* 1889, p. 58. — Max Ihm, *Die arret. Töpfer,* in *Bonner Jahrb.*, 1898, p. 106). C. Volusenus abrégeait son nom de la même façon, mais il le faisait toujours précéder de l'initiale de son prénom. On lui connaît huit à dix esclaves (voir les marques du *Corpus,* tome XI) : $\frac{\text{FELIX}}{\text{C. VOLVS}}$ $\frac{\text{C. VOLVS}}{\text{ENVS}}$ C. VOLVS, etc.

Il est donc probable que le fabricant du vase de Roanne doit compter parmi les potiers arétins qui ont importé dans la Narbonnaise l'industrie de la céramique sigillée, hypothèse que la forme proprement italique de ce bol vient encore fortifier.

A la forme 29 appartiennent la grande majorité des vases de la Graufesenque. La forme 30 y est aussi plus abondante qu'à Lezoux, où le bol 37 constitue peut-être plus des neuf dixièmes des récoltes totales de vases moulés.

En traitant du classement chronologique des vases de la Graufesenque, nous verrons quelle date on peut assigner à l'apparition de ces diverses formes.

III. Ornementation

Je dois me borner, dans cet article, à quelques indications générales sur la décoration des vases ornés de la Graufesenque. On trouvera dans l'ouvrage que je prépare la reproduction intégrale des types figurés et des motifs d'ornements. En dresser ici un catalogue descriptif serait, en l'absence de figures, un travail aride et sans profit.

Les trois quarts au moins des vases ornés de cette fabrique, c'est-à-dire presque tous les bols carénés (forme 29) et une partie des bols hémisphériques (forme 37) et des vases cylindriques (forme 30), présentent une décoration ornementale. Des rinceaux et des feuillages variés développent leur tige flexueuse sur la partie cylindrique du bol 29 et parfois aussi sur sa panse, mais celle-ci porte très souvent de simples cannelures. D'autres fois, les feuillages font place à de petites

représentations animées, quadrupèdes, oiseaux, gladiateurs, encadrées dans des compartiments rectangulaires ou métopes qui alternent avec des combinaisons géométriques. Les types mythologiques n'apparaissent guère que sur les formes 30 et 37, en même temps que certains sujets de genre. Au total, l'ensemble des figures que j'ai relevées à la Graufesenque, y compris les animaux, se compose d'environ cent cinquante sujets, nombre relativement faible si on le compare à celui des poinçons de Lezoux. Sans doute les découvertes ultérieures ne manqueront pas d'augmenter cet appoint, mais il n'en est pas moins certain que le répertoire des types en usage chez les potiers rutènes ne présentait pas la richesse de celui des potiers arvernes. La répétition fréquente d'un certain nombre de sujets sur de très nombreux exemplaires ne provenant pas des mêmes moules nous indique que l'assortiment des poinçons était peu varié.

L'exécution artistique est très inégale. On reconnaît dans quelques figures des copies assez fidèles de sujets populaires. D'autres, en plus grand nombre, trahissent l'inexpérience complète et la naïveté du modeleur.

Un fait essentiel doit être retenu. Il n'y a pas la moindre ressemblance entre les types d'Arezzo et ceux de la Graufesenque ou de toute autre fabrique gauloise. Parmi les onze cents sujets dont se compose mon album de reliefs céramiques, constitué d'après les vases fabriqués en Narbonnaise, en Aquitaine et en Lyonnaise, je n'en ai pas retrouvé un seul sur les vases si nombreux du musée d'Arezzo, non plus que sur les poteries indigènes des diverses collections de l'Italie. Le répertoire des types céramiques de la Gaule s'est donc constitué en dehors de toute influence imputable aux fabriques de la Péninsule. Ce fait s'explique aisément si l'on observe que la décoration figurée — j'entends par là celle dont la figure humaine constitue le thème principal — n'a été adoptée par les potiers rutènes qu'un demi-siècle environ après leurs premiers débuts dans la fabrication de vases sigillés.

Quelles furent alors ses sources d'inspiration? On ne saurait y découvrir la moindre trace d'un élément gaulois. Aucune

des divinités celtiques ne se mêle aux Olympiens. Dans la vallée de l'Allier et près du Rhin, les fabricants de figurines blanches n'ont pas entièrement renié les dieux indigènes. Quelques Eponas, quelques Dispaters, de nombreuses déesses-mères, qui correspondaient peut-être à d'anciennes conceptions religieuses de la Gaule indépendante, se rencontrent auprès de Vénus, d'Apollon, de Jupiter et de Junon. Mais ces figurines étaient appelées à meubler les laraires et les tombeaux. Leur destination religieuse ou funéraire diffère entièrement de celle des vases, ustensiles domestiques, dont l'ornementation dépendait beaucoup moins des traditions religieuses que des tendances générales qui s'exerçaient alors dans l'art industriel.

Le répertoire des types céramiques de la Gaule s'est constitué surtout à l'aide d'emprunts gréco-romains. A l'exemple de tous les artistes de leur temps, les modeleurs de ces matrices sont allés puiser sans cesse au vieux fonds des créations hellénistiques. Ils ont pris parfois pour modèles les beaux ouvrages de la toreutique. Les modestes poteries d'argile ont tenté de rivaliser avec la somptueuse vaisselle en métal précieux des tables romaines; mais il faut se garder de croire que les poteries ornées aient jamais été fabriquées à l'aide du surmoulage des pièces d'argenterie. On doit encore accorder une part d'influence aux productions originales, souvent peu recommandables, de l'art provincial. De même que pour les petits bronzes, les figurines et les bas-reliefs décoratifs ou funéraires, on rencontre sur les vases de la Graufesenque un assez grand nombre de types, mythologiques et autres, dont l'origine ne se rattache pas à l'imitation d'un modèle classique. Les éléments constitutifs de ce *Typenschatz* céramique ne sont donc pas homogènes. Ils varient, d'ailleurs, avec les différents centres et les diverses périodes de fabrication. Chaque région possède ses sujets favoris, souvent reproduits simultanément ou successivement par plusieurs potiers du même groupe. Neuf fois sur dix le lieu de fabrication des vases ornés, même anépigraphes, peut être déterminé avec certitude par le simple examen des sujets qui le décorent. Le nombre des types communs aux

fabriques du Midi et à celles du Centre de la Gaule est très restreint. Quelques-uns reproduisent avec une remarquable habileté d'exécution des modèles empruntés à la statuaire et aux bas-reliefs. Une Diane à la biche au geste archaïque, motif très répandu aussi bien sur les vases de la Graufesenque que sur ceux de Lezoux, est une réplique contaminée de l'un des types des bas-reliefs néo-attiques[1]. L'influence de l'art hellénistique se manifeste dans certains sujets de genre, quelles que soient les maladresses de l'interprétation. Voici, à titre d'exemple, deux scènes de pêche de styles différents, mais

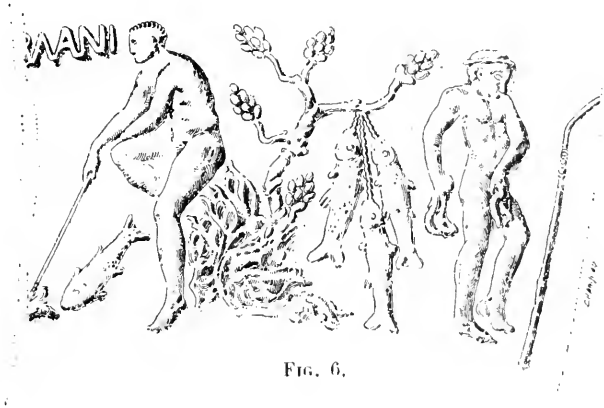

Fig. 6.

procédant de l'imitation des mêmes modèles. Sur le premier fragment (fig. 6), signé du nom de Germanus[2], nous rencontrons le pêcheur classique des fresques de Pompéi et de certains vases d'argent, assis sur un tertre, à l'ombre d'un arbre. Son compagnon, qui s'apprête à se jeter à l'eau, se débarrasse de son pagne. Aux branches de l'arbre sont suspendus trois énormes poissons, dont l'empreinte a été

1. F. Hauser, *Die neu-attischen Reliefs*, pl. I, fig. 9.

2. Il est certain que ce Germanus, dont la production en vases ornés a été considérable, travaillait à la Graufesenque. Sa marque a été recueillie souvent par l'abbé Cérès (GERMANI M; GERMANI O; GERMAN; GERM; OF GERMA, etc.) et par MM. Hermet et de Carlshausen, en 1901. Il vivait avant l'an 79 puisqu'un de ses vases s'est rencontré à Pompéi. Au reste, on retrouve sur d'autres poteries ornées de la Graufesenque le personnage nu figuré ici derrière le pêcheur. Ce fragment, recueilli à Clermont, fait partie de la collection céramique de M. Kuhn, de Marcillat (Allier), qui me l'a obligeamment communiqué.

obtenue à l'aide de la même matrice. La seconde scène (fig. 7), empruntée à un moule cylindrique (forme 30), trouvé à la Graufesenque en 1902, trahit, par la naïveté du dessin, l'inexpérience de l'artiste. L'indigence de la collection de sujets dont dispose le potier est manifeste. Le personnage principal, auprès duquel une ligne est plantée dans le sol n'est qu'un pêcheur d'occasion. On le retrouve sur d'autres vases se

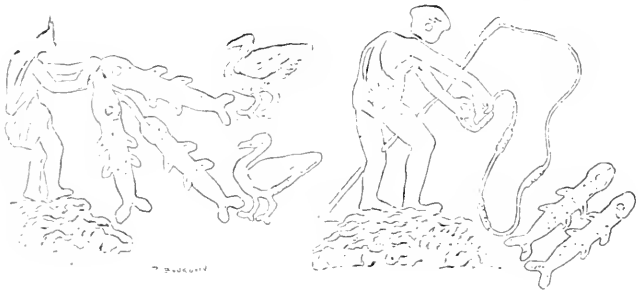

Fig. 7.

livrant à une tout autre occupation : de ses deux mains tendues en avant, il retire des flancs d'un quadrupède les entrailles destinées à quelque sacrifice. Même à Lezoux nous rencontrerons quelques exemples de cette multiplicité des rôles donnés à un même personnage dont on se borne à modifier les attributs. Mais les potiers arvernes se sont rarement montrés parcimonieux dans la confection des matrices figurées. Ils ont, au contraire, multiplié à profusion les types mythologiques. L'un d'entre eux, Libertus, celui qui mérite d'occuper le premier rang parmi les potiers modeleurs de la Gaule romaine, exerça à n'en pas douter une influence prépondérante sur le style décoratif des potiers de Lezoux. C'est à lui que, dans cette importante fabrique, le répertoire des types est redevable de la variété et de la valeur artistique de ses éléments. Avec les admirables produits de ce céramiste encore nourri des saines traditions classiques, les créations de l'art gréco-romain se sont répandues dans toute la Gaule, contribuant à la diffusion des mythes de la religion nouvelle parmi la vaste clientèle populaire des officines arvernes.

La fabrique de la Graufesenque, au temps où travaillait

Libertus, vers le commencement du IIe siècle, se trouvait en pleine décadence, comme nous le verrons plus loin. La période de fabrication durant laquelle l'ornementation figurée se substitua généralement à l'ornementation décorative n'eut dans les officines rutènes qu'une durée assez courte, et c'est dans les ateliers de l'Auvergne et de la Germanie qu'il faut en étudier le développement.

IV. L'époque de la fabrication et la diffusion des vases rutènes

J'arrive à la question la plus importante et la plus délicate de toutes celles que soulève l'étude du gisement céramique de La Graufesenque. A quelle date peut-on placer le début et la fin de la période d'activité de cette fabrique?

De grands efforts ont été faits depuis quelques années, dans les provinces rhénanes, pour jeter les bases d'une classification chronologique des diverses poteries gallo-romaines. Tout le monde s'accorde à reconnaître l'extrême utilité de cette tâche. Le jour où le but aura été pleinement atteint, les moindres débris de vases gallo-romains guideront l'archéologue dans ses recherches et constitueront d'excellents chronomètres pour déterminer la date de l'occupation des stations antiques. Il y a déjà beaucoup à prendre, pour la poterie sigillée, dans le travail de M. Dragendorff, et pour la céramique en général dans l'ouvrage de M. Kœnen. Mais M. Dragendorff, en raison du plan et de l'objet même de son étude embrassant tout le développement de l'industrie sigillée, ne pouvait que s'en tenir à des généralités en ce qui concerne la Gaule. Au reste, presque toute la masse des matériaux utilisables est encore inédite. De tous côtés on a dressé des listes de noms, mais combien sont rares dans nos publications les reproductions des types figurés et des différentes formes! C'est à l'aide de documents dispersés dans toutes les collections françaises et étrangères, qu'il faut tenter de pénétrer dans le détail des faits.

Tous les types de l'industrie gallo-romaine, objets de bronze, verres, poteries et autres objets, n'ont cessé de se transformer

durant les quatre premiers siècles. Il appartient aux archéologues de la génération présente, aujourd'hui que l'étude des petites antiquités, longtemps abandonnées aux amateurs de curiosités, fait l'objet de recherches scientifiques, de déterminer les phases de cette évolution industrielle. Il s'agit donc de rechercher avec soin les gisements céramiques *à date certaine*, et de constituer une série de types correspondant à autant de périodes déterminées. Les limites de cet article m'obligent à m'en tenir à l'indication sommaire des faits essentiels.

La poterie sigillée se rencontre dans les officines, parmi les vestiges des habitations et dans les sépultures. Théoriquement, il semblerait qu'en notant avec soin l'ordre de succession des débris avoisinant les fours, on se procurerait déjà les éléments d'une classification relative. En fait, ceux qui ont dirigé ou visité les fouilles de quelque fabrique savent que c'est là une tâche difficile et le plus souvent stérile. Ces débris ne se présentent pas ordinairement comme des sédiments stratifiés. On les rencontre le plus souvent dans des sortes de fosses dont les couches ont été remuées et mêlées. Les monnaies, associées aux récoltes céramiques, procurent parfois de précieux indices. Il est regrettable que nous n'ayons pas l'inventaire de celles que l'abbé Cérès avait recueillies à la Graufesenque. Au cours des fouilles récentes (1901-1902), il n'en a été trouvé que deux dont le type soit distinct. L'une est à l'effigie de Néron; l'autre, frappée sous Auguste ou Tibère, porte au revers la représentation de l'autel de Rome et d'Auguste.

Pour l'extrême début de l'époque impériale, nous n'avons en Gaule qu'une seule ville antique dont la date de l'abandon soit exactement déterminée, c'est Bibracte, désertée au milieu du principat d'Auguste. Mais voici que des découvertes récentes viennent de mettre au jour, dans la Germanie indépendante, en Westphalie, les ruines d'un *castellum* qui paraît bien être celui d'Aliso, mentionné par Tacite dans son récit sur l'expédition de Germanicus en l'an 16 après J.-C. Sans entrer dans la discussion d'une identification géographique que les archéologues allemands ont adoptée, on peut affirmer, avec M. Ritterling, que l'occupation des établissements romains

de Haltern — c'est le nom actuel de cette localité — est circonscrite dans une étroite limite de vingt à trente années, entre la première campagne de Drusus et le rappel de Germanicus[1]. A ce moment, à partir de l'an 16 après J.-C., lorsque les légions romaines, sur un ordre de Tibère, abandonnèrent définitivement l'espoir de reculer jusqu'à l'Elbe la frontière de l'empire, les traces de la civilisation romaine disparaissent complètement dans le Hanovre et la Westphalie. Les antiquités découvertes à Haltern constituent, dans ces conditions, une source précieuse d'informations archéologiques pour la durée du principat d'Auguste. Ainsi que l'a fait ressortir M. Ritterling, il y a un remarquable parallélisme entre ces fouilles et celles du Mont Beuvray. De l'étude des vases sigillés recueillis dans ces deux stations, il ressort clairement qu'à cette époque la fabrique de Graufesenque n'existait pas encore, tout au moins comme centre important de fabrication. Les échantillons de poterie rouge sont nombreux tant à Bibracte qu'à Haltern. A Bibracte, ils appartiennent tous aux fabriques italiques. Dans les récoltes de Haltern, dont l'abandon est postérieur de vingt ans environ à celui de Bibracte, on voit déjà apparaître, à côté des mêmes noms arétins, d'autres marques nouvelles qui pourraient être originaires non plus de l'Italie, mais du sud de la Gaule, notamment les estampilles si connues d'Ateius et de ses esclaves. Ces marques ne peuvent pas encore être localisées[2]. Mais un fait essentiel subsiste, à savoir que vers l'an 20 après l'ère chrétienne, les poteries des Rutènes ne font pas encore parler d'elles dans l'empire romain. Aucune des marques de la Graufesenque n'apparaît ni au Mont Beuvray ni à Haltern.

On ne saurait objecter l'éloignement de Haltern et prétendre que les potiers rutènes pouvaient posséder déjà une clientèle

1. *Haltern und die Altertumsforschung an der Lippe*, Münster, 1901, *in Mitteil. der Alterthums-Kommission für Westfalen*, II (voir surtout le chapitre B, *Die Fundstücke*, par M. Ritterling).

2. M. Oxé, un des archéologues allemands qui se sont fait une spécialité de l'étude des noms de potiers de l'époque romaine, incline à croire que le potier italien Ateius aurait eu quelque part une succursale dans la Narbonnaise. (*Bon. Jahr.*, 101, p. 27). Cette hypothèse n'a pas encore été confirmée par les découvertes. Les marques d'Ateius ne se sont pas encore rencontrées dans aucune des officines de la Gaule.

d'exportation sans trafiquer avec la région du Rhin. C'est là, au contraire, qu'ils ont trouvé leurs plus larges débouchés. Il suffit d'ouvrir le tome XIII (3e partie, fasc. 1) du *Corpus* pour constater combien les marques de la Graufesenque sont extraordinairement abondantes à Vechten, dans le pays des Bataves, à Xanten et à Neuss. Nulle part, ni dans la Celtique ni même dans la Narbonnaise, nous ne rencontrerons en aussi grande quantité qu'à Vechten les marques de la Graufesenque.

Le Mont Beuvray et Haltern ne nous ont procuré que des conclusions négatives. Il n'en sera plus de même avec le cimetière d'Andernach, situé dans la vallée du Rhin et exploré en 1879 (musée de Bonn). Des deux groupes de sépultures qu'il renferme, le plus récent ne remonte qu'au IIIe siècle, le plus ancien au temps d'Auguste, de Tibère, de Claude et de Néron. Les dernières monnaies sont celles de Néron. Or, dans l'inventaire par tombes dressé par M. Koenen (*Bonner Jahrbücher,* 1888, page 60 et suiv.), à côté d'un grand nombre d'estampilles données par des « vases belges », je relève les suivantes :

1. BASSI, dans les cendres des bûchers d'incinération, p. 175.
2. OF ARDACI, *ibid.,* p. 174.
3. BALBUS F, tombe n° 7, p. 162, et pl. VI, fig. 16. Bol orné, forme 29. Avec une monnaie d'Auguste.
4. OF CRESTIO, dans les restes des bûchers, p. 175.
5. MACCARI, tombe n° 11, p. 165, pl. VII, fig. 43. Monnaie d'Antonia Augusta (Coh., 6), frappée sous Claude.
6. OF MOII, restes des bûchers, p. 175.
7. OF SABI, *ibid.*

Reportons-nous à la liste de M. Vialettes. Nous trouvons :

1. BASSI.
2. ARDACI; OF ARDA.
3. BALBI M.
4. OF CRESTIO.
5. OF MACAR (M et A liés).
6. OF MOI (M et O liés).
7. O SABI; OF SABINI.

Le n° 3 d'Andernach est un vase orné, de la forme 29. Son décor à rinceau se rencontre sur des centaines de débris de moules et de vases à la Graufesenque. Enfin, pour plus de certitude encore, les qualificatifs que M. Koenen applique au vernis de ces vases d'Andernach, *festgebrannte, glanzend tiefrothe,* suffiraient presque à désigner des produits de fabrique rutène.

Voilà donc un second fait acquis. Rapproché des observations précédentes, il nous permet d'affirmer que *l'exportation des poteries de la Graufesenque a débuté entre la fin du principat de Tibère et l'avènement des Flaviens.*

Retournons maintenant aux *Instrumenta domestica* du *Corpus,* et tout d'abord à celui qui est appelé à rendre de grands services à l'archéologie gallo-romaine, à ce premier fascicule de la troisième partie du tome XIII, récemment paru, où MM. Hirschfeld, Zangemeister et Bohn, ce dernier seul chargé de la rédaction, ont réussi à grouper, au prix de laborieux efforts, la masse énorme des estampilles des Trois Gaules et des Germanies. A chacun des noms précités, l'énumération des trouvailles remplit les longues colonnes du texte, nous permettant de mesurer d'un coup d'œil la prodigieuse diffusion des poteries sorties des ateliers rutènes. Presque toutes les grandes villes gauloises se retrouvent sur chacune de ces listes, et comme je l'ai déjà indiqué, Vechten, l'ancienne Fictio, au pays lointain des Bataves, constitue, dans cette région germanique, une sorte de grand entrepôt de produits de notre Condatomagus.

Si nous passons en Bretagne, bien mieux encore que le tome VII du *Corpus,* dont l'*Instrumentum* est devenu très incomplet, une visite aux musées de Londres et de Reading (fouilles de Silchester), et surtout à celui du Guild Hall, le Carnavalet de la Cité, nous réserve les mêmes surprises. L'île de Bretagne — à part l'officine de Castor (Northampton), qui n'a fabriqué que des vases barbotinés, mais en grande abondance — n'a jamais eu de fabriques de poteries sigillées. Elle en faisait néanmoins une grande consommation. La Graufesenque au début, Lezoux et même Rheinzabern, au

IIe siècle, ont trouvé là des débouchés importants et réguliers.

Voici un exemple :

Les vitrines du Musée de Reading (fouilles de Silchester) contiennent, à côté de nombreux débris, environ 34 vases ornés, à vernis rouge, à peu près complets. Soit à l'aide de leur décor, soit au moyen de leurs marques, j'ai pu reconnaître leur origine. Ils se répartissent de la façon suivante :

	La Graufesenque	Lezoux	Fabrication incertaine	Totaux
Forme 29. . . .	9	»	»	= 9
Forme 30. . . .	3	4	1	= 8
Forme 37. . . .	5	12	»	= 17
Totaux. .	17	16	1	= 34

Dans l'ensemble, les vases de la Graufesenque représentent le Ier siècle et ceux de Lezoux le siècle suivant. Je ne puis entrer ici dans le détail de cette classification.

Quittons les régions du Nord pour redescendre dans la Péninsule italique. Là encore, et avant l'an 79, les bols ornés, aussi bien que les simples assiettes de la Graufesenque avaient pénétré. Au cours d'un voyage en Italie, durant les derniers mois de 1901, j'ai constaté l'importance de cette exportation. Les rédacteurs du *Corpus* avaient déjà observé le caractère exotique de certaines marques de la Péninsule, d'ailleurs fréquentes dans la Narbonnaise. *Est* ou *videtur originis externae,* écrit M. Dressel au sujet de ces estampilles. Presque toujours — car l'importation de Lezoux a été minime et celle de Rheinzabern nulle dans l'Italie centrale et méridionale, — presque toujours on peut remplacer avec certitude *externae* par *rutenae*.

Depuis quelques années, on recueille à Rome ces fragments de poterie antique jadis trop dédaignés. Au Forum, M. Boni fait étudier avec soin les moindres tessons, considérant avec raison que la céramique est le meilleur chronomètre lorsqu'il s'agit du classement de stratifications archéologiques. Au Musée national, j'ai pu passer en revue une grande quantité de débris de poterie rouge vernissée dont beaucoup ont été retirés du lit du Tibre. Les produits de la Graufesenque sont en minorité par rapport à ceux des fabriques italiques, mais

néanmoins assez abondamment représentés. Et si, comme je le crois, l'exportation des vases rutènes n'a eu qu'une courte durée, il faut nécessairement admettre qu'elle a été importante puisqu'elle a laissé après elle de nombreux vestiges.

Les débris de vases carénés (forme 29) sont les plus communs. On les reconnaît facilement au lustre brillant du vernis rouge et au style du décor. Beaucoup de ces fragments pourraient en quelque sorte se compléter avec ceux de la Graufesenque, les uns et les autres provenant des mêmes moules. Lorsqu'une marque apparaît sur le fond intérieur d'un de ces vases, c'est celle d'un potier rutène. Voici, notamment, les estampilles de cette fabrique que je relève dans le tome XV du *Corpus*. Elles appartiennent à des vases unis et à des vases ornés :

C. I. L., XV, II, fasc. 1.		Fouilles de l'abbé Cérès. Liste publiée par l'abbé Vialettes.
ATTICI	5020 *b*	ATTICI
OF· BASSI	5059	OF· BASSI
CRESTI	5096 *a*	OF CRESTI
DAMONVS	5170	DAMONI
OF FELICIS	5211 *q* vase orné	OF FELIC
GALLICANI	5222 vase orné	GALLICANI
OF COCI	5108	OF COCI
IVCV / NDVS	5273 *a*	IVCV / NDVS
IVCVNDI	5273 *b, c.* (*b* vase orné)	IVCVNDI
OF· IVCVND	5273 *d* vase orné	OF· IVCVND
MACAR	5305	MACAR
MÁRC	5321 *a*	MARCI
MARTIALIS FE	5326	MARTIALIS OF
MOMMONI(s)	5355 [1-2]	MOMMONIS
OF· PRIM	5462 *a*	OF· PRIMI
SABINVS F	5541	OF SABINI
OF· SARR	5544	OF SARRI
OF SECVND (externae orig.)	5560 *a*	OF SECVND
OF SILVANI	5598	SILVANI
s)VLPICI	5611	SVLPICI
OF VITAL	5765 *a* vase orné	OF VITA· VITALIS

Il est très remarquable que les vases arvernes font presque entièrement défaut dans l'Italie centrale et méridionale. Parmi les noms de potiers étrangers qui figurent dans l'*Instrumentum*

domesticum de la ville de Rome, je ne reconnais comme arverne que celui d'Albucius[1], sur un vase orné fabriqué très certainement à Lezoux. Je n'ai rencontré, d'ailleurs, dans les collections romaines, aucun des types figurés des officines de la vallée de l'Allier, si répandus en Gaule et en Bretagne au IIe siècle de notre ère. Et pourtant le nombre de ces types arvernes, les motifs d'ornements non compris, dépasse six cents. Sur les cent cinquante sujets des fabriques rutènes, j'en ai reconnu une vingtaine dans les collections de la ville de Rome.

Gagnons maintenant la Campanie. En 1866, Overbeck publiait dans son livre sur Pompéi[2] un bol rouge portant sur sa panse la légende circulaire BIBE DE MEO, en grandes lettres décoratives séparées par des ornements. Personne ne soupçonnait alors son origine gauloise sur laquelle M. Dragendorff appela l'attention. Non seulement l'opinion de M. Dragendorff était pleinement justifiée, mais le vase pouvait être attribué avec certitude à une fabrique de la Gaule, celle de Banassac, dans la cité des Gabales. Le Musée de Mende renferme, en effet, plusieurs débris de vases absolument semblables, avec des fragments de la même légende: BIBE.....EO... Ces débris proviennent des officines de Banassac. Les lettres, d'égales dimensions, sont séparées par les mêmes motifs d'ornements. Entre la première et la dernière lettre de la légende circulaire, un buste viril, couronné, tourné de profil à droite.

La fabrication de ces bols à légendes décoratives, ordinairement bachiques ou ethniques, était la spécialité des potiers gabales. On ne les a rencontrés encore dans aucune autre fabrique. Mais il pouvait rester quelque incertitude sur le lieu de la découverte. L'information d'Overbeck n'était-elle pas erronée? Je ne doute plus de son exactitude depuis que j'ai vu, dans les musées de Naples et de Pompéi, une belle série de bols rouges ornés, retrouvés sous les cendres du Vésuve et

1. Je connais environ cinquante vases ornés portant le nom de ce potier, dont la moitié trouvés à Lezoux où l'on a encore recueilli cinq moules au même nom.

2. Overbeck, *Pompéi*, p. 75, fig. 269.

provenant certainement des officines de la Graufesenque.

En voici l'inventaire sommaire :

A) Musée de Pompéi

1. OF BASSI CO. Hauteur des lettres, 3 millimètres; longueur, 23 millimètres. Forme 29. Un rinceau de feuillage court sur la frise supérieure du vase. Un second rinceau, encadrant des médaillons, orne la panse. Pour ce bol et pour ceux qui sont décrits ci-après, sauf indication contraire, l'estampille se trouve sur le fond du vase à l'intérieur.

2. SABINVS. Hauteur des lettres, 4 millimètres; longueur, 20 millimètres. Numéro de l'inventaire, 543-671. Même forme. Frise divisée en métopes renfermant alternativement un système de traits verticaux parallèles et un ornement cruciforme. Sur la panse un rinceau de feuillage encadrant dans ses lobes des médaillons avec représentation de cygnes. *C. I. L.*, X, 2, 8055, 39 *a*.

3. SABINVS F. N° 562-663. Même forme et décor analogue, sauf que les métopes de la frise sont remplies par des demi-cercles et des ornements en volutes. *C. I. L.*, X, 2, 8055, 39 *b*.

4. Marque illisible. C////VCA////I. N° 445. Même forme. Sur la frise et sur la panse, décor à métopes encadrant des motifs d'ornements floraux.

5. Marque illisible. Même forme. N° 676. Frise à métopes avec divers quadrupèdes dont les groupes alternent avec des imbrications de flèches. Sur la panse, un rinceau de feuillage.

6. Marque illisible et incomplète. Même forme. N° 546-674. Frise dont les métopes inscrivent chacune un demi-cercle qui sert d'encadrement tantôt à un lapin, tantôt à des imbrications de flèches. Ces motifs alternent de deux en deux compartiments. Sur la panse, métopes à médaillons et ornements.

7. Marque illisible. N° 551-679. Même forme. Décor similaire à celui du n° 1.

8. Pas de marque. Forme 37. Par le style de son décor, ce spécimen d'une forme nouvelle est encore très apparenté avec certains vases de la forme 29. Au-dessous des oves qui

ici font leur apparition, on voit, disposés en bandes horizontales, un rang de grosses perles, un rang de godrons, une guirlande de feuilles et, enfin, près de la base, un large rinceau encadrant dans ses lobes un système de flèches imbriquées.

B) Musée de Naples

9. GERANI. N° 111623. Forme 29. Décor à rinceaux. *C. I. L.*, X, 2, 8055, 20*a*.

10. OF MOMMO. N° 116995. Même forme. Frise à rinceau. Panse ornée de godrons. *C. I. L.*, X, 2, 8055, 27*a*.

11. OF MOMMO. N° 7584. Second exemplaire exactement semblable au précédent. *C. I. L.*, X, 2, 8055, 27*b*.

12. Double marque : 1° sur le fond à l'intérieur : OF MOM; 2° parmi les ornements de la panse : MOM. N° 113008. Même forme. Décor similaire.

13. SASMONOS. N° 117112. Même forme. Sur la frise, un rinceau dont les lobes sont remplis d'imbrications de fers de flèches. Sur la panse, rinceau et médaillons à animaux. Cf. *C. I. L.*, X, 2, 8055, 56, mauvaise lecture : SONOIIDVS.

14. PAVLLVS. N° 116990. Vase de petite dimension. Même forme. Sur la frise, guirlande rectilinéaire composée de têtes de pavots. Sur la panse, un rinceau de feuillages encadrant des médaillons à animaux. *C. I. L.*, X, 2, 8055, 30.

15. Pas de marque. N° (?). Même forme. Sur la panse et sur la frise, décor à métopes, avec animaux (chiens, lions, etc.).

16. Pas de marque. N° 112991. Forme 37. Décor à métopes. Ornements cruciformes et médaillons. Bacchus, Amour ou Victoire, gladiateurs.

17. N° 116989. Même forme. Décor similaire. Médaillons remplacés par des compartiments en demi-cercles, renfermant des ornements cruciformes.

18. Pas de marque. N° 112898. Même forme. Sur la panse, au-dessous des oves, quatre bandes horizontales présentent la première une guirlande de feuilles, la seconde et la quatrième une frise d'ornements en forme d'S, la troisième un rinceau de feuillages.

19. Pas de marque. N° 5710. Même forme. Ce vase est

incomplet. Sur la partie lisse étaient fixées deux petites anses plates. Tandis que tous les exemplaires précédents sont recouverts d'un vernis rouge, celui-ci porte un vernis jaune brillant, veiné de rouge. Décor à métopes encadrant alternativement un double médaillon avec un petit génie entre deux lapins et un ornement cruciforme à imbrications.

Voilà donc au total dix-neuf vases ornés de la Graufesenque retrouvés à Pompéi et dont l'origine est nettement indiquée par les diverses particularités de leurs formes, de leur décoration, de leur vernis et de leurs marques. Nous trouvons même sur un exemplaire ce vernis jaune, veiné de rouge, qui ne s'est rencontré, comme nous l'avons dit, dans aucune autre fabrique. Les marques de Mommo sont particulièrement caractéristiques. Dans les fouilles de 1901, MM. Hermet et de Carlshausen ont recueilli sur des fragments de vases ornés plus de soixante exemplaires de la marque de ce potier, avec toutes ses variantes : MOMMONIS, OF MOMMO, OF MOMMO, OF MOM, OF MO. Elle n'est pas moins abondante sur les vases unis. De plus quatre fragments de moules (fig. 8 et 9) présentent la marque OF MOM tracée sur la panse, comme celle du bol n° 12. Parmi les nombreux vases retrouvés *en fabrique*, quelques-uns sont exactement semblables à ceux de Pompéi ou n'en diffèrent que par de légères variantes dans l'ornementation. Je me borne à mettre ici en parallèle deux bols signés OF MOMMO, l'un (fig. 10) du musée de Naples (n° 10 de l'inventaire qui précède), l'autre (fig. 11) de la collec-

Fig. 8.

Fig. 9.

Fig. 10.
Vase de Mommo, trouvé à Pompéi.

Fig. 11.
Vase de Mommo, trouvé à la Graufesenque.

tion Hermet, trouvé en 1901 à la Graufesenque. Chacun des autres bols gaulois de Pompéi se prêterait à un rapprochement aussi caractéristique.

Il est regrettable que nous ne puissions savoir exactement dans quelles habitations et dans quelles conditions ces vases ont été trouvés. Mais, à l'avenir, grâce à la méthode scientifique qu'apporte dans la conduite des fouilles l'éminent directeur actuel de ce service, M. Pais, les récoltes céramiques, autrefois négligées, nous procureront, sans doute, une moisson nouvelle d'observations intéressantes.

Il serait superflu de faire ressortir l'importance de ces trouvailles. Non seulement la présence des poteries ornées de la Gaule en Campanie nous procure une preuve matérielle du développement imprévu que l'industrie fictile avait atteint au nord des Alpes quelques années après le milieu du 1er siècle, mais elle nous livre, pour le classement chronologique des vases rutènes, un point de repère extrêmement utile.

De ces découvertes, on peut, en effet, conclure :

1° Qu'antérieurement à l'an 79, le décor du bol 29 avait achevé son évolution, toutes ses variétés, rinceaux et godrons, rinceaux et médaillons, métopes à figures d'animaux, se rencontrant déjà à Pompéi.

2° Que le bol 37 avait déjà commencé à paraître, mais qu'il devait être alors de date récente puisqu'on ne compte que cinq modèles de ce vase sur dix-neuf et que leur décoration est encore apparentée de près à celle du type précédent.

3° Que le bol à inscriptions décoratives, de la fabrique de Banassac, était déjà connu et exporté.

4° Que les ateliers rutènes de Bassus Coeli, de Germanus, de Mommo, de Paullus, de Sabinus et de Sasmonos étaient déjà en pleine activité avant cette date de l'an 79.

Une curieuse découverte de la Graufesenque va nous permettre d'ajouter d'autres noms à cette liste. Les fouilles de 1901 et de 1902 ont ramené à la lumière de précieux graffites écrits après cuisson, avec la pointe d'un style, sur des fragments de plateaux en terre sigillée. Déjà deux spécimens de graffites similaires avaient été trouvés au même endroit et publiés par

l'abbé Cérès. Un autre s'était rencontré dans les ateliers de Montans. Or, ces graffites ne sont pas autre chose que des notes de comptabilité rédigées dans les officines elles-mêmes. Il semble difficile, il est vrai, d'en fixer exactement la nature. S'agit-il de bordereaux de commande, de livraison ou d'une autre opération commerciale? Ce problème sera examiné lorsque les trois nouveaux exemplaires découverts par MM. Hermet et de Carlshausen auront été livrés à la publicité. On devra comparer ces graffites des officines gauloises avec ceux d'Arezzo reproduits dans l'*Instrumentum domesticum* de l'Étrurie, récemment paru (*C. I. L.*, XI, 6702 et suiv.). Mais nous pouvons déjà puiser une indication précieuse dans un de ceux qui proviennent des fouilles de 1901. L'un des inventeurs en a déjà publié une description sommaire :

« Ce graffite, écrit M. l'abbé Hermet, comprend trois colonnes : la première donne le nom des potiers, la seconde le nom des vases, la troisième la quantité des produits fabriqués ou livrés. Les noms de potiers sont : *FVSCVS, MARCIO, FELIX, MOMO, LOVSIVS, COSOIVS, CORNVTVS et VACACA*. Plusieurs de ces noms ont été trouvés, par M. Cérès et par nous, estampillés sur les poteries. Les noms de vases sont indiqués en abrégé, ce qui en rend l'interprétation un peu problématique. Voici cependant celle qui est proposée, sous toutes réserves, par M. Héron de Villefosse, qui a bien voulu nous aider de ses lumières :

» *CA(nnas),* vases à mettre l'huile;

» *VINAR(ia),* vases à mettre du vin;

» *ACET(abula),* vases à mettre le vinaigre ou des condiments au vinaigre;

» *TAR(ichos),* vases à mettre des salaisons ou du poisson salé;

» Par suite d'une cassure, il ne reste que quelques vestiges de la colonne indiquant la quantité des vases[1]. »

La présence du nom de Mommo suffit à dater ce bordereau, puisque nous avons rencontré ses produits à Pompéi. Les

1. *Mémoires de la Société des Lettres de l'Aveyron.* Procès-verbal de la séance du 21 février 1902, p. 133-136.

sept potiers dont les noms figurent à côté du sien appartiennent eux aussi à la génération contemporaine de l'éruption du Vésuve. En effet, nous avons vu qu'en l'an 20 de notre ère on ne trouve pas encore la moindre trace d'une exportation des poteries rutènes. Voilà donc, au total, treize potiers dont la période d'activité nous est connue à trente années près environ. Reportons-nous maintenant aux *Instrumenta* du *Corpus*. Nous constatons que sur ces treize noms deux ne se sont pas encore rencontrés ailleurs que sur ce graffite, ceux de Lousius et de Vacaca (il y aura lieu d'examiner si la lecture en est certaine). Sasmonos n'apparaît qu'à la Graufesenque et à Pompéi. Deux autres, Cornutus et Cosoius ne se trouvent pas en dehors de la Gaule. Les huit autres sont, au contraire, connus par un très grand nombre d'estampilles trouvées notamment en Gaule et dans les Iles Britanniques. Il n'y a pas de marque plus commune et en même temps d'une individualité plus caractéristique que celle de BASSI CO, abréviation de BASSI COELI[1]. Elle remplit à elle seule deux pages de l'*Instrumentum* de la Gaule. On peut encore remarquer, d'après les relevés du *Corpus*, que ces estampilles, comme beaucoup de celles de la Graufesenque, se trouvent presque toujours groupées dans certaines localités déjà signalées de la Belgique et de la Germanie, telles que Vechten, Xanten, Neuss et Heddernheim.

En parcourant les collections publiques de la Sicile, à Palerme et à Syracuse, je n'y ai reconnu que de très rares et très menus fragments de vases rutènes. Mais la limite de leur exportation touchait à la côte d'Afrique. En 1898, le R. P. Delattre a publié dans la *Revue archéologique*[2] le dessin d'un beau vase sigillé à vernis brillant, qui porte sur le fond extérieur la marque OF VITA. Son décor se compose de ces rinceaux de feuillages que j'ai plusieurs fois décrits et qui sont tout à fait analogues à ceux des bols de Mommo figurés

1. On trouve, en effet, la marque complète OF BASSI COELI et, d'autre part, les marques OF BASSI et OF COELI. (*C. I. L.*, XIII, 3, 1, 10010, 276, 277, 604). M. Bohn incline à penser que cette marque double indique une association entre deux potiers, plutôt qu'une filiation ou une relation de maître à esclave (*ibid.*, p. 120).

2. A. L. Delattre, *Les cimetières romains superposés de Carthage*, dans la *Rev. archéol.*, 1898, II, p. 100, fig. 11.

ci-dessus. A la Graufesenque, toutes les variantes des estampilles de ce potier sont communes : VITALIS — OF VITA — VITAL — VITALI — VITA.

J'ai vu encore au musée des Pères Blancs de Carthage deux ou trois autres fragments de même origine, et au musée de Tunis un second bol 29 trouvé à Carthage en 1900 et portant la marque du potier Celadius : [CE]LADIAV. MM. Hermet et de Carlshausen ont découvert un bol semblable dans les fouilles de 1901 avec la marque CELADI MAN.

On peut espérer qu'à l'avenir, l'attention des archéologues étant attirée sur cette question intéressante de la diffusion des vases gaulois, nous saurons dans quelle mesure chacune des régions de l'empire a négocié avec les fabriques de la vallée du Tarn. En Afrique, il semble que cette importation n'a laissé que de rares vestiges[1].

Je n'ai pas visité les collections publiques de l'Espagne. Mais en consultant le volume II du *Corpus* on reconnaît que les marchés ibériques se sont successivement approvisionnés de vases sigillés à Arezzo et à la Graufesenque. Sur la côte orientale se rencontrent en abondance les marques des potiers rutènes déjà cités, Atticus, Cornutus, Crestus, Bassus Coeli, Coelius, Felix, Fuscus, Gallicanus, Germanus, Jucundus, Maccarius, Mommo, Vitalis et beaucoup d'autres.

Quant aux vases de Sagonte, mentionnés par Pline, Juvénal et Martial, ils demeurent encore inconnus à l'archéologie. Tout récemment, dans le dernier numéro de cette *Revue* (t. IV, 1902, p. 250), M. Quintero publiait un vase orné trouvé dans un columbarium, à Cabeza del Griego, province de Cuenca, et le classait parmi les produits de Sagonte. En réalité, il n'est point douteux que là encore nous sommes en présence d'un produit des manufactures rutènes. On a recueilli, dans les dernières

1. Il ne faut pas oublier qu'elle n'a eu partout qu'une courte durée. Dans les quatre notices du P. Delattre sur les inscriptions céramiques de Carthage publiées de 1894 à 1901, je n'ai pas relevé d'autre marque sûrement rutène que celle de Vitalis. Le musée de Philippeville conserve quelques tessons de bols 29 certainement originaires de la Gaule méridionale. Les fouilles de Timgad n'en ont procuré aucun spécimen, ce qui ne saurait surprendre, puisque la fondation de Thamugadi, sous le principat de Trajan, est postérieure à l'époque de cette exportation.

fouilles de la Graufesenque, plusieurs fragments de vases cylindriques de même forme (forme 30), avec les mêmes figures sous des arcatures semblables et associées à des ornements cruciformes similaires. Il suffit de comparer nos figures 12 et 13 empruntées à des fragments trouvés en fabrique avec le dessin du vase de Cabeza del Griego pour reconnaître une communauté d'origine. Les deux types représentés, l'un féminin, l'autre masculin, ne s'expliquent d'ailleurs pas aisément. Le premier personnage est une femme drapée dont le geste et l'attitude semblent exprimer la tristesse et le deuil (peut-être Pénélope?). Il ne faut pas rechercher une relation entre les différents poinçons figurés d'un même vase. Les potiers de la Gaule ne se préoccupaient pas de composer des scènes d'ensemble. Ils groupaient arbitrairement les types variés dont ils disposaient, sans tenir compte des mythes et des légendes. C'est ainsi que sur le vase de Cabeza del Griego, aucune connexité ne doit exister entre les deux poinçons figurés qui s'y trouvent par hasard juxtaposés.

Fig. 12. — Fragment de vases cylindriques (forme 30), trouvés à la Graufesenque.

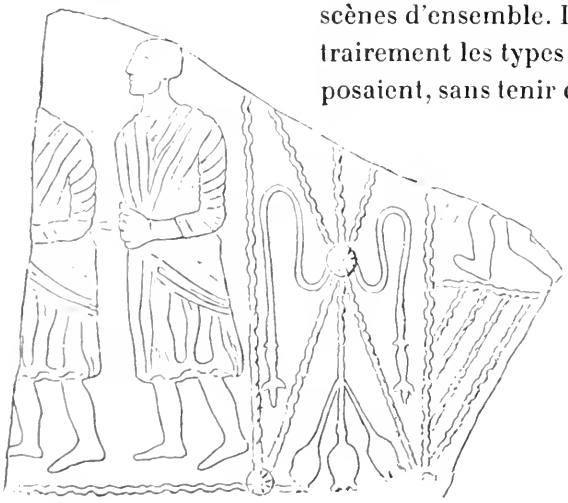

Fig. 13. — Fragment de vases cylindriques (forme 30), trouvés à la Graufesenque.

Sur les nombreuses voies de communication, terrestres ou maritimes, que fréquentaient les caravanes et les bateaux chargés des poteries de la Graufesen-

que, je me suis borné à placer quelques jalons, recherchant de préférence les points extrêmes de ce commerce extérieur et les découvertes de nature à nous éclairer sur la chronologie de son développement. Pour la Gaule et la Germanie, on constate, en parcourant les collections céramiques ou simplement en consultant les colonnes du *Corpus,* qu'il n'y a pour ainsi dire pas une seule station importante, pas une nécropole riche en poteries datant de la seconde moitié du I^er^ siècle, où les vases rouges de la Graufesenque fassent défaut. L'ensemble de ces constatations autorise donc à affirmer qu'aucune autre région de l'empire, ni en Gaule ni en Italie, n'a possédé durant cette période un centre de fabrication d'une telle importance.

Ce magnifique développement des ateliers rutènes n'avait pu se réaliser qu'à une double condition. Pour que leurs produits aient réussi à entrer en concurrence avec les vases italiques sur les marchés mêmes de la Péninsule, il fallait nécessairement que les fabriques d'Arezzo, de Modène et de Pouzzoles, jadis si renommées, fussent déjà tombées en pleine décadence. D'autre part, ces mêmes vases de la Graufesenque n'auraient pas pu pénétrer abondamment dans la Gaule centrale si les ateliers de l'Auvergne s'étaient déjà trouvés en pleine activité. Or il n'est pas difficile de démontrer que les Rutènes, à l'époque des Flaviens, devaient aisément triompher de la concurrence italique, tandis qu'en Gaule la fabrique de Lezoux, si elle était appelée à conquérir bientôt le premier rang dans l'industrie fictile, en était alors à sa période initiale.

L'apogée de la prospérité des ateliers d'Arezzo se place au I^er^ siècle avant l'ère chrétienne. Les symptômes d'un déclin déjà sensible apparaissent sur les vases ornés de l'époque d'Auguste. Le style du décor s'altère, le modelé des figures ne se recommande plus par la même élégance de facture. Au temps de Pline, les poteries d'Arezzo auraient été encore en faveur, si nous en croyons le témoignage de cet écrivain. Mais nous avons vu que parmi les fabriques provinciales il mentionne seulement Sagonte, où l'on n'a pas réussi à retrouver les traces d'une production importante de vases

sigillés, tandis qu'il passe sous silence les ateliers de la Gaule méridionale. Il est permis de penser que la mention élogieuse accordée par Pline et Martial aux fabriques d'Arezzo n'était motivée que par leur antique renommée.

Nous avons, en effet, à notre disposition une source directe d'informations. Il suffit de passer en revue avec attention les récoltes de vases sigillés conservés dans les musées et chez les antiquaires de Rome, pour constater que les bols ornés de la Graufesenque ont été l'objet, sur le sol italique, d'une véritable contrefaçon. J'entends par là des tentatives maladroites d'imitation qui n'ont abouti qu'à la reproduction grossière de la forme et du décor des originaux, sans réussir à égaler la finesse de la pâte, l'éclat et le brillant du vernis, l'élégance du décor. Les échantillons de cette curieuse série abondent notamment dans les magasins du Musée national de Rome. Le profil est bien celui du bol 29 gaulois, avec le même guillochis autour des lèvres, mais ce profil est abâtardi et les proportions des diverses parties du vase ont perdu toute harmonie. Le vernis est le plus souvent sans éclat et d'un rouge éteint. C'est surtout dans l'exécution des ornements que se manifeste tout à la fois la servilité et la maladresse ou plutôt l'extrême négligence du copiste. Plusieurs des motifs les plus caractéristiques de l'ornementation des bols rutènes, les imbrications de flèches, les rinceaux de feuillages, se retrouvent, plus ou moins dénaturés, sur ces mauvais pastiches.

Ce n'est pas sans une vive surprise que l'on est bientôt amené à reconnaître là les produits des successeurs dégénérés des anciens potiers arétins! Et cependant la certitude de ce fait résulte clairement de l'étude des marques. Voici celles que j'ai relevées, au Musée national, sur des fragments de cette série :

L. RASINI PISANI. Trois exemplaires. Cachet en forme de croissant. — L. R. PI· Cachet rectangulaire. — SEX· M· F. Cachet en forme de croissant. — VO////NONI. Cachet en forme de croissant. Lecture douteuse.

L'époque approximative de L. Rasinius Pisanus et de Sextus M( ) Fes(tus?) nous est indiquée par la présence de plusieurs

de leurs marques à Pompéi (*C. I. L.*, X, 8056, 196, 302, 303). De plus, il est certain que le premier de ces potiers était fixé à Arezzo, où l'on a découvert plusieurs fois son estampille, non seulement sur des débris de vases, mais sur un fragment de moule (*C. I. L.*, XI, 519). Quant à Sextus M. Festus, si l'on ne peut placer sa fabrique dans la même ville, la statistique des trouvailles tend du moins à la localiser en Étrurie.

Ainsi, avant l'an 79 de notre ère, les potiers italiques que nous connaissons ne livraient plus au commerce que des produits tout à fait indignes du grand renom de leurs fabriques. Bien plus, ils en étaient réduits à imiter les ouvrages de leurs concurrents gaulois. La mauvaise qualité de leurs œuvres résultait surtout d'une exécution trop hâtive. Le développement de l'industrie sigillée dans les provinces de l'empire avait créé aux fabriques de l'Italie une redoutable concurrence, et nécessairement entraîné l'avilissement des prix. Il fallait désormais obtenir une production intensive et économique. La renommée et la prospérité des produits arétins sombrèrent dans cette lutte industrielle où la Gaule triompha.

Les Arvernes seront appelés, au IIe siècle, à recueillir le bénéfice d'un succès dont les potiers rutènes ne profitèrent pas longtemps. A partir de l'époque des Antonins, ce sont les ateliers de Lezoux, en même temps que ceux de la Germanie, qui répandent de tous côtés leurs produits. Je suis porté à croire que, dès le commencement du IIe siècle, les manufactures rutènes avaient, en effet, atteint le terme de leur existence. Les récoltes de la Graufesenque se composent en grande majorité d'échantillons appartenant à la première période de la fabrication sigillée, c'est-à-dire antérieurs à l'an 80 environ. A côté des bols 29, qui sont les plus nombreux, et des vases cylindriques de la forme 30, il y a un certain nombre de bols 37, mais le décor de ces derniers appartient au style à métopes que l'on sait être celui du commencement du IIe siècle ou de la fin du siècle précédent.

En outre, les noms de potiers de cette fabrique ne se rencontrent plus dans les sépultures du IIe siècle.

Comment expliquer la décadence prématurée et sans doute

la disparition brusque de ces fabriques, jusque-là si actives et si prospères? C'est un problème que je n'aborderai pas ici. Il se rattache à la question des origines de Lezoux et m'entraînerait hors des limites de ce mémoire. Je me borne à faire observer qu'à l'époque de la grande diffusion des poteries rutènes les ateliers de Lezoux ne constituaient encore qu'un centre de fabrication de faible importance. En effet, les vases de la forme 29 y sont relativement rares et je ne connais que quatre potiers qui aient fabriqué ce modèle de bol : Atepomarus, Iliomarus, Cobnertus et Petrecus, tous les quatre d'origine gauloise. Ils ont livré au commerce des vases 29 à vernis orangé, d'un travail extrêmement soigné. Le musée de Moulins possède, notamment, un bol d'Atepomarus dont l'exécution est un chef-d'œuvre de finesse. Leurs produits ne se rencontrent que rarement en dehors de la Gaule.

Une autre considération nous fournit une preuve de l'infériorité des ateliers de Lezoux vers l'an 70. On peut constater, en effet, que plusieurs des potiers rutènes que nous savons appartenir à cette époque, Mommo, Paullus, Sabinus, Fuscus, Bassus Coeli, Marcus et Felix, trouvaient des débouchés dans la vallée de l'Allier et à Augustonemetum, c'est-à-dire sur le territoire même de leurs concurrents.

Le tableau suivant, dressé à l'aide des indications du *Corpus*, suffit à le démontrer :

	Clermont-Ferrand	Vichy	Moulins	Toulon-sur-Allier	Martres-de-Veyre
Paullus	3	5	[10]	2	1
Mommo	1 + [4]	3	2		
Felix	[2]	1	[1]		
Fuscus	1		1		
Marcus			[2] + 1		
Bassus Coeli	1				

NOTA. — Les chiffres entre crochets se rapportent à des exemplaires dont on connaît le lieu de dépôt, mais non la provenance. Le plus grand nombre appartiennent à la région voisine de la collection publique qui les a recueillis.

Si l'on objectait que des potiers portant ces mêmes noms ont pu travailler dans les officines de l'Auvergne, je répondrais que les caractères et le style des vases ornés de la forme 29 conservés dans les musées de Clermont et de Moulins ne laissent aucun doute sur leur provenance ruténique.

J'ai dit plus haut que dans la vallée du Tarn, de même qu'en Auvergne, des ateliers secondaires avaient été établis près des grands centres de fabrication. En descendant le Tarn, sur la rive gauche de ce fleuve et à quatre kilomètres de Gaillac, on rencontre le village de Montans[1], où les fouilles de M. Rossignol, vers 1860, ont démontré l'existence d'une fabrique de poterie sigillée qui paraît importante. Je n'entrerai pas dans un commentaire détaillé de ces trouvailles, conservées actuellement aux musées de Toulouse et d'Albi. Les officines de Montans, situées probablement sur le territoire des *Ruteni provinciales,* aux confins de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, ne paraissent pas de fondation moins ancienne que celles de la Graufesenque. Elles ont livré au commerce des produits similaires. Plusieurs marques de la Graufesenque se retrouvent dans les récoltes de M. Rossignol. Quant à celles qui appartiennent en propre aux ateliers de Montans, on les rencontre surtout dans le sud-ouest de la Gaule. La distance qui sépare Montans du confluent du Tarn et de la Garonne se franchissait aisément. Ses fabriques utilisèrent la grande voie fluviale qui lui ouvrait en Aquitaine de larges débouchés. De là, l'abondance des produits de Montans à Lectoure et à Bordeaux[2].

1. Élie Rossignol, *Poterie romaine trouvée à Montans, près Gaillac.* Extrait du *Bulletin monumental,* 1850, p. 692; 1861, p. 392; 1862, p. 701.

2. Je ne peux accepter l'hypothèse d'une fabrique de poterie sigillée à Bordeaux (Cam. Jullian, *Inscript. rom.*, I, p. 484) tant qu'elle ne reposera que sur les découvertes de la rue de Grassi et sur la prétendue trouvaille de poinçons-matrices ayant servi à décorer des moules de vases ornés. M. Lafaye a dû être trompé sur la provenance de ces objets, qu'il a communiqués à la Société des Antiquaires de France en 1899 (*Bull.*, p. 281). « Ces poinçons, » dit le procès-verbal, « proviennent de Bordeaux, comme des moules de monnaies présentés par M. Lafaye dans une séance antérieure. Ils passent pour avoir été trouvés dans la même fouille [rue de Grassi]; on peut également les attribuer au IVe siècle de notre ère. » Cette attribution est certainement fausse : au IVe siècle, on ne fabriquait plus de vases moulés. En outre, ces poinçons ont-ils été vraiment trouvés à Bordeaux? Cela est invraisemblable. Le potier qui signait ses vases LAXTVCIS F était établi à Lezoux. Un moule recueilli dans cette ville arverne et conservé à Saint-Germain (n° 32121) porte la même marque. Quant

Tel paraît être, dans l'état actuel de nos connaissances, l'historique des origines de la poterie rouge sigillée dans la Gaule méridionale. J'ai essayé de démontrer précédemment que la fabrication gallo-romaine de la céramique à pâte blanche, également dérivée des prototypes italiques, avait débuté dans la vallée de l'Allier avant le milieu du Ier siècle de notre ère. C'est à peu près à la même époque que se place, dans les officines des provinces narbonnaise et aquitanique, le commencement de la fabrication des vases rouges.

Il n'est guère douteux que la fondation des manufactures de la Graufesenque fut l'œuvre de potiers d'Arezzo, attirés dans la Gaule méridionale par l'espoir d'accaparer la grande clientèle celtique récemment conquise à la civilisation romaine. Grâce à la laborieuse activité des artisans gaulois, dont de si nombreuses estampilles nous ont conservé les noms, le rejeton de la souche italique eut une croissance rapide, tandis que le vieux tronc qui lui avait donné naissance ne tardait pas à dépérir. L'industrie fictile des vases sigillés, dès ses origines, s'était développée en s'avançant du sud au nord. De la Grèce, elle avait gagné l'Étrurie, et de l'Étrurie la Narbonnaise. Elle suivait les traces de la culture gréco-romaine, et ses dernières étapes devaient la conduire dans la Celtique et la Germanie.

JOSEPH DÉCHELETTE.

aux découvertes de la rue de Grassi, je ne crois pas qu'elles aient livré aucun des objets qui sont la caractéristique d'une manufacture de poterie sigillée.

Une des stations du Sud-Ouest où la poterie des Rutènes est le plus abondante, c'est le cimetière de Saint-Martin, près du Mas-d'Agenais, commune de Caumont (Lot-et-Garonne). L'auteur d'un bon mémoire publié à Bordeaux sur cette nécropole (A. Nicolaï, *Le Mas-d'Agenais et le cimetière gallo-romain de Saint-Martin*, Bordeaux, 1896) fait une grave erreur lorsqu'il attribue au IIIe siècle une partie des vases ornés. Le motif cruciforme que reproduit la figure 14 de la planche X, bien loin d'être un emblème chrétien, constitue un des motifs de décoration céramique les plus répandus à l'époque des Flaviens. On le rencontre sur les vases de Pompéi (nos 112991 et 116989). Tous les spécimens de vases ornés reproduits sur les planches VII-X du mémoire de M. Nicolaï appartiennent à la seconde moitié du Ier siècle.

VÉNUS ET ADONIS

SUR UN MONUMENT TROUVÉ A MEAUX

Le bas-relief inédit que nous publions a été découvert en 1899, lors du nivellement de la nouvelle place de l'Hôtel-de-Ville. Il faisait partie des soubassements de la muraille gallo-romaine, comme les autres pierres sculptées que nous avons déjà signalées[1], et qui se trouvaient à peu près au même endroit, c'est-à-dire dans la partie formant l'angle sud-ouest de l'enceinte où s'élevait le château des comtes de Champagne, démoli en 1888.

Vénus et Adonis[2]

La muraille de Meaux datant du IIIe siècle, selon toute probabilité, les bas-reliefs sont, par suite, antérieurs à cette époque. Les dimensions de la pierre sont modestes. La plupart de ces stèles gallo-romaines n'excèdent guère un mètre de haut. Les musées de Trèves[3], de Cluny, en possèdent d'analogues; mais nulle part je ne connais encore la figuration du groupe représenté à Meaux.

1. *Revue des Études anciennes*, t. III, 1901, p. 34 sqq. (figures).

2. La perspective de notre dessin, fait de trop près, donne à la figure d'homme des proportions qui semblent exagérées. En réalité, les deux figures sont de même grandeur.

3. Catalogue Hettner, p. 14 à 33.

D'un côté, Vénus debout, nue et sexuée, tient de la main droite relevée un miroir rond[1]; le bras gauche disparaît derrière le second personnage. Celui-ci, également nu, représente un homme dans une attitude alanguie et nonchalante. Les jambes sont exactement dans la position de celles de la fameuse statue du Louvre dite « Génie du repos éternel », qui pourrait bien, d'ailleurs, être un Adonis. Le personnage de Meaux nous semble, en effet, se rattacher à la série des prétendus Hyllas, Narcisse et Adonis classés par M. Salomon Reinach dans son *Répertoire de la sculpture,* aux pages 100-101 du tome II. Nous l'appellerons donc Adonis.

On sait que Vénus a été souvent représentée, à l'époque romaine, groupée avec son jeune amant[2]. Voyez, par exemple, le groupe de Dresde (*Répertoire cité,* t. I, p. 346, pl. 634). On connaît, d'autre part, la vogue dont jouirent les cultes d'origine syrienne au temps de l'Empire. La Gaule n'échappa pas à cette influence. Vénus et Adonis étaient surtout représentés sur des monuments funèbres. « Ce sujet, » dit Fröhner[3], « devait surtout convenir aux sarcophages destinés à de jeunes époux. » Le groupe de Meaux nous semble donc avoir décoré une des faces d'un mausolée, analogue peut-être à celui d'Igel.

GEORGES GASSIES.

1. Vénus tenant un miroir ne se trouve qu'une fois, dans le *Répertoire* de M. S. Reinach, avec l'attitude de la figure de Meaux (t. II, p. 361, fig. 6. B. Vienne, Sacken, XXXV, 5).

2. Cf. Daremberg et Saglio, *Diet. des Antiquités,* article *Adonis,* par M. Saglio; M. Collignon, *Mythologie figurée,* p. 154. Cf. Fröhner, *Catalogue des antiques du Louvre,* n° 172.

3. *Op. cit.* Cf. O. Jahn, *Archæologische Beitræge,* p. 45 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE

Victor Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, tome I. Paris, Armand Colin, 1902; 1 vol. in-8° grand jésus de VII-592 pages, avec 98 cartes et gravures.

Il y a dans le livre de M. Bérard deux choses fondamentales, intimement liées l'une à l'autre et qui méritent le plus sérieux examen : une thèse et une méthode.

Sa thèse est la suivante : L'*Odyssée* « n'est pas l'assemblage de contes à dormir debout que les vains littérateurs nous présentent. C'est un document géographique. C'est la peinture poétique, mais non déformée, d'une certaine Méditerranée avec ses habitudes de navigation, ses théories du monde et de la vie navale, sa langue, ses Instructions nautiques et son commerce » (p. 52). Contemporaine de l'hégémonie maritime des Sidoniens, elle reflète partout l'activité de ce peuple. Strabon le disait : « Homère tient sa science des Phéniciens. Les Phéniciens ont été ses maîtres. » A l'exemple de Strabon et des *Plus homériques* (Ὁμηρικώτεροι), M. Bérard soutient que la géographie d'Homère n'est pas inventée et que le poète est bien « le chef de la science géographique, ἀρχηγέτης τῆς γεωγραφικῆς ἐμπειρίας ». L'*Odyssée* n'est que l'adaptation au génie grec et la transcription suivant le mode épique d'un périple phénicien.

Pour démontrer sa proposition, M. Bérard se sert d'une science qui n'est pas nouvelle, mais dont il s'efforce de préciser le sens, la méthode et les lois : c'est ce qu'il appelle tour à tour, selon qu'il envisage la destination des sites ou la dénomination des lieux, la « topologie » et la « toponymie ». Disons, pour résumer en une seule expression les deux parties d'un même ensemble : la « science des habitats humains ».

Cette science, d'après lui, est la seule qui permette vraiment de résoudre le problème des origines grecques. L'archéologie, réduite à ses propres forces, est impuissante à le faire, parce qu'elle néglige, nous dit-il, la connaissance des lois générales du monde, ignore de parti pris les nécessités quotidiennes et n'est qu'un mélange enfantin de romanesque et de superstition. En un mot, ses adeptes sont des collectionneurs de bric-à-brac, et M. Bérard, emporté par une verve aussi injuste qu'amusante (p. 19-24), nous représente à peu près MM. Georges Perrot, Salomon Reinach et consorts comme ces griots du Soudan qui dansent, avec un diadème de plumes et une ceinture de verroteries,

devant d'informes amulettes, tapent rituellement sur leur ventre tatoué de signes cabalistiques et tirent de leur nez une pointe de porc-épic pour en griffonner des grimoires saugrenus. Au fond, l'auteur sait très bien qu'il trace une caricature, et c'est ce que prouvent les aveux ou tempéraments contenus dans le dernier paragraphe de son premier volume. Mais, lorsqu'on veut lancer une marque, ne faut-il, au préalable, déprécier celle du voisin? Le procédé est classique. Je me figure que les héros de M. Bérard, ces Phéniciens si habiles dans l'art de débiter les pacotilles, n'ont pas seulement inventé ou propagé l'alphabet. Peut-être ont-ils aussi créé la réclame. Quand ils abordaient sur la plage de Syrïa ou à l'échelle de Mégare, leur premier soin, après avoir disposé sur une estrade le chatoyant étalage des ἀθύρματα, était sans doute d'emboucher la trompette. M. Bérard a trop vécu dans leur compagnie pour ne pas les imiter un peu.

Laissons donc de côté les insuffisances de la « paléontologie humaine », — toutes les disciplines ont les leurs, — et voyons plutôt ce que la science des habitats humains nous offre pour y suppléer. Des lois générales président à la formation et à la durée des agglomérations d'hommes. Les groupes sociaux font choix de tel ou tel domicile suivant le milieu où ils vivent, l'idéal d'activité auquel ils tendent, les conditions de sécurité qui les régit. Il y a toujours concordance entre le type d'habitat et la forme de civilisation. Un site étant donné, on peut facilement arriver à comprendre pourquoi il a été florissant en tel siècle, désert en tel autre. Inversement, étant donnée une époque historique, avec ses courants politiques et commerciaux, il est aisé d'en induire le genre de résidence qui s'imposera aux générations dont elle se compose. Cette science des sites, M. Bérard l'appelle « topologie ». En créant le mot, il ne prétend pas avoir créé la chose. Thucydide, expliquant dans quelles conditions les acropoles éloignées des côtes furent à un certain moment abandonnées pour les isthmes et les ports (I, 7), faisait de la topologie. Quand, étudiant le régime des communications en Asie Mineure au temps des Mermnades, je rapprochais Tavernier d'Hérodote et comparais à la Route royale décrite par l'un la route de caravanes suivie par l'autre, j'en faisais également. Bien d'autres ont fait de la topologie, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. Ernest Curtius et Gustave Hirschfeld ont vu et montré l'importance de la topologie, pour ainsi dire avant la lettre. M. Bérard a raison de les citer comme des précurseurs. La topologie est donc une science assez vieille. Mais elle restait anonyme, éparse et comme latente. M. Bérard a eu le grand mérite de la tirer de ses limbes, de la produire en pleine lumière, de lui trouver son nom de baptême, de lui conquérir son droit de cité.

En innovant, on se passionne. C'est dans ses aperçus de topologie que l'auteur a rencontré ses inspirations les plus heureuses. La besogne

topologique est la partie forte du livre. On ne saurait être plus vigoureusement ingénieux que ne l'est M. Bérard, quand, pour montrer la réalité de la prépondérance maritime des Phéniciens à l'époque homérique, il évoque les traits originaux de cette thalassocratie et met, en regard, des faits identiques empruntés aux thalassocraties modernes, vénitienne, turque ou franque. Il possède à fond toute la bibliothèque des voyages au Levant. Buondelmonte, Pierre Belon, Thévenot, d'Arvieux, Le Bruyn, Paul Lucas, Tournefort, Chandler, Olivier n'ont pas de secrets pour lui. Quant aux Instructions nautiques, il les sait comme un loup de mer. En vue d'une côte, il établit immédiatement le point. Dans un détroit, il détermine aussitôt le régime des vents. Grâce à ces connaissances techniques, servies par une érudition gréco-sémitique des plus riches et par un sens géographique des plus déliés, il retrouve, à travers vingt-cinq ou trente siècles d'intervalle, la parenté des paysages et l'identité des lieux. De Phasélis à Tartesse et du Mont-aux-Singes à Corfou, il navigue avec la verve d'un Marseillais et l'œil aigu d'un Sidonien. Rien ne lui échappe. Cette roche âpre et nue qui ressemble à un caïque en marche et à laquelle les Grecs modernes ont donné le nom de Karavi « Bateau », c'est le vaisseau pétrifié d'Ulysse (p. 494-495). Cette caverne, dont l'entrée est tapissée de fenouil, c'est celle de Calypso (p. 273). Toute la Méditerranée primitive ressuscite à nos yeux, avec ses relâches et ses débarcadères, ses aiguades et ses sources, ses plages de sable où l'on hale le navire, ses grottes où on le cache, ses îlots parasitaires dominés par un mamelon, « nombril de la mer, » qui sert de guette aux vigies pour observer l'apparition des pirates ou le va-et-vient des indigènes. Sur la côte, de l'autre côté du chenal, voici le bazar en plein vent qu'on dresse le matin et qu'on disloque le soir. Tout près, s'élève un sanctuaire de Melkart ou d'Astarté. Le long des rampes qui cernent la baie, grimpe en lacet une piste blanche. C'est le sentier qui mène à la Haute Ville.

Dans la reconstitution de ce mystérieux passé, il y a plus que des hypothèses. M. Bérard a fait des trouvailles qui resteront. Les raisons pour lesquelles la capitale de la Béotie fut tour à tour Orchomène, Thèbes et Livadie, selon que les gens du pays étaient les maîtres ou qu'ils subissaient la domination des étrangers, soit Levantins, soit Occidentaux, sont présentées avec autant de finesse que de plénitude (p. 225-227). C'est également un modèle de discussion topologique que le passage où l'auteur, disséquant la structure intime de l'Archipel, mettant à nu l'épine dorsale insulaire tendue contre l'effort des vents du nord et des courants de l'Hellespont, nous montre, à l'abri de cette échine médiane, trois ports, Délos, Myconos et Syra, jouant, à des siècles de distance, un rôle identique, s'épanouissant, s'éclipsant, renaissant, selon que l'hégémonie à laquelle obéit la Grèce est interne ou externe (p. 313-323). M. Bérard ne justifie pas avec moins de force

l'apparente singularité en vertu de laquelle les premiers colons de la Propontide préférèrent le site de Chalcédoine à celui de Byzance et de la Corne d'Or, préférence qui valut plus tard à leur établissement le surnom de ville des Aveugles (p. 43, 181, 459). Il y a, dans *Les Phéniciens et l'Odyssée,* une infinité d'observations de même ordre, qui sont des merveilles d'intelligence et de pénétration. Si l'auteur s'en était tenu à ces faits décisifs de topologie, s'il les avait réduits et condensés, en élaguant tout le reste, son livre, mieux synthétisé et plus homogène, eût, je crois, marqué une date.

Mais à la topologie il a joint la toponymie. Non pas qu'il ignore les dangers de la méthode étymologique. Il les indique nettement (p. 44-45). Si cependant il les affronte, c'est qu'il espère s'en préserver. Il a pour le conduire dans ce labyrinthe, où s'égara Bochart, un fil d'Ariane : le système des doublets gréco-sémitiques. Beaucoup de sites, dit-il, nous sont connus par deux noms, l'un d'origine sémitique, l'autre d'origine grecque. Quand nous sommes ainsi en présence de deux vocables, il faut se demander si, premièrement, ils signifient la même chose, si, deuxièmement, ils s'accordent bien avec les caractères physiques du lieu. Dans les cas où il y a concordance, on est en droit d'en conclure que le plus ancien terme a influé sur le plus jeune, autrement dit que les Grecs, par transcription, traduction ou interprétation, se sont inspirés des Phéniciens. Nous retrouvons ainsi les uns et les autres dans leurs rapports connus de précurseurs à héritiers. La théorie est séduisante. Elle a du vrai. La règle, formulée par M. Bérard, que la science toponymique ne doit jamais étudier des noms isolés, mais seulement des listes, des couples, des attelages de noms, est prudente. De là à concéder que le recours aux doublets gréco-sémitiques est en soi un palladium contre l'erreur, il y a loin. En pareille matière, une méthode ne vaut que par l'application. L'auteur a-t-il pratiqué son système avec toutes les réserves et précautions nécessaires? Je suis trop incompétent pour le dire. C'est aux spécialistes versés dans l'hébreu, l'araméen ou l'arabe d'en décider. Je ne puis, simple profane, que juger d'instinct et consigner une impression tout intuitive.

Cette impression, la voici : les combinaisons étymologiques de M. Bérard, par la richesse de leurs rouages et le brillant de leurs ressorts, inspirent souvent de la méfiance. On se dit vingt fois : « C'est trop joli pour être vrai. » Certaines pages ressemblent à un exercice de prestidigitation. Exemple : M. Bérard, retrouvant Atlas, l'homme aux colonnes, le pilier du ciel, dans le Mont-aux-Singes, sur le détroit de Gibraltar, est obligé de situer à ses pieds sa fille Calypso. L'île de Calypso est donc celle que les Espagnols ont appelée Perejil, « Persil, » du nom de la plante qui en tapisse les grèves. Perejil renferme précisément une vaste caverne : c'est la grotte de Calypso. Mais, puisque les Phéniciens ont précédé les Grecs, l'île, avant d'être dite

« île de la cachette » (Calypso, de καλύπτω, cacher), a porté un nom sémitique. Or, comment s'appelle la péninsule qui borde l'autre côté du détroit? L'Espagne, Ἱσπανία. On a expliqué ce terme de bien des manières. L'étymologie la plus acceptable est celle qui ferait dériver le mot du radical sémitique *Sapan,* équivalent exact du grec καλύπτω. Appliquons maintenant ce radical à l'île du Persil, nous obtenons ainsi I-Spania, « l'île de la cachette, » prototype phénicien de νῆσος Καλυψοῦς, « l'île de Calypso. » Du rocher de Perejil, le nom est passé ensuite au continent voisin (p. 286). L'explication est ingénieuse. Mais elle rappelle trop les tours de force des bouts rimés.

Non moins inquiétante me paraît être l'interprétation du doublet gréco-sémitique Σχερίη-Corcyre. Schérie, l'île des Phéaciens, c'est Corfou. Son nom grec, Corcyre, vient de κέρκουρος, mot qui désigne un type de navire rapide, un vaisseau de course, un croiseur. Quant au mot Σχερίη, on y retrouve le radical sémitique *S. kh. r.*, « être noir ». Donc, Schérie-Corcyre, c'est *Kerkura-Skhér'a,* l'île du *Croiseur noir.* Si je ne craignais de plaisanter, je dirais que M. Bérard nous monte un bateau.

Il est bien possible que mon scepticisme ne soit qu'ignorance. Mais ce kaléidoscope de doublets gréco-sémitiques m'a ébloui sans me convaincre. La vérité n'a pas, en général, ces allures protéiformes. Elle est plus simple. Ainsi, de ce que le chiffre 7 et la numération par 6 apparaissent dans l'*Odyssée* toutes les fois qu'il est question des Phéniciens, faut-il en conclure que ces chiffres et leurs multiples sont là en vertu de préoccupations rituelles? M. Bérard emploie tout un chapitre, « Rhythmes et Nombres » (p. 461-477), à le démontrer. Je conserve des doutes. Ces chiffres n'ont, je crois, rien de hiératique et désignent peut-être tout bonnement la pluralité. Lorsqu'on voyage en pays turc, si, devant certaines expressions géographiques comme Yédi-Kouleh, Kirk-Agatch ou Bin-Bir-Kilisseh, on s'avisait de vérifier s'il y a bien *sept* tours, *quarante* arbres ou *mille et une* églises, on en serait pour ses frais de calcul. « Yédi » désigne la pluralité mineure, « kirk » la pluralité moyenne et « bin-bir » la pluralité majeure. Le divin chantre d'Ulysse pourrait bien n'avoir pas mis plus de malice dans son arithmétique que les « banabaqs » dans la leur.

En résumé, mon sentiment est qu'il y a deux parts à faire dans le livre de M. Bérard : la topologie, construite en blocs résistants sur des bases fermes; la toponymie, brillamment échafaudée sur des pointes d'aiguille. Pour ce qui est du fond de la thèse, à savoir que l'aède homérique a eu sous les yeux un périple phénicien, il appelle aussi des réserves. Là encore, il faut s'entendre et il serait téméraire de trop appuyer. On sait avec quel soin jaloux les Phéniciens gardaient le secret des routes de l'argent, de l'ambre et de l'étain. M. Bérard le répète à propos des Carthaginois (p. 560). Voit-on.

à l'origine, ces marins sournois et félins publiant leurs Flambeaux ou Miroirs de la mer? S'il existait chez eux des périples écrits, ces Instructions nautiques, conservées loin des regards indiscrets, devaient être le patrimoine exclusif des oligarchies marchandes. Je ne me figure pas les exemplaires d'un de ces guides de pilotes vendus dans les bazars d'Ionie.

Qu'il y ait eu contact entre la thalassocratie phénicienne, qui finissait, et la thalassocratie grecque, qui naissait : d'accord. Qu'il y ait eu action de celle-là sur celle-ci, comme le soutiennent, avec autant de sagacité que de mesure, les Heuzey, les Pottier, les Helbig : j'en suis plus que persuadé. Mais comment se sont effectués les emprunts? Moins, sans doute, par communication précise que par capillarité diffuse. Dire que les Hellènes furent les élèves des Orientaux, cela signifie que la culture encore rudimentaire des uns s'est alimentée à la civilisation plus avancée des autres. Cela ne signifie pas qu'il y ait eu enseignement positif et direct. Les archéologues, que M. Bérard crible de ses flèches, ont ici sur lui un singulier avantage. Ils peuvent dire : « Voici des vestiges de l'art phénicien et voilà des débris de la primitive industrie de la Grèce. Voyez, touchez, comparez. Ceci dérive de cela. » Et il leur est loisible, pièces en main, d'entrer dans le détail, de caractériser le degré d'influence et le mode d'imitation. A ce titre, « le moindre fragment de pierre ou de terre cuite, de bois, de verre, d'ambre ou de métal » (p. 19), mérite le respect « un peu dévot » dont M. Bérard se moque. En ce qui le concerne, est-il aussi bien armé? Peut-il produire le moindre lambeau de périple ou de portulan? Il n'a que ses « témoins » topologiques et toponymiques. Ces témoins-là n'ont tout de même pas la réalité d'un tesson. Ce sont des témoins avec lesquels il faut se résigner à rester dans le brouillard, à ne serrer qu'imparfaitement le relief des ombres millénaires, à ne pas toujours distinguer l'atmosphère et l'objet.

On reprochait au vieil Homère de sommeiller quelquefois. C'est une critique qu'on n'adressera pas à son dernier commentateur. Il a su, jusque dans les discussions les plus arides, répandre un intérêt prodigieux. Son immense grève de sables gréco-sémitiques est semée de bien jolies perles. J'en signalerai au moins deux : l'histoire du cordonnier du bey de Constantine (p. 375-376), l'aventure à la Boccace dont Paul Lucas fut le héros (p. 379-382). M. Bérard, ce n'est pas d'aujourd'hui que nous le savons, est un délicieux conteur. Mais les digressions, même les plus spirituelles, ne vont pas sans inconvénient. On souhaiterait à cet ouvrage, qui atteint les proportions d'une épopée hindoue, une composition plus serrée et plus sobre. Le plan en est souvent un peu lâche.

Tel quel, c'est un livre original, qui dénote un talent très personnel, une intelligence ardente et souple, une curiosité perpétuellement en

éveil, de rares facultés d'invention verbale, des dons de polémiste et des audaces de conquistador. Par bien des côtés, il appartient à la science; par d'autres, à la littérature d'imagination. Ses défauts plairont autant que ses qualités. Il est appelé à un légitime retentissement[1].

GEORGES RADET.

Albert Mayr, *Die vorgeschichtlichen Denkmäler von Malta*, extrait des *Abhandlungen der k. bayer. Akademie der Wiss.* (I Cl., XXI. Bd., III Abth.), avec 12 cartes et 7 plans.

Sur le conseil de son maître M. Oberhümmer, dont on a d'utiles monographies de géographie antique, sur l'Acarnanie, Chypre, Imbros, etc., M. Albert Mayr a entrepris d'écrire l'histoire des îles de Malte et de Gozzo dans l'Antiquité. Malte et son petit archipel offrent à l'ethnographe, au linguiste, à l'historien, un sujet d'une richesse et d'un attrait vraiment extraordinaires, sans rien dire de l'intérêt politique, sur lequel cette année même l'attention a été ramenée. M. Mayr n'a pas encore publié le grand ouvrage qu'il promet; mais il a déjà donné quelques travaux préliminaires, qui montrent avec quelle conscience il entend traiter son sujet : dissertation sur la numismatique antique de Malte, Gozzo et Pantellaria (Munich, 1895, thèse), mémoire sur la primitive église chrétienne de Malte (*Histor. Jahrb.*, 1896), mémoire sur Pantellaria dans les *Mittheilungen* de Rome, 1899. Le travail que nous annonçons est le résultat de trois mois de recherches poursuivies à Malte et à Gozzo dans l'hiver de 1897-1898. La description y est d'une minutie et d'un soin extrêmes; l'auteur a lu entièrement non seulement la « littérature » qui s'est amoncelée autour de ces énigmatiques monuments maltais, mais tout ce qui

1. L'exécution matérielle, dont il serait injuste de ne pas dire un mot, est splendide. Elle n'est cependant pas absolument irréprochable. Si les gravures, faites d'après des photographies de Mme Victor Bérard, sont charmantes et pittoresques, en revanche certaines cartes sont grises, à une échelle trop réduite, pas toujours assez étroitement appropriées au texte. En dehors des lettres cassées au tirage ou non venues, j'ai relevé plusieurs fautes d'impression. P. 57, l. 6 : tous (au lieu de tour); p. 142, l. 28 : enropéenne; p. 157, l. 20 : isnpection; p. 178, l. 25 : asprè (pour après); p. 282, l. 26 : Abyla (pour Abila); p. 582, l. 1 : Sinbad (pour Sindbad). P. 236, les notes 2 et 3 sont indiquées 1 et 2. P. 448, l. 28-29 : la répétition du mot « avec » forme un doublon qui n'est pas gréco-sémitique. P. 518, l. 6, l'orthographe « chesnaies » est-elle intentionnelle? P. 586, l. 33, il y a « l'an mil », et p. 587, l. 4, « l'an mille ». P. 491, l. 20, un mot paraît avoir été sauté : entre « quatre » et « siècles », on s'attend à un qualificatif comme « derniers ». P. 363, l. 16, « dix-huit » kilomètres n'est pas, même « à peu près », la distance d'Athènes au Pirée. P. 544, note 1, le passage cité d'Hérodote (I, 17) se rapporte non à Phocée, mais à Milet; rectifier le renvoi : I, 163. Dans le grec, j'ai aperçu au vol des accents pour des esprits (p. 144, l. 3; p. 467, l. 11), ainsi que des mots accentués deux fois (p. 490, l. 22 : νεφέλη). Ce sont là des taches inévitables. Dans l'ensemble, ce volume de près de six cents pages est d'une correction notablement supérieure à la moyenne.

a été publié au sujet des monuments préhistoriques du monde méditerranéen occidental. L'illustration est fort abondante.

D'après les dimensions des matériaux dont elles sont bâties, les ruines préhistoriques maltaises, comme tant d'autres ruines mégalithiques en divers pays, Allemagne, Scandinavie, etc., sont attribuées aux Géants par la tradition populaire. Une autre tradition, pas beaucoup moins absurde, les attribuait aux Phéniciens : c'est la tradition acceptée par beaucoup de savants, notamment par M. Choisy, dans son *Histoire de l'Architecture*, t. I, p. 218, et par l'auteur de l'*Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, dans ce tome IV qui est, lui aussi, une ruine, tant les chapitres sur la Phénicie, sur Malte, sur Carthage ont été démentis par les recherches ultérieures (cf. encore t. III, p. 245, où les monuments de Gaulos et de Malte sont rapprochés du *maabed* d'Amrith). Déjà M. Arthur Evans, qui avait été à Malte, avant M. Mayr, pour y étudier les monuments mégalithiques, s'était inscrit en faux contre l'hypothèse de l'origine phénicienne; de même M. Hörnes. M. Mayr a pris la peine de discuter cette hypothèse, et il en est venu à bout aisément : c'était une victoire facile, promise au premier archéologue qui ferait de la question une étude sérieuse, car la théorie de l'origine phénicienne des monuments mégalithiques maltais, comme beaucoup des théories des phénicolâtres, ne s'appuyait sur aucune preuve qu'un esprit rigoureux dût tenir pour valable. Les sanctuaires phéniciens connus, Baetocécé en Phénicie, Dougga, le temple de Saturne Baalcaranien en terre carthaginoise, datent en gros de deux mille ans plus tard que les monuments maltais. Le sanctuaire phénicien est un grand *hâram* clos de murs, au fond duquel est bâti le temple où le dieu habite. On donnerait une idée du plan des sanctuaires maltais en le comparant à un rayon de miel dont les alvéoles seraient ovales; chaque alvéole est une chambre, longue de 5 à 10 mètres; elles communiquent généralement deux à deux, par des portes à linteaux énormes; les parois sont formées d'orthostates sur lesquelles s'étagent quelques rangées horizontales de blocs; les salles étaient à ciel ouvert, ombragées peut-être par des tentes; quelques blocs épars dans les chambres sont, en effet, creusés de trous où devaient se dresser des piquets de tentes. Il reste peu de chose des objets de culte; d'anciennes fouilles, faites dans les sanctuaires d'*Hadjar-Kim* et de *Gigantia*, ont donné : 1° un autel calcaire, carré, orné de piliers aux angles et d'une sorte de branchage incisé sur les faces verticales; 2° un « bétyle » conique en calcaire, d'un mètre de haut (tout à fait analogue au « bétyle » trouvé à Delphes, près du trésor d'Athènes). Des pierres coniques de même genre ont été trouvées en divers endroits de Malte, en dehors des sanctuaires; il se peut bien qu'elles fussent adorées comme demeures de la divinité. M. Mayr signale aussi quelques

menhirs isolés, et dans une des chambres de *Gigantia* un pilier percé d'un trou : ce pilier lui rappelle les curieux menhirs percés, que j'ai eu l'occasion, après Hogarth *(Devia Cypria)* et Deschamps, d'étudier en Chypre; M. Mayr aurait pu, à ce propos, rappeler la théorie de M. Gaidoz sur la destination probable du trou dont sont percés ces menhirs (cf. *Mélusine*, mai-juin 1897, col. 201). Il faut mentionner, enfin, à cause de leur ressemblance avec des statuettes primitives de l'Archipel et d'ailleurs, sept statuettes « stéatopyges » assises, trouvées à Hadjar-Kim.

P. PERDRIZET.

Mélanges Perrot : Recueil de mémoires concernant l'archéologie classique, la littérature et l'histoire anciennes. Paris, Fontemoing, 1903; 1 vol. in-4° de 343 pages, avec un portrait en héliogravure, 5 planches en phototypie et 36 illustrations dans le texte.

Les services qu'a rendus M. Georges Perrot, comme voyageur, historien de l'art et administrateur, sont trop connus pour qu'il soit utile de les rappeler. Né le 12 novembre 1832, il porte avec une robuste aisance le poids de ses soixante-dix ans. Pour fêter le cinquantième anniversaire de son entrée à l'École normale supérieure, un volume de mélanges, rédigé, sur l'initiative de M. Maxime Collignon, par les confrères, les amis, les élèves du maître, lui a été offert. Ce recueil, par le nombre et la qualité des articles qui le composent, est digne du savant auquel il s'adresse. Mais la variété des travaux, rangés alphabétiquement d'après le nom des auteurs, rend difficile un compte rendu méthodique. Essayons d'apparier de notre mieux les multiples couleurs de la gerbe.

Archéologie orientale et classique. — Avec sa merveilleuse pénétration du détail unie au sens très large et très sûr des faits généraux, M. Heuzey, mettant l'ordre où régnait la fantaisie, établit les règles qui permettent d'identifier et de classer les créations de la plastique assyrienne. On doit à M. Gsell une note sur deux antiquités puniques trouvées en Algérie; à M. Paris, des observations sur une pendeloque phénicienne provenant de Malaga en Espagne; à M. Michon, des remarques sur un vase et des bijoux d'argent découverts près d'Aléria en Corse; à M. Helbig, quelques pages, fines et substantielles, sur le char du roi romain primitif, d'abord insigne d'*imperium* militaire et bientôt aussi d'*imperium* civil; à M. Gardner, une étude sur une terre cuite de Géla représentant une Aphrodite au bouc dont le culte semble issu de Babylone. C'est également de céramique archaïque (jarres béotiennes à reliefs) que s'occupe M. de Ridder. La publication d'un petit vase à tête de femme, datant du vi^e^ siècle, fournit à M. Pottier l'occasion de nous exposer ses vues sur le peu de

fondement qu'offre la subdivision à outrance des écoles et des styles. Un alabastos attique, commenté par M. Murray, suggère des rapprochements avec la frise du Parthénon. D'après M. Furtwaengler, il y a survivance du type du Zeus de Phidias dans l'iconographie actuelle du Christ. M. Treu nous restitue la *Ménade* de Scopas. Le front de l'*Hermès* de Praxitèle, par la saillie accusée des muscles, dénote un front d'athlète : M. Lechat montre comment un souci croissant de réalisme amena les sculpteurs grecs à rendre ces déformations professionnelles. De la *Vénus* de Médicis, il n'y a d'authentique, comme le prouve M. Salomon Reinach, que le torse et l'amorce des bras : la tête est antique, mais retouchée, et il n'est pas sûr que la base signée Cléomène appartienne à la statue. Après les œuvres attribuées, les monuments anonymes : M. Homolle analyse un bronze du v^e^ siècle, originaire de la région phocidienne; M. Studniczka, un bas-relief du Pirée, avec attributs scéniques; M. Joubin, une statuette en marbre de la collection Paul Arndt; M. Jamot, une plaque de Thespies et une terre cuite de Thèbes relatives au culte de Déméter; M. Perdrizet, des figurations et dédicaces en l'honneur d'Athéna Ergané. En Asie-Mineure, M. Lœwy revient au monument des Harpyes; M. Collignon rattache une tête féminine de Tralles à la série des imitations de l'art attique « qui trouve dans la *Déméter* de Cnide sa plus haute expression »; M. Benndorf édite une stèle funéraire d'Arsada en Lycie et M. Graillot un médaillon en bronze au type de Cybèle. Pour M. Michaelis, les deux grandes variétés de basiliques des temps romains dérivent des βασιλικαὶ στοαί si répandues, à l'époque hellénistique, non seulement dans les résidences royales, mais dans les villes libres.

Géographie et Topographie. — M. Dœrpfeld, qui s'est voué à la question d'Ithaque, admet ou rejette, suivant le temps où l'on se place, les assimilations reçues pour l'archipel ionien. Avant de s'appeler Pylæa, le faubourg de Delphes d'où partit le signal de la dernière guerre sacrée porta, comme l'indique M. Bourguet, le nom de Θυῖαι *(Les Thyades)* ou de Θύστιον *(Le Thyadion)*. Reprenant une hypothèse de Schœnborn, M. Radet identifie à Saradjik le château des Marmariens forcé durant l'hiver de 334 à 333 par Alexandre. M. Vidal de la Blache fixe à Mogador les *Purpurariae* du roi Juba. La comtesse Lovatelli esquisse une monographie de l'île du Tibre, à Rome.

Histoire et Institutions. — M. Bloch établit que la diffusion graduelle du nom d'Hellènes correspondit à la marche progressive des conquérants doriens. Le mémoire de M. Wolters est une contribution importante à la difficile question de la sigillographie antique. M. Decharme explique dans quelles circonstances fut votée la loi de Diopeithès visant les « météorologues ». Mais les Athéniens avaient beau se défendre contre les nouveautés, des superstitions étrangères n'en pénétraient pas moins chez eux. C'est ce que M. Foucart expose à

propos de Bendis, déesse Thrace, dont le culte prit place dans la religion officielle sur l'ordre de l'oracle de Dodone. L'oracle rendu par la Pythie à Chairéphon sur le compte de Socrate est-il authentique? M. Legrand développe toutes les bonnes raisons qu'on a de le croire. Une nouvelle stèle d'Épidaure fait penser à M. Cavvadias que les malades du sanctuaire demandaient leur guérison, primitivement, non à l'art des médecins, mais à l'intervention céleste. M. Haussoullier publie divers textes relatifs à la colonisation séleucide dans la Haute Asie et assimile à Suse la Séleucie de l'Eulæos dont parle une inscription de Magnésie du Méandre. Un passage de Polybe avait fait croire que 140 ans avant l'année 167, c'est-à-dire en 306, les Rhodiens et les Romains avaient conclu un traité: M. Holleaux, pour qui cette opinion est une bévue, lit dans Polybe 40 au lieu de 140 et rapporte la phrase ainsi corrigée aux débuts de la seconde guerre de Macédoine. Les κάτοχοι qui, à l'époque ptolémaïque, entraient en religion dans le Sérapéum de Memphis, étaient-ils des « reclus » ou des « possédés »? M. Bouché-Leclercq montre spirituellement qu'ils pouvaient bien être en commerce psychologique avec les Dieux, comme tous ceux qui pratiquent l'incubation, mais que leur originalité propre consistait dans la claustration volontaire. C'étaient donc essentiellement des cénobites. M. Fougères distinguait jadis le lyciarque de l'archiprêtre des Augustes. Converti par Mommsen, il pense aujourd'hui que les deux titres se confondent.

Philologie et Littérature. — Les phénomènes d'autosuggestion ont leur équivalent dans l'invention verbale: M. Bréal propose d'appeler αὐτομίμησις (autoimitation), cette sorte de tyrannie en vertu de laquelle l'esprit, ayant une première fois employé certaines formes ou désinences, coule dans un moule similaire celles dont il use ensuite: les poèmes homériques offrent de nombreux exemples d'automimèse. La note philosophique est donnée par M. Bréal, la note gaie par M. Bérard. Plaute se sert souvent de l'exclamation *gerrae!* Quel en est le sens? *Sornettes*. Mais l'étymologie? Il faudrait la liberté de langage des héros de Zola pour le dire. Le mot dérive du radical sémitique par lequel Hébreux, Syriens et Arabes désignent les parties sexuelles (αἰδοῖα). En Allemagne, on dit *kujonniren* sans trop penser à mal. Nous n'avons pas la même ressource en France. Traduisons donc *gerrae!* par ... *aidoiades!* Se fondant sur certaines particularités grammaticales, M. Martha exclut l'étrusque du groupe des langues indo-européennes et le rattache plutôt à la catégorie des idiomes ouralo-altaïques. Tel vers de l'*Iliade*, où il est question des chevaux d'Hector, a paru interpolé: M. Carl Robert prouve que les peintres de vases corinthiens le lisaient déjà comme nous; il prouve également qu'Euripide, dans un passage d'*Electre*, suspecté à tort, « avait sous les yeux une lame de la même structure et de la même décoration que les poignards mycéniens ».

Pindare s'est quelquefois souvenu d'Archiloque : M. Hauvette éclaire à l'aide de ces réminiscences les obscurités de la *Deuxième Pythique*. Au vers 605 des *Chevaliers*, M. Paul Girard corrige στρώματα en βρώματα et il débrouille, dans un passage du *Plutus*, la confusion de deux rédactions enchevêtrées. Le *Ménexène* de Platon est antérieur au *Panégyrique* d'Isocrate. Il a été composé, un peu après la paix d'Antalcidas, dans le but d'opposer à la rhétorique des purs rhéteurs une rhétorique nouvelle, capable d'élever et de former la démocratie. Le *Panégyrique* imite le *Ménexène* : Platon a donc contribué à l'évolution de l'esprit d'Isocrate. Tel est le point que met en lumière (l'expression a ici toute sa valeur) M. Alfred Croiset. D'après M. Maurice Croiset, dont l'argumentation est convaincante, les trois *Olynthiennes* ont été prononcées coup sur coup, en juillet 349. Ces trois discours, « bien que correspondant à trois moments psychologiques distincts, » ne s'espacent pas sur plusieurs mois, comme l'ont cru Schæfer, Weil et Blass, mais se sont succédé à fort peu d'intervalle, suivant les sursauts de fièvre de l'opinion. Une connaissance approfondie du droit grec suggère à M. Paul Guiraud de nouveaux arguments contre l'authenticité de la constitution de Dracon, dans l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote. M. Théodore Reinach dégage, d'après un « ostrakon » découvert par lui à Louksor, les procédés du mime érotique. Enfin, M. Henri Weil corrige une dictée faite, il y a quinze à dix-huit siècles, par des écoliers grecs d'Égypte et il remet d'aplomb les distiques qu'ont estropiés ces cancres.

Antiquité latine. — La rhétorique grecque ne s'est pas introduite à Rome sans difficulté : M. Boissier, avec sa délicate aperception des nuances, concilie les textes qui semblent se contredire là-dessus. Dans le récit de la bataille que livra Brutus aux Marseillais devant Tauroentum, Lucain doit être cru de préférence à César : « Lucain, » dit M. Clerc reprenant pour son compte des idées chères à M. Jullian, « nous apparaît de plus en plus comme ayant eu un véritable souci de la vérité historique et comme ayant fait de ses sources, qui étaient excellentes, l'emploi le plus judicieux. » Une inscription nouvelle permet à M. Cagnat d'établir dans quelles circonstances le bourg fortifié de Kherbet-Ksar-Tir (Vanarzana) fut réparé et agrandi. Ces sortes de châteaux abondaient dans la province d'Afrique. Comme le montre M. Gauckler, le fortin ou *burgus* de frontière tirait du grade de l'officier qui y présidait à la défense le qualificatif de *centenarius*, sur lequel on s'est longtemps mépris[1].

Georges RADET.

1. L'impression du livre est généralement bonne. Il y a cependant une négligence qui se répète trop : dans presque tous les articles où se trouvent des citations grecques, les lettres élidées sont représentées par des accents et non par des apostrophes (voyez, pour ne citer que les endroits les plus fautifs, p. 10, l. 15, 16, 21, 22 ; p. 11, l. 8 et 16 ; p. 68, l. 4 ; p. 73, notes 1 et 3 ; p. 165, l. 1 et 3, etc...).

Maxime Collignon et Louis Couve, *Catalogue des Vases peints du Musée National d'Athènes*. Paris, Fontemoing, 1902 : 1 vol. in-8° de 670 pages.

Dans la préface de ce volume, M. Maxime Collignon a dit avec beaucoup de précision la genèse de l'ouvrage, et déterminé avec la plus délicate justice la part de chaque collaborateur.

En 1877, dans la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, M. Collignon avait publié le *Catalogue des Vases peints du Musée de la Société archéologique d'Athènes*. 821 vases y étaient classés avec une méthode et décrits avec une netteté telles que le professeur en Sorbonne d'aujourd'hui n'a pas à rougir du jeune étudiant d'alors. Après plus de vingt ans, ce travail n'avait pas vieilli, mais il était devenu incomplet, parce que la collection cataloguée s'était accrue, en avait absorbé d'autres, était devenue collection nationale, et, à ce titre, avait été transportée au Musée central d'Athènes. Notre jeune camarade Louis Couve, élève de M. Collignon, avait accepté sinon sollicité l'honneur de reprendre pour la compléter l'œuvre de son maître, et s'était appliqué avec ardeur, depuis 1891, à cette tâche très honorable, mais fort aride. J'en juge par expérience, ayant moi-même repris en sous-ordre et complété le *Catalogue des figurines de terre cuite* publié jadis par M. Martha, et rédigé un long manuscrit qui ne verra jamais la lumière, étant à son tour devenu insuffisant. On sait comment Louis Couve a été prématurément ravi à la science et à ses amis, laissant de profonds regrets à tous ceux qui estimaient son jeune talent, et avaient foi dans son avenir; son catalogue était prêt pour l'impression. M. Collignon a donné à son collaborateur, aussi modeste que savant, ce témoignage de vive affection magistrale de veiller à la publication du livre. C'est ainsi que ce volume nous arrive, préparé avec un soin et une conscience rares servis par une érudition solide, revu et édité par un des maîtres les plus autorisés de l'archéologie française.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il rende tous les services que l'on est en droit d'attendre. Il compte actuellement 1,988 numéros, et il est divisé en douze chapitres, dont je donne les titres pour bien montrer la rigueur et la clarté du plan suivi, tout à fait conforme aux résultats les plus certains pour le moment de la science céramographique, où Louis Couve avait déjà marqué sa place :

I. Vases de style primitif.
II, III. Vases de style géométrique.
IV. Vases d'ancien style ionien et corinthien.
V, VI. Vases à figures noires sur fond rouge.
VII. Lécythes et alabastres à figures noires.
VIII. Vases à figures noires (sans retouches en couleur).

IX. Vases à figures rouges. — Première période. — Style sévère.
X. Vases à figures rouges. — Deuxième période. — Beau style attique.
XI. Vases polychromes à fond blanc.
XII. Vases à figures rouges. — Troisième période. — Retouches blanches et ornements dorés.

Chacun de ces chapitres se subdivise en nombreuses sections, suivant les nécessités du classement géographique ou artistique. Dans chaque subdivision, chaque vase est décrit sans prolixité, et, quand il y a lieu, le sujet en est interprété sans témérité d'hypothèse. Tous ceux qui ont été déjà signalés ou publiés sont l'objet d'une note bibliographique très au courant.

Par malheur, ces vases sont une minorité; les inédits sont en beaucoup plus grand nombre; et quelle que soit la clarté des descriptions de MM. Collignon et Couve, on ne peut s'empêcher de regretter que pas une seule image n'illustre ce beau volume. Sans doute la dépense eût été considérable de reproduire, même par les procédés les plus simples, sinon tous les vases, du moins les principaux. Mais il faut bien se dire que les dépenses de ce genre deviennent dorénavant nécessaires; si l'on résiste à les faire, les plus méritoires efforts, comme celui de MM. Collignon et Couve, ne peuvent produire tout leur précieux effet.

PIERRE PARIS.

A. de Ridder, *Catalogue des Vases peints de la Bibliothèque Nationale,* Première partie : *Vases primitifs et Vases à figures noires*. Paris, Leroux, 1901; 1 vol. grand in-4° de 249 pages et 11 planches.

Les conservateurs de nos grandes collections nationales ont compris ce qu'ils devaient à la science; ils rédigent eux-mêmes les catalogues des richesses dont ils ont la garde, ou en favorisent la rédaction. Ces catalogues, qui sont scientifiques et luxueusement édités, remplacent avec avantage les informes brochures dont le public et les érudits avaient dû se contenter jusqu'à présent. M. Léon Heuzey a ouvert la voie. Le *Catalogue et l'Album des figurines antiques de terre cuite* du Louvre ont inauguré avec éclat une série que M. E. Pottier a enrichie de ses précieux *Catalogues des Vases antiques du Louvre*. On sait la valeur et le succès de ces petits livres, si savants et si peu pédants, si clairs et si originaux, et la valeur des *Albums* qui en sont le complément et l'illustration.

Voici que M. de Ridder nous donne la première partie du *Catalogue des Vases peints de la Bibliothèque nationale*. L'Administration de la Bibliothèque, la Direction de l'Enseignement supérieur et celle des Beaux-Arts, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, se sont

intéressées à l'œuvre, qui est digne de ces hauts patronages. Le choix a été heureux de la confier à M. de Ridder, à qui devait servir l'expérience acquise en cataloguant les Bronzes du Musée de la Société archéologique d'Athènes et ceux du Musée de l'Acropole. L'excellent accueil fait à ces premières publications garantissait le succès de celle qui vient de paraître.

M. de Ridder n'a pas adopté la disposition matérielle des publications similaires du Louvre, c'est-à-dire un *catalogue* proprement dit, de petit format portatif, et un *album* de planches. Il a réuni dans un seul volume grand in-4° tout ce qu'il y avait à dire et à montrer. Il y a là des avantages et des inconvénients; il n'y aura que des avantages si M. de Ridder tire du travail actuel une brochure maniable, que les visiteurs de la collection puissent glisser dans leur poche et consulter en présence des objets eux-mêmes.

Du moins l'auteur a-t-il eu l'heureuse idée, comme il le déclare franchement, de suivre le plus souvent possible, tant pour la méthode de classement et de description que pour le choix des vases reproduits par la gravure, l'exemple de M. Pottier. Ce n'est pas à dire qu'il n'ait pas fait œuvre personnelle. La composition assez spéciale de la Collection de la Bibliothèque nationale, collection qui depuis nombre d'années ne s'accroît pas et n'est plus destinée à s'accroître, rendait nécessaire certain parti pris, auquel le rédacteur s'est franchement et sagement résigné. Comme il le dit fort bien, « il n'a pas cherché, avec un lot de vases restreint et clairsemé, à faire d'une façon artificielle l'histoire de la céramique grecque. » On ne saurait trop le louer d'avoir porté surtout son attention sur la forme, sur la technique, sur le style des vases, et d'avoir volontairement négligé les questions ardues d'exégèse mythologique. Quand l'interprétation de tel ou tel sujet touchant à la fable est douteuse, il indique la solution qui lui semble préférable, mais sans discuter.

J'approuve moins le souci de grouper de préférence, dans une même série, les vases d'après leurs formes; c'est, je crois, un point de vue très secondaire; j'aurais mieux aimé voir rapprocher les uns des autres les sujets voisins; cela rendrait les recherches et les comparaisons plus faciles. Par exemple, toutes les scènes bachiques, qu'elles soient peintes sur des amphores, des hydries ou des canthares, pourvu qu'elles soient à figures noires, gagneraient à être réunies; de même les scènes de palestre, saut, course, pugilat, etc.

Les descriptions, sauf quelques oublis ou confusions inévitables dans un travail de ce genre, sont précises, et l'on regrette seulement l'abus systématique des parenthèses. Les figures insérées dans le texte, et dues à M. Samoès da Fonseca, dessinateur du Louvre, sont d'excellents spécimens du genre. J'aime moins les reproductions directes que donnent les planches. Si la forme des vases y apparaît très nette, les

peintures sont trop souvent obscures, incomplètes d'ordinaire, et toujours déformées. Est-il possible de mieux faire? Les inscriptions me semblent toujours copiées, dans le texte, en fac-similés trop petits.

Tel qu'il est, le Catalogue de M. de Ridder est d'une grande utilité; il est à désirer que nous n'attendions pas trop longtemps la seconde partie, où sera jointe, dans une préface, l'histoire de la collection, et où seront insérés les index indispensables aux recherches.

PIERRE PARIS.

Paul Azan, *Annibal dans les Alpes*. Paris, Picard, 1902; 1 vol. in-8° de 234 pages, avec 17 cartes et 6 photographies.

L'ouvrage de M. Azan est une thèse soutenue en Sorbonne pour le doctorat d'Université, et l'on s'aperçoit bien vite qu'elle n'est point l'œuvre d'un professionnel : M. Azan, en effet, est un officier, doublé d'un alpiniste, et à ce titre il a une compétence incontestable pour tout ce qui touche à l'étude du terrain et des mouvements stratégiques. Par contre, l'inexpérience de l'écrivain et de l'historien n'est que trop apparente dans la façon de composer et d'écrire.

Naturellement, M. Azan commence par rappeler et réfuter les systèmes de ses nombreux prédécesseurs, qu'il ramène à un certain nombre de groupes. Cette critique a déjà été faite tant de fois que M. Azan aurait pu se dispenser de la refaire, et supprimer ainsi trois chapitres au moins. Pour terminer, il expose, plus en détail que les autres, les systèmes du colonel Hennebert (col du Genèvre), et celui de Chappuïs (col de la Roure), qu'il réfute également, pour arriver finalement à celui du colonel Perrin (col du Clapier), auquel il se rallie. Mais, s'il admet le même point d'arrivée, il diffère pour l'itinéraire suivi par Annibal, et c'est là la partie nouvelle du travail. Disons tout de suite qu'elle soulève des objections aussi graves au moins que celles que fait l'auteur aux autres systèmes : tant il est plus facile, sur cette question controversée depuis l'Antiquité, de critiquer autrui que de fonder quelque chose de solide!

Pour résumer en deux mots le nouveau système, tandis que le colonel Perrin fait défiler Annibal entre Rhône et Isère, à peu près à égale distance des deux, M. Azan lui fait suivre la rive gauche de l'Isère, puis la rive gauche de l'Arc. Dans ce système, la rivière Druentia de Tite-Live devient le Drac, et les trois points capitaux sur lesquels insiste l'auteur, et qui, d'après lui, doivent décider la solution, sont : l'impossibilité de reconnaître la Durance dans la description que fait Tite-Live de la Druentia, la nécessité de voir les plaines du Pô du sommet où parvient l'armée avant de commencer la descente,

et enfin celle de faire suivre à Annibal le cours d'un fleuve, pour se conformer au παρὰ τὸν ποταμόν de Polybe. Je ne discuterai pas le système de M. Azan, ce qui nous entraînerait trop loin. Je me bornerai à dire qu'il est aussi soutenable que la plupart des autres, mais que, pour moi, beaucoup de ceux qui se sont occupés de la question attachent trop d'importance à la fameuse scène où Annibal montre à ses soldats l'Italie : rien ne prouve qu'il ne faille pas, en réalité, la placer, non à l'arrivée au sommet des Alpes, mais à un moment quelconque de la descente. Je n'admets pas non plus que la description faite par Tite-Live de la Druentia, inexacte en effet si on l'applique à la haute Durance, prouve qu'il s'agit d'un autre cours d'eau. Pour moi, Tite-Live, arrivé à l'épisode du passage de cette rivière par Annibal, l'a décrite telle qu'il se la représentait d'après les récits des voyageurs de son temps, qui naturellement ne devaient guère l'avoir vue que dans la partie inférieure de son cours.

Mais la partie importante et nouvelle du livre de M. Azan, ce n'est pas précisément le choix de l'itinéraire, ce sont les raisons sur lesquelles il s'appuie pour justifier ce choix. Et ici intervient ce que M. Azan appelle *Une conjecture*, conjecture qui a pour but d'expliquer comment Annibal a pu suivre tout d'abord et tout du long l'Isère, alors que Polybe semble bien parler du Rhône. Cette conjecture n'est autre qu'une hypothèse géologique, que je résume en deux mots : les anciens appelaient Rhône l'Isère actuelle, parce que le Rhône avait une branche méridionale reliée à la branche septentrionale par un bras de communication que des modifications locales de l'écorce terrestre ont fait insensiblement disparaître. Et ce qui nous paraît ou faux ou contradictoire dans les descriptions que nous font du Rhône Polybe, puis César, puis Strabon, s'explique précisément par ces changements successifs. Les causes de ces changements ont été de diverse nature, érosions, alluvions, éboulements.

M. Azan a soumis sa théorie à l'examen des hommes les plus compétents en fait de géologie alpestre, comme MM. Kilian, Douxami et Lugeon, et il a la bonne foi de reconnaître que ces savants s'y sont montrés peu favorables, la taxant non seulement de pure hypothèse, mais d'hypothèse « sans fondement rigoureusement scientifique ».

Je n'ai en ces matières, cela va sans dire, aucune compétence, et je ne sais comment on en a jugé en Sorbonne, où j'aime à croire qu'on avait convoqué des hommes du métier. J'avoue cependant que cette manière commode de faire intervenir la géologie à l'appui d'une discussion historique m'a paru tellement dangereuse que j'ai prié mon collègue M. Vasseur de vouloir bien lire à son tour très attentivement le livre de M. Azan et de me donner là-dessus son avis en toute franchise, et au point de vue purement géologique. Je ne puis

mieux faire que de reproduire les points les plus importants de la réponse qu'il a bien voulu m'adresser par écrit :

« Je ne crois pas à la possibilité d'un Rhône bifurqué. Ce n'est pas dans les régions montagneuses que l'on observe habituellement des bifurcations de cours d'eau, mais dans les pays de plaine où les eaux peuvent indifféremment s'écouler par plusieurs lits, sujets d'ailleurs à des déplacements... Pour expliquer cette bifurcation, l'auteur est obligé de recourir à l'hypothèse d'un plissement qui se serait produit dans les temps historiques : or aucun phénomène de ce genre n'a eu lieu dans nos régions depuis la période tertiaire, et l'on ne peut admettre une exception pour la vallée dont il s'agit. Quant à un effondrement, il n'est pas plus admissible, car s'il est vrai que des éboulements considérables puissent se produire au flanc des montagnes, l'effondrement d'un fond de vallée suppose des mouvements importants de l'écorce terrestre dont il n'existe aucune trace, pour notre époque, dans la région alpine. Enfin l'hypothèse d'un tassement des alluvions ne vaut même pas que l'on s'y arrête. J'admets très bien, avec plusieurs de mes collègues, une certaine pénétration des eaux dans la vallée où s'écoulait primitivement l'Isère, mais il y a loin de ce fait à l'hypothèse de M. Azan, qui, selon moi, se heurte à l'impossibilité. »

La question me paraît tranchée : et, pour intéressante que soit la tentative de M. Azan, elle porte radicalement à faux. Il en est de la bifurcation du Rhône comme du recul de la côte à Marseille, que l'on a cru pouvoir établir sur des textes mal compris et des faits mal observés. Que ce nouvel exemple puisse rendre plus circonspects les amateurs de nouveautés à tout prix. La géologie est une belle science, mais à la condition qu'on la laisse à sa place et qu'on ne l'invoque pas là où elle n'a que faire. Il est vraiment trop commode, pour faire cadrer un emplacement donné actuel avec un texte ancien, de supposer que l'emplacement a changé, et de le restituer à sa fantaisie.

Si l'étude des textes et celle des lieux demeurent impuissantes, comme je le crains bien, à expliquer le passage des Alpes par Annibal, ce n'est pas la géologie qui nous donnera la solution du problème : ce sera peut-être, un jour, l'archéologie. Il serait bien surprenant qu'il ne gise pas quelque part, sur un roc ou au fond d'un précipice, quelque objet ou arme de marque nettement phénicienne, voire — qui sait? — les ossements d'un éléphant d'Afrique, que nos paléontologistes auront vite fait de distinguer des éléphants fossiles. Ce jour-là, les systèmes auront vécu, et nous suivrons Annibal à la piste. Jusque-là, contentons-nous, si la question nous passionne, d'essayer de la résoudre, comme l'ont fait nos devanciers, en historiens et en géographes, non en géologues, puisqu'aussi bien il s'agit non de géologie, mais d'histoire et de géographie.

M. CLERC.

Joseph Gudiol y Cunill, *Nocions de arqueologia sagrada catalana*. Vich, 1902; 1 vol. in-8° de 647 pages.

Le Musée épiscopal de Vich, fondé par un éminent prélat, D. Joseph Morgades y Gill, est sans doute, à l'heure qu'il est, le plus riche et le plus intéressant de l'Espagne si l'on excepte les musées de Madrid, et à coup sûr le premier de la Catalogne. Il a cette originalité qu'il est constitué presque uniquement par des objets recueillis dans la région, et permet d'étudier dans tout leur développement séculaire l'art et l'industrie catalans; de plus, comme il est naturel puisqu'il est de création épiscopale, tout ce qui se rapporte à la religion et au culte y est particulièrement en honneur. Enfin, il a la bonne fortune d'être actuellement conservé par un jeune prêtre associé de bonne heure aux recherches et aux efforts de l'illustre Morgades, amoureux de ses collections, ardent à l'étude et formé d'ailleurs par la meilleure discipline, celle qui consiste à regarder chaque jour et à chaque heure, à interroger en les maniant tous les objets précieux d'un musée.

M. Joseph Gudiol, que notre Société hispanique s'honore d'avoir pour correspondant, a eu l'heureuse idée de mettre à profit son érudition si solidement établie pour écrire des *Notions d'archéologie catalane*.

Ce titre est trop modeste; sans doute, l'objet principal du livre est d'apprendre au public ce qu'il est à même de connaître actuellement de l'art en catalogne, et de rendre dorénavant plus faciles et productives les recherches dans ce domaine très peu exploré jusqu'à présent, bien qu'il soit d'une richesse si abondante. Mais le livre donne plus encore; c'est sans doute un manuel d'archéologie catalane, c'est aussi un traité d'archéologie générale. En effet, l'auteur prépare ses lecteurs à l'étude des antiquités de sa province par l'étude de toutes les antiquités des pays classiques, depuis les âges les plus reculés de la préhistoire; par exemple, les chapitres III et IV sont consacrés aux antiquités grecques en général, sans application directe à la Catalogne. Il y aurait là, peut-être, un défaut assez grave de composition et de méthode, si M. Gudiol n'avait en vue d'initier tout un public très novice encore à une science fort peu cultivée en Espagne. Sans doûte il a songé sans cesse à instruire les séminaristes catalans, si l'on en juge par ces lignes de la lettre probatoire du chanoine Jaume Collell mise en tête du volume : « Pour les séminaristes surtout, cette œuvre sera très utile, car elle a l'avantage d'être abondamment illustrée [1], et, après l'avoir lue, les révérends prêtres comprendront pourquoi l'Église donne aujourd'hui tant d'importance à l'archéologie, par laquelle, ainsi que l'a dit le pape Léon XIII félicitant le savant maître de l'archéologie chrétienne Jean B. de Rossi, se forgent de nouvelles armes pour défendre la vérité catholique... » M. Collell, ami et quelque peu colla-

1. On voudrait cette illustration plus abondante encore et plus artistique.

borateur de M. Gudiol, est bien placé pour connaître ses plus intimes intentions.

Pour moi, j'aurais préféré voir le livre allégé de toute cette sorte d'introduction accessoire, et j'aurais loué sans restriction tous les chapitres où il est question des monuments propres à la Catalogne, depuis l'époque grecque et l'époque romaine jusqu'à nos jours. Il y est tour à tour question des antiquités romaines, romanes, romano-chrétiennes, wisigothiques, gothiques et de la Renaissance, et par antiquités il faut entendre tous les arts de l'architecture, de la ferronnerie, de la céramique, de l'orfèvrerie, du vêtement, du mobilier, ainsi que l'épigraphie, la sigillographie, la diplomatique. Et sur chacun de ces sujets les renseignements sont nombreux, précis, bien classés et datés; les exemples, empruntés aussi souvent qu'il est possible au musée de Vich, sont bien choisis et typiques.

Joignez à cela le charme de la langue catalane, qui sonne si agréablement à nos oreilles françaises, et l'on applaudira au jugement du jury barcelonais, qui a distingué ce bel ouvrage au concours Martorell de 1902, à la libéralité de la capitale catalane, qui a fait spécialement pour lui les fonds d'un très honorable accessit.

PIERRE PARIS.

CHRONIQUE DES PAPYRUS

La *Chronique des Papyrus*, dont notre collaborateur M. Pierre Jouguet traçait précédemment le plan (*Revue des Études anciennes*, t. III, 1901, p. 359-360), est à l'impression. C'est un travail considérable. Nous l'aurions publié dans ce fascicule, si le désir d'arriver à une correction aussi parfaite que possible ne nous faisait préférer le soin à la hâte. Le va-et-vient des épreuves entre Bordeaux et Le Caire prend du temps. Mais nos lecteurs ne perdront rien pour attendre.

G. R.

28 janvier 1903.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

ISIS

TERRE CUITE DU MUSÉE BALAGUER

VÉNUS

STATUETTE DE BRONZE TROUVÉE EN ESPAGNE

EURIPIDE ET LES FEMMES

Quand on lit le théâtre d'Euripide, on est frappé, dès les premières pages, du nombre vraiment excessif de critiques qu'il a dirigées contre les femmes. Ces critiques fourmillent dans son œuvre entière. Elles ne sont même pas absentes des endroits où on les attend le moins. Car si les hommes ont le droit, en certains cas, de médire d'elles, il est surprenant que les femmes se joignent à eux et disent du mal de leur sexe[1]. Elles nous habituent aujourd'hui à une solidarité plus étroite et plus naturelle.

Ainsi donc Euripide, dans presque toutes ses pièces et pendant les cinquante années qu'a duré son activité littéraire, s'est ingénié à lancer contre les femmes les traits d'une satire singulièrement acrimonieuse. C'est pourquoi les grammairiens anciens, qui voyaient quelquefois les choses en gros, disaient de lui qu'il haïssait les femmes, qu'il était misogyne[2]. Et à lire certains passages de ses drames, il semble bien avoir mérité cette épithète. Mais aussitôt surgit dans l'esprit de ceux qui connaissent son théâtre la troupe immortelle de ses jeunes filles et de ses femmes. L'imagination du poète et l'amour frémissant avec lequel il les a conçues, les ont douées d'une vie et d'une beauté si intenses, que les siècles n'ont pas altéré la noblesse de leurs attitudes, ni le dessin radieux de leurs profils. Aussi peuvent-elles, sans aucun risque pour elles, être comparées aux plus belles créations des poètes modernes, comme les marbres antiques supportent, à côté des œuvres de nos sculpteurs, les voisinages les plus redoutables. Et je ne sais même si les êtres frêles qu'enfanta le génie passionné d'Euripide n'ont pas dans leurs traits quelque chose de plus attirant et de plus rare. La destinée de ces créatures tragiques est de

1. *Médée*, 407 sqq.; *Andromaque*, 269 sqq ; 352 sqq.; 943 sqq.
2. Vita, 65.

mourir, et de mourir jeunes. La mort, si inconcevable à tout être vivant, et si révoltante quand on n'a que vingt ans, n'a pas assez de prise sur leur volonté pour que leur corps défaille. Précipitées dans l'horreur de l'Hadès, elles ne détournent pas les yeux du gouffre béant. Elles ont donc en face de la mort le même héroïsme que les vierges chrétiennes, mais elles n'ont pas les mêmes espérances. Cela donne à leur visage un reflet de beauté impérieuse que l'art moderne ne connaît pas.

Ainsi, d'un côté, des médisances voulues, répétées, innombrables. Ailleurs, des femmes d'un type tellement idéalisé qu'on ne peut les oublier dès qu'on les a entrevues. La contradiction est flagrante. Est-elle inexplicable ?

La contradiction est dans l'essence même du génie d'Euripide. Il n'est donc pas surprenant qu'en parlant des femmes il ait formulé une foule d'opinions opposées. Cependant il faut bien reconnaître qu'ici plus qu'ailleurs c'est la médisance qui domine. Entendons-nous, cependant. Si de nobles femmes apparaissent souvent dans la longue théorie des êtres qu'il a créés[1], un certain nombre de ses héroïnes, au contraire, ne font guère honneur à leur sexe[2]. Mais entre les bonnes et les mauvaises l'équilibre est à peu près observé, de sorte qu'Euripide n'a fait, en somme, que reproduire ici le jeu de la vie ordinaire. Là où cet équilibre est décidément rompu, c'est dans les déclarations soudaines qu'il fait au sujet des femmes. Il arrive souvent, en effet, dans son théâtre, qu'un personnage élève tout à coup la voix pour nous exprimer à leur égard ses sentiments, ou plutôt ceux de celui qui le fait parler. Cela produit toujours un effet inattendu, bizarre, déplaisant. On voit, pour ainsi dire, l'acteur se dresser subitement sur la scène; il enfle la voix; ses gestes deviennent saccadés et brusques; son visage prend une expression haineuse. Voici quelques-unes de ces déclarations étranges : « Ma mère

1. Alceste, Andromaque, Iphigénie, Hélène, dans les tragédies qui portent leur nom; Macarie *(Héraclides)*, Evadné *(Suppliantes)*, Laodamie *(Protésilaos)*, Polyxène *(Hécube)*, Jocaste *(Phéniciennes)*.

2. Phèdre, Hermione *(Andromaque)*, Créuse *(Ion)*, Médée, sans compter dans les tragédies perdues : Sthénébée, Aéropé, Alopé, Antiope, Augé, Danaé, Mélanippe, Canacé *(Aeolos)*, Pasiphaé *(les Crétois)*, Thémisto *(Ino)*, Ino *(Phryxos)*, Médée *(Égée)*.

exceptée, je hais toutes les femmes[1]. » — « La femme est le pire des monstres sauvages[2]. » — « La femme est plus redoutable que le feu et que la vipère[3]. » — « Celui qui cesse de dire du mal des femmes est un fou[4]. » — Et, pour finir, cet autre passage si extraordinairement passionné qu'il ressemble aujourd'hui à une bouffonnerie : « Terrible est la violence des flots de la mer, terrible l'impétueux courant des fleuves, et la flamme du feu dévorant, terrible la pauvreté, et mille autres choses encore *(sachons gré au poète d'avoir abrégé l'énumération),* mais il n'y a pas de plus terrible fléau que la femme. Qui saurait la peindre ou la décrire telle qu'elle est ? Si c'est un dieu qui l'a formée de ses propres mains, il peut se vanter d'être un puissant créateur d'œuvres funestes et l'ennemi des mortels[5]. »

Vraiment, si l'on rapproche ces tirades d'autres passages aussi significatifs, quoique plus discrets, on est surpris de l'animosité d'Euripide. Qu'avait-il donc à reprocher aux femmes pour leur lancer à la tête des invectives aussi virulentes ? L'Antiquité a prétendu, on le sait, que des chagrins domestiques avaient aigri son caractère et qu'il avait pris toutes les femmes en aversion. L'affirmation est gratuite et l'explication tout à fait insuffisante. Je laisse de côté l'histoire de son double mariage, qui n'est visiblement qu'une fable. D'autre part, il n'est aucunement prouvé que la femme d'Euripide ait été infidèle. Les faits mêmes, si l'on en peut juger après tant d'années, lui paraissent favorables, et il est à présumer qu'elle a été calomniée. D'ailleurs, est-ce une raison, si pareil malheur arrive à un homme, pour qu'il soit animé d'une haine aussi vive à l'égard de toute une moitié du genre humain ? Détester une femme, ce n'est pas les détester toutes. Un mari infortuné sait bien qu'il n'a pas épousé tout le sexe féminin. Mille exemples pourraient être cités, à commencer par celui de Molière, qui prouvent que dans ce douloureux

1. *Mélanippe enchaînée,* fragm. 498.
2. *Phœnix,* fragm. 808.
3. *Andromaque,* 271.
4. *Aeolos,* fragm. 36.
5. *Fragm. de pièces incertaines,* 1059.

mécompte on sait encore faire des distinctions. Donc, de quelque côté qu'on l'envisage, l'explication de l'Antiquité n'a aucune valeur. Cela a été reconnu depuis longtemps.

Il faut chercher ailleurs les raisons de cette acrimonie. Un fait général nous mettra sur la voie. On a remarqué souvent qu'Euripide mélangeait à chaque instant dans ses drames des époques différentes, le présent et le passé, et qu'en décrivant les mœurs des personnages héroïques, il ne perdait jamais de vue celles de ses contemporains. Mais tous les poètes ne l'ont-ils pas imité plus ou moins sur ce point? Racine, en particulier, quand il imaginait sa Phèdre, son Andromaque, son Hermione, avait-il la prétention de faire revivre des êtres morts, et de nous les montrer tels qu'ils avaient été? Il n'aurait intéressé que les antiquaires. Goethe, en écrivant son *Iphigénie,* croyait sans doute faire une œuvre grecque, et comme il était excellent philologue, comme la langue et la métrique de son pays se prêtent aisément à l'imitation antique, sa tragédie peut faire un instant illusion; mais, par bonheur pour lui, son héroïne est allemande par les rêveries où elle se plaît, sa dévotion ardente pour les siens, son mystique amour de la nature, du ciel, des étoiles. Or, ni l'un ni l'autre de ces écrivains n'ont critiqué les femmes. C'est donc qu'au temps d'Euripide elles avaient des défauts qu'elles perdirent plus tard. Et comme l'être humain reste essentiellement identique à lui-même, n'est-il pas à supposer que des circonstances extérieures avaient eu momentanément sur elles une influence assez forte pour altérer leur nature morale, ou même la défigurer? En d'autres termes, la vie qu'elles menaient à Athènes était-elle conforme à leur délicatesse, à la finesse aiguë de leur intelligence, au besoin d'affection, de tendrese, de dévouement, qui est au fond même de leur cœur et qui est presque la raison unique de leur vie? Voilà ce qu'il faut d'abord élucider.

Or, on le sait, le rôle que jouait la femme dans la société attique était singulièrement effacé. Certains faits sont tellement remarquables à cet égard qu'on ne peut s'empêcher de les citer.

Quand Périclès prononce l'oraison funèbre des guerriers qui ont succombé pendant la première année de la guerre contre Sparte, il cherche à consoler ceux qui ont perdu quelqu'un des leurs. Il mentionne les pères, les fils, les frères de ceux qui ne sont plus. Les veuves des morts, qu'on s'attendrait à trouver en tête de l'énumération, ne sont citées que les dernières. Il semble même qu'il fasse une concession en s'adressant à elles. Volontiers il les oublierait. Son éloquence impérieuse ne sait pas s'adresser à celles qui pleurent. Pas un mot de pitié, des maximes, une raideur sèche, presque indifférente :

« S'il me faut aussi parler des femmes qui vont maintenant vivre dans le veuvage, quelques mots résumeront toutes les vertus qui leur conviennent ; si vous ne vous montrez en rien au-dessous des qualités de votre sexe, votre gloire sera grande. Le mieux est de n'obtenir ni en bien ni en mal aucune célébrité parmi les hommes[1]. »

Quelques instants après, il congédie d'un geste glacé tout le peuple éploré : « Maintenant que chacun a payé son tribut de larmes à ceux qu'il a perdus, retirez-vous[2]. » Mais dans cette foule n'y avait-il pas aussi des femmes qui avaient enfanté les corps de ceux que l'on brûlait ? Les mères des morts, où sont-elles ? Que font-elles ? Périclès ne leur parle pas. Il ne les a pas remarquées. Il s'adresse aux pères, aux frères, aux fils, aux veuves, et il oublie les mères ! Il n'a donc pas entendu leurs sanglots ? Vraiment, si la transcription de Thucydide est exacte, au jugement des modernes, cette omission de Périclès est bien surprenante. S'il faut l'attribuer à l'historien, elle n'est guère moins significative.

On alléguera peut-être que tous les Athéniens n'étaient pas des Périclès, et qu'il y avait parmi eux des Ischomaques. Je sais bien que, grâce à l'*Économique*, nous savons que quelques maris allaient jusqu'à soutenir que la femme était intelligente, et que la nature avait donné en partage égal, à l'un comme à l'autre, la mémoire et l'attention[3]. Mais Ischomaque n'a-t-il

1. Thucydide, II, 45, 2.
2. Thucydide, II, 46, 2.
3. *Économique*, VII, 26.

pas l'air de nous révéler ce fait comme une vraie découverte? N'est-il pas le disciple direct de ce Socrate qui affirmait, et c'était là une nouveauté, que la nature de la femme n'était pas inférieure à celle de l'homme, et qu'il ne lui manquait qu'un peu de force et de vigueur[1]? Et, malgré cette opinion, Socrate ne s'empressait-il pas, au moment le plus solennel de sa vie, d'éloigner sans même une parole ni un geste d'adieu la sienne qui l'importunait[2]? Je sais bien que dans la scène divine de sa fin il n'y avait pas de place pour elle, puisqu'elle s'appelait Xanthippe. Est-ce une raison, cependant, pour que, dans les dernières paroles que Platon lui prête dans l'*Apologie,* le philosophe recommande ses trois enfants aux Athéniens, tandis qu'il ne dit pas un mot de celle qui les avait mis au monde[3]?

L'*Économique* de Xénophon ne prouve donc qu'une chose, c'est qu'au v^e^ siècle la vie conjugale existait chez les Grecs. Il n'est peut-être pas inutile de nous le rappeler, mais nous le savions déjà depuis l'*Odyssée*. Ce que Xénophon ne nous dit pas, parce qu'il ne pouvait le concevoir, ce qu'au contraire nous trouvons réalisé dans le vieux poème, c'est un état très voisin de celui du Moyen-Age, où la femme, entourée du respect de tous, vit heureuse et tranquille dans une intimité familière avec l'époux. Il semble même que si l'équilibre était quelquefois rompu, ce n'était pas toujours au profit de l'homme. Nausicaa, qui était fine, avait observé que dans le palais d'Alcinoüs son père ne commandait pas toujours, et qu'il était plus prudent de s'adresser à la reine quand on voulait obtenir quelque grâce. Aussi, quand Ulysse, qui brûle du désir de retourner à Ithaque, interroge la jeune fille pour apprendre d'elle le moyen de toucher ses parents et de revoir Pénélope, celle-ci lui répond par ces paroles avisées : « Lorsque tu auras atteint le palais et franchi la cour, hâte-toi de traverser la grande salle jusqu'à ce que tu sois arrivé devant ma mère. Elle est assise auprès du foyer, et, appuyée contre une colonne, elle file, à la lueur de la flamme, une

1. Xénophon, *Banquet*, II, 9.
2. *Phédon*, 60.
3. *Apologie de Socrate*, XXXIII.

laine d'une beauté merveilleuse. Ses femmes sont assises derrière elle. Là se voit adossé à la même colonne le trône où mon père est assis et boit du vin comme un Immortel. Sans t'arrêter à lui, cours embrasser les genoux de ma mère, afin que tu aies la joie de retourner promptement dans ta patrie, quelque lointaine qu'elle soit[1]. »

D'ailleurs, au temps de la civilisation mycénienne, les Achéens n'ont-ils pas fait la guerre aux Troyens pour une femme? Il est douteux qu'ils eussent agi de même cinq ou six siècles plus tard. A l'époque où l'*Odyssée* a été faite, le mariage permettait aux femmes de vivre libres et de fréquenter les hommes, sans qu'on y trouvât à redire. Quand elles étaient jeunes filles, elles étaient astreintes à une réserve beaucoup plus rigoureuse. Ce fut exactement le contraire qui se produisit au v^e^ siècle, où on les enferma, au lendemain de leurs noces, dans le gynécée, comme on enferme aujourd'hui les femmes turques dans le harem. Encore si elles avaient pu jouir de la présence de leur mari, le voir souvent, converser avec lui! Mais justement cet Ischomaque, le mari modèle du v^e^ siècle, nous avoue avec ingénuité qu'il n'y a guère personne au monde avec lequel il cause moins souvent qu'avec sa femme[2]. On jugera sans doute que, dans un des ménages les plus unis dont l'Antiquité nous ait laissé le souvenir, l'affection était pleine de réserve, et que si l'intimité existait, elle était plutôt fraîche.

Et comment en aurait-il été autrement? Comment l'Athénien, habitué aux discours de l'agora, aux discussions de ses philosophes, à leur éristique dont le jeu est si souple que notre lourdeur d'esprit ne peut en suivre le détail sans effort, comment, après un discours de Lysias, une tragédie d'Euripide, un dialogue de Platon, aurait-il eu quelque plaisir à vivre avec sa femme, qui ne savait, le plus souvent, ni lire ni écrire[3],

1. *Odyssée*, VI, 303 sqq.

2. *Economique*, III, 12 : ἔστι δ' ὅτῳ ἐλάσσονα διαλέγηται τῇ γυναικί; — Εἰ δὲ μή, οὐ πολλοῖς γε, ἔφη.

3. Iphigénie est obligée de se faire écrire par un compagnon de captivité la lettre qu'elle remet à Oreste. *Iphig. en Taur.*, 578 sqq. (voir la note de Weil sur ce passage). Phèdre, il est vrai, écrit elle-même sur les tablettes que Thésée trouve dans ses mains quand elle est morte. *Hipp.*, 856 sqq. Mais personne n'aurait voulu calomnier, comme elle le fait, l'innocent Hippolyte, et Euripide a été forcé de supposer qu'elle savait écrire. — Sur l'ignorance presque générale des femmes, cf. *Médée*, 1085 sqq.

qui était aussi ignorante qu'une de nos paysannes d'aujourd'hui, perdue dans le hameau le plus reculé de la plus reculée des provinces? Sans doute, il y avait des lourdauds parmi les Athéniens, et Aristophane nous en a conservé une assez jolie collection. J'imagine, cependant, qu'il était presque de règle que quelques semaines après leur union le mari se détournât de sa femme, qui l'ennuyait. Cela n'empêchait pas les enfants de naître, ni la mère, sans compter le reste, de souffrir pour les mettre au monde, de peiner pour les élever, de remplir, en un mot, le rôle douloureux et cher pour lequel elle est faite, et qui, s'il n'est payé que d'indifférence de la part de celui qui vit à ses côtés, peut devenir très vite insupportable à la moins exigeante.

De là cette plainte de Médée, que les femmes qui ont enfanté ont toutes, chacune à sa manière et à son heure, répétée depuis elle : « Les hommes disent qu'au foyer notre vie est en sûreté, et qu'eux ils combattent avec la lance. C'est faux. J'aimerais mieux prendre part à trois batailles qu'accoucher une seule fois[1]. » Ce cri est admirable. Car Euripide, qui est souvent si dur à l'égard des femmes, leur montre aussi, par une contradiction nouvelle, une sympathie très éclairée et très profonde.

Il est vrai que Médée, depuis le lâche abandon de Jason, a plus que personne raison de gémir sur la condition misérable des femmes. Toutes, cependant, quel que fût leur mari, devaient ressentir, peut-être sans s'en rendre compte, un malaise et une gêne de la vie qui leur était réservée. Elles cherchaient à y remédier. Elles ne le pouvaient guère. Les maris qui étaient défiants avaient toujours les yeux sur elles. Les plus accommodants, sans leur imposer une contrainte trop gênante, ne les laissaient pas non plus faire ce qu'elles voulaient[2]. Elles ne sortaient pas librement. Elles ne fréquentaient personne. Le laboureur de l'*Electre*, qui est pourtant le plus doux des hommes (d'ailleurs il n'est qu'un mari honoraire), se fâche presque, quand il aperçoit celle qu'on lui a donnée pour femme, causer

1. *Médée*, 248-251. On traduit ordinairement τεκεῖν par enfanter. Mais cet aoriste a un sens plus précis, qui diffère du présent τίκτειν.

2. Lysias, *Sur le meurtre d'Ératosthène*.

sur le seuil de sa demeure avec des étrangers. Il juge cette liberté inconvenante[1]. Le plus surprenant, c'est qu'Électre, en entendant ses reproches, se fasse humble, presque suppliante, et qu'elle le conjure de ne pas la soupçonner. Elle reconnaît donc que sa conduite est répréhensible et que les apparences lui sont défavorables[2]. Que diraient nos contemporaines si l'on prétendait les soumettre à une oppression aussi tyrannique?

Si elles ne pouvaient s'y soustraire par l'adresse, par la douceur, par tous les moyens qu'elles ont inventés pour échapper aujourd'hui à toute contrainte et n'agir jamais qu'à leur guise, quelques-unes emploieraient un genre de défense contre lequel l'homme ne peut rien. Asservies corporellement à sa volonté, elles lui soustraieraient la meilleure partie d'elles-mêmes, leur âme. La religion leur prêterait son invincible appui. Et comme elles sont mystiques par nature, dans l'effort désespéré de leur souffrance, elles arriveraient même à la chérir, puisqu'elles lui devraient des joies infinies. Mais, avant le christianisme, elles n'avaient pas cette ressource suprême. Elle n'était pas encore inventée. Il ne serait jamais venu à l'Athénienne l'idée de prier les dieux, et encore moins de les aimer, pour trouver en eux un réconfort. Elle aurait eu peur de s'adresser à des maîtres plus durs et plus prévenus contre elle, que celui contre lequel elle cherchait à se protéger. Zeus, le dieu suprême, n'est-il pas souvent en querelle avec Héra? Car ce sont des hommes qui ont peuplé l'Olympe antique, et on le voit bien. Ils n'y ont pas placé de véritable femme, dont le cœur soit compatissant et bon. Artémis ressemble trop à Hippolyte, le bel adolescent qu'elle aime. Athéné connaît et pratique toutes les ruses d'Ulysse, qu'elle protège et qu'elle admire. Les déesses grecques n'ont pas de compassion pour les faibles, ceux qui souffrent et n'ont jamais fait autre chose. Le sentiment qui leur est le plus étranger est celui de la pitié. Leurs mains ne sont pas faites pour essuyer les larmes. Elles n'ont jamais été des consolatrices, et on ne les a jamais invoquées comme telles.

1. *Électre*, 341 sqq.
2. *Ibid.*, 345 sq. Ὦ φίλτατ', εἰς ὕποπτα μὴ μόλῃς ἐμοί
τὸν ὄντα δ' εἴσει μῦθον...

Indifférentes aux dieux, et le plus souvent aussi à leur époux, les Athéniennes vaquaient donc aux soins du ménage, lavant, tissant, filant, brodant, se livrant à ces mille besognes du gynécée, qui fatiguent le corps, sans occuper beaucoup l'esprit. A ces soins s'ajoutaient ceux qu'elles donnaient à leurs enfants. Ils étaient soumis à leur surveillance. Elles les réprimandaient et les punissaient s'ils faisaient mal[1]. Mais on ne les leur confiait que pendant les premières années. Dès qu'ils commençaient à grandir, on les leur retirait pour les donner aux maîtres, car elles manquaient de savoir, de culture, d'autorité pour les élever[2]. Là encore, leur rôle était presque celui d'une servante, et il leur causait, au fond, plus de tristesse intime que de contentement vrai. Car si elles s'habituaient à leurs caresses pendant un temps qui devait leur paraître trop court, dès qu'ils prenaient de la force, elles les sentaient s'éloigner d'elles et les dédaigner. Le fils d'Admète, Eumélos, ne regrette si passionnément sa mère, que parce qu'il a encore besoin de se blottir dans sa poitrine et, comme le petit d'un oiseau, de se réchauffer sous son aile[3]. Après le retour à la vie d'Alceste, il fera sans doute, dans quelques années, comme les autres. Il lui commandera de s'occuper des travaux réservés à son sexe. Il la renverra à son fuseau, à sa toile, à ses esclaves. Brutalement il revendiquera l'autorité pour lui-même. Et celle-ci sera douloureusement interdite, quand son fils lui parlera sur ce ton pour la première fois; mais, habituée à courber la tête, elle obéira sans mot dire. Comme Pénélope, son antique aïeule, il ne lui restera qu'à aller cacher sa blessure et ses larmes dans quelque endroit retiré de sa demeure[4].

Ainsi, la véritable raison de la condition humiliée de la femme dans la société athénienne, c'est son infériorité intellectuelle. On ne prêtait pas attention à celle qui en méritait si peu. Dans une cité où l'intelligence régnait en souveraine, c'était se condamner d'avance à un rôle subalterne que d'être insignifiante.

Toutes les femmes s'y résignaient-elles ? Assurément non.

1. *Protagoras*, p. 325 C. D.
2. Cf. Paul Girard, *L'Éducation athénienne*, p. 79.
3. *Alceste*, 403.
4. *Odyssée*, I, 356 sqq.

Mais si elles souffraient confusément de cette infériorité, et si elles essayaient de s'en affranchir, elles n'étaient pas assez perspicaces pour en découvrir la raison véritable. Aussi, au lieu de chercher à s'instruire, ce qui leur eût été d'ailleurs difficile, à cause de l'égoïsme et du mauvais vouloir des hommes, elles tentèrent de ruser avec eux, et, puisqu'elles n'étaient pas plus fortes, d'être plus fines. En luttant contre leur maussade destinée, elles acquirent une foule de travers, qui ne les rendirent pas plus séduisantes. On leur refusait tout. Elles étaient tenues en suspicion continuelle. On les traitait comme des enfants. Elles s'unirent instinctivement entre elles. « La finesse native de leur intelligence se tourna en dissimulation et en dangereux enfantillages : elles devinrent artificieuses, elles eurent des défauts d'écoliers, le goût des cachotteries, des intrigues, des relations clandestines, des commérages, des petits complots domestiques[1]. » Et les hommes furent encore plus mal disposés contre elles. Au lieu de diminuer, leur indifférence ne fit que grandir. Parfois même, il s'y mélangea quelque animosité.

C'est pourquoi il est si rare, à cette époque, que nous trouvions dans la littérature des portraits de femmes qui soient vraiment ressemblants. L'Athénien fait si peu attention à elles, qu'il ne conçoit pas de beauté en dehors de la sienne, et qu'en voulant dessiner leur visage, par une méprise étrange, il lui donne une ressemblance avec le sien. Les vierges de Sophocle, Électre et Antigone, ont une raideur dans la volonté et une opiniâtreté dans la passion qui n'est pas très naturelle. C'est plutôt dans les rôles secondaires, ceux de Chrysothémis et d'Ismène, que la vérité paraît mieux observée. Ils sont plus fins, plus nuancés, en un mot, plus justes. Toutes les fois que Sophocle veut attirer nos regards sur une des héroïnes principales de ses drames, il projette sur elle une lumière si crue que ses traits nous paraissent trop accusés et trop virils. Au contraire, celles qui restent au second plan conservent une attitude plus harmonieuse. Leur visage, leurs gestes, noyés dans la pénombre, gardent une discrétion charmante qu'elles

1. M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, III, p. 335.

perdraient peut-être si nous les voyions plus distinctement.

Tecmesse et Déjanire, il est vrai, malgré l'importance de leur rôle, restent de véritables femmes. Mais, là encore, la tyrannie de l'homme est si visible, qu'elles ne doivent qu'à l'égoïsme et à la dureté de celui avec lequel elles vivent, la souffrance qui donne à leur visage son originalité douloureuse. Pour Déjanire, il suffit de rappeler l'abandon cruel d'Héraklès. Quant à Tecmesse, Sophocle, en lui prêtant toutes ses qualités, la douceur, le dévouement, la tendresse inquiète et mélangée de crainte, n'a peut-être fait d'elle un être si attirant, que parce qu'il concevait volontiers dans cette posture humiliée le rôle de la femme à l'égard de l'homme. Car Tecmesse n'est pas une épouse. Ce n'est pas non plus une esclave. Sa situation est intermédiaire. Elle est la captive d'Ajax, celle qu'il aime et qu'il rudoie[1], quand il lui plaît.

Euripide est donc le premier poète tragique qui ait donné aux femmes, dans son théâtre, le rôle auquel elles pouvaient prétendre, et qu'elles ne jouaient pas encore dans la société attique. Celle-ci ne les avait pas admises dans son sein. Elle conservait un caractère viril très accusé, et manquait de sensibilité, de grâce, de passion. Il en était quelquefois de même dans la tragédie du temps. On composait des drames parfaits sans doute, mais un peu particuliers, où la femme n'apparaissait pas. Tel est le *Philoctète* de Sophocle[2]. Mais la réalité quotidienne est plus diverse, plus mélangée, plus ondoyante. Et l'on accordera sans doute que les rapports qui unissent entre eux les sexes différents ne contribuent pas le moins à la rendre telle. En donnant donc à la femme l'importance à laquelle elle avait droit, Euripide n'a fait qu'obéir à la tendance générale de son esprit, qui le poussait à rapprocher le drame de la vérité et du naturel. On sait quel succès cette innovation a eu dans la suite. Si les femmes ont été un instant exclues du théâtre, on les en a terriblement dédommagées depuis.

1. *Ajax*, 293.

2. Il est juste de remarquer qu'il en était de même dans la pièce similaire d'Euripide. Cette singularité était imposée par le sujet. Mais le drame fut joué avec la *Médée* en 431, où les femmes, on l'avouera, prenaient leur revanche.

Mais, en leur donnant entrée sur la scène, Euripide la leur faisait payer. Puisqu'il ne les y admettait que parce qu'il avait souci de la réalité, il était juste qu'il conservât ce souci dans la description qu'il faisait d'elles. Et il n'y a pas manqué. Les défauts véritables, les travers, les imperfections légères qui défiguraient leur visage, il les a notés en détail. Ces minuties, que d'autres auraient omises, comme indignes de prendre place dans une œuvre d'art, il s'y est attardé avec complaisance. Rien n'est indifférent à ses scrupules d'exactitude. Ce qui le prouve, c'est qu'il a mis aussi leurs qualités en pleine lumière. On parle toujours des critiques qu'il a dirigées contre les femmes, mais n'a-t-il jamais fait leur éloge?

Voyons d'abord les critiques. Que leur reproche-t-il? D'être curieuses, bavardes, indiscrètes[1]. Ce sont là de menues peccadilles, dont il convient de ne pas exagérer autant la gravité que l'a fait Euripide. Il revient souvent sur ces imperfections. Il y insiste avec amertume. Jamais il ne se lasse, au risque de nous lasser nous-mêmes et de nous donner envie de défendre celles qu'il attaque. Car s'il est possible de formuler un jugement sur des choses aussi lointaines, n'est-il pas probable que les femmes devaient, en ce temps-là, une grande partie de leurs défauts justement à ceux qui les leur reprochaient? Les civilisations et les peuples changent, mais le fond même de l'homme est immuable. Aujourd'hui, la curiosité, le bavardage, l'indiscrétion ne sont-ils pas les travers des petites gens, qui vivent à l'écart des autres, ne savent rien, se travaillent pour savoir quelque chose, et ne peuvent, par manque d'habitude, garder le moindre secret, fût-il celui de tout le monde? Une existence étroite et fermée donne à l'esprit une médiocrité misérable. C'est celle des villageois enracinés à leur sol, et, à un degré différent, celle des nonnes. Mais la femme qui est libre n'a pas naturellement ces défauts. Si de nos jours elle y est encore, à notre gré, trop souvent portée, elle le doit au long servage où nos pères ont tenu ses aïeules.

1. Curieuses : *Phéniciennes*, 199 sqq.; *Iphigénie à Aulis*, 231 sqq. — Médisantes : *Phéniciennes*, 193 sqq.

Car, il fallait bien, dans les heures innombrables de leur vie lointaine, qu'elles fissent quelque chose, malgré la contrainte, l'isolement, le silence.

Mais elles sont rusées, ajoute Euripide; si la ruse suffisait, elles seraient les maîtresses des hommes : il ne faut pas se fier à elles[1]. — Comment en serait-il autrement? La ruse est l'arme des faibles, que l'homme dédaigne parce qu'il a la force, et qu'il appréhende parce qu'il en sait le danger. Et, en effet, la femme est telle. Mais n'est-ce pas une conséquence naturelle de la servitude dont on l'accable? Elle a une puissance de dissimulation effrayante. Souple, humiliée, toute trempée de larmes, elle se redressera tout à coup pour frapper désespérément[2]. Mais qui a fait ainsi de Médée l'être redoutable que l'on connaît, sinon Jason? Si celui-ci, à la fin du drame, exhale devant les cadavres de ses enfants une plainte qui nous touche[3], nous ne pouvons cependant oublier l'incroyable désinvolture de son abandon, ni la douleur de Médée, ni son désespoir, ni sa haine, ni sa fureur qu'a exaspérée, au moment où il eût fallu tant de ménagements, l'impertinence moqueuse de celui qui la quittait[4]. Jason, après tout, n'a que ce qu'il mérite. Car Médée n'est pas née méchante. Jeune fille, elle vivait à Colchos, près de son père, aimée des siens, dans la tranquillité douce du palais[5], avant qu'elle fût blessée au cœur par l'amour, et qu'elle lui sacrifiât tout. C'est une âme passionnée que Jason devait connaître mieux que personne, et qu'il a eu l'imprudence de trahir et de braver.

Les femmes aiment aussi le luxe, la toilette, les vêtements coûteux[6]. C'est l'éternel reproche que leur adressent les maris. On le retrouve à toutes les époques de la littérature grecque. Notre poète pouvait donc bien s'épargner la peine de le répéter. Car, malgré l'insistance intéressée que les hommes ont mise à blâmer ce goût, il n'a jamais diminué, au contraire.

1. *Iphigénie en Taŭride*, 1032; *Andromaque*, 84 sq.; *Hippolyte*, 480 sq.
2. *Médée*, 203 sqq.
3. *Ibid.*, 1397 sqq.
4. *Ibid.*, 522 sqq.
5. *Ibid.*, 31 sqq.
6. *Hipp.*, 630 sqq.

C'est donc qu'il est inné dans la femme. Cela est évident. La nature, qui sait ce qu'elle fait, veut que les femmes plaisent pour être aimées. Et rien ne les aide plus à remplir la fin principale de leur existence, qu'un peu d'art ou même d'artifice. Mais puisque c'est ainsi que les hommes les trouvent désirables, de quoi se plaignent-ils? En réalité, le goût de la toilette est un défaut pour ceux qui en souffrent, et une qualité pour ceux qui en jouissent. Les hommes seraient unanimes à le blâmer ou à le louer, si leurs intérêts étaient partout les mêmes. Mais comme ces intérêts sont différents, leurs opinions le sont aussi. Comment Euripide, avec son habitude constante de regarder les choses sous toutes les faces, ne l'a-t-il pas vu? Ne lui est-il pas arrivé, d'ailleurs, de louer tacitement les femmes de se parer, en les parant lui-même? Il reconnaît donc le pouvoir de cet artifice et sa nécessité. Quand Alceste sent la mort approcher, elle a soin de baigner son corps et de tirer d'un coffre de cèdre, pour les mettre, des bijoux et des vêtements brodés [1]. C'est que sa beauté, à l'instant où la mort va la ternir, doit justement nous paraître éclatante. Et quand le poète ramène la jeune femme à la lumière, ne jette-t-il pas sur elle un voile adroit qui nous la dérobe [2]? Car ce n'est pas Héraklès qui a voilé la tête charmante d'Alceste, c'est Euripide. Il veut piquer notre curiosité et grandir notre joie jusqu'au ravissement, quand on nous découvrira ses traits pâlis. S'il pare ainsi les femmes pour faire réussir ses pièces et pour nous plaire, pourquoi ne veut-il pas que les femmes elles-mêmes parent leurs charmes pour faire triompher leur beauté et pour nous séduire? Des deux intérêts, le second est pourtant d'une conséquence infinie à côté de l'autre, car il importe beaucoup que la terre ne soit pas dépeuplée, et il est indifférent qu'une pièce de théâtre ait du succès.

On objectera sans doute que le goût instinctif de la femme pour la toilette peut être perverti, et que si la jeune Glaucé prend un innocent plaisir à orner sa grâce de fiancée [3], Hélène,

1. *Alceste*, 158 sqq.
2. *Ibid.*, 1008 sqq.
3. *Médée*, 1156 sqq.

au milieu de ses femmes et de ses eunuques, mène une vie oisive et coûteuse, dont le moins exigeant époux a le droit de se déclarer mécontent[1]. Ce n'est pourtant pas ce que fait Ménélas, que la chose regarde seul. Tout est relatif ici comme ailleurs.

Admettons, cependant, que la critique d'Euripide soit fondée et que les Athéniennes aient eu pour la parure une passion immodérée. Pour peu que l'on y réfléchisse, n'est-il pas évident que l'homme était encore l'auteur de cette perversion? Car il désertait trop souvent le foyer conjugal, comme la loi qu'il avait faite lui en donnait le droit, pour fréquenter des courtisanes. Or, celles-ci ont toujours eu pour le luxe, dont elles vivent, une passion véritable. Qui nous dit que les autres femmes n'ont pas essayé de se parer comme leurs rivales, pour qu'on les délaissât moins? C'est aujourd'hui le train habituel des choses, et, de quelque nom qu'on veuille les appeler, ce sont toujours les femmes déshonnêtes qui ont dirigé la mode. Les autres la suivent. Car il est remarquable que dans la société le luxe des femmes mariées soit proportionné au luxe de celles qui ne le sont pas. C'est presque la rançon de l'inconduite de l'homme. Il paie ainsi deux fois. Pourquoi se fâche-t-il? Pourquoi Euripide était-il de mauvaise humeur? Les courtisanes avaient toutes les joies. On leur épargnait toutes les peines. On ne leur laissait que celle de dilapider la fortune des familles. C'était le devoir de l'épouse de chercher à se défendre. Elle le fit; elle l'a toujours fait. Comme les armes dont on la contraint à se servir ne répugnent pas à sa nature, peut-être en fait-elle même quelquefois abus! A qui la faute?

Euripide a donc beau nous dire avec tous ses contemporains, dont nous croyons entendre ici les récriminations, que celle qui se pare pour être belle, quand son mari n'est pas à ses côtés, doit être rayée du nombre des honnêtes femmes, et qu'elle n'a aucun besoin d'étaler au dehors sa beauté, si elle ne cherche pas à mal faire[2]. Il a la maladresse de faire adresser ces reproches à l'épouse d'Agamemnon, que celui-ci a eu tort de

1. *Oreste*, 1426 sqq., 1468.
2. *Électre*, 1072-5.

négliger, pour lui préférer Cassandre. Et même en introduisant à son foyer sa concubine[1], le roi d'Argos n'a-t-il pas infligé à Clytemnestre un affront qu'une femme ne pardonne jamais? Pour aboutir dans ses derniers jours à un sans-gêne aussi révoltant, Agamemnon avait dû pendant des années s'habituer à bien des libertés.

Pour se défendre, il aurait allégué sans doute, comme tous les Athéniens, que, depuis la naissance de son fils Oreste, ses devoirs de citoyen étant remplis, son rôle d'époux était terminé. Car on ne se mariait que pour assurer la continuité du culte domestique. La femme légitime n'était faite que pour donner le jour à des enfants mâles[2]. Elle pouvait être répudiée si elle était stérile. La fière Médée reconnaît elle-même la justice de la loi. Si Jason n'avait pas eu d'elle deux fils, elle l'excuserait de la quitter pour désirer une autre femme[3]. Tel était l'égoïsme de l'homme. Du rôle complexe que la nature assigne à la femme, il retranchait les droits et ne lui laissait que les devoirs. Il n'était pas question d'intimité entre les deux époux, de vie commune, de bonheur conjugal. Aussi le jeune Hippolyte, qui avait pu remarquer combien la présence continuelle de Phèdre au foyer domestique ennuyait son père, nous dit gentiment qu'on devrait bien trouver un moyen d'avoir des enfants, sans être obligé de s'adresser aux femmes. Pour les remplacer, il imagine une combinaison et il l'expose[4]. On sait comme elle est saugrenue. Mais les anciens jugeaient-ils cette idée comme le font les modernes? Si Euripide l'a développée avec tant de complaisance, c'est qu'il était sûr que le public ne se moquerait pas de lui. Il n'en serait pas de même de nos jours. Dès vers aussi étranges compromettraient le succès de la plus belle tragédie. Mais, dans la société grecque, il était naturel de concevoir et de souhaiter la suppression complète de la femme. Car à quoi servait-elle? A enfanter. Or, le temps de sa fécondité est assez court, et elle était si encombrante pendant les autres

1. *Électre*, 1032-4.
2. *Alceste*, 334 sqq.
3. *Médée*, 490 sqq.
4. *Hippolyte*, 616 sqq. Cf. *Médée*, 573 sqq. où Euripide annonce une première fois son idée, sans la développer. Il le fera trois ans plus tard.

années de sa vie ! On pouvait donc raisonnablement juger que les dieux avaient mal disposé les choses, et, sans faire sourire, leur proposer une modification. La femme tenait si peu de place dans le cœur de l'Athénien[1], et son amour allait si volontiers ailleurs !

Nous touchons ici à un point délicat, sur lequel il est si déplaisant d'insister qu'on ne l'a jamais, que je sache, étudié à fond. Je n'en dirai qu'un mot. Nous sommes dans un pays où l'amour a été si perverti que Zeus, époux d'Héra, est aussi l'amant de Ganymède[2]. Pour comprendre aujourd'hui les aberrations des Grecs, il nous faut lire les bouffonneries qu'Aristophane débite dans le *Banquet* de Platon. On croit d'abord que ce sont des rêves. On se dit que celui qui les fait n'a pas l'esprit lucide, et que le vin lui a troublé la tête. Et cependant ces folies, après réflexion, sont trouvées assez ingénieuses pour nous expliquer toute la réalité antique. Ainsi, pour la concevoir, il nous est nécessaire d'avoir un instant l'imagination de l'homme ivre. Platon, d'ailleurs, n'a-t-il pas fait développer par Lysias le thème risqué des premiers chapitres du *Phèdre*? Sans doute, dans ceux qui suivent, son maître intervient comme un dieu qui purifie et transfigure. Mais l'écrivain reste lui-même avec une si misérable idée des rapports qui peuvent unir les sexes différents, qu'il en est réduit à inventer l'amour qui porte son nom. D'ailleurs, au théâtre, le vice grec s'étalait sans voiles, et formait le sujet de tragédies entières. Et l'homme n'était pas le seul que cette corruption eût atteint. N'oublions pas l'ode si belle que Sappho adresse à Aphrodite[3] : si déjà cette femme passionnée a supplié l'immortelle déesse pour qu'elle fût aimée de celle qui la fuyait, on peut supposer que cette fois encore ce n'est pas l'amour d'un homme qu'elle souhaite. Il est vrai que Sappho n'était pas Athénienne.

Tout cela ne contribuait guère à relever l'état moral des femmes ni à ennoblir leur rôle. Si donc Euripide répète jusqu'ici, dans ses vers, les critiques que la société de son temps

1. *Danaé*, fragm. 319.
2. Euripide l'en blâme. *Troyennes*, 845 sqq. Cependant il a écrit le *Chrysippe*.
3. Frag. 1.

formulait contre elles, il les continue encore lorsqu'il leur reproche l'importance qu'elles donnent à l'amour. C'est une des galanteries que les époux de son théâtre adressent quelquefois à leur femme qu'ils jugent sans doute trop exigeante[1]. Car leur impertinence n'a pas de limites. Mais n'était-il pas naturel que la femme défendît, peut-être avec plus d'ardeur que d'adresse, la seule chose dont on ne l'eût pas entièrement dépouillée? Et, d'un autre côté, comme l'homme se détournait d'elle de plus en plus, n'était-il pas porté à trouver toujours trop grosse la part qu'il lui laissait? Il est concevable que des motifs futiles aient été prétexte à récriminations. Or, en ces délicates questions, les reproches jaloux sont toujours une faute. Au lieu de rapprocher, ils éloignent. La femme, guidée par son seul instinct, ne le sentait peut-être pas assez. Elle disait trop haut ce qu'elle aurait dû dissimuler et ne laisser jamais entrevoir. Elle commettait même quelquefois l'impardonnable sottise d'avouer que Cypris était de toutes les déesses celle qu'elle vénérait le plus. Et cette confession inouïe, elle la faisait non pas à celle dont elle était sûre, mais à une rivale[2]. Ne savait-elle donc pas que dans l'amour il importe surtout, si l'on veut gagner, de bien cacher son jeu? Il est vrai que c'est Euripide qui lui attribue cette maladresse énorme, et qu'il est fort difficile d'admettre qu'elle l'ait jamais commise. Ce ne serait pas la première fois qu'en faisant parler une femme, un homme d'esprit lui aurait prêté un langage inconcevable à la plus simple.

(A suivre.) P. MASQUERAY.

1. *Médée*, 569 sqq.
2. *Andromaque*, 241. — C'est Hermione, épouse de Néoptolème, qui parle ainsi à la concubine du roi.

STÈLE FUNÉRAIRE DU Ve SIÈCLE

AU MUSÉE DE CANDIE

(Planche III)

L'admirable fragment de relief que reproduit la planche III, est entré récemment au musée de Candie, où j'ai pu l'étudier, grâce à la libéralité des conservateurs (en septembre 1902). Ils en ont, du reste, mis en vente un très bon moulage qui ne coûte que quelques francs. Ce fragment a été trouvé près du promontoire de Dion, à quelques heures à l'ouest de Candie. C'est le plus beau morceau de sculpture de la période classique que la Crète ait donné jusqu'ici. Il provient d'une grande stèle de marbre blanc où était figuré, en petite nature, un éphèbe debout, de profil à gauche. Il ne m'a pas semblé que la stèle complète dût représenter l'éphèbe debout devant une personne assise; il devait être seul, peut-être avec son chien. Car c'est un chasseur : pour rappeler quel avait été de son vivant son plaisir favori, le sculpteur lui a mis au dos le carquois; et sans doute les mains, si elles étaient conservées, tiendraient-elles l'arc et les flèches. La bretelle du carquois n'était indiquée qu'en couleur; il n'en reste plus trace aujourd'hui.

On sait que la chasse et que l'usage de l'arc étaient, dans l'Antiquité, caractéristiques des mœurs crétoises[1]. L'un des « rois de l'arc », aux jeux en l'honneur de Patrocle, est le Crétois Mérionès[2]. À l'époque historique, tandis que les autres Grecs avaient depuis longtemps renoncé à l'arc, soit comme arme de guerre[3], soit comme arme de chasse, — ils

1. Les textes dans Meursius, *Creta*, p. 177 sqq. Par ex. Pausanias, I, 23, 4 : Ἕλλησιν ὅτι μὴ Κρησὶν οὐκ ἐπιχώριον ὂν τοξεύειν.

2. *Iliade*, XXIII, 850 sqq.

3. Le mépris de l'hoplite grec pour l'archer est exprimé dans l'*Héraclès* d'Euripide, 157 sqq., et dans l'*Ajax* de Sophocle, 1120 sqq. (ὁ τοξότης ἔοικεν οὐ σμικρὸν φρονεῖν... Μέγ' ἄν τι κομπάσειας ἀσπίδ' εἰ λάβοις).

chassaient le lièvre au λαγωβόλον et les oiseaux au filet, — les Crétois restaient fidèles à l'arme des temps primitifs [1]; en cela, comme en tant d'autres choses, se marquait leur attachement de montagnards aux traditions anciennes. C'est comme archers que servaient d'ordinaire les mercenaires crétois [2]; et la numismatique de l'île offre de nombreux indices de l'emploi persistant de l'arc en Crète. Cette persistance s'explique par le genre de chasse auquel les Crétois se livraient dans leurs montagnes : ils y chassaient surtout la chèvre sauvage, qu'il n'eût pas été commode, sur les pentes ardues des Monts Blancs et de l'Ida, d'abattre autrement qu'à coups de flèche. L'emploi de l'arc a persisté en Crète jusqu'à l'époque moderne : les relations vénitiennes témoignent de la répugnance des Crétois du XVIᵉ siècle à quitter l'arc pour l'arquebuse [3], et l'on dit que lors de la conquête turque, en plein XVIIᵉ siècle, les Candiots s'en servaient encore [4].

L'éphèbe de notre fragment est représenté nu, en héros;

1. Saglio-Pottier, *Diction. des antiquités*, s. v. *arcus*.
2. Höck, *Kreta*, III, p. 461.
3. Relation de Garzoni (1586) citée par Pashley, *Travels in Crete*, II, p. 286; cf. p. 254.
4. Joanne, *Grèce*, II, p. 472.

il n'avait que les armes d'un chasseur crétois, il n'en avait pas le costume. Dans la réalité, le chasseur crétois portait la tunique courte, serrée à la taille par une ceinture, l'épaule couverte par un commencement de manche; la tunique du chasseur thessalien, telle que nous la représente une des statues de l'ex-voto delphique de Daochos [1], semble avoir été plus longue, et elle n'avait pas cette courte manche. Le costume du chasseur crétois n'a pas dû varier pendant de longs siècles, car nous le retrouvons le même sur des monuments d'âges bien divers : la plaque, très archaïque, du Louvre, en bronze découpé [2], la stèle d'Elyros [3] et une stèle du musée de Candie, que je reproduis ici parce que le dessin qui en a été donné par M. Mariani [4] ne vaut pas celui que j'en possède [5]. La stèle d'Elyros offre en plus un détail intéressant : les deux chasseurs y portent suspendue, contre la poitrine, au-dessus de la ceinture, une petite gibecière, ou plus exactement une panetière, destinée évidemment, d'après ses dimensions, à renfermer les provisions du chasseur.

J'ai conféré au musée d'Athènes le moulage de cette stèle avec les plus beaux monuments funéraires du Céramique. Aucun ne m'a offert une figure de jeune homme aussi parfaitement belle que celle-ci. Cette tête si pure fait songer d'Hippolyte.

De quel atelier est sortie cette sculpture, et de quand la dater? Je la daterais, pour ma part, des environs de 400, et je serais plus porté à y reconnaître l'influence de Polyclète que celle de Phidias. Je suis frappé de la ressemblance qu'offre la tête de notre éphèbe avec celles des statues polyclétéennes, par exemple avec la tête de la statue du jeune athlète de Dresde [6],

1. *B. C. H.*, 1899, pl. XXIV.

2. Collignon, *Sculpture*, I, fig. 49.

3. *Museo italiano*, III, p. 748 (Halbherr), IV^e^ siècle; dans le fronton, deux coqs aux prises. Le relief représente deux jeunes gens se serrant la main; Ménécratès, le survivant, dit adieu à son ami Pyrrhias. Dans la main gauche, chacun tient un arc et trois flèches.

4. *Monumenti antichi*, VI, p. 197 sq.; II^e^ siècle av. J.-C.; provenance incertaine. Deux jeunes gens, l'un en manteau (le survivant?), l'autre en costume de chasse, se serrent la main.

5. Ce dessin a été exécuté pour moi par M. Bagge.

6. *Meisterwerke*, pl. XXVII; la reproduction dans Collignon, II, fig. 84, ne permet pas d'apprécier cette tête exactement.

surtout avec la tête de l'*Idolino*[1]. C'est la même expression, la même forme du crâne, le même dessin de l'oreille que dans le fameux bronze de Florence, la même façon aussi de rendre les cheveux, par mèches assez longues, que le sculpteur semble s'être plu à détailler et auxquelles il a su donner du mouvement. Il est vrai que tout le monde n'est pas d'accord avec M. Furtwängler[2] pour rattacher l'*Idolino* à l'école argienne, et que M. Collignon, par exemple, l'attribuerait plutôt à l'école de Myron; mais des deux opinions, ce n'est pas la seconde qui paraît la plus vraisemblable.

PAUL PERDRIZET.

1. Collignon, *Sculpture*, I, fig. 248 = *Meisterwerke*, fig. 89.
2. *Meisterwerke*, p. 498.

NOTES GALLO-ROMAINES

XVIII

REMARQUES SUR LA PLUS ANCIENNE RELIGION GAULOISE *(Suite)*[1]

Divination[2].

« Les Gaulois, » dit Justin, « sont les plus habiles des peuples en matière augurale[3], » et Cicéron regardait comme un maître en cette science le Galate Déjotarus[4], avec lequel il s'entretint longuement de présages et d'auspices.

On retrouve chez les Gaulois, et dès les premiers temps de leur histoire, toutes les formes essentielles de la divination.

1. *Ornithomancie*[5]. — Ce sont les « les oiseaux » qui guidèrent les Gaulois vers les rives du Danube[6]. Le corbeau était

1. Voyez les quatre précédents fascicules, t. IV, 1902, p. 101-114, 217-234, 271-286; t. V, 1903, p. 19-27.

2. Il n'y a pas à insister sur la phrase de Pausanias (X, 21, 1; cf. 1902, p. 102, n. 4), doutant de l'existence d'une μαντεία Κελτική.

3. Justin, XXIV, 4, 3 (cf. 1902, p. 102, n. 6). De même Élien, *Historia varia*, II, 31, citant Celtes, Égyptiens, Indiens, parmi les peuples qui pratiquent le plus la divination par les songes, les entrailles, les oiseaux, les σύμβολα, les astres. C'est sans doute cette importance de la divination dans la vie des Celtes qui leur valut de passer pour fort superstitieux. — Diodore (d'après Posidonius, V, 31) dit des μάντεις de la Gaule Propre, qui sont, entre autres choses, des aruspices : Πᾶν τὸ πλῆθος ἔχουσιν ὑπήκοον. — On a à peine besoin de rappeler que cette prééminence en la science divinatoire est accordée par les anciens à plus d'un peuple barbare (cf. 1902, p. 102). Cf. Silius Italicus, disant des Callaïques (qui ne paraissent avoir rien de commun avec les Gaulois) : *Fibrarum et pennae divinarumque sagacem flammarum... pubem* (III, 344-5); même goût de la divination signalée par Strabon chez les Lusitans (III, 3, 6). — Sur l'exception de Brennos, l'ennemi d'Apollon, cf. 1902, p. 102, n. 4.

4. *De Divinatione*, I, 15, 26; II, 36, 76.

5. Cf. Diodore, V, 31, disant de μάντεις gaulois : Οὗτοι δὲ διά τε τῆς οἰωνοσκοπίας καὶ διὰ τῆς τῶν ἱερείων θυσίας τὰ μέλλοντα προλέγουσι. Chez Cicéron, *De Divinatione*, I, 41, 90, parlant de Diviciac, le mot *auguriis* est pris dans son sens général.

6. Justin, XXIV, 4 : *Ducibus avibus.*

chez eux, comme chez les Grecs, l'oiseau « divinatoire » par excellence : il désignait les bonnes causes dans les procès et les bons emplacements de villes[1]. Déjotarus semble avoir préféré le vol des oiseaux, aigles ou autres, à tout autre avis divinatoire : les oiseaux, disait-il, ne le trompèrent jamais, et si, dans la guerre civile, ils le mirent sur le chemin de la défaite, c'est que ce fut aussi le chemin de l'honneur[2].

2. *Zoomantique.* — La course d'un lièvre, lâché du reste à cet effet, fournit un heureux présage aux Bretons de Boudicca[3].

3. *Cléromancie.* — Avant d'envoyer ses neveux Bellovèse et Ségovèse à la recherche de terres nouvelles, le roi de la Celtique Ambigat prend le conseil des dieux sur la direction qu'ils doivent suivre[4]. A Bellovèse les dieux montrèrent la route de l'Italie, c'est-à-dire celle du sud; à Ségovèse « les sorts donnèrent » la route de la forêt Hercynienne, c'est-à-dire celle de l'est[5]. Il doit y avoir eu une consultation cléromantique sur les points cardinaux[6].

4. *Clédonisme.* — Tandis que les oiseaux guident ensuite Ségovèse dans sa marche, c'est un présage tiré du nom de l'endroit, prononcé à haute voix sur leur passage, qui arrête Bellovèse et ses compagnons à l'endroit où ils fondent Milan[7]. Un autre présage, l'analogie entre leur condition d'émigrants et celle

1. Cf. 1902, p. 271. Voyez l'intervention du corbeau dans le combat de M. Valérius contre un Gaulois, *ibidem*, p. 272, n. 8.

2. Cicéron, I, 15, 26-27 : *Nihil unquam nisi auspicato* [sens spécial] *gerit. Qui quum ex itinere quodtam proposito et constituto revertisset, aquilae admonitus volatu : conclave illud, ubi erat mansurus, si ire perrexisset, proxima nocte corruit* [d'après Cicéron, Valère-Maxime, I, 4, 2]. *Itaque, ut ex ipso audiebam, persaepe revertit ex itinere, quum jam progressus esset multorum dierum viam... Negat se tamen eorum auspiciorum* [toujours le sens spécial], *quae sibi ad Pompeium proficiscenti secunda evenerint, poenitere : senatus enim auctoritatem et populi Romani libertatem atque imperii dignitatem suis armis esse defensam : sibique eas aves, quibus auctoribus officium et fidem secutus esset, bene consuluisse... Ille mihi videtur igitur vere augurari.* II, 36, 76 : *Iis (avibus) semper utebatur.*

3. Dion Cassius, LXII, 6 : Ταῦτα εἰποῦσα λαγὼν μὲν ἐκ τοῦ κόλπου προήκατο μαντείᾳ τινὶ χρωμένη, καὶ ἐπειδὴ ἐν αἰσίῳ σφίσιν ἔδραμε, τό τε πλῆθος πᾶν ἡσθὲν ἀνεβόησε. — Chez les Germains (Tacite, *Germanie*, X), *proprium gentis equorum quoque praesagia ac monitus experiri.* — Voyez la biche de Sertorius (1902, p. 275).

4. *In quas dii dedissent auguriis sedes* (Tite-Live, V, 34) : *auguria* est pris ici dans son acception la plus générale.

5. *Segoveso sortibus dati Hercynii saltus; Belloveso haud paulo laetiorem in Italiam viam di dabant.*

6. Sur la consultation des *sortes* chez les Germains, César, I, 50 et 53; Tacite, *Germanie*, X.

7. Tite-Live, V, 34 : *Cum in quo consederant agrum Insubrium appellari audissent, cognomine Insubribus pago Haeduorum ibi omen sequentes loci condidere urbem.*

des Phocéens fugitifs, décida les hommes de cette même bande à secourir les Marseillais[1].

5. *Prodiges.* — Le renversement d'une statue de la Victoire romaine à Camulodunum, fit présager aux Bretons la victoire de leurs congénères[2].

6. *Extispicine.* — C'est sans doute, avec l'ornithomancie, le mode de divination le plus répandu chez les Gaulois[3]. Avant de combattre Antigone, les Galates immolèrent des victimes pour chercher dans leurs entrailles « les auspices de la bataille », qui furent d'ailleurs déplorables[4].

7. *Hiéroscopie.* — J'appelle de ce nom, qui est d'ordinaire synonyme d'extispicine, la divination par l'extérieur de la victime, la manière dont elle tombe, dont les membres s'agitent et dont coule le sang. « C'est un genre d'observation, » dit Diodore, « qui est antique » chez les Gaulois[5], et qui se distingue fort nettement de la consultation des entrailles. Je serais disposé à croire qu'il fut plus ancien que ce dernier[6]; il n'est mentionné qu'à propos des victimes humaines, immolées en cas de grands intérêts.

8. *Oniromancie.* — C'est un songe, où lui apparut une déesse, qui décida le roi Catumarandus à accorder la paix à Marseille[7].

1. *Ibidem : Religio etiam tenuit, quod adlatum est advenas quaerentes agrum,* etc. N'y aurait-il pas quelque rapport divinatoire entre ces deux faits et ces deux mots : les Gaulois aidant les Marseillais assiégés par les SALUVII, et leur apprenant ensuite à fortifier leur domaine SILVIS? (Tite-Live, V, 34). — Remarquez, dans cette tradition d'Ambigat et de ses neveux, l'abondance d'épisodes religieux.

2. Tacite, *Annales,* XIV, 32.

3. Cf. Diodore, V, 31.

4. *In auspicia pugnae hostias caedunt, quarum extis cum magna caedes... praeliceretur...* (Justin, XXVI, 2). La consultation d'*aruspices* par les Galates, mentionnée par Justin (XXXII, 3), n'est pas, comme le pensait de Belloguet (p. 192), un fait d'extispicine.—Autre mention de l'extispicine : chez les Bretons, Tacite, *Annales,* XIV, 30; chez les Lusitans, Strabon, III, 3, 6 (victimes humaines et autres); chez les Callaïques, Silius, III, 344.

5. V, 31 : Μάλιστα δ' ὅταν περί τινων μεγάλων ἐπισκέπτωνται, παράδοξον καὶ ἄπιστον ἔχουσι νόμιμον· ἄνθρωπον γὰρ κατασπείσαντες τύπτουσι μαχαίρα κατὰ τὸν ὑπὲρ τὸ διάφραγμα τόπον, καὶ πεσόντος τοῦ πληγέντος ἐκ τῆς πτώσεως καὶ τοῦ σπαραγμοῦ τῶν μελῶν, ἔτι δὲ τῆς τοῦ αἵματος ῥύσεως τὸ μέλλον νοοῦσι, παλαιᾷ τινι καὶ πολυχρονίῳ παρατήρεσει περὶ τούτων πεπιστευκότες. Ce détail, qui vient de Posidonius, est résumé par Strabon, IV, 4, 5. — Chez les Lusitans (Strabon, III, 3, 6), on examine aussi τὰς ἐν τῇ πλευρᾷ φλέβας, et de plus ψηλαφῶντες τεκμαίρονται.

6. Chez les Cimbres, on trouve l'un et l'autre : Ἐκ δὲ τοῦ προχεομένου αἵματος εἰς τὸν κρατῆρα (cf. 1902, p. 279, n. 3) μαντείαν τινὰ ἐποιοῦντο, etc. (Strabon, VII, 2, 3). Chez les Lusitans, la chute du cadavre (victime humaine) est un premier présage, mais qui ne dispense pas de l'extispicine (Strabon, III, 3, 6).

7. *Per quietem... exterritus,* Justin, XLIII, 5. — Cf. le songe (supposé) de Sertorius annoncé par lui aux chefs des barbares (Plutarque, XX).

9. *Astronomie.* — En 218, les Galates auxiliaires d'Attale refusèrent de marcher : une éclipse de lune était survenue, ils virent un signe dans ce phénomène, et ils déclarèrent qu'ils n'iraient pas plus avant[1].

10. *Chresmologie*[2]. — La folie prophétique est le seul mode important de divination sur lequel l'histoire primitive de la Gaule ne renferme aucune anecdote précise[3]. Nous n'avons cependant pas le droit de l'exclure, étant donné le rôle qui paraît assigné aux prophètes et aux prophétesses chez les Germains[4], les Celtibères[5], les Bretons[6] et les Celtes de la Gaule Propre[7].

Calendrier religieux

Voilà peut-être le point sur lequel nous sommes le plus mal renseignés, même pour l'époque romaine, au moins jusqu'au jour où le calendrier de Coligny aura été expliqué[8]. Il est vrai que ce document suffit à nous montrer que la connaissance des jours et des mois, de leur sens et de leurs vertus, exigeait chez les Celtes[9] une attention aussi minutieuse que chez les Romains mêmes. — Le mois gaulois étant lunaire[10], il est probable que chez les Celtes des plus anciens temps, comme chez

1. Polybe, V, 78 : Τότε σημειωσάμενοι τὸ γεγονὸς, οὐκ ἂν ἔφασαν ἔτι προελθεῖν εἰς τὸ πρόσθεν; cf. 1902, p. 104. — J'avais songé à quelque éclipse pour expliquer le refus de Dumnorix, en 54, de s'embarquer pour la Bretagne, *quod religionibus impediri sese diceret* (César, V, 6, 3) : mais aucun des canons d'éclipses n'en mentionne à cette date dans cette région de l'Europe (communication de M. Lœwy).

2. Divination par le feu mentionnée chez les Callaïques par Silius Italicus (III, 344).

3. A moins qu'on ne veuille rapporter à des temps lointains la fondation de Lyon κατα χρησμοῦ προσταγήν (Clitophon *apud De Fluviis*, 4, Bernardakis).

4. César, I, 50, 4 : *Matresfamilias eorum ...vaticinationibus declarare.*

5. Olyndicus, *vaticinanti similis*, Florus, I, 33, 14; cf. Sertorius, Plutarque, XI et XX. Et ici, 1902, p. 231.

6. Tacite, *Annales*, XIV, 32. — Ajoutez les Irlandais (Solin, XXII, 7, p. 114) : *Scientiam futurorum pariter viri ac feminae ostentant.*

7. Le scholiaste de Lucain (p. 33, Usener) fait sans doute allusion à une divination chresmologique lorsqu'il dit des Druides : *An quoniam glandibus comestis divinare fuerant consueti.* C'est une tendance, aujourd'hui, chez les érudits, que de nier l'existence de prophétesses dans le monde gaulois. Et je veux bien que les druidesses dont il est question au III[e] siècle ne soient pas celtes, mais germaines. Mais je ne peux pas ne pas tenir compte du texte de Méla sur les *Gallizenae* (III, 5, 48).

8. Le calendrier de Coligny paraît bien lunaire.

9. Car je ne peux admettre un seul instant qu'il s'agisse d'un document en langue ligure.

10. César, VI, 18, 2. La lune commence chez les Gaulois, dit Pline (XVI, 250), et leurs mois, et leurs années, et leurs siècles, qui sont de trente ans.

les Germains[1] et chez bien d'autres, telle phase ou tel jour de la lune étaient plus propres que d'autres à certains rites ou à certains sacrifices[2]. C'était dans les nuits de la pleine lune que les Celtibères dansaient et festoyaient en l'honneur de leur dieu[3]. Il devait y avoir chez tous les Gaulois des journées ou des séries de journées, des demi-journées ou des séries d'heures de bonne ou de mauvaise influence. Mais nous n'avons aucun détail précis à ce sujet[4]. — On peut affirmer l'existence de jours de grandes fêtes publiques, panégyries de toute une cité ou de plusieurs cités voisines, fêtes où l'on faisait de solennelles libations et des sacrifices dans le temple principal[5] : et si les unes étaient extraordinaires et de circonstance, comme après une victoire[6], d'autres, certainement, étaient périodiques[7], telles que les pompes et autres cérémonies de l'Artémis des Galates[8]. Les chasseurs de Galatie, notamment, célébraient un sacrifice annuel à leur Artémis, « le jour de sa naissance[9], » ce qui voulait dire le jour anniversaire de la fondation ou de la dédicace de son temple.

1. César, I, 50, 5. Tacite, *Germanie*, XI : *Coeunt... certis diebus, cum aut inchoatur luna aut impletur.* Cf., dans le calendrier de Coligny, le rôle de la pleine lune, marquée par le mot ATENOVX et commençant toujours une numération spéciale des jours dans le mois. *Atenoux* doit signifier claire nuit ou quelque chose d'approchant.

2. Cela ressort du texte de Palchos découvert par M. Cumont (1902, p. 287) : mais encore faut-il savoir de quels l'άλλοι il s'agit. — La cueillette du gui, se fait *sexta luna ...quia jam virium abunde habeat nec sit sui dimidia* (Pline, XVI, 250, où la phrase *quae facit principia mensium*, etc., se rapporte simplement à *luna*, comme l'a montré de Ricci, *Revue celtique*, 1900, p. 26). — Il est question, dans un rite funéraire, d'un repas fait le quatorzième jour, PETRVDECAMETO (*Corpus*, XIII, 2494) : mais est-ce le quatorzième jour, c'est-à-dire la veille de la pleine lune, de chaque mois, ou plutôt un jour anniversaire déterminé dans chaque année (14 février?)

3. Ταῖς πανσελήνοις, Strabon, III, 4, 6.

4. L'importance religieuse de certains jours, la précision avec laquelle les Gaulois observaient déjà les faits astronomiques, me paraissent également résulter du fait que les Helvètes fixèrent le jour de leur réunion pour le départ collectif au 24 mars ou à l'équinoxe de printemps (César, I, 6).

5. Tite-Live, XXIII, 24, chez les Boïens : *Vas quo solemnibus libarent.*

6. Cf. Tite-Live, XXIII, 24 (*ovantes*, après une victoire, dit-il des Boïens, 216). Les Bretons de Boudicca après leur victoire (Dion Cassius, LXII, 7) : Θύοντές τε ἅμα καὶ ἑστιώμενοι.... ἐν ἱεροῖς, etc.

7. Cf. Florus, I, 45, 21 : *Vercingetorix festis diebus et conciliabulis, cum frequentissimos in lucis haberet.*

8. Περί τε πομπὰς ἀεὶ καὶ θυσίας, Plutarque, *Virtutes mulierum*, XX.

9. Arrien, *Cynégétique*, XXXIII : Κελτῶν δὲ ἔστιν οἷς νόμος, καὶ ἐνιαύσια θύειν τῇ Ἀρτέμιδι.... Περιελθόντος δὲ τοῦ ἔτους ὁπόταν γενέθλια ἥκῃ τῆς Ἀρτέμιδος... Ὡς ἑκάστοις νόμος εὐωχοῦνται.... Il s'agit des *lex templi* des différents collèges de *venatores*.

INSCRIPTION

DE TOULON-EN-SAINTONGE

(Planche IV)

Ce n'est pas sans de grandes incertitudes que je publie cette inscription : mais il vaut mieux courir le risque de donner un monument inutile que celui de laisser perdre un document précieux. — Elle m'a été signalée par M. Dangibeaud, conservateur du musée de Saintes, à l'obligeance et à la conscience de qui je dois, d'abord, rendre un reconnaissant hommage.

La pierre qui la porte provient des ruines du Camp de Toulon, situé près de Saujon, dans la Charente-Inférieure. Ces ruines, explorées en 1902 par M. Lasne, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées [1], sont médiévales; mais la localité est ancienne, et toute la région a été habitée à l'époque romaine [2]. — Au moment où la pierre a été découverte, elle n'était point visible du dehors. — Sur les instances de M. Dangibeaud, elle a été transportée au musée de Saintes, où mon ami et moi avons pu l'étudier longuement. — Elle est en pierre de Toulon [3], mesure

1. Cf., en dernier lieu, le mémoire de M. Lasne dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. XVI, octobre 1902, p. 146 et suiv. — C'est à tort que la carte de l'État-Major appelle ces ruines « Camp romain ».

2. C'est près de Toulon que se trouve la « pile » de Pirelongue. On vient de découvrir une mosaïque près de Saujon. Il est bien rare que les lieux appelés *Toulon* ne soient pas d'origine antique, et je songe à un rapport possible entre ce mot et celui de *telonium*, lieu de péage : notre Toulon est sur la route de Saintes à Royan, et les *portoria* paraissent avoir été assez nombreux sur les routes de la Gaule (cf. Cicéron, *Pro Fonteio*, V, 9). Saujon, qui est tout près de là, peut très bien avoir été un port important (ce qu'il est aujourd'hui), dont Toulon aurait été le péage. — Toulon-sur-Allier, près de Moulins, est exactement à la frontière des Arvernes et des Éduens.

3. « D'après l'avis d'un vieux carrier des Pierrières, la pierre qui porte l'inscription celtibérienne provient incontestablement des bancs des carrières de Toulon. Il y a plusieurs bancs : le banc doux, le banc troit, la voûte, le banc d'enfiche, le banc de confonde. La cassure des pierres du banc doux et du banc d'enfiche présente seule des paillettes cristallines calcaires brillantes; mais la pierre du banc doux est beaucoup plus blanche que celle du banc d'enfiche. C'est à ce dernier banc qu'appartient la pierre qui porte l'inscription. Cette pierre a dû être extraite dans l'emplacement du village actuel des Pierrières : le banc d'enfiche était à la surface du sol dans ce hameau. De là, ce banc s'enfonce sous le Terrier, à la pente de 3 à 4 centimètres par mètre, et on ne le trouve que dans des carrières souterraines, sous les premières déclivités du Terrier.

» Les Pierrières, 20 janvier 1903. » F. LASNE. »

0^m63 de hauteur, 0^m45 de largeur, 0^m17 d'épaisseur. La partie opposée à l'inscription a été taillée en biseau[1]; la pierre a dû former l'appui d'une fenêtre, dans son dernier état. Mais elle a visiblement servi, auparavant, à d'autres usages.

Cette pierre porte, sur un de ses rebords, les lettres suivantes :

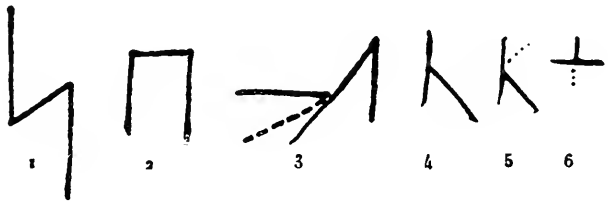

J'indique par des pointillés les lignes qui ne sont pas certaines, mais fort probables. — L'inscription n'est peut-être pas incomplète[2]. Les traits ont une hauteur moyenne de 0^m03. La gravure est presque partout vigoureuse et profonde.

Supposons, d'abord, que l'inscription soit antique[3]. A quel alphabet appartient-elle? — La première lettre fait songer à un alphabet sémitique; la seconde ne l'exclut pas; les autres traits nous en éloignent complètement. — On peut penser, plutôt, à

1. Ainsi :

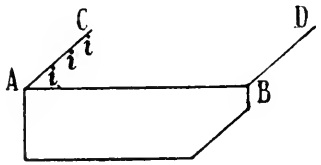

L'inscription se lit à l'endroit *i i i* de la face de dessus A B C D.

2. La principale incertitude sur la lecture du texte vient du signe 3 : faut-il lire -Ⅱ en deux signes? et, de fait, il y a un intervalle entre la barre horizontale et celle qui la suit : mais, comme cet intervalle est très faible, je n'hésite pas à faire de toutes ces barres un seul et même signe. Je crois, en outre, que cette lettre se continuait au-dessous de la barre horizontale par une barre faisant suite à la traverse oblique, mais cette continuation, que j'indique par un pointillé, est marquée plus faiblement, l'objet qui l'a tracée ayant glissé sur la pierre. — Je ne peux pas affirmer que le signe 6 soit un +; je préfère un ⊥; M. Dangibeaud incline à y voir +. — J'ai songé à un K pour le n° 5; M. Dangibeaud croit que les lettres 4 et 5 sont les mêmes.

3. Je ne crois pas, jusqu'à nouvel ordre, qu'il faille la rapprocher des caractères dolméniques (cf. Létourneau, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1896, VII, IV[e] s., p. 320).

un des alphabets dits celtibériques ou, si l'on préfère, hispaniques. Le premier signe ressemble à un N de la Bétique, qui aurait été étiré et redressé; le second, au Π de cette même

MARQUES DE TACHERONS

1, 2, 3 : Roquetaillade, château vieux et château neuf (Drouyn, *Guienne militaire*, t. I, 14). — 4 : Villandraut (*id.*, 47). — 5 : Sauveterre (*id.*, 57). — 6 et 7 : Rauzan (*id.*, 92). — 8 : Langoiran (*id.*, t. II, 66). — 9, 10 et 11 : Benauges (*id.*, t. II, 245 et 248). — 12 : Lesparre (*id.*, t. II, 340).

région; les signes 4, 5 et 6 se retrouvent dans les si curieuses monnaies d'Arsa[1]. Reste le signe ou le groupe de signes n° 3, dont je ne retrouve pas l'équivalent en Espagne. — Si, enfin, je regarde les alphabets du sud de la Gaule ou du nord de l'Italie, je trouve un signe non pas identique, mais analogue à celui-là : c'est le signe ⋋, qui en diffère par l'inclinaison de la branche de gauche et de haut[2]. Dans ces mêmes alphabets, et

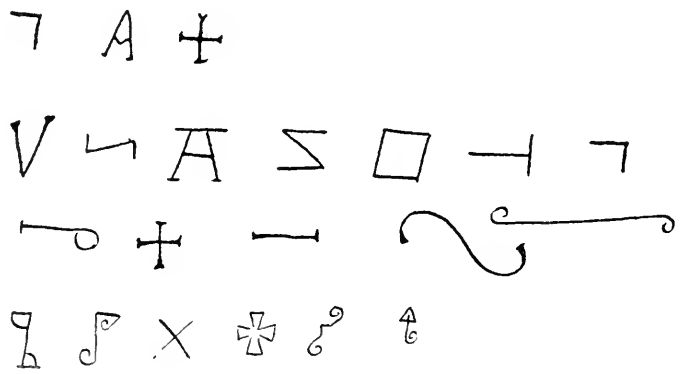

MARQUES DE TACHERONS

13 : Cessac (Drouyn, *Variétés girondines*, t. I, p. 478). — 14 et 15 : Frontenac (*id.*, t. I, p. 489). — 16 : Saint-Romain-de-Vignague (*id.*, t. III, p. 313).

notamment dans celui de la plaque d'Eyguières[3], je retrouve le signe 1, mais fortement incliné; le signe 2, les signes 4 et 5, le signe 6. C'est donc de l'inscription de cette plaque que la nôtre se rapprocherait le plus. Je ferai seulement remarquer que, sauf pour le Π, toutes les lettres sont, sur la pierre de Toulon, dans le sens inverse de celles d'Eyguières. — Il résulte de tout cela que l'alphabet de Toulon peut être un de ces alphabets occidentaux qui avaient cours chez les indigènes de la Gaule italienne ou celtique et de l'Espagne. J'ai plus d'une fois supposé[4] qu'à côté de l'alphabet grec les habitants du

1. Hübner, n° 151, p. 123.

2. Cf. les signes ⋊ ⋉ ⋈ des alphabets du nord de l'Italie, auxquels on donne la notation *s*. Pauli, *Die Inschriften nordetruskischen Alphabets*, 1885, p. 50.

3. *Revue des Études anciennes*, 1900, fasc. 1.

4. Voyez, en particulier, *Revue des Études anciennes*, 1900, p. 54 et 140 : depuis que ces dernières lignes ont été écrites, la découverte du buste de Grézan a confirmé cette hypothèse d'une civilisation ibérique dans le sud de la Gaule.

midi de la Gaule ont utilisé, dans les temps d'avant l'ère chrétienne, un alphabet différent, intermédiaire entre ceux de l'Espagne et ceux du nord de l'Italie; qu'il y avait eu, au

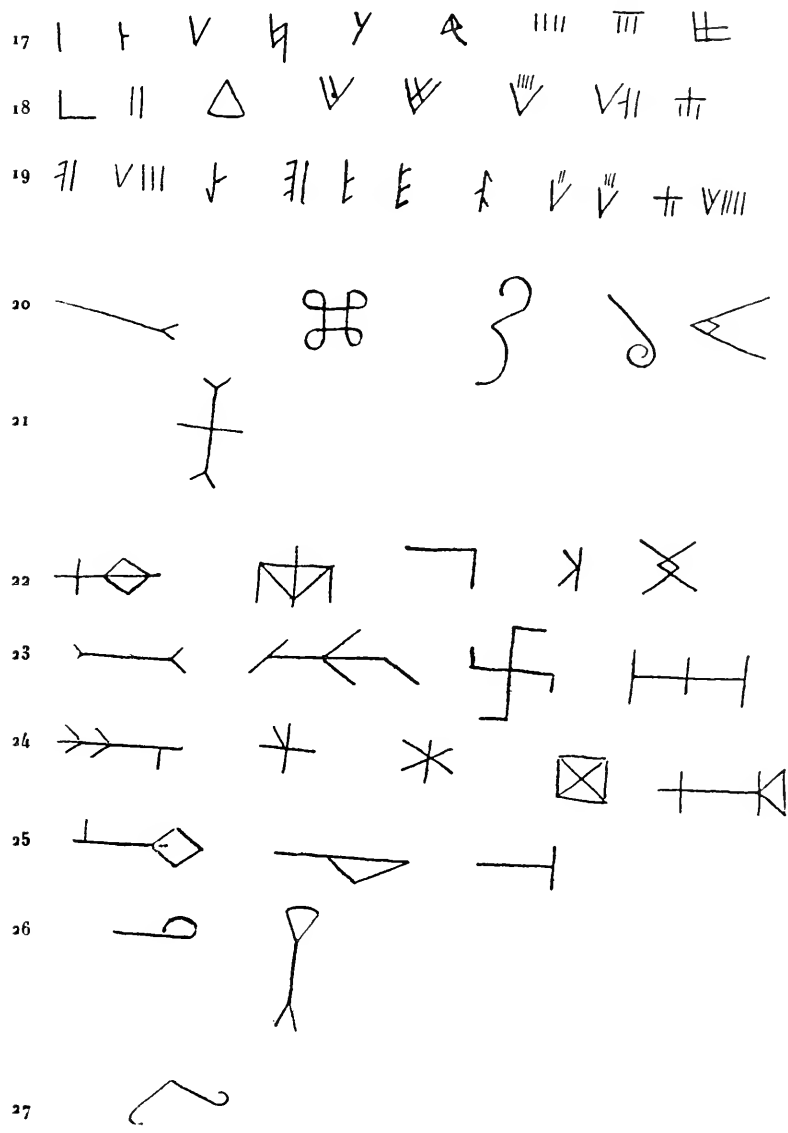

MARQUES DE TACHERONS

17, 18 et 19 : Uzeste (abbé Brun, *Uzeste et Clément V*, 2e éd., 1899, p. 170). — 20 et 21 : Mourens. — 22-25 : Perpignan, Saint-Jean. — 26 : Saint-Macaire. — 27 : Saint-Quentin-de-Baron (toutes ces dernières d'après M. Brutails).

sud de la Durance ou de la Garonne, une civilisation celtibérique ou ibéro-ligure, propre et originale[1]. La découverte de MM. Lasne et Dangibeaud viendrait confirmer cette hypothèse[2].

Mais mon devoir est d'ajouter immédiatement que je ne peux pas garantir l'antiquité de ce texte. Qu'il soit antérieur à la Renaissance, c'est vraisemblable. Qu'il soit postérieur à l'ère romaine, ce n'est pas impossible. La pierre sur laquelle il se lit a dû servir pendant longtemps d'appui de fenêtre; elle est criblée de traits et de lignes qui indiquent qu'on s'est souvent amusé à y tracer des *graffiti*. J'aperçois par deux fois sur la pierre[3], mais très légèrement gravées et sans aucun rapport de forme avec l'autre texte, les lettres P B O I //, *P. Bon...* qui peuvent signifier *P(ierre) Bon* ou quelque chose de semblable, et ce voisinage moderne m'inquiète pour notre inscription. Enfin, il n'est aucun des six signes qu'elle présente qui ne se trouve employé au Moyen-Age comme marque de tâcheron[4]. Il est vrai que les marques de tâcherons sont isolées et que nous avons là, visiblement, un accollement voulu de caractères[5]. Mais qui nous dit que quelque désœuvré ne se sera pas amusé à graver côte à côte quelques-uns des signes usités chez les carriers de son temps[6]? Je soumets donc mes inquié-

1. Il semble que, chose curieuse! certaines lettres de l'alphabet ibérique aient été employées comme signes de ponctuation dans quelques inscriptions de Bordeaux (*Corpus*, XIII, 698, 627, 802; cf. les *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 450, et n°s 92, 112 et 152). — Traces de cet alphabet se retrouveront aussi, je crois, en faisant un examen attentif des marques de potiers (cf. Bohn, p. 399, n° 2108).

2. Pour n'avoir pas l'air de reculer devant un effort, je donnerai, dans ce cas, la notation SPILLT à l'inscription, en attribuant, bien entendu, une plus grande probabilité aux deux premières lettres. La place de la troisième, sa très lointaine ressemblance avec l'I d'Obulco : =Λ (Hübner, p. 107), me font songer à cette notation. Ai-je besoin de dire avec quelles réserves?

3. 1° Un peu en bas et à gauche de l'inscription; 2° tout à fait au bas de la pierre, et renversé.

4. En dernier lieu, sur ces marques, Enlart, *Manuel, Architecture*, t. I, 1902, p. 71 : « Le tâcheron qui dressait la pierre de taille y gravait sa marque, dans le but intéressé de faire constater la somme de son travail. » Je ne peux pas, jusqu'à nouvel ordre, présenter cette explication comme certaine.

5. J'ajoute que notre inscription est beaucoup plus profondément gravée que ne le sont d'ordinaire les marques de tâcherons.

6. On sait, du reste, les remarquables analogies qui existent entre les marques des tâcherons et les alphabets occidentaux ou méditerranéens. Mais il est bon, à ce propos, de lire les remarques fort justes que M. Weill vient d'écrire sur les analogies de hasard que peuvent présenter les signes linéaires (*Revue archéologique*, mars-

tudes à de plus compétents. J'ai simplement voulu, ici, ne pas laisser ignorer ce document[1]. Le hasard d'une découverte ultérieure en fixera seul le véritable caractère.

avril 1903, p. 231). Notez aussi les figurations linéaires des haches dans les murs d Gnosse (*L'Anthropologie*, 1902, p. 25).

A titre de document et pour ne pas perdre cette bonne fortune, nous publions, ci-joint (p. 131-133) un *corpus* de marques de tâcherons, notamment du pays bordelais, que notre ami et collègue M. Brutails a bien voulu relever et dresser pour la *Revue*.

1. Ces lignes étaient imprimées lorsque M. Dangibeaud m'a écrit, le 21 mars 1903 : « Je dois, à ce propos, vous communiquer une petite découverte que j'ai faite hier sur le mur d'une église, à Bougneau, près Pons. J'ai relevé un signe pareil au premier signe de l'inscription de Toulon. La pierre sur laquelle il se trouve est au moins du XV^e^ siècle, le portail est bien de cette date, mais le mur pourrait être antérieur. Ce signe est isolé. Je n'ai pas vu un seul autre signe pouvant être interprété comme marque de tâcheron. Du reste, celles-ci sont rares en Saintonge. » Ci-dessous le signe en question :

Il ne m'a paru y avoir aucun rapport entre nos signes et les *Mordtbrenner Zeichen* de l'Allemagne (voir la vieille et curieuse brochure allemande *Der Mordtbrenner Zaichen und Losunge*, MDXL) : mais je suis peu renseigné sur ces derniers.

Au dernier moment, M. Omont veut bien me signaler, à la bibliothèque de Calais (*Catalogue général des manuscrits des départements*, t. XLI, supplément, t. II, 1903, p. 16) : ms. 78 « Des sigles et marques de tailleurs de pierres, » par le D^r^ Adolphe Devot, 85 p., avec dessins dans le texte. Le même M. Omont, avec son obligeance coutumière, me signale les brochures suivantes : Ržiha, *Studien über Steinmetz-Zeichen*, Vienne, 1883; Neuwirth, *Die Satzungen des Regensburger Steinmetzentages im I. 1459*, Vienne, 1888; Pfau, *Das gothische Steinmetzzeichen*, Leipzig, 1895. *Q. n. v.*

SUR QUELQUES NOMS DE LIEUX MÉRIDIONAUX

1° Lauri mons, Cypressetum

L'étude des noms de lieux jettera, le jour où on voudra l'entreprendre sur des statistiques complètes, une vive lumière sur l'histoire religieuse de notre pays. Aux portes de Bordeaux, nous avons un exemple des services qu'elle peut rendre à la connaissance de nos « antiquités sacrées ».

Face à Bordeaux, de l'autre côté de la Garonne, sur le flanc des coteaux qui dominent la ville, se trouvent, séparées par une seule vallée, les deux localités de Lormont et du Cypressat. Lormont, c'est *lauri* ou *laureus mons*[1], la montagne des lauriers; le Cypressat, c'est *cupressetum,* le bois de cyprès. L'un et l'autre nom sont le souvenir de bois aux feuillages vivaces, plantés en face du vieux Bordeaux gallo-romain.

Je n'hésite pas à croire que c'étaient deux bois sacrés : le laurier était cher surtout à Apollon, le cyprès à Diane, sa sœur[2]. Ces deux essences se mêlaient dans les bocages divins de Daphné[3] : elles voisinaient dans les faubourgs sacrés de Bordeaux. Et, chose vraiment curieuse, pendant tout le Moyen-Age, le Cypressat était un endroit consacré, et les branches

1. J'ai toujours cru que Sidoine Apollinaire désignait Lormont lorsqu'il raconte que, du haut de la ville de Bourg, *aspiciam* Montem Lauri (on voit très bien Lormont de Bourg); mais, dans ce cas, il faudrait interpréter la suite, *spatiabor in istis frondibus,* au figuré (*Carmina,* XXII, 215). — Le Moyen-Age paraît avoir dit *Laureus Mons* (Brutails, *Cartulaire de Saint-Seurin,* p. 357, 368).

2. *Encyclopædie* Wissowa, t. II, c. 1434; cf. l'article *Cypresse.* Il n'y a dans cet article, d'ailleurs excellent, aucune donnée précise sur le culte du cyprès en Gaule. Mais l'auteur, M. Olck, rappelle, après Lajard, les monnaies ibériques et lusitaniennes, qui présentent le cyprès. Je ne suis pas sûr que le symbole soit emprunté aux Phéniciens. Cf. *Revue,* 1902, p. 275, n. 4. — Il est fort possible qu'en Gaule le cyprès ait été d'abord consacré à quelque divinité indigène, assimilée plus tard à Diane ou à Vénus. — Il y a une *mutatio Cypresseta* entre Avignon et Orange (*Itinéraire de Jérusalem,* p. 559). — M. de Gérin-Ricard m'informe que, au moins dès le XV^e^ siècle, il existait à Mimet (entre Aix et Marseille; cf. *Revue,* 1902, 281) une Notre-Dame du Cyprès.

3. Cf. Godefroy, *Code Théodosien,* X, 1, 12. Sur l'association du cyprès et du laurier, des arbres d'Apollon et de Diane, cf. Olck, col. 1926, 1930, etc.

d'arbres qu'on y cueillait étaient regardées par les patrons de navires qui quittaient Bordeaux comme une marque de « gloire et victoire »[1].

2° Oppidum Ratis

L'édition d'Aviénus donnée par Holder est bonne, mais elle a le tort de substituer au texte vrai le texte corrigé. J'aimerais mieux avoir sous les yeux le document lui-même, si fautif qu'on le crût, et ne pas être obligé de lire d'abord le texte revu et corrigé. Voici le passage relatif à la région des Bouches-du-Rhône, tel que la tradition le donne (700-702) :

Gens hinc Nearchi, Bergineque civitas,
Salyes atroces, oppidum priscum Ra,
Mastrabalae paludes, terga celsum prominens.

Et voici ce que devient ce texte chez Holder :

Gens hinc Avatici, Bergineque civitas,
Salyes atroces, oppidum Mastrabalae
Priscum paludis, etc.

1° Pourquoi refuser aux *Nearchi* l'existence? Connaissons-nous si bien l'onomastique des peuples ligures pour nous effrayer de ce nom à apparence grecque?

2° Pourquoi Festus n'aurait-il pas nommé l'*oppidum* voisin de l'étang de Mastrabala? Et puis *oppidum paludis,* est-ce bien une bonne locution?

3° Pourquoi ne pas admettre un *oppidum priscum* dans cette région, et dont le nom commencerait par *Ra...?* On n'en connaît pas. Mais que l'on cherche d'abord. Et si les textes classiques

1. « Anciennement les pilotes des navires, pour monstrer la gloire et victoire qu'ils croyoient avoir d'avoir esté à Bourdeaux, s'en retournans chargés de bons vins de graves, qui se recueillent en païs bourdelois, ou autres marchandises, prenoient une branche de cyprès d'une forest, qui est proche de la mer [c'est-à-dire *mare vocatum Geronda, Bouillons,* p. 25], appelé le Cypressat : et fut introduit un droit par honneur donné au roy pour ladicte branche. » *Supplément des chronique*[*s*], etc., par Darnal, 1620, f° 11, v°. — Les romanciers du Moyen-Age faisaient *essir* du Cypressat la biche blanche qui montrait à Roland et à son armée le passage de la Garonne. Ce qui nous rappelle la biche d'Artémis. Cf. *Zeitschrift fur romanische Philologie,* t. I, 1877, p. 288; *Revue des Études anciennes,* 1899, p. 239. — Il y a toujours un bois au Cypressat, mais il ne renferme plus qu'*un seul* cyprès.

n'en donnent pas, qu'on fouille les vieilles chartes. — En voici un, précisément, qu'elles nous offrent. C'est la localité des Saintes-Maries, qu'elles appellent *Ratis* (cf. *Revue des Études anciennes,* 1901, p. 342). Et si je lis dans le périple de Festus *oppidum Ra[tis,* cet *oppidum* est bien à sa place, puisque Festus part d'Arles et va à Marseille, en citant les particularités de la région qui borde le fleuve et la mer. — On m'objectera que le rivage des Saintes-Maries n'était point formé au v^e^ siècle avant notre ère : il y a beau temps, je l'espère, que les légendes géologiques créées au XIX^e^ siècle sur le delta du Rhône ne sont plus articles de foi. — On m'objectera que les vers deviennent faux : qu'on supprime *terga,* qui, d'ailleurs, fait double emploi avec *prominens,* et qu'on écrive :

Mastrabalae paludes, celsum prominens
Quod incolentes Cecylistrium vocant.

3° Boii à La Teste de Buch

Dans un livre fort bien fait, et que son titre modeste a seul empêché d'attirer l'attention des érudits, M. Dubarat[1] expose les raisons qui militent pour et contre l'identification au pays de Buch et à La Teste de Buch de la *Civitas Boiorum* et de son chef-lieu *Boii.* Il paraît assez disposé en faveur de cette identification. Cependant il n'est pas encore sans quelque doute. J'espère que le texte suivant lèvera ses inquiétudes.

Il m'est signalé par M. Brutails. Il se trouve dans le *Grand Cartulaire de la Sauve,* à la Bibliothèque de Bordeaux, f° 15 recto. Il est de la fin du XI^e^ siècle. — Il s'agit d'une charte d'un Guillaume d'Aquitaine, accordant aux moines de La Sauve le droit d'acheter des poissons librement et sans payer de redevance *apud Burdegalam vel Boyas.* Ici *Boyas* ne peut être qu'une ville, et le centre de la pêche dans la région de l'étang d'Arcachon : c'est-à-dire la ville de La Teste.

C. J.

1. *Le Missel de Bayonne de 1543,* 1901, p. 5 et s.

CHRONIQUE DES PAPYRUS[1]

Les travaux dont rend compte la présente chronique ont tous paru dans la première moitié de l'année 1902. J'ai fait une exception, dont mes lecteurs ne se plaindront pas, pour les papyrus de *Tebtounis* et pour ceux de *Magdôla*. Je me suis surtout attaché à faire connaître les textes publiés pour la première fois. On ne s'attend certainement pas à trouver dans cette chronique la mention de tous les articles sur Bacchylide, Hérondas, etc. Une fois publiés, les textes littéraires, quand ce ne sont pas de tout petits fragments, sortent du domaine de la papyrologie et, par conséquent, des limites de notre travail.

A

I. Fouilles et trouvailles de l'année 1902.

L'Angleterre, l'Allemagne, la France, ont été toutes les trois représentées cette année sur les champs de fouilles de l'Égypte gréco-romaine[2]. Les fouilles anglaises, entreprises au nom de l'*Egypt Exploration Fund,* ont été dirigées par MM. Grenfell et Hunt. C'est dire qu'elles ont été fécondes[3]. Elles ont commencé dans la région comprise entre *Seila*[4] (station sur le chemin de fer de Ouasta à Médinet-el-Fayoum) et *Roubbayat,* le long de l'ancien canal appelé *Bahr Ouardân*. Les résultats de ces premières semaines de fouilles peuvent se résumer ainsi :

1° Découverte d'un cimetière assez pauvre des premières dynasties

1. En annonçant cette chronique (*Rev. Ét. anc.*, t. III, p. 359-360), je demandais aux auteurs de brochures et de publications diverses de vouloir bien me signaler leurs recherches. Quelques-uns ont répondu à mon appel. Je remercie particulièrement MM. Crönert, P. M. Meyer, Lumbroso, Kenyon, Th. Reinach, Grenfell, Hunt, Smyly, Gustave Lefebvre. M. Camille Jullian m'avait exprimé le désir de trouver ici un résumé des renseignements que l'on peut recueillir dans les textes égyptiens sur les Gaulois. Les papyrus de cette année ne m'ont pas donné l'occasion de le satisfaire. M. Collinet a bien voulu me fournir quelques notes. Je regrette que les circonstances ne m'aient pas permis d'user plus amplement de sa compétence. J'ai l'espoir que, dans l'avenir, sa collaboration ne me fera pas défaut. Je dois aussi des remerciements à mon collègue, M. Médéric Dufour, et au directeur de cette revue, M. Georges Radet.

2. Je ne parle pas des fouilles d'Alexandrie, qui n'ont pas donné de papyrus.

3. Compte rendu dans *Archiv für Papyrusforschung*, II, p. 181-183.

4. Voyez la carte publiée dans *Fayûm Towns*, pl. XVIII.

(III[e] ?) dans les environs de la fausse pyramide de *Seila*, qui est un *mastaba* de l'Ancien Empire. Les antiquités de ce temps sont assez rares au Fayoum, et l'histoire de cette province est assez mal connue[1], pour que la simple constatation d'une nécropole aussi ancienne ait son importance.

2° Découverte de cimetières romains et byzantins au nord-est de *Seila*.

3° A *Manashinshaneh* (ancienne *Tanis*[2]), un cimetière ptolémaïque a fourni des cartonnages de momies en papyrus[3]. Les tombes romaines et byzantines ont donné des portraits peints, des verreries et des objets divers.

A *Khamsin* (peut-être l'ancienne Κερκεθσῆρις[4]), à six milles à l'ouest de Tebtounis, dans le bassin de Gharaq, Grenfell et Hunt ont exploré un cimetière de crocodiles[5] momifiés comme ceux de Tebtounis et contenant des papyrus qui doivent dater de 90-60 avant J.-C., en sorte qu'ils complètent la série de Tebtounis, qui va de 130 à 90. Les tombes humaines ont fourni quelques cartonnages. Grenfell et Hunt avaient déjà exploré le cimetière ptolémaïque en 1900[6].

Du Fayoum, la fouille a été portée dans la vallée du Nil, à *El-Hibeh*, en face de *Fechn*. Les tombes ptolémaïques ont encore donné une abondante moisson de cartonnages, qui promettent une belle collection de textes du III[e] siècle. Cette dernière trouvaille marquera une date. La nécropole ptolémaïque d'Hibeh est le premier cimetière de ce temps qui ait été méthodiquement exploré dans la Haute-Égypte, et il est agréable de constater que les cartonnages des momies y sont aussi riches que dans le Fayoum. Ce n'est certes pas la première fois que l'on trouve dans la vallée des momies de ce genre; je sais que MM. Gautier et Jéquier en avaient recueilli dans leurs fouilles de Lisht; elles ont dû être portées à Gizeh. Malheureusement, il y a bien peu de temps que les égyptologues ont appris la valeur de ces parures de carton. Le Musée du Caire doit avoir dans ses magasins des richesses inédites.

1. Cf. Grenfell-Hunt, *Fayûm Towns and their Papyri, Introduct*, p. 3-5.

2. Cf. plus bas, sect. V, p. 23.

3. Le lecteur sait sans doute fort bien ce que sont ces cartonnages: ce sont des cartonnages pareils qui ont fourni la grande majorité des papyrus ptolémaïques du Fayoum. On peut voir, à ce sujet, l'introduction de Mahaffy à la publication des papyrus de Fl. Petrie, ou, si l'on veut, une notice sur les fouilles de *Médinet-Ghorân* et de *Médinet-en-Nahas*, parue dans le *Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille*, juillet 1902, p. 234, où j'ai essayé de faire connaître les traits généraux de la méthode des fouilles pour le papyrus. (Corriger les fautes d'impression avec l'*erratum* paru dans le numéro d'octobre 1902).

4. Voir plus bas, sect. V, p. 23.

5. Cf. *Egypt Exploration Fund, Archæological Report*, 1900-1901, p. 6-7.

6. Sur les cimetières de crocodiles, voir: *Athenæum*, 1900, pp. 600-1; *Archiv f. Papyrusforschung*, I, 376-8 (Grenfell et Hunt); Grenfell-Hunt, *The Tebtunis Papyri*, part. I, préface, p. 1-3, et P. Jouguet, *Rapport sur deux missions au Fayoum* (*C. R. Acad. Inscr. et B.-L.*, 1902, p. 346).

Les fouilles allemandes ont été dirigées, au nom du Musée de Berlin, par M. Otto Rubensohn, à *Batn-Herit,* au nord-ouest du Fayoum, dans la région du lac. Ce kôm est déjà connu par les fouilles de Grenfell et Hunt, qui ont démontré qu'il cache l'ancien village de *Théadelphie.* Le seul compte rendu de cette campagne qui me soit connu est celui qui est publié dans le *Jahrb. d. Kaiserl. Deuts. archæol. Inst.*[1]. Dans ce rapport général sur les trouvailles gréco-romaines en Égypte, M. Rubensohn fait peu de place aux papyrus, et il ne parle pas de ceux qu'il a trouvés. En revanche, il y décrit les intéressantes peintures mises au jour par lui dans une des maisons du village. Deux sont reproduites d'après d'excellentes photographies.

Les fouilles françaises ont été entreprises au nom et aux frais de l'École d'Athènes et du Ministère de l'Instruction publique, qui m'en a confié la direction. A la fin de janvier, M. Gustave Lefebvre, membre de l'École, est venu me rejoindre et a partagé avec moi la conduite des travaux. Le mois de janvier 1902 a été employé à achever la fouille de *Médinet-Ghorân*[2], kôm situé dans le bassin de Gharaq, à 6 kilomètres environ à l'ouest de Médinet-Ma'di. J'y ai déblayé en quinze jours quelques maisons[3] et découvert une sorte de porte monumentale que je crois être les restes du propylon assez mesquin d'un temple de l'époque ptolémaïque. Autour de cette ruine s'étaient groupées, à une époque plus récente, des constructions assez pauvres. J'ai recueilli dans les déblais les fragments très mutilés de manuscrits coptes sur papyrus; mon ami M. Pierre Lacau y a reconnu les débris de l'*Apocalypse* de Jean, en dialecte du Fayoum.

Nous avons ensuite porté notre camp à *Médinet-en-Nahas*, à l'extrémité ouest du bassin de Gharaq, à deux heures de Médinet-Ghorân. Ce kôm marque la place de l'antique *Magdôla*[4].

J'ai dit ailleurs[5] quels avaient été les résultats de ces fouilles :

1° Découverte d'un temple fondé avant Évergète II, consacré tour à tour au dieu thrace Héron, confondu peut-être avec une divinité locale, puis à Sérapis, en même temps qu'aux Dioscures. Le temple est orné d'intéressantes peintures accompagnées de graffiti. Le propylon a gardé les restes d'une dédicace et, encastrée dans un de ses piliers, une stèle qui, sous Ptolémée Alexandre, assurait au sanctuaire des privilèges importants.

1. T. XVII, 1902, p. 46, 47.

2. P. Jouguet, *Fouilles au Fayoum, Rapport sur les fouilles de Médinet-Ma'di et de Médinet-Ghorân,* 1900 1901. Cet article doit paraître dans le prochain *Bulletin de Correspondance hellénique.* J'ai dit dans ce rapport ce que l'entreprise doit à M. Liard, à M. Homolle, à M. Maspero.

3. Plans dans le rapport cité.

4. Voir sect. V, p. 23.

5. *C. R. Acad. Inscr. et B.-L.*, 1902 (séance du 27 juin), p. 346. *Rapport sur deux missions au Fayoum* (abrégé en : Jouguet, *Rapport*).

2° Exploration de la nécropole ptolémaïque, qui nous a fourni *un grand nombre de cartonnages en papyrus;* puis d'un cimetière de crocodiles, malheureusement très pauvre et qui ne nous a donné qu'un seul rouleau de papyrus, trouvé dans le remblai d'une tombe.

Une trouvaille curieuse a été faite par le Service des Antiquités à la pyramide d'*Ounas*. M. de Vogüé a parlé, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [1], de papyrus araméens, qui lui ont été communiqués par M. Maspero et proviennent de cette fouille : il y avait, dans le lot, beaucoup d'hiératique, un peu de démotique, un peu de grec, et, d'après les caractères des écritures égyptiennes, M. Maspero assigne à l'ensemble une date qui flotte entre le III^e^ et le II^e^ siècle. M. de Vogüé arrive au même résultat pour l'araméen.

Les plus grandes découvertes ne sont pas toujours faites par les archéologues, et l'on sait que les plus beaux papyrus de nos Musées, exhumés par des fouilleurs clandestins, ne sont venus dans les collections européennes que par voie d'achat. M. Th. Reinach a insisté éloquemment sur le devoir qui s'impose à notre Institut archéologique et à l'Administration de nos Musées [2] de surveiller le marché égyptien. Il avait auparavant, pour sa part, recueilli chez les marchands un bon nombre de pièces intéressantes [3], et la vallée du Nil paraît l'attirer. Souhaitons qu'elle le retienne quelque temps et que le savant helléniste soit à son tour tenté de prendre la pioche de l'explorateur [4].

On a beaucoup parlé d'achats faits par le Musée de Berlin. N'ayant à ce sujet que des renseignements vagues, je préfère n'en dire rien. On me permettra, pour finir, de signaler une heureuse saisie faite par l'Administration des Antiquités et qui a mis entre ses mains des papyrus provenant de Théadelphie.

Naturellement les documents révélés par toutes ces trouvailles n'ont pas encore pu être publiés. Quelques papyrus de Magdôla, lus et commentés par M. Lefebvre et par moi, vont paraître dans un prochain numéro du *Bulletin de Correspondance hellénique,* où nous avons l'intention de publier provisoirement, avant d'en faire un volume et à mesure de leur déchiffrement, les principaux documents trouvés dans nos fouilles [5]. Comme nous avons pu distribuer les tirages à

1. *C. R.* (séance du 2 mai 1902), p. 247.
2. *Rev. Ét. gr.*, XV, 1901, p. 61.
3. *C. R. Acad. Inscr.* (séance du 23 mai 1902), p. 277.
4. J'ai acheté l'année dernière, à Médinet-el-Fayoum, un petit lot d'ostraka provenant de Théadelphie, analogues aux ostraka de Sedment et à ceux qui sont publiés dans *Faym Towns*, n^os^ 24-40. Ces textes mentionnent tous *Appien, exégète d'Alexandrie.* On a des raisons de les dater du IV^e^ siècle. Mes transcriptions et le commentaire doivent paraître dans le *Bulletin de l'Institut français du Caire.*
5. Nous espérons, dans le cours de l'année, donner la description du temple de Nahas, les inscriptions, une reproduction des peintures d'après des photographies et les dessins et aquarelles que nous devons à M^me^ Jouguet.

part de ce travail, je le ferai entrer dans le cadre de la présente chronique [1]. Toutes les pièces publiées sont des pétitions adressées au roi, apostillées par le stratège. Elles datent de la fin du règne d'Évergète I^er^ et des premières années de Philopator.

II. Recueils.

En 1899-1900, Mrs. Phœbe A. Hearst mettait à la disposition de Grenfell et de Hunt un crédit qui leur permettait d'explorer à fond le kôm d'*Oum-el-Baragat*, au sud du Fayoum, et les nécropoles qui l'avoisinent. La fouille était entreprise au nom de l'Université de Californie : c'est une des plus belles de celles qu'ont dirigées les savants d'Oxford. Même avant qu'aucun des documents trouvés ne fût connu, on pouvait dire que cette campagne faisait époque [2] : Flinders Petrie, à Kahoun et à Gourob, avait eu le premier l'idée d'exploiter méthodiquement les cartonnages des momies grecques; Grenfell et Hunt, à Oxyrhynchos, avaient découvert le principe de l'*afsh* [3], qui permet une fouille réglée dans les kôms; à Oum-el-Baragat, il leur était donné de trouver le parti que les chercheurs de papyrus peuvent tirer d'une nécropole de crocodiles. Pour la première fois les momies de ces animaux apparaissaient bourrées de papyrus inscrits : toute une précieuse paperasserie sortait du sable où les siècles nous l'avaient gardée.

Les papyrus trouvés à Oum-el-Baragat se partagent en trois classes :

1° Ceux qui proviennent du kôm, I-III^e^ siècle après J.-C.

2° Ceux qui proviennent des cartonnages de momies humaines, III^e^ et II^e^ siècle avant J.-C.

3° Ceux qui proviennent des crocodiles, II^e^ siècle et I^er^ avant J.-C.

Ce sont ces derniers que Grenfell, Hunt, Smyly, viennent de publier dans un volume qui forme en même temps le volume annuel de l'*Egypt Exploration Fund* et le premier des publications d'archéologie gréco-romaine de l'Université de Californie [4]. C'est un admirable travail : tous les textes sont traduits et commentés avec cette expérience érudite que l'on connaît par tant d'exemples. Nous essaierons de marquer quelques-uns des progrès que l'importance des trouvailles et la sagacité des éditeurs ont fait faire à notre connaissance de l'Égypte ptolémaïque. Mais le monument est si riche qu'une analyse ne saurait

1. Pierre Jouguet et Gustave Lefebvre, *Papyrus de Magdôla* (*B. C. H.* XXVI, p. 95 et suiv.), abrégé dans la suite en *Magd.*

2. *Archiv.*, I, p. 376-378, *Athenæum*, 1900, p. 600-1; *Archæological Report*, 1900 1901, p. 7.

3. *Archæological Report* pour 1896-1897, p. 8. — Grenfell-Hunt, *Fayûm Towns*, introd., p. 24.

4. *The Tebtunis papyri*, part. I, edited by Bernard A. Grenfell, Arthur S. Hunt J. Gilbart Smyly, London, H. Frowde; New-York, 1902, pp. XIX et 674, pl. 9, in-4° (abrégé dans la suite en *Tebt*).

avoir la prétention d'en faire connaître tous les détails. Les crocodiles nous ont rendu une bonne part des archives non pas de Tebtounis qui est le village ancien marqué par le kôm d'Oum-el-Baragat, mais de *Kerkeosiris*, un village voisin que les éditeurs identifient avec *Gharaq*. Le dossier du *comogrammate Menchès*, de ses prédécesseurs et successeurs, est désormais aussi célèbre que celui de Ptolémée, fils de Glaucias, et des Jumelles.

Les textes sont classés, d'après leur nature, en plusieurs sections. Après les textes littéraires viennent les ordonnances royales. C'est là que se trouve peut être la plus belle pièce du volume : une collection de quarante six décrets d'Évergète II, sur les sujets les plus divers. Depuis la découverte du décret de Canope, on n'avait fait aucune trouvaille de cette importance pour l'histoire intérieure de l'Égypte grecque. Encore je ne sais pas si l'abondance et la variété des détails ne doivent pas, à ce point de vue, nous faire préférer le document de Tebtounis.

Puis viennent les pièces appartenant à la correspondance officielle, les pétitions, la correspondance privée. La plus longue section du livre est la sixième. Elle comprend les états officiels des terres et cultures imposables, dressés généralement dans les bureaux des comogrammates. Ces documents de grande étendue, d'une lecture aride, d'une interprétation difficile, fournissent une multitude de détails qui ont renouvelé nos connaissances sur l'administration ptolémaïque : que sont les terres royales, les terres sacrées, les terres des clérouques, comment elles étaient distribuées, cultivées, taxées, nous pouvons le voir, ou du moins le soupçonner maintenant, et le plus mince mérite des éditeurs n'est pas d'avoir démêlé la maladroite arithmétique de Menchès et de ses scribes. Un mémoire rejeté en appendice à la fin du volume, résume et commente les résultats de ce travail. Les listes d'impôts (VII[e] section) tiennent aussi une grande place dans *Tebtunis*. Les contrats sont peu nombreux, mais bien représentés par un contrat de mariage, qui, avec le texte partagé entre Genève et Munich [1], est le seul que nous ayons pour l'époque grecque. Les comptes de toute espèce forment la dernière section. L'économie politique et privée trouverait dans ces textes une mine inépuisable. Les éditeurs ont exposé dans un second appendice un des plus importants résultats acquis, qui est de corriger l'idée erronée que l'on se faisait jusqu'à présent du rapport de l'argent et du cuivre à l'époque ptolémaïque.

L'Administration du Musée de Berlin a publié le IX[e] fascicule du tome III des *Griechische Urkunden* [2]; il est dû tout entier à Ulrich

1. Nicole, *Pap. Genève*, n° 21, et Wilcken, *Archiv*, I, p. 424.

2. *Aegyptische Urkunden aus den Koeniglichen Museen zu Berlin, herausgegeben von der Generalverwaltung, griechische Urkunden*, dritter Band, neuntes Heft. Berlin, Weidmann, 1902 (abrégé dans la suite en *B. G. U.*, III).

Wilcken; les textes publiés proviennent presque tous des fouilles qu'avec H. Schaefer il a dirigées en 1899 à *Ahnasieh (Heracleopolis magna)*. On sait que les documents trouvés par les savants allemands ont été embarqués sur un navire qu'un incendie a détruit dans le port de Hambourg[1]. Tous les originaux sont donc perdus ; nous avons pour un bon nombre les copies de Wilcken, copies provisoires, faites sous la tente, mais la grande expérience de l'auteur permet de croire qu'elles nous donnent l'essentiel. Tous les textes de ce fascicule ne sont pas inédits[2], quelques-uns ont déjà été publiés par Wilcken, avec d'intéressants commentaires, dans l'*Archiv für Papyrusforschung*. La même revue, dans son second volume, nous donnera les autres.

M. Spiegelberg a publié la collection des textes démotiques de la Bibliothèque de Strasbourg[3]. Nous le citons ici, bien que ce travail ne soit pas de notre compétence, parce qu'on y trouve, outre quelques enregistrements trapézitaires en grec, deux autres pièces grecques. En outre, Spiegelberg a lui-même montré, et Wilcken après lui[4], l'intérêt qu'il y avait à comparer les formules des contrats grecs et celles des actes démotiques.

M. Kenyon a rédigé le catalogue des papyrus acquis par le British Museum de 1894 à 1899[5]. Presque tous sont publiés, soit dans le tome II du grand catalogue de M. Kenyon, soit dans les mémoires de l'Académie d'Irlande par M. Mahaffy, soit dans les deux premiers recueils de Grenfell et de Hunt.

Les autres papyrus, selon une habitude qu'il faut déplorer, ont été disséminés dans cent périodiques, dissertations et programmes divers.

III. Papyrus littéraires.

1° Homère

Tebt., 4, *Il.* II, 95-210. Fragments de cinq colonnes d'un manuscrit sur papyrus qui contenait le II[e] livre de l'*Iliade*. Le texte fait connaître quelques variantes. — V. 132. Il était différent de celui de

1. *Archiv f. Papyrusf.*, I, p. 228-229. M. Wilcken publie dans ce travail un fragment du roman de Chariton, Chaereas et Callirrhoé (un fragment du même roman dans Grenfell et Hunt, *Fayûm Towns*, n° Ia), et un fragment d'un autre roman perdu, *La Belle Chioné*.

2. *B. G. U.*, III, 936 = *Archiv f. Papyrusf.*, I, p. 408 et suiv. ; *B. G. U.* III, 954 = *Archiv* I, p. 431 et suiv.; *B. G. U.*, III, 955 = *Archiv*, I, p. 427 et suiv.; *B. G. U.*, III, 956 = *Archiv*, I, p. 421 et suiv.

3. *Die demotischen Papyrus der Strassburger Bibliothek, herausgegeben und uebersetzt* v. M. Spiegelberg, Strasbourg, 1902.

4. *Archiv*, II, p. 142.

5. *Catalogue of additions to the Department of manuscripts in the British Museum*. 1894-1899, p. 495-543.

nos manuscrits mais le papyrus est trop mutilé pour qu'il soit possible de retrouver la leçon qu'il portait. — V. 133. La leçon d'Aristarque, Ἴλιον, est corrigée suivant la vulgate Ἰλίου. — V. 206 de nos manuscrits (d'ailleurs corrompu) est omis par le papyrus. — Plusieurs signes critiques : l'obèle, la διπλῆ περιεστιγμένη, l'ἀντίσιγμα, l'astérisque accompagné de l'obèle; un trait oblique pour marquer le commencement des paragraphes. Quelques ι adscrits sont omis.

L'écriture, en général, rappelle l'Hypéride du Louvre. L'A, celui du papyrus du *Discours contre Philippidès* (British Museum). Le texte a été trouvé au milieu de documents de la fin du IIe siècle.

2° Sapho

Depuis que W. Schubart a communiqué à l'Académie prussienne[1] les fragments de Sapho qu'il a déchiffrés sur un morceau de parchemin acquis par le Musée de Berlin en 1896, plusieurs savants[2] se sont occupés de ce texte. Je ne saurais rappeler et discuter toutes les corrections, restitutions et conjectures. Le plus important travail auquel ce morceau ait donné lieu est sans doute celui de M. Blass[3]. Blass a soumis l'original à un nouvel examen, et a gagné un assez bon nombre de lectures nouvelles; il a donné sa copie accompagnée de notes critiques, une restitution, un commentaire[4].

Le texte se trouve sur les morceaux de deux feuilles cousues ensemble et couvertes d'écritures au verso comme au recto. Malheureusement, des trois colonnes du verso et de la troisième du recto, on n'a plus guère que des débris insignifiants[5]. Restent deux colonnes, qui sont assez complètes pour avoir gardé un reflet de la beauté antique. Le manuscrit paraît dater du VIIe siècle après J.-C.

On a pu hésiter à décider s'il formait un *rouleau*[6], ou un livre[7], En tout cas, il y a une assez grande lacune entre la colonne I et la colonne II, et nous sommes en présence de deux poèmes, de rythmes différents, mais composés tous deux de strophes de trois vers.

Ces trois vers sont : colonne I, deux glyconiens, suivis d'un tétra-

1. W. Schubart, *Neue Bruchstücke der Sappho und des Alkaios* (*Sitzungsb. d. K. Preuss. Akad. d. Wissensch.*, 1902, X, p. 195-209).

2. G. Fraccaroli, *I nuovi frammenti di Saffo nei papyri berlinesi* (*Boll. di filol. cl.* VIII, II, p. 252-259). Jurenka, *Zeitsch. für œsterr. Gymnasium*, 1902, p. 289-298. F. Solmsen, *Rheinisches Museum*, LVII, p. 328 (traite en particulier du *F*). Th. Reinach, *Rev. Ét. gr*, XV, 1902, p. 60.

3. *Hermes*, XXXVII, 1902, p. 456-479.

4. Voir encore les conjectures de G. Vörpel, *Woch. f. cl. philol.*, 1902, n° 21, p. 588 et l'article de Nicastro et Castiglione dans *Atene et Roma*, 1902, n° 40, pp. 541-546.

5. Cf. cependant Blass, qui fait quelques conjectures sur la troisième colonne du recto.

6. Schubart, *l. c.*

7. Blass, *l. c.*

mètre éolien acatalectique; colonne II, 1° - ∪ - + un glyconien, 2° glyconien, 3° phalécien. Ces mètres font penser que les deux poèmes étaient rangés dans le V^e^ livre de Sapho.

Ils ont été composés au sujet du départ et de la trahison d'une amie. Atthis est nommée dans la colonne II. Il est probable que c'est d'elle aussi dont se plaint le premier poème, plus récent que le second, écrit avant la trahison de l'absente. On ne saurait analyser ces jolis vers. Que nos lecteurs se reportent à la traduction que M. Th. Reinach en a donnée dans la *Revue des Études grecques*, ou mieux au texte de Blass, et nous permettent de nous borner à deux remarques :

1° Dans le second poème, Sapho parle, au début du moins, à la seconde personne; il est certain qu'elle ne s'adresse pas à Atthis. Wilamowitz et Schubart avaient supposé qu'elle parlait à une autre amie, sa rivale Andromeda. Presque tous les éditeurs ont rejeté cette explication, avec raison, semble-t-il. Mais on restait embarrassé pour expliquer le subit changement de personne au cours du poème. Blass a supposé que Sapho se parlait à elle-même, et dès lors tout devient fort clair.

2° Tous les éditeurs ont mis un point à la fin du vers 14 de la colonne II. Cette ponctuation était sans doute amenée par le futur βάλητται. M. Blass a lu βάρητται et maintient la même ponctuation, qui ne me paraît pas respecter le mouvement du poème. Il faut, à mon avis, rattacher la strophe 15-17 au développement qui commence au vers 7. Le mot δὲ, qui lie le vers 15 au vers 14, est aussi la particule qui sert à relier entre eux les divers membres de phrase dont se compose le beau « *clair de lune* » qui précède (χάος δέ... ἀ δ'ἔερσα... τεθάλεισι δέ, v. 15, πολλὰ δέ). Je sais bien qu'à partir du vers 15 le sujet paraît changer, et que d'une description Sapho passe à l'expression de sa douleur; mais si le clair de lune lui est apparu comme l'image naturelle de la beauté d'Atthis, c'est qu'il est le décor de sa plainte, à elle. Laissons donc cette plainte dans son décor; ne supposons pas chez un poète le lourd souci d'ordonner les idées sans les mêler et de marquer trop nettement les transitions de l'une à l'autre. Un essai de traduction sur le texte de Blass, modifié comme nous l'indiquons, fera mieux saisir notre sentiment :

« *Sapho! que de fois sa pensée est venue de Sardes vers toi* [1], *au souvenir du temps où nous vivions ensemble, où, glorieuse, elle te comparait à la Déesse et se plaisait tant à tes chants. Maintenant elle brille parmi les Lydiennes, telle, lorsque le soleil est tombé, la lune aux doigts de rose, fait pâlir les étoiles. Sa lumière règne sur la mer salée comme sur les prairies en fleurs; alors se répand la belle rosée, s'épanouissent roses, cerfeuils tendres et melilot fleuri* [2], *et souvent agitée au souvenir de l'aimable Atthis, le désir de mon cœur me fait l'âme toute lourde...* »

1. Sapho s'apostrophe elle-même.
2. C'est ici que les éditeurs arrêtent la phrase.

3° Alcée

En même temps que les fragments de Sapho, Schubart[1] a communiqué à l'Académie de Berlin un bout de papyrus qui contient au *verso* les débris, à peu près inutilisables, de deux poèmes d'Alcée.

Le texte est disposé sur deux colonnes. L'écriture révèle le I^er^ ou II^e^ siècle après J.-C. Entre les deux colonnes, une glose, qui nous apprend que l'un des deux poèmes, probablement le second, a été composé à l'occasion du premier exil du poète, quand, après la découverte d'un complot contre Myrsilos, où il était engagé avec vingt de ses amis, il s'enfuit à Pyrrha. Ce détail biographique est nouveau.

4° Épigrammes

Tebt. 3, p. 10. Fragment d'un recueil d'épigrammes alexandrines, 31 lignes, commencement du I^er^ siècle.

La seconde est connue (*Anthol. Pal.*, IX, 588; *Anthol. Plan.*, IV, 2, 5; Pausanias, VI, 15). Elle est d'Alcée de Messène et fut composée sur la statue du pancratiste thébain Cleitomachos (quelques variantes). La première racontait la mort de Phaeton. Elle est peut-être du même poète.

La troisième (auteur :]ἵππου;) est sur une œuvre littéraire.
La quatrième (auteur :]κάδου), sur les femmes spartiates.

5° Fragments d'une anthologie

Tebt., I, p. 1 et suiv. Tel qu'il est, le recueil de ces courts morceaux choisis paraît complet. Il est contenu tout entier dans une colonne d'écriture qui ne remplit pas les trois quarts de la hauteur du papyrus. Cette colonne est précédée par une autre colonne donnant une copie du commencement de la loi d'Évergète II. Au verso, liste de noms propres et chiffres, écrits à des dates différentes, et où l'on reconnaît plusieurs mains. L'écriture du fragment est une demi-onciale, avec des formes cursives. (Fin du II^e^ siècle.) Il contient :

1° Court fragment lyrique, où l'on reconnaît (avec des irrégularités qui proviennent peut-être de la corruption du texte) un système crétique en deux parties. Le sujet paraît être des reproches adressés par Hélène à Ménélas, qui semble l'avoir quittée. Ces événements se placent après leur retour à Sparte. Il y a là l'indice d'une tradition qui nous était

1. Cf. Schubart, *l. c.*, et Reinach, *l. c.*

inconnue. La date de ce morceau est difficile à déterminer. Les éditeurs le croient plus ancien que ceux qui suivent.

2° Description d'un bois solitaire où chantent les oiseaux, où butinent les abeilles. Anacréontiques et ioniques mineurs. C'est un morceau qui paraît assez médiocre, et d'une minutie de détail fatigante. Notez l'extraordinaire accumulation d'épithètes.

3° Distique sur l'amour : « *Faire des reproches à l'amoureux, c'est vouloir endormir le feu avec de l'huile.* » Le premier vers est iambique, le second paraît avoir un autre rythme.

4° Distique sur l'amour : « *Le cœur de l'amoureux est une torche que le vent éteint puis allume.* » V. 2, trimètre iambique; v. 1, scansion difficile, autre rythme.

5° Distique sur le vin et l'amour. Scansion difficile.

6° Anecdote en prose sur un débauché.

Tebt. 2. Donne les mêmes pièces, beaucoup plus mutilées. Il contient, en outre, les débris d'un dialogue dont on ne peut rétablir le sens, et où Blass croit reconnaître les restes d'un mime.

6° Fragments historiques

Je me bornerai à signaler le fragment historique de Strasbourg que M. Keil[1] a publié. Ce texte et le commentaire de l'auteur sont déjà célèbres. Ils soulèvent des questions qui sortent du cadre de notre travail. Les renseignements que le papyrus nous donne touchent tous à l'histoire d'Athènes au v^e^ siècle : 1° constitution d'une commission chargée des travaux à faire sur l'Acropole, et, dix ans après, commencement de la construction du Parthénon; 2° sous l'archontat d'Euthydème, transport à Athènes du trésor de la Confédération de Délos, qui se montait à plus de 5,000 talents; 3° secours porté par Athènes à quelque allié contre les Béotiens; 4° sur la trière d'un rhéteur(?); 5° sur la guerre du Peloponnèse; 6° sur Adimante et la fin de cette guerre; 7° passage mutilé sur les finances; 8° sur les Thesmothètes et l'Aréopage; 9° sur les Nomophylacites; 10° sur les nouveaux citoyens. Chaque phrase commence par ὅτι, ce qui montre que nous sommes en présence d'un résumé fait d'après une œuvre historique.

Quelle idée se faire de cette œuvre? Quelle autorité accorder aux renseignements qui nous parviennent de cette manière? Comment modifient-ils ce que nous savons sur l'histoire d'Athènes au v^e^ siècle? Ce sont là des questions que Keil a traitées et que, sans doute, bien

1. Bruno Keil, *Anonymus Argentinensis Fragmente zur Geschichte der perikleischen Athen aus einer Strassburg. Papyrus.* Zwei Tafeln. Strassburg, Trübner, x-241 pages. Recension importante de P. Cauer dans la *Berl. philol. Woch.*, 1902, n° 47, p. 1441, et n° 48, p. 1473.

d'autres traiteront après lui. On me permettra de m'en tenir à deux remarques d'un caractère purement papyrologique :

1° Le texte est écrit au *verso* d'un papyrus qui porte des comptes au *recto* comme l'Ἀθηναίων πολιτεία et l'oraison funèbre d'Hypéride. Les comptes seraient du milieu du 1er siècle. Le fragment historique ne pourrait être postérieur à 150 après J.-C.

2° On n'est pas d'accord sur l'étendue des lacunes. M. Keil suppose des lignes de 48 et 50 lettres. M. Seymour de Ricci[1] les croit beaucoup plus courtes et a tenté une restitution en partant de cette hypothèse.

7° Philodème de Gadara

M. Crönert, qui s'est particulièrement donné à l'étude des papyrus d'Herculanum[2], a, semble-t-il, heureusement rapproché deux fragments de la collection[3]. Ce sont les numéros 495 et 558, tous deux imparfaitement déroulés. Du numéro 495 on peut lire douze petits fragments (pezzi) : la plus grande partie forme un rouleau dont ces douze fragments ont été détachés, et qui n'est pas encore développé. Il mesure 7 centimètres de largeur, 17 de longueur, et pèse 200 grammes. Le numéro 558 est composé de vingt-cinq fragments, très courts, déroulés en 1888 par Corazza. A la différence des douze pezzi du 495, publiés par les savants de Naples et d'Oxford, ils sont inédits. Crönert s'est aperçu que 558 contenait les débris du haut des colonnes dont 495 donnait en partie le bas. Le manuscrit présentait cette particularité de porter sur sa marge supérieure une suscription en capitales dont il reste quelques lettres. On devine qu'il s'agit de Socrate et de ses disciples. ([Σωκράτου]ς μαθ[η]ταί, Σωκράτους διηγήματα, ἀποφθέγματα Σωκράτους.) Malgré l'état fragmentaire du document, Crönert a reconnu de fréquents exemples d'hiatus, ce qui fait hésiter à attribuer l'œuvre à Philodème de Gadara, et pourtant il est difficile de ne pas songer à sa σύνταξις φιλοσόφων. Les fragments des deux papyrus réédités par Crönert portent à croire que l'ouvrage donnait une grande place à la biographie. Quelques-unes des autorités citées par l'auteur sont nommées : Satyros (558, f. 8, il est traité de Καλλα[τιανός 4), Hermippos (495, 3 et 9), Dioklès

1. Seymour de Ricci, *Athœneum*, 1902, n° 3881, p. 336-337.

2. W. Crönert, *Ueber der Erhaltung und der Behandlung der herkulanensischen Rollen*, dans les *Neue Jahrb. f. d. Kl. Alterth.*, 1900, p. 586. — W. Crönert, *Die λογικὰ ζητήματα des Chrysippos und die übrigen Papyri logischen Inhalts aus der Herculanensischen Bibliothek* (*Hermes*, XXXI, 1901, p. 548-579); — *Neues ueber Epikur und einige Herkulaneische Rollen* (*Rh. Mus.*, 1901, p. 607 et suiv.).

3. *Herculanensische Bruchstücke einer Geschichte des Sokrates und seiner Schule* (*Rh. Mus.*, 1902, p. 285).

4. Ceci fixe un point d'histoire littéraire.

(558, 2), Démétrios le péripatéticien (558, 11). Il est à remarquer que les *Chronica* d'Apollodore d'Athènes, principale source de Philodème, ne sont pas cités. Les fragments de 558 ne sont pas tous séparés les uns des autres, il y a encore à déchiffrer sur les douze pezzi de 495. Quant à la partie non déroulée, Crönert estime qu'elle contient de huit à dix colonnes. La difficulté est de trouver un procédé de déroulement.

8° Fragment philosophique de Florence

Il s'agit de fragments de deux colonnes ayant appartenu à un beau rouleau littéraire que l'on a découpé et dont on a utilisé les débris (le verso) pour une correspondance d'affaire. Il est difficile de trouver un sens suivi. M. Comparetti[1] interprète avec pénétration ce qui nous reste de ce document mutilé. Il s'agit fort probablement de questions morales. L'auteur cite une opinion de l'école stoïque, qu'il appelle στοά. On ne voit guère à quel auteur connu ni même à quelle école rattacher l'ouvrage dont nous avons un débris. Il est certainement postérieur à l'époque des grands maîtres du stoïcisme, dont il paraît parler comme en parlent Cicéron et Plutarque.

M. Comparetti publie la lettre du verso, une autre lettre trouvée dans le même lot, et signale une troisième lettre, écrite au verso de comptes. La seconde lettre est écrite au verso d'une pétition datée de la douzième année d'Antonin César. L'écriture des lettres paraît révéler le III[e] siècle. Notre texte littéraire pourrait donc être du II[e][2].

9° Anecdotes sur Diogène

M. Wessely[3] a retrouvé sur deux fragments de papyrus, que des raisons paléographiques poussent à dater de la première moitié du I[er] siècle avant J.-C., un petit recueil d'anecdotes sur Diogène. Col. I très mutilée; col. II, III, 2, bons mots de Diogène sur lui-même; col. III, 3-24, Diogène et son bâton; col. III, 25; IV, 24, Diogène et les Athéniens dans la boutique du barbier; col. IV, 25; V, 9, Diogène et le tyran Dionysios; V, 19, Diogène et Ménandre. Je crois que cette anecdote occupe toute la fin du manuscrit.

1. Comparetti, *Frammento filosofico da un papiro greco egizio* (*Festschrift Theodor Gomperz*, p. 80 et suiv.).

2. Les deux textes non littéraires ne sont pas sans intérêt. Ils émanent d'un certain Alypius et sont adressés à Heroninus φροντίστης Θεαδελφείας. La provenance du fragment est donc assurée : il provient de *Hârit*, kôm bien connu depuis les fouilles de Grenfell et de Hunt. Le mémoire de M. Comparetti a dû être rédigé avant la publication des *Fayûm Towns*, car il ignore l'identification Théadelphie = Hârit.

3. Wessely, *Neues über Diogenes den Kyniker* (*Festschrift Gomperz*, p. 66-74).

Ce texte curieux n'est pas un exemplaire unique. J'ai signalé à la Société des humanistes français les restes d'un petit livre d'écolier, sur papyrus, qui contient un petit recueil de bons mots mis aussi sur le compte du Cynique. Le même livre nous donne une rédaction du prologue I de Babrius, préférable en certains points à celle de l'Athous[1].

10° Fragments divers

Plusieurs textes ont été signalés dans les Académies et les Sociétés savantes, qui n'ont pas encore été publiés.

1° M. Diels a communiqué à l'Académie prussienne[2] un papyrus récemment acheté[3], et qui porte maintenant, dans la collection du Musée de Berlin, le numéro 9780. Ce papyrus contient au recto quinze grandes colonnes, en partie mutilées, des scholies de Didyme aux *Philippiques* de Démosthène (n^{os} 9, 10, 11, 13, d'après la numérotation ordinaire; 9-12, d'après Didyme). Le manuscrit date du II^{e} siècle après J.-C.; *au verso,* sept colonnes d'un ouvrage non déchiffré et qui porte le titre de Ἠθικῆς στοιχείωσις d'Hiéroclès.

2° On a signalé un peu partout[4] la belle découverte que MM. Borchardt et Schæfer ont faite dans une tombe du cimetière grec d'Abousir (Busiris). Il s'agit d'un long fragment du nome de Timothée de Milet intitulé *Les Perses*, qui a été trouvé dans une tombe. Le manuscrit daterait de la fin du IV^{e} siècle.

3° M. Th. Reinach a communiqué à l'Académie des Inscriptions[5] un ostrakon grec, très mutilé, contenant quatorze lignes d'un dialogue

1. J'ai communiqué le texte de Babrius à la *Société des Humanistes français*. Je me propose de donner, dans peu de temps, une copie du document complet qui contient encore, outre une liste de mots, une collection de monostiques ménandréens.

2. *Sitzungsb. d. K. Preuss. Akad. d. W.*, 1902, XVII, p. 333.

3. C'est sans doute là l'achat du Musée de Berlin dont il a été parlé cet hiver. Cf. Sect. I.

4. J'ai connu trop tard les rapports de MM. Borchardt et von Wilamowitz-Mœllendorf (*Mitt. der Deutschen Orient. Gesellschaft*, n° 14, sept. 1902), pour en donner une analyse détaillée. M. Borchardt traite du cimetière grec où le manuscrit a été trouvé, aux pages 44-48 de son travail. Photographie du sarcophage près duquel le rouleau avait été déposé, p. 47. Fac-similé de l'avant-dernière colonne du Papyrus *Blatt* 5, p. 48. M. von Witamowitz (p. 51-59) donne une description du monument, qui est le plus ancien manuscrit connu, puisqu'il date du IV^{e} ou des premières années du III^{e} siècle, et aurait, selon lui, une origine ionienne (p. 51-53). Quelques renseignements sur la langue (p. 53). Ce que ce texte nous apprend de la constitution du *Nome* (p. 54-55). Mètres employés (p. 56). Analyse du fragment (p. 56-57) Ses rapports avec les événements contemporains (p. 57-58). Un compte rendu de la séance où ces rapports ont été lus a paru dans *Berl. phil. Woch.*, 1902, p. 1404. Il a été encore parlé de cette découverte dans les n^{os} 12 et 13 des *Mitt. d. D. Orient. Gesellsch.*, dans le *Jahrb. d. arch. Inst.*, XVII, 1902, p. 42 (Rubensohn), et dans *Berl. phil. Woch.*, 1902, p. 1244, 1470.

5. *C. R. Acad. Inscr.* (séance du 21 mai 1902).

« en prose rythmée » entre « un ivrogne vaguement amoureux et un de ses amis qui cherche à le calmer ». Le style fait penser qu'on est là en présence d'un fragment de mime alexandrin.

4° Parmi les acquisitions du Musée Britannique de l'année 1896, M. Kenyon [1] signale quelques fragments littéraires qui sont inédits :

Pap. 734, au verso d'une pièce administrative du II^e^ siècle, les fragments d'un traité philosophique ; *Pap.* 736. Fragment du livre VIII de l'*Iliade*.

Radermacher [2] fait quelques remarques importantes sur certains textes littéraires publiés dans le second volume des *Amherst Papyri* (parus en 1901) :

N° I. Fragment tragique : il appartient à l'*Hector* d'Astydamas [3]. — N° XVII. Fragment d'un prologue du *Sciron* d'Euripide, restitué en partie par Radermacher. Les vers cités doivent appartenir à une sentence sur la puissance de Δίκη [4]. — N° XII. Fragment d'un commentaire d'Aristarque sur Hérodote. — N° XX. Scolies à l'hymne de Callimaque à Artémis. Radermacher donne les suppléments d'Usener. — N° XXVI. Commentaire sur les fables de Babrius et leur traduction latine [5].

Enfin, le poème historique publié l'année dernière par M. Reitzenstein a été l'objet d'une note de M. F. Cumont que je n'ai pas besoin de résumer aux lecteurs de cette revue [6].

11° Littérature médicale

a) La littérature médicale n'est pas mal représentée dans les publications papyrographiques de l'année. Je n'ai connu que trop tard le travail de Kalbfleish [7] pour pouvoir en prendre connaissance. M. Kenyon a publié vingt-trois petits fragments, dont aucun ne contient peut-être un mot entier, et qui lui étaient parvenus au Musée Britannique avec les fragments nouveaux du songe d'Hérondas [8]. M. Kenyon a reconnu

1. Kenyon, dans le *Catalogue of additions to the Departments of Manuscripts in the British Museum*, p. 543.

2. *Aus dem zweiten Bande der Amherst Papyri* (*Rheinisch. Mus.*, LVII, p. 137 et suiv.).

3. Même thèse soutenue par M. H. Weil dans le *Journal des Savants* du mois de décembre 1901.

4. Voir Weil, *l. c.*

5. Je n'ai pu me procurer les Κριτικαὶ Παρατηρήσεις de Papabasileios, parues dans Ἀθηνᾶ, XIV, v. 2, p. 138-147. La première παρατήρησις est intitulée : Εἰς τοὺς Ἑλληνικοὺς παπύρους.

6. Franz Cumont, *Note sur deux fragments épiques relatifs aux guerres de Dioclétien*, dans *Rev. Ét. anc.*, IV, p. 36.

7. Kalbfleish, *Papyri græcae Musei Britannici et Musei Berolinensis*. Progr. de Rostok, 1902. — Ce travail fait en quelque sorte suite aux *Papyri Argentoratenses*, parus en 1901. Cf. corrections de Wessely dans *Woch. f. class. Philol.*, 1902, pp. 204-205.

8. Publiés dans *Archiv f. Papyrusf.*, I, p. 379-387, et Weil, *Journal des Savants*, décembre 1901.

que ces débris provenaient du grand papyrus médical du même Musée, publié en 1893 par M. Diels[1], et M. Diels, aidé de M. Kenyon, les a remis à leur place dans l'ensemble du manuscrit[2].

b) Le papyrus 111 de Genève porte sur le *recto* les débris d'un acte dont la cursive « présente un des types caractéristiques du IIe siècle après J.-C. » : au *verso*, un texte en écriture onciale grossière, où M. Nicole a reconnu un questionnaire de chirurgie[3]. Dans son état actuel, le texte a vingt-deux lignes. C'est une série de définitions, par voie de demandes et de réponses, de divers termes techniques désignant diverses opérations chirurgicales. Plusieurs des termes sont nouveaux, et l'interprétation n'en est pas facile : ἀποδορά[4], διαρραφή, ὑποέπαρσις. M. Nicole a habilement déchiffré et restitué ce texte. Il a marqué le caractère du morceau, et s'est demandé si ce questionnaire ne suivait pas dans l'ordre des mots un texte médical à expliquer[5].

c) Recette de magie ou de pharmacie, *B. G. U.*, 953.

d) Parmi les textes astrologiques, je signalerai l'horoscope *B. G. U.*, 957, et les amulettes *B. G. U.*, 954, 955, 956.

B. — DOCUMENTS

IV. Histoire générale de l'Égypte grecque et romaine.

1° ÉPOQUE PTOLÉMAÏQUE

A) *Dynastie royale. — Cléopâtre II* disparaît de l'histoire d'une manière assez obscure, et l'on ne sait pas au juste jusqu'à quelle date elle a vécu[6]. Elle est mentionnée par les papyrus démotiques des 52e et 53e années d'Évergète[7]. Les papyrus grecs de Tebtounis nous donnent le même renseignement. Cléopâtre II vivait et régnait encore certainement au mois d'athyr de la 53e année[8] (118 avant J.-C.), et, si

1. *Anonymi Londinensis ex Aristotelis Iatricis Menoniis et aliis Medicis Eclogæ*, éd. H. Diels (*Supplementum Aristotelicum, editum consilio et auctoritate Academiæ Litterarum Regiae Borussicæ*, vol. III, pars I), Berlin, 1893.

2. Kenyon, *Some additional Fragments of the London Medical Papyrus. Anhang* de *H. Diels. Sitzungsberichte d. K. preuss. Akad.*, LIII, 1901.

3. *Archiv*, II, p. 1.

4. ἀποδορά se trouve cependant dans notre Dictionnaire de Bailly, avec une référence à Paul d'Égine.

5. Je signale, sans le connaître, le travail de Olivieri sur les papyrus médicaux d'Oxyrhynchos, *Bull. filol. class.*, VII, 10, p. 229-231.

6. Strack, *Die Dynastie der Ptolem.*, p. 50.

7. Revillout, dans Strack, *l. c.*, p. 41, n. 5.

8. *Tebt.*, 43.

l'on en croit un papyrus démotique déchiffré par M. Griffith, elle a survécu à Évergète II [1].

Ptolémée Alexandre et *Bérénice III* étaient associés dans les textes à partir de l'année 16. *Tebtunis*, 106, montre que cette association remontait au moins à l'année 14. Strack, par conjecture sur un texte démotique allégué par Lepsius, a supposé que cette princesse avait porté le double nom de *Cléopâtre-Bérénice*. L'inscription de Médinet-en-Nahas est malheureusement mutilée à la place du nom de la reine; mais la grandeur de la lacune est assez favorable à la restitution de ce double nom.

B) *Empire ptolémaïque.* — Assez rarement les papyrus nous renseignent sur l'empire maritime des Ptolémées. Le numéro 8 de *Tebtunis* est donc une pièce importante et curieuse. C'est, sans doute, un morceau détaché des archives du *diœcète*. On y lit le résumé d'une correspondance administrative classée par jour:

a) Fin assez inintelligible d'une lettre;

b) Demande d'informations sur les taxes en argent et en nature levées dans les toparchies de *Lesbos* et de *Thrace*, κατὰ Λέσβον καὶ Θρᾴκην τόποις;

c) Texte relatif à la Carie;

d) L'adjudication de la ferme (διάπρασις) de l'ἀργυρικὴ πρόσοδος de *Lycie* n'a pas suscité d'offres supérieures à 6 talents 1312 drachmes 1 tétrobole. Le reste est obscur;

e) Il y est question d'un déficit de 2 talents 1366 drachmes sur un droit de douane;

f) Obscur; traité d'une taxe appelée ξυλικὴ;

g) Ferme de l'impôt sur la pourpre (πορφυρικὴ) en Lycie. Cet impôt rapporte 1 talent 1800 drachmes.

La paléographie assigne ce texte à la fin du IIe siècle. Les éditeurs pensent qu'il ne révèle pas une situation bien prospère et qu'on peut le placer au début difficile du règne d'Épiphane. Peu après, l'Égypte a perdu son empire maritime. La notice sur Lesbos est intéressante et montre que l'Égypte avait une autorité effective sur cette île, ce qui, pour cette époque, était contesté [2].

C) *Histoire intérieure. — Révolte de Panopolis. — Troubles sous Évergète II.* — Les fragments de Diodore lus sur le manuscrit de l'Escurial [3] mentionnent, après la révolte de Dionysios Petosiris, des troubles importants en Thébaïde, marqués surtout par la résistance de Panopolis, assiégée, puis détruite par un roi qui, d'après le texte de ces fragments, ne peut être que Philométor. Une révolte est aussi

1. *Tebt.*, 5, 32, n.

2. Niese, *Gesch. d. griech. u. maked. Staaten*, p. 367, 406. Au contraire, Mahaffy, *The Ptolemaic Dynasty*, 42; cf. inscript. dans Strack, *Die Dynastie*, n° 68.

3. Muller, *F. H. G.*, X-XI.

mentionnée dans une ordonnance d'amnistie[1] d'Évergète II : le roi permet aux habitants des villes détruites de reconstruire leurs maisons et leurs temples dans les dimensions indiquées. Panopolis seule est exclue de cette mesure d'indulgence. Le décret est de la 52e année d'Évergète. Faut-il croire qu'il a gardé le souvenir d'un événement arrivé un si grand nombre d'années auparavant sous le règne de Philométor? Y a-t-il eu deux révoltes de Panopolis? Diodore ou son abréviateur ont-ils brouillé les dates? C'est vers cette dernière hypothèse qu'inclinent Grenfell et Hunt[2]. En tout cas, nous savons qu'il y eut des troubles sous Évergète II. Les papyrus de Tebtounis parlent fréquemment de l'ἀμαξία de la 40e année[3]. La 48e année, la Thébaïde était troublée encore[4]. Les agitations de la 40e année paraissent avoir laissé une trace chez les historiens. Il est probable que ces événements sont à la source de l'invraisemblable récit de Justin sur la fuite d'Évergète II et de Cléopâtre III, le meurtre d'un fils de Cléopâtre II, que l'on place vers le même temps[5]. La collection d'ordonnances dont nous avons parlé contient un grand nombre de ces décrets d'amnistie (φιλανθρωπά) tels que les rois en rendaient au moment de leur avènement[6] ou après les révoltes d'indigènes[7].

Ces mesures, selon les éditeurs, sont de nature à faire apprécier favorablement Évergète II, trop attaqué par les historiens rhéteurs de l'antiquité et même par Polybe. En tout cas, elles révèle à nos yeux certains traits de la politique de ce prince. Les divers décrets sont disposés sans ordre apparent. De là l'impression un peu confuse qui se dégage à première lecture. Pour l'éviter, j'ai tenté un classement des diverses mesures promulguées.

a) *Décrets d'amnistie*[8].

1. Amnistie générale pour tous les condamnés ou accusés (l. 1-5).

2. Ordre aux fugitifs sous le coup d'accusation de rentrer chez eux, ils ne seront pas inquiétés (l. 10 et suiv.).

1. *Tebt.*, 5, l. 151.

2. *Tebt.*, p. 46.

3. De même, un papyrus de Paris, publié dans Révillout, *Mélanges*. Cf. lectures de de Ricci données dans *Tebt.*, p. 553, n. 1, qui confirment la conjecture de Strack, Dynastie, p. 46, n. 3, et celle de Mahaffy, *The Ptolemaic Dynasty*, p. 190.

4. Pap. Gebelein, au Caire, *Archiv*, I, p. 59-62. C'est à cette seconde ἀμαξία que doit faire allusion Pap. Londres, CCCCI, Kenyon, II, p. 12, et non, comme le pensait Mahaffy (*The Ptolemaïc Dynasty*, p. 209) à une révolte qui aurait éclaté après la mort d'Évergète II.

5. *Tebt.*, p. 553-554.

6. Évergète II lui-même, Mahaffy, *The Ptolemaic Dynasty*, p. 184; Pap. Taur. 1 (*Tebt.*, p. 18).

7. Rosette, 28.

8. *Tebt.*, 5. Autres ordonnances : 6, 7 et 124.

3. Amnistie pour ceux qui ont fait de fausses déclarations touchant l'ἀπόμοιρα de la vigne et des jardins (l. 17-19).

4. Amnistie pour les détenteurs de charges religieuses qui ont exigé des redevances (καρπεῖαι) trop fortes (l. 69).

5. Amnistie correspondante pour ceux qui sont dans les petits temples (même ordonnance que le n° 19, l. 70-73).

6. Reconstruction de leurs maisons permise aux propriétaires (κύριοι) de σταθμοί (l. 148).

7. Reconstruction permise pour les maisons et les temples détruits, pourvu qu'ils n'excèdent pas la hauteur fixée par l'ordonnance. *Exception pour Panopolis* (l. 151).

8. Amnistie pour les phylacites coupables de faux rapports et d'exactions au détriment de l'État (l. 188).

9. Amnistie pour les *clérouques* et les détenteurs de *terres sacrées* coupables de fraudes relatives au monopole de l'huile (l. 193).

10. Amnistie pour ceux qui n'ont pas fourni les roseaux pour les digues (l. 198).

11. Amnistie pour ceux qui ont coupé du bois dans les propriétés privées (l. 205).

12. Amnistie des peines applicables aux clérouques, détenteurs de terres sacrées et ἐν ἀφέσει, qui n'ont pas cultivé leurs terres selon la loi (l. 200).

b) *Remises de taxes.*

13. Remise de l'arriéré de la σιτικὴ μίσθωσις et de l'ἀργυρικὴ πρόσοδος (l. 10).

14. Remise de l'arriéré de certaines taxes (l. 14).

15. Remise d'un impôt dû par les stratèges (l. 22).

16. Remise du λειτουργικόν arriéré (l. 50).

17. Remise de l'ἐπιστατικόν et de ce qui est dû pour les *toiles* par les épistates des biens sacrés et les prêtres (l. 61).

18. Remise des καρπεῖαι dues par les titulaires de charges religieuses à l'État (l. 65).

19. Remises correspondantes pour ceux qui sont dans les temples de la dernière classe (l. 70, cf. n° 5).

c) *Confirmation de la possession de certains biens ou de certains revenus.*

20. Les clérouques, tenanciers de terres sacrées et ἐν ἀφέσει, qui ont plus de terres qu'ils ne doivent, sont maintenus dans la possession de ces terres, à condition d'en faire la déclaration et de payer la rente d'un an (l. 36).

23. Maintien des κλῆροι acquis avant la 52e année à certaines classes de clérouques, ἐπίλεκτοι μάχιμοι, etc. (l. 44-48).

24. Confirmation pour les temples de la possession des terres sacrées, revenus sacrés, ἀπόμοιρα (l. 50-54).

25. Maintien au temple des sommes qui leur reviennent et des συντάξεις payées par le fisc (l. 54 et suiv., même ordonnance que le n° 24).

27. Maintien aux temples des charges de prophètes, de scribes, etc., achetées avec les revenus du temple (l. 80-83).

28. Confirmation de la propriété, des maisons et jardins achetés au fisc (l. 99 et suiv., même ordonnance que le n° 38).

d) *Règlements administratifs divers.*

29. Règlement relatif aux douanes d'Alexandrie (l. 25-28).

30. Aux douanes intérieures (l. 28-33).

31. Défense aux autres fonctionnaires que les fonctionnaires de douane, de lever des droits de douanes (l. 33-35).

32. Défense de rien prendre sur les biens des temples ; ils sont exempts de certains impôts (l. 57-61).

33. Les funérailles des animaux sacrés sont à la charge du fisc (l. 77-79).

34. Règlement sur les propriétaires de petits temples (l. 70-73.)

35. Maintien du droit d'asyle (l. 84).

36. Règlement sur les mesures légales (l. 85-92).

37. Avantages accordés aux cultivateurs de vignes et de jardins (l. 93 et suiv.).

38. Ceux qui ont acheté des maisons au fisc sont exempts de loger soldats et fonctionnaires (ἀνεπίστα θμοι) (l. 99 et suiv., cf. n° 28).

39. Règlement relatif à la σιτικὴ μίσθωσις (l. 102).

40. Défense de lever des taxes pour le bénéfice des fonctionnaires (l. 155 et suiv.).

41. Interdiction aux fonctionnaires de prendre des terres aux γεωργοί pour les cultiver (l. 162 et suiv.).

42. Règlement sur les personnes exemptes de loger soldats et fonctionnaires (l. 168-177.)

43. Défense aux fonctionnaires d'exiger des corvées dans leur intérêt personnel (l. 178 et suiv.).

44. Ordonnance fixant la juridiction du tribunal des *Chrématistes* (l. 207-220).

45. Contrainte par corps interdite dans certains cas (l. 221 et suiv.).

46. Objets appartenant aux cultivateurs royaux, susceptibles de saisie (l. 231 et suiv.).

47. Les instruments des tisseurs (industrie monopolisée) ne sont pas susceptibles de saisie (l. 235 et suiv.).

48. Interdiction aux fonctionnaires d'imposer aux tisseurs un travail gratis ou à prix réduit (l. 248-251).

49. Défense de se servir des bateaux appartenant aux monopoles (l. 252-254).

50. Interdiction aux stratèges et autres fonctionnaires de se faire eux-mêmes justice (l. 255 et suiv.).

Cette sèche analyse suffira pour montrer le caractère de ces décrets. Ils ne révèlent pas une situation bien brillante, et cette impression est confirmée par les autres documents du volume [1]. Au IIe siècle, l'Égypte s'appauvrit, et, sans doute, c'est la mauvaise administration des rois grecs qui l'a épuisée. Les premiers n'ont, semble-t-il, considéré leur royaume que comme une source de revenus capables de leur assurer la puissance dans le monde hellénique. Il ne paraît pas que les derniers aient eu d'eux-mêmes une autre idée. Les révolutions d'indigènes leur arrachent les réformes et les mesures nécessaires. Depuis Évergète Ier, chaque règne a vu ces troubles recommencer.

Il est clair que nos décrets ont été promulgués au lendemain d'un événement de ce genre. Tout y parle de pillage et de guerres récentes. La plus grande partie des décrets est consacrée soit à amnistier des coupables, soit à redresser des abus, soit même à légitimer des empiètements sur les droits de la couronne. Les lois d'Évergète II sont des *lois d'apaisement*.

Ainsi, s'il est vrai que les historiens anciens ont exagéré leur sévérité à l'égard d'Évergète, je ne crois pas que tout soit déclamation dans le jugement que certains d'entre eux, les plus graves, ont porté sur ce roi.

D) *Juifs*. — Dès le IIIe siècle, on le sait, nous pouvons constater l'existence de colonies juives en Égypte, et particulièrement au Fayoum; nous en trouvons encore dans les papyrus de Magdôla [2] et *Tebtunis* [3] mentionne une synagogue à Arsinoé.

2° Époque impériale

Le papyrus 713 du Musée Britannique [4] (n° 73 de Grenfell, *Gr. Pap.*, II, p. 115) est devenu, grâce à l'interprétation nouvelle donnée par Deissmann, un important document sur les persécutions contre les chrétiens aux IIIe et IVe siècles. C'est une lettre du prêtre Psenosiris au

1. Particulièrement par ceux de la sixième section (*Land Survey*; cf.; Grenfell, Hunt, Smyly, dans l'appendice I de *Tebt.*).

2. Magd., 3.

3. *Tebt.*, 86.

4. D. Adolf Deissmann, *Ein Original Dokument aus der Diocletianischen Christenverfolgung, Papyrus 713 des British Museum herausgegeben und erklärt*. J. C. B. Mohr-Tubingen-Leipzig, 1902. Je n'ai pas eu entre les mains ce que je crois être une édition anglaise du même travail.

prêtre Apollon : « Les νεκροτάφοι lui ont amené une certaine personne qualifiée de τὴν πολιτικήν, envoyée dans l'oasis par le gouverneur (διὰ τὴν ἡγεμονίαν). Psenosiris l'a confiée à ceux des νεκροτάφοι, qui sont bons et fidèles, καλοῖς καὶ πιστοῖς, jusqu'à l'arrivée de Neilos, fils de la voyageuse. » Le texte fait partie de cette collection de papyrus qui furent mis dans le commerce vers 1890 et qui proviennent de la grande oasis d'El-Kargeh[1], plus spécialement de l'ancienne Kysis[2] (aujourd'hui Doush-el-Kalah).

Psenosiris désigne par les mots ἐνθάδε εἰς τὸ ἔσω l'endroit où il se trouve, expression qui ne peut guère s'appliquer à Kysis, située à l'extrémité sud de l'oasis, mais qui peut désigner El-Kargeh. Apollon doit avoir habité Kysis. Notre papyrus est bien la lettre expédiée elle-même.

Rien de particulièrement chrétien dans cette lettre. Le titre de πρεσβύτερος a existé avant le christianisme; les personnages emploient des formules épistolaires qui se retrouvent dans les épîtres de Saint Paul, mais qui sont celles du temps. Les expressions comme ἀδελφός, ἀδελφὸς ἐν κυρίῳ[3], peuvent, en Égypte, prêter à l'ambiguïté. Toutefois le tôn général est chrétien[4]. Le sens du document dépend de celui que l'on donnera à πολιτική et à πεμφθεῖσαν.

Grenfell et Hunt avaient imprimé πολιτικήν comme un nom commun et traduisaient *fille publique,* interprétation qui fait évidemment difficulté. Deissmann voit dans Πολιτική un nom propre[5]. Πεμφθεῖσαν, comme Grenfell et Hunt l'avaient suggéré, serait synonyme de ἐκπεμφθεῖσαν[6], et signifierait *déportée, reléguée.* Les oasis sont connus comme lieu de déportation en Égypte, et Deissmann cite un grand nombre de témoignages[7] qui prouvent que le bannissement et la déportation ont été une des formes de la persécution contre les chrétiens. Politiké était donc une chrétienne bannie, arrivée à l'oasis probablement par la route de Syène à Kysis.

Le document fait partie d'une série datée de 249-310. Mais il est impossible de préciser davantage sa date : on trouve des exemples de déportation de chrétiens à l'époque de toutes les persécu-

1. Publiés par Grenfell-Hunt, *Gr. Pap.*, II, p. 104-125, et Sayce, *Rev. Ét. gr.*, VII, 1894, p. 300-304. Sayce se trompe sur leur origine et confond Kysis avec Kusæ.

2. Bibliographie dans Deissmann, p. 4, n. 6.

3. Écrit ἐν κω. Ce fait a une certaine importance, selon Deissmann, car notre papyrus est plus ancien que tous les manuscrits de la Bible.

4. Et les premiers éditeurs n'en avaient pas douté.

5. Il est vrai que le texte porte τὴν Πολιτικὴν (Deissmann, *Die Politike heisst vielleicht die bekannte Politike*). — Sur l'emploi de l'article avec les noms propres, cf. Ed. Nestle, *Berl. phil. Woch.*, 1902, XLII, p. 1287, à propos de l'ouvrage de Deissmann, et la note de Deissmann, même revue, XLVII, p. 1467.

6. Ἐκπέμπειν et πέμπειν dans C. Just. (Krueger, 1877), IX, 47, 26. L'expression technique est ἐξορίζειν (Deissmann, p. 13, n. 18).

7. Se reporter au travail original.

tions[1]. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'à la fin du IIIe siècle les oasis avaient des communautés chrétiennes.

Les papyrus de Berlin contiennent aussi des documents très intéressants pour l'histoire du christianisme en Égypte[2]. La plupart ont été commentés par Wilcken[3]. Un autre, qui fait allusion à des invasions de pillards (Μαστῖται et Γωνιᾶται), attend encore son commentaire[4]. Nous nous bornerons à le signaler.

V. Géographie et topographie. Fayoum.

La connaissance du Fayoum ancien s'est enrichie de quelques notions certaines. Plusieurs points ont été fixés, notamment dans le sud-ouest.

A Manashinshaneh, une plaquette de momie confirme l'identification de ce village avec l'ancienne Tanis[5], qui se trouvait dans la μέρις d'Héraclide[6]. Le bassin de Gharaq surtout nous est mieux connu. Un αἰγιαλὸς est mentionné au IIe siècle av. J.-C., donc après l'aménagement de la province et le desséchement du lac qui lui donnait jadis son nom de ἡ λιμνή. Cet αἰγιαλός est nommé dans les papyrus de *Magdôla* trouvés à *Oum-el-Baragat*[7] et dans l'inscription du temple de *Médinet-en-Nahas*[8].

L'emplacement de deux villages est établi avec certitude, *Tebtounis* à *Oum-el-Baragat*[9], *Magdôla* à *Médinet-en-Nahas*[10]. Kerkeothoeris, d'après les papyrus trouvés dans le kôm, paraît être à *Khamsin*[11]. Combinant ces données et celles que nous fournissent les autres textes, Grenfell et Hunt placent *Kerkeosiris* à Gharaq[12]. *Talit* doit être l'ancienne *Tali. Ibion,* village remarquable par un établissement de clérouques, est supposé à *Médinet-Ma'di. Théogonis* est situé au sud-est de *Kerkeosiris; Bérénikis Thesmophorou* à l'ouest[13].

1. Grenfell, Hunt, Kenyon seraient disposés, d'après les caractères de l'écriture, à mettre le texte au IIIe. Wilcken penche pour le IVe siècle.
2. *B. G. U.*, 936, 954, 955, 956.
3. *Archiv*, I, p. 400 et suiv.
4. *B. G. U.*, 935. — *Ptol.*, IV, 5, 24 (7, 31). Leyde, Z, 4 (5) *Archiv*, I, 400 (renvoi de l'éditeur).
5. *Archiv*, II, p. 182.
6. *Tebt.*, 24, I. 83.
7. *Tebt.*, 82, 83.
8. Jouguet, *Rapport*, p. 354. Ce lac paraît avoir existé jusqu'à l'époque moderne cf. Major Brown, *The Fayûm and the Lake Mœris*, p. 47 et note. Un bail de Magdôla garantissait le locataire d'un terrain de tous risques πλὴν ἀβρόχου καὶ καταβρόχου; *Magd.*, 3.
9. *Tebt.*, *passim*. Le nom est écrit tantôt Τεβτῦνις, tantôt Τεπτῦνις, *Tebt.*, 59, n. 1.
10. Jouguet, *Rapport*, p. 354.
11. *Archiv*, II, 182.
12. *Tebt.*, p. 87, n. 5.
13. *Ibid.*

Un fait inattendu et pourtant constant, c'est que, pendant un certain temps, au IIe siècle avant J.-C., Arsinoé-Crocodilopolis a cessé d'être le chef-lieu du nome. Ce rang est donné à *Ptolémaïs Evergetis*[1]. Ce changement semble se produire sous Évergète II. Un papyrus de Vienne[2], bien interprété par Wilcken[3] et par les éditeurs de *Tebtunis*[4], montre que l'emplacement de cette nouvelle métropole doit être cherché au sud du Fayoum, mais non loin du *canal Mœris*, lequel passe à *Soknopœonèse*. Ce sont de bonnes raisons pour la placer vers *El-Lahoun*, et l'identifier avec Ptolémaïs Ἑρμοῦ[5], qui seule est nommée dans les textes du IIIe siècle, et qui paraît n'avoir jamais fait partie d'une μέρις. Le *canal Mœris* serait le moderne *Bahr-Ouardan*.

Les index de *Tebtunis*, I, me dispensent de relever les noms de villages qui se sont rencontrés dans cette collection. Nos papyrus de Magdôla ne nous ont encore rien donné que de connu. Les noms royaux servent souvent, au Fayoum, à former des noms de village (Arsinoé[6], Bérénikis Thesmophorou[7]). Un papyrus du Caire, qui paraît dater d'Évergète Ier, mentionne le village *Philopator*[8], ce qui fait difficulté. D'autres κῶμαι portent les noms de villes célèbres, preuve évidente de la constitution récente de la province (Memphis[9], Hermopolis[10]), et c'est un fait qu'il ne faut par perdre de vue quand on discute de la provenance inconnue d'un papyrus.

Un fait bien mis en lumière par les papyrus de Tebtounis est la division du pays en cantons limités par une ceinture de digues (περιχώματα)[11].

Un des textes les plus curieux de Tebtounis est cette lettre de recommandation écrite par un fonctionnaire d'Alexandrie à Asclépiadès, τῷ ἐπὶ τῶν προσόδων, pour le sénateur romain Lucius Memmius qui, en l'an 112, vient visiter la province en touriste[12]. L'excursion au Labyrinthe y est indiquée et aussi la visite aux Crocodiles sacrés. Elle

1. *Tebt.*, 92, n. 4-7. Cf. *ibid.*, 13, l. 14-15; 26, l. 12; 38, l. 2, etc.

2. Wessely, *Papyr. græc. spec.*, n° 30 = *Anzeiger d. Wien. Akad. d. W.*, 7 nov. 1900 (mémoire que je ne connais pas).

3. *Archiv*, II, p. 146.

4. *Tebt.*, 92, n. 4-7.

5. Sur l'identification d'El-Lahoun et de Ptolémaïs, cf. *Fayûm Towns*, p. 12. Grenfell et Hunt inclinent aujourd'hui à rapporter à cette métropole l'inscription des éphèbes trouvée à Talit. Cf. *Fayûm Towns*, p. 12, et *Tebt.*, p. 411.

6. *Tebt.*, 24, l. 87 et *passim*.

7. *Tebt.*, 13, l. 10; 17, l. 4 et *passim*.

8. *Archiv.*, II, p. 81.

9. *Tebt.*, 93.

10. *Tebt.*, 24, l. 89. La présence d'une Ἑρμοῦ πόλις au Fayoum intéresse, mais n'éclaire guère la question de la provenance du célèbre papyrus latin de Genève n° 1, qui mentionne un village de *Mercuri*.

11. Ces περιχώματα sont désignés soit par des numéros (β, γ, δ, ε), soit par leur place (βορρᾶ), soit autrement (Θεμίστου, τὸ κατὰ Θεογονίδα...). Cf. *Tebt.*, ind., p. 609.

12. *Tebt.* 33.

paraît se passer comme nous le raconte Strabon [1] ; par contre, le lac Mœris n'est pas nommé, ce qui infirme l'autorité du même Strabon [2]. Un autre texte nous fait connaître quelques monuments d'Arsinoé-Crocodilopolis [3].

La géographie des autres provinces de l'Égypte n'a naturellement pas fait les mêmes progrès, du moins à ce que je crois, car je n'ai pas lu le travail de Garofalo, que je signalerai néanmoins, en en renvoyant l'analyse à ma prochaine chronique [4].

VI. Institutions.

1° Généralités

Les papyrus de Tebtounis nous font pénétrer dans les détails de la vie des fonctionnaires.

Leurs attributions se divisent en plusieurs classes : un πρόσταγμα distingue les affaires dont ils s'occupent en βασιλικά, πολιτικά, ἱερευτικά [5]. Les termes βασιλικά et ἱερευτικά s'expliquent d'eux-mêmes. Le mot πολιτικά désignerait, selon Grenfell, Hunt, Smyly, les affaires qui concernent les *Grecs* dans le sens large du mot (Ἕλληνες opposé à λάοι les indigènes). De même, on distingue les νόμοι τῆς χώρας et les νόμοι πολιτικοί.

Les décisions supérieures, celles du roi, sont exprimées dans des ordonnances (προστάγματα [6]), auxquelles s'ajoutent quelquefois des décisions supplémentaires (διαγράμματα [7]). Le mot ψήφισμα [8] est quelquefois synonyme de πρόσταγμα. Les fonctionnaires, même les plus humbles, font souvent le voyage d'Alexandrie (καταπλοῦς εἰς τὴν πόλιν [9]). Les chefs font aussi connaître leurs décisions par voie de correspondance. Les formules de cette correspondance sont réglées [10] ; mais

1. XVII, 38.
2. Sur Strabon et le Mœris, cf. *Fayûm Towns*, p. 16, 17.
3. *Tebt.*, 83 ; cf. l'introd.
4. *Contributi alla geografia dell' Egitto Romano* (*Recueil des travaux*, XIV).
5. *Tebt.*, 5, 255, et les notes des éditeurs, p. 58, n. 256.
6. *Tebt.*, 5, n. 264, p. 56.
7. *Ibid.*
8. *Tebt.*, 63, n. 23. — On peut se demander quelle était la langue officielle. Au début, il n'est pas douteux que ce ne fût le grec. Certains égyptologues ont prétendu que dans le décret de Rosette, le démotique était la langue de l'original. Cette idée perd de jour en jour du terrain. Cf. Grenfell, Hunt, Smyly, *l. c.*, note au bas de la page 63.
9. *Tebt.*, 27, 28.
10. Mahaffy, *Athenæum*, août 1895. *Tebt.*, 22, introd. *Formules du début :* la plus cérémonieuse, datif, χαίρειν. Cf. *Tebt.*, 43, et *Magd.* passim : moins cérémonieuse, datif, παρὰ et le génitif ; familière, nominatif, datif, χαίρειν ; *Salut de la fin :* εὐτύχει répond aux formules cérémonieuses ; ἔρρωσο aux autres. Dès le IIe siècle, ἔρρωσθαί σε εὔχομαι tend à se substituer à ἔρρωσο.

ces règles souffrent des exceptions gênantes pour nous dans l'appréciation du rang de leurs auteurs.

Dans certains cas, les fonctionnaires, fermiers d'impôt, employés de tout ordre et même les particuliers doivent prêter le serment royal[1]. La formule de ce serment nous est connue maintenant par les papyrus de Tebtounis et ceux de Magdôla. On jure par les rois, et par Isis et Sérapis.

Les fonctionnaires avaient des privilèges[2]; mais, en revanche, *Tebtunis* nous apprend quelles étaient leurs charges. Elles ne laissent pas d'être considérables. Le comogrammate Menchès se charge de cultiver une terre inculte et d'en payer la rente à la couronne[3], et, de ce fait, il est traité de clérouque[4] dans certain document. Nous le voyons même promettre (à qui? le texte ne le dit pas), s'il est choisi par le diœcète pour ce poste, de payer au bourg certaines redevances en nature. Mais il y a peut-être là un abus. Car, en même temps que lui, un autre personnage, Dorion, fait une offre analogue et un autre document[5] nous apprend qu'en fait c'est Dorion qui paie tout.

Les abus sont, en effet, aussi nombreux que dans l'Égypte moderne. Le bagshish est une bien ancienne pratique dans la vallée du Nil[6]. La protection (σκέπη) et la faveur sont puissantes[7]. Un fonctionnaire est un personnage qui a ses clients, sa « maison »[8]. Les agents les plus humbles se livrent à des violences coupables. Nous avons un long texte où certain fonctionnaire est accusé de péculat. Les pièces traînent souvent des mois dans les bureaux compétents[9].

Les chefs essaient pourtant d'exiger un peu de discipline. Elle règne dans les rapports extérieurs. Les supérieurs sont reçus par leurs inférieurs avec des égards qui rappellent les allures des *effendis* modernes[10]. Nous avons vu Évergète II consacrer un bon nombre de ses décrets à rappeler de hauts personnages comme le stratège au sentiment des convenances[11]. Les réprimandes ne sont pas faites sur un ton modéré, elles sont publiques[12]. On fait copier dans les bureaux les décisions prises contre les prévaricateurs.

1. Par exemple. le comogrammate, *Tebt.*, 78; un ναύκληρος, *Magd.*, 9.
2. Les ξένια, *Tebt.*, 33.
3. *Tebt.*, 10.
4. *Teb.*, 9 et 65.
5. *Tebt.*, 11.
6. *Tebt.*, 9, 11; 33, curieuse lettre d'un candidat à la ferme d'un impôt: il raconte qu'il a donné un bagshish de 2 drachmes à un scribe (ὑπομνηματογράφος?) pour qu'il fasse disparaître le mémoire de son rival.
7. *Tebt.*, 23, Marrès se plaint à Menchès de ce qu'il n'a pas tenu compte d'une lettre de recommandation; 34, ordre de relâcher un protégé arrêté; 40, un publicain demande la protection du basilicogrammate.
8. *Tebt.*, 39, introd., 54, n. 5.
9. *Tebt.*, 30, introd.
10. *Tebt.*, 43.
11. Cf. Sect. IV, p. 20, nos 40, 41, 43; p. 21, nos 48, 50.
12. *Tebt.*, 27.

Pour les crimes de droit commun, il semble que les fonctionnaires soient justiciables du tribunal des chrématistes[1]. Pour les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions, ils relèvent de leurs chefs[2], quelquefois réunis en une commission[3]. Les traits anecdotiques et curieux abondent dans nos textes, je ne puis qu'y renvoyer le lecteur[4].

Les titres de cour (συγγενής, φίλος, τῶν πρώτων φίλων) sont généralement portés par les personnages d'un rang élevé. Cependant ce n'est pas une règle absolue. Nous ne savons guère quel est ce Dorion, protecteur de Menchès, qualifié de τῶν πρώτων φίλων[5]. Un papyrus de Tebtounis mentionne encore le fonctionnaire de la cour appelé ἐπιστάτης τῶν ἔνδον παίδων[6].

2° RELIGION ET PRÊTRES

Divinités et cultes. — Les dieux étrangers à l'Égypte sont rarement nommés dans les papyrus. Ceux de Tebtounis nous apprennent que Zeus avait un sanctuaire à *Kerkeosiris*[7]. Les Dioscures y sont adorés[8]. A Magdôla, la femme d'un clérouque du IIIe siècle possède une chapelle (ἱερόν) dédiée à la *Déesse Syrienne*[9], pour la première fois nommée dans nos textes et associée à *Aphrodite Bérénice*. Les papyrus de Magdôla trouvés à Tebtounis mentionnent un Heroon[10], qui est vraisemblablement le temple que nous avons trouvé consacré à Héron[11]. Ce dieu thrace a pu se confondre avec un *Horus* local et guerrier comme lui, à cause de la similitude des noms. Plus tard, il paraît avoir été absorbé dans le culte d'autres dieux guerriers, les Dioscures, et ceux-ci sont devenus les parèdres de Sérapis[12]. Car les graffiti prouvent que le temple de Magdôla, d'abord dédié à *Héron*, est devenu un Sérapéum[13]. Les papyrus mentionnent les temples de beaucoup de divinités connues[14]. Mestasutmis[15], Thoeris[16], ont leur

1. *Tebt.*, 29.
2. *Tebt.*, 24, 27, 84.
3. *Tebt.*, 43.
4. Voyez surtout les sections III et IV de *Tebtunis*. I,
5. *Tebt.*, 9.
6. *Tebt.*, 99, l. 36. Sur les παῖδες, cf. Lumbroso, *Rech.*, p. 107-110.
7. *Tebt.*, 39, 22.
8. *Tebt.*, 14, l. 18 (Dioscoreion d'un particulier évalué 1 talent de cuivre).
9. *Magd.*, 2; cf. p. 103.
10. *Tebt.*, 80, 81.
11. La forme ordinaire du nom est *Heros*; cf. Jouguet, *Rapport*, p. 355.
12. Cf. Jouguet, *Rapport*, p. 358.
13. Sur les statues de ce dieu, cf. l'article de S. Reinach, *Rev. arch.*, 3e série, t. XLI, 1902, 2, p. 5. On attend le travail que M. Bouché-Leclercq a lu à l'Académie.
14. Cf. *indices*, p. 615.
15. *Tebt.*, 72, 27, 28 et *passim*.
16. *Tebt.*, 39, 9 (*déesse hippopotame*).

temple à Kerkeosiris; Orsénouphis[1] est le dieu de Magdôla. Quant aux dieux crocodiles, ils sont innombrables, et portent les noms connus de Souchos, Petesouchos, et, si je ne me trompe, les noms nouveaux de *Soknebtounis*[2] (dieu de Tebtounis), Sokrabonthis[3], Σοκνεβνηίος[4] (gén.) et Phembroeris.

Parmi les titres religieux nouveaux, notons les σαυρῆται (Σαύρα n'est jamais employé pour dire *crocodile;* il s'agit peut-être de lézards sacrés[5]), le θεαγὸς Θοήριος[6] et la prêtresse ἰσιονόμος de Magdôla[7-8].

Administration des cultes. — Le roi, adoré comme dieu et quelquefois prêtre de son propre culte[9], est le chef de la religion. Nous avons vu Évergète II, dans une foule de décrets, se préoccuper de maintenir leurs privilèges aux prêtres[10]. Ses fonctionnaires doivent veiller à garder l'inviolabilité des temples qui ont ce privilège (ἄσυλα)[11], et veiller à la conservation des chapelles abandonnées par leurs propriétaires[12]. Les rois prennent à leur charge certains frais religieux, comme ceux de l'*apothéose* de leurs prédécesseurs et des funérailles d'Apis et de Mnévis et autres animaux sacrés[13].

Les temples, selon leur importance, sont divisés en trois classes[14]. Ils sont administrés par un ἐπιστάτης τῶν ἱερῶν. Le privilège d'avoir un épistate s'achète par un impôt (ἐπισταστικόν)[15]. Les offices religieux[16] (προφητεῖαι, γραμματεῖαι, en général γέρα) sont achetés à l'État et payent des redevances. Les possesseurs d'une partie de sanctuaire doivent certaines liturgies[17]. Les temples ont le monopole de la fabrique de certaines toiles, mais le revenu de cette fabrication revient en grande partie au roi, en sa qualité de dieu[18].

Les sources de revenus des temples nous sont assez bien connues. Le papyrus 6 de Tebtounis, est à cet égard, un important document. C'est une pétition des prêtres d'un temple consacré à une divinité inconnue[19], qui se plaignent que ces revenus ne leur arrivent pas. La

1. *Tebt.*, 82.
2. *Tebt.*, 115, 10, 24.
3. *Tebt.*, 6, 3.
4. *Tebt.*, 87, l. 108.
5. *Tebt.*, 57.
6. *Tebt.*, 61, 59, n.
7. *Magd.*, 9.
8. O. Rubensohn a publié de nouveau la stèle de l'ἐνυπνιοχρίτης du Serapéum.
9. *Tebt.*, 61, introd., nouvel exemple de ce fait connu.
10. *Tebt.*, 5; cf. l'analyse sect., IV, p. 18-21.
11. Inscr. de Nahas, Jouguet, *Rapport*, p. 354; *Tebt.*, 26, l. 19, et surtout 5, 85.
12. *Magd.*, 9.
13. *Tebt.*, 5, l. 78, et la note.
14. *Tebt.*, p. 543; cf. Canope, l. 75.
15. *Tebt.*, 5, l. 63.
16. *Tebt.*, 5, l. 65, 80; 6, l. 22; cf. Strack, *Rh. Mus.*, LV, p. 172.
17. Les trente jours de liturgie de *Tebtunis*, 88; cf. introd., obscur.
18. *Tebt.*, 5, l. 62 et sq., et p. 40, n. 63.
19. Selon les éditeurs, peut être un roi ou une reine.

pièce est citée dans un πρόσταγμα qui fait droit à la supplique. Les revenus énumérés sont :

1° Ceux de la terre sacrée (ἱερὰ γῆ), cf. même section, 5°, B.;

2° Des différentes charges (χαρπεῖαι);

3° Des propriétés des temples (οὐσιῶν);

4° Des sommes payées κατὰ ψηφίσματα (=προστάγματα) pour les différentes classes de prêtres[1];

5° Des sommes recueillies par des hommes et des femmes à Alexandrie et dans la contrée pour les trésors[2], les phiales et les vases (φιαλάς et ποτήρια), et ce qu'on appelle les ἀφροδίσια[3];

6° Autres revenus.

Les quatre premiers articles sont certainement communs à la plupart des temples; le cinquième est particulier au sanctuaire en question. Ailleurs, nous voyons des *clérouques* consacrer des terres au temple de *Soknebtounis*[4]. Enfin, certains impôts étaient dus aux temples; cf. sect. IV, p. 20, n° 24.

Circoncision. — Wilcken a donné une nouvelle édition des textes relatifs à la circoncision[5], soit deux papyrus de Berlin[6] (*B. G. U.*, 82, et *B. G. U.*, 347) et un papyrus de Strasbourg[7]. Ce sont des extraits des *Commentarii* (ὑπομνηματισμοί) du grand prêtre, et l'on doit remarquer qu'ils sont tous postérieurs à Hadrien.

Le papyrus de Strasbourg est postérieur à 159. La date est mutilée; mais, dans cette mesure, Wilcken la détermine avec certitude[8]; grand prêtre : *Flavius Méla. B. G. U.*, 347, est de 171 après J.-C., 11e année de Marc-Aurèle; grand prêtre : *Ulpius Serenianus. B. G. U.*, 82, est de 185 après J.-C., 21e année de Commode; grand prêtre : *Julianus.*

La circoncision paraît ici un caractère de la prêtrise (ἱερατικῶς περιτεμεῖν). Les prêtres qui veulent circoncire leurs enfants doivent demander une lettre pour l'ἀρχιερεύς au stratège du nome : celui-ci ne la donne qu'à ceux qui ont prouvé que les enfants à circoncire sont de race sacerdotale en produisant, comme nous l'apprend le papyrus de Strasbourg, l. 13-17, les copies des dernières ἀπογραφαὶ κατ' οἰκίαν de la famille : exemples de ces ἀπογραφαί de prêtres : *B.G.U.*, 706; *Amherst*, II, 74[9]. L'enfant ne doit avoir aucun signe d'impu-

1. Συντάξεις, cf. *Tebt.*, 5, l. 54.
2. Cf. les notes des éditeurs.
3. Probablement, comme le disent les éditeurs, le produit de la prostitution.
4. *Tebt.*, p. 143.
5. *Archiv f. Papyrusf.*, II, p. 4 et suiv
6. Publiés et commentés par Krebs, *Philolog.*, LIII (N. F. VII), p. 557.
7. Publié par Reitzenstein, *Zwei religions geschichtliche Fragen, nach ungedruckten griechischen Texten d. Strassburger Bibliothek*, Strasbourg, 1901.
8. *L. c.*, p. 13.
9. Selon Wilcken, le stratège devait vérifier l'authenticité de ces copies prises sur les originaux conservés dans les bibliothèques de la κώμη, en les comparant aux ἀπογραφαί conservées dans ses archives.

reté (ἄτιμος) et il est soumis à un examen analogue à celui de la victime. Munis de cette lettre, les prêtres se présentent devant l'ἀρχιερεύς, qui la vise et donne l'autorisation. Il y a des différences entre le texte de Strasbourg et ceux de Berlin. Les uns se contentent de décrire en quelques lignes la procédure d'usage, l'autre cite tout au long la lettre du stratège, qui occupe, comme le montre l'édition de Wilcken, presque toute l'étendue des trois colonnes[1], tandis que la dernière ligne du texte donne la décision du grand prêtre.

Wilcken note, en outre, qu'il n'est pas question, dans le papyrus de Strasbourg, de l'examen corporel de l'enfant. Les textes de Berlin nous montrent le grand prêtre interrogeant, pour savoir εἴ τι σημεῖον ἔχει ὁ παῖς, les hiérogrammates (*B. G. U.*, 8,) les coryphées, les hypocoryphées (*B. G. U.*, 347). Peut-être, dans le cas du papyrus de Strasbourg, cet examen a-t-il été fait déjà par les prêtres provinciaux[2].

Reitzenstein avait cru que *les parents du côté de la mère* étaient appelés à prouver par des actes la race sacerdotale de l'enfant, et voyait dans cette prépondérance donnée aux parents du côté maternel une survivance intéressante de l'ancien droit matriarcal. Cette interprétation reposait sur de fausses restitutions. Les mères sont nommées avec les pères pour la seule raison qu'il fallait que père et mère fussent de race sacerdotale. L'intérêt du papyrus de Strasbourg est de mettre ce fait en lumière.

On sait qu'Hadrien (ou Antonin) avait interdit la circoncision. Nos textes sont certainement postérieurs à cette mesure. Exception avait donc été faite pour les prêtres égyptiens, et le papyrus de Strasbourg, d'après la restitution de Wilcken, paraît faire allusion à un décret de l'empereur ou du préfet (l. 5, ἀκολούθως τοῖς κελευσθεῖσι).

Avant le IIe siècle, la circoncision était-elle générale en Égypte, ou, comme le veut Reitzenstein, réservée à la classe sacerdotale ? Cette question posée à propos de nos textes a été discutée par Günkel et Wendland. Nous renvoyons à leurs mémoires[3].

3° Armée

Epoque ptolémaïque[4]. — La question de l'armée à cette époque est liée à celle des clérouques, et les textes de cette année ont apporté sur les clérouques un grand nombre de renseignements.

1. La partie supérieure des trois colonnes manque.

2. Wilcken, *l. c.*, p. 8. La mention de cet examen est peut-être dans colonne II, 7 et suiv.

3. H. Günkel, *Ueber die Beschneidigung im alten Testament* (*Archiv*, II, p. 13); P. Wendland, *Die hellenistischen Zeugnisse ueber die ægyptische Beschneidigung* (*ibid.*, p. 22). Cf. aussi Wendland, dans *Berl. phil. Woch.*, 1902, XLIII, p. 1321-1322.

4. Wilcken pense que *Amh.*, II, 29, sont des ordonnances relatives à l'armée. Cf. *Archiv*, II, 117.

Pour le III[e] siècle, les papyrus de Magdôla ont donné quelques détails nouveaux.

Pour le II[e], la publication de *Tebtunis* I, a vivement éclairé le problème. Les renseignements sur les clérouques sont épars un peu partout dans tout le volume. Les textes les plus importants sont :

1° *Les décrets d'Évergète II relatifs aux clérouques*[1].

2° *Les listes de clérouques et de terres clérouchiques qui se trouvent dans les états des terres de toute espèce dressés par les comogrammates de Kerkeosiris*[2].

Au III[e] siècle, les clérouques sont tous militaires[3] et ne diffèrent que par l'étendue de leur lot (ἑκατοντάρουροι, τριακοντάρουροι). Au II[e] siècle, le terme κεκληρουχημένοι, κληροῦχος, désigne tous les possesseurs de κλῆρος, et parmi eux se trouvent quelques fonctionnaires civils comme Menchès (cf. plus haut) et des fonctionnaires de police dont le caractère militaire n'est pas très nettement accusé. Quant aux clérouques militaires, ils se divisent en plusieurs classes.

La plus importante est celle des *catèques*. Les éditeurs de *Tebtunis* paraissent avoir démontré que les *catèques* répondent exactement aux clérouques du III[e] siècle :

1° Les catèques sont *Grecs,* comme les clérouques, grecs dans l'acception large du mot opposé à *indigène*. Quelques-uns portent des démotiques ptolémaïques et alexandrins[4]. D'autres sont traités de Macédoniens, de Perses, de Crétois, etc. Ces nationalités ne répondent pas à des réalités géographiques : ce sont de simples titres, et l'on voit tel éphode devenant catèque assumer la qualité de Crétois[5]. Les Égyptiens, en devenant catèques, prennent un nom grec.

2° Comme les clérouques, les catèques sont des *soldats actifs*. Cavaliers, ils sont divisés en *hipparchies* numérotées (au III[e] siècle, les hipparchies sont quelquefois désignées par des ethniques); fantassins, en *chiliarchies*[6].

3° Comme les clérouques, ils sont dispersés dans les villages. Leurs titres ἑκατοντάρουροι, etc., sont les mêmes. Ces titres ne répondent pas toujours à la dimension réelle du lot[7].

1. *Tebt.*, 5, *passim*; *Tebt.*, 124.

2. *Tebt.*, sect. VI. Voir surtout App. I.

3. Pour le III[e] siècle, les clérouques nous sont surtout connus par les papyrus Petrie. Cf. P. M. Meyer, *Das Heerwesen d. Ptolæmæer und Romer in Egypten,* Leipzig, 1900, et Schubart, *Quæstiones de rebus militaribus quales fuerint in regno Lagidarum,* Breslau, 1900.

4. *Tebt.*, 99, l. 54, 58.

5. *Tebt.*, 32. On voit dans ce texte que 600 hommes ont été accordés au πολίτευμα des Crétois, et l'éphode en question est envoyé par l'officier chargé de la σύνταξις des catèques à deux personnages désignés par ce πολίτευμα.

6. Commandées par l'ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν ou l'ἡγέμων ἐπ' ἀνδρῶν? C'est douteux. Cf. *Tebt.*, 54, et la note 2.

7. Soit par suite de changements, soit à cause de la négligence du scribe. Le titre doit être exact au moins à l'origine. *Tebt.*, App., I, p. 548.

4° Enfin, les catèques ont, à l'égard de leur cléros, les mêmes devoirs que les clérouques du IIIe siècle[1].

Les catèques se recrutent soit dans les classes de clérouques inférieures à la κατοικία, soit parmi les simples particuliers (ἐξ ἰδιοκτημόνων)[2]. Dans ce cas, on les désigne par le nom de l'officier qui a présidé à leur promotion : οἱ διὰ Διονυσίου εἰς τοὺς κατοίκους ἱππεῖς, οἱ προσειλημμένοι εἰς τοὺς κατ. ἱππ. διὰ Κρίτωνος[3]. Cet officier est un ἐπιστάτης ou un γραμματεὺς τῶν κατοίκων[4]. Celui qui est chargé de la distribution des κλῆροι s'appelle ὁ πρὸς τῇ συντάξει[5].

Y a-t-il un rapprochement à faire entre cette manière de désigner les κάτοικοι et celle qui est d'usage pour les κληροῦχοι du IIIe siècle (*Magd.*, 1. Πτολεμαῖος Μακεδὼν τῶν Πυθαγγέλου καὶ Πτολεμαίου τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ), et le personnage nommé au génitif dans cette dernière formule est-il l'ancêtre de l'ἐπιστάτης? N'est-il pas plutôt un chef de corps? C'est ce que je ne saurais décider.

C'est la constitution de nouvelles classes de clérouques inférieures qui a probablement rendu nécessaire le changement d'appellation pour les clérouques du siècle précédent.

Les militaires indigènes forment la seconde catégorie de clérouques militaires. Leur organisation paraît, dans ses grandes lignes au moins, parallèle à celles des catèques. Il y a des μάχιμοι ἱππεῖς et des ἐπτάρουροι μάχιμοι (οἱ Χομήνιος ἐπτάρουροι, οἱ διὰ Χομήνιος εἰς τοὺς ἐπταρούρους προστειλημμένοι). Comme les κάτοικοι en hipparchies (et chiliarchies), ils sont divisés en λααρχίαι. Les lots des cavaliers sont théoriquement de 30 et 20 aroures; en fait, un peu plus petits. Les ἐπτάρουροι ont 6 aroures et demi. On trouve des Grecs parmi les μάχιμοι, comme on trouve des Égyptiens parmi les κάτοικοι. L'établissement des clérouques indigènes à Kerkeosiris date de la 41e année d'Évergète. Mais la coutume de donner un cléros à des μάχιμοι date du IIIe siècle.

A côté de ces colons militaires, on trouve des phylakites (10 aroures), surveillants des terres et des moissons; des érémophylakites (10 aroures), surveillants des routes du désert; des éphodes ou inspecteurs? (24 aroures); des χερσίπποι, inspecteurs du désert (24 aroures).

Un fait que les papyrus de Tebtounis ont bien mis en lumière, c'est que ces colonies ne se sont pas constituées seulement en deux ou trois fois, mais par des dons de terres qui se répartissent sur la durée de plusieurs règnes.

Le clérouque doit cultiver son cléros : s'il est trop pauvre pour

1. Un fait est caractéristique selon nos auteurs. Les τριακοντάρουροι Φυλέως, qui sont qualifiés de clérouques au IIIe siècle, deviennent κάτοικοι au IIe.

2. *Tebt.*, 124.

3. Cf. App. I, p. 550, et ind., p. 613.

4. Cf. indices, *s. v.*

5. *Tebt.*, 30, 31, 32 : συντακτικός à l'époque romaine. Opinion différente dans Wilcken, *Gr. Ost.*, I, p. 296.

subvenir aux charges, il peut le céder (παραχώρησις). Cette cession ne paraît pas être une vente. La location du cléros est libre, cela au IIIe[1] et au IIe siècle. Au IIIe siècle, nous voyons le fisc louer le cléros d'un clérouque absent[2]. Le fisc peut confisquer le cléros. Le cléros est pris généralement sur les terres royales incultes. C'est par exception ou par abus que des clérouques reçoivent de la γῆ σπόριμος. Cet abus est quelquefois consacré, par exemple, par un πρόσταγμα d'Évergète II.

Pour les terres clérouchiques et les redevances dues au fisc, cf. sect. VI, 5°.

Notons la mention d'un grade nouveau dans *Magdôla*, 1 : ἐπιλάρχης.

Époque romaine. — Wilcken[3], après un nouvel examen, a publié dans l'*Hermes* une lettre impériale déjà connue et relative à la succession des soldats[4]. Ses nouvelles lectures ont modifié l'histoire des légions en Égypte. On attribuait autrefois cette lettre à Trajan. Wilcken a lu le chiffre de l'année (γ). En combinant cette donnée certaine avec ce qui reste des noms des consuls, il est arrivé à reconnaître que le document datait de la 3e année d'Hadrien, 119. Le nom du préfet à qui la lettre est adressée doit être lu Ῥάμμιε et non Σίμμιε, et il s'agit de Rhammius Martialis, qui était préfet en 118. Cette lettre montre que, en 119, la legio III Cyrenaica et la legio XXII Dejotariana sont réunies dans le même camp, à Alexandrie. Or la legio II Trajana Fortis est en Égypte depuis 109[5]. Donc, il y a eu, un moment, au IIe siècle, comme sous Auguste, trois légions en Égypte. Ce fait contredit ce qu'on pensait jusque-là.

Nicole[6] complète heureusement ses archives militaires du Ier siècle par la publication du papyrus IV de Genève, qui contient les comptes du soldat [Qu]adratus. Il ne reste que les chiffres. Mais une comparaison avec le numéro 1 de la même collection est instructive. Il semble qu'il y ait quelques changements. La solde est plus forte de 49 drachmes. Le parallélisme n'est pas exact entre les deux textes. La mention probable de réjouissances accumulées fait songer aux fêtes qui dans les camps signalèrent l'avènement de Trajan (18 septembre 96).

4° Cités et Municipes

Dans le papyrus de Berlin *B. G. U.*, 578, un certain Lucius Antonius Minor, d'Antinoë, est qualifié de Ἀθηναιεὺς ὁ καὶ Ἐρεχθέντιος[7].

1. *Magd.*, 12.
2. *Magd.*, 1.
3. *Hermes*, 1902, p. 84.
4. *B. G. U.*, 140.
5. *C. I. L.*, III, 79.
6. *Archiv*, II, p. 63 et suiv.
7. On a des exemples fréquents de ces doubles « *démotiques* ».

Une inscription du *Corpus*[1] nous apprend que le prytane de la Boulé de la même ville appartenait à la φυλὴ Ἀθηναΐς. Le simple rapprochement de ces deux faits peut faire soupçonner que le premier de ces *soi-disant doubles démotiques* se rapportait non au dème, mais à la tribu. Un papyrus du Musée Britannique en donne la preuve irréfutable (papyr. Lond., 1164). Il est resté inédit; mais M. Kenyon[2] qui l'a déchiffré nous cite ces lignes significatives:

Ἀμμώνιος Σεβάστιος ὁ καὶ Ἡράκλειος καὶ οἱ τούτου ὁμογνήσιοι ἀδελφοὶ Ὀλυμπιάδης καὶ Ἀμμωνάριον, οἱ δύο ἀφήλικες, Αντινοεῖς, οἱ τρεῖς ἐκ πατρὸς Ἀμμωνίου φυλῆς τῆς αὐτῆς καὶ δήμου κ. τ. λ.

M. Kenyon en a profité pour nous donner la liste des noms de tribus et de dèmes connus. Les papyrus de Tebtounis nous permettent d'en ajouter deux nouveaux, Εὐεργέστιος[3] et Ζήνειος[4].

Les papyrus de *Ahnasieh* contiennent deux documents plus faits pour exciter notre curiosité que pour la satisfaire. Tous les deux sont attribués par l'éditeur au IIIe siècle après J.-C. C'est d'abord le début d'une lettre de la βουλὴ d'Héracléopolis à son « très cher » Cornelius [.....], écrite de la main (διὰ) d'Aurélius Héron [.....], ancien gymnasiarque et exégète, prytane en charge[5].

Le second est un extrait des ὑπομνηματισμοί de la même βουλή[6]. Nous assistons à un bout de séance orageuse. On vient de lire une pièce officielle, sans doute une lettre de haut fonctionnaire qui, vraisemblablement, exige quelques charges des bouleutes ou se plaint que certains droits n'ont pas été payés, car, après la lecture, les conseillers s'écrient d'une seule voix: « *Qu'on exige le paiement de ceux qui n'ont pas donné; nous ne sommes pas en nombre*[7]. » Le prytane fait lire une lettre du diœcète. La Boulè pousse la même clameur. Un autre texte mentionne un γυ(μασιάρχης) καὶ βο(υλευτής) καὶ προστάτης πόλέως[8].

1. *C. I. Gr.*, III, 4705.
2. Kenyon, *Phylae and Demes in Graeco-Roman Egypt* (*Archiv.* II, p. 70 et suiv).
3. *Tebt.*, 99, l. 58.
4. *Ibid.*, l. 55.
5. *B. G. U.*, 924.
6. *B. G. U.*, 925.
7. L. 2 et 3: Ἀπαιτ[είσθω]σαν οἱ μὴ ἀποδεδωκότες, ἔλλειμά ἐστιν τοῦ ἡμετέρου ἀριθμοῦ. L. 9: les *bouleutes* emploient le simple δεδωκότες. Ἔλλειμα..... ἀριθμοῦ ne pourrait guère signifier *un déficit dans les comptes*, il est très probable qu'il y a là une allusion à l'absence de certains conseillers qui n'ont pas paru pour se dérober aux charges. Ce sont les οἱ μὴ ἀποδεδωκότες (δεδωκότες). Nous avons des exemples nombreux de ces faits. Cf. dans le même fascicule, n° 936, où il s'agit d'un bouleute καταφυγόντα εἰς παγανικὰς συντελείας. Cf. Wilcken, *Archiv*, I, 408 et suiv. Wenger, *Rechtshistorische Papyrustudien*, pense que le bouleute en question se dérobe à la suite d'un procès commencé. Mais Wilcken me paraît, à bon droit, maintenir sa première explication (*Deutsche Litterat. Zeit*, 1902, p. 1141). Wilcken a promis, pour le second volume de l'*Archiv*, des commentaires de ces textes de Ahnasieh. — Sur la λογογραφία, liturgie municipale qui paraît avoir été lourde, cf. *Amh.*, II, 82; Wenger, *Archiv*, II, p. 56; Wilcken, *ibid.*, p. 128.
8. *B. G. U.*, 958.

5° Finances

A) *Taxes.* — Voici la liste de certaines taxes, ou nouvelles ou peu connues, au sujet desquelles les textes récemment publiés donnent quelques détails inédits :

Ἁλοητόν peut être l'ensemble des petites taxes sur l'aire (κάθαρσις, κοσκινευτικόν). *Tebt.*, 48, 17, n., abrégé en αλ ( ), *ibid.*, 90.

Ἀπόμοιρα. C'est la célèbre taxe d'un sixième sur la vigne et les jardins, bien connue par la loi financière de Philadelphe. Une ordonnance d'Évergète II [1] la range parmi les revenus sacrés maintenus aux temples, λήμψεσθαι δὲ καὶ τὰς ἀπομοίρας ἃς ἐλάμβανον. Ce texte, comme la pierre de Rosette, qui parle des καθήκουσαι ἀπομοίραι revenant aux dieux, semble corroborer les vues de Wilcken [2], qui pense que cet impôt n'a jamais cessé d'être un impôt sacré. Cf. cependant la discussion des éditeurs de *Tebtunis*, *l. c.*, notes.

Ἀρταβιεία. Ce mot [3] désignerait, selon les éditeurs de *Tebtunis*, l'impôt en nature sur les terres plantées en blé, impôt calculé à raison de tant d'artabes par aroure [4]. Cette vue est contraire à celle de Wilcken, pour qui la taxe en nature sur les terres plantées en blé s'appelle ἐπιγραφή [5]. Les textes mentionnent souvent l'impôt de 2 artabes (τὴν β $\overline{\ }$ = τὴν β (ἀρταβήν) [6], ou peut-être, selon les éditeurs, διαρταβείαν), celui d'une artabe, d'une demi-artabe [7]. Ἀρταβιεία serait le nom général de cet impôt [8]. Il y a peut-être une petite difficulté à cette interprétation. Une ordonnance d'Évergète II exempte les temples et les biens consacrés aux dieux de l'ἀρταβιεία, et nous voyons la ἱερὰ γῆ payer une redevance d'une demi-artabe [9]. Ces divers impôts sont payés par les terres clérouchiques et les terres sacrées, mais rien ne dit qu'ils leur soient spéciaux.

Γραμματικόν. Nous voyons cet impôt payé par diverses personnes : par des clérouques [10], par des prêtres [11], par des βασιλικοὶ γεωργοί [12]. Dans ces cas différents, ce n'est sans doute pas le même impôt.

Γεωμετρία. Une demi-artabe est payée de ce chef par les cultivateurs royaux [13].

1. *Tebt.*, 5, l. 50.
2. Wilcken, *Gr. Ost.*, I, p. 615, n.
3. Tantôt neutre pluriel, tantôt féminin.
4. *Tebt.*, 5, l. 5-9, n., p. 88.
5. *Griech. Ost.*, I, p. 194.
6. Arriérés remis par Évergète II, *Tebt.*, 5, l. 15. Rapport du comogrammate sur cette taxe, *Tebt.*, 99.
7. *Tebt.*, App. I, § 3, p. 555.
8. *Tebt.*, p. 32, n. 15.
9. *Tebt.*, 98, introd. (cf. 36, 9; 89; 61, b), l. 323-341, et notes.
10. *Tebt.*, App. I, § 3, p. 555; 89.
11. *Tebt.*, 97.
12. *Tebt*, 93 et 94.
13. *Tebt.*, 93. Sur cet impôt en général, cf. *Tebt.*, p. 39, n. 59.

Διαπύλιον[1] est probablement une taxe d'importation sur le vin. A la fin du IIIe siècle, elle subit un déficit de 2 talents 1366 drachmes.

Εἰσφορά. Impôt en nature payé par les ἐρημοφύλακες (1 artabe[2]), par la ἱερὰ γῆ[3] (demi-artabe), par les clérouques en même temps que l'ἐπιγραφή[4]. Ce serait comme elle un impôt spécial, intermittent et irrégulier.

Ἔλαιον. Nous avons quelques renseignements nouveaux sur le *monopole de l'huile*. Le numéro 10271 de Gizeh[5] (sc. Caire) est une bonne illustration de *Rev. Law.*, col. 39. Nous savons par ce document que les fermiers de l'huile doivent payer les cultivateurs à raison de 4 drachmes l'artabe. Mais ceux-ci leur doivent, en revanche, une drachme de grain gratis, en sorte qu'en réalité 4 drachmes sont le prix de 1 artabe et quart. Le papyrus en question est une lettre adressée probablement à l'ἀρχώνης pour appeler son attention sur un mémoire des γεωργοί qui, ayant livré 2630 artabes, demandent qu'avant la vérification de ce compte, on leur avance le prix de 300 artabes pour qu'ils puissent continuer leur travail[6].

Au IIe siècle la fraude pour la culture et la vente des produits oléagineux paraît avoir été assez fréquente. Évergète II amnistie les contrebandiers[7]. Un entrepreneur de la vente de l'huile et de l'impôt sur l'huile (ὁ ἐξειλημμένος τὴν διάθεσιν καὶ τὸ τέλος) saisit de l'huile importée et de l'huile de kiki, vendues par un Thrace, dans la maison du cordonnier Petesouchos, ce qui est l'objet d'un rapport du comogrammate Menchès[8]. Aussi le même entrepreneur n'est pas très populaire, et nous le voyons se plaindre d'avoir été quelque peu « rossé »[9].

Τέλος désigne à la fois l'impôt sur l'huile importée et sur les cultivateurs de produit brut comme le ricin (κρότων)[10]. Ἔλαιον est peut-être abrégé en ελ dans le *Tebtunis*, 95.

Ἐπιγραφή. Les éditeurs de *Tebtunis* comparent cet impôt avec l'ἀγορὰ ἐπιγεγραμμένη, levée à l'occasion d'une visite du roi[11]. Pour

1. *Tebt.*, 8, l. 19.
2. *Tebt.*, 89, l. 74.
3. *Tebt.*, 36, l. 9; *id.*, 98, l. 53.
4. *Tebt.*, 124, l. 35; 99, l. 48; 105, l. 48.
5. *Archiv*, II, p. 79-81 (Grenfell - Hunt). La date de ce papyrus est difficile à déterminer. La paléographie, le fait que le paiement est fait en *argent*, l'assigneraient au règne d'Évergète Ier. Et cependant il mentionne une κώμη portant le nom de *Philopator*. Cf. sect. V, p. 24.
6. Tous ceux qui ont fouillé en Égypte connaissent les demandes d'avances sur les salaires, tout à fait analogues à celle-ci.
7. *Tebt.*, 5, l. 193.
8. *Tebt.*, 38.
9. *Tebt.*, 39.
10. Comme il n'y a pas de *croton* à Kerkeosiris, les éditeurs pensent que τέλος désigne ici l'impôt sur l'huile importée, qui, à la différence du IIIe siècle, serait levé à l'intérieur.
11. *Tebt.*, 48, l. 12.

eux, c'est un impôt extraordinaire[1]. Il est payé en nature. Nous voyons cependant que, en cas de retard, il est exigé en argent[2].

Ἐπίμετρον. Cf. προσμετρούμενα.

Ἐπιστατικόν. Wilcken[3] y voit un impôt destiné au salaire de l'épistate τῶν ἱερῶν, ce qui s'accorde bien avec *Tebt.*, 97, mais moins bien avec *Tebt.*, 54, où nous voyons les épistates contribuer à cet impôt. Serait-ce une taxe destinée à s'assurer le privilège d'avoir un épistate, comme le suggèrent les savants anglais ?

Σμυρνά. La vente de la myrrhe est un monopole de l'État. Le prix en est fixé, au IIe siècle, à 40 drachmes d'argent par mine, en cuivre 3 talents 2000 drachmes. Un impôt sur le transport (καταγώγιον, καταγωγιμόν) est de 200 drachmes par talent (soit 3 1/3 0/0). Cette décision est portée à la connaissance du public par voie de πρόγραμμα[5].

Ἰχθυηρά. D'après une restitution de Grenfell, Hunt, Smyly, qui introduisent les ἁλιεῖς parmi les personnes exemptées par Évergète II de fournir le σταθμός aux soldats et fonctionnaires, personnes qui paraissent toutes appartenir à l'administration d'un monopole, la pêche serait un monopole de l'État. Vue différente dans Wilcken[6].

Θε( ) = Θε(οῦ), Θε(ῳτ)? *Tebt.*, 90.

Θησαυροφυλακικόν. Impôt payé par les cultivateurs royaux. Le nom indique l'objet de la taxe. C'est un droit levé pour la garde des redevances en nature dans les greniers publics[7].

Κάθαρσις. Cf. προσμετρούμενα.

Κοσκινευτικόν. *Idem.*

Κράστις θηβαίων. Impôt payé par les cultivateurs royaux[8].

Λαογραφία. Sauf *Macch.*, III, 2, 28, πάντας δὲ τοὺς Ἰουδαίους εἰς λαογραφίαν καὶ οἰκετικὴν διάθεσιν ἀχθῆναι, on n'avait aucun témoignage sur la λαογραφία à l'époque ptolémaïque[9]. Un papyrus, que les éditeurs placent dans le temps qui va de Ptolémée Alexandre à Ptolémée Dionysios, est intitulé[10] : Λαογραφία Θεογονίδος κατ' ἄνδρα τελούντων σύνταξιν. Λαογραφία, à l'époque romaine, désigne la *capitation*. Dans notre papyrus, ce mot ne paraît pas signifier *capitation*, mais

1. *Tebt.*, 5, n. 59.
2. *Tebt.*, 27, l. 84 et suiv. Un contribuable (?) en retard se dérobe à cet impôt par un départ pour Alexandrie. On fait apprécier la valeur de ses biens et on le rappelle par πρόγραμμα. *Tebt.*, 99, traite de cet impôt.
3. *Griech. Ost.*, I, p. 366.
4. *Tebt.*, 5, l. 53 et la note.
5. *Tebt.*, 35.
6. *Tebt.*, 5, n. 170. Wilcken, *Ost.*, I, p. 137.
7. *Tebt., passim, indices*, cf. *s. v.* p. 641.
8. *Tebt.*, 93 et *passim.*
9. C'était une raison de croire, selon Wilcken, que l'ouvrage avait été composé à l'époque romaine.
10. *Tebt.*, 103.

plutôt *recensement*[1], et probablement a-t-il la même signification dans *Macch.*, III. La capitation existait-elle à l'époque ptolémaïque ? Peut-être, selon les éditeurs, à partir du 1er siècle. Des ἀπογραφαί ressemblant aux ἀπογραφαί de l'époque romaine se rencontrent dans *P. Alex.*, 6[2], et dans les papyrus inédits de Fl. Petrie[3], qui mentionnent des σώ(ματα). Cf. σω(ματικόν ?) de *Tebt.*, 95, *in fine*. La σύνταξις pourrait, elle aussi, désigner un impôt de ce genre.

Λειτουργία. Le λειτουργικόν (8 drachmes) est payé par un clérouque indigène[4]. Λειτουργίαι ἐφοδικαί[5]. Nous avons parlé des ἡμέραι λειτουργικαί[6].

Ναύβιον. M. Smyly nous promet une nouvelle explication de ce terme dans la réédition des papyrus Petrie.

Ξένια. Redevances en nature ou corvées dues aux fonctionnaires. Une ordonnance d'Évergète II essaie de faire cesser les abus que cette coutume entraînait[7]. Nous recueillons souvent les échos de plaintes. On connaît l'inscription des prêtres d'Isis de Philæ se plaignant des trop fréquentes παρουσίαι exigées par les fonctionnaires[8]. Gizeh, 10250[9], nous fait assister à la levée de ces redevances par un de ses agents pour le diœcète Chrysippe. Les produits sont mesurés avec des mesures apportées d'Alexandrie et vérifiées sur les étalons de bronze. Ce texte est à rapprocher d'un papyrus anciennement publié par Grenfell et Hunt[10]. Les ξένια sont exigées aussi pour Lucius Memmius[11]. Le comogrammate Menchès est attaqué pendant qu'il lève l'ἀγορὰν ἐπιγεγραμμένην pour la visite du roi (πρὸς τὴν τοῦ βασιλέως παρουσίαν)[12]. Dans certains cas, les habitants doivent fournir les moyens de transport[13]. A l'époque romaine et byzantine, même coutume : c'est, sans doute, à cet ordre d'idées qu'il faut rattacher la lettre d'un procurateur enjoignant de faire préparer l'établissement de bain pour l'arrivée de grands personnages (παραγενομένων τῶν κρατίστων εὐσχημόνων)[14] et l'ordre donné à

1. Peut-être *recensement de* λαοί = indigènes, sens établi par des textes nombreux. Il est possible que, dans la suite des temps, le mot se colore d'une nuance nouvelle, et qu'il ait le sens que P. Meyer lui donne dans son intéressante note : *Zum Ursprung des Colonats*, dans les *Beiträge zur Alt. Geschichte*, I, p. 424.

2. *Bull. de la Soc. arch. d'Alexandrie* (publié par Botti).

3. On sait que M. Smyly prépare une nouvelle édition des papyrus Petrie, qui comprendra plusieurs textes inédits.

4. *Tebt.*, 102.

5. *Tebt.*, 32, n. 4.

6. *Tebt.*, 88.

7. *Tebt.*, 5, l. 184, et n.

8. Strack., *Dynastie. d. Ptolem.*, p. 254, n° 103.

9. *Archiv.*, II, p. 80.

10. Grenfell, *Gr. Pap.*, II, 14 b. (fournitures d'oiseaux pour le même diœcète).

11. *Tebt.*, 33.

12. *Tebt.*, 48. Παρουσίαν signifie les devoirs à rendre au roi à l'occasion de sa visite. Cf. Strack, *inscr. cit.*, ἀναγκάζουσι ἡμᾶς παρουσίας αὐτοῖς ποιεῖσθαι.

13. παρεῖα, *Tebt.*, 5, l. 193 et suiv.

14. *B. G. U.*, 926 (IIe siècle après J.-C.).

un cuisinier de fournir 10 livres (λίτρας) de viande pour un personnage accompagné de l'ambassadeur des barbares[1].

Ξυλική. Impôt levé sur les provinces extérieures comme à l'intérieur[2]. En Égypte au moins, il semble que la culture et la coupe des bois ait donné lieu à un monopole ou à une surveillance de l'État[3].

Ὀθονία. Certaines toiles sont fabriquées dans les temples; *Tebt.*, 5, l. 62-64, montre que le produit de cette industrie monopolisée revenait en grande partie au Roi.

Προσμετρουμένα. L'expression : προσμετρουμένων εἰς τὰς καθάρσεις καὶ τὸ κοσκινευτικὸν τῶν ρ(ἀρταβῶν) γ ἐπίμετρον β[4], fait penser que ce mot désigne tous ces petits impôts supplémentaires.

Στέφανος, payé par les clérouques et les cultivateurs royaux[5]. Un χρυσικὸς στέφανος paraît dû par les clérouques au stratège (?)[6]

Σύνταξις. Cf. plus haut Λαογραφία.

Σωματικόν. *Idem.*

Τεταρεικοστή (κ' δ'). Payée par les cultivateurs royaux[7].

Ὑπὲρ τόπου. Cf. vues différentes des idées en cours. *Tebt.*, 1, 5, n. 59, p. 39.

Τριχοίνικον ἱλιακῶν[8]? Payé par les cultivateurs royaux.

Φόρος[9] (χρημάτων καὶ σίτου). Levé en Thrace et à Lesbos.

Φυλακιτικὸν[10]. Pour les frais de police.

Notons encore χαρτηρά, χειρισμός, χειριστική.

Lumbroso[11] a expliqué la formule que l'on trouve dans certains contrats : (aroures) καθαρὰς ἀπὸ βασιλικῆς, en rapprochant Paris, 17, μισθωτὴς εἰδους ἐγκυκλίου καὶ ὑποκειμένων βασιλικῇ γραμματείᾳ (de même on dit βασιλικός tout court pour βασιλικὸς γραμματεύς).

De l'expression : κατακ. δωδεκάτου (ἔτους), qui se trouve dans des quittances de πράκτορες ἀργυρικῶν (*Amh.*, II, CXIV, année 131), que les éditeurs lisent à bon droit κατακ(ριμάτων) δωδεκάτου ἔτους, il rapproche la glose d'Hesychius κατακρίμα· κατάκρισις, καταδίκη.

B) *Domaine royal, terres des clérouques, terres sacrées.* — C'est peut-être là pour la couronne, la plus importante source de revenu. *Tebtunis* I est, à ce point de vue, une mine de renseignements nouveaux.

1. *B. G. U.*, 932 (époque byzantine).
2. *Tebt.*, 8, l. 25.
3. *Tebt.*, 5, l. 205 et n.
4. *Tebt.*, 92.
5. *Tebt.*, 98.
6. *Tebt.*, 101. Voir aussi *Tebt.*, 101 et 95, .τε ( ) δε), στε ( ) δε ( )?
7. *Tebt.*, 93.
8. *Tebt.*, 93 et *passim*.
9. *Tebt.*, 8, l. 6-7.
10. *Tebt.*, 5, l. 15, n.
11. *Osservazioni Papirologiche* (*Rendiconti della reale Accademia dei Lincei*, t. XI, fasc. 1, séance du 19 janvier 1902).

Les éditeurs ont pris soin de les résumer dans un appendice [1] sur les terres de Kerkeosiris, ce qui me permettra d'être bref.

Un fait curieux et qui paraît acquis, c'est qu'il y a des κῶμαι, et Kerkeosiris appartient à cette classe, où *il n'y a pas de terres qui soient propriété particulière* [2]. Elles rentrent toutes dans les catégories soit des terres royales, soit des terres de clérouques, soit des terres sacrées [3]. Les textes mentionnent encore la γῆ ἐν ἀφέσει. Que faut-il entendre par là? Il est clair, d'abord, que cette sorte de terre ne se confond pas avec la propriété particulière, γῆ ἰδιόκτητος. Elle est toujours associée avec les terres royales, clérouchiques et sacrées. Provisoirement, on peut admettre, avec les savants anglais, que l'expression γῆ ἐν ἀφέσει est le terme général qui désigne les terres qui ne sont pas possédées par ceux qui les cultivent à titre de propriété, mais seulement à titre de concession de la part de la couronne, soit les terres royales, clérouchiques, sacrées [4].

Terres sacrées. — Le total des terres sacrées s'élève, à Kerkeosiris, à 291 aroures 7/8. Il y a aussi des terres sacrées à Magdôla [5]. Le γεωργός de la ἱερὰ γῆ ne diffère pas beaucoup de celui qui cultive la terre royale. Il paye en plus un impôt d'une demi-artabe, comme les clérouques. Le revenu de la terre sacrée doit aller au temple et être levé par les fonctionnaires du temple. Mais cette loi souffre des exceptions [6].

Terres clérouchiques. — Les terres des clérouques occupent un tiers du territoire de Kerkeosiris [7]. Nous avons vu à qui elles étaient données. En général elles sont toujours prises sur la terre inculte. Nous voyons, toutefois, certains μάχιμοι, ceux d'Ibion, recevoir de l'ἐσπαρμένη. Mais la preuve que c'est là une exception, c'est que, sous Philométor, un clérouque qui a reçu un κλῆρος σπόριμος se voit dépossédé et n'obtient

1. Les documents analysés dans cet appendice sont principalement ceux de la VI[e] section (Land Survey). M. Kenyon, *Catalogue of additions*, p. 520, signale des documents analogues émanant de Besas Soter, comogrammate de Crocodilopolis, datés de la 7[e] année de Claude (British Museum, n° 604).

2. Il n'y a, à Kerkeosiris, de propriétés privées que les maisons du bourg et peut-être une aroure un quart de jardin.

3. Il y a des exceptions apparentes. La catégorie qu'on appelle ὑπόλογον ἄφορον ἐκτὸς μισθώσεως (ὑπόλογον = ce qu'on extrait d'un total) et qui désigne les terres incultes, non susceptibles de location et, par conséquent, ne rapportant rien à l'État (ἄφορον), sont évidemment des terres royales, car, lorsqu'on en donne à cultiver, on les donne aux βασιλικοὶ γεωργοί. Les παράδεισοι, appelés quelquefois ἄμπελοι, ne sont mis à part que parce qu'ils payent un impôt particulier (ἀπόμοιρα). Les νομαὶ ἐκτὸς μισθώσεως, qui sont πρὸς χαλκόν διοικούμενοι, c'est-à-dire qui payent une rente en argent au lieu de verser une rente en nature, appartiennent aussi à la couronne, puisqu'elle les donne quelquefois à des clérouques (*Tebt.*, App. I. p. 538-543).

4. Sur la γῆ ἐν ἀφέσει, voir surtout *Tebt.*, 5, l. 36 et notes.

5. Voyez le détail des *Tebt.*, App., 543. Notre inscription de Magdôla mentionne la ἱερὰ γῆ ἄχρηστος. Elle est naturellement exempte de redevances.

6. *Tebt.*, 5, l. 57-60. — Nous trouvons quelquefois des terres sacrées comptées parmi les terres royales. *Tebt.*, 93, 94.

7. Cf. le détail, App., p. 545.

à la place qu'un terrain inculte, χέρσος. L'État n'est pas toujours aussi sévère. Le diœcète peut permettre, dans certains cas, au clérouque avantagé de garder sa γῆ σπόριμος sans rien payer de plus à la couronne. D'autres fois, il paie la rente d'une année et garde sa terre; c'est cette dernière mesure que l'ordonnance d'Évergète II paraît avoir voulu généraliser[1].

Le clérouque peut cultiver lui-même sa terre ou la louer. Trop pauvre pour supporter les charges, il peut la céder (παραχώρησις). Outre la rente ἐκφόριον, il paie plusieurs impôts : au moment où il reçoit son cléros, le προσλήμψεως στέφανος; puis le λειτουργικόν, le στέφανος, l'ἀνιππία (? connu dès le IIIe siècle), les κοινωνικά, le γραμματικόν, l'εἰσφορά. S'il ne cultive pas sa terre selon les lois et ordonnances, en cas de fraudes relatives aux monopoles, pour tout autre crime et délit, son κλῆρος peut lui être confisqué. Nous avons des listes de κατοχιμοὶ κλῆροι. Le fils hérite du cléros de son père.

Terres royales. — La 52e année d'Évergète II, le total des terres du domaine est de 2427 aroures 14/32, donnant une rente de 12330 artabes 2/3, selon certains textes; 12346, selon d'autres[2]. C'est plus de la moitié de tout le territoire (4,700 aroures). Le chiffre de la rente est un chiffre fictif, tel sans doute qu'il a été fixé au début du règne de Philométor et Évergète II. Depuis, le domaine royal s'est appauvri.

Les seules terres qui produisent la rente sont celles qui sont désignées dans les textes par l'abréviation ἀπη( ), que MM. Grenfell, Hunt, Smyly poposent de lire ἀπηγμένον = ce que l'on déduit du total fictif, catégorie mise à part des autres, parce qu'elle comprend les seules terres qui paient la rente. Ces terres sont plantées : 1° de σῖτος, soit du froment (πυρός), de l'orge (κριθή), de la dourah (ὀλύρα), des lentilles (φάκος); 2° d'autres produits ἀλλὰ γένη (τῆλις, μελάνθιον, φάσηλον, σκόρδον); 3° des χλωρὰ (ἄρακος, χόρτος νομῶν, χόρτος). Le principe de la rotation des cultures est réglé d'une manière fixe, les produits les plus faibles succédant aux plus forts. La rente est calculée en artabes de froment. Quand elle n'est pas payée en froment, elle est payée selon une loi d'équivalence officielle :

Blé : orge :: 5 : 3
Blé : olyre :: 5 : 2

La proportion du blé au cuivre est difficile à déterminer.

Une autre catégorie est désignée par l'expression ἀπη(γμένον) α ἔτους ἐκφόριον. Il paraît que ce sont des terres productrices qui sont données par exception à des clérouques. Nous avons vu que de ces clérouques on exigeait le paiement d'une seule année de rente. Cette explication ne va pas toujours sans difficulté.

1. *Tebt.*, 5, l. 36-43.
2. Il faut tenir compte des fautes de calcul fréquentes sous la plume de Menchès.

A côté de la terre qui rapporte à la couronne la rente fixée, il y a celle qui lui rapporte une rente inférieure. Elle est dite ἐν συγκρίσει, c'est-à-dire soumise à la décision du diœcète, qui doit juger s'il faut la ranger dans la catégorie des terres tout à fait incultes[1]. Les longs rapports du comogrammate nous font quelquefois assister aux efforts le plus souvent vains des administrateurs pour rétablir ces terres dans leur ancienne valeur.

Le produit est également à déduire du total des rentes fixées, qui provient des terres dont le revenu est affecté à un objet particulier, par exemple, pour les enfants royaux, ou toutes autres dépenses de cette nature (κατακεχωρισμένη πρόσοδος).

Enfin viennent les terres que la négligence ou le malheur des temps ont rendues tout à fait improductives (τὸ ὑπόλογον). Et ce sont d'abord les terres incultes, divisées en inondée, (ἔμβροχος), salée (ἅλμυρις), déserte (χέρσος). *Entre l'année 170 et l'année 118, la moitié du domaine devient ainsi stérile.* D'autres terres sont dans cette catégorie pour d'autres raisons, par exemple 47 aroures devenues clérouchiques et dont le produit est compté, si j'ose dire, dans un autre chapitre du budget.

Enfin, une dernière classe est constituée par la terre ἐν ἐπιστάσει καὶ ἐν ἀπολογίσμῳ, pour laquelle on n'a pu encore trouver d'explication satisfaisante.

Notre maigre résumé ne donne qu'une idée imparfaite de tout ce que nous apprennent ces textes; il suffira pour montrer quel intérêt l'historien de la civilisation antique aurait à pénétrer, à la suite des habiles commentateurs, dans le détail de ces inappréciables documents.

C) *Fonctionnaires.* — Tous ou presque tous concourent à l'administration des finances, dirigée par le diœcète d'Alexandrie[2], qui nomme tous les fonctionnaires proprement financiers[3]. Nous ne savons pas s'il y avait des diœcètes dans chaque nome. L'épimélète nous y apparaît au IIe siècle, comme le directeur des finances[4]. Comme on sait, l'économe, si important au IIIe siècle, lui est au IIe subordonné. *Tebtunis* nous apporte des preuves nouvelles de ce changement[5]. Quant à l'ἀντιγραφεύς, le contrôleur qui joue un si grand rôle dans la loi financière de Philadelphe, il n'est pas nommé dans la collection. Nous n'y trouvons que des contrôleurs secondaires, qui contresignent les reçus des sitologues[6]. Le stratège prend part comme représentant du

1. En attendant, un contrat entre l'administration et les γεωργοί fixe la *rente* que cette terre doit rapporter.

2. Les instructions générales émanent de son bureau; par exemple; *Tebt.*, 6, l. 4-5, *Tebt.*, 27. Il juge ses subordonnés immédiats, *Tebt.*, 7. Il envoie des inspecteurs dans les nomes, *Tebt.*, 28, etc.

3. Le comogrammate, *Tebt.*, 10. Nous avons des détails sur la nomination de Menchès.

4. Ses inspections. *Tebt.*, 17, p. 87.

5. Cf., en particulier, la formule du début du décret *Tebt.*, 6.

6. Déjà connus par *Amh.*, II, 59, 60; cf. *Tebt.*, 5, l. 85; 6, l. 13-16 et n.

pouvoir central à l'administration financière. Avec le basilicogrammate[1], il est chargé de la vérification des mesures qui servent à mesurer les redevances en nature. Il cumule quelquefois avec ses fonctions celle de l' ὁ ἐπὶ τῶν προσόδων[2]. Le caractère financier du basilicogrammate est encore plus marqué, car il est spécialement chargé de l'inspection et de la mensuration des terres, la plus grande source de revenus pour l'État. Il n'est pas jusqu'à l'épistate des phylakites qui n'ait une responsabilité en matière de finances, car un des principaux devoirs de ses subordonnés est la γενηματοφυλακία[3].

Dans le bourg, c'est le comogrammate qui centralise dans ses bureaux[4] toute cette administration[5]. Ses fonctions sont assez importantes pour qu'il fasse souvent le voyage d'Alexandrie[6]. Soumis à l'inspection de l'épimélète, il lève des taxes[7] et est perpétuellement en rapport avec le comarque et les πρεσβύτεροι, les βασιλικοὶ γεωργοί pour les questions de cultures[8]. C'est lui qui dresse les divers cadastres qui remplissent la section VI du premier volume de *Tebtunis*. Le comogrammate intervient dans l'administration des monopoles. Nous le voyons avec un fonctionnaire dont le nom a disparu, signer un πρόγραμμα fixant le prix de la myrrhe. C'est l'épistate qui est chargé de la vente de ce produit[9].

D) *Règlements financiers.* — Les papyrus de Tebtounis sont très riches en renseignements sur la manière de procéder des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Énumérer tous les détails grossirait ce travail outre mesure. Je me bornerai à signaler les nom-

1. *Tebt.*, 5, l. 85-90.

2. *Tebt.*, 5, l. 159.

3. C'est peut-être de phylakites qu'il s'agit dans la longue et curieuse plainte contre certains fonctionnaires malversateurs, signée de plusieurs personnes de villages divers, *Tebt.*, 24. Les fonctions d'économe et d'archiphylakite sont associées, *Tebt.*, 27. Ce texte est un des plus importants du volume. Ce sont des instructions, accompagnées de réprimandes, à un fonctionnaire, pour la levée des rentes sur les secondes récoltes. Il doit nommer les γενηματόφυλακες, qui, avec les phylakites, garderont la récolte jusqu'à ce que l'État ait prélevé sa part. On exige un serment royal de tous les fontionnaires mêlés à cette opération, ὁ ἐπὶ τῶν προσόδων, économe, archiphylakites, δεκανοί des phylakites, etc.

4. γραμματεὺς du comogrammate, *Tebt.*, 112.

5. C'est naturellement sur le comogrammate que nous avons le plus de renseignements nouveaux puisque les pièces trouvées dans les crocodiles de Tebtounis viennent en grande partie du bureau de Kerkeosiris.

6. *Tebt.*, 19. Nomination du comogrammate : *Tebt*, 9, 10, 11.

7. *Tebt.*, 29, l. 11 et suiv.

8. Inspection des terres, *Tebt.* 12; dresse la liste des personnes capables de γενηματοφυλακία, *Tebt.*, 27; s'occupe des terres royales, *Tebt.*, 49, 50; juge des querelles relatives à l'irrigation avec le comarque et les anciens, *Tebt.*, 50; reçoit des pétitions des βασιλικοὶ γεωργοί, *Tebt.*, 44; du comarque et des πρεσβύτεροι, *Tebt.*, 48. C'est une question de savoir s'il est le supérieur ou le subordonné du comarque, *Tebt.*, 22, et 48. Le comarque m'apparaît comme une sorte de maire, entouré d'un conseil de *cheiks* (πρεσβύτεροι) et qui représente les habitants du village vis-à-vis du délégué de l'administration centrale, le comogrammate.

9. *Tebt.*, 35.

breux règlements financiers que contient la collection d'ordonnance d'Évergète, en particulier ceux qui ont trait aux douanes[1], aux mesures[2], et le règlement sur le transport du blé[3], à rapprocher d'une lettre de patron de bateau, trouvée à Magdôla[4].

E) Ἀπογραφαί *de l'époque ptolémaïque.* — Grenfell et Hunt ont publié trois ἀπογραφαί de maisons de l'époque ptolémaïque, pour laquelle les documents de ce genre sont rares[5]. Elles sont adressées à l'épimélète; mais elles nous apprennent que deux autres exemplaires de la même déclaration étaient adressés l'un à l'économe, l'autre au basilicogrammate, ce qui corrige une vue de Wilcken (*Ost.*, I, p. 433, n. 2).

Plusieurs quittances dans *B. G. U.*, 9.

6° Justice

A) *Compétence des tribunaux et des fonctionnaires. — Chrématistes et Laocrites.* — Une ordonnance d'Évergète II[6] règle leur compétence dans les procès qui ont pour point de départ des *contrats*, quand les parties sont de nationalité différente. C'est la langue dans laquelle le contrat est rédigé qui détermine le tribunal devant lequel la cause est portée : dans le cas des contrats grecs, se sont naturellement les *Chrématistes;* dans le cas des contrats Égyptiens, ce sont les *Laocrites* qui sont compétents. Dans les procès d'Égyptiens contre Égyptiens, les chrématistes ne peuvent juger.

Ce dernier paragraphe nous indique qu'avant cette date les chrématistes avaient une tendance à empiéter sur la juridiction du tribunal indigène[7]. Avant ce décret, il est probable que le demandeur portait la cause devant le tribunal de son choix. Il n'est pas question des procès qui ne sont pas engagés sur des contrats. Les cultivateurs royaux, les personnes appartenant à l'administration des monopoles[8] ou des revenus ne tombent pas sous la juridiction de ces tribunaux.

Il est naturel de croire que le comogrammate fait partie des personnes exclues de la juridiction des chrématistes. Cependant, huit ans après la promulgation du πρόσταγμα d'Évergète, nous voyons un comogrammate accusé par des contribuables devant les chrématistes[9]. Un an après, nous voyons les mêmes chrématistes intervenir pour rame-

1. *Tebt.*, 5, l. 22, l. 27, l. 33.
2. *Tebt.*, 5, l. 85.
3. *Tebt.*, 93.
4. *Magd.*, 9.
5. *Archiv.* II, p. 82-84.
6. *Tebt.*, 5, l. 205 et suiv. et les notes.
7. Cf., d'ailleurs, Papyr. 13 de Turin, 34e année de Philométor et d'Évergète.
8. ὑποτελεῖς.
9. *Tebt.*, 29 (a. 110).

ner dans leurs districts des agents financiers qui ont pris la fuite[1]. Je pense que la contradiction n'est qu'apparente. D'abord, le décret ne parle que de procès engagés sur des contrats, et notre comogrammate est simplement accusé de vol. De plus, *Amh.*, II, 33[2], nous montre des fonctionnaires jugés par les chrématistes; seulement il semble bien que, dans ce cas, ce tribunal prenne un caractère différent : il s'adjoint l'épimélète et le basilicogrammate, et il est interdit aux parties de se servir d'avocats.

Stratège. — Époque ptolémaïque[3]. Les papyrus de Magdôla jettent sur ce point quelques faibles lueurs. Au bas de presque toutes les pétitions, nous avons l'aspotille du stratège[4] qui décide la suite à donner[5]. Parfois il paraît mander les contestants à son βῆμα; parfois il parle de renvoyer l'affaire aux juges compétents (τοῖς καθήκουσι κριτηρίοις, κοινοδίκαιον). Les affaires où il juge lui-même paraissent être celles où sont impliqués des clérouques; au IIIe siècle, il ne faut jamais perdre de vue les origines militaires de la *stratégie*.

Dans tous les cas, le stratège agit comme officier de police et il doit assurer, au besoin par la force, la comparution de l'accusé. C'est l'épistate qui, à ce point de vue, est son représentant dans le bourg[6], et nous voyons cet épistate agir non seulement comme agent de police, mais comme juge de paix, sur un simple ordre de son chef[7].

Ces attributions, le stratège les garde au IIe siècle, et les partage avec son subordonné le basilicogrammate[8]. Peu à peu, sans doute, ce fut tout naturellement lui qui fut chargé de préparer l'instance, comme il apparaît dans *Amh.*, II, 35[9]. Nous le voyons aussi juger un ἱππεὺς κάτοικος[10].

Les autres fonctionnaires, à l'époque ptolémaïque, ne semblent avoir une certaine compétence juridique qu'à l'égard de leurs subordonnés, probablement pour des délits commis dans l'exercice de leurs fonctions. Une ordonnance de Soter II[11] rappelle que c'est le droit du diœcète de juger ceux qui dépendent immédiatement de l'administration centrale des finances. Le comogrammate Menchès,

1. *Tebt.*, 24, l. 35 (a. 117).
2. Cf. L. Wenger, *Archiv*, II, p. 48; Wilcken, *Archiv*, II, p. 121.
3. L. Wenger a étudié la compétence des fonctionnaires à l'époque romaine dans le troisième mémoire de ses *Rechthistorische Papyrustudien*, Graz, 1902.
4. Que ces aspotilles sont bien de la main du stratège ou des ses scribes, bien que les suppliques soient adressées au roi, c'est ce que nous pensons avoir démontré, *Magd.*, Introd. générale.
5. *Magd.*, Appendice.
6. L'épistate du bourg, *Magd.*, introd. gén.
7. *Magd.*, Appendice, et *passim*.
8. *Tebt.*, 14, 15.
9. Wenger, *Archiv*, II, p. 47.
10. *Tebt.*, 13.
11. *Tebt.*, 7.

accusé d'empoisonnement, est conduit devant l'épistate des phylakites et le basilicogrammate, bien que, dans ce cas, il soit régulièrement justiciable des chrématistes[1]. Aussi ne faut-il pas croire que l'épistate et le scribe royal rendent une sentence. Tout au plus étudient-ils l'affaire à la manière des magistrats instructeurs, ἐξ ἐπισκέψεως, et comme l'accusation fait défaut, ils relâchent le comogrammate.

Époque romaine[2]. — Les textes sont beaucoup plus nombreux, mais ils sont aussi plus anciens et ne rentrent pas dans le domaine de la présente chronique. Qu'on me permette donc d'indiquer seulement le travail cité de Wenger. Il étudie en détail, d'après les documents connus, la compétence du stratège, de l'épistratège, de l'archidicaste, du juridicus et du préfet[3].

B) *Procédure*. — *Époque ptolémaïque*. — La *contrainte par corps*, abolie en Égypte depuis Bocchoris, a été rétablie par les rois grecs. Selon Wenger, *Amh.*, II, 43, fait allusion aux ordonnances qui la permettaient. Wenger croit que, dans certains cas, elle était facultative. *Tebtunis*, 5, l. 221, en limite l'usage.

La *saisie* peut être employée soit pour assurer la conservation de l'objet en litige[4], soit en cas de non-paiement d'une dette ou d'un impôt. Un πρόσταγμα d'Évergète II en limite l'usage à l'égard de certaines personnes (cultivateurs royaux, ὑποτελεῖς, etc.).

La *torture* est-elle mentionnée dans nos textes, et que faut-il entendre par l'expression πειθανάγκης προσαχθείσης? C'est une question sur laquelle on n'est pas d'accord[5].

Les ἀπαγωγαί arbitraires sont interdites par un πρόσταγμα d'Évergète II[6].

Époque romaine. — Παραστάσεις. Wenger[7] a étudié les pièces connues sous le nom de παραστάσεις. Dans un groupe de ces déclarations (παραστάσεις μονῆς καὶ ἐμφανίας), il a cru reconnaître une institution analogue à celle du *vindex*. La déclaration est faite au magistrat, comme Lenel l'admettait autrefois pour le vindex[8]. Dans nos

1. *Tebt.*, 43.

2. Botti a donné, dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie* (p. 110 et suiv.), une réédition du recto du fameux papyrus Cattaoui et une première édition du verso qui contient le compte rendu d'affaires judiciaires.

3. Wilcken a fait remarquer qu'il manquait un paragraphe sur l'*idiologus* qui tranche les questions sur les ἀδέσποτα. C'est lui qui, selon Wilcken, juge dans Wessely, *Taf. gr.*, 6-8 (*Deutsch. Litterat. Zeit.*, 1144).

P. M. Meyer promet un travail sur le δικαιοδότης et l'ἀρχιδικάστης, dans les *Beitr. f. alt. Gesch.*

4. *Amh.*, II, 35. Wenger, *Archiv*, II, p. 46.

5. Grenfell, Hunt, *Amh.*, II, 31, 32; Wenger, *Archiv*, II, p. 45, et, d'autre part, Wilcken, *Archiv*, II, p. 119, n. 1.

6. *Tebt.*, 5, 255.

7. *Rechthistorische Papyrustudien.*

8. Wenger discute l'opinion nouvelle, soutenue par Lenel dans l'édition française (F. Peltier) de l'Édit perpétuel.

παραστάσεις, la caution s'engage : 1° à présenter celui qu'elle cautionne à toute réquisition ; 2° ἐὰν δὲ μὴ, ἐκβιβάσω τὰ πρὸς αὐτὸν ἐπιζητούμενα. Ce sont les deux obligations de l'*exhibitio* et de la *defensio* qui incombent au vindex. — Dans un second chapitre, il étudie les autres sortes de παραστάσεις[1].

En analysant le *Papyrus Ox.* II, 260, où l'on voit deux parties s'engager, sous forme de stipulation, devant le stratège, et par un serment écrit et visé par l'hyperète, à porter leur différend, à une date fixée, devant l'archidicaste, Wenger est amené à reconnaître en Égypte une sorte de *vadimonium Alexandriam faciendum*, analogue à l'ancien *vadimonium Romam faciendum*. De là une étude sur le *vadimonium*, que nous ne pouvons suivre dans les détails.

A côté du *vadimonium*, il y a, en Égypte, une autre manière d'introduire un procès : le demandeur écrit au stratège en lui demandant de classer sa plainte, κατα⸗χωρισμός.

Le *vadimonium* s'emploie dans le cas où l'affaire est portée devant les juges permanents (stratèges, archidicaste, juridicus, préfet). Le *vadimonium* peut avoir pour but soit de renvoyer l'affaire devant le même magistrat, à une date ultérieure, soit de la porter devant un autre magistrat. A la différence de ce qui passe dans le cas du *vadimonium Romam faciendum*, les deux parties s'engagent. Il y a là quelque chose d'analogue à la *prorogatio*.

Le κατα⸗χωρισμός est la procédure ordinaire pour introduire l'instance devant les tribunaux conventuels.

C) *Contrats.* — Les papyrus publiés de Magdôla ne contiennent pas de contrats, mais il y est fait plusieurs fois allusion à des contrats[2]. Les papyrus de Tebtounis contiennent des allusions analogues. La plus intéressante, croyons-nous, est celle qui se trouve dans les ordonnances d'Évergète II, où il est question d'un *bail domanial héréditaire*[3]. Un autre texte parle d'une συγγραφὴ τροφῖτις[4]. En outre, Tebtounis

1. A propos du papyrus de Paris, publié par Wessely (*Denksh. Wien. Akad.*, 37, p. 121), je ferai remarquer que la lecture de l'éditeur ηλατηωρ..., sous laquelle se cache, selon Wenger, un mot qui signifierait *custodia*, φυλακτήριον, est assez près paléographiquement de (π)λα(ιτ)ωρίῳ (pour πραιτωρίῳ).

2. *Magd.*, 1 et 3, allusion à une location de *cléros* (le contrat est probablement *grec*) 13, *id.*, mais le bail est passé devant le monographe, notaire égyptien, et il est probablement en égyptien ; 19, allusion à un contrat égyptien ; 14, allusion à une fausse συγγραφὴ δανείου. Comme nous le fait remarquer M. May, professeur à la Faculté de droit de Paris, nous avons mal interprété ce texte. Ce n'est pas le jeune homme qui a prêté 1,000 drachmes à la courtisane, mais la courtisane qui a fait signer au jeune homme un acte par lequel il se reconnaît son débiteur. En fait, il n'aurait reçu aucun argent, et c'est simplement une manière d'extorquer de l'argent au bonhomme Sopolis. Dès lors, l. 9, début l. [χρῆσις] déjà proposé par M. Homolle.

3. Μεμισθώμενοι εἰς τὸ πατρικόν, Tebt., 5, p. 32, n. 12. Sur la question des baux héréditaires, on connaît le fondamental travail de Mitteis *Zur gesh. d. Erbpacht...* dans les *Abhandl. d. Königl. Sächs. Gesellschaft*, XX, p. 10 et suiv. Sur l'emphyteusis, cf. C. Müller, *Archiv*, I, p. 440.

4. *Tebt.*, 51. (Cf. *Pap. Tor.*, 13, 9 : *P. Ox.*, I, 37, 9 ; Wilcken, *Archiv*, I, p. 123).

a fourni plusieurs contrats intéressants : le plus beau est un *contrat de mariage*[1], plus complet que celui de Genève (n° 21)[2], qui était, on le sait, l'unique pièce de ce genre venue de l'époque ptolémaïque jusqu'à nous.

Il y a dans le même recueil des baux intéressants. Les éditeurs ont décrit la manière dont les contrats sont scellés. La chose est importante comme le prouve *Magdôla*, 12. Les témoins sont au nombre de six, parmi eux le συγγραφοφύλαξ[3], qui n'est pas un officier public, mais un simple particulier, ce qui est, croyons-nous, conforme au droit grec classique.

Les contrats de prêts, les baux, la *stipulatio duplae* ont été l'objet d'études parues dans le *Bolletino dell' Istituto di diritto romano*. Mon collègue M. Collinet a bien voulu me fournir les analyses qu'on lira en note 4.

1. *Tebt.*, 104.

2. Complété avec un fragment de Münich, par Wilcken, *Archiv*, I, 484-491.

3. *Tebt.*, 105, l. 53 et la note.

4. *Bollettino dell' Istituto di diritto romano*, anno XIV (1901), fasc. I (paru en 1902) :

Emilio Costa, *Sul Papiro fiorentino num.* 1. (pp. 46-50). Ce papyrus, du 25 mars 153, est un contrat de prêt garanti par une hypothèque, avec la clause spéciale que, si la dette et les intérêts ne sont pas payés au jour fixé, la prêteuse aura le droit de se mettre en possession de la chose hypothéquée et d'exercer tout droit et attribut de la propriété. — M. K. Wessely avait vu dans ce papyrus un exemple caractéristique de la *lex commissoria pignoris*, qui fut prohibée par Constantin. — M. E. Costa n'accepte pas cette thèse. Il voit ici une convention d'hypothèque grecque (et non pas romaine). Or, la *lex commissoria* n'a pas le même caractère dans les deux législations. En droit grec, c'est une *datio in solutum*.

P. 58-79. *Il diritto romano e la papirologia*, par R. de Ruggiero. [Bibliographie.]

Bull., etc., anno XIV (1901), fasc. II-IV (paru en 1902).

P. 99-121 Roberto de Ruggiero, *I papiri greci e la stipulatio duplae.*

Le contrat de vente de 454, trouvé à Antinoé par M. Gayet et publié par S. de Ricci dans Wessely, *Studien zur palaeogr. u. papyrusk.*, fasc. 1, est reproduit et traduit. Il contient une clause remarquable pour les romanistes : *le vendeur s'engage, en cas d'éviction, à payer le double du prix et le double de tous les autres frais et dépens.* D'ordinaire, la stipulation de garantie porte seulement sur le double du prix (*stipulatio duplae*, sous-entendu *pecuniae*). La formule du papyrus de 454 se retrouve dans quelques autres papyrus gréco-égyptiens des I^er^-IV^e^ siècles et dans les papyrus de Ravenne. C'est une aggravation que comportent ces papyrus, et cela explique la c. 1 de Justinien (531) Code 7-47. En plus de cela, l'auteur explique les termes ἐπιλήρο(νόμους) καὶ διαδόχους καὶ διακατόχους (lignes 20-21) par *heredes, successoresve, bonorumve possessores*. Le rapport entre διακατόχους et κατοχή *(bonorum possessio)* n'avait pas encore été reconnu.

P. 51-56 Emilio Costa, *Le locazioni dei fondi nei papiri greco-egizi.*

Relève les caractères principaux des contrats de louage de terres ; ce sont le plus souvent des *colonats partiaires* avec redevance en fruits beaucoup plus qu'en argent, — redevance très minime et favorable au fermier, — le locateur s'assure l'exécution parée (καθάπερ ἐκ δίκης), — les locataires sont d'habitude les cultivateurs mêmes, Perses d'origine fréquemment, — le terme le plus fréquent pour les locations avec *pars quanta* de fruits, est trois ans, parfois 4, 5, 6 (le terme annal de la vieille location égyptienne est rare), — c'est le terme annal pour la location avec *pars quota* (généralement moitié de fruits et non plus un cinquième, comme en vieux droit égyptien). — Au Bas-Empire, la location avec redevance d'une quote-part devient révocable à la volonté du locateur, qui prend les trois quarts de la récolte. La location à court terme, avec redevance faible, n'apparaît plus après le III^e^ siècle. Cela tient au mauvais état économique du Bas-Empire.

La place et le temps nous manquent pour rendre compte des études de Naber *(Observatiunculae ad papyros juridicae)*. Aussi bien n'y est-il pas question de papyrus inédits. Je noterai seulement l'heureuse confirmation de sa théorie de la διαγραφὴ ἐκ βασιλικοῦ que nous apportent les papyrus de Tebtounis [1].

Pour l'époque romaine, je citerai la vente d'esclaves (*B. G. U.*, 937 [2]); une quittance trapézitaire dans *Tebtunis*, 101. Sur la διαγραφὴ trapézitaire, signalons l'article cité de Naber, et celui de Gradenwitz (*Archiv*, II, 96).

VII. Paléographie. — Bibliographie.

M. Crönert, *Abkürzungen in einigen griech. litterar. Papyri, mit besonderer Berücksichtigung d. herkulanensischen Rollen* (*Archiv f. Stenographie*, 1902, p. 73-79).

F. W. G. Foat, *Sematography of the greek Papyri* (*Journal of Hellenic Studies*, 1902, I, p. 135-173); *Weist der Papyrus über der Staat der Athener tachygraphische Kürzungen* (*ibid.*, 1902, avril).

V. Gardthausen, Ὁ ὀξύρυγχος χαρακτὴρ (*Byz. Zeitschrift*, XI, p. 112-117).

Giltbauer, *Studien zur griech. Tachygraphie.*

Bemerkungen zu Foat's Abhandlung weist der Papyrus über den Staat..., etc... (Ibid.).

Kenyon, *The Palæography of the Herculaneum Papyri* (*Festschfrit für Theodor Gomperz*, p. 373).

Wessely, *Kritische Studien zur altgriechischen Tachygraphie* (*Archiv, f. Stenographie*, 1902, p. 1-5).

VIII. Grammaire.

La grammaire des papyrus a été l'objet de deux travaux importants :

J. Moulton, *Grammatical notes from the Papyri* (*Classical Review*, 1901, XV, p. 31-38 et p. 434-442).

Wessely a étudié les mots latins dans le grec des Papyrus (*Wiener Studien*, XXIV, 1902, p. 99-151).

Ihm a extrait du fragment grec et latin de Babrius les renseignements intéressant la lexicographie latine [3].

Dans les papyrus de Magdôla [4], nous avons relevé quelques ionis-

1. *Tebt.*, 5, 99; *Archiv*, II, p. 37.
2. Dans le même recueil, quelques contrats.
3. *Hermes*, XXVII, 1902, p. 147-151.
4. *Magd., passim.*

mes. Il est curieux de voir une forme de ce dialecte se conserver jusqu'à la basse époque romaine. On trouve ἔέεται dans un texte du IIIe siècle[1].

Un tour curieux, et qui doit tenir à l'ignorance de l'écrivain, est l'emploi de παρά et d'un infinitif avec τό, au lieu de ἐνέκα[2].

Les papyrus de Tebtounis demandent à être étudiés au point de vue de la langue.

IX. Onomastique[3].

Au cours de la lecture de *Tebtunis*, je n'ai pas relevé de noms curieux[4].

B. G. U., 959. Ἐριεῦς, nom masculin, est porté par une femme. On peut encore noter Ἠλίτας, Φελεῦας, βαυρεαλις, Ιουώυ.

X. Prosopographie.

Époque ptolémaïque. — *Magdôla* mentionne le stratège Diophanés déjà connu par les papyrus Petrie et donne de bonnes raisons pour le placer à la fin du règne d'Évergète Ier, contrairement à l'opinion jadis exprimée par M. Mahaffy. Un Pythangelos, donné comme chef de troupe par *Magdôla*, I, est peut-être le même que celui qui est mentionné par Strabon, XVI, p. 774.

Faire la prosopographie de Tebtounis serait transcrire des index très faciles à consulter et à la portée de tous. Je me bornerai à appeler l'attention sur les corrections apportées à la liste des diœcètes connus. *Tebt.*, I, p. 33, n. 27.

Époque romaine. — Préfets d'Égypte : cf. J. Offord, *Praefecti Aegypti*, dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, t. XXII, pp. 372-373; S. de Ricci, *The Praefecto of Egypt*, *ibid.* p. 374-383 (travail important). P. M. Meyer, *Praefecti Aegypti unter commodus* dans les *Beitraege zur alten Geschichte* I, p. 477.

Le verso du *papyrus Cattaoui* nous donne le nom d'un nouveau juridicus Alexandriae Julius Maximianus qui doit peut-être être identifié avec le Maximianus des listes de Stein. *Bull. Soc. Arch. Alex.*, fasc. 4, p. 114.

B. G. U., 946, est intéressant pour la titulature de Vaballath.

1. *B. G. U.*, 926.

2. *Magd.*, 9.

3 W. Crönert, *Zu den Eigennamen der Papyri und Ostraka.* — *Zur Bildung der in Aegypten vorkommenden Eigennamen* (*Studien Zur Palæogr. und Papyruskund.* Wessely, II, tirage à part).

4. Ils peuvent m'avoir échappé. Dans nos papyrus de Magdôla, quelques noms de forme ionienne.

XI. Métrologie[1].

Tebtunis, I, apporte un assez grand nombre de renseignements sur les mesures, en particulier sur les mesures de capacité.

Artabe. — Nous voyons que deux sortes de mesures sont en usage: les mesures ἀρούρου, qui, comme Wilcken l'a expliqué, sont les mesures en usage dans les temples, et les mesures officielles (δοχικὸν μέτρον), vérifiées d'après les étalons de bronze déposés dans chaque nome[2].

Deux artabes officielles paraissent dans les textes, l'une de 36, l'autre de 40 chénices. Un texte qui donne un double total d'artabes, l'un en artabes officielles, l'autre en artabes ἀρούρου, permet de voir qu'elles sont dans la proportion de 6 à 7. Partant de ces données, les éditeurs de *Tebtunis* ont essayé de déterminer la valeur des autres mesures connues dans les textes[3].

Un papyrus de Tebtounis mentionne pour la première fois de la monnaie de fer[4]. Enfin, les mêmes documents ont permis aux éditeurs de déterminer dans une certaine mesure le rapport de l'argent au cuivre, dans un mémoire mis en appendice à leur livre, et qui donne des résultats tout nouveaux. Comme je n'en ai pas encore achevé la lecture, on me permettra de n'en pas parler.

Calcul des aires. — *Tebtunis*, 87, nous montre la grossière méthode de calcul qui consiste à multiplier la moitié de la somme de deux côtés opposés par la moitié de la somme des deux autres.

XII. Calendrier[5].

Les papyrus de Magdôla nous ont donné quelques doubles dates, d'après le calendrier égyptien et d'après le calendrier macédonien. Nous avons laissé à de plus compétents le soin de tirer les conclusions de ces correspondances.

La plus ancienne identification des deux calendriers est donnée par *Tebtunis*, 25 (Évergète II, 117 avant J.-C.).

B. G. U., 957. Un horoscope de l'an 10 avant J.-C. est intéressant au point de vue de la correspondance de l'année vague et de l'année fixe.

Nous ne nous dissimulons pas, en arrivant au terme de ce long travail, que nous n'avons que très imparfaitement tenu les promesses

1. Voir Hultsch, *Archiv*, II, 87, *Beiträge zur ægyptischen Metrologie.*
2. *Tebt.*, 5, l. 86.
3. Cf. surtout *Tebt.*, p. 233.
4. *Tebt*, 99.
5. Voyez aussi Nicklin, *A horoscope from Egypt* (*Classical Rev.*, 1902, II, p. 120).

de notre programme. Tel qu'il est, nous espérons toutefois qu'il pourra rendre quelque service, et si nos lecteurs en jugent ainsi, nous les prions encore une fois de vouloir bien nous aider à faire mieux. Leur collaboration peut s'exercer de deux manières : en nous communiquant leurs recherches, en nous indiquant les lacunes de cette chronique et les points sur lesquels ils désirent la voir insister.

PIERRE JOUGUET.

Lille, 30 décembre 1902.

CHRONIQUE ET DOCUMENTS

La Fabrique de la Graufesenque

Aix-en-Provence, 14 mai 1903.

Monsieur le Directeur,

En lisant dans le numéro de janvier de la *Revue des Études anciennes* l'article si intéressant de M. J. Déchelette sur la fabrique de poteries sigillées de La Graufesenque, je n'ai pu m'empêcher de regretter que son auteur, sans doute insuffisamment renseigné, n'ait pas, lors de son passage à Millau, demandé à voir la belle collection de moules que mon père m'a laissée et qui se trouve encore dans sa fabrique de poterie, située sur la rive gauche du Tarn, en face de la vieille fabrique ruthène.

Il est vrai que ce sont non pas des moules authentiques, mais des moules patiemment reconstitués pendant trente ans, à l'aide de tessons recueillis par lui-même ou de concert avec M. l'abbé Cérès, dont il avait attiré l'attention sur le riche dépôt de La Graufesenque ; mais l'exactitude de la reconstitution est telle que ces documents ont une valeur archéologique réelle. Le savant conservateur du musée de Roanne, après examen de ces documents, n'aurait pu donner comme nouvelles les trouvailles de MM. l'abbé Hermet et de Carlshausen en 1901 et 1902, qui n'ont, en somme, mis à jour qu'un ou deux sujets de décoration nouveaux, tant il est vrai, comme le fait justement observer M. J. Déchelette, que le nombre de poinçons dont se servaient les potiers de cette fabrique est relativement pauvre.

Ces moules seront bientôt, je l'espère, dans un dépôt public avec lequel je viens d'engager des pourparlers, et l'on pourra alors étudier d'ensemble les productions si remarquables de la fabrique ruthène.

Permettez-moi, Monsieur le Directeur, d'ajouter un simple mot qui n'est pas, je crois, sans intérêt.

En présentant au Congrès des Sociétés savantes la liste des noms de potiers trouvés en Rouergue, dressée par M. l'abbé Vialettes, liste qui a paru en 1894 dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,* t. XV, je proposai, sans trouver de contradicteurs, l'étymologie suivante du nom de *La Graufesenque :*

Le mot vieux-provençal *Graufezenca* (sous-ent. *terra*), prononcé

aujourd'hui *Gróufesenco,* se décompose naturellement en deux parties : *Grau* et *fezenca.*

La première est une variante, qu'on trouve encore aujourd'hui dans les Bouches-du-Rhône, de *grasau,* « plat, » v. prov. *grasal* (sans doute aussi *graal,* comme en français, plus tard *gral, grau*). La seconde est un adjectif verbal, formé à l'aide du suffixe germanique bien connu *-enc* (cf. *Arlatenc, Arlatenca, albenc, albenca*), joint au radical verbal *faz-*, qui domine dans la conjugaison. Ce suffixe s'est substitué à la terminaison du participe présent et exprime ici l'aptitude : *Graufezenca,* « [terre] propre à faire des plats ».

Veuillez agréer, etc.

LÉOPOLD CONSTANS,
Professeur à l'Université d'Aix-Marseille.

Le Congrès international des Sciences historiques à Rome

Voici un aperçu des questions qui ont été traitées dans les salles du Collegio romano ou dans ses annexes, du 2 au 9 avril 1903.

FOUILLES. — Un des premiers mérites du Congrès aura été de nous renseigner sur les fouilles récemment exécutées dans les diverses régions de l'Italie. Les communications d'ordre archéologique ont été extrêmement nombreuses. Il convient de mentionner d'abord celles de l'architecte Giacomo Boni, qui nous fit les honneurs du Forum et compléta les explications données sur le terrain par une conférence avec projections. Nous signalerons ensuite : P. Orsi, *Quatorze ans de recherches dans le sud-est de la Sicile* (étude de la céramique des couches sicule, mycénienne et grecque). Du même : *Recherches archéologiques dans le Bruttium et la Calabre* (Sybaris, nécropole de Spezzano, Locres). G. Patroni, *Fouilles et découvertes en Campanie et en Lucanie* (notamment à Numistrone). Quagliati, *Fouilles et découvertes en Apulie* (Musée de Tarente). Savignoni, *Résultats des fouilles exécutées à Norba et à Sermoneta en 1901 et 1902* (découverte, ici, d'une nécropole de l'âge de fer ; là, de quatre temples d'époque romaine). Dans le Latium encore : Mengarelli, *Fouilles de Conca* (l'antique Satricum). Pour la Cisalpine : Eusebio, *Découvertes opérées sur le territoire d'Alba Pompeia* (remarques topographiques) ; Tamarelli, *Découvertes préromaines dans la vallée du Mont-Cenis* (station néolithique de Bardonnèche).

PRÉHISTOIRE. — La communication la plus importante fut celle de Montelius sur les relations entre l'Italie et la péninsule scandinave depuis la période la plus reculée de l'âge du bronze jusqu'à l'époque

romaine. (De nombreux objets d'importation italienne, ou imités au nord de la Baltique, prouvent l'existence de relations commerciales ininterrompues qui s'effectuaient par une route traversant l'Autriche. Ces conclusions s'accordent avec les traditions relatives au trafic de l'ambre.)

ORIGINES. — On s'est beaucoup occupé de la question mycénienne au Congrès. M. Orsi, en particulier, a relevé les différentes régions de l'Italie où l'on trouve des produits mycéniens. C'est surtout dans l'Italie méridionale et la Sicile orientale que les traces de l'industrie mycénienne sont sensibles. Pour le bassin tyrrhénien, M. Orsi se tient sur une réserve prudente. Au nord de l'Adriatique, dans la zone vénitienne, M. Ghirardini est plus affirmatif : l'influence du monde égéen y est attestée par la présence des types décoratifs qui sont propres à cette civilisation. On s'est occupé aussi de la question étrusque : M. Modestov a marqué le point où elle en est aujourd'hui. Quant aux Phéniciens, M. Wyslonch les a rencontrés sur les terres de l'ancienne Pologne. La nouvelle fera grand plaisir à M. Victor Bérard.

ARCHÉOLOGIE GRECQUE ET ROMAINE. — Le type des *Piangenti,* dont la « Pénélope » attristée du Vatican (Helbig-Toutain, *Musées de Rome,* t. I, p. 54-55) est un des spécimens les plus connus, a été décrit par M. Collignon, qui en a retracé l'évolution depuis les idoles de l'époque mycénienne jusqu'aux magnifiques Pleureuses du sarcophage de Sidon. M. Lafaye s'est occupé des monuments funéraires avec représentation du jeu de dés. M. Petersen a exposé les résultats historiques de l'interprétation de la Colonne Trajane. Le plus ancien plan conservé de la Rome antique est la *Forma Urbis Severiana* dont il subsiste 1,059 fragments. Sur ce nombre, 166 ont pu être réunis dans le jardin du Palais des Conservateurs, au Capitole, et encastrés, chacun à sa place, sur un vaste pan de mur qui nous restitue, avec une haute vraisemblance, l'aspect de l'original. En exécutant ce travail de marqueterie savante, inauguré le 2 avril par les souverains italiens à l'issue de la séance d'ouverture du Congrès, MM. Lanciani et Hülsen ont découvert, au revers de certaines plaques, l'existence d'un autre plan, antérieur à celui de Septime Sévère, et qu'ils rapportent à l'époque de Vespasien. M. Ashby a présenté des documents inédits sur la Voie Appienne (dessins originaux de Carlo Fabruzzi). Dans sa communication sur l'art à Rome, à Milan et à Ravenne pendant les règnes de Dioclétien et de Constantin, M. Strzygowski a parlé des basiliques d'Asie Mineure à voûtes hémisphériques.

ÉPIGRAPHIE GRECQUE ET LATINE. — Commentant une inscription récemment découverte en Crète par l'École anglaise d'Athènes, M. Conway établit que l'alphabet en est antérieur à l'année 500 avant Jésus-Christ. Quant à la langue, elle n'offre rien qui ne soit de caractère indo-européen. Intermédiaire, à ce qu'il semble, entre le grec et

le latin, elle présente des analogies, entre autres, avec l'osque. L'étéocrétois appartient donc à la famille indo-européenne et c'était un idiome indo-européen que parlait le roi Minos. M. Eusebio a relevé les particularités graphiques et orthographiques des inscriptions d'Alba Pompeia. M. Vulic s'est étendu sur une inscription romaine de Koumanovo, de l'an 211 de notre ère, fixant le vrai nom de la station de Veclanis (Mœsie supérieure).

Numismatique. — La comparaison des monnaies de la Grèce avec celles de la Grande Grèce a permis à M. Gabrici de poser un certain nombre de problèmes historiques, ethnographiques et religieux. M. Babelon a étudié le type des monnaies de Septime Sévère pour l'Afrique et les a réparties en quatre groupes.

Histoire et institutions. — M. De Petra a présenté des recherches sur les origines de la crémation. M. Radet a commenté le passage d'Hérodote relatif aux divisions administratives de l'Empire perse et insisté sur la nécessité de distinguer entre les satrapies et les nomes. M. Spyridion Lambros a étudié Attale III Philométor de Pergame comme auteur géographique. M. Mahaffy a réhabilité Ptolémée IV et Ptolémée IX. La légende de Romulus fut examinée par M. Holzapfel. Pour M. Ferrero, le véritable sens des réformes d'Auguste est donné par le Monument d'Ancyre; le jugement de Strabon est superficiel et la constitution nouvelle était réellement fondée sur le principe républicain. Une *Contribution à l'histoire des guerres de l'empereur Auguste au nord de la Péninsule balcanique* (35-33 et 15 avant Jésus-Christ) a été donnée par M. Vulic. M. Bormann a fait connaître les derniers travaux et les plus récentes découvertes ayant trait au *limes romanus* en Autriche.

Littérature et philologie. — Pour M. Monro, le dialecte homérique était le *vulgare illustre* de la Grèce primitive. M. Ussani s'est occupé de la valeur historique du poème de Lucain. M. Ramorino a fait l'examen d'un manuscrit de l'*Agricola* de Tacite. M. Rasi s'est demandé si, dans les *Eusebii chronici canones,* Saint Jérôme parle réellement de l'année de la naissance de Lucilius; il conclut par la négative. M. Labroue a étudié les poètes et rhéteurs de l'École gallo-romaine de Vesuna (Périgueux).

Papyrologie. — Cette science, de naissance récente et qui se développe avec rapidité, a fait souvent parler d'elle au Congrès. Par malheur, aucun des morceaux qui nous ont été servis ne nous a rendu le moindre texte historique ou littéraire. D'ailleurs, ces comptes, ces bouts de contrats, ces broutilles échappées à la vie de tous les jours, n'en sont pas moins d'un réel intérêt. L'âme des petites gens, leurs usages, leurs passions, leurs tics, se dégage de ces paperasses en miettes. C'est ce que M. Wilamowitz a fait judicieusement observer à propos d'une communication de M. Vitelli sur des papyrus grecs dernièrement acquis par lui en Égypte.

Byzantinisme. — M. Krumbacher a fourni des renseignements sur le *Corpus* des documents grecs de l'époque médiévale et moderne que prépare l'Académie de Munich.

Vœux. — Les diverses sections du Congrès ont émis un très grand nombre de vœux. Les archéologues italiens, qu'ils fussent du Nord ou du Midi, ont été unanimes à se plaindre de l'insuffisance de leurs crédits de fouilles. Ces doléances sont de tous les pays. On y a compati avec les marques de la sympathie la plus généreuse. Français, Anglais, Allemands, Grecs, Russes, Suédois, Américains, Serbes, Hongrois, Roumains, Bulgares ont chaudement appuyé les pressants appels que les intéressés formulaient chaque jour à l'adresse du gouvernement italien. C'eût été méconnaître toutes les lois de l'hospitalité que de se montrer avare de ces platoniques manifestations de bonne confraternité internationale.

Voici quelques-uns de ces vœux :

Vœu de M. Orsi pour la création d'un musée et l'institution d'un service de fouilles à Reggio (Section IV, groupe A).

Vœu de M. Pigorini pour la publication d'atlas « palethnographiques » qui formeraient le *Corpus* des antiquités primitives de l'Italie (même groupe).

Vœu de M. Ambrosoli pour que dans les descriptions et catalogues de numismatique classique il soit fait usage du latin (Section IV, groupe B).

Vœu de MM. Stampini et Sabbadini pour l'organisation d'une bibliographie historique, critique, systématique des classiques grecs et latins, avec catalogue complet des manuscrits, éditions, dissertations (Section I, groupe A).

Vœu de M. Vitelli relativement à une entente internationale pour la publication d'un *Corpus* des papyrus littéraires grecs (même groupe).

Vœu de M. Ramorino touchant l'opportunité d'un nouvel *Onomasticon* latin (même groupe).

Vœu de M. Sp. Lambros pour la publication d'un glossaire hellénistique et alexandrin dressé à l'aide des papyrus et destiné à éclairer le détail de la vie grecque durant les trois siècles compris entre Alexandre et Auguste (Section I, groupe B).

Vœu de MM. Ludwig Stein et Tocco pour que les plus importantes Académies de l'Europe réunissent leurs forces en vue de la publication d'un *Corpus* des écrivains byzantins de la Renaissance (Section VII).

Georges RADET.

Inscription de Vitrolles

Vitrolles (5 kil. au sud de Rognac, sur la côte orientale de l'étang de Berre); — pierre calcaire, brisée à gauche; hauteur, o^{m}50; longueur, o^{m}40; épaisseur, o^{m}36; hauteur des lettres, o^{m}06. Au Musée Borély (inv. n° 461); don de M. l'abbé Arnaud d'Agnel.

VIIAEM I [*J*]*uliae m*[*atri?*]
NTISSIMA [*pie*]*ntissima*[*e*]
SERVATA *Servata*
\NNORXXV *annorum XXV*

C'est, sauf erreur, la première inscription romaine trouvée à Vitrolles. Les lettres, creusées profondément, sont assez régulières; les A ne sont pas barrés.

MICHEL CLERC

Ouvrages récemment parvenus au bureau de la Revue

Missions archéologiques françaises en Orient aux VII^{e} *et* XVIII^{e} *siècles*, documents publiés par H. OMONT, 1re et 2^{e} parties, Paris, Imprimerie nationale, 1902.

B. HAUSSOULLIER, *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, Paris, Bouillon, 1902.

J. WILLEMS, *Le Sénat romain en l'an 65 après Jésus-Christ* (extrait du *Musée belge*), Louvain, Peeters, 1902.

Fr. CUMONT, *Gladiateurs et acteurs dans le Pont* (extrait de la *Festschrift für Otto Hirschfeld*), Berlin, Weidmann, 1903.

O. BENNDORF, *Historische Inschriften vom Stadtthor zu Xanthos* (même recueil).

BIBLIOGRAPHIE

J. **Estève**, *Les innovations musicales dans la tragédie grecque à l'époque d'Euripide*. Nîmes, Imprimerie coopérative, 1902; 1 vol. in-8°, XIII-308 pages.

J'ai ouvert ce livre avec une grande curiosité. Elle n'a pas été satisfaite. Pouvait-elle l'être? Je ne le crois pas. Que savons-nous de la musique grecque en général, et de celle d'Euripide en particulier? A peu près rien. Il est impossible d'écrire sur ce que l'on ignore un livre qui ait une valeur réelle. De perpétuelles conjectures ne suffisent pas à le remplir. Là où il n'y a rien, on ne peut rien mettre. Trois ou quatre notes, authentiques, feraient bien mieux notre affaire.

Quand on songe au prodigieux remue-ménage qu'a causé dans le monde des lettrés, des philologues et des snobs, la publication du péan annoté de Delphes, et quand, sans jurer sur la parole d'aucun maître, on se convainc, ce qui est aisé, que sur dix notes retrouvées il y en a bien en moyenne cinq ou six, au moins, qui ne sont pas sûres, on imagine quel succès aurait eu l'étude de M. Estève, si, vraiment, elle s'appuyait sur des faits positifs, et si elle aboutissait à des conclusions bien nettes. Mais quel qu'ait été le soin avec lequel elle a été faite, elle reste vague. Sans doute, ceux qui ont examiné minutieusement les syllabes dont sont composés les chœurs tragiques ont pu en définir le contour rythmique avec exactitude. Mais suffit-il d'ajouter, avec Gevaert ou d'autres, que la forme extérieure de telle phrase lyrique rappelle telle autre phrase d'un compositeur moderne, pour que nous ayons une idée quelconque de la musique ancienne qui accompagnait ce chœur? Qu'on nous cite Bach, Meyerbeer, Mozart, Glück, Mendelssohn, Schumann, Grieg, tous ceux que l'on voudra. Ces comparaisons ne sont pas sérieuses. Font-elles la moindre impression sur celui qui a étudié la métrique grecque? Quand il a aligné les brèves et les longues, reconstitué les pieds, retrouvé les périodes, quand il a pu saisir l'étroite connexité du rythme et de l'idée, il sait bien qu'il ne peut aller au delà, que personne ne peut y aller, que tous ceux qui l'essaient perdent leur temps et leur peine. Le temple est fermé. Mieux que cela, il est détruit. Il n'a pas livré son secret. Qu'on nous retrouve dans quelque hypogée d'Égypte une par-

tition grecque du v^e^ siècle, une vraie, alors on pourra s'entendre. D'ici là, — et l'on ne peut raisonnablement espérer que le miracle se produise, — toute étude sur la musique grecque est non avenue. On ne fait pas de théories sur ce qui n'est plus.

P. MASQUERAY.

J. Estève, *De formis quibusdam dochmii et versus dochmiaci apud Aeschylum, Sophoclem, Euripidem exstantibus*. Nîmes, Imprimerie coopérative; 1902, in-8°, 96 pages.

Quelles sont les formes particulières du dochmiaque que prétend étudier M. Estève? Seidler en comptait trente-deux, qu'il énumère soigneusement dans la *Pars prior* de son traité. Mais M. Estève a-t-il lu Seidler? J'en doute fort. S'il le connaissait, il ne citerait pas aussi inexactement le titre de son ouvrage. Sans doute le livre est ancien. La première partie parut en 1811, la seconde l'année suivante. Mais Seidler a été un des meilleurs élèves du grand helléniste G. Hermann, et son traité est capital. Il a déjà presque un siècle. Quels sont les ouvrages de philologie que l'on cite encore après tant d'années?

Le dochmiaque est le plus beau des mètres de la tragédie grecque. Il est aussi le seul qui semble lui appartenir en propre. Partout ailleurs elle s'est contentée d'accommoder à ses besoins les rythmes qui existaient avant elle. Ici, elle paraît avoir créé. Il fallait au moins le dire.

Il ne suffit pas, en parlant du caractère du dochmiaque, d'affirmer avec Westphal qu'il est « métabolique ». Cela ne signifie rien. D'ailleurs, comment M. Estève scande-t-il ce mètre étrange? Sait-il les différentes hypothèses qui ont été proposées? Car, si la question est claire, elle a été du moins fort discutée et quelque peu embrouillée. Il semble le regarder comme un composé de deux parties inégales. Y voit-il un assemblage d'une bacchée et d'un iambe ou d'un iambe et d'un crétique? Il aurait bien dû nous en instruire.

Il dit qu'Euripide a traité ce mètre comme les autres, et qu'en particulier il y a multiplié les brèves. Cela est juste. Encore fallait-il remarquer, plus qu'il ne l'a fait, qu'il existe déjà des dochmiaques de huit syllabes dans Eschyle, et qu'ils sont même assez fréquents chez ce poète. Mais l'explication qu'il donne de cette singularité est enfantine: « C'est, dit-il (p. 31 sq.), parce qu'à la fin du v^e^ siècle la musique avait changé, qu'elle était devenue plus rapide. Ce que nos musiciens appellent « tempo », ce que les anciens appelaient ἀγωγή, avait pris une allure plus vive. A cette cause, il faut attribuer la multitude des résolutions que l'on trouve dans Euripide. Le dochmiaque évolua dans le même sens. » Vraiment, il y a autre chose à dire. Quand Hélène, après

plus de dix années de séparation, se précipite dans les bras de Ménélas, les paroles qui s'échappent de ses lèvres ne sont qu'un balbutiement éperdu, passionné, frémissant. Aussi, des sept dochmiaques qu'elle récite (*Hélène*, v. 674 sqq.), quatre sont-ils composés uniquement de brèves : ce qui en fait trente-deux. Sur les cinquante syllabes de son couplet, je ne compte pas moins de quarante-trois brèves. Voilà une accumulation extraordinaire. C'est que son extraordinaire aventure la fait presque délirer. Sans doute Euripide n'y croit pas. Il joue avec ses personnages, qui prennent entre ses mains une allure de marionnettes. Mais ici, avec un réalisme très fin, il s'ingénie à imaginer les sentiments tumultueux qu'aurait pu éprouver une jeune femme amoureuse et fidèle, si elle avait été aussi incroyablement mystifiée par les dieux que son héroïne. Et cela est d'un art bien délié et bien amusant.

Cette thèse est peu ou mal informée. Le point de vue très particulier où se place l'auteur ne le dispensait pas de toute recherche, comme il semble le croire. Et il était inutile de répéter en latin des pages entières de sa thèse française.

P. MASQUERAY.

Julius Jüthner, *Der Gymnastikos des Philostratos. Eine textgeschichtliche und textkritische Untersuchung* (Sitzungberichte der K. Akademie der Wissenschaften in Wien, t. CXLV). — Vienne, Holder, 1902; in-8°, pp. 1-79, pl. I-III.

L'histoire du *Gymnastikos* de Philostrate est des plus curieuses. En 1840, date où parut la première édition de Kayser, une mention de Suidas, une citation contenue dans une scholie de la *République* de Platon et deux fragments manuscrits, conservés l'un à Florence, l'autre à Munich, étaient tout ce qu'on connaissait de ce traité. Minoïde Mynas, un Grec famélique, chargé par le ministère français de recueillir des manuscrits dans le Levant, annonça en 1844, dans le *Moniteur* du 5 janvier, qu'il avait découvert et rapporté le texte complet de la *Gymnastique*. Mais il garda soigneusement pour lui l'original et n'en remit au ministère qu'une copie, faite de sa main et qu'il avait corrigée et revue sans scrupule. Comme, entre temps, il s'était brouillé avec le gouvernement, c'est Daremberg qui fut chargé d'éditer cette copie, tâche difficile, étant donné le mauvais état du texte, et dont il s'acquitta tant bien que mal, en 1858. La même année, Mynas, qui avait toujours prétendu à des droits sur sa découverte, publiait également deux éditions successives de la *Gymnastique*. L'ouvrage, dont on ne pouvait présenter le manuscrit original, paraissait sous des auspices peu favorables, car Mynas ne passait pour rien moins que pour un éditeur scrupuleux et intègre. Comme il s'en fallait de peu qu'on ne l'accusât

d'avoir ajouté de son cru à Philostrate, dans les parties inédites du traité, nul n'hésitait à corriger sa version, dont les absurdités et les contradictions avaient été sévèrement relevées par Cobet. L'édition de Kayser (1871) témoigne de la même défiance incurable et en partie légitime à l'égard de la copie de Mynas. Or l'événement vient, une fois de plus, de donner tort aux scrupules excessifs des critiques. Le manuscrit, dont Mynas, pour s'en réserver la propriété, avait lui-même annoncé la perte, s'est retrouvé parmi les papiers qu'il avait laissés en dépôt chez un ami. La Bibliothèque Nationale en a fait récemment l'acquisition et MM. Omont et Weinberger ont aussitôt reconnu parmi eux l'original de Minoïde Mynas. M. Jüthner, dont on sait la compétence en matière d'agonistique, a soigneusement collationné le manuscrit et il nous donne le résultat de son enquête dans un volume publié par l'Académie des Sciences de Vienne. Comme le traité de Philostrate contient sur la gymnastique ancienne des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs, nous croyons rendre service en résumant le livre de M. Jüthner.

Le manuscrit de Mynas, qui renferme, outre le Gymnastikos, la fin de l'Héroïkos et la première Dialexis, est un codex du XIV^e^ siècle (p. 12). Sans que son état de conservation soit parfait, il ne semble pas être sensiblement plus détérioré qu'à l'époque où il fut trouvé par Mynas : celui-ci l'avait d'ailleurs réparé lui-même, et parfois assez maladroitement. Il prétend, dans des choliambes dont il a fait précéder le texte, l'avoir découvert à Constantinople, dans la Bibliothèque du Sérail. C'est un manuscrit médiocre, dont l'archétype devait être peu lisible et altéré, d'où les erreurs, les omissions et les fautes, facilement excusables, du copiste (pp. 16-8). Il est d'ailleurs assez malaisé de le classer exactement, car la partie de l'Heroïkos qu'il contient le ferait ranger dans la quatrième famille des manuscrits de Philostrate, la plus nombreuse, mais la moins précieuse, tandis que, pour la Dialexis, il occuperait le second rang. Le Laurentianus, qui est du XII^e^ siècle, donne une leçon meilleure dans le fragment conservé, mais le Parisinus n'en dérive pas directement ; quant au Monacensis (p. 23-6), il n'offre qu'un abrégé plus récent et qui n'est pas toujours supérieur au manuscrit. M. Jüthner a soigneusement étudié le codex et relevé (pp. 27-52) les différences qu'il présente avec la collation, trop rapide, de Mynas. Il a fait suivre ce premier travail de son complément nécessaire, l'indication des principales corrections à faire au texte de l'édition Teubner (pp. 56-79). Presque tous les excès de zèle de Kayser proviennent de la défiance excessive qu'à l'exemple de Cobet et plus encore que lui, il professait à l'égard de Mynas. Celui-ci, p. 21, était bien dénué de tout esprit vraiment scientifique; il travaillait rapidement, et quand une lacune était évidente, recourait sans scrupule aux conjectures, mais aucun faux prémédité ne peut lui être

imputé. Il n'en est pas moins vrai que la science a des exigences qu'il n'avait pas prévues ou dont il ne se souciait guère. Le *Gymnastikos*, dont le manuscrit complet est maintenant connu, attend une édition critique. M. Jüthner en a préparé les éléments. Il nous doit d'achever son œuvre, en donnant du seul traité d'agonistique que nous ait laissé l'Antiquité, un texte complet et auquel on puisse désormais se fier.

A. DE RIDDER

E. GUHL et W. KONER, *La vie antique, manuel d'archéologie grecque et romaine,* traduit par **F. Trawinski,** 1re partie : *La Grèce.* Paris, Laveur (J. Rothschild), 1902 ; 1 vol. in-8° de XXVIII-472 pages (2e édition, ornée de 578 vignettes).

La première édition de cet excellent ouvrage a rendu aux études anciennes des services signalés. Accueillie avec faveur par le public, adoptée par les bibliothèques scolaires, couronnée par l'Académie française, elle a réalisé les espérances des auteurs et du traducteur. Une seconde édition devenait nécessaire. Il y avait deux façons de la comprendre : ou bien donner une refonte en utilisant les dernières découvertes archéologiques ; ou bien se contenter de simples retouches sans s'attaquer au gros œuvre. C'est à ce second parti qu'on s'est arrêté. Peut-être était-ce le plus sage. Toutefois, on ne pouvait guère, dans un livre portant le millésime de 1902, passer entièrement sous silence les merveilleuses trouvailles de Schliemann en Argolide et à Troie, des Allemands à Olympie et à Pergame, de l'École française d'Athènes à Délos, à Myrina et à Delphes, d'Arthur Evans à Cnosse. On a donc cherché à les utiliser autant qu'il était possible, tantôt dans le texte même, tantôt à la fin du volume, sous forme d'additions. Mais, à l'usage, on s'est aperçu qu'il y avait dans ces champs de fouilles de bien gros morceaux auxquels on a finalement renoncé à faire place. Delphes et Cnosse, par exemple, ont été sacrifiés. Il est résulté, de ces compromis, quelques disparates. La réédition de 1902 se trouve ainsi n'avoir pas le même accent de nouveauté que l'édition de 1884. Telle quelle, avec ses imperfections et ses lacunes, elle ne nous en permet pas moins d'attendre patiemment le manuel entièrement neuf qu'on ne nous confectionnera pas de si tôt.

Henri Bornecque, *Le texte de Sénèque le Père,* extrait de la *Revue de Philologie,* janvier 1903.

Dans le numéro 4 de l'année 1902, nous avons rendu compte de l'édition de Sénèque le Rhéteur, publiée, avec une traduction et des

notes, par M. Henri Bornecque, et nous exprimions le regret que l'auteur n'y eût pas indiqué et justifié ses conjectures personnelles fort nombreuses.

Notre désir vient de recevoir une complète satisfaction.

Après avoir déjà publié dans la *Revue de Philologie* (n° du 15 octobre 1902) la liste des endroits où son texte diffère du texte de H. J. Müller, et indiqué par un signe typographique ses conjectures personnelles, M. H. Bornecque, dans le numéro de janvier 1903, donne l'explication de ces conjectures. Ce travail constitue un fort utile complément à son commentaire; nous nous faisons un devoir de le signaler en regrettant, pour les lecteurs des *Controverses,* qu'il ne puisse trouver sa place dans le livre même.

A. W.

H. d'Arbois de Jubainville, *Éléments de la grammaire celtique (déclinaison, conjugaison).* Paris, A. Fontemoing, 1903; 1 vol. in-16 de 180 pages.

Le nouveau livre de M. d'Arbois de Jubainville répond-il exactement à son titre? répond-il même à la courte et vraiment trop modeste préface qui se trouve en tête? Je n'oserais l'affirmer. Qui dit « éléments » semble par là promettre un livre élémentaire et très accessible au commun des mortels. Or, celui-ci ne l'est guère, et c'est un mérite dans un sens, mais pas dans l'autre : tout est relatif. L'auteur espère, à ce qu'il dit, que son livre pourra être « mis entre les mains de ceux des Français que nos origines intéressent, les aider à comprendre ce que c'est que les langues celtiques et quel rapport existe entre elles et les autres langues indo-européennes ». Rien de mieux. Mais, pour atteindre ce but plus sûrement, n'eût-il pas été prudent de donner quelques pages d'introduction où eussent été résumés ces rapports, et aussi la chronologie des différentes branches du celtique? Au lieu de cela, le lecteur est dès la première ligne jeté *in medias res,* au milieu d'une discussion sur le paradigme des thèmes masculins en *-ŏ*, tel qu'il est posé dans la *Kurzgefasste irische Grammatik* de M. Windisch. On voit ce que cette façon de procéder suppose de connaissances antérieures chez le lecteur : tant mieux pour lui s'il les possède. Je regrette vivement, pour ma part, que M. d'Arbois de Jubainville n'ait pas donné avant tout un tableau de l'évolution des sons en celtique, qui serait de toute nécessité pour bien suivre l'exposé de son livre, et que nous sommes encore réduits à aller chercher dans les 1,100 pages en latin compact de la *Grammatica Celtica.* Il le reconnaît lui-même, et dans sa préface il nous fait espérer sur ce sujet « un livre spécial écrit en français et pas trop

long ». Puisse-t-il ne pas tarder à le publier! En toute chose, il est bon de commencer par le commencement; en linguistique, cela est plus nécessaire qu'ailleurs. Je ne comprends même pas qu'il ait craint d'effaroucher les lecteurs en leur offrant tout d'abord un traité de phonétique. Pense-t-il donc les ménager davantage en leur signalant à chaque instant, dans son exposé, les transformations les plus déconcertantes de prime abord, et, comme à la page 127, — pour prendre un exemple au hasard, — en leur disant tranquillement que la forme galloise *wyf*, « je suis, » suppose un primitif *ēmi?* Il sent si bien lui-même ce que son assertion pourrait avoir de troublant, qu'il se donne ensuite la peine de la légitimer et d'expliquer quelle a été l'évolution phonétique.

En réalité, la présente grammaire ne renferme même pas un exposé méthodique et suivi des formes du celtique moderne, tant elle est loin d'être un livre élémentaire. Elle est bien moins cela qu'une tentative pour reconstituer à l'aide de ces formes celles du celtique ancien, ou, si l'on préfère, celles du gaulois. Cette tentative, M. d'Arbois de Jubainville l'a conduite avec sa science et sa maîtrise accoutumée, avec autant de sûreté qu'on peut en déployer, je crois, dans ces matières conjecturales. Et certes le problème est passionnant : c'est bien ce qui fait le mérite du livre, l'intérêt qu'on éprouve en suivant l'exposé des faits, — mais à la condition, je le répète, d'être soi-même très averti par avance et au courant d'une multitude de questions préliminaires. Puis, lorsqu'on a fermé le livre, quoiqu'on ait été gagné par l'ingéniosité des déductions et la rigueur de la méthode, on en arrive cependant à se poser invinciblement la question : Tout cela est-il sûr? Ne nous sommes-nous pas laissé conduire, par un guide assurément très expert, malgré tout sur un sol encore bien mouvant et dans des régions bien impossibles à connaître? Qu'a-t-elle donc été, enfin, cette langue celtique, telle que la parlaient nos aïeux au moment où César entra en Gaule, et pouvons-nous nous en faire quelque idée? M. d'Arbois de Jubainville, dans sa *Grammaire,* ne nous a point donné la liste (oh! combien courte, hélas!) des textes qu'il considère comme sûrement gaulois. Il n'invoque, par exemple, nulle part le monument qu'on appelle le *Calendrier de Coligny,* — c'est probablement qu'il le considère comme étant d'origine ligure; — nulle part non plus l'inscription dite de Rom, et c'est sans doute qu'il la juge insuffisamment expliquée ou peut-être écrite en latin vulgaire. On serait bien aise de voir l'auteur, fût-ce dans une note brève, donner les motifs de ses prétéritions, et surtout dresser avec sa haute compétence la courte liste dont je parlais. Car il n'y a pas à dire, quelle que soit la sagacité déployée dans cette reconstruction inductive du gaulois, faite en remontant le cours des siècles et en prenant comme point de départ les idiomes modernes, l'esprit n'est complètement

satisfait que si on lui fournit au point d'arrivée, c'est-à-dire dans le passé lointain, quelques formes dûment attestées. M. d'Arbois de Jubainville l'a fait sans doute, mais çà et là, sans signaler certaines divergences qui existent après tout, quel que soit le cas qu'on en doive tenir. Ainsi, à la page 50, exposant la déclinaison des thèmes qui finissent par une gutturale, il indique comme génitif de *Vercingetorix* la forme *Vercingetorigis,* qui est, en effet, la forme à nous conservée par César : mais sur certaines monnaies que nous avons du héros gaulois, je crois qu'une autre forme *Vercingetorixis* est très nettement lisible. Peut-être l'auteur de cette *Grammaire* aurait-il pu, en général, tirer un peu plus parti qu'il ne l'a fait de ce que nous connaissons de la numismatique gauloise. Et je dois enfin, dans ce livre si consciencieux et si scientifique, signaler en terminant une contradiction excusable sans doute, mais de quelque gravité cependant, précisément pour la période primitive. M. d'Arbois de Jubainville termine son ouvrage par une sorte d'appendice (p. 173-177) où il cherche, contrairement à l'opinion générale, à retrancher au celtique la forme bien connue *bratude* pour en faire cadeau à l'ombrien, en lui supposant un sens analogue à celui du latin *de merito.* Il allègue entre autres raisons celle-ci : que les inscriptions où se trouve ce mot sont écrites en caractères grecs, et qu'elles ont été découvertes dans la France méridionale, non loin de la frontière italienne. Eh bien, soit : je ne veux même pas entrer dans le fond de la question, ce qui pourrait nous entraîner loin. Seulement, ce même *bratude* se rencontre aussi, si je ne me trompe, dans des inscriptions où on lit précisément les noms propres de *Kassitalos, Uebrumaros :* or, ces noms, l'auteur les a cités (à la page 4) pour justifier les paradigmes de l'ancienne déclinaison gauloise. En avait-il bien le droit, puisqu'il jette ainsi à la fin une suspicion sur le caractère celtique des inscriptions qui contiennent le fameux *bratude?* Je dois dire, d'ailleurs, que ses arguments pour dépouiller le gaulois de cette forme ne m'ont pas paru absolument convaincants.

E. BOURCIEZ.

15 mai 1903.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

Phototypie Ch. et Ch. Chambon, Bordeaux

STÈLE FUNÉRAIRE DU Vᵉ SIÈCLE AU MUSÉE DE CANDIE

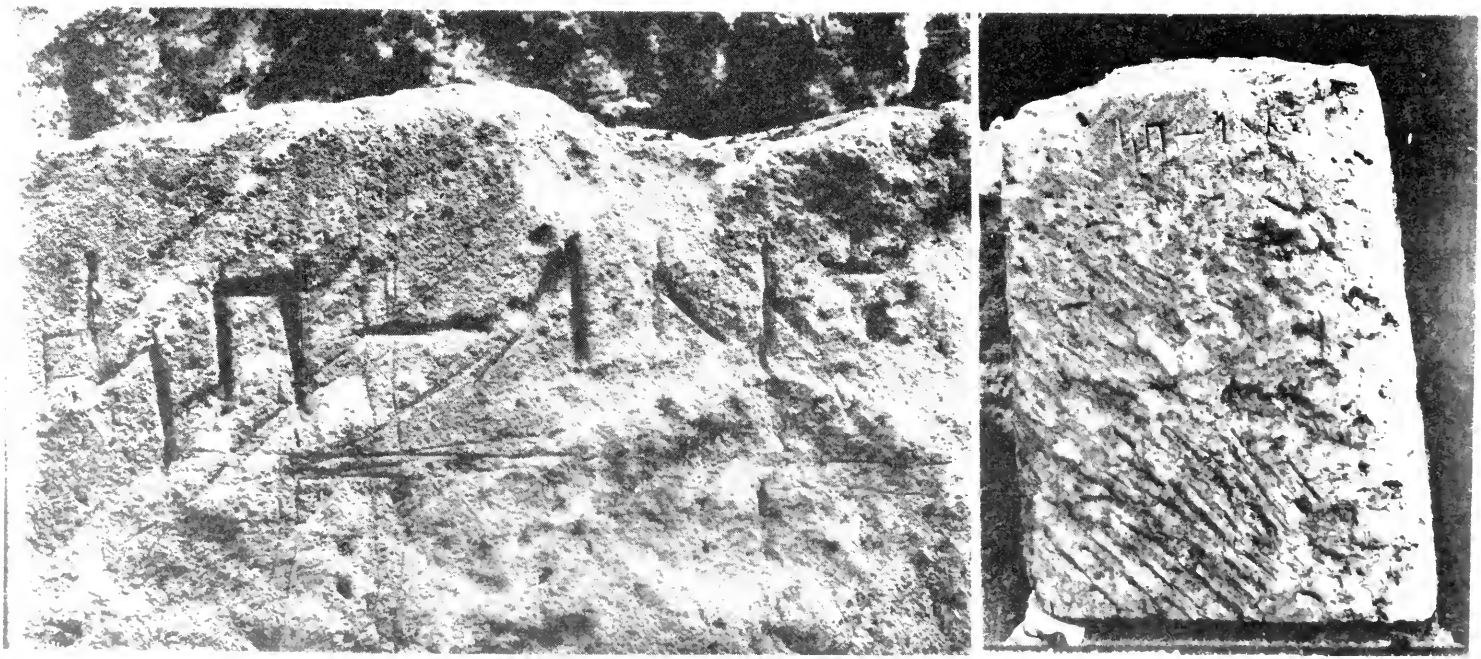

INSCRIPTION DE TOULON-EN-SAINTONGE

CURAE EPIGRAPHICAE[1]

I

1. — Dans les recueils d'inscriptions les plus récents, on a reproduit, sans y rien changer, les restitutions, en partie contestables, que Boeckh proposa jadis pour les dernières lignes de l'*Inscription de Sigée*[2]. Il me semble que les nombreux documents d'un caractère analogue, découverts depuis le temps où fut publié le *Corpus*, permettent de les remplacer par des suppléments moins incertains.

L. 42-48. Boeckh : ἐλέσθαι δὲ καὶ πρεσβευτὰς ἐκ πάν[των Ἰλιέων ἄνδρας τρεῖς, οἵτινες] | ἀσπασάμενοι αὐτὸν παρὰ τ[οῦ δήμου πρῶτον μὲν κελεύσουσιν ὑ]- | -γιαίνειν αὐτόν τε καὶ τὴ[ν ἀδελφὴν αὐτοῦ βασίλισσαν καὶ τὰ τέκνα] | καὶ τοὺς φίλους καὶ τὰς [δυνάμεις, ἔπειτα δ' ἀπαγγελοῦσιν αὐτῶι τὴν τι]- | -μὴν καὶ ἀπολογισάμ[ενοι ὅσα ἡμῖν ὑπάρχει πρὸς αὐτον τε καὶ τὸν πα]- | -τέρα αὐτοῦ βασιλέα Σ[έλευκον ἐπαινέσουσι τῆς αἱρέσεως ἧς ἔχων δια]- | -τετέλεκεν, παρακαλοῦσι [δέ....[3]. — A partir de la l. 43, voici comment le texte me paraît pouvoir être rétabli : [οἵτινες] | ἀσπασάμενοι αὐτὸν παρὰ τ[οῦ δήμου καὶ συνηθέντες ἐπὶ τῶι ὑ]- | -γιαίνειν αὐτόν τε καὶ τὴ[ν ἀδελφὴν αὐτοῦ βασίλισσαν καὶ τὰ τέκνα] | καὶ τοὺς φίλους καὶ τὰς [δυνάμεις ἀνοίσουσιν αὐτῶι τὴν ἐψηφισμένην τι]- | -μὴν καὶ ἀπολογισάμ[ενοι τὴν τοῦ δήμου εὔνοιαν ἣν ἔχων εἴς τε τὸν πα]- | -τέρα αὐτοῦ βασιλέα Σ[έλευκον καὶ τὴν πᾶσαν βασιλικὴν οἰκίαν ἀεὶ δια]- | -τετέλεκεν, παρακαλοῦσ[ι κτλ.

Je suis bien loin de prétendre que ces restitutions doivent être toutes tenues pour certaines, mais, comme le dit M. Dittenberger à propos de cette même inscription, « supplementa mea sollemni talium decretorum usui magis respondere vix negaveris. » — L. 43. Pour la locution ἀσπασάμενοι καὶ συνηθέντες ἐπὶ τῶι

1. Voir la *Revue des Études anciennes*, t. I, 1899, p. 7-18 et t. III, 1901, p. 115-130.
2. *C. I. G.*, 3595 = Dittenberger, *Sylloge*[1], 156 = Michel, 525.
3. M. Dittenberger (*Sylloge*[2], 156) a supprimé avec raison, je crois, les suppléments de la l. 47, que M. Michel a conservés.

ὑγιαίνειν, cf. *Inscr. Brit. Mus.*, 401, l. 9-11 (Priène); 402, l. 5-8 (Lettre de Lysimaque aux Priéniens); *Sylloge*, 318, l. 40-42 (Létè): ἀσπασάμενοι... καὶ συγχαρέντες, 279, l. 22 (Cyzique): ἀσπάσασθαί τε καὶ συνησθῆναι. Dans le décret de Byzance, trouvé à Olympie (*Olympia*, V, 45 = *Sylloge*, 170), peut-être, à la l. 6, faut-il suppléer [ἀσπάσασθ]αι καὶ συ[ν]ασθῆμεν κτλ. — L. 46-47. Cf. la lettre d'Antiochos Ier aux Érythréens (*Sylloge*, 166 = Michel, 37), l. 6-10 : ἀπολογισάμενοι [πρεσβευταὶ] περί τε τῆς εὐνοίας ἣν διὰ παντὸς εἰσχήκατε εἰς τὴν ἡμετέραν οἰκίαν — — ἔτι δὲ καὶ τὴν προαγωγὴν κτλ.[1]. — L. 48. Il est manifeste que le verbe διατετέλεκεν a pour sujet ὁ Ἰλιέων δῆμος, et non, comme le voulait Boeckh, le roi Antiochos.

2. — *Revue de philologie*, XXV (1901), p. 126 = Haussoullier, *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, 114. *Lettre du roi Séleukos II aux Milésiens*,

L. 14-17 : — ἀπεδεξάμεθα τὴν αἵρεσιν τοῦ πλήθους καὶ | προθυμούμενοι καὶ ἐν τοῖς μεγίστοις ἡγούμεν[οι καὶ καλλίστοις] | εἰς ἐπιφανεστέραν διάθεσιν ἀγαγεῖν κ[αὶ τὰ παρ' ἡμῶν | φιλάνθρωπα, ἐπὶ δ[ὲ τούτοις...

Complétées de la sorte, les trois dernières lignes de l'inscription sont inintelligibles. L'éditeur n'a pas vu qu'à la l. 16, le mot κ[αί] marque le commencement d'un nouveau membre de phrase, et que par suite, la restitution qu'il propose laisse sans régime le verbe ἀγαγεῖν; de plus, il a pris à contresens la locution εἰς ἐπιφανεστέραν διάθεσιν ἄγειν τι, qui ne signifie pas, comme il le croit, « rendre une chose plus manifeste (p. 127), » mais bien « mettre une chose dans un état meilleur (littéralement, plus brillant) »[2]. Je ne doute guère que les l. 15-16 ne doivent être ainsi restituées : προθυμούμενοι καὶ ἐν τοῖς μεγίστοις ἡγούμεν[οι τὴμ πόλιν ὑμῶν] | εἰς ἐπιφανεστέραν διάθεσιν

1. Polyb., XXI, 2, 2 (Hultsch) : ἦκον γὰρ... πρέσβεις ἀπολογιζόμενοι τὴν εὔνοιαν καὶ προθυμίαν.

2. Puisqu'il paraît qu'une démonstration est ici nécessaire, citons quelques exemples, qui n'ont rien d'équivoque, de la locution εἴς τινα διάθεσιν ἄγειν τι : Michel, 525 (décret d'Ilion en l'honneur d'Antiochos Ier), l. 14-15 : καὶ τὰ πράγματα καὶ τὴμ βασιλείαν εἰς μείζω καὶ λαμπροτέραν διάθεσιν ἀγήγοχε; cf. l. 11-12 : τάς τε πόλεις εἰς εἰρήνην καὶ τὴμ βασιλείαν εἰς τὴν ἀρχαίαν διάθεσιν κατέστησεν; — M., 291 = Dittenberger, *Sylloge*, 295 (décret de la Confédération aitolienne), l. 5 : ἐπαυξηκὼς (Eumènes II) τὰν βασιλείαν καὶ ἐν τὰν καλλίσταν διάθεσιν ἀγηκώς. — Pour ἐπιφανὴς διάθεσις, comp. M., 123 = *Dialektinschr.*, 3569 (Kalymna), l. 8-9 : προαιρεύμενος — τὰν πατρίδα εἰς ἐπιφάνειαν ἄγειν.

ἀγαγεῖν. Il est beaucoup plus malaisé de rétablir la phrase qui vient ensuite; le texte a si gravement souffert que les restitutions qu'on en tentera demeureront forcément conjecturales. Je propose, mais seulement à titre d'essai : κ[αὶ τὰ ὑπάρχοντα ὑμῖν][1] | φι-λάνθρωπα ἐπίδ[οσιν λαβόντα[2] ἣν προαιρεῖσθε ἐπαυξῆσαι (vel simile)...

3. — Dans ses *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*[3], M. Haussoullier, ayant pu mettre à profit les avis de M. Ulrich von Wilamowitz-Moellendorff, de M. Alfred Brueckner, de M. Max Fraenkel et de M. Bruno Keil, a donné du *décret des Milésiens en l'honneur d'Antiochos, fils de Séleukos I*, une seconde édition fort supérieure à la première. J'ai eu, je l'avoue, quelque plaisir à constater que le texte établi avec le concours de tant de maîtres excellents différait à peine de celui que j'avais moi-même proposé dans la *Revue des Études grecques*, t. XIV (1901), p. 92 et suivantes[4]. — Voici sur cet intéressant document quelques observations complémentaires.

L. 7-8. M. Haussoullier écrit : καλῶς ἔχ(ο)ν κ[αὶ νῦν | ὑπ]ολανβάν[ων ἐπ]ακολουθεῖν τῆι τοῦ πατ[ρὸς προαιρ]έσει κτλ. Il est manifeste que les mots καὶ νῦν, qui se trouvent déjà à la l. 5, ne peuvent être répétés ici. Je persiste à croire qu'il convient de suppléer : καλῶς ἔχ(ο)ν ε[ἶναι| ὑπ]ολανβάν[ων τὸ] ἀκολουθεῖν κτλ. Cf. Polyb., IV, 24, 6 : οὐ καλῶς ἔχον εἶναι τὸ βουλεύεσθαί τι περὶ αὐτῶν ἀπαραίτητον. — L. 9-10. Après ἐπαγγέλλεται στοὰν οἰκοδομήσειν, la restitution la plus naturelle serait celle-ci : [οὗ ἂν δοκῆι τῶι δήμ]ωι κατὰ πόλιν[5]... Mais l'éditeur déclare que « nous ne disposons à la fin de la l. 9 que d'un très court espace où peuvent tenir deux ou trois lettres » ;

1. Ce supplément donne 49 lettres à la l. 16; remarquer que la l. 12 en a 51.

2. Cf. *Sylloge*[1], 156 = Michel, 525 (décret d'Ilion en l'honneur d'Antiochos I[er]), l. 23 et suiv.: εὔξασθαι... καὶ τὰ πράγματα καὶ τὴμ βασιλείαν αὐτοῖς διαμένειν λαμβάνουσαν ἐπίδοσιν καθάπερ αὐτοὶ προαιροῦνται. — L'éditeur supplée, à la l. 17 : ἐπὶ δ[ὲ τούτοις], et traduit ces mots par « en outre » (p. 127), mais « en outre » se dit, je crois, πρὸς δὲ τούτοις.

3. P. 34 et suiv.

4. Il n'en diffère guère que là où l'éditeur a jugé bon de modifier ses premières lectures, dont quelques-unes pourtant avaient été données comme certaines. A ce propos, il serait souhaitable que M. Haussoullier, se conformant à l'usage ordinaire, consentît à reproduire en *fac-similé* les documents qu'il publie et mît ainsi le lecteur à même de se faire une opinion sur la valeur de ses transcriptions.

5. Une inscription d'Astypalaia (*C. I. Ins.*, III, 325, l. 29) mentionne une στοὰ ὑπάρχουσα κατὰ πόλιν.

et, d'autre part, la lacune qu'il marque au début de la l. 10 ne correspond qu'à 9 lettres : le supplément proposé serait donc trop long d'environ trois lettres. Tout s'arrangerait si l'on substituait οἰκοδομεῖν à οἰκοδομήσειν, et, de fait, je doute que ce futur doive être conservé. On sait que le verbe ἐπαγγέλλεσθαι, s'il appelle ordinairement après lui le futur, peut aussi régir soit le présent, soit l'aoriste[1]; ce qui me paraît ici résoudre la question en faveur du présent, c'est que le second verbe dépendant d'ἐπαγγέλλεται, le verbe γίνεσθαι (l. 13), est à ce temps. — L. 10 : ἀφ' ἧς (sc. τῆς στοᾶς) ἔσονται..... | [πρόσοδοι]. « Après ἔσονται, » dit l'éditeur, « il y a place pour six ou sept lettres : je distingue au bas de la ligne une barre horizontale qui peut avoir fait partie d'un E... Sur l'estampage, je crois distinguer ensuite la partie inférieure du jambage oblique d'un my... » Puis il ajoute : « ἐμπορικαί serait trop long; ἔμπεδοι est-il possible? » Conjecture pour conjecture, je préférerais ἔμμηνοι. — L. 16 : La restitution καὶ τῆς [περὶ τοὺς Ἕλλην]ας εὐνοίας, proposée par M. von Wilamowitz, aurait dû être admise sans hésitation. Celle que maintient l'éditeur, [περὶ τοὺς πολίτ]ας, ne serait acceptable que si Antiochos eût été citoyen de Milet[2].

De la στοά construite par Antiochos, pour être louée à des marchands, on peut rapprocher la σκυτικὴ στοά de Syracuse : Polyb., VIII, 5, 2 (Hultsch).

4. — Dans un morceau d'inscription, découvert à Aïdin, que M. Condoléon publia en 1886 dans le *Bullelin de Correspondance hellénique* (p. 515-516), M. Foucart reconnut tout de suite le début d'un rescrit adressé par un prince Séleucide (?) à la ville de Tralles, mais il jugea superflu de tenter une restitution — qui n'eût pu être qu'hypothétique — de ce misérable débris. C'est cette restitution que nous offre M. Haussoullier dans la

1. Cf. *Bull. Corr. hell.*, X, 35 = *Sylloge*, 721, l. 16 (Délos); Michel, 544, l. 21-22 (cf. Wilhelm, *Gött. gel. Anz.*, 1900, 98) (Thémisonion); *C. I. G. S.*, I, 190, l. 23-25 (Oropos); Polyb., IV, 24, 6; VII, 2, 6; IV, 1, 9.

2. M. Haussoullier cite, à l'appui de sa restitution, quelques lignes d'un décret d'Erétrie, trouvé à Magnésie du Méandre (Kern, n. 48, l. 20-22) : στεφανῶσαι δὲ καὶ τοὺς θεωροὺς .... φιλοτιμίας καὶ σπουδῆς ἕνεκεν, ἃς πεποίηνται περί τε τῶν θ[ε]ῶν καὶ τῶν πολιτῶν κτλ. Mais n'est-il pas évident que, dans ce passage, le mot πολῖται désigne les concitoyens des théores, c'est-à-dire les Magnètes?

Revue de philologie, XXV (1901), p. 34, note 2[1]. Elle ne me paraît pas de tout point irréprochable. — « Il faut, » dit M. Haussoullier, « lire et restituer : [βασιλεὺς... Τραλλιανῶν(?) τῇι βουλῆι καὶ τῶι δήμ]ωι χαίρειν· Ἀριστέα[ς καὶ Ν. καὶ Ν. οἱ παρ' ὑμῶν] | [πρεσβευταὶ τό τε ψήφισμα ἀπέδωκαν ἡμῖν καὶ ὅ τι ἄλ]λο ἐγεγράφειτε ὑπὲ[ρ... κτλ. » On conviendra que ὅ τι ἄλλο ἐγεγράφειτε est bien étrange. Au début de la l. 2, la copie de M. Condoléon donne, à la vérité, ΛΟ, mais la confusion de l'Λ et du Λ n'est pas si rare qu'on ne puisse ici se permettre une légère correction. Je ne crois pas pécher par témérité excessive en proposant d'écrire : [πρεσβευταὶ ἐνέτυχον ἡμῖν καὶ ἀπέδωκαν τὸ ψήφισμ](α) ὃ ἐγεγράφειτε κτλ.

Je note, en terminant, qu'il se pourrait bien — à Dieu ne plaise que j'affirme rien ! — que le « stratège [Thé]mistoklès », mentionné à la l. 9 du fragment trouvé à Tralles, ne fût pas différent du stratège Thémistoklès, que l'anti-roi Achaios avait, en 218, commis à la garde de la partie septentrionale de son empire[2].

5. — *Bullelin de Correspondance hellénique,* 1889 (XIII), p. 232, n° 2. *Décret de Délos en l'honneur d'Hiéroklès, fils d'Ainésidémos, de Chalcis, ami du roi Démétrios.* — L. 5-7 : — τὴν πᾶσαν σπουδὴν καὶ ἐπιμέλειαν πο[λί]ταις παντὶ καιρῶι καὶ λέγων καὶ πράττων περὶ τῶν συμφερόντων τῶι τε ἱερῶι καὶ Δηλίοις κτλ. Il est surprenant que l'éditeur de ce texte important n'ait pas vu que la restitution πο[λί]ταις rend tout ce passage incompréhensible. Il va de soi qu'on doit écrire : πο[εῖ]ται [ἐν] κτλ. — A la l. 9 du même décret, à ἐς ἅν τις αὐτ[ὸν] πα[ρακα]λεῖ, substituer ἐς [ἃ] ἄν.— Je me borne, pour l'instant, à faire observer que Hiéroklès appartient à une famille connue par d'autres inscriptions (cf. Homolle, *Rapport sur une mission à Délos,* p. 28, n° 11, et p. 22,

1. Cf. maintenant, *Études sur Milet et le Didymeion,* p. 106, note 3.

2. Polybe, V, 77, 8 : καταπληξάμενος δὲ τούτους (Καρσέας) ὁμοίως δὲ καὶ τοὺς τὰ Δίδυμα τείχη φυλάττοντας, παρέλαβε (Attalus) καὶ ταῦτα τὰ χωρία, Θεμιστοκλέους αὐτὰ παραδόντος· ὃς ἐτύγχανε στρατηγὸς ὑπ' Ἀχαιοῦ καταλελειμμένος τῶν τόπων τούτων. — Il semble, à lire ce passage de Polybe, que Thémistoklès n'était en 218 qu'un assez petit personnage, un gouverneur de ville ou de district. Mais il put s'élever par la suite à de plus hauts emplois, et il n'y a rien d'absurde à supposer qu'Antiochos III, lui sachant gré d'avoir trahi Achaios, le fit stratège de Lydie. Ce roi, comme on le voit notamment par l'exemple de Ptolémée, fils de Thrasées (Radet, *B. C. H.,* 1890, p. 586 et suiv.), ne ménageait pas ses faveurs aux transfuges.

n° 4; Ἐφημ. ἀρχ., 1892, p. 49, n° 79 : décret d'Oropos); que ce personnage vivait certainement dans la seconde moitié du IIe siècle; et qu'ainsi le roi Démétrios, nommé dans le décret de Délos, ne peut être que Démétrios II.

6. — Michel, *Recueil*, 475 = Le Bas-Waddington, 407. *Décret de la tribu des Otorkondes, à Mylasa*[1]. — L. 11-12. M. Michel a conservé pour ces lignes les restitutions de Waddington : ἀξιωθεὶς ὑπὸ τῆς φυλῆς ὑπέμεινεν γυμνασίαρχος καὶ προέστη τῶν [γυμνασίων] τῶν νέων ἀξίως τοῦ δήμου..... Je pense qu'il faut remplacer τῶν [γυμνασίων] par τῶν [ἐφήβων (ou τε ἐφήβων) καὶ] τῶν νέων.

7. — Dans le *Corpus Inscriptionum Peloponnesi*, I, n° 558, M. Fränkel vient de nous donner une édition nouvelle du *Décret des* Τεχνῖται *d'Argos*, que M. Foucart avait déjà si heureusement publié (Foucart, *Pélop.*, 116 *a* = Michel, 1011). Les suppléments ingénieux proposés par M. Fränkel m'inspirent parfois quelques doutes. Pour l'instant, je ne veux examiner qu'un passage de l'inscription, les l. 13-15. M. Fränkel écrit là : διελεγη δὲ μετὰ προ[θυμίας ὅπως κατασκευ]-|-ωθῇ ἄγαλμα Διονύσου τῆι συνόδωι ἀκρ[ό]λιθον, χρυσόειμον, ἐξαπε[ιπούσης δὲ τῆς οὐσίας]|τῆς συνόδου ἔδωκεν τὰ διάφορα ἐκ τῶν ἀναπ[ραχθέν]των ὑπ' αὐτοῦ κτλ. A la fin de la l. 14, la lecture ἐξαπε — est-elle tout à fait sûre? A-t-on la certitude que la dernière lettre soit un ε et non un η? Je suis, je l'avoue, fortement tenté de restituer : ἐξάπη[χυ, πεισθείσης δὲ] | τῆς συνόδου κτλ.

8. — Dittenberger, *Sylloge*, 295 (= *Bull. Corr. hellén.*, 1881, 372, n° 3 = Collitz-Fick, 1413 = Michel, 291). *Décret des Aitoliens relatif au culte d'Athéna Niképhoros.* — Cette inscription a été souvent reproduite; à la l. 17, on écrit toujours : καὶ καθάπερ ὁ βασιλεὺς Εὐμένης ἀνα[καλεῖ] τὸ τέ[μενος τᾶς Ἀθά]νας τᾶς Νικαφόρου τὸ ποτὶ Περγάμωι ἄσυλον καθώς κα ὁρίξηι κτλ. Cependant le supplément ἀνα[καλεῖ], qu'a proposé le premier éditeur, M. Haussoullier, ne saurait être conservé; il faut certainement restituer ἀνα[δεικνύει]; cf. *Bull. Corr. hellén.*, 1894, 235 (= Michel, 252

1. Cf. Wilhelm, *Gött. gel. Anz.*, 1900, p. 90.

= Collitz-Baunack, 2529), l. 22-24 : Τὸ κοινὸν τῶν Ἀμφικτιόνων τὰν μὲν πόλιν τὰν Ἀντιοχέων καὶ τὰν χώραν ἀνασειμύει ἄσυλον καὶ ἱερὰν κτλ.

9. — *Bull. Corr. hellén.*, 1901 (XXV), p. 355, n° 4. *Décret des Amphictions en l'honneur de Kallistos de Cnide.* — Les premières lignes de ce document, dont M. Marcel Laurent a très bien établi la date et reconnu l'intérêt historique, sont d'une restitution assez malaisée; je crois qu'il y a lieu de corriger en quelques points le texte que nous propose le très soigneux éditeur. — L. 1-12 : M. Laurent écrit :

Δόγ[μα τῶν Ἀμφικτιόν]ων.
Ἐπεὶ Κάλλιστος Ἐπιγ[ένους Κνίδιος, ἀν]ὴρ καλὸς κἀγαθός, γενόμ[ε]-
νος ἐπὶ τῆς Ἑλλάδος μ[ετὰ τοῦ αὐτοκρ]άτορος καὶ μετὰ τῶν ἐκεί-
νου πρεσβευτῶν καὶ ἀν[αχθεὶς κατὰ τ]ὴν ἀναστροφὴν καὶ εὐταξί-
5 αν τοῦ βίου πεποίηται π[ίστιν ἀνέγκλ]ητον καὶ πλείστην ῥοπὴν
παρὰ τοῖς ἡγουμέ[νο]ις, [ε]ἰς [ἡμᾶς δὲ περὶ τῶν] πόλεων ἥκει φροντίζων, καὶ πα-
ραίτιος ἀεί τινος ἀγα[θοῦ γινόμενος τοῖς ἡ]μετέροις δήμοις, τούς τε κα-
τ' ἄνδρα χρείαν ἔχοντας [εὐνοϊκῶς ὑπο]λαμβάνων, καὶ δι' αὐτοῦ καὶ δι-
ὰ τῶν ἡγουμένων, ὥστε καὶ [δημοσίαι] καὶ κατ' ἰδίαν φίλον καὶ ξέ[νον]
10 καὶ εὐεργέτην ἑαυτὸν ἀποδεδ[ειχ]έ[ναι] τῶν Ἑλλήνων, καὶ ταῦτα πά[ν]-
τα πράττων διατετέλεκεν καὶ πόλεις καὶ ἰδιώτας σώζων, χωρὶς ...νίων
δεομένων [ἀμοι]βῆς τε καὶ δαπάνης, ὥστε τὴν χρηστότητα κτλ.

Voici comment ces lignes me semblent pouvoir être complétées :

Ἐπεὶ Κάλλιστος Ἐπιγ[ένους Κνίδιος, ἀν]ὴρ καλὸς κἀγαθός, γενόμ[ε]-
νος ἐπὶ τῆς Ἑλλάδος μ[ετά τε τοῦ αὐτοκρ]άτορος καὶ μετὰ τῶν ἐκεί-
νου πρεσβευτῶν καὶ ἄν[ευ τούτων, τὴν ἄλλ]ην ἀναστροφὴν καὶ εὐταξί-
5 αν τοῦ βίου πεποίηται π[αρὰ πᾶσιν ἀνέγκλ]ητον, καὶ πλείστην ῥοπὴν
παρὰ τοῖς ἡγουμέ[νο]ις [ε]ἰς [τὸ καλὸν ἔχων τῶν] πόλεων ἥκει φροντίζων καὶ πα-
ραίτιος ἀεί τινος ἀγα[θοῦ γινόμενος τοῖς ἡ]μετέροις δήμοις τούς τε κα-
τ' ἄνδρα χρείαν ἔχοντας [Ἕλληνας συνυπο]λαμβάνων καὶ δι' αὐτοῦ καὶ δι-
ὰ τῶν ἡγουμένων, ὥστε καὶ [κατὰ κοινὸν] καὶ κατ' ἰδίαν φίλον καὶ ξέ[νον]
10 καὶ εὐεργέτην ἑαυτὸν ἀποδεδ[ειχ]έ[ναι] τῶν Ἑλλήνων, καὶ ταῦτα πά[ν]-
τα πράττων διατετέλεκεν καὶ πόλεις καὶ ἰδιώτας σώζων χωρὶς [ὑψω]νίων
δεομένων [βλά]βης τε καὶ δαπάνης, ὥστε κτλ.

Il importe d'observer qu'il manque certainement 13 lettres à la l. 1, 14 à la l. 2, et presque certainement 14 à la l. 7; de plus, d'après la copie de M. Laurent, le nombre des lettres perdues doit être d'au moins 14 aux l. 3-5, d'au moins 13 à la l. 8, et de 10 à la l. 9. — L. 4 : Je ne me dissimule pas que le supplément καὶ ἄν[ευ τούτων] est fort conjectural; je ne sais si ἀν[τιταμιῶν] est possible. Pour l'expression [τὴν ἄλλ]ην ἀναστροφὴν κτλ., cf. *Bull. Corr. hellén.*, XVI, 545 (Tégée), l. 3-5 : τάν [τε] ἀναστροφὰν ἐποιήσατο καὶ τὰν λο[ι]πὰν εὐταξίαν.... ἀξίως κτλ.; — *C. I. Ins.*, I, 1032 (Karpathos), l. 5-6 : κ]ατά τε τὰν ἐμπειρίαν καὶ τὰν ἄλλαν ἀνα[σ]τροφὰν ἀνέγκλητον αὑτὸν παρέσχηται; — Michel, 164 (Délos), l. 21-22 : καὶ στεφανῶσαι — καὶ ἐπὶ τῆι ἄλλει ἀναστροφῆι καὶ παρεπιδημίαι κτλ.; — Wilhelm, *Arch. Ep. Mitth. aus Œsterr.*, XX, 69, VIII (Gytheion), l. 21 : [τᾶι λοιπᾶι ἀ]ναστροφᾶι δὲ καὶ παρεπιδημίαι ἃι πεποίηται. — L. 5 : au lieu de π[αρὰ πᾶσιν ἀνέγκλ]ητον, j'ai songé à π[ᾶσιν ἀπροσδέκ]ητον, mais ce supplément serait un peu court. — L. 6 : Je n'ai pas besoin de dire que je ne tiens pas plus qu'il ne faut à εἰς τὸ καλόν; peut-être, d'autre part, ποιῶν serait-il préférable à ἔχων. Même ligne : il va de soi que ἥκει est le parfait ἧκε avec la désinence du présent. — L. 8 : M. Laurent renvoie avec raison à la l. 30 du décret de Gytheion (*Sylloge*, 330) en l'honneur des Cloatii : εἰσδεδεγμένοι τέ εἰσιν εἰς τὰν τᾶς πόλεως χάριν καὶ συνυπόλανψιν καὶ πλεονάκις πολλοὺς τῶν ἀγουμένων, ainsi qu'à la note de Sauppe citée par Dittenberger, mais je ne sais pourquoi, au lieu de συνυποδαμβάνων, il restitue ὑποδαμβάνων, qui semble trop court. — L. 9 : δημοσίαι (Laurent) est impossible; la restitution la plus naturelle est κατὰ κοινὸν qui remplit exactement la lacune. — L. 12 : Le supplément [ὀψω]νίων ne me paraît pas douteux; M. Laurent reconnaît lui-même que ξενίων serait trop court. Le mot ὀψώνια (au propre, indemnité de vivres) désigne ici les frais de séjour que les Romains et leurs amis avaient coutume d'exiger des villes grecques où ils s'arrêtaient. On s'explique ainsi que les habitants de Gytheion aient su tant de gré aux Cloatii d'avoir hébergé à leurs frais les officiers et les magistrats romains en passage dans leur ville : cf. *Sylloge*, 330, l. 15 et suivantes. — A la l. 14, l'éditeur a écrit par inadvertance ἐφ' [ἅι] pour ἐφ' [ἧι].

II

KERN, *Inschriften von Magnesia* [1].

Inscr. n° 49. *Décret de Délos.* — M. Kern avait soupçonné que ce décret provenait de Délos; M. Wilhelm a su le démontrer [2]. Dans le citoyen auteur de la motion, Ἀριστείδης [Τηλεμ]νήστου (et non Πολυμνήστου), il a reconnu le père de Τηλέμνηστος Ἀριστείδου, personnage qui joua à Délos un rôle politique fort actif à la fin du IIIe siècle et au début du IIe [3]. Voici comment M. Kern transcrit et complète les dernières lignes du décret (l. 9-12) : καλέ]σαι δὲ [αὐ]τοὺς καὶ | ἐπὶ ξέ[νια...] θ[..... εἰς τ]ὸ πρυτ[α]νεῖον, τὸ | δὲ ἀνάλω[μα — — — — —] ου τοὺς ταμίας· | ηἱ[ρ]έθη Ἐπε....ς — —. Il me semble qu'il est possible de proposer des suppléments plus étendus. Le citoyen, dont l'élection à un emploi public est mentionnée à la l. 12, ne peut être que le θεωροδόκος chargé de faire accueil, au nom de la cité, aux théores venus de Magnésie. En conséquence, il paraît nécessaire de remplir ainsi la lacune de la l. 10 : [καλέ]σαι δὲ [αὐ]τοὺς καὶ | ἐπὶ ξέ[νια τὸν] θ[εωροδοκήσοντα εἰς τ]ὸ πρυτ[α]νεῖον. Pour la l. 12, l'inscription n° 62 (l. 42) suggère la restitution suivante : τὸ δὲ ἀνάλω[μα δοῦναι τὸ ἐκ τοῦ μεριστμ]οῦ τοὺς ταμίας [4].

N° 50. *Décret de Paros* = Dittenberger, *Sylloge,* 261. — L. 24-28 : [ὅπω]ς οὖν καὶ [ὁ Ηαρί]ων δῆμος φαίν[ητ]αι τὴ[ν πρὸς τοὺς]

1. Cf. *Revue,* 1901, p. 120 et suivantes. — La publication de M. Kern a fait l'objet d'excellentes observations de M. Wilhelm, *Jahreshefte,* IV (1901), *Beiblatt,* 21 et suiv. J'ai eu, en lisant ce travail, la très grande satisfaction de voir que, plus d'une fois, M. Wilhelm et moi, nous nous sommes accordés dans le choix des mêmes restitutions. Dans le décret n° 56, nul doute que M. Wilhelm n'ait raison d'écrire αὔξειν au lieu de αἰνέσαι que j'avais conservé. Tout récemment, le même savant a rétabli avec certitude les lignes 16 et suiv. du décret 93 a : *Jahreshefte,* 1903, 11, note 2; les corrections que j'avais moi-même proposées pour ce passage (*Revue,* 1901, p. 129) ne peuvent plus être maintenues.

2. *Jahreshefte,* IV (1901), *Beiblatt,* 26-27.

3. Voyez Th. Homolle, *Rapport sur une mission archéologique à Délos* (*Arch. Miss.,* XIII, 423 et suiv.), travail auquel renvoie M. Wilhelm.

4. Dans un décret d'une Confrérie égyptienne établie à Délos (*Bull. Corr. hell.,* 1889, 240, l. 23-24; cf. 34-35), on lit : καὶ δίδοσθαι ἱεροποιο[ῖ]ς(?) ἐκ [τοῦ κοι]νοῦ ἀργυρίου κτλ. Mais, dans le décret de Délos trouvé à Magnésie, la place manque, ce me semble, pour le supplément ἐκ τοῦ κοινοῦ ἀργυρίου.

θεοὺς ε[ὐσέβει]αν διαφυλάττων καὶ τὴν π[ρὸς τὴν πόλ]ιν αὐτ[ῶν προ]- | -ὑπάρ χουσαν φ[ι]λ[ία]ν.....ω.....ων ἐπὶ πλεῖον αὔξων κτλ. On est tenté de suppléer : τὴν — προ]- | -ὑπάρχουσαν φ[ι]λ[ία]ν [αὐτῶι ἐκ παλαι]ῶ[ν χρόν]ων[1], mais je ne sais si ces restitutions correspondent aussi exactement qu'il le faudrait à l'étendue des lacunes. — L. 14. Après ἐμ[φανίσα]ντες τὴν τ[ῆς θεᾶς] ἐπιφάν[ειαν], il me paraît nécessaire d'écrire, non pas [ὃ]τι, mais [κα]ὶ ὅτι. — L. 33 : τήν τε ἀσυλίαν τῆς πόλεως καὶ τῆς χώρας τ[ῆς Μα-] | -γνήτων, au lieu de τ[ῶν Μαγνήτων (cf. l. 40).

N° 58. *Décret d'une ville inconnue.* — Quelques changements doivent être apportés, je crois, aux restitutions des l. 8-11. L. 8 : après παρακαλεῦσι, suppléer [τὸν δῆμον]; l. 9-10 : au lieu de : οἱ ἀπο- | -σταλέντες δὲ παρ[ελθόντες[2] εἰς τὴν βουλὴν] | καὶ τὸν δῆμον καὶ δηλ[οῦντες τὰ ἐψηφισμένα καὶ τὰς γε]- | -γενημένας ὑπὸ τῶν προ[γόνων εἰς τοὺς Ἕλληνας εὐ]- | -χρηστίας, il me semble qu'on doit d'écrire : οἱ ἀπο- | -σταλέντες δὲ παρ' [αὐτῶν ἐλθόντες[3] ἐπὶ τὴν βουλὴν] | καὶ τὸν δῆμον καὶ δηλ[ώσαντες διὰ πλειόνων τὰς γε]γενημένας κτλ. — Pour les l. 14, 22, 25, quelques suppléments s'offrent d'eux-mêmes : L. 14 : [οὐθὲν ἐλλείποντες σπουδῆς καὶ] | φιλοτιμίας... L. 22 : [χρυσέωι στεφάνωι]. L. 25 : [διακείμενος πρὸς] | τὸ θεῖον κτλ., mais ces restitutions de détail n'ont guère d'intérêt, puisqu'elles demeurent forcément isolées et qu'il est impossible de rétablir la suite des diverses propositions.

N° 59, b. *Décret de Laodicée du Lykos.* — L. 10-12. Kern : ἀναγράψαι [δὲ τὸ ψήφισμα] | τόδε καὶ τὸ παρὰ Μαγνή[των εἰς στήλην | λι]θ[ίν]ην, στῆσαι ἐν τῆι [ἀγορᾶι ἐν τῶι ἐπιφα]νεστάτωι τόπωι, δοῦν[αι δὲ κτλ. Entre les deux premiers infinitifs il faut établir quelque liaison; nous écrirons donc : ἀναγράψαι [δὲ τὸ ψήφισμα] — — — [εἰς στήλην λευκοῦ] λί]θ[ου], ἣν στῆσαι κτλ. (Cf. n° 93, l. 17-18.) — La l. 16 se laisse facilement compléter : [παρακαλέσαι δὲ τὸν δῆ]- | -μον τὸμ Μαγνήτων [καὶ παρ' αὐτοῖς ἀναγράψαι] | τὸ ψήφισμα τοῦτο εἰς [στήλην λιθίνην, ἣν] | στῆσαι κτλ.

1. Cf. n° 85, l. 13; 38, l. 23.

2. Dans l'*Index*, il est donné trois exemples de l'expression : παρελθόντες εἰς τὴν βουλήν ou δῆμον; il eût fallu indiquer que, les trois fois (et non pas seulement la seconde), le mot παρελθόντες a été restitué; j'ajoute qu'à mon avis il l'a toujours été à tort : pour le n° 85, l. 9-10, cf. *Revue*, 1901, p. 128.

3. Cf. n° 87, l. 11.

N° 72. *Décret de Syracuse.* — Cet important document pourrait donner lieu à de nombreuses remarques; j'en note ici quelques-unes que m'a suggérées une étude rapide.

Pas plus que M. Kern je ne me débrouille dans l'intitulé. — L. 7-8 : Je ne vois rien qui empêche d'écrire : ἔδ[ο]ξε τᾶι σ[υ]γκλήτωι καθὰ κ[αὶ τῶι δάμωι (ou τᾶι ἁλίαι?)]; puis, [προαγορη]-|-σάντων κτλ[1]. — L. 13-14 : après καὶ τό τε ψάφισμα ἀ[π]οδόν[των καὶ ἀπολογι-]|-ξαμένων, il me paraît nécessaire de ponctuer, le verbe ἀπολογίζεσθαι étant ici, comme à la l. 37, pris au sens absolu. — L. 21-23 : Il serait assez séduisant d'écrire : ἀπολογιξ[αμένων δὲ ὑπάρχον-|-τ]ας φίλους [κ]α[ὶ] συ[γγενέα]ς [διὰ προγόνων τᾶς πόλιος ἀ-|-μ]ᾶς Μάγ[νητας]. — L. 25-26 : Je ne vois pas bien pour quel motif M. Kern n'écrit pas, en se réglant sur la formule initiale du décret : δεδόχθ]αι τᾶι συγκλήτωι τῶν Συρακοσίων καὶ τ[ῶι δάμωι (ou τᾶι ἁλίαι). — L. 31 : au lieu de οἱ πρ[ε]σβευταὶ [αὐτῶν], restituer plutôt : οἱ πρ[ε]σβευταὶ [καὶ θεαροί], comme aux l. 5, 11, 36. — L. 33 : après ἀποστέλλειν δ[ὲ καί], il faut, de toute nécessité, ajouter θεαρούς ou ἄνδρας. — L. 34 : Le supplément [συμπομπεύσοντας] est certainement trop court; j'écris, d'après l'exemple du décret des Épirotes (n° 32, l. 30-31) : [καὶ συναυξήσοντας τὰς τιμὰς τᾶι] θεᾶι.

Les dernières lignes sont fort embarrassantes; j'ai grande reconnaissance à mon ami M. Wilhelm d'avoir bien voulu m'envoyer de Berlin un estampage qui permet de contrôler et, ce me semble, de rectifier quelques-unes des lectures du premier éditeur. — L. 39 : D'après M. Kern, la pierre porte ΕΤΜΕ, qu'il corrige en ε(ἴ)με[ν]; sur l'estampage, je crois discerner nettement ΕΞΜΕ, qui serait une bévue du *quadratarius* pour ἐξ(εἴ)μεν. — L. 39-40. Kern : — — — [ἐε-|-ρ]εῖα τέλεα δ[ὲ] ὁ ἐνίστι[ος] πρ... δ — — —. L'estampage nous autorise, je crois, à changer δ[ὲ] ὁ en δύο. D'autre part, il me paraît certain qu'après ἐνιστι- il n'y a place que pour une seule lettre. Je n'hésite guère, en conséquence, à restituer : [ἱερ]εῖα τέλεα δύο ἐνίστι[α] (cf. n° 44, l. 31 : ἱερεῖον ἐνίστιον τέλειον). Du mot qui vient ensuite, je n'aperçois clairement sur l'estampage que le π initial; le reste est trop douteux pour que j'ose proposer une restitution. — L. 41 : au début de cette ligne, on lit : — τι παρ' ἁμίν. Le décret d'Hermioné

1. Cf. *Inscr. gr. Sic. It.*, 952 (Akragas); Swoboda, *Griech. Volksbeschl.*, 98-99.

(*C. Inscr. Pel.*, I, 679) peut suggérer ici une restitution assez plausible : [ὁσάκις κα παρεπιδαμῶν]τι παρ' ἀμίν. — Même ligne : après καλέσαι δὲ α[ὐ]τ[ού]ς, devaient être mentionnés le ou les magistrats chargés de conduire les théores au foyer public de la cité; si l'on n'insère pas un supplément à cette place, la ligne est, en effet, trop courte.

En raison de ces observations, on pourra se risquer à compléter ainsi qu'il suit les l. 39-42 du décret : ἐξ(εῖ)με[ν δὲ αὐτοῖς καὶ θῦσαι[1] ἱε- | -ρ]εῖα τέλεα δ[ύ]ο ἐνίστι[α] π[— — ὁσάκις κα παρεπιδαμῶν]- | -τι παρ' ἀμίν, καλέσαι δὲ α[ὐ]τ[οὺ]ς [τὸμ προστάταν(?) καὶ ἐπὶ τὰν] | κοινὰν ἑστίαν κτλ.

N° 73, a. *Décret d'une ville inconnue.* — Pour les l. 13-21 de cette inscription, je proposerai la restitution suivante, qui diffère en quelques points de celle que nous devons à M. Kern :

l. 13 — — καὶ τὸ]ν ἀγῶνα ἀποδέδεκται στεφα-
[νίτην ἰσοπύθιον· καὶ ἐ]ν τῶι καθήκοντι καιρῶι πεμφ[θῆ-
15 [ναι θεωροὺς τρεῖς(?) τοὺς] συνθύσ[ο]ντας καὶ τἄλλ[α] πάντ[α]
[τὰ νομιζόμενα συντελέσοντ]α[ς] ἀξί[ω]ς ἀμφοτέρων τῶν πόλ[ε]-
[ων καὶ τὴν ἀναγγελίαν τοῦ] στεφάνου ποιησαμένους· εἰς
[δὲ — — — —] ους τε καὶ θυσίαν καὶ παρα-
[κομιδὴν τὴν εἰς τὰ Λευκοφρ]υηνὰ δραχμὰς ἑκατὸν ἑκάσ-
20 [τωι δοθῆναι· ὅπως δὲ μετὰ] τῆς τῶν θεῶν εὐνοίας νυν[ί] τε
[καὶ εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον ταῦτα συν]τελῆται κτλ.

N° 78. *Décret d'une ville inconnue.* — Sur cette inscription, mon ami M. Ph. E. Legrand a bien voulu me communiquer les intéressantes observations qu'on va lire.

L'inscription de Magnésie n° 78, très mutilée, est présentée par M. Kern comme un « décret d'une ville inconnue » *(Psephisma einer unbekannten Stadt)*. Ne peut-on pas essayer d'identifier cette ville?

Quatre choses sont à considérer :

Le dialecte, qui est le dialecte dorien;

1. Cf. n° 38, l. 54 et suiv. : ἐδόθη τοῖς θεαροῖς — θῦσαι οἷς καὶ τᾶι θεᾶι ὅσον καὶ αὐτὸι δίδουσι κτλ.

Le titre des magistrats chargés des libéralités publiques, qui s'appellent des hiéromnémons (l. 23 : δόμεν δὲ τοὺς ἱερομνάμονας);

Le nom de l'ambassadeur magnète qui est venu dans la ville, Philiskos, fils de Pythagoras;

Enfin, l'emplacement où le fragment a été découvert.

Trouvé « un peu au sud de l'inscription 86 », le n° 78 pourrait, à la rigueur, provenir de la même région du mur inscrit où est resté en place le n° 72, lequel est un décret de Syracuse[1]; nous pourrions donc songer à le considérer comme le débris d'un texte sicilien; et, par le fait, des hiéromnémons, trésoriers des richesses sacrées, sont connus au moins dans deux villes de Sicile, villes de langue dorienne, à Ségeste[2] et à Tauroménion[3]. Mais est-il vraisemblable que l'ambassadeur magnète auprès d'une ville quelconque de cette région ait été Philiskos, que d'autres textes nous montrent voyageant exclusivement dans le Péloponnèse[4], tandis qu'à Syracuse alla Diotimos, fils de Ménophilos, l'un des trois qui ont visité la côte et les îles de l'Adriatique?[5] Nous ne le croyons pas. Le nom de Philiskos nous invite bien plutôt, semble-t-il, à chercher la « ville inconnue » dans le Péloponnèse, la répartition des textes péloponnésiens en deux groupes séparés sur les murs du portique[6] n'étant pas plus surprenante que celle des réponses rapportées de l'Adriatique[7], au milieu desquelles s'intercale le groupe 37-43, ou que celle des réponses venues de l'Est de la Grèce centrale[8], dont la suite est trois fois interrompue. Or, parmi les villes péloponnésiennes qui entrent ici en ligne de compte, je veux dire parmi celles dont la réponse ne nous est pas transmise en dehors du fragment 78[9], une au moins

1. Voir la table II à la fin du volume.
2. *Inscr. gr. Sic. et Ital.*, 288 a, 291 (II^e siècle).
3. *Ibid.*, 423-430; cf. *Sylloge*, 515 (fin du II^e ou I^er siècle av. J.-C.).
4. A Mégalopolis (38), auprès du Koinon des Achéens (39), à Argos (40), à Sicyone (41), en Messénie (43).
5. N^os 35-36 et 44-46.
6. Il faudrait même dire en trois groupes, si le fragment 76 devait se compléter comme le croit M. Kern; mais les restitutions proposées sont douteuses.
7. Mission de Sosiklès Diokléos, Aristodamos Diokléos, Diotimos Ménophilou : Céphallénie (35), Ithaque (36); — Corcyre (44), Apollonia (45), Épidamnos (46).
8. Mission d'Apollophanès Aischylou, Euboulos Anaxagorou, Lykonidès Charisiou : Béotie (25); — Phocide (34); — Athènes (37); — Chalcis (47) et Érétrie (48).
9. On sait que la présence d'un décret du Koinon des Achéens (39) n'empêche pas de songer à une ville achéenne; cf. Niese, *Hermes*, 1899, p. 551.

posséda certainement, du v^e^ siècle à l'époque impériale[1], des hiéromnémons de l'espèce de ceux que nomme la I. 23[2] : cette ville est Épidaure, ville religieuse, où les administrateurs des richesses sacrées devaient jouer un rôle considérable; c'est à elle que nous sommes tenté de rapporter l'inscription mutilée.

N° 85. *Décret de Tralles*[3]. — Il me semble qu'on peut sans grand effort compléter ainsi les l. 23-25 : κατασκευασθῆναι δὲ καὶ ρ[ιάλην ἀπὸ δραχμῶν] (Kern) ... ακσίων ἣν καὶ ἀναθέτωσαν οἱ ἀποσταλησόμενοι ὑπὸ τ[ῆ]ς πόλεως θεωροὶ [εἰς τὸν ναὸν (ou εἰς τὸ ἱερὸν)] τῆς Ἀρ-|-[τέμιδος τῆς Λευκοφρυηνῆ]ς ἐπιγράψαντες ὅτι « ὁ δῆμος ὁ Τραλλιανῶν Ἀρτέμιδι Λευκοφρυ[ηνῇ ἀνέθηκε »].

N° 90. *Décret d'Antioche*. — Le début de ce décret a été excellemment restitué par M. Ad. Wilhelm[4]. Mais aux l. 18-19, il subsiste encore une difficulté qu'a bien vue mon savant ami. M. Wilhelm, suivant de près M. Kern, écrit (l. 15-21): ὅπως ο[ὖν καὶ ὁ δῆ]μος φαίνηται μνείαν ποιούμενος τῶν φιλοπόνω[ς καὶ δικ]αίως κρινάντων τὰς κρίσε[ι]ς καὶ ἀξίως τῆς τε πα[τρίδος τῆ]ς ἀποστειλάσης καὶ τοῦ δήμου τοῦ μεταπεμψαμέ[νου, οἵ τε μετὰ Πυθοδ]ότου νῦν εἰς τὴν πόλιν ἡμῶν παραγενόμενοι δικασ[ταὶ θεωροῦντε]ς[5] τὰς προσηκούσας τιμὰς ὑπαρχούσας τοῖς ἀγαθοῖς [τῶν ἀνδρῶ]ν προιστῶνται τῶν δικαίων μετὰ πάσης προθυμία[ς] κτλ. Comment serait-il question des collègues de Pythodotos (οἱ μετὰ Πυθοδότου), puisque cet arbitre est venu *seul* de Magnésie à Antioche (cf. l. 8-10; 23-24)? M. Wilhelm se

1. Ditt.[2], 938; Cavvadias, *Epidaure*, n^os^ 102-107, 259; *Ath. Mitth.*, 1898, p. 21, n^os^ 14 et 15 (Chr. Blinkenberg).

2. Sur les différentes espèces d'hiéromnémons connues par les auteurs et par l'épigraphie, cf. Gilbert, *Handbuch*, II, p. 334 et n. 1; *Sylloge*, n° 515, n. 5. Sur l'existence, incertaine, d'hiéromnémons à Trézène, cf. *B.C.H.*, 1893, p. 120; 1900, p. 189. Je ne crois pas qu'on puisse songer ici aux hiéromnémons de Calaurie : si le n° 78 était un décret de l'amphictyonie restaurée, il émanerait des hiéromnémons, et ceux-ci ne se fussent pas ordonné à eux-mêmes-ce que prescrivent les l. 23 et suiv.; tout incomplètes que soient ces lignes, on distingue en effet qu'il ne s'y agit point d'une libéralité périodique recommandée aux soins des hiéromnémons de l'avenir (τοὺς ἱερομνάμονας τοὺς ἀεὶ ἐνάρχους ὄντας, comme il est dit à Delphes en pareil cas), mais d'un don à faire immédiatement et une fois pour toutes τῷ ἐπαγγέλλοντι Φιλίσκῳ.

3. Cf. *Revue*, 1901, p. 128.

4. *Jahreshefte*, IV (1901), *Beiblatt*, 31-32.

5. Kern : [λαβόντε]ς; le supplément [θεωροῦντε]ς, évidemment nécessaire, a été trouvé par M. Wilhelm.

pose la question et se demande si le début de la l. 19 a été bien lu. Je crois que la lecture est irréprochable, mais que la restitution [σί τε ι μετὰ Πυθεδ]ότου, due au premier éditeur, ne l'est pas. Pour sortir d'embarras, il suffira d'écrire : ἀξίως τῆς τε πα[τρίδος τῆ]ς ἀποστειλάσης καὶ τοῦ δήμου τοῦ μεταπεμψαμέ[νου αὐτούς, οἵ τε ἀπ]ὸ τοῦ νῦν εἰς τὴν πόλιν ἡμῶν παραγενόμενοι κτλ.[2]. Je m'étonne seulement que la pierre porte παραγενόμενοι : c'est παραγινόμενοι qu'on attendrait.

N° 92, a (= Michel, 487) et b. *Décrets de Magnésie en l'honneur de citoyens qui ont contribué à la construction du théâtre*[3]. — Sur l'interprétation et la restitution de ces deux décrets, je ne puis, à mon grand regret, m'accorder entièrement avec le savant éminent à qui nous en devons la découverte et la première publication, M. Hiller von Gärtringen[4].

Le décret *b*, que M. Hiller von Gärtringen juge le plus récent des deux, est, à mon avis, le plus ancien. Voici comme je restituerais le début de la partie conservée (l. 1-6) : [— — — ἐπειδὴ — — — Ἀπολλοφάνης Ἀπολλοφάνου τὸ θέατρον(?) κατεσκεύα]-|-σεν(?) μετὰ τοῦ σ[υ]ναποδειχθέντος αὐτῶι ἐπὶ τῆς κατασκ[ευῆς Μαιανδρίου]| Δημητρίου, προεισενέγκας τὸ ἀργύριον ἄτοκον καθότι ἐπηγγε[ίλατο·[5] μετὰ δὲ ταῦ]-|-τα ἐγλιπόντος αὐτοῦ τὸμ βίον καὶ μετὰ τὴν ἐκείνου τελευτὴν μεταλ-λάξ[αν]-|-τος καὶ Μαιανδρίου, συντελεῖ Δημήτριος ὁ υἱὸς ὁ Ἀπολλοφάνου ἀδελφιδοῦ[ς δὲ]| Μαιανδρίου, βουλόμενος ἐπὶ τέλος ἀγαγεῖν τὴν ἐπαγγελίαν τοῦ πατρός, [ἃ ὑπέ]-|-σχετο τῶι δήμωι κτλ.

A la fin de la l. 1, M. von Hiller écrit : μετὰ τοῦ — — [υἱοῦ] Δημητρίου. Mais il suffisait de dire une fois que Démétrios était le fils d'Apollophanès, et, après l'avoir dit à la l. 1, à quoi bon l'indiquer de nouveau et si expressément à la ligne 4? Je ne puis me persuader qu'il soit question ici et là du même

1. Kern : οἱ δέ; Wilhelm : οἵ τε, qui est certainement préférable.

2. Cf. *C. I. G. S.*, I, 4131 (= Michel, 235) (Akraiphia), l. 32-34 : οἵ τε παραγινόμενοι μετὰ ταῦτα πρὸς ἡμᾶς δικασταὶ ἐπιγινώσκοντες τὴν Ἀκραιφιέων εὐχαριστίαν κτλ., et les autres textes cités par M. Ad. Wilhelm dans son article des *Jahreshefte*, IV (1901), *Beiblatt*, 31-32 : Michel, 508 (Erythrai), l. 10 et suiv.; 468 (Iasos), l. 14 et suivantes.

3. Pour l'étude de ces documents j'ai pu faire usage d'excellents estampages que M. Ad. Wilhelm avait eu l'obligeance de m'adresser de Berlin.

4. Voir *Ath. Mitth.*, XIX (1894), 7-13.

5. Ἐπηγγε[ίλατο], au lieu de ἐπήγγε[ιλεν], est une restitution de M. Ad. Wilhelm : *Götting. gel. Anz.*, 1900, 91.

personnage; je crois plutôt à l'existence de deux Démétrios. A mon avis, le *stemma* de la famille est celui-ci :

Apollophanès (l. 10) — *Démétrios*
|
Apollophanès marié à une sœur de (l. 4, 8-9, 10, 17) — *Maiandrios* (l. [1], 4, 5)
|
Démétrios (l. 4, 13-14)

Démétrios, fils d'Apollophanès (l. 4) et neveu de Maiandrios (l. 4-5), porte, comme c'était souvent l'usage, le nom de son aïeul maternel. Quant à Maiandrios, il paraît bien résulter des l. 4 et 5 qu'il avait joué quelque rôle, au côté d'Apollophanès, dans la construction du théâtre; autrement, à quel propos le décret ferait-il mention de sa mort? Le plus naturel est d'admettre, comme je le fais, qu'il avait été, en compagnie d'Apollophanès, ἀποδειχθεὶς ἐπὶ τῆς κατασκευῆς (τοῦ θεάτρου). Démétrios succéda dans la même fonction à son père et à son oncle, poursuivit les travaux commencés par Apollophanès, et, comme celui-ci l'avait promis, fit, sans réclamer d'intérêts, l'avance des fonds nécessaires à leur achèvement.

Pour le décret *a* (l. 1-5), je propose les suppléments suivants : στῆσαι δὲ αὐ[τοῦ εἰκόνας δύο χαλκᾶς, τὴμ | μὲν μίαν ἐν τῆι ἀγορᾶι, τὴν] δὲ ἑτέραν ἐν τῶι θεάτρωι, τὸ δὲ ἀ[νά]λωμ[α τὸ εἰς τὴν ποί- | -ησιν τούτων καθὰ καὶ] τῆς προεψηφισμένης εἰκόνος Ἀπολλοφάν[ει καὶ τὴν | ἀναγραφὴν τῶν ψηφι]σμάτων (?) ὑπηρετῆσαι τὸν ἀποδειχθησόμενον ἄν[δρα ἐπὶ | τῆς κατασκευῆς τ]οῦ θεάτρου κτλ. — La προεψηφισμένη εἰκὼν Ἀπολλοφάνει est la statue dont il est parlé dans le décret *b* (l. 11, 13, 17); si elle n'a point encore été érigée ni même sculptée dans le temps où l'on vote le décret *a*, la raison en est assez visible : c'est que la construction du théâtre, où elle doit trouver place, est loin d'être achevée. Nous ignorons quel était le citoyen que les Magnètes se crurent obligés d'honorer de deux statues par leur second décret; il se pourrait — mais nous n'en saurions donner la preuve — qu'il s'agît de Démétrios, le fils généreux du généreux Apollophanès.

1. Cf. *C. I. A.*, II, 300.

N° 93 *a*. *Décret des Magnètes relatif à leur second procès avec les Priéniens.* — M. Dittenberger, qui a très heureusement revisé le texte de ce document (*Sylloge*, 928), écrit aux l. 29-32 : τὸ δὲ ἀνάλωμα τὸ εἰς ταῦτα προχορηγησάτω Παυσανίας ὁ νεωκόρος τῆς Ἀ[ρ]τέμιδος τῆς Λευκο[φρυηνῆς· λογι]σάσθω δὲ ἐκ τῶν ἐσομένων προσόδων ἐ[κ] τῆς ἱερᾶς χώρ[ας] πάσης τῆς [Ἀρτέμιδος τοσοῦτο, ὥστε ἐξ αὐτ]οῦ ἀποκατασθῆναι αὐτῶι πάντα τὰ π[ροχορηγηθ]ησόμενα. Le supplément [λογι]σάσθω, proposé par M. Kern, ne saurait être maintenu ; la vraie leçon est certainement [κομι]σάσθω [1]. — L. 6-8 : Kern : Μυλασεῖς ἀκόλουθα πράσσοντε[ς] τῆι [ὑπαρχούσηι περὶ] ἑαυτοὺς καλοκἀγαθίαι καὶ βουλόμενοι κατακολουθεῖν τοῖς τε ὑπὸ [Ῥωμαίων καὶ ὑφ' ἡμῶν] δεδογματισμένοις καὶ τῆι ἀπεσταλμένηι πρὸς αὐτοὺς ἐπι[σ]τολ[ῆι ὑπακούσαντες] ἐχειροτόνησαν δικαστὰς καλοὺς καὶ ἀγαθοὺς κτλ. M. Dittenberger supprime avec raison le verbe ὑπακούσαντες qui est inutile, mais je ne sais s'il fait bien de le remplacer par le substantif ἄνδρας, précédé d'un chiffre indiquant le nombre des arbitres. La construction de la phrase en devient bien embarrassée, et l'on n'avait que faire d'inscrire ici le nombre des arbitres, puisque leurs noms à tous devaient se trouver gravés un peu plus loin sur la pierre (cf. l. 22). Le mieux, ce me semble, est d'insérer après le mot ἐπιστολή le nom de l'auteur de cette lettre, et d'écrire : τῆι ἀπεσταλμένηι πρὸς αὐτοὺς ἐπι[σ]τολ[ῆι ὑπὸ Μαάρκου].

N° 94. *Décret en l'honneur du néokoros Euphémos.* — Si je ne me trompe, à la fin de la l. 2, après ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγα[θός], il est indispensable de rétablir le participe ὤν.

N° 97 (I) *Décret de Téos.* — L. 24-27 : ἐφόδιον δὲ τοῖς πρεσβευταῖς τ[ά-|-ξαι τὸ]ν δῆμον, τὸ δὲ ταχθὲν δοῦναι τὸν δη....|..... μενον, ἀποκατα-στῆσαι δὲ ἐκ τῆς διοικ[ήσε]-|-ως. M. Kern a laissé en blanc la fin de la l. 25 et le début de la ligne suivante. Le fait est qu'on éprouve le plus grand embarras à remplir ce vide de 4 ou 5 lettres au minimum et de 9 au maximum [2]. Toutefois, un point est clair,

1. Cf. n° 101, l. 89; testament d'Epiktéta, l. 166-167; *Inscr. Brit. Mus.*, 897, l. 9 (Halicarnasse); *Sylloge*, 653, l. 72-73 (Andania); *C. I. G. Ins.*, III, 253, l. 8-9 (Anaphé) etc.

2. Il manquerait 9 lettres selon M. Kern; mais l'examen de la pl. IV (en bas) permet de croire que ce serait là un maximum. Remarquons qu'il ne manque qu'une

c'est que la terminaison μενον (l. 26) oblige à rétablir un participe. Partant de là, je me demande, après nombre de tentatives infructueuses, si le mieux n'est pas de restituer simplement δη[λω-|-θησό]μενον, qui équivaudrait ici à ἀποδειχθησόμενον[1] : le peuple, en même temps qu'il fixera le montant de l'ἐφόδιον nécessaire aux ambassadeurs, *désignera* le fonctionnaire qui leur en fera la remise en son nom. On sait que le verbe δηλόω, dans les inscriptions de l'époque hellénistique et romaine, est employé fréquemment avec le sens de « désigner, indiquer » : comp. *Inschr. Perg.*, 249 (= Michel, 518), l. 35 : ... τοῖς δηλουμένοις ἐν τῶι ψηφίσματι (γένεσιν); *Sylloge,* 656 (Édit de C. Pedo), l. 9 : διατάγματι δεδηλωκέναι; — *Inschr. Magn.*, 105 (= *Sylloge,* 929), l. 64 :... μέχρι τοῦ δηλουμένου διὰ τοῦ δόγματος, etc.[2] — D'autre part, au lieu de ἀποδεικνύναι, il arrive qu'on fasse usage du simple δεικνύναι : témoin ce passage d'une inscription de Pergame (*Inschr. Perg.*, 18 = Michel, 38, l. 16) : ἵνα καὶ οἱ μετὰ ταῦτα δεικνύμενοι (στρατηγοὶ) πειρῶνται κτλ. Or, la différence est assurément petite entre δεικνύμενοι et δηλούμενοι.

Il n'en demeure pas moins surprenant que l'un des ταμίαι, ou quelque autre des fonctionnaires financiers en charge, n'ait pas reçu par avance l'ordre de délivrer aux ambassadeurs l'ἐφόδιον que leur allait voter le peuple. C'est pourquoi je ne donne ma restitution que pour ce qu'elle est, — je veux dire pour une conjecture assez incertaine.

N° 103 (l. 4-19). *Décret de Samos.* — J'ai déjà fait[3] sur ce

lettre à la fin de la ligne 24 et que 4 lettres au commencement de la l. 27 : or, les cassures de l'inscription étant, à cette place, à peu près verticales, les l. 25-26 ne sont pas plus endommagées que les lignes 24 et 27.

1. Il n'est peut-être pas indifférent de noter que, dans un décret d'une symmorie de Téos (*C. I. G.*, 3066 = Michel, 1007), l. 30-31, on lit ceci : ἀναγράψαι τοὺς ἀποδειχθησομένους ἄνδρας τοῦ[το]|τὸ ψήφισμα κτλ.

2. Pour l'emploi analogue du neutre τὰ δηλούμενα, cf. *Sylloge,* 680 (Syros), l. 2, 8 : τὰ προδηλούμενα; — Waddington, 2720 *a* (rescrit d'un roi de Syrie), *s. f.* : ἵνα γένηται ἀκολούθως τοῖς δηλουμένοις κτλ.; — Id., 136 *b* (Ephèse), l. 5 : τὰ λοιπὰ τὰ διὰ τοῦ ψηφίσματος δηλούμενα κτλ. — M. Dittenberger observe avec raison qu'on a fait un usage assez semblable du verbe διασαφέω. Dans le second des décrets de Démétrias relatifs au sanctuaire d'Apollon Koropaios (*Sylloge,* 790, 11), nul doute qu'il n'ait eu raison de restituer, à la l. 88 : τοὺ[ς] διασαφουμένους ἄρχοντας.

3. Cf. *Revue*, 1901, p. 130. C'est à tort que, dans le décret des Magnètes qui fait suite aux deux décrets de Samos (n° 103, l. 36 et suiv.), j'ai suspecté (l. 48) la lecture οἰκείως qui ne prête à aucune critique.

document quelques observations de détail. Il me semble aujourd'hui que la teneur des l. 9-18 peut être rétablie avec une assez grande certitude.

L. 10 : ἥτις (sc. πρεσβεία) ἀφικομέν[η εἰς Μαγνησίαν τὸν δῆμον τῶν Μαγνήτων παρα]-|-καλέσει κατατάξαι [εἰς τὰ δημόσια γράμματα τὰ ἐψηφισμένα φι]-|-λάνθρωπα τῶ[ι] πολ[ίτηι αὐτῶν Τηλεστράτωι· δεδόχθαι τῶι δήμωι· ἀπο]-|-δεῖξαι ἤδη πρεσβευ[τὰς τρεῖς (?), οἵτινες ἀφικόμενοι πρὸς Μάγνητας]|ἰσοπολίτας ὑπάρχον[τας τοῦ ἡμετέρου δήμου καὶ προσελθόντες]|πρὸς αὐτοὺς καὶ ἀναδ[όντες τὸ ψήφισμα παρακαλέσουσιν αὐτοὺς κα]-|-τατάξαι καὶ παρ' ἑαυτοῖς ε[ἰς τὰ δημόσια γράμματα τὰ ἐψηφισμένα τῶι]|πολίτηι αὐτῶν Τηλεσ-[τράτωι φιλάνθρωπα, δηλοῦντες ὅτι ὑπακού]-|-σαντες τὰ παρακαλού[μενα[1] ἀκόλουθα φανοῦνται πράσσοντες τῆι]|ὑπαρχούσηι ταῖς πόλ[εσιν πρὸς ἀλλήλας οἰκειότητί τε καὶ φι]-|-λίαι... La plupart de ces suppléments avaient été trouvés par M. Kern; ma tâche s'est presque uniquement bornée à remplir les vides qu'il avait laissés çà et là.

N° 104. *Décret de Démétrias en l'honneur des juges-arbitres envoyés par les Magnètes.* — Les l. 28-29 peuvent être complétées avec vraisemblance de la façon que voici : — — ἐπὶ τ]ῶι γεγονέναι ἀνεγκλήτους ἐν τῆι [πραγμα-| (ou δικασ-)]-τείαι καὶ κεκρικέναι τὰς δίκ]ας δικαίως τε καὶ κατὰ τὰ δε[δογμένα τῆι|πόλει...[2]. A la ligne suivante, il pouvait être question des efforts qu'avaient faits les arbitres pour réconcilier les parties adverses; en ce cas, peut-être faudrait-il suppléer : [συλλῦ]σαι κατὰ τὸ κάλλιστον...

III

J'ai fait paraître, il y a quelques années, dans la *Revue des Études grecques*[3], un commentaire historique détaillé des trois

1. Cf. n° 38, l. 52-53 : ἁ πόλις τὰ...ἀξιώμενα ὑπακούει; Michel, 351 = Dittenberger, *Sylloge*, 221, l. 13.

2. Dans un décret analogue de la ville de Stratonicée (Michel, 477), la fin de la l. 6 et le début de la l. 7 ont certainement été mal rétablis par Sterrett; au lieu de : ἐν τοῖς ἄλλοις δὲ τοῖς κατὰ τὴν δικαστείαν ἅπα[σιν ἐπεδήμ]ησεν ἀξίως κτλ., il faut écrire : ἅπα[ντα ἐποί]ησεν κτλ. [J'observe de plus qu'aux l. 9-10 du même décret, la vraie leçon est sans nul doute : ἐπεδήμησεν μετὰ πάσης ε[ὐκοσμ]ίας.] Cf. le décret d'Alabanda en l'honneur des juges venus de Karystos (*Archäol. Anzeig.*, 1890, 141; Wilhelm, Ἐφημ. ἀρχ., 1901, 149-150), l. 4-5 : δεδικάκασι παρ' ἡμεῖν καλῶς καὶ ἀκολούθως τοῖς νόμοις καὶ πάντα πεποτήκασιν ἀ[ντ]α-|-[ξίω]ς τοῦ [τῆς πατρίδ]ος ἀξιώματος κτλ.

3. *Revue des Études grecques*, 1899 (XII), p. 20-37. Cf. Herzog, *Beitr. zur alten Geschichte*, II, 327, note 2.

décrets rendus par les Rhodiens en faveur de la ville d'Iasos, que molestait un agent du roi Philippe V. A cette occasion, j'ai remanié ou complété le texte qu'avait donné de ces importants documents leur premier éditeur, M. Hicks : *Inscr. Brit. Mus.*, III, 441 = Michel, 431[1]. De très bons estampages des trois inscriptions, que M. Cecil Smith a eu l'obligeance de m'adresser de Londres par la gracieuse entremise de M. Etienne Michon, m'ont permis de revoir cette partie de mon travail. La plupart des restitutions que j'avais proposées m'ont semblé devoir être conservées; en quelques points cependant, j'ai modifié et, je l'espère, amélioré le texte que j'avais d'abord adopté. Il va sans dire que les observations dont j'accompagne la publication nouvelle des trois décrets sont purement philologiques; pour toutes les questions historiques, je renvoie à l'étude insérée dans la *Revue des Études grecques,* à laquelle, au moins pour l'instant, je ne trouve rien à changer.

Premier décret *(A)*[2]

[Ἔ]δοξεν τῶι δάμωι· περὶ ὧν Ἰασεῖς συνγενε[ῖς] καὶ φίλο[ι]
[ὑ]πάρχοντες τοῦ δάμου ἀποστεί[λαν]τες ψάφισμα καὶ
[πρ]εσβευτὰς ἐμφανίζοντι τ[ὰ γεγονότα] ἀδικήματα ἐ[ν]
[τᾶι] χώραι αὐτῶν ὑπὸ Ποδίλου καὶ [παρακαλοῦν]τι τὸν δᾶμον,
[κα0]άπερ καὶ ἐν τοῖς πρότερ[ον χρόνοις δια]τετέ[λεκεν] εὐερ-
[γε]τῶν τὰν πόλιν τὰν Ἰασέων, καὶ νῦ[ν π]ρόνοιαν [ποιεῖ]σ0[αι]
[ὅπ]ως ἄ τε πόλις αὐτῶν ἐλευθέρα καὶ αὐτόνομος [περιγί]νη[ται]
[καὶ] περὶ τῶγ γεγονότων ἀδι[κ]ημάτων ἐπιμ[έ]λειά [τις πο]ιη-
[0ῆι] καθότι κα δέξηι τῶι δάμωι, καὶ τ[οὶ π]αραγενό[μενοι] παρ' α[ὐ-]
[τῶ]ν Πολέμαρχος καὶ Γλαῦκος ἐπ[ελ0]όντες ἐπὶ [τὰν] β[ο]υλὰ[ν]
[καὶ] τὰν ἐκκλησίαν διελέγεν ἀκολούθως τοῖς ἐν τ[ῶι ψ]αφίσ-

1. M. H. van Gelder, qui a publié récemment les trois décrets de Rhodes dans les *Dialekt-Inschriften* de Collitz (III, 3750), n'a pas connu mon étude. Il n'a guère fait que reproduire le texte de M. Hicks et n'a pas vu mieux que lui la relation qui existe entre les trois documents.

2. L'ordre chronologique des trois décrets a été établi dans la *Revue des Études grecques,* 1899, 27 et suiv.

[ματι] γεγραμμένοις μετὰ πάσας σπουδᾶς καὶ φιλοτιμ-
[ίας], ἀπ[ο]κρίνασθαι αὐτοῖς· ὅτι ὁ δᾶμος εἰδ[ὼ]ς [Ἰ]α[σ]εῖς
[εὔνους] ὑπάρχοντας τᾶι πόλει πρότερόν τε [ἐτύγχανε τὰν]
[πᾶσαν] ἐπιμέλειαμ ποιούμενος π[ερὶ τ]ῶν [συμφερόντων αὐτοῖς],
[καὶ νῦν προαιρ]ούμενος συγκατασκευάζ[ειν πάντα τὰ ποτ' ἀσφά-]
[λειαν καὶ σω]τηρίαν τᾶς πόλιος αὐτ[οῖ]ς, [ποιησεῖται τὰν πᾶ-]
[σαν πρόνοια]ν ὅπως ὑπέρ τε τῶν γ[εγονότ]ων [ἀδικημάτων ὑπὸ]
[Ποδίλου τ]ὰ δίκαια γένηται καὶ [μὴ ἐπιτρέψηι Ὀλύμπιχος τοῖς]
[ὑφ' αὑτὸ]ν τεταγμένοις μηθὲν [ἀδίκημα ποιεῖσθαι ἐν τᾶι]
[χώραι τ]ᾶι Ἰασέων, καὶ εἰς τὸ λοιπὸν ὡς [μάλιστα διατηρῶν]
[τὰν ὑπάρχο]υσαν αὐτῶι ποτὶ Ἰασεῖς [συνγένειαν καὶ φιλίαν]·
[οὐθενὸς ἀποστ]ασεῖται τῶ[ν] Ἰασεῦσι σ[υμφερόντων· τοὺς δὲ παρα-]
[γενομένους πα]ρὰ Ἰασέων καλέσαι ἐπὶ [τὸ πρυτανεῖον].

L. 10-11 : Hicks : [ὅπ]ως ἅ τε πόλις αὐτῶν ἐλευθέρα καὶ αὐτόνομος [περιγί]νη[ται | καὶ] περὶ τῶν γεγονότων ἀδι[κ]ήματων ἐπιμ[έ]λειά[ν τινα πο]ιή[σασθαι κτλ. Il est clair que le second verbe dépendant de ὅπως doit être au subjonctif comme le premier. C'est pourquoi j'écris : [καὶ — — ἐπιμ[έ]λειά [τις πο]ιη[θῆι], restitution qui s'accorde bien avec les indications de l'estampage.

L. 17 : Hicks : πρότερόν τε [ἀεὶ διατετελεκώς?]; Wilhelm, *Gött. gel. Anz.*, 1898, 233 : [ἀεὶ διατετέλεκεν]. Pour la restitution πρότερόν τε [ἐτύγχανε], cf. *Revue des Études grecques*, 1899, 22, note 1.

L. 18 : Hicks : π[ερὶ τ]ῶν [συμφερόντων Ἰασεῦσι?].

L. 19 : Hicks : [καὶ προαιρ]ούμενος. Wilhelm, *l. l.* : [καὶ νῦν] κτλ.

L. 20-21 : Hicks : [τὰν πᾶσαν πρόνοιαν ποιησεῖται]. Pour la restitution [ποιησεῖται τὰν πᾶσαν πρόνοια]ν, cf. *Revue des Études grecques, l. l.*

L. 21-22 : [ὑπὸ Ποδίλου], cf. *Revue des Études grecques, l. l.*

L. 22-23 : καὶ [μὴ ἐπιτρέψηι Ὀλύμπιχος τοῖς | ὕφ' αὑτὸ]ν τεταγμένοις κτλ. : pour la justification de cette restitution, cf. *Revue des Études grecques*, 1899, 30.

L. 24 : Hicks : ὡς [μάλιστα διαφυλαξεῖ] | κτλ. Le verbe διατηρέω est plus ordinairement employé en pareil cas : comp. Kern, *Inschrift. von Magn.*, 80, l. 12; 52, l. 24; *C. I. G. S.*, I. 4131, l. 14-15, etc.

L. 25-26 : Hicks : [καὶ οὐθενὸς ἀποστ]ασεῖται κτλ.

Troisième décret *(B)*

[Ἔδοξεν τᾶι βουλᾶι] καὶ τῶι δάμωι· ὅπως Ἰασ[εῖς συνγενεῖς καὶ φίλοι]
[ὑπάρχοντες τοῦ] δάμου εἰδησῶντι τὰ [ὑπάρχοντα αὐτοῖς φιλάνθρωπα]
[παρὰ τοῦ δάμου τοῦ] Ῥοδίων· δεδόχθα[ι τᾶι βουλᾶι καὶ τῶι δάμωι]·
[ἐλέσθαι πρεσβευ]τὰς ἤδη δ[ύο], τοὶ δὲ ἀ[φικόμενοι ποτὶ Ἰασεῖς]
[καὶ τὰν συνγένε]ιαν τὰν ὑπ[ά]ρχουσαν αὐτοῖ[ς κα]ὶ τῶι π[λή]θει [τῶι Ῥοδί-]
[ων ἀνανεωσάμενοι] καὶ ἐπιδείξαντ[ες τὰ ἐψαφι]σμέ[ν]α ὑπὸ το[ῦ]
[δάμου τοῦ Ῥοδίων] ὑπὲρ τ[ῶ]ν γεγενη[μέν]ων ἀδικημάτων ἐν [τᾶι χώ-]
[ραι αὐτῶν ὑπὸ Π]οδίλου δηλούντων αὐτοῖ[ς ὅτι ὁ] δᾶμος καὶ εἰς [τὸ λοιπὸν]
[διατηρῶν τὰν ὑπάρχ]ουσαν αὐτῶι ποτὶ Ἰασεῖς [συν]γένειαν καὶ φιλ[ίαν]
[οὐθενὸς ἀποστασεῖ]ται τῶν Ἰασεῦσι συμφερό[ντω]ν. Αἰρέθεν·
[Τιμασίθεος Διονυσί]ου, Ἐπικράτης Τιμασισ[τρ]άτου·

L. 29 : Hicks : τὰ [ἐψαφισμένα φιλάνθρωπα | ὑπὸ τοῦ δάμου] κτλ.

L. 31-32 : Hicks : τοὶ δὲ ἀ[φικόμενοι ἐμφανιζόν-|-των τὰν συγγένε]ιαν τὰν ὑπ[ά]ρχουσαν κτλ.

L. 33 : Hicks : [ἁμε]τ[έρωι]. Mais ce supplément est certainement trop court; comme le montre l'estampage, il y a place, au début de la ligne, pour 14 ou 15 lettres au moins. J'ajoute qu'il n'y a pas trace sur l'estampage du τ noté par Hicks.

L. 33-34 : Pour la lecture ὑπὸ το[ῦ δάμου] κτλ., cf. *Revue des Études grecques*, 24, note 1. Il ressort de l'examen de l'estampage que le mot δάμου doit être reporté au début de la l. 34.

L. 34 : Pour la lecture ἀδικημάτων ἐν, cf. *Revue des Études grecques, l. l.*

L. 34-35 : Hicks : [ἐν | τᾶι χώραι ὑπὸ Π]οδίλου. Il est nécessaire, après χώραι, de rétablir le mot αὐτῶν (cf. *Revue des Études grecques, l. l.*), mais la répétition de l'article n'est pas indispensable : cf. *A*, l. 7. Au commencement de la l. 35, l'estampage indique une lacune d'une douzaine de lettres; j'ai donc reporté à cette place la seconde syllabe du mot χώραι.

L. 36 : Hicks : [διαφυλαξεῖ τὰν ὑπάρχ]ουσαν κτλ. Le supplément

paraît un peu trop long; j'ai remplacé διαφυλαξεῖ par διατηρῶν, cf. *supra*, *A*, l. 24.

L. 37 : Hicks : [καὶ οὐθενὸς ἀποστασεῖ]ται κτλ., restitution qui excède un peu l'étendue de la lacune.

Deuxième décret *(C)*

[Ἔδοξεν τᾶι βουλᾶι καὶ τῶι δ]άμωι· ἐπειδὴ Ἰασέων [σ]υ[νγ]ενῶν καὶ φίλ[ων]
[ὑπαρχόντων τοῦ δάμου καὶ ἀπ]οστειλ[άντω]ν ψάφισμα καὶ πρεσβε[ί]αν [π]ε[ρὶ]
[τὰν πόλιν τὰν ἐμφανιοῦσαν] τὰ γεγενη[μένα] ἀδικήματα εἰς αὐτοὺς [ὑπὸ]
[Ποσίλου τοῦ ὑπάρχοντος ὑ]πὸ Ὀλύ[μπιχον κ]αὶ παρακ[αλεσάν]των τὸ[ν δᾶ-]
[μον πρόνοιαν ποιήσασθαι τ]ᾶς πόλιος αὐτῶν καὶ ἀποστεῖλαι πρὸς(?)
[Ὀλύμπιχον πρεσβευτὰς τοὺς] ἀπολ[ο]γισουμένους περὶ [τ]ῶν [ἀδικημάτων]
(27 lignes presque entièrement détruites.)
[.....]τῶι [δ]άμ[ωι, ἐπιδε]ί[ξ]α[ν]τες τὰ ἐπεσ[ταλμένα ὑπὸ τοῦ βασιλέως ποτὶ]
[τὰ]ν πόλιν, [π]αρακαλ[εσοῦντι] αὐτὸ[ν] καὶ τὸν ὑπάρχο[ντα κολάσαι καὶ μὴ ἐπι-]
[τρ]έπειν τοῖς ὑφ' αὑτὸν τεταγμένοις μηθὲν ἀδίκημα [ποιεῖσθαι ἐν τᾶι χώ-]
[ραι] τᾷ Ἰασέων ἀλλὰ ποτιφέρεσθαι αὐτοῖς φιλανθρώπως καὶ ἐ[πὶ τῶν γε-]
[γ]ενημένων ἀδικημάτων πρόνοιάν τινα ποιήσασθαι ὅπω[ς γένη-]
[τ]αι τὰ δίκαια ἀκολούθως τοῖς ὑπὸ τοῦ βασιλέως ἐπισταλεῖσ[ιν, εἰδό-]
[τ]α ὅτι τούτων ἐπιμεληθεὶς ὁμολογούμενα φανεῖται πράσσων [τᾶι]
[τ]ε τοῦ βασιλέως αἱρέσει καὶ τοῖς ἐπιστελλομένοις ὑπ' αὐτοῦ φι[λαν-]
[θ]ρώποις ποτὶ τὰν πόλιν ἐμφανιζόντων δὲ αὐτῶι τοὶ πρεσβευ[ταὶ]
[ὅ]τι ὁ δᾶμος εἰδὼς Ἰασεῖς εὔνους ὑπάρχοντας τᾶι πόλει καὶ προα[ιρού-]
μενος αὐτοῖς συγκατασκευάζειν πάντα τὰ ποτ' ἀσφάλειαν [καὶ]
σωτηρίαν, πρότερόν τε ἐτύγχανε δεδωκὼς ποτίταγμα τοῖ[ς]
ἄρχουσι τοῖς ἀποστελλομένοις ὑπ' αὐτοῦ ἐπιμελεῖσθαι τᾶς Ἰασ[έων]
χώρας καθάπερ καὶ τᾶς τοῦ δάμου, καὶ νῦν μναμονεύων τᾶς ὑπ[αρ-]
χούσας ποτ' αὐτοὺς οἰκειότατος οὐθενὸς ἀποσ[τα]σεῖται τῶν συ[μφέ-]
ρόντων Ἰασεῦσι· εἰ δέ κα, τοῦ δάμου πᾶσαν σπουδὰν ποιουμένου [περὶ]
τούτων, μηδεμίαν ἐπιστροφὰν Ὀλύμπιχος ποιῆται ἀλλὰ περ[ιο-]
ρᾷ τὰ γινόμενα ἀδικήματα, δηλούντω[ν] αὐτῶι τοὶ πρεσβευταὶ ὅτι
τὰμ μὲν φιλίαν καὶ τὰν εὔνοιαν τὰν ὑπάρχουσαν αὐτῶι ποτὶ βασιλ[έα]
Φίλιππον διαφυλαξεῖ ὁ δᾶμος, πραξεῖ δὲ ἃ πέπειστα συμφέροντα
εἶμεν ποτὶ τὰν Ἰασέων ἀσφάλειαν. Αἱρέθεν· Τιμασίθεος
Διονυσίου, Ἐπικράτης Τιμασιστράτου.

L. 39-44 : Pour les suppléments de ces lignes, cf. *Revue des Études grecques,* 27, note 1. — L. 42 : J'écris [Πεσ̣ίλου τοῦ ὑπάρχοντος ὑ]πὸ Ὀλύμπιχον, au lieu de τοῦ τεταγμένου κτλ. (*Revue des Études grecques,* 29), pour mettre ce passage mieux d'accord avec la l. 74. Le participe ὑπάρχων peut fort bien désigner l'officier qui exerce en sous-ordre les fonctions d'ὕπαρχος.

L. 73 : Cf. *Revue des Études grecques,* 27, note 1. La restitution τῶι [ἐ]κ̣υ̣[ωι] est confirmée par l'estampage En revanche, le supplément [ἐπιδε]ί̣[ξ]α[ν]τες semble un peu long, et l'ι qu'indique Hicks n'est pas visible sur l'estampage; peut-être faut-il préférer ὑ̣ηλώσαντες. — L. 74 : αὐτόν, au lieu de αὐτοί (Hicks; cf. *Revue des Études grecques,* 29, note 2), est d'une lecture certaine. — Vers la fin de la ligne, la pierre a dû souffrir quelque dommage depuis la revision de Hicks : sur l'estampage, on n'aperçoit que peu de traces du mot τόν, et le καί qui précède dans la copie de l'éditeur anglais, demeure tout à fait invisible. Il est même permis de se demander si ce dernier mot a jamais été gravé, car la place semble faire défaut pour l'insérer; peut-être doit-on lire : παρακαλεσοῦντι αὐτὸν τὸν κτλ. — Après ὑπαρχο —, il y a, jusqu'au bout de la ligne, place pour 18 lettres environ : il est donc loisible d'écrire ὑπάρχο[ντα ι]. — A κωλύειν que j'avais restitué en 1899 (cf. *Revue des Études grecques,* p. 30), je préfère maintenant κολάσαι, qui donne un sens plus fort. — Les mots [καὶ μὴ ἐπιτρ]έπειν sont dus à M. Wilhelm, *Gött. gel. Anz.,* 1898, 233[2]; Hicks écrivait : [ἐν]έπειν.

L. 75-76 : Hicks : [ἐν] τᾶ̣ι Ἰατέων; la vraie leçon [ἐν τᾶι χώραι] τᾶ̣ι Ἰατέων, que j'avais rétablie dès 1899, a été donnée aussi par M. Van Gelder.

L. 78-79 : Hicks : [κ]α(θ)ότι τούτων κτλ. Il est clair qu'il faut restituer [εἰδότ]α ou [γενόντ]α. L'estampage montre que quatre lettres peuvent aisément trouver place à la fin de la l. 78.

L. 79 : Hicks : ρα(ι)νεῖται. Mais l'examen de l'estampage ne permet pas de douter que Hicks n'ait pris pour la lettre ι une fente de la pierre.

1. Van Gelder restitue : τὸν ὑπάρχο[ντα στρατηγὸν?].
2. Van Gelder a trouvé aussi cette restitution.

TABLE

DES INSCRIPTIONS ÉTUDIÉES DANS LES TROIS PREMIÈRES SÉRIES DES

CURAE EPIGRAPHICAE

Bulletin de Correspondance hellénique.	*Revue des Études anciennes.*
1878, p. 602, n° 12	I, p. 16, n° 21.
1880, p. 160, n° 11	I, p. 8, n° 4.
1881, p. 480	I, p. 9, n° 5.
1881, p. 481	I, p. 9, n° 6.
1881, p. 485	I, p. 16, n° 22.
1883, p. 300 (= Michel, 545)	I, p. 9, n° 9.
1887, p. 117	I, p. 9, n° 7.
1887, p. 145, n° 46	I, p. 9, n° 8.
1887, p. 219 (= Michel, 545)	I, p. 9, n° 9.
1889, p. 232, n° 2	V, p. 209, n° 5.
1889, p. 240	I, p. 10, n° 10.
1889, p. 250, n° 13	I, p. 11, n° 11.
1889, p. 299 (= Michel, 734 = *Sylloge* ², 603)	I, p. 11, n° 12.
1890, p. 162 (= Michel, 547)	I, p. 12, n° 13.
1890, p. 626	I, p. 13, n° 15.
1893, p. 213	I, p. 13, n° 16.
1901, p. 355, n° 4	V, p. 211, n° 9.
Revue de philologie, 1901, p. 126	V, p. 206, n° 2.
1901, p. 34, n° 2	V, p, 208, n° 4.
Haussoullier, *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, p. 34	V, p. 207, n° 3.
Waddington, *Asie Mineure*, n° 66	I, p. 8, n° 3.
n° 407 (= Michel, 475)	V, p. 210, n° 6.
Greek Inscriptions in the Brit. Museum.	
n° 402	I, p. 14, n° 17.
n° 421 (= Michel, 543)	I, p. 14, n° 18.
n° 441 (= Michel, 431)	V, p. 224-228.
Papers of the American School at Athens.	
I, p. 18 (= Michel, 477)	V, p. 223, n° 2.
Corpus inscr. Graeciae septentrionalis, I, n° 2711	I. p. 16, n° 23.
Corpus inscr. Insularum maris Aegaei.	
I, n° 1036 (= Michel, 1304 = *Sylloge* ², 269)	I, p. 15, n° 19.
III, n° 1073	I, p. 15, n° 20.
Corpus inscr. Peloponnesi, I, n° 558	V, p. 210, n° 7.
Dittenberger, *Sylloge* ¹, n° 156 (= Michel, 525)	V, p. 205, n° 1.
n° 158 (= Michel, 35)	III, p. 118.

Revue des Études anciennes.

DITTENBERGER, *Sylloge*², n° 279 (= Michel, 51). . . I, p. 7, n° 1.
n° 247 (= Michel, 27). . . III, p. 115.
n° 295 (= Michel, 291) . . V, p. 210, n° 8.
n° 303 (= Michel, 325) . . III, p. 130, note 1.
n° 330. . . . . III, p. 115.
n° 643. . . . . III, p. 116.
n° 790 (= Michel, 842) . . III, p. 117.
FRAENKEL, *Inschriften von Pergamon*, I, n° 163 . . . I, p. 7, n° 2.
KERN, *Inschriften von Magnesia*, n° 15 *a* . . . . . III, p. 120.
n° 15 *b* . . . . . III, p. 121.
n° 19 . . . . . III, p. 121.
n° 22 . . . . . III, p. 122.
n° 28 . . . . . III, p. 122.
n° 37 . . . . . III, p. 122.
n° 39 . . . . . III, p. 122.
n° 41 . . . . . III, p. 122.
n° 43 . . . . . III, p. 123.
n° 44 . . . . . III, p. 123.
n° 46 (= *Sylloge*², 259) III, p. 123.
n° 49 . . . . . V, p. 213.
n° 50 . . . . . V, p. 213.
n° 56 . . . . . III, p. 124.
n° 58 . . . . . V, p. 214.
n° 59 *b* . . . . . V, p. 214.
n° 61 . . . . . III, p. 125.
n° 62 . . . . . III, p. 125.
n° 63 . . . . . III, p. 126.
n° 72 . . . . . V, p. 215.
n° 73 *a* . . . . . V, p. 216.
n° 78 . . . . . V, p. 216.
n° 80 . . . . . III, p. 126.
n° 83 . . . . . III, p. 127.
n° 85 . . . . . III, p. 128; V, p. 218.
n° 86 . . . . . III, p. 129.
n° 90 . . . . . V, p. 218.
n° 92 *a; b*. . . . . V, p. 219.
n° 93 *a* (= *Sylloge*², 928) V, p. 221.
n° 94 . . . . . V, p. 221.
n° 97 . . . . . III, p. 129; V, p. 221.
n° 100 *b* (= *Sylloge*², 512) III, p. 129.
n° 101. . . . . III, p. 129.
n° 103. . . . . III, p. 130; V, p. 222.
n° 104. . . . . V, p. 223.

MAURICE HOLLEAUX.

INSCRIPTIONS D'ÉRYTHRÉES

1. Rythri. — Marbre. Hauteur : o^{m}81 ; largeur, en bas : o^{m}52, en haut : o^{m}40; épaisseur, o^{m}11. — En ma possession.

ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΣΠΑΡΜΕΝΟΝΤΟΣΧΑΙΡΕ
ΕΔΟΞΕΝΤΩΙΚΟΙΝΩΙΤΩΝΙΩΝΩΝΕΠΕΙΔΗΤΩΝΘΕΩΡΟΔΟ
ΚΟΥΝΤΩΝΕΝΟΙΣΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΣΠΑΡΜΕΝΟΝΤΟΣΥΠΟΛΕ
ΛΟΙΠΕΝΤΑΧΙΟΝΚΑΛΩΣΔΕΧΟΝΕΣΤΙΝΠΡΟΝΟΗΘΗΝΑΙΤΗΣΚΗ
ΔΕΙΑΣΑΥΤΟΥΔΕΔΟΧΘΑΙΤΟΙΣΙΩΣΙΝΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙΑΥΤΟΝ
ΧΡΥΣΩΙΣΤΕΦΑΝΩΙΚΑΙΑΠΑΝΤΗΣΑΙΕΠΙΤΗΝΕΚΦΟΡΑΝΑΥ
ΤΟΥΤΗΣΔΕΕΠΙΜΕΛΕΙΑΣΤΟΥΣΤΕΦΑΝΟΥΚΑΙΚΑΤΑ
ΣΚΕΥΗΣΠΡΟΝΟΙΗΘΗΝΑΙΤΟΝΒΑΣΙΛΕΑΔΙΟΝΥΣΙΟΝΑΝ
ΘΕΩΣΕΠΕΙΔΗΤΗΝΕΙΣΤΑΥΤΑΔΑΠΑΝΗΝΕΠΗΓΓΕΛ
ΤΑΙΑΥΤΟΣΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝΠΟΙΗΣΕΣΘΑΙ

Ἀπολλόδοτος Παρμένοντος χαῖρε.
Ἔδοξεν τῶι κοινῶι τῶν Ἰώνων· ἐπειδὴ τῶν θεωροδο-
κούντων ἐν οἷς Ἀπολλόδοτος Παρμένοντος ὑπολέ-
λοιπεν τάχιον, καλῶς δ' ἔχον ἐστὶν προνοηθῆναι τῆς κη-
δείας αὐτοῦ, δεδόχθαι τοῖς Ἴωσιν· στεφανῶσαι αὐτὸν
χρυσῶι στεφάνωι καὶ ἀπαντῆσαι ἐπὶ τὴν ἐκφορὰν αὐ-
τοῦ· τῆς δὲ ἐπιμελείας τοῦ στεφάνου καὶ κατα-
σκευῆς προνο<ι>ηθῆναι τὸν βασιλέα Διονύσιον Ἀν-
θέως, ἐπειδὴ τὴν εἰς ταῦτα δαπάνην ἐπήγγελ-
ται αὐτὸς ἐκ τῶν ἰδίων ποιήσεσθαι.

Traduction :

Apollodote, fils de Parménon, salut!

Décret de la Confédération des Ioniens : attendu qu'Apollodotos, fils de Parménon, l'un des théorodoques, vient de

mourir subitement, et qu'il y a lieu de prendre une décision au sujet de ses funérailles; plaise aux Ioniens : que le défunt soit couronné d'une couronne d'or; que tous se rendent à son enterrement; et que le roi Dionysios, fils d'Antheus, s'occupe de la confection de la couronne, vu qu'il a promis de prendre cette dépense à sa charge.

L. 3-4. — Pour les θεωροδοκοῦντες, voir notamment Otto Kern, *Inschr. von Magnesia,* n° 50, l. 50-51 [1].

L. 8. — Sur le βασιλεύς, cf. le commentaire de Th. Reinach dans le *BCH.*, t. XVII, 1893, p. 37.

2. Rythri [2]. — Base circulaire de marbre blanc. Hauteur : 1m25; diamètre : 0m45. Brisée en deux.

ΟΔΗΜΟΣ		Ὁ δῆμος
ΠΡΑΞΙΠΠΟΝ		Πράξιππον
ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΟΥΣ		Καλλικράτους
ΝΙΚΗΣΑΝΤΑ		νικήσαντα
ΠΑΙΔΑΣΔΟΛΙΧΟΝ	5	παῖδας δολιχὸν
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΑ		Ἀλεξάνδρεια.

Δημοκράτης Λεοντίδος ἐποίησεν.

ΔΗΜΟΚΡΑΤΗΣΛΕΟΝΤΙΔΟΣΕΠΟΙΗΣΕΝ

3. Rythri. — Église Zoodokhos Pighi, de construction récente. Marbre bleuâtre, servant de piédestal à une colonne du narthex. — Largeur : 1 mètre; hauteur : 0m65; épaisseur : 0m30.

ΟΔΗΜΟΣ	Ὁ δῆμος
ΦΙΛΩΝΑΕΚΑΤΟΔΩΡΟΥ	Φίλωνα Ἑκατοδώρου
ΑΡΕΤΗΣΕΝΕΚΕΝΚΑΙΕΥΝΟΙ	ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοί-
ΑΣΤΗΣΕΙΣΕΑΥΤΟΝ	ας τῆς εἰς ἑαυτόν.

[1. Dans le n° 49 (Décret de Délos), l. 9-10, je ne doute guère qu'il ne faille restituer : καλέ]σαι δὲ [αὐ]τοὺς καὶ ἐπὶ ξέ[νια τὸν] θ[εωροδοκήσοντα εἰς τ]ὸ πρυτανεῖον. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. V, 1903, p. 213. M. H.]

2. Cette inscription, ainsi que les deux suivantes, est publiée d'après les copies de M. Spyridion Sotiropoulo, de Reïz-Dére.

4. Rythri. — Plaque de marbre. Lettres ornées d'apices; l'ε et le σ des trois premières lignes sont lunaires.

Νεινία Νεικί-
ου χρηστὲ
χαῖρε
ἐξαετὲς
τέκνον.

5. Rythri, chez Dimitri N. Kanakari. — Marbre noirâtre. Longueur : o^{m}28; hauteur : o^{m}47, épaisseur : o^{m}08.

ΑΝΔΡΙΚΟΣ	Ἀνδρικὸς
ΜΟΝΙΜΟΥ	Μονίμου
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.
ΑΡΕΤΗ	Ἀρέτῃ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ	Ἀπολλωνίου
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.
ΠΑΡΑΜΟΝΙΣ	Παραμονὶς
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ	Ἀπολλωνίου
ΧΡΗΣΤΗ	χρηστῇ
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.

ARISTOTE FONTRIER.

Smyrne, septembre 1902.

EURIPIDE ET LES FEMMES[1]

Dans un précédent article, pour expliquer les idées souvent contradictoires qu'Euripide avait sur les femmes, j'ai très rapidement esquissé la vie que menaient ses contemporaines dans la société attique. Car ce poète est si obsédé de la réalité présente, que partout elle se fait jour dans ses drames. En créant ses personnages, il essaie moins de faire revivre le passé que de copier librement les mœurs et les caractères qu'il a sous les yeux. S'il prend dans les poètes antérieurs le canevas de ses pièces, il le brode à sa manière, qui n'a rien d'antique. Eschyle et Sophocle ont d'ailleurs fait comme lui, mais autrement. Euripide a été plus audacieux. Si nous ne sentons pas du premier coup comme il a renouvelé les personnages des légendes, c'est qu'après tant d'années ce qui était très jeune en son temps est devenu très vieux dans le nôtre. Plus on est éloigné de l'horizon, plus les objets qui en sont voisins tendent à se rapprocher et à se confondre. Il en est de même du passé très lointain où nos yeux discernent à peine un écart de plusieurs siècles.

Les femmes, on l'a vu, jouaient donc dans la société attique un rôle à peu près nul. Les hommes prétendaient ne pas s'occuper d'elles. Leurs maris les négligeaient. Ainsi délaissée, l'Athénienne cherchait quelquefois des consolations ailleurs. Hermione se fait enlever par Oreste[2], Phèdre s'éprend d'un douloureux amour pour Hippolyte, Clytemnestre se donne à Egisthe[3]. Dans les pièces perdues, il semble aussi qu'il y avait des femmes coupables d'adultère, dans *Pélée*, *Sthénébée* et *Thyeste*. Car l'amour rend folles les femmes. Il est pour elles une maladie irrésistible. Quand il s'est emparé de leur âme, il la possède entière[4]. On sait l'importance qu'Euripide a donnée à l'amour dans son théâtre. Il a quelquefois cherché l'intérêt

1. Voir *Revue des Études anciennes*, t. V, 1903, p. 101-119.
2. *Andromaque*.
3. *Electre*.
4. *Hippolyte*, 643 sq. — *Electre*, 1035 sq. — *Troyennes*, 1059.

de ses drames dans l'étude seule d'une âme qui en souffre. Mais n'est-il pas remarquable que cette passion, il la place toujours dans le cœur de la femme, jamais dans celui de l'homme? Sans qu'il y ait songé, il nous fournit par cette singularité une excuse très forte de l'inconduite de ses contemporaines. Les hommes, chez lui, sont inaccessibles à l'amour, parce qu'ils n'y font aucune attention. Leur inconstance ne s'y arrête pas. Ils ont trop de distractions pour se laisser prendre. Cela est si vrai que toute l'adresse de Racine n'a pu faire encore accepter à ceux qui ont quelque notion des mœurs antiques sa conception d'un Achille amoureux. Les deux mots jurent d'être accouplés.

Au contraire, les héroïnes d'Euripide sont souvent torturées par tous les tourments de la passion. C'est qu'au v^e^ siècle les Athéniennes vivaient dans une solitude qui leur était dangereuse. Il n'est pas bon d'isoler les femmes. Aucune barrière n'arrête leurs pensées. Ce sont même les entraves qui leur donnent le désir de s'affranchir. Et ce désir devient irrésistible si celui auquel elles appartiennent ne les aime pas et les abandonne. Car si le mari oublie le lit conjugal, elles veulent suivre son exemple, et cherchent ailleurs un amant. Pour Hermione, Phèdre et Clytemnestre, c'est bien ainsi que les choses se sont passées. Toutes trois ont des époux si négligents qu'ils semblent s'attirer volontairement leur infortune. L'infidélité, dont on s'indigne tant quand il s'agit de la femme, n'a jamais cependant été très rare, peut-être parce que la monogamie, que les hommes ne trouvent guère naturelle pour eux-mêmes et qu'ils ne pratiquaient en aucune façon autrefois, l'est aussi peu pour celle qui vit auprès d'eux. Aujourd'hui la vie régulière et décente que s'efforcent de mener ceux que le mariage a unis, n'est possible que s'il existe un accord parfait au foyer. Mais, dans l'Antiquité, cet accord, qui doit s'étendre du cœur à l'esprit, n'était jamais complet. Et pourquoi la femme aurait-elle été fidèle si l'homme ne l'était pas? Leurs droits ne sont-ils pas égaux? Euripide ne le reconnaît-il pas expressément[1]? J'imagine que la femme d'Euphilétos, qui

1. *Andromaque*, 672 sqq. Je ne vois pas pourquoi on a suspecté ces vers.

trompe son mari sans avoir à se plaindre de lui, était une vicieuse ou une inconsciente[1]. Son cas devait être assez rare. Ailleurs, le plus souvent, l'homme commençait; la femme, par dépit, par dégoût, par ennui, ne faisait que suivre. Et même il faut dire, ce qui est bien en sa faveur, qu'il ne paraît pas qu'elle ait été coupable plus souvent que de nos jours. Comme elle était certainement moins heureuse, il est juste de lui tenir compte de sa réserve.

Pour prévenir ses infidélités, Euripide a une foule de moyens qu'il croit sans doute infaillibles, et qui ont le tort de nous rappeler ceux qu'emploient certains personnages de Molière, Sganarelle et Arnolphe. Car c'est bien à ces lourdauds têtus et fermés que ressemble ici le poète grec, dont l'esprit est ordinairement si délié, si fluide, si dégagé de tous les préjugés de son temps. Il veut, comme eux, qu'on enferme les femmes pour s'assurer de leur fidélité, qu'on ne mette auprès d'elles que des servantes muettes, qui ne puissent favoriser l'inconduite de leur maîtresse[2], que celle-ci ne reçoive aucune amie qui lui donne de mauvais conseils[3], qu'elle vive dans l'ignorance et dans la crainte. Mais Agnès et Isabelle nous ont édifiés sur l'efficacité de ces précautions. Et si nous savons par Lysias que des servantes délurées jouaient quelquefois à Athènes un rôle détestable, il est bien certain que, sans leur aide, les femmes dont elles facilitaient les désordres n'étaient pas embarrassées pour trouver l'occasion de mal agir. Faut-il admettre, d'autre part, que des serviteurs inintelligents soient préférables aux autres? Molière, qui a placé dans la maison d'Arnolphe, Allain et Géorgette, ces pitoyables gardiens de la vertu d'Agnès, se charge lui-même de nous répondre. Car la femme qui est honnête n'a pas besoin d'être surveillée. Celle qui est sage ne se laisse pas corrompre. C'est Euripide qui, par une contradiction flagrante, nous l'atteste[4]. Il avait donc observé que

> ... les soins défiants, les verrous et les grilles
> Ne font pas la vertu des femmes ni des filles[5].

1. Lysias, *Sur le meurtre d'Ératosthène*.
2. *Hippolyte*, 645 sqq.; cf. *Ino*, fragm. 410.
3. *Andromaque*, 929 sqq., 946 sqq.
4. *Bacchantes*, 315 sqq.
5. *L'École des maris*, acte I, scène II.

S'il en est ainsi, pourquoi joue-t-il avec nous ce double jeu et nous recommande-t-il de prendre des mesures dont il reconnaît lui-même l'inutilité? C'est qu'il y a deux hommes en lui : un observateur et un poète. Le premier nous redit les plaintes de ses contemporains. Il partage leur mécontentement et leurs soupçons à l'égard des femmes. Avec eux il se fait une âme étroite. Mais souvent le poète se révolte contre ces petitesses et ces duretés. Il a le cœur généreux. Il se plaît à reconnaître dans celles dont il médisait tout à l'heure des qualités, des vertus. Même s'il en était besoin, il leur prêterait celles de son rêve. Une lutte continuelle se livre en lui. Souvent il les critique, parce qu'il prête attention à ce que disent les Athéniens. Quand il les exalte, il ferme l'oreille aux bruits du dehors, pour écouter sa voix intérieure. Et quelquefois aussi il cède simultanément à l'une et à l'autre impulsion opposée. Car il y a dans son théâtre des types de femmes entièrement idéalisés, d'autres qui ne le sont en aucune façon, d'autres, enfin, où la simplicité de la nature est à peine altérée.

D'ailleurs, il nous a fait plusieurs fois des confidences. Il nous a dit comme il concevait l'épouse parfaite, celle qui mérite plus qu'une autre d'être la femme de l'homme. Réunissons les traits épars du portrait qu'il a tracé d'elle[1]. Il ne demande pas qu'elle soit belle et encore moins qu'elle soit vraiment intelligente. Il détesterait même qu'elle eût de l'esprit et qu'elle sût raisonner. D'abord il veut qu'elle soit chaste, qu'elle reste chez elle et ne sorte point, qu'elle ne perde pas son temps à des bavardages frivoles, que les aspirations honnêtes de son cœur lui suffisent, surtout qu'elle soit en profond accord de pensée avec son mari, et, ce qui suppose peut-être plus de véritable intelligence qu'il ne semble le croire, qu'elle sache, quand il le faut, lui céder ou lui résister, sans risque de brouille. Elle doit l'aimer si profondément qu'elle n'aperçoive pas ses défauts. S'il est laid, il doit lui paraître beau. S'il parle mal, elle doit trouver qu'il parle bien.

1. *Troyennes*, 645 sqq. — *Incert. fab. fragm.*, 909. — *Hippolyte*, 638 sqq. Ne pas oublier qu'Hippolyte est, dans ce dernier passage, très *monté* contre les femmes et qu'il exagère un peu ses déclarations.

A part le dernier trait, qui est essentiellement grec, — car on ne conçoit pas un couple athénien sans un époux loquace, et Ischomaque, qui parle tant devant sa jeune femme, serait cruellement mortifié si elle ne l'écoutait pas avec l'attention soutenue que l'on sait, — ce profil de femme, que le poète a pris soin d'illuminer d'un reflet d'amour, s'il manque pour nous de la séduction du sourire et de l'esprit, nous cause, cependant, une impression de gravité réfléchie, qui n'est pas sans douceur. C'est bien ainsi que les gens sérieux de ce temps concevaient la femme, l'épouse, la mère. A vrai dire, je ne crois pas que nous pensions aujourd'hui comme eux. Si nous faisons bon marché de la beauté, parce qu'elle est devenue de plus en plus rare et que nous n'avons pas le droit d'être exigeants nous-mêmes, nous voulons, en revanche, qu'une femme soit instruite et intelligente. Nous faisons d'elle la confidente de notre pensée, ou du moins nous le tentons. Racine était moins difficile. C'est bien du type de femme dont son maître avait parlé, qu'il s'est contenté. Et, après avoir créé Andromaque, Monime, Bérénice, il avait le droit d'être difficile. On ne nous dit pas, cependant, qu'il ait jamais eu un regret.

L'idéal d'Euripide, qui paraîtrait aujourd'hui décoloré, s'inspire donc de la réalité antique et cherche à s'en accommoder. C'est un idéal prudent, réservé, pratique. Celui qui le conçoit semble ne pas oser beaucoup demander, de peur de ne pas tout obtenir. Il ne reste exigeant que sur un point: il veut que l'affection de l'épouse soit absolue. Mais l'amour au degré qu'il fixe est à peu près irréalisable, car il doit avoir l'aveuglement de la passion et une durée que celle-ci n'atteint pas. Ainsi, même en consentant une fois à penser comme nous et à s'abaisser à notre niveau, le poète ne peut diminuer l'élan de son désir, qui ressemble trop à une chimère, pour que nous nous risquions jamais à la poursuivre. Il est vrai que, même dans ce qu'elle conserve d'absolu, la prétention d'Euripide reste grecque, c'est-à-dire un peu égoïste: car, s'il demande beaucoup, il ne promet rien. Et même il ne paraît souhaiter au mari d'être aimé, que parce qu'il lui sait des défauts incor-

rigibles, et qu'il voudrait bien, cependant, que la paix du foyer n'en fût pas troublée. La femme doit donc prendre l'homme tel qu'il est, sans espérer qu'il s'amende. L'époux, de son côté, est si éloigné de concevoir un amour désintéressé, que, sans l'accepter pour lui-même, s'il l'impose à d'autres, c'est par un calcul dont il ne rougit pas. Ainsi pense Admète. Il laisse sa femme sacrifier sa vie pour prolonger la sienne. Et s'il se désole de sa mort, il n'a pas la générosité de la prévenir.

A côté de cette conception de l'amour conjugal, au-dessus de laquelle l'Antiquité a toujours eu de la peine à s'élever, en voici une autre dont l'humilité a quelque chose de servile qui nous répugne : car je ne crois pas qu'Andromaque soit une Orientale, une femme de harem[1]. Les mœurs étrangères sont totalement inconnues à l'auteur des *Phéniciennes*. C'est une Grecque véritable[2], une sœur malheureuse d'Alceste, dont elle n'a plus les vingt ans ni la beauté. Le mari que la légende lui donne, cet Hector, que Cypris entraînait à toutes les faiblesses, ressemble à nombre d'Athéniens, contemporains d'Euripide, ses amis, hommes de mœurs faciles, inconstants, légers. Sa femme l'accueillait toujours avec un sourire. Elle était indulgente à ses fautes. Elle les connaissait, elle les excusait, elle les acceptait même. S'il manquait de dignité dans sa vie, elle en manquait dans son affection. Les enfants de son mari, qui n'étaient pas les siens, elle les hébergeait tendrement. Même elle ne refusait pas de leur donner son lait[3]. Ce dernier trait nous semble excessif. Qu'on le lise aujourd'hui devant un groupe de femmes, toutes, sursautant révoltées, s'écrieront qu'à ce prix l'amour d'Hector coûtait un peu cher. Et elles auront bien raison. Voilà, cependant, à quelle déchéance aboutissait pour la femme le dérèglement de l'homme, ses mœurs mauvaises, son bon plaisir, si celle qu'il avait prise, être de douceur et de bonté, n'avait pas assez de force pour briser son humiliante servitude.

1. Decharme, *op. cit.*, p. 157.

2. Ce qui le fait croire, c'est qu'Euripide lui oppose Hermione. Ici la nature de la femme riche, fière de sa famille et de sa dot, est si accusée qu'il ne subsiste plus rien de la légende. Si Hermione est visiblement une bourgeoise bouffie d'orgueil, il faut bien qu'Andromaque soit un type véritable d'épouse.

3. *Andromaque*, 224 sq.

Mais c'est le propre des poètes de se soustraire à la réalité attristante, et d'imaginer des êtres plus beaux que nos yeux ne les voient. Suivons donc Euripide dans ses rêves et laissons-nous emporter par ses coups d'aile. Son théâtre nous offre quelques jeunes filles qui sont admirables. Arrêtons-nous un instant devant elles. Nous laisserons celles que le temps a mutilées et dont il ne reste que des débris.

Voici d'abord Macarie, cette fille généreuse d'Héraklès et de Déjanire. Dès qu'elle apprend que, pour assurer la victoire à Démophon, roi d'Athènes, et le salut à ses frères et à ses sœurs, les Héraclides, il faut qu'une vierge de sang noble se sacrifie, elle s'offre pour victime et marche librement à la mort, sans même reprocher aux dieux leurs sanguinaires exigences[1]. Il faut lui savoir gré de cette réserve que n'ont pas tous les personnages d'Euripide, car elle est dans l'âge de l'hymen et la mort devrait lui paraître cruelle. Au moment de l'adieu suprême, sans faiblesse, elle quitte Iolaos, Alcmène et ses frères éplorés. Elle ne leur demande qu'un tombeau qui lui tiendra lieu d'enfants et remplacera pour elle sa virginité qu'on immole.

Qu'on ne prétende pas que son sang-froid est surhumain.et que le sacrifice qu'elle fait ne semble pas lui coûter assez. Sans doute, elle meurt, sans dire l'adieu accoutumé au soleil de son pays. Mais n'a-t-elle pas peur de faiblir? Sur le point de fermer les yeux à la lumière, si elle en disait la douceur et les caresses, serait-elle assez sûre d'elle pour ne pas éclater en sanglots? Macarie est une vierge désespérée de la vie, qui se plonge dans la mort avec un élan farouche. Elle souhaite d'y trouver l'anéantissement total. Malheureuse sur la terre, elle compte ne pas retrouver ailleurs une pareille souffrance[2]. Là est le secret de son attitude. Elle s'avance vers le sacrifice les yeux fixes. Son beau visage ne change pas. Ses yeux sont secs. Mais, comme elle est femme et qu'elle se défie de ses forces, elle a soin de ne pas parler de ce qui pourrait lui tirer des larmes. Ainsi dans un effort suprême de volonté, devant le

1. *Héraclides*, 474 sqq.
2. *Ibid.*, 593 sqq. C'est sur cette déclaration finale qu'elle quitte le théâtre.

gouffre où elle se précipite, elle nous cache l'horrible révolte de sa jeunesse, au point de nous paraître impassible.

Macarie ne fait que traverser l'action d'une pièce languissante. Si les personnages qui l'entourent sont un instant éclairés du reflet de sa beauté, dès qu'elle disparaît, la lumière diminue sur la scène et l'intérêt décroît. Polyxène est une création plus achevée. Nous ne la voyons pourtant que pendant les moments assez courts qui s'écoulent entre l'arrêt de mort que les Achéens ont prononcé contre elle et l'exécution de cet arrêt. Mais ces moments sont inoubliables.

Elle est la fille de la douloureuse Hécube, qui a uni dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines, puisqu'après avoir été reine de Troie, elle est devenue l'esclave d'Agamemnon[1]. Aussi, quand la jeune fille apprend qu'elle va être sacrifiée aux mânes d'Achille, ce n'est pas sur elle-même qu'elle gémit, mais sur sa mère, car la vie, elle ne peut la regretter, et la mort lui paraît désirable. Elle prend soin de nous expliquer pourquoi elle pense de la sorte[2]. Polyxène est la dernière fille de Priam, la plus belle peut-être et la plus infortunée. Puisqu'elle est tombée dans l'esclavage, elle rejette une existence qui lui est devenue odieuse. Tous les espoirs étaient permis à sa jeunesse. Elle était la fiancée glorieuse et désirée. Parmi les femmes de l'Ida, elle était reine. On l'admirait entre toutes les vierges d'Asie. Elle était enfin l'égale des déesses, sauf sur un point : celles-ci seules sont immortelles. Maintenant que sa patrie est anéantie, que son père a succombé, qu'une vie d'opprobre lui est réservée, comme à toutes les Troyennes, qu'elle appartiendra au maître qui l'achètera, qu'il lui faudra s'abaisser à toutes les besognes serviles, elle a hâte de mourir, car un esclave, acheté au hasard, pourrait souiller un jour celle qui fut destinée à des rois[3]. Elle réserve pour la fin le trait qui est le plus fort. L'idée seule de cette opprobre est insupportable à Polyxène. Elle parle sans fausse pudeur d'une chose qu'elle est bien décidée à ne pas subir.

1. *Hécube*, 53 sqq.
2. *Ibid.*, 349 sqq.
3. *Ibid.*, 365 sq.

Pour nous faire comprendre leurs répugnances les plus secrètes, les jeunes filles sont obligées, au théâtre, d'exprimer tout haut ce qu'elles se murmureraient à peine tout bas.

La mort de son héroïne a inspiré à Euripide une des plus belles descriptions qu'il ait faites. On croirait volontiers qu'il a vu la jeune vierge tomber sous l'épée du sacrificateur, si l'on ne savait, pour la féliciter, que la Grèce du v^e^ siècle n'immolait plus sur ses autels de victimes humaines. Cette description est précise et même un peu cruelle à cause de sa précision même. De l'horreur du tableau, où le sang met une tache douloureuse, du corps de l'infortunée qui se dresse au haut d'un tertre[1] et se dessine nettement dans la lumière, nous voudrions presque ne pas apercevoir certains détails qui nous font mal : « Polyxène, à l'ordre d'Agamemnon, saisit son péplos et, le déchirant du haut de l'épaule jusqu'au ventre et jusqu'au nombril, elle met à nu ses seins, sa poitrine, sa beauté de statue. Puis elle fléchit le genou et prononce ces paroles : « Voilà ma poitrine, jeune homme, si tu veux la » frapper, frappe. Aimes-tu mieux m'égorger? voilà ma gorge, » elle est prête. » Et Néoptolème, ému de pitié, voulant et ne voulant pas, tranche avec son glaive le passage de l'air. Un flot de sang jaillit. Même en mourant, la vierge prend bien soin encore de tomber avec décence et de cacher aux yeux des hommes ce qu'ils ne doivent pas voir[2]. »

Ainsi mourra plus tard, dans l'amphithéâtre du Colisée, la Cymodocée des *Martyrs,* qu'Eudore a couverte de son manteau pour dérober aux yeux de la populace romaine les charmes de la fille d'Homère.

Macarie et Polyxène quittent sans un sanglot une vie malheureuse. C'est pourquoi elles meurent presque tranquilles. Dans des drames où elles ne jouent qu'un rôle épisodique, elles n'expriment pas tous les sentiments qu'elles devraient éprouver. Ce sont des êtres d'exception, que la convention théâtrale anime et dresse un instant sur la scène. En les créant, le poète a moins voulu exciter notre pitié que notre

1. Ἐπ' ἄκρου χώματος, v. 524.
2. *Hécube*, 557 sqq.

admiration. Mais sa conception reste personnelle et volontaire. On peut même avancer qu'elle est assez peu humaine. S'il a bien reconnu, malgré le peu d'estime que ses contemporains accordaient aux femmes, qu'elles étaient cependant capables de tous les héroïsmes, il ne peut s'empêcher, quand il les leur fait accomplir, de leur donner une attitude un peu raide. Il nous cache leur douleur. Craint-il de nous attendrir? Un visage fermé est souvent un froid visage. Des traits tendus par un effort opiniâtre de volonté sont moins beaux que ceux qui expriment le déchirement de l'âme et qui sont mouillés de pleurs. Euripide le savait mieux que personne. Il avait une veine de pathétique ingénieux et tendre que parmi les anciens il a été le seul à connaître. Jamais elle ne s'est épanchée en flots plus abondants que dans l'*Iphigénie à Aulis*.

La fille d'Agamemnon est bien la fille de la vieillesse du poète, celle qu'il a conçue avec le plus d'amour, sa plus belle création. Cette perfection, elle la doit à l'équilibre exact qu'il a su garder, lorsqu'il l'a imaginée, entre la réalité et l'idéal. Car Iphigénie sait trop bien quelle est la douceur de vivre, pour ne pas pleurer quand on veut la mettre à mort. Nous sommes émus de ses larmes. Sa faiblesse la rapproche de nous. Loin d'en faire un être d'imagination et de rêve, le poète a soin de tourner notre esprit et nos regards sur la fragilité de ce corps de jeune fille, que l'on va brutalement frapper, et pendant qu'elle parle, comme s'il plaçait une statue de vierge devant nos yeux, nous voyons un instant sa grâce délicate et ses gestes qui supplient. Quand elle conjure le roi de l'épargner, elle nous ravit en évoquant ses souvenirs d'enfance, lorsque, assise sur les genoux de son père, elle lui prodiguait ses caresses de petite fille, et se suspendait à son cou avec ses mains frêles. Nous revivons avec elle ses premières années. Le passé s'ajoute au présent pour grandir notre pitié. L'avenir lui-même est évoqué dans la même intention. Car si elle nous dit comme elle aurait souhaité, mariée, de recevoir Agamemnon à son foyer, et de le dédommager de ses soins paternels par une hospitalité digne de lui, c'est qu'elle veut que nous pensions aux nombreuses années que sa jeune

vie espérait, et que nous nous attendrissions sur son sacrifice. Mais, quand il est décidé, que l'armée le réclame, que sa mère et Achille sont impuissants à le conjurer, brusquement l'héroïne se dresse devant nous, intrépide. L'honneur de la Grèce exige qu'elle meure. Elle mourra. Alors seulement elle a le courage de Polyxène et sort du théâtre en faisant son adieu au ciel éclatant.

Euripide n'a jamais été mieux inspiré que dans ce rôle. Sentait-il, dans les dernières années de sa vie, qu'il n'avait pas été toujours très juste à l'égard des femmes, le regrettait-il et voulait-il s'amender? Sur le point de disparaître, comprenait-il le charme de celles qu'il avait souvent méconnues, comme on ne comprend quelquefois la beauté d'un pays que lorsqu'on s'en éloigne et qu'il s'efface? Celle qu'il a placée dans sa dernière œuvre, il l'a prise dans la fleur de son printemps. Il fait d'elle un être faible et résolu, dont le charme est si fort que Racine lui-même ne l'a pas égalé. Elle a toute la beauté, la candeur, la pureté d'Hippolyte, avec une discrétion que celui-ci n'a pas conservée. Si jamais il avait aperçu quelque part sa grâce et son ingénuité, peut-être aurait-il perdu sa tristesse morose et aurait-il eu honte, à son âge, de son désenchantement. Mais il n'a pas plu à Euripide de rapprocher l'un de l'autre ces deux êtres vierges. La flexibilité des légendes antiques n'était pas, cependant, un obstacle bien sérieux à leur rencontre. Il n'a pas songé à les réunir. On peut le regretter. Ils formeraient le couple immortel d'amants que nous cherchons en vain dans le théâtre grec et que Shakespeare nous a le premier donné.

Le v^e^ siècle porte ici la peine de ses préventions et de ses mœurs. Il n'a pas compris le charme infini de l'amour jeune, sa puissance de séduction, son rayonnement. Sophocle l'a entrevu dans l'*Antigone,* mais il ne s'y est pas arrêté. Euripide, qui mieux que lui, sans doute, aurait su le décrire, ne semble pas l'avoir fait. Car on ne peut penser, autrement que pour en sourire, aux mariages de pure convenance par lesquels, comme nos vaudevillistes, il s'est amusé quelquefois à terminer ses drames. L'indifférence réciproque de ses fiancés n'a

d'égale que leur surprise de se voir l'un à l'autre. Si c'est ainsi qu'au temps du poète on concluait un mariage, il n'est guère étonnant qu'il fût si souvent détestable.

En somme, Euripide, à l'égard des femmes, est dans une situation un peu fausse. Il médit souvent d'elles en traits acérés et durs. Il les loue aussi, moins en paroles que par les actes généreux et touchants qu'il leur fait accomplir. Quelle est la raison de cette contradiction? Il a l'âme droite, le cœur tendre, l'esprit le plus intelligent et le plus ouvert. Ces qualités le rendent impartial. Il voit les mérites où ils sont et il le dit. Mais il est Athénien, et comme tel il reste défiant. Or la femme justifiait en ce temps-là les préventions. Il se peut même qu'il les ait flattées, en répétant et en multipliant ses invectives. C'est ainsi, je crois, qu'il faut expliquer les déclarations soudaines et surprenantes, les injures qu'il lance sans motif à la tête des femmes. Il était auteur dramatique. Un peu de scandale ne lui déplaisait pas.

Il ne sut pas découvrir que les légers travers — ce ne sont pas les moins agaçants — qui défiguraient ses contemporaines, elles les devaient moins à elles-mêmes qu'à la vie qui leur était imposée. Sur ce point, il était aussi peu éclairé que la foule. Il croyait que ces défauts étaient naturels. Affligé de la réalité, il cherchait à s'en affranchir. Il entrevoyait des êtres beaux, des figures radieuses. Il les décrivait avec amour. Car les vérités que le raisonnement ne peut apprendre aux hommes ordinaires, les poètes savent les découvrir par intuition et sans s'en rendre compte. Et il recréait ainsi la femme éternelle, celle que son siècle avait un instant déformée. Quand la vision s'en était allée, le contraste entre l'être imaginé et ceux qu'il avait sous les yeux ne diminuait pas son acrimonie naturelle, au contraire.

Cependant, en donnant aux femmes, comme il l'a fait, une place si importante dans ses drames, il les aidait, sans le savoir, à se relever de l'abaissement où elles étaient plongées. Il hâtait leur affranchissement par l'attention générale qu'il attirait sur elles. Elles devraient bien, maintenant qu'elles

sont libres, lui être reconnaissantes de ses louanges et même de ses invectives. Car il leur importait peu qu'il les exaltât ou qu'il les rabaissât, pourvu qu'il parlât d'elles. Et comme il leur prêtait la tribune retentissante de son théâtre, plus que personne il a servi leur cause. Depuis, elles ont fait bien des progrès. Elles se sont précipitées sur toutes les scènes où l'on joue des pièces, elles s'y sont installées comme chez elles, elles nous y ont raconté toutes leurs passions, tous leurs désirs, toutes leurs fantaisies. C'est à Euripide que nous sommes redevables de leur envahissement. Après tout, elles ne sont que la moitié du genre humain, et quelque intéressantes qu'elles puissent être, elles ne devraient occuper que la moitié du théâtre. Mais leur victoire a été si complète qu'elles n'ont pu se garder d'en abuser.

P. MASQUERAY.

ΧΕΙΡΕΣ

Les trophées sculptés sur la balustrade du temple d'Athéna Niképhoros à Pergame ont fourni des renseignements précieux sur les armes défensives et offensives et en général sur tous les engins de guerre, tels qu'ils existaient au IIe siècle avant notre ère. Une des représentations les plus curieuses qu'offrent ces trophées est celle d'objets figurés par paires, que M. Hans Droysen a parfaitement interprétés comme des brassards [1]. Ils sont coudés, et couvraient le bras, du biceps au poignet. Ils paraissent avoir été assez épais, comme il convenait à une pièce d'armure ; d'après la façon dont ils sont figurés, M. Droysen a conjecturé, avec toute vraisemblance, qu'ils étaient faits de bandes de cuir ou de métal emboîtées les unes dans les autres, et qui jouaient de manière à n'empêcher et à ne gêner aucun des mouvements du bras.

Le seul document que M. Droysen ait trouvé pour expliquer les brassards de Pergame est un texte de Xénophon [2], qui montre que des brassards de ce genre commencèrent à être en usage pour les cavaliers dans la première partie du IVe siècle. « Attendu, » dit Xénophon, « qu'une blessure au bras gauche met le cavalier hors de combat, nous approuvons fort la défense qu'on a inventée pour cette partie et qu'on appelle le brassard. Ce brassard couvre l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main de bride, s'étend et se plie à volonté. » Pour illustrer ce texte de Xénophon, M. Droysen, et après lui M. Saglio [3], n'avaient à citer aucun monument figuré du IVe siècle.

Nous sommes mieux renseignés sur l'armement du temps de Thémistocle ou de Périclès que sur l'armement des siècles suivants, parce que pour le Ve siècle nous avons les peintures

1. *Alterthümer von Pergamon*, II, p. 109. M. Fougères (*La vie des Grecs et des Romains*, fig. 517) explique à tort ces brassards comme des jambières. M. Collignon (*Pergame*, p. 119) suit l'interprétation de Droysen.

2. Περὶ ἱππικῆς, § 12. Je cite la traduction de P.-L. Courrier.

3. *Dictionnaire des antiquités*, s. v. *manica*.

de vases. Il y a pourtant une série de monuments figurés datant des environs de 375, c'est-à-dire justement du temps de Xénophon, qui nous montrent les χεῖρες dont il est question dans le Περὶ ἱππικῆς. Ce sont les statères de Datame. On y voit, au revers, un Oriental assis à droite sur un siège sans dossier et vérifiant la rectitude d'une flèche; devant lui, dans le champ, son arc. On n'a pas remarqué jusqu'ici [1], à ma connaissance du moins, que cet Oriental porte au bras des χεῖρες. Celle du bras gauche est visible en entier; de l'autre χείρ, on distingue fort bien l'extrémité, le reste étant caché sous la *candys*.

D'après Xénophon, les χεῖρες étaient portées par les cavaliers, non par des hoplites, encore moins par des gens de trait, tels que des archers à pied. Je crois donc que si l'archer des monnaies de Datame a des χεῖρες, c'est que les archers à cheval de la garde de Datame, et Datame lui-même, quand il combattait à cheval, portaient de ces brassards.

Mais, comme il est probable que Datame devait combattre plutôt en char qu'à cheval, nous pouvons penser que ceux qui combattaient en char avaient aussi des brassards; en effet, sur les trophées de Pergame, à côté du char de guerre sont justement figurés des brassards.

RAYMOND SCHWAB.

1. *Numismatic Chronicle*, 1884, p. 104 (Six); Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 26, et *Inventaire de la collection Waddington*, n° 4569; Hill, *Lycaonia, Isauria and Cilicia*, p. 167. M. Babelon se trompe quand il dit qu'« un carquois est posé sur les genoux de Datame ». Le satrape n'a rien sur les genoux. Je dois l'empreinte ici reproduite à l'obligeance de M. de Foville; elle montre le revers de la pièce du cabinet de France publiée par M. Babelon, *Les Perses Achéménides*, pl. IV, 16.

NOTES GALLO-ROMAINES

XIX

REMARQUES SUR LA PLUS ANCIENNE RELIGION GAULOISE *(Suite)* [1]

Rituel domestique

1. A la *naissance,* dit Aristote, les Celtes « ont coutume soit de plonger les enfants dans l'eau froide d'un fleuve, soit de les couvrir d'un léger vêtement » [2]. Il s'agit, dans le premier cas,

1. Voir les cinq précédents fascicules.

2. Aristote, *Politique,* VII, 15 (17), 2 : Διὸ παρὰ πολλοῖς ἐστὶ τῶν βαρβάρων ἔθος τοῖς μὲν εἰς ποταμὸν ἀποβάπτειν τὰ γιγνόμενα ψυχρὸν, τοῖς δὲ σκέπασμα μικρὸν ἀμπίσχειν, οἷον Κελτοῖς. — Il est possible qu'il y ait quelque rapport entre ce double rite et la *couvade :* car un des deux textes anciens qui ont mentionné cette dernière institution a établi un rapport entre elle, l'ablution de l'enfant dans une eau courante, et son emmaillottement immédiat; voici, en effet, ce que dit Strabon des Cantabres (III, 4, 17) : Les femmes τεκοῦσαί τε διακονοῦσι τοῖς ἀνδράσιν, ἐκείνους ἀνθ' ἑαυτῶν κατακλίνασαι· ἔν τε τοῖς ἔργοις πολλάκις τίκτουσι καὶ λούουσι καὶ σπαργανοῦσιν, ἀποκλίνασαι πρός τι ῥεῖθρον. Diodore, à propos des Corses, ne parle que de l'alitement du mari (V, 14) : Ὅταν...ἡ γυνὴ τέκῃ, ταύτης μὲν οὐδεμία γίνεται περὶ τὴν λοχείαν ἐπιμέλεια, ὁ δ' ἀνὴρ αὐτῆς ἀναπεσὼν ὡς νοσῶν λοχεύεται ταχτὰς ἡμέρας, ὡς τοῦ σώματος αὐτῷ κακοπαθοῦντος. Chez les Ligures de Provence, Strabon (d'après Posidonius, III, 4, 17), ne mentionne, comme Aristote, que l'ablution de l'enfant : Ἡ δ' ἐκκομίσασα τὸ νήπιον πρός τι κρηνίον, λούσασα καὶ σπαργανώσασα οἷς εἶχε διασώσειεν οἴκαδε. Ce dernier récit est refait par Diodore (IV, 20) et généralisé par Elien (*De natura animalium,* VII, 12) : et tous deux, en supprimant le détail de l'ablution, ont enlevé à ce fait tout caractère rituel : je ne doute pas qu'il ne se rapporte à la couvade, et que cette institution, constatée chez les Cantabres et les Corses, n'existât aussi chez les Ligures, très certainement congénères de ces deux peuples. Faut-il enfin voir une allusion très dénaturée à la couvade chez les Celtes dans ce texte de Strabon (IV, 4, 3) : Τὸ δὲ περὶ τοὺς ἄνδρας καὶ τὰς γυναῖκας, τὸ διηλλάχθαι τὰ ἔργα ὑπεναντίως τοῖς παρ' ἡμῖν, κοινὸν καὶ πρὸς ἄλλους συχνοὺς τῶν βαρβάρων ἐστι? Cela n'est pas impossible. Sur la couvade dans les régions pyrénéennes, et notamment chez les Basques (où, du reste, sa survivance n'a jamais été constatée), cf. Vinson, *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris,* 1883, p. 366 et s., et la discussion à la suite; et Brissaud, *La couvade en Béarn et chez les Basques,* dans la *Revue des Pyrénées,* 1900, p. 225 et s. Les anciens la constatèrent également chez les Tibaréniens au fond de l'Asie Mineure

d'une cérémonie d'ablution et de purification [1]. J'ignore ce que peut signifier l'autre acte, qui sans doute n'était pas exclusif, mais complémentaire du premier.

2. Les *fiançailles* de la fondatrice et du fondateur de Marseille sont connues : la fille du roi, après un repas d'apparat, entre dans la salle, une coupe remplie à la main, et, par hasard ou autrement, la tend à un étranger : le père sanctionne, déclarant que c'est un dieu qui l'a voulu [2]. Cela, bien entendu, se passe sur terre ligure. — Voici des fiançailles un peu différentes chez les Galates d'Asie, mais avec, cependant, le rite essentiel, qui est la présentation de la coupe : « Camma alla au-devant de Sinorix, et, la main dans la main, le conduisit à l'autel de la déesse » Artémis, dont elle était prêtresse ; « là, avec une coupe d'hydromel, elle fit une libation ; puis, ayant bu à peu près la moitié de la liqueur, elle donna le reste au Galate [3]. Il fallait, dit Plutarque, « que les fiançailles se fissent devant la déesse [4], » témoin naturel de sa prêtresse. — Il est impossible de dire jusqu'à quel point ce rite a été influencé par les usages grecs [5].

3. Sur les *funérailles,* le fait le plus ancien se rapporte à l'année 390 et aux Gaulois de l'Allia. « Lassés d'enterrer leurs

(Apollonius de Rhodes, II, 1012 et s.; Nymphodore, dans les *Scholia in Argonautica,* éd. Merkel, p. 440). Sur la couvade en général, cf. le très important mémoire de Wilken, analysé dans l'*Anthropologie,* 1894, t. V, p. 352 et s.; cf. *ibidem,* 1899, p. 677. — On a supposé (cf. en dernier lieu Schrader, *Reallexikon,* 1901, p. 347) que la couvade était absolument étrangère aux races indo-germaniques : mais je ne peux pas croire à des divergences ethnographiques profondes entre les Ligures, Corses ou Cantabres et les soi-disant Indo-Européens, et quant à dire, comme le fait Schrader, que les Cantabres sont de la race ibérique, cela équivaut à ne rien dire, car il n'y a pas plus de race ibérique qu'il n'y a de race franque ou de race latine.

1. Cf. 1902, p. 277. L'usage de ces ablutions s'est conservé sur les bords du Rhin jusqu'au IVe siècle de notre ère, mais avec, comme il arrive souvent, une interprétation différente. Il serait possible que la paternité du Rhin dont se faisait gloire Viridomar (*id.,* p. 278) se rattachât à quelque ablution fluviale de ce genre.

2. Aristote *apud* Athénée, XIII, p. 576 : Ὁ δὲ γάμος ἐγίγνετο τόνδε [τὸν] τρόπον· ἔδε μετὰ τὸ δεῖπνον εἰσελθοῦσαν τὴν παῖδα φιάλην κεκερασμένην ᾧ βούλοιτο δοῦναι τῶν παρόντων μνηστήρων, ᾧ δὲ δοίη, τοῦτον εἶναι νυμφίον... Ὡς κατὰ θεὸν γενομένης τῆς δόσεως, etc. Dans le récit de Trogue-Pompée (Justin, XLIII, 3), il y a : *Aquam porrigit.* — J'avoue ne faire aucune difficulté à accepter cette histoire; ces sauvages qu'étaient les Ligures ressemblent à tous les sauvages : quand ils ne tuent pas les étrangers (Hérodote, IV, 103; Diodore, IV, 9), ils les adorent (Diodore, V, 34, 1) ou les honorent (Parthenius, *Erotica,* VIII) et leur donnent leurs filles.

3. Plutarque, *Amatorius,* XXII; *Virtutes mulierum,* XX.

4. *Virtutes,* XX : Ὡς παρὰ τῇ θεῷ τῆς συναινέσεως καὶ καταπιστώσεως γενησομένης.

5. Des Espagnols du Nord, Strabon dit (III, 4, 7) : Γαμοῦσι δ' ὥσπερ οἱ Ἕλληνες : je crois plutôt à une similitude qu'à un emprunt d'usages.

morts l'un après l'autre, ils les brûlèrent en masse; » ce qui indique que l'inhumation isolée était la règle, mais n'excluait pas l'incinération collective [1]. — On a reproché au Brennos de Delphes d'avoir abandonné aux vautours les cadavres des siens [2]. Ce qui a été peut-être un rite religieux analogue à celui que conservèrent longtemps les Celtibères [3] : il signifiait, sans doute, que les vautours « rapportaient les morts dans les cieux [4] ».

4. Le départ d'un *hôte* est accompagné d'un sacrifice [5].

5. Certains détails, dans l'*habitation* et le *costume* des Gaulois, doivent avoir un sens religieux [6]. — L'usage de tenir les portes ouvertes peut s'expliquer par la croyance à quelques esprits

1. Tite-Live, V, 48 : *Jam pigritia singulos sepeliendi promiscue acervatos cumulos hominum urebant.* A ces bûchers collectifs se rattache l'origine légendaire des *Busta Gallica* (cf. Silius Italicus, VIII, 642 : *Gallorum visi bustis erumpere manes*). Bien entendu, il faut faire les réserves les plus expresses sur la valeur historique de ce texte; mais je ne crois pas que les Gaulois aient jamais établi entre ces deux modes l'opposition fondamentale que nous nous plaisons à y voir. Il serait fort possible que les chefs, les *fortes,* les *magni,* les *meliores* (cf. Silius, V, 652; Lucain, I, 447; Plutarque, *De Defectu oraculorum,* XVIII) fussent inhumés, et le *vulgus,* ensevelis. Remarquez que César (VI, 19, 4) ne parle pas de l'incinération des riches, mais de celle de leurs serviteurs (*una* ne se rapporte pas au mort); et que Méla (III, 19) et Diodore (V, 28) ne spécifient pas à propos des bûchers, s'ils sont ceux de riches ou de pauvres. Chez les Thraces, les deux usages étaient contemporains (Hérodote, V, 8), de même que chez beaucoup de peuples (cf. Schrader, p. 78 et s.). Cf. aussi le résumé donné par Reinach (*Catalogue* du Musée de Saint-Germain, p. 157) des fouilles de Hallstatt; l'étude de du Chatellier sur les sépultures du Finistère (1889, p. 44); etc. Voyez à ce sujet les remarques de d'Arbois de Jubainville, *La Civilisation des Celtes,* p. 232 et suiv. — Sur les sépultures à inhumation attribuées aux Senons, cf. Brizio, *Il sepolcreto gallico di Montefortino presso Arcevia* (1901, *Lincei*); remarquez (p. 266) les cadavres de femmes ornés de couronnes d'or, et la présence d'un mobilier complet dans la plupart de ces tombes. Mais nous sommes, sur ce point des Apennins, tellement près du territoire étrusque, il y a, dans ces tombes, un si grand nombre d'objets qui proviennent incontestablement de l'Étrurie, que je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse là de Senons. Voyez aussi, sur les sépultures à inhumation attribuées aux Gaulois italiens, l'article de M. Déchelette, *Montefortino et Ornavasso* (1902, *Revue archéologique*).

2. Pausanias, X, 21, 6.

3. Silius Italicus, III, 342-3; cf. 1902, p. 105. — Chez les Lusitans, nous connaissons fort bien le rite funéraire par l'histoire des obsèques de Viriathe, Appien, *Iberica,* LXXII : bûcher, hymnes, combats singuliers sur la tombe.

4. C'est l'explication qu'en donne Silius Italicus, et qui doit être bonne. Toute la question est de savoir jusqu'à quel point ce rite était pratiqué par les Gaulois au III[e] siècle. Il peut expliquer le décharnement préalable constaté dans les squelettes de certaines sépultures des temps mégalithiques.

5. Parthénius de Nicée, *Erotica,* VIII. Chez les peuplades alpestres, celtiques ou non, Hannibal est accueilli comme hôte ou ami par les barbares, θαλλοὺς ἔχοντες καὶ στεφάνους· τοῦτο γὰρ σχεδὸν πᾶσι τοῖς βαρβάροις ἐστι σύνθημα φιλίας, καθάπερ τὸ κηρύκειον τοῖς Ἕλλησιν. Polybe, III, 52.

6. Je ne trouve aucun détail d'allure religieuse à propos des repas, sauf peut-être ce qu'on nous dit sur le sens du service, ἐπὶ τὰ δεξιὰ καὶ τὰ λαιά (Posidonius *apud* Athénée, IV, 36). Les Ibères de la montagne παρὰ πότον ὀργοῦνται (Strabon, III, 3, 7).

qu'il s'agit de laisser libres d'entrer ou de sortir[1] : elle peut se rattacher aussi à une pensée semblable à celle qui laissait à Rome les portes du temple du Janus ouvertes en temps de guerre. — Il est probable que les têtes des vaincus, ornements indispensables des maisons des guerriers, étaient des offrandes à leurs dieux domestiques[2], en même temps que des talismans protecteurs de la demeure[3]. — L'usage de vêtements noirs en temps de danger et de deuil[4], la coloration blonde ou dorée que l'on maintenait artificiellement à la chevelure[5], doivent également se rattacher à quelque croyance ou quelque pratique religieuses. — Si les Gaulois portaient des colliers ou des *torques* non complètement fermés, c'était sans aucun doute pour le motif qui faisait que l'anneau du *flamen Dialis* devait être brisé[6] : pour éviter la présence de tout nœud sur leur corps[7].

Rituel judiciaire et politique

Tout jugement nécessite l'intervention de la divinité. — Au criminel, les condamnés à mort lui appartiennent[8], et peut-être aussi ceux qui ne sont condamnés qu'à la perte de quelque

1. Nicolas de Damas *apud* Stobée, XLIV, 41 : Τὰς δὲ θύρας τῶν οἰκιῶν οὐδέποτε κλείουσι. Il est probable qu'en revanche, si la maison devait être ouverte, la tombe devait être close : remarquez, à Montefortino, ces édicules funéraires représentant des portes closes, monuments imités d'ailleurs de l'Etrurie.

2. Qu'on pût offrir des crânes à des divinités, cela paraît résulter de la découverte de crânes faite en même temps qu'une dédicace *Marti* (*Corpus*, XII, 1077).

3. Hérodote, IV, 103, à propos des Taures : Φασὶ δὲ τούτους φυλάκους τῆς οἰκίης πάσης ὑπεραιωρέεσθαι. — *L'Anthropologie*, 1903, p. 96, analyse par S. Reinach d'un mémoire de Furness sur les chasseurs de têtes de Bornéo : un chef raconta que « le but le plus cher de sa vie fut d'ajouter chaque année à la collection de têtes humaines qui se placent au plafond de sa maison [cf. Posidonius *apud* Strabon, IV, 4, 5]... Non ! s'écriait-il, cette coutume n'est pas horrible ! C'est une ancienne coutume, une coutume bienfaisante, qui nous a été transmise par nos pères et nos grands-pères. Elle nous procure le bonheur, d'abondantes richesses, elle éloigne de nous la maladie et la douleur. *Ceux qui étaient autrefois nos ennemis deviennent ainsi nos gardiens, nos amis, nos protecteurs.* »

4. Plutarque, *Marius*, XXVII (femmes des Cimbres après la défaite).

5. Diodore, V, 28 ; Pline, XXVIII, 191 ; cf. Tite-Live, XXXVIII, 17 : *Rutilatae comae.* Il est possible que les dieux n'admissent en offrande, en cas de vœu, que des chevelures blondes (cf. Silius Italicus, IV, 200-202 ; cf. *Civilis rutilatum crinem... deposuit... barbaro voto*). — Le port de cheveux longs peut s'expliquer par le tabou de la chevelure (Tite-Live, XXXVIII, 17) ; chez les Ligures, Lucain, I, 442 ; cf. Tite-Live, XXI, 32 : *Homines intonsi et inculti ;* Pline, III, 47, 135 ; XI, 130 : *(Ligures?) capillati.*

6. Aulu-Gelle, X, 15, 6 : *Item annulo uti, nisi casso pervioque, fas non est.*

7. C'est du moins l'interprétation donnée du règlement relatif au flamine ; Frazer, *Le Rameau d'Or*, trad. franç., t. I, p. 319 et s.

8. Cf. 1903, p. 19-23.

membre[1]. — Au civil même, les dieux interviennent : les corbeaux décident entre des plaideurs[2], et les oiseaux sacrés exigent le châtiment des sacrilèges[3].

C'est un acte religieux que l'emploi de la musique lors des assemblées publiques[4]. Et lorsque le poète grec, qui rapporte ce fait, l'attribue au désir « d'adoucir les cœurs », il fait comme César, qui appelle un goût frivole l'élevage des oiseaux sacrés chez les Bretons[5].

Rituel de la chasse

La chasse, disait Arrien des Galates, était chez eux une manière de servir la divinité. Au même titre que la guerre, à laquelle elle ressemblait fort[6], elle nécessitait l'invocation et

1. Cela est attesté des captifs chez les Lusitans (Strabon, III, 3, 6) : Τῶν δ' ἁλόντων τὰς χεῖρας ἀποκόπτοντες τὰς δεξιὰς ἀνατιθέασιν.

2. Artémidore *apud* Strabon, IV, 4, 6.

3. Eudoxe *apud* Élien, *Natura animalium*, XVII, 19. — D'après de Belloguet (p. 307), le *Querolus* nous fournirait deux indications sur la procédure judiciaire des Gaulois et ses modes religieux : « elles nous apprennent que, parmi les populations qui avaient caché leur indépendance ou leurs brigandages dans les vastes forêts riveraines de la Loire, les sentences de mort étaient prononcées sous des chênes et écrites sur des ossements. » Voici le passage (p. 16, éd. Peiper) : *Vade, ad Ligerem vivito... Illic jure gentium vivunt homines, ibi nullum est praestigium, ibi sententiae capitales de robore proferuntur et scribuntur in ossibus; illic etiam rustici perorant et privati judicant.* Il n'est certes pas impossible de prendre ce passage au propre, comme le fait de Belloguet, et même de rapprocher à cet égard ces *sententiae capitales* des os inscrits que découvrait récemment M. Rivière. Mais en lisant le contexte, il semble de beaucoup préférable d'interpréter le morceau au figuré, et de songer à une justice sommaire et toute brutale rendue par des Bagaudes de la Gaule : « C'est le bâton qui prononce les peines capitales et qui les transcrit sur les os des gens, » traduit plus justement M. Dezeimeris (*Études sur le Querolus*, 1881, p. 36).

4. Pseudo-Scymnus, 186-7 :

Σὺν μουσικῇ δ' ἄγουσι τὰς ἐκκλησίας,
Ζηλοῦντες αὐτὴν ἡμερώσεως χάριν.

Il s'agit des Celtes en général, mais sans doute plutôt des Celto-Ligures du nord de Marseille. Cf. 1903, p. 26, n. 8. — Cf. aussi Hirtius, VIII, 20 (en Belgique) : *Concilio repente cantu tubarum convocato.*

5. Cf. 1902, p. 273, n. 6. Le poète voit du reste dans cet usage un emprunt aux Grecs (vers 185 : Χρῶνται δὲ Κελτοὶ τοῖς ἔθεσιν Ἑλληνικοῖς) : nous dirons, plus volontiers (cf. p. 250, n. 5), similitude d'usages.

6. Καὶ ἀπαρχὰς τῶν ἁλισκομένων ἀνατιθέναι, οὐ μεῖον ἢ ἐπὶ νίκῃ πολέμου ἀκροθίνια, *id.*, XXXVI, 4. — Sur la similitude des pratiques en temps de guerre et en temps de chasse, cf. Schwally, *Semitische Kriegsaltertümer*, p. 44 et 65. Les trophées de chasse, l'offrande de dépouilles de bêtes aux divers dieux de la chasse, l'usage des cornes comme vases à boire (chez les Germains, César, VI, 28; Pline, XI, 126), correspondent, dans le rituel des veneurs, aux têtes coupées et aux coupes faites de crânes dans le rituel des guerriers. Cf. *cornibus alcinis* dans le testament d'un Lingon (*Bull. épigr.*, t. I, p. 23).

l'appui des dieux[1]. Le chasseur pensait sans cesse à eux, leur rapportait ses victoires et leur consacrait une part du butin, sous forme, notamment, de pièces de monnaie : « pour un lièvre, deux oboles; pour un renard, un drachme; pour un chevreuil, quatre. L'année révolue, le jour de la naissance d'Artémis[2], on ouvre le trésor, on achète une victime, on l'immole. Les prémices vont à la déesse, et du reste on se régale, hommes et chiens. Et ce jour-là les chiens sont couronnés de fleurs, car la fête est pour eux[3]. »

(A suivre.) CAMILLE JULLIAN.

1. *Cynégétique,* XXXV, 1 (cf. 1902, p. 103, n. 3).
2. Cf. 1903, p. 128.
3. Arrien, XXXIII : ... Θύσαντες δὲ καὶ τῶν ἱερείων ἀπαρξάμενοι τῇ Ἀγροτέρᾳ, ὡς ἑκάστοις νόμος, εὐωχοῦνται τε καὶ οἱ κύνες. Τὰς κύνας δὲ καὶ στεφανοῦσιν ἐν τῇδε τῇ ἡμέρᾳ, ὡς δῆλον εἶναι διότι ἐπ' αὐταῖς ἑορτάζουσιν. — Sur le caractère religieux de la chasse chez les Gallo-Romains, *Corpus,* XII, 533, 1590; VII, 830; etc. On offrait évidemment des chasses aux dieux comme on leur offrait des jeux et des victimes, et c'est dans ce sens qu'il faut interpréter la curieuse épitaphe du jeune dévot aixois (XII, 533), qui se fait à la fois gloire d'avoir combattu les bêtes, immolé des victimes et orné de fleurs les statues des dieux :

Saepe feras lusi, medicus tamen is quoque vixi,
Et comes ursaris, comes his qui victima(m) sacris
Caedere saepe solent, etc.

Medicus signifiait-il qu'il soignait les bêtes blessées destinées aux chasses publiques et religieuses? — Beaucoup des petits *fana* de la Gaule Propre, situés au centre ou à la lisière des forêts, étaient, si je peux dire, des rendez-vous religieux de chasseurs. C'est le cas de celui que M. de Vesly vient d'explorer près de Rouen, à la lisière de la forêt de Rouvray (*Bulletin archéologique,* 1902, p. CVII; *Bulletin de la Société d'Émulation de la Seine-Inférieure,* 1903). Dans son *Reallexikon,* qui rendra au surplus d'inappréciables services, M. Schrader a eu, je crois, le tort de ne pas insister (p. 384) sur le caractère ou, si l'on préfère, sur le cadre religieux de la chasse. Plus on étudiera ces peuples primitifs ou soi-disant tels, plus on constatera, pour ainsi parler, le reflet sacré de la chasse dans leur vie politique et privée. Voyez ce qu'en a dit Frazer, *Le Rameau d'Or,* trad. fr., t. I, p. 19 et suiv.

L'ASTROLOGIE

CHEZ LES GALLO-ROMAINS[1]

III

Ausone et l'astrologie.

Caecilius Arborius Argicius estima dangereux d'initier son petit-fils aux pratiques de l'astrologie. C'est apparemment par sa mère que le poète Ausone apprit l'horoscope qui le concernait et qui avait été établi par le vieil astrologue. « Tu connaissais, » dit-il, dans la pièce des *Parentalia* consacrée à la mémoire de Caecilius Arborius Argicius, « tu connaissais les nombres célestes et les astres conscients de la destinée; mais tu pratiquais cette science en secret. La formule qui contenait le mystère de ma vie ne t'était pas inconnue. Tu l'avais inscrite sur des tablettes scellées et tu ne la révélas jamais. Mais la tendresse soucieuse d'une mère découvrit ce que cachait la soucieuse prudence d'un grand-père timide[2]. »

Ausone ne nous donne pas le texte de la *formula*. C'est par une simple conjecture que Corpet peut dire : « Bon vieillard ! qui allait lire dans les astres ce que tout le monde pouvait lire dans Juvénal : car il paraît que l'étoile avait promis une destinée brillante et qu'elle était d'accord avec ce vers du sati-

1. Voir la *Revue des Études anciennes*, t. IV, 1902, p. 115-141.
2. Ausone, édit. Schenkl, XV, VI, v. 17 :

Tu cæli numeros et conscia sidera fati
Callebas, studium dissimulanter agens.
Non ignota tibi nostrae quoque formula vitae,
Signatis quam tu condideras tabulis,
Prodita non unquam, sed matris cura retexit,
Sedula quod timidi cura tegebat avi.

rique : *Si Fortuna volet, fies de rhetore consul*[1],— prédiction qui s'accomplit à la lettre[2]. »

Mais, quand Ausone naquit à Bordeaux, vers 309, quand Arborius tira l'horoscope de son petit-fils, il ne pouvait conjecturer que ce petit-fils deviendrait rhéteur; quand Arborius, âgé de quatre-vingt-dix ans, mourut vers 357, il ne pouvait se douter qu'Ausone, grammairien, puis rhéteur à l'Université de Bordeaux depuis 335, deviendrait de rhéteur, consul. C'est en 365 que l'empereur Valentinien appela le rhéteur de Bordeaux en sa résidence impériale de Trèves, pour lui confier l'éducation de son fils, le césar Gratien. Le précepteurat d'Ausone, d'abord professeur de grammaire, puis professeur de rhétorique, dure jusqu'en 376, année de la mort de Valentinien et de l'avènement de Gratien. C'est seulement en 379 que l'ancien précepteur de l'empereur devient consul : l'astrologie avait peut-être permis à Caecilius Arborius Argicius de lire ce consulat dans les étoiles; rien ne lui donnait le droit de le lire dans Juvénal. Et quand le vieil astrologue mourut, en 357, le rhéteur Ausone, qui n'était pas consul, mais simplement décurion, c'est-à-dire conseiller municipal de Bordeaux, position assurément fort honorable, mais qui n'a que des rapports lointains avec le consulat, était en droit de penser que son grand-père — véritable astrologue gascon — avait confondu, dans les étoiles, la *sella curulis* du consul de Rome avec le modeste siège du décurion de Bordeaux.

A la fin d'août ou au commencement de septembre 379, le consul Ausone prononce dans le consistoire de l'empereur une action de grâces où il épuise toutes les formules de la reconnaissance et de l'adulation. Mais, il faut le remarquer, dans ce *Panégyrique* de Gratien, nous ne trouvons aucune de ces allusions à l'astrologie que nous avons relevées dans les divers *Panégyriques*, œuvres des rhéteurs gallo-romains. La loi de Valentinien, portée à Trèves en 370, condamnait toute espèce de sciences occultes. L'astrologie ne devait plus avoir dans une officielle *Gratiarum Actio* la place qu'elle occupait,

1. Juvénal, *Sat.*, VII, v. 197.
2. Corpet, *ouvr. cité*, t. I, *Notice sur Ausone*, p. 5.

par exemple, dans le *Panégyrique* de Constantin, prononcé par Eumène en 310. Elle ne devait pas être invoquée non plus dans la poésie de cour. Pendant son préceptorat, vers l'an 369, Ausone compose *La Moselle*[1], pour célébrer les victoires de l'empereur Valentinien sur les Alamanni. Ce poème obtient un merveilleux succès à Trèves, dans le monde officiel. Symmaque compare aux meilleures œuvres de Virgile ces vers divins, qui volent dans les mains de beaucoup d'hommes, dans les plis de beaucoup de toges[2]. Mais le poète s'est bien gardé d'y parler de l'influence des astres sur les affaires de l'humanité; et cependant l'occasion lui en était naturellement offerte par ce développement où il annonce que, rentré dans la vie privée, il consacrera ses dernières années à célébrer la gloire des plus illustres de ses contemporains :

Qui ne chanterai-je pas alors? ...[Je dirai] cet homme, enfin, qui a administré la capitale du monde, Rome, son peuple et ses sénateurs: égal aux premiers de l'Empire, son nom, cependant, n'était pas le premier; mais la Fortune se hâte de réparer son erreur, et, complétant les distinctions qu'il a à peine effleurées, elle l'élèvera réellement, comme elle le doit, au faîte de ces honneurs qui reviendront un jour à sa noble descendance[3].

C'est la *Fortuna,* ce ne sont pas les astres, qui domine la carrière de ce personnage mystérieux qui a tellement intrigué les commentateurs de *La Moselle*. Si, comme j'ai essayé de le démontrer[4], Ausone fait allusion à Maximinus, vicaire du Préfet de Rome, personnage de basse condition à qui les prédictions des haruspices et les procédés divinatoires des diverses sciences occultes avaient annoncé qu'il s'élèverait aux charges les plus hautes de l'Empire[5], la mention de l'influence des astres, et non celle de la Fortune, était tout

1. Pour la date de *La Moselle,* voir ma thèse, *De Ausonii Mosella,* Paris, Hachette, 1892, p. 24.

2. Symmaque, *Epist.*, I, XIV : *Volitat tuus* Mosella *per manus sinusque multorum, divinis a te versibus consecratus.*

3. *Mosella,* v. 399, 409-414.

4. Voir mon édition de *La Moselle*, Bordeaux, Gounouilhou, 1889, *Commentaire,* p. 116-122.

5. Voir Lenain de Tillemont, *Histoire des Empereurs, l'empereur Valentinien*, article XXIV. — Ammien Marcellin, livre XXVIII.

indiquée; mais, au temps de Valentinien, il n'était pas permis, dans un poème en quelque sorte officiel, de parler du pouvoir de l'astrologie.

Par contre, dans les poèmes intimes qu'Ausone destinait à un cercle de lettrés, les allusions astrologiques, très fréquentes, prouvent bien que la science proscrite par les lois impériales avait de nombreux adhérents parmi les hommes du monde, et que les érudits comprenaient, peut-être sans y ajouter une foi entière, toutes les allusions dont elle était l'objet.

Avant d'être appelé au palais impérial de Trèves pour faire l'éducation de Gratien, alors qu'il était encore professeur à Bordeaux, Ausone composait un poème, *Ephemeris, id est totius diei negotium* [1], « l'emploi de toute la journée, » — comme traduit Corpet, — où il s'exprime en ces termes à propos des songes qui viennent le visiter la nuit, pendant son sommeil, après les diverses occupations qui ont rempli les heures du jour :

> Fuyez, songes mauvais, vers ces mondes obliques du ciel où le souffle de la tempête disperse les nuées errantes. Habitez les pôles lunaires [2]...

L'action de la Lune sur les songes était admise par les astrologues : « La Lune surtout pouvait faire dévier ou arrêter au passage les signes révélateurs. Héphestion de Thèbes a un chapitre Ἐν ποίαις ἡμέρας [lire ἡμέραις] τῆς Σελήνης ἀληθεῖς οἱ ὄνειροι [3]. »

Un an environ après la composition de l'*Ephemeris*, Ausone adressait à son ami Symmaque le *Griphus Ternarii Numeri*, poème de quatre-vingt-dix vers hexamètres où sont énumérées de puériles et laborieuses énigmes sur le nombre trois. — Il y est question de la triple Hécate, des trois Grâces, des

1. Ausone, édit. Peiper, *Praefatio*, p. LXXXXV : *Ephemeris Burdigalae scripta; ...palatii nulla in Ephemeride mentio.*

2. Ausone, édit. Schenkl, IV, VII, v. 34 :

> *Ite per obliquas caeli, mala somnia, mundos,*
> *Irrequieta vagi qua difflant nubila nimbi,*
> *Lunares habitate polos...*

3. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 604, note 2.

trois Sirènes et aussi de la trinité chrétienne (v. 88 : *tres deus unus*). — Parmi ces énigmes, il en est une qui a rapport à l'astrologie :

Triplex sideribus positus, distantia, forma[1].

Souchay interprète : « *Tria* observantur *in astris*, *situs* scilicet eorum, *distantia et constellatio.* » Corpet traduit : « Trois choses à observer dans les astres : la position, la distance et la forme. » Il me semble que cette interprétation et cette traduction ne rendent pas assez fidèlement le sens du mot *triplex*, qui doit dominer toute la phrase : *Triplex sideribus positus, triplex distantia, triplex forma*[2]. Il n'y a aucune énigme, aucune espèce de γρῖφος, à constater qu'il faut observer dans les astres la position, la distance et la forme. L'énigme consiste à établir ce que sont cette triple position, cette triple distance et cette triple forme.

Vinet admet qu'un astre peut avoir trois positions, suivant qu'il se trouve à l'intérieur, au deçà ou au delà du Zodiaque[3]. La question du *positus siderum* est étudiée par M. Bouché-Leclercq dans le chapitre VIII de son *Astrologie grecque, Rapports des planètes entre elles*. L'un des dogmes principaux de l'astrologie est la croyance à l'action que les astres exercent sur la terre et spécialement sur l'homme. Cette action « dépend de la position des astres, soit par rapport à la Terre, soit par rapport aux autres astres : de telle sorte qu'elle est nécessairement complexe, modifiée, comme quantité et qualité, par les influences concourantes, et peut même être intervertie[4]. »

D'après Vinet, que suit Scaliger, les trois distances sont : la longitude, qui se compte à partir de la première étoile du

1. Ausone, édit. Schenkl, XXVI, II, *Griphus Ternarii Numeri*, v. 75.

2. Vinet l'a bien vu. Dans le *Commentarius* qui accompagne son édition d'Ausone, il écrit (282, D) : *Triplex sideribus positus.* Griphus hic non minus mihi obscurus quam prior... Adjectivum *triplex* ad *distantiam, formam* et *modum* aeque referendum puto. — Vinet cite ici *modus* à côté de *positus, distantia, forma*, parce qu'il lisait : *Triplex sideribus positus, distantia, forma Et modus.* Depuis Tollius, les éditeurs mettent avec raison un point devant *Et modus*, mots qui appartiennent à la phrase suivante.

3. Vinet, *Commentarius*, 282, D : *Primum enim sidera sic a* positu *dividunt ut alia in Zodiaco sita dicant, alia citra, alia ultra Zodiacum.*

4. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 87.

Bélier[1]; la latitude, à partir de l'écliptique; la déclinaison, à partir du cercle équinoxial.

Les trois formes, enfin, seraient, d'après Vinet : la forme sphérique, attribuée par les stoïciens aux astres, la forme conique (théorie de Cléanthe) et la forme de clous fixés à la voûte de cristal du ciel (théorie d'Anaximène). Scaliger entend les constellations dont l'ensemble constitue une *forma* (μορφή, μόρφωσις, ἀστερισμός) et celles dont l'ensemble ne donne aucune forme (*quae nullam constituunt formam,* ἀμόρφωτοι). Mais cette explication ne s'applique qu'à une *forma duplex* et non à une *forma triplex*. Le système de Vinet semble le plus simple. Au demeurant, il ne nous appartient pas de chercher à résoudre les énigmes posées par Ausone dans son *Griphus*. Il suffit de constater que l'énoncé de l'énigme astrologique dont nous nous occupons prouve que le vocabulaire astrologique était également connu d'Ausone et de Symmaque, l'un des représentants les plus distingués de la société lettrée de la fin du IVe siècle. Le poète érudit pouvait adresser à son ami, avec l'espoir d'être compris, cette énigme où il est question de la triple position, de la triple distance et de la triple forme des astres.

Cette énigme est suivie, dans le *Griphus Ternarii Numeri,* par une autre qui a également rapport à l'astrologie :

v. 76. *Et modus et genetrix modulorum musica triplex :*
Mixta libris, secreta astris, vulgata theatris.

Je traduirais : « Un triple mode dans la musique; la musique elle-même, mère des modes, est mixte dans les livres, secrète dans les astres, vulgarisée dans les théâtres. » Les trois modes sont : le mode dorien, le mode lydien et le mode phrygien; la musique est mixte, en puissance et non en acte dans les livres, — dans la partition où elle est notée; — elle devient la possession du vulgaire quand, passant de la puissance à l'acte, du livre muet à l'exécution, elle est jouée au théâtre.

1. On sait que, dans les doctrines astrologiques, le Bélier est κεφαλὴ τοῦ κόσμου. — Voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 129-130; p. 131, n. 1; p. 156; p. 185, n. 3; p. 196, n. 1 et 2; p. 197; p. 227; p. 261; p. 319; p. 331; p. 353, n. 2, etc.

Elle est secrète, elle est inconnue aux hommes, quand elle est la musique des sphères célestes, cette musique dont il est si souvent question dans les théories platoniciennes[1].

Dans le courant de l'année 375, Ausone, chargé, en sa qualité de questeur, d'examiner les pétitions adressées à l'empereur, fait parvenir à Ursulus, grammairien de Trèves, les étrennes que Valentinien avait oublié de lui donner le 1er janvier. Ce sont six pièces d'or. Ausone, dans une longue lettre d'envoi, évite d'écrire en toutes lettres ce nombre de six. Mais il l'indique par des allusions pédantes qui rappellent le *Griphus Ternarii Numeri*. Le nombre de ces *philippi*[2] est celui des Muses moins trois, celui des pieds de l'hexamètre homérique, etc. ; celui, enfin, des signes du Zodiaque tournés vers la terre :

v. 8. *Quotque super terram sidera Zodiaci.*

Il est évident, comme Vinet le fait observer, que, des douze signes du Zodiaque, six doivent toujours être tournés vers la terre[3]. Le grammairien de Trèves était assez au courant des questions astrologiques pour deviner — avec les six pièces d'or pour aider son intelligence — ce que le rhéteur bordelais, devenu questeur, voulait lui faire comprendre.

D'autres correspondants d'Ausone, moins érudits que le grammairien de Trèves, devinent cependant ces allusions astrologiques, qui semblent appartenir à la conversation commune des honnêtes gens de l'époque. Tel est le cas de Théon que Corpet, dans un portrait vivement tracé, dépeint comme « une espèce de gentilhomme campagnard, retiré dans un château

1. Voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 25 ; p. 114, n. 1 ; p. 150, n. 1. — Vinet renvoie au *Commentaire* de Macrobe sur le *Songe de Scipion*. Macrobe, en effet, donne un long développement sur le *Concentus effectus motu caelestium corporum* (*Commentarius*, II, 1).

2. Ausone, édit. Schenkl, *Epist.*, XVIII, v. 5 : *...regale nomisma Philippos.* — C'est une allusion à une expression bien connue d'Horace, qui s'appliquait aux pièces d'or à l'effigie de Philippe données par Alexandre au poète Choerilos, *regale nomisma Philippos* (Horace, *Epist.*, II, 1, v. 234).

3. Voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, chap. V, *La route des planètes ou Zodiaque*, p. 124-157. — Les anciens éditeurs d'Ausone imprimaient un petit poème, *De Signis Caelestibus*, description des douze signes du Zodiaque, qui n'est pas l'œuvre du poète. Peiper l'admet encore, à la fin de son édition (p. 412-413), parmi les *Incertorum olim cum Ausonianis edita*.

sauvage du Médoc, chasseur, traficant, laboureur, s'enrichissant par tous les moyens, et, malgré cela, avare et toujours criant misère ; en outre, et comme cela ne coûte rien, ayant beaucoup de prétentions au bel-esprit, parlant poésie, faisant des vers ou les faisant faire par un autre, et surtout faisant bien rire à ses dépens »[1].

Ausone remercie Théon des belles huîtres qu'il a reçues de lui ; mais il se plaint de leur petit nombre. Et il donne à entendre par toute une série de devinettes puériles et pédantes que son ami lui a envoyé seulement trente huîtres : il y en avait autant que forment les dix années de la guerre de Troie multipliées par trois, autant que Priam eut d'enfants, si du nombre total on retranche deux dizaines, « autant qu'il faut de jours à Titan pour parcourir chacun des signes du Zodiaque, autant qu'il faut d'années à l'astre sublime de Phaenon pour parcourir sa carrière »[2].

En astrologie, Titan est un des noms du Soleil[3], et Phénon, ou Phaenon (Φαίνων), un synonyme de la planète Saturne. D'après les astrologues, et contre toute vraisemblance, « le surnom de *luisant* (φαίνων), qui paraît être un euphémisme[4], » ce mot, qui est bien grec, serait le nom donné par les Égyptiens à Saturne[5]. En tout cas, Phaenon est un synonyme astrologique de Saturne ; et Théon est assez érudit pour ne pas l'ignorer.

Même dans ses prières, Ausone est obsédé par le souvenir des doctrines astrologiques. En 367, le nouveau précepteur du césar Gratien vient d'arriver à la cour impériale. Au palais de Trèves, dans l'entourage de l'empereur Valentinien, tolérant et modéré, professant une large indifférence en matière de religion[6], mais nettement hostile aux pratiques de la magie et

1. Corpet, t. II, p. 422, n. 2.

2. Ausone, édit. Schenkl, *Epist.*, VII, v. 10 :

Singula percurrit Titan quot signa diebus :
Quotque annis sublimis agit sua saecula Phaenon.

3. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 89, n. 2. — Chez les poètes romains, *Titan* est synonyme de *Sol*. Voir ma thèse, *Apollonios de Rhodes et Virgile*, p. 94, n. 5 et 6.

4. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 97.

5. Firmicus Maternus, II, II, 2 : *Qui a nobis Saturnus dicitur, ab Aegyptiis* Φαίνων *vocatur.*

6. Ammien Marcellin, XXX, IX : *Hoc moderamine principatus inclaruit, quod inter religionum diversitates medius stetit, nec quemquam inquietavit.*

de l'astrologie, Ausone doit faire preuve d'un christianisme officiel : pour donner un échantillon de son talent poétique, il compose un poème en hexamètres, *Versus Paschales*[1], où il chante avec les accents de la plus pure dévotion « les saintes solennités du Christ sauveur ».

Onze ans plus tard, en 378, Valentinien est mort; Gratien lui a succédé comme empereur ; Ausone exerce la préfecture dans les Gaules. Quelques jours avant les calendes de janvier, le vieux préfet apprend que son ancien élève l'a élevé au consulat. Cet honneur, depuis si longtemps désiré, et dont il commençait à désespérer à force de l'espérer toujours, excite chez le poète les explosions d'une joie sénile. Cette joie se répand en actions de grâces adressées à des dieux qui n'ont aucun rapport avec le Christ sauveur, jadis célébré au temps des fêtes de Pâques. Corpet le constate : « Ausone... fait une prière la veille des calendes, il en fait une autre le lendemain, non pas une prière chrétienne, comme autrefois pour célébrer la Pâque, mais une prière à Janus, aux saisons, aux planètes, au Soleil, pour obtenir de leur influence une heureuse et abondante année, une vraie prière d'astrologue, en mémoire, sans doute, de son grand-père et de son horoscope[2]. »

Je suppose qu'à la fin de 378 le poète septuagénaire se souciait peu de son aïeul; mais il revenait volontiers à ce vocabulaire astrologique dont il avait dû s'abstenir dans les œuvres officielles composées à la cour et pour la cour, depuis les *Versus Paschales* de l'an 367. Corpet prend tout à fait au sérieux la phraséologie dont use le poète, et il dit, à propos de ces deux poèmes : « Cette prière et celle qui la précède nous donnent une juste idée des véritables croyances d'Ausone. Les anciens consuls, en entrant en charge, offraient un sacrifice à Jupiter et rendaient grâce aux dieux. Ausone n'adresse point ses prières et ses remerciements à Jupiter, il aurait pu déplaire à Gratien; mais il invoque le Soleil, la Lune, les Étoiles. Car s'il peut croire à quelque chose sans se compromettre, c'est aux astres et aux planètes, qui ont enrichi son

1. Ausone, édit. Schenkl, IX, *Versus Paschales*.
2. Corpet, t. I, p. 10.

grand-père et qui ont prédit la grandeur future du *poète-consul*. Tout conspire donc à prouver qu'il était païen[1]. »

Cette conclusion semble très exagérée : la phraséologie astrologique d'Ausone ne prouve rien contre son christianisme officiel. A la cour de Valentinien, le précepteur de Gratien doit faire une profession banale d'orthodoxie; à Bordeaux, dans son cercle littéraire, le poète rhéteur emprunte à la mythologie et à l'astrologie les termes spéciaux, les comparaisons et les figures qui peuvent orner sa poésie ou sa prose.

Au demeurant, il semble oiseux de discuter sur la question du christianisme d'Ausone. M. R. Dezeimeris, qui connaît si bien le rhéteur bordelais, a dit le dernier mot sur la matière dans sa lettre à M. Édouard Éverat : « En fait, je crois qu'Ausone a dû être officiellement chrétien... Il dit quelque part que les solennités de la Pâque lui font un devoir de rentrer à Bordeaux. Mais il est probable qu'il allait là comme beaucoup de fonctionnaires de nos jours vont à la messe du Saint-Esprit. Au fond, sa vraie religion, c'était le culte des lettres, et ce culte avait des liens étroits avec toute la mise en scène de l'Olympe païen[2]. »

C'est ce culte mythologique des lettres qui se manifeste dans ces deux poèmes où Corpet voit une profession de foi astrologique. Rien dans ces deux invocations ne sort des banalités familières à un rhéteur qui connaît l'astrologie mondaine.

La *Precatio pridie Kalendas Januarias* demande à Janus, dieu de la nouvelle année qui verra le nouveau consulat *(Jane, veni; novus anne, veni)*, que, pendant les douze mois de la magistrature suprême d'Ausone, aucun trouble ne survienne dans la marche régulière des planètes :

Que le monde soit en paix; que le règne ne vienne pas des astres qui y mettraient le trouble. Que nulle planète, ô Mars-Gradivus, ne

1. Corpet, t. II, p. 366, n. 1.

2. La lettre de M. Dezeimeris, datée de Loupiac, le 25 décembre 1884, est insérée dans la thèse de M. Everat, *De D. M. Ausonii operibus et genere dicendi* (thèse de Clermont), Paris, Thorin, 1885, p. 101-104. — Parmi les derniers travaux sur la religion d'Ausone, on peut consulter : Hermann Speck, *Quaestiones Ausonianae*, Breslau, 1874, caput I, *De religione Ausonii agitur*, p. 1-21; Martin Mertens, *Quaestiones Ausonianae*, Leipzig, 1880, caput I, *De Ausonii religione*, p. 3-33. — Voir, dans *La Grande Encyclopédie*, mon article *Ausone*, t. IV, p. 711.

heurte tes demeures pour t'être contraire: ni la Lune, déesse du Cynthos, ni le rapide Mercure, dieu d'Arcadie, voisin de la terre, ni toi, Saturne, le plus éloigné de nous dans ta révolution au sommet du ciel. Loin de Mars-Pyroïs, tu accompliras ta route rapide avec tranquillité. Avancez-vous de concert, planète bienfaisante de Jupiter, Vesper, astre de la cythérienne Vénus; que jamais le cyllénien Mercure ne s'écarte de vous, lui qui est avec ses hôtes de rapports si faciles[1].

Mars, désigné par son nom de dieu latin, *Gradivus,* et par son qualificatif astrologique, Πυρόεις[2], est le protecteur de Rome et de l'Empire[3]. Il importe que les autres planètes n'aillent pas, dans leur marche, heurter les demeures, les *penates*, dit Ausone (v. 21 : *Nulla tuos, Gradive, offendat stella penates*), de la planète protectrice de Rome. Dans la langue astrologique, les *penates* des planètes se nomment les domiciles (οἶκοι) et désignent les stations préférées parmi celles que les planètes rencontrent sur leur route, alors qu'elles cheminent au milieu des étoiles fixes[4]. Les planètes sont comme des maîtres de maison (οἰκοδεσπόται) qui se sont partagé les droits de propriété des contours du Zodiaque. On peut remarquer que, parmi les planètes, Ausone cite la Lune et ne cite pas le Soleil : l'astrologie grecque élimine quelquefois les deux « luminaires » de la liste des planètes proprement dites, et n'en compte que cinq; mais, d'ordinaire, les *clarissima mundi lumina* complètent le nombre septénaire[5]. On admet cinq ou sept planètes, parfois douze, ou même un nombre indéfini[6]; mais M. Bouché-Leclercq ne cite qu'un seul auteur astrologique, « le platonicien et chrétien auteur » anonyme du dialogue *Hermippus de Astrologia,* qui, au lieu d'associer le Roi-Soleil et la Reine-Lune, mette le Soleil à part des six planètes environnantes[7].

1. Ausone, édit. Schenkl, VI, *Precatio Ausonii consulis designati, pridie Kal. Jan., fascibus sumptis,* v. 20-27. Au vers 27, les manuscrits ont comme leçon : *Non unquam hospitibus facilis Cyllenius adsit.* Les anciens éditeurs écrivaient *Nonnunquam;* Peiper a corrigé *adsit* en *absit,* correction admise par Schenkl.
2. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 66, 98, 439.
3. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 369.
4. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 182 et suiv., les *Domaines planétaires.*
5. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 88 et suiv.
6. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 14, n. 2; p. 573, n. 2.
7. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 89, n. 1.

Dans une pièce qui assurément n'est pas d'Ausone, mais qui se lit dans quelques-uns de ses manuscrits et qui est, sans doute, l'œuvre de quelque versificateur de son temps et peut-être de son cercle littéraire, on trouve la liste ordinaire des sept planètes :

[En outre des grandes constellations], on en compte encore sept qui sont dites errantes : la Lune et Mercure, Vénus et le Soleil, et Mars à l'éclat fulgurant; puis Jupiter, dont l'astre brille par-dessus tous les astres; Saturne, enfin, plus élevé dans le ciel, plus lent que toutes les planètes [1].

Je ne sais si dans la *Precatio pridie Kalendas Januarias,* il ne conviendrait pas de réintégrer le Soleil à côté de la Lune. Vinet en avait fait disparaître Mercure, qui est mentionné deux fois sous les noms d'*Arcas* et de *Cyllenius :* il corrigeait *Arcas* en *arcus,* l'arc de la Lune *(non Cynthia, non celer arcus, finitimus terris).* Peut-être, sous les mots *non celer arcas finitimus terris,* se cache la vraie leçon qui désignait le Soleil.

Quoi qu'il en soit, les indications données par Ausone sur les planètes semblent conformes, en général, à l'orthodoxie astrologique. Ptolémée a noté que Saturne est éloigné du Soleil, encore plus loin de la Terre ; on sait que, dans sa course lente, la planète de Saturne est celle qui marche le plus majestueusement [2]. « Jupiter est l'astre bienveillant et bienfaisant par nature [3] » : il est tout naturel que les deux planètes de Jupiter et de Vénus s'avancent de concert, puisque Ptolémée les compare pour leur « caractère tempéré » [4]; et, quant à Mercure, on sait « les influences multiples qu'il subit de la part des planètes voisines » [5].

La fin de la *Precatio pridie Kalendas Januarias* et la *Precatio*

1. Ausone, edit. in usum Delphini, n° 370, v. 13 :

Sed vaga praeterea dicuntur lumina septem,
Luna et Mercurius, Venus ac Sol, Mars quoque fulgens.
Hic Jovis et sidus super omnia sidera lucens.
Celsior his Saturnus, tardior omnibus astris.

Ces vers ne se trouvent pas dans les éditions critiques de Schenkl et de Peiper.

2. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 93-95.
3. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 97.
4. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 99.
5. Bouché Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 100.

Kalendis Januariis tout entière ne fournissent que des lieux communs en fait d'allusions astrologiques :

O Janus, nouvelle année, fais que le Soleil dépasse l'un des tropiques, puis qu'il laisse l'autre derrière lui, que les deux tropiques subissent ainsi l'influence de l'astre et que les quatre changements de l'année se succèdent rapidement de trois en trois signes [1]... O année, parcours tes voies accoutumées, les douze stades de ta carrière variés d'autant de signes qui se partagent également les saisons, et achève ton cours, emporté par une rotation perpétuelle [2]. »

Cette phraséologie spéciale, ces allusions continuelles, qui prouvent une connaissance banale et une préoccupation mondaine des doctrines astrologiques, se retrouvent principalement dans un recueil de petits poèmes qu'Ausone a dû faire entrer lui-même dans une des éditions qu'il a données de ses œuvres en 383 et en 390 [3]. Ce recueil, qui porte le nom d'*Eclogarum liber* ou d'*Eglogarium,* se compose de poèmes dont « la plupart contiennent des recettes astrologiques, des explications du calendrier romain, des indications de fêtes, etc. Ce recueil est comme un almanach, une espèce de *Double liégeois,* à l'usage des écoliers, des sorcières et des derniers païens de l'ancienne Rome. On n'y rencontre ni esprit ni poésie [4]. »

Mais on y rencontre beaucoup de documents qui nous font connaître quelle était l'importance des doctrines astrologiques dans les Gaules à la fin du IV^e^ siècle de l'ère chrétienne. Plusieurs des pièces qui font partie du *Liber Eclogarum* ne sont pas l'œuvre d'Ausone. Mais il se peut que dans ce livre dédié à Gregorius, qu'il nomme son fils [5], le vieux poète ait admis un certain nombre de pièces dues à des collègues, à des amis érudits, à des élèves, de manière à former une sorte d'anthologie bordelaise où les membres d'un cénacle de lettrés s'étaient exercés sur des sujets de même ordre qui sollicitaient à la fois les loisirs des amateurs et les habiletés des profes-

1. Ausone, édit. Schenkl, VI, v. 46-48. — Voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* chap. V, *La route des Planètes ou Zodiaque,* p. 124 et suiv.
2. Ausone, édit. Schenkl, VII, v. 8-10.
3. Ausone, édit. Peiper, *Praefatio,* p. CVII et CXII.
4. Corpet, t. II, p. 412, n. 1.
5. Cod. Laurentianus : *Incipit eglogarum* [*liber*]. *Ausonius Gregorio filio.*

sionnels. Il a déjà été question d'une pièce sur les signes du Zodiaque et sur les planètes, qui n'est pas d'Ausone. M. Bouché-Leclercq, qui cite très rarement le poète bordelais [1], lui attribue justement une pièce de l'*Eclogarium* que Vinet rejetait avec raison parmi *Quaedam veterum quorumdam poetarum carmina quae inter Ausoniana adhuc servata sunt* [2]. Il s'agit du vers d'un auteur inconnu *(hic versus sine auctore est)* qui indique ce qu'on doit retrancher du corps chaque jour de la semaine :

Coupe tes ongles le jour de Mercure ; ta barbe, le jour de Jupiter ; tes cheveux, le jour de Cypris [3].

Cet aphorisme d'astrologie populaire est réfuté en quatre distiques élégiaques par un lettré qui se moque des recettes de bonne femme :

Mercure aime pour le vol les ongles toujours aigus ; il ne permet pas qu'on rogne la pointe des doigts. La barbe est une beauté pour Jupiter ; pour Vénus, la chevelure. Il est donc nécessaire qu'ils ne veuillent pas qu'on enlève ce qui leur plaît à tous les deux. Mars, tu as aimé les joues sans poils ; Lune, tu as aimé les têtes chauves. Ces deux divinités ne défendent point de raser les joues et les têtes. Le Soleil et Saturne ne s'inquiètent en rien des ongles. Donc, supprimons ce monostique qui n'a pas l'agrément des dieux.

Une très curieuse pièce d'Ausone, *De ratione puerperii maturi* [4], donne, d'après un passage de Censorinus, qui y est paraphrasé, le système chaldéen du thème de la conception [5] :

Tous les événements de la vie que nous parcourons dans l'évolution

1. *L'Astrologie grecque*, p. 39, n. 1 (à propos de la « grande année », *Edyll.* 18, p. 536, Toll.) ; — p. 377, n. 1 (*Eclogarium : De ratione puerperii maturi*, p. 541-546, Toll.) ; — p. 485, n. 2 (le passage dont il est question ici) ; — p. 570, n. 1 : « Ausone parle très librement de la science astrologique qui a permis à son grand-père de prédire ses grandeurs futures. » (Ausone, *Parentalia*, IV, 17, sqq.)

2. Ausone, édit. Vinet, n° 598. — D'ailleurs, M. Bouché-Leclercq donne peu exactement le texte de la vieille édition de Tollius (Amsterdam, 1671), qui lui fait négliger les éditions critiques de Schenkl (Berlin, 1883) et de Peiper (Leipzig, 1886). Il a tort (*L'Astrologie grecque*, p. 485, n. 2) de trouver « dans Ausone (pp. 550-552 Toll.) l'amusante réfutation de l'aphorisme : *demi de corpore oportet* || *Ungues Mercurio*, etc. » Il ne s'agit pas d'une suite de deux vers hexamètres, comme on pourrait le croire d'après cette citation inexacte, mais bien du titre, donné par Tollius lui-même : « Quid quoque die demi de corpore oporteat, » suivi du texte du vers : *Ungues Mercurio*, etc.

3. Ausone, édit. Schenkl, V, XVIII ; édit. Peiper, VII, XXVII :

Ungues Mercurio, barbam Jove, Cypride crines.

4. Ausone, édit. Schenkl, XXXV, p. 155 ; édit. Peiper, VII, VIII, p. 95.

5. Voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 377. — Le *De die natali* de Censo-

des actes sont dirigés par la domination des astres[1]. Les membres seuls de l'homme viennent de la terre ; des régions d'en haut procèdent la Fortune[2] et l'esprit, qui subissent l'influence du chœur des sept planètes auquel préside le Soleil d'or à qui le sort a attribué le royaume de l'éther resplendissant[3]. Le Soleil ne modère pas seulement en nous les époques de la vie, alors que nous traversons le court espace d'une existence agitée. La croyance générale admet que son regard domine encore la conception secrète[4], le temps de la vie intra-utérine[5], les lois de cette existence intérieure. En effet, alors que le germe est déposé dans le champ de la génération[6], il est bien évident que le Soleil se trouve dans quelqu'un des signes[7]. Quand il a pris position dans l'astre voisin, il ne transfuse aucune lumière sur le lieu de la conception qui lui est très voisin[8]. Mais, quand, après l'espace d'un mois, il tourne ses rênes, quand son char de pourpre s'élève déjà vers la troisième constellation, une petite lueur glisse obliquement ses faibles rayons

rinus, composé vers l'an 238 (voir Teuffel, § 379), a été l'objet d'une édition critique de Fr. Hultsch, Leipzig, *Bibliotheca Teubneriana*, 1867. — Voir la traduction française de la collection Nisard, faite d'après le texte d'Havercamp (Leyde, 1743).

1. C'est la doctrine orthodoxe en astrologie. Cf. Censorinus, VIII : *Ante omnia igitur dicunt actum, vitamque nostram, stellis tam vagis quam statis esse subjectam, earumque vario multiplicique cursu genus humanum gubernari, sed ipsarum motus schemataque et effectus a Sole crebro immutari.*

2. *Fortuna*, « quidquid hominibus contingit, sive boni, sive mali. » (Vinet.)

3. « Les Chaldéens commencent par justifier la simplification du problème, en disant que si nous dépendons des astres, les astres sont eux-mêmes menés par le Soleil. » (*L'Astrologie grecque*, p. 377.)

4. *La conception secrète (occultosque satus). Satus*, l'action d'engendrer. « Cicero, primo *de Divinatione* [I, XLII, 93] : *Quaedam etiam in hominum pecudumve conceptu et satu.* » (Vinet.)

5. « *Achinapolus apud Vitruvium libro nono* [Vitruve, IX, 4, 7] *non e nascentia sed ex conceptione genethliologiae rationes explicat.* » (Vinet.) D'après Vitruve, cet Achinapolus, astrologue de date et de nationalité inconnues, aurait, le premier, imaginé de faire coïncider l'instant où se fixe la destinée humaine, non plus avec le moment de la naissance, mais avec celui de la conception. — Sur Achinapolus, voir *L'Astrologie grecque*, p. 36, n. 2, et p. 373.

6. *Genitali arvo* (le champ de la génération) est une correction de Graevius et d'Heinsius (les manuscrits ont *albo* ou *alvo*) fondée sur une expression des *Géorgiques* (III, v. 135), dont Ausone se souvient évidemment :

...nimio ne luxu obtusior usus
Sit genitali arvo et succos oblimet inertes.

Ces métaphores se trouvent déjà dans Lucrèce, IV, v. 1264-1265 (Brieger, v. 1248-1249) :

Eicit enim sulcum recta regione viaque
Vomeris, atque locis avertit seminis ictum.

7. Censorinus, VIII : *Quo tempore partus concipitur, Sol in aliquo signo sit necesse et in aliqua ejus particula, quem locum conceptionis proprie appellant.*

8. L'astrologie admet que les signes du Zodiaque ne se voient pas mutuellement. — Cf. Censorinus, VIII : *Sol ergo, cum in proximum signum transcendit, locum illum conceptionis aut imbecillo videt conspectu* [M. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 377, n. 2, fait remarquer que Censorinus donne à l'*aspect* le nom de *conspectus*], *aut etiam nec conspicit : nam plures, proximantia sibimet Zodia invicem se videre omnino negaverunt.*

sur l'inerte embryon dont elle excite les premiers mouvements[1]. Dans le quatrième signe, l'action indulgente du Soleil a plus de vigueur et de persuasion ; par sa pénétration, il amène le tendre fœtus à se former[2]. A l'aspect tétragonal[3], la lumière solaire, éclatante et douce, épanche une vivifiante clarté. Au point cardinal[4] du cinquième signe, le Soleil frappe la mère, qui s'étonne des progrès de la vie intérieure de l'enfant[5]. Le sixième signe n'a aucune influence. Car la direction du regard de Phœbus ne peut se régler sur aucun côté égal[6].

Mais, aussitôt que, parvenu au centre de la région qui porte des signes, il arrive à la septième section d'où son camp lumineux dirige diamétralement[7] ses traits enflammés, il voit en pleine lumière la

1. Quand le Soleil est dans le troisième signe, il voit le signe d'où il est parti, mais il ne le voit que d'un rayon oblique et sans vertu : c'est l'aspect nommé hexagonal, parce qu'il sous-tend le sixième du cercle. On ne tient pas grand compte de cet aspect, auquel on attribue peu d'influence sur la maturation du fœtus. — Cf. Censorinus, VIII : *At cum in tertio [Sol] est signo, hoc est medio uno interposito, tunc primum illum locum, unde profectus est, videre dicitur, sed valde obliquo et invalido lumine ; qui conspectus vocatur* κατὰ ἑξάγωνον, *qui sextam partem circuli subtendit... Hunc quidam conspectum non usque quaque receperunt, quod minimum ad maturitatem partus videatur conferre.* — Les premiers mouvements du fœtus dans le ventre de la mère se font sentir, d'après Pline (*N. H.*, VII, VI), pour un garçon le quarantième jour après la conception, pour une fille le quatre-vingt-dixième.

2. Dans le quatrième signe, alors que deux autres signes le séparent du premier, l'aspect du Soleil est dit tétragonal, parce que la ligne suivant laquelle s'étend son regard coupe le quart de la circonférence. — Cf. Censorinus, VIII : *Cum vero in quartum signum pervenit, et media duo sunt, videt* κατὰ τετράγωνον, *quoniam illa linea qua visus pertendit, quartam partem orbis abscidit.*

3. Pour l'aspect tétragonal ou quadrat, voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 170-171.

4. *Au point cardinal (cardine).* Le mot *cardo* (κέντρον) désigne le point cardinal du cercle de géniture. Voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 170-171.

5. La mère s'étonne, parce que, jusqu'alors, les progrès ont été à peu près nuls. C'est la grande efficacité des deux aspects tétragone et trigone qui aide puissamment au développement du fœtus. — Cf. Censorinus, VIII : *Quae duae visiones,* τετράγωνος [aspect tétragonal du quatrième signe] *et* τρίγωνος [aspect triangulaire du cinquième signe ; cf. *L'Astrologie grecque*, p. 169-170] *perquam efficaces incrementum partus multum adminiculant.*

6. Censorinus dit que l'aspect qui part du sixième signe manque de toute espèce d'efficacité, car la ligne qu'il suit ne forme le côté d'aucun polygone : « *A loco sexto conspectus omni caret efficentia : ejus enim linea nullius polygoni afficit latus.* » — Le poète traduit mal par *aequati lateris ;* et l'*interpretatio* de l'editio in usum Delphini, « *quia Sol non adspicit* tunc locum ortus *per ullam lineam* quae efficiat in Zodiaco figuram *aliquam aequilateram,* » semble se fonder plutôt sur la prose de Censorinus que sur les vers d'Ausone.

7. Censorinus attribue une très grande puissance à l'aspect diamétral (pour l'aspect diamétral, v. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 166-169), qui fait naître les enfants au septième mois : « *A septimo Zodio, quod est contrarium, plenissimus potentissimusque conspectus quosdam jam maturos infantes educit, qui* septemmestres *appellantur, quia septimo mense nascuntur... Secundum rationem hanc* ἑπτάμηνοι *nascuntur* κατὰ διάμετρον. » Il est intéressant de noter les métaphores empruntées à l'art militaire qu'Ausone affecte d'introduire dans ses œuvres, depuis qu'il a fait campagne (cf. édit. Schenkl, XXVI, *Griphus*, 1 : *Quod tempus, ut scis, licentiae militaris est ; Epist.*, IV, v. 81 : *Quod militantes scribimus ; Epist.*, XVII : *Ego tirocinium jam veteranus exercui*). *Cohors signifera* indique naturellement le Zodiaque : mais *signifer* veut dire le porte-étendard ; et les notes de

condition du germe qui se gonfle. Ce n'est plus le rayonnement d'une lueur parcimonieuse qu'il envoie vers lui, mais il le réchauffe de tous les feux de son cercle lumineux[1]. De là vient que Lucine devance le terme régulier de ses travaux, et que la mère sent se développer sourdement dans ses entrailles les efforts de la parturition, avec trop de hâte, avant le temps espéré par ses vœux. Mais si, alors qu'il répandait sa lumière depuis le septième signe, le Soleil n'a point forcé la barrière qui retarde l'enfantement, ce qu'il pouvait d'abord, il ne le peut plus ensuite. Est-ce parce que, semblable à celui du sixième signe, l'aspect inefficace du huitième ne peut former des figures équilatérales[2] ? Mais, quand il envahit le neuvième signe, le Soleil satisfait les vœux hésitants des mères, car l'aspect trigone[3], conséquence de cette nouvelle position solaire, lui prête un surcroît de puissance. Si, enfin, Ilythyia diffère une délivrance difficile, l'aspect tétragone[4] dénouera les derniers liens de cet enfantement aux retards indécis.

Pour noter les divers aspects dont il est question dans cette pièce, Vinet a tracé une figure que je reproduis (*fig.* 1). Elle représente le Zodiaque divisé en douze Ζώδια ou *Signa*, AE, EF, FB, etc. Au moment de la conception, le Soleil est en A, à la limite du premier signe. Comme il emploie une année à parcourir les douze signes du Zodiaque, dans chacun desquels il reste le même temps, après deux mois accomplis, il sera dans le troisième signe, FB. Entre les signes I et III, s'étend la sixième partie du Zodiaque ; d'où, suivant AF, l'aspect sextil

l'*editio in usum Delphini* disent avec raison : « *Zodiacus est caterva quaedam astrorum ordine dispositorum, ut sunt in cohorte milites.* » Quant aux *castra Solis*, Vinet remarque ingénieusement : « *Solis igne locus ille septimus collucet, ut castra ignibus quos nocta crebros accendunt milites.* » On a déjà vu (v. 13 : *Qui cum vicini stationem ceperit astri*) l'emploi du terme militaire *statio*, le poste où le Soleil se tient en sentinelle.

1. *Toto fovet igne coronae.* Cf. Sénèque, *Quaest. Nat.*, I, II, 1 : *Circa Solem visum coloris varii circulum... : hunc Graeci* Ἅλω *vocant, nos dicere* Coronam *aptissime possumus.*

2. Censorinus, comme Plutarque (*Placit. Philosoph.*, V, XVIII, 8), affirme que l'enfant ne peut naître au huitième mois : « *At, si intra hoc spatium maturescere uterus non potuerit, octavo mense non editur (ab octavo enim signo, ut a sexto, inefficax visus) sed vel nono mense, vel decimo.* » — Pline, au contraire (*H. N.*, VII, IV) n'admet pas l'opinion vulgaire d'après laquelle l'enfant né au huitième mois est incapable de vivre : « *Translaticium in Aegypto est et octavo gigni. Jam quidem et in Italia tales partus esse vitales, contra priscorum opiniones.* »

3. Il a déjà été parlé de l'efficacité des aspects trigone et tétragone. Au neuvième signe, le Soleil regarde de nouveau le point de la conception suivant l'aspect trigone. Cf. Censorinus, VIII : « *Sol enim a nono zodio particulam conceptionis rursus conspicit* κατὰ τρίγωνον. »

4. L'aspect tétragone se produit au dixième signe, — *a decimo* κατὰ τετράγωνον, dit Censorinus.

ou hexagonal, et ainsi de suite. — Tollius a donné une figure plus complète (*fig.* 2) que je reproduis également.

Plusieurs autres pièces du *Liber Eclogarum* dénotent chez le poète bordelais une érudite curiosité des divers problèmes

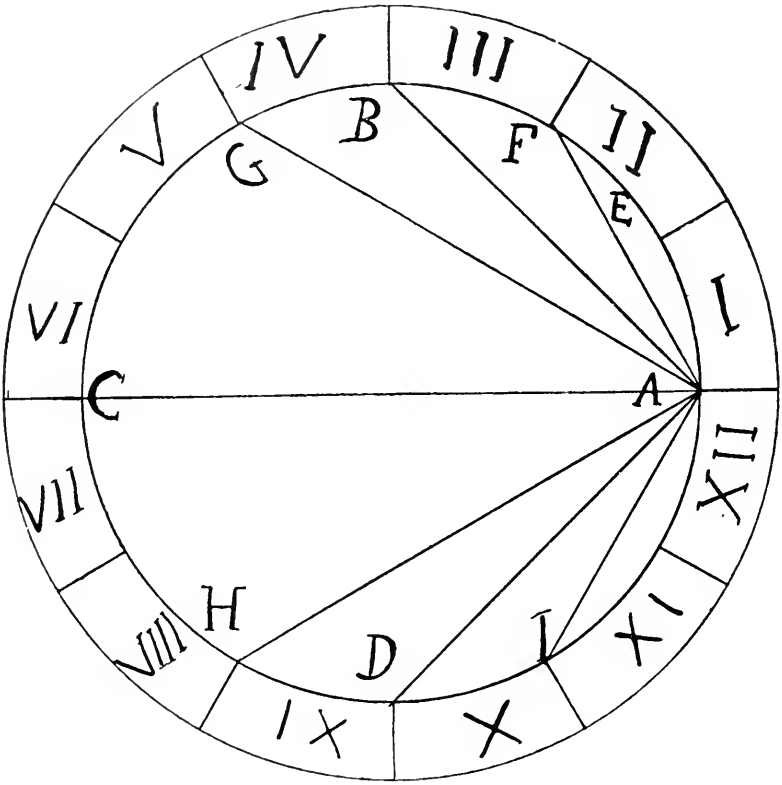

Fig. 1.

astronomiques ou astrologiques qui intéressent « tous ces vastes corps du monde suspendus dans la sphère sublime du ciel qui les enserre, masses immenses dont rien n'ébranle l'équilibre » [1].

1. Ausone, édit. Schenkl, XXXIV; édit. Peiper, VII, VII, v. 1 :

...manere ingentia mundi
Corpora, sublimi caeli circumdata gyro,
Et tantae nullam moli intercedere labem.

Ausone fait le calcul des trois cent soixante-cinq jours que comprend la révolution de l'année[1], à commencer par le signe du Bélier[2], à l'équinoxe du printemps. Il explique comment les noms attribués à chacun des sept jours de la

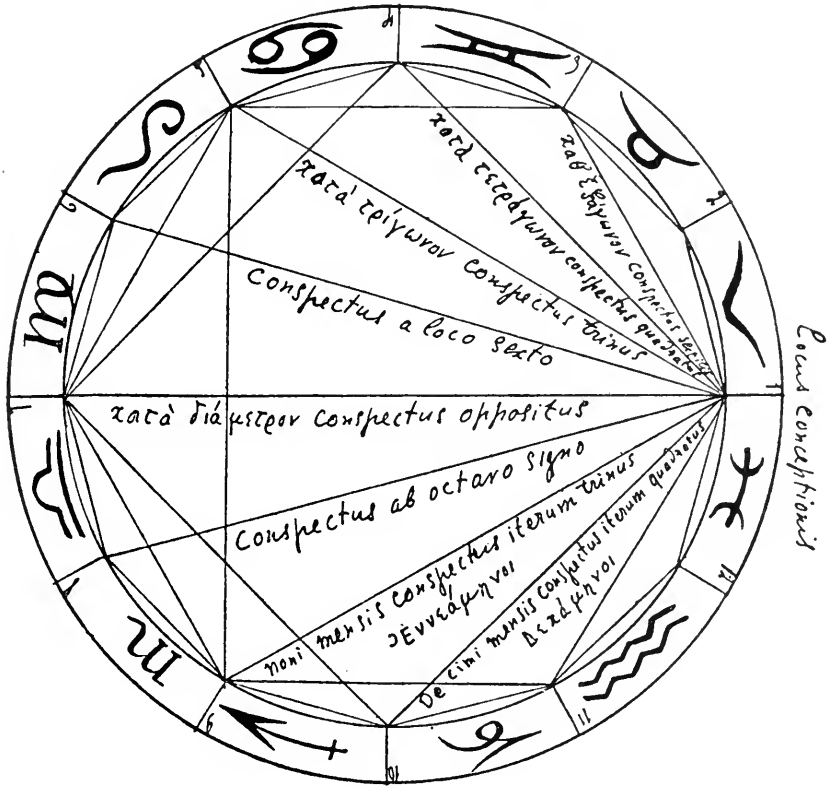

Fig. 2.

période hebdomadaire sont dus à autant de planètes errantes entraînées dans l'infatigable rotation du monde et condamnées à parcourir sans cesse l'oblique région des signes céles-

1. Ausone, édit. Schenkl, V, VIII; édit. Peiper, VII, XVI. *Ratio dierum anni vertentis*, v. 17 :

Hic tibi circus erit semper vertentibus annis
Ter centum ac senis decies et quinque diebus.

2. Pour les diverses dates où les anciens faisaient commencer l'année, voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 129, n. 1.

tes[1]. Les sept jours appartiennent successivement au Soleil, à la Lune, à Mars, à Mercure, à Jupiter, à Vénus et à Saturne. Quelques pièces sont consacrées aux mois et aux quatre saisons de l'année, aux divisions de chaque mois, au nombre des jours de chaque mois, à la date des nones et des ides dans le mois, à l'indication des mois où le Soleil passe dans chacun des signes célestes l'un après l'autre[2].

Il suffit de mentionner, sans y insister, toutes ces banales explications du calendrier romain, qui prouvent toutefois l'intérêt que des lettrés comme Ausone et ses amis prenaient à de pareilles questions de vulgarisation.

Mais il convient de noter, car elle est beaucoup plus importante, une allusion à cette « grande année », à l'accomplissement de laquelle les astres errants, Stilbon[3], Phaenon, Jupiter, Vénus, Phœbé, Titan, revenus à leur point de départ primitif, reprendront les places suivant lesquelles ils étaient disposés à l'origine du monde[4].

1. Ausone, édit. Schenkl, V, I; édit. Peiper, VII, IX. *De nominibus septem dierum*, v. 1 :

Nomina, quae septem vententibus apta diebus
Annus habet, totidem errantes fecere planetae,
Quos indefessa volvens vertigine mundus
Signorum obliqua jubet in statione vagari.

Pour « la semaine astrologique qui attribue le patronage de chacun des sept jours à une planète déterminée », voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 577 et suiv.

2. Ausone, édit. Schenkl, V, XI; édit. Peiper, VII, XIX. *De mensibus et quatuor anni temporibus.* — Sch., V, II; P., VII, X. *Monosticha de mensibus.* — Sch., V, III; P., VII, XI. *Item distichа.* — Sch., V, IV; P., VII, XII. *De tribus menstruis mensuum.* — Sch., V, V; P., VII, XIII. *Quoteni dies sint mensuum singulorum.* — Sch., V, VI; P., VII, XIV. *Quo mense quotae nonae vel idus sint.* — Sch., V, IX; P., VII, XVII. *In quo mense quod signum sit ad cursum solis.*

3. Il a déjà été question de Phaenon et des autres astres errants. — Στιλβών, *l'étincelant*, désigne la planète de Mercure. Voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 70, 100, n. 5.

4. Ausone, édit. Schenkl, XXXII; édit. Peiper, VII, V. *De aetatibus animantium. Hesiodion*, v. 15 :

Donec consumpto, magno qui dicitur, anno,
Rursus in antiquum veniant vaga sidera cursum,
Qualia dispositi steterant ab origine mundi.

Schenkl écrit *dispesita*, d'après une correction de Buecheler; Peiper, *steterant*, d'après une correction de Riehrens. Comme la vulgate, je conserve *dispositi* et *steterant*, leçons du V (*Codex Leidensis Vossianus lat. 111*). — Cette pièce, où Ausone traduit au début quelques vers d'Hésiode sur la durée respective de la vie chez les êtres vivants (fragment cité par Plutarque, *De sollert. anim. Defecta*, XI; Hésiode-Didot, Frag. CIII, p. 58) et où il s'occupe ensuite du temps inconnu que durera la révolution des astres, est insérée parmi les *Idylla* dans les anciennes éditions de Vinet, de Tollius et de Souchay. Peiper lui a donné sa vraie place en la faisant entrer dans le *Liber Eclogarum*.

Tous les érudits à Rome, depuis Cicéron[1], s'étaient occupés de cette *grande année* qui « aboutissait à reproduire la disposition originelle des astres »[2]. On s'étonnerait qu'Ausone n'en eût pas fait mention dans ce *Liber Eclogarum,* qui est le manuel versifié de toutes les croyances et de toutes les superstitions astronomiques ou astrologiques en honneur dans la société gallo-romaine de la seconde partie du IVe siècle.

IV

L'astrologie dans le « Querolus ».

Les préoccupations astrologiques de la société gallo-romaine au temps d'Ausone ne se manifestent pas seulement dans un recueil de pièces de vers composées pour un cercle de lettrés. Nous les retrouvons au théâtre, dans une comédie intitulée le *Querolus*.

On a beaucoup discuté à propos de cette comédie, dont l'auteur est inconnu[3]. Il suffit de rappeler les travaux de MM. R. Dezeimeris et L. Havet, qui prouvent, l'un et l'autre, que le *Querolus* est une œuvre gallo-romaine des premières années du Ve siècle. Les ressemblances de style qui se remarquent dans les poèmes d'Ausone et dans la comédie anonyme amènent M. Dezeimeris à conclure que le *Querolus* a été composé — certaines allusions historiques permettent de le conjecturer — aux environs de l'an 407, par le poète Axius Paulus, auteur du *Delirus,* comédie de caractère citée par Ausone, dont le poète comique était l'un des plus intimes amis[4].

D'après M. Havet, « de nombreux indices, à défaut de

1. Cicéron, *De Natura Deorum,* II, XX, 51 : *Earum quinque stellarum quae falso vocantur errantes... ex disparibus motionibus magnum annum mathematici nominaverunt, qui tum efficitur, cum solis et lunae et quinque errantium ad eamdem inter se comparationem confectis omnium spatiis est facta conversio, quae quam longa sit, magna quaestio est, esse vero certam et definitam necesse est.*

2. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 39, n. 1. (Le passage d'Ausone est cité dans cette note.) — Voir encore p. 499, n. 1 ; p. 574, n. 2 ; p. 575.

3. Voir Teuffel, *Geschichte der Römischen Literatur,* funfte Auflage, § 421, *a.*

4. R. Dezeimeris, *Études sur le Querolus* (*Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,* année 1880 ; Bordeaux, 1881, p. 450-503).

preuves, établissent que ce texte appartient à l'époque du Bas-Empire[1]. » La pièce, qui « date du commencement du v[e] siècle »[2], a été jouée dans « une cité gauloise peu éloignée de la Loire, Bordeaux plutôt que Narbonne ou Toulouse, Lyon ou Autun plutôt que Bordeaux[3]. »

Il semble donc admis que le *Querolus* est une comédie gallo-romaine qui a été représentée en Gaule peu d'années après la publication du *Liber Eclogarum* d'Ausone. Comme le recueil du poète bordelais, elle s'adresse à un cercle restreint de lettrés. Elle a été composée pour servir d'intermède aux conversations qui suivent le dîner[4]. C'est, comme le fait remarquer M. Havet, ce qu'on appellerait de nos jours une comédie de salon, — puisque la salle à manger, où on la jouait, était chez les Gallo-Romains, comme à Rome, l'équivalent de notre salon[5].

« L'intrigue roule sur l'histoire d'un pot de terre rempli d'or, que son légitime propriétaire se fait enlever à force de crédulité niaise et que les voleurs lui rendent par un trait de bêtise non moins fort[6]. »

Au premier rang des personnages qui dirigent cette intrigue, nous remarquons, parmi les « Dramatis personae », un astrologue, *Mandrogerus magus,* que M. L. Havet appelle en français *Mandrogéronte*. Ce nom, que ne donnent ni les dictionnaires latins ni les dictionnaires grecs de la langue classique, se trouve employé au pluriel comme nom commun pour désigner les diseurs de bonne aventure dans la *Relatio de Legatione Constantinopolitana* de Liudprand de Crémone. Originaire d'une noble famille lombarde, l'historien Liudprand (922-972) fut envoyé en l'an 949 comme ambassadeur à Constantinople : dans le récit de son voyage diplomatique, satire spirituelle et malveillante de la cour byzantine, l'auteur, qui connaît fort

1. L. Havet, *Le Querolus,* comédie latine anonyme, Paris, 1880; chap. I, *La Pièce*, p. 2.
2. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 7.
3. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 4.
4. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 185. *Dédicace à Rutilius,* v. 17 :

Nos hunc fabellis atque mensis librum scripsimus.

5. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 11.
6. L. Havet, *ouvr. cité,* chap. I, *La Pièce,* p. 13.

bien le *Querolus,* parle des « obolariae mulieres et mandrogerontes »[1], les courtisanes que l'on possède à bas prix et les charlatans qui tirent l'horoscope pour une obole. Le nom de Mandrogerus doit venir de la mandragore femelle (μανδραγόρας), vulgairement nommée *Main de gloire* ou *Herbe aux magiciens.* On sait le rôle qui a été joué dans les pratiques superstitieuses de tous les temps par les racines pivotantes de cette plante, souvent bifurquée de manière à représenter grossièrement la forme de deux cuisses, d'où ces noms bien connus dans le langage de la sorcellerie : ἀνθρωπομόρφον, *homunculus, semi-homo.*

L'argument de la pièce nous prévient, d'ailleurs, que le fourbe qui se fait appeler Mandrogerus n'est pas un véritable astrologue, mais un simple parasite, qui se prétend magicien, *parasitus magus*[2]. Afin de mieux tromper Querolus, il se donne pour un *magus,* un *mathematicus :* on sait que *mathematicus* a le sens spécial d'*astrologue*[3].

Au second acte, Mandrogéronte entre en scène, escorté de deux fourbes, ses complices, Sycophante et Sardanapale, qui viennent l'aider à duper Querolus. Mandrogéronte se vante d'être le plus éminent de tous les parasites[4] : il ne fait devant ses confidents aucune allusion à sa prétendue puissance d'astrologue. C'est Sardanapale qui, pour être entendu par Querolus, la dupe désignée, proclame bien haut les mérites de Mandrogéronte : « Je connais des astrologues, mais je ne sais où l'on en trouverait un tel que celui-ci[5]. » Querolus est amorcé ; il s'avance, il entre en conversation : Sardanapale et Sycophante

1. Liudprandus, *Legatio,* LV. — La citation est donnée par L. Havet, *ouvr. cité,* p. 179, *Personnages,* n. 2.

2. L Havet, *ouvr. cité,* p. 181, *Argumentum,* v. 10 :

Se magum mathematicumque et fingens...
Parasitus magus...

3. Voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 5 ; 566, n. 4 ; 620, n. 4 ; 624, n. 2. Dans le *Querolus,* où le mot *astrologus* ne figure pas, Mandrogéronte est toujours désigné par le nom de *mathematicus,* synonyme vulgaire de *Chaldaeus.* Cf. Aulu-Gelle, *N. A.,* I, IX, 6 : *Vulgus autem quos gentilicio vocabulo* Chaldaeos *dicere oporteret,* mathematicos *dicit.*

4. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 233. Act. II, sc. I, v. 6 :

Mandrogerus ego sum, parasitorum omnium
Longe praestantissimus.

5. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 240. Act. II, sc. II, v. 4 :

Ego mathematicosque novi, talem prorsus nescio.

font l'éloge des talents de Mandrogéronte. « Quel beau nom pour un sorcier! *(pulchrum hercle nomen!)* » remarque la dupe. — C'est la scène du *Médecin malgré lui* où Martine émerveille Valère et Lucas par le récit des cures merveilleuses de Sganarelle. — Le naïf est tout à fait rassuré quand il apprend que Mandrogéronte est un astrologue sérieux et non pas un de ces charlatans qui se promènent sur les places publiques, tenant en main la baguette magique et escortés par un entourage de compères[1]. Ce passage permet de supposer que les astrologues gallo-romains de petite condition parcouraient les campagnes dans le même équipage que les bandes de sorciers dont Apulée décrit les travestissements et les jongleries[2].

Voici Querolus en présence des trois complices. Mandrogéronte explique qu'il y a deux sortes de puissances *(duo sunt genera potestatum),* les unes qui ordonnent, les autres qui obéissent. Ce sont ces dernières que l'humanité doit servir, à savoir les planètes puissantes, les oies importunes et les farouches cynocéphales[3]. M. Havet remarque avec raison que « la dissertation du fourbe Mandrogéronte sur les cynocéphales atteste une diffusion notable des cultes égyptiens[4]. » Il est évident que le prétendu astrologue abuse du jargon, tout comme le Sganarelle du *Médecin malgré lui,* et que le dialogue des deux compères, Sardanapale et Sycophante, rappelle la conversation que le poète des *Nuées* prête à Strepsiade et à Socrate. Les Harpyes, les Chèvrepieds, les Furies, les Noctambules, les Singes, les Poil-de-bouc, les Chouettes, les Striges de la nuit[5], qui interdisent tout retour au mortel qui a osé aller consulter les oracles des planètes vagabondes *(tam vaga sidera),*

1. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 245. Act. II, sc. II, v. 53 :

Hem, sodes, ipsum id volebam dicere : certe non habet
Ferulas, neque cum turbis ambulat?

2. Apulée, *Mét.,* VIII, XXVII.

3. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 248. Act. II, sc. III, v. 19 :

...planetae
Potentes, anseres importuni et cynocefali truces.

4. L. Havet, *ouvr. cité,* chap. I, *La Pièce,* p. 2.

5. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 251. Act. II, sc. III, v. 48 :

Arpyae, capripedes, furiae, noctivagae, simiae,
Hirquicomantes, ululae, nocturnae striges.

appartiennent plutôt à l'imagination de Mandrogéronte qu'aux superstitions populaires. Mais le faux astrologue dit des planètes tout ce que le vulgaire pouvait en dire :

Les Planètes font tourner en mesure l'ensemble du monde; elles sont difficiles à voir et leur accueil est rebutant. Elles dirigent la ronde des atomes; elles font le compte des étoiles et soupèsent les mers. La seule chose qu'elle ne puissent pas modifier, c'est leur propre condition... Elles s'attaquent aux moissons et les font passer d'un lieu dans un autre par des tempêtes effroyables... Elles ont le pouvoir de changer la forme et l'aspect de tous les objets suivant leur bon plaisir. Que de degrés dans ces métamorphoses! que de choses qui sont comme transvasées dans d'autres! Suivant leur ordre, de ceci sort cela. On voit subitement le vin devenir du blé, le blé devenir du vin. Voici une moisson d'orge, une moisson déjà jaunissante : elles l'ont sans peine produite, à n'importe quelle occasion, pour le premier prétexte venu. Quant aux âmes des mortels, elles n'ont aucune difficulté à les faire passer dans le séjour d'en haut ou dans le séjour d'en bas [1].

Klinkhamer [2] a prétendu trouver dans tout ce passage des allusions satiriques au gouvernement de l'Empire : les planètes seraient les principaux magistrats qui exilent certains citoyens, frappent à leur gré les riches de nombreux impôts, exigent des droits des entreprises maritimes, font passer le produit de

1. L. Havet, *ouvr. cité*, p. 248 et suiv. Act. II, sc. III :

v. 23.Syc. *Illosne mihi, quaeso, tu loqueris, numeris qui totum rotant,*
Planetas? — Mand. — *Ipsos, nec visu faciles, nec dictu affabiles :*
Atomos in orbe volvunt, stellas numerant, mariaque aestimant,
Mutare sola non possunt sua.
v. 31. *Messes hac transferunt atque illac diris tempestatibus.*
v. 33. *Istis licet species rerum omnium atque formas vertere*
Uti libuerit : sed quot gradibus et transfusionibus!
.....Aliud jubent ex alio; triticum
Ex vino subito fieri videas, vinum ex tritico; hordei
Jam flava seges facile efficitur ex quovis titulo et nomine.
Mortales vero addere animas sive inferis nullus labor
Sive superis.

2. *Querolus...* recensuit et illustravit S. C. Klinkhamer, Amstelodami, 1829. — Notes des pages 95 et suiv. : *Accuratius inspicienti apparebit auctorem obliqua oratione Imperatorum aulicos, praecipuos magistratus ac sacerdotes tetigisse...* — Planetas. *Intelligit autem, opinor, praesides provinciarum aliosque magistratus...* — Atomos. *Nec ignorabatur praesides ac praetores saepe plebeios homines ex alio loco in alium pro lubitu transponere...* — Stellas. *Cives ditiores recensent e quorum bonis laboranti fisco succurratur...* — Maria. *Magistratus computant quid ex vectigalibus maritimis percipi possit...* — Messes. *Romani praefecti, aere ferentibus incolis, frumentum ex alia regione in aliam transportari curabant...* — Triticum. *Poterat vinum quod ex alia regione afferebatur cum alterius loci frumento commutari...* — Inferis. *Hominem vel necare vel in summas dignitates evehere.*

la moisson d'une contrée dans une autre, établissent des tributs tantôt de vin, tantôt de blé, mettent à mort ou élèvent aux plus hautes dignités les gens qu'il leur plaît. — Il est beaucoup plus simple d'admettre que Mandrogéronte débite une espèce de boniment où il énumère tous les pouvoirs que le vulgaire attribuait aux planètes.

L'astrologie classique reconnaît que l'influence des planètes produit les tempêtes qui bouleversent la mer, et les orages qui détruisent les récoltes[1]; la « descente ou chute des âmes »[2], l'habitation des âmes des hommes, après la mort, dans les étoiles[3], sont des dogmes astrologiques ou des croyances populaires d'origine astrologique. D'autre part, la magie et l'astrologie se sont assez vite confondues dans les superstitions vulgaires. « Les adaptateurs avaient fait du tout un véritable chaos[4]. » Il est exact que les planètes s'attaquent aux moissons par des tempêtes effroyables *(diris tempestatibus),* mais il est inexact qu'elles aient, comme le prétend Mandrogéronte, le pouvoir de les faire passer d'un lieu dans un autre *(messes hac transferunt atque illac).* C'est à l'incantation magique *(cantus)* qu'il appartient de transporter les fruits de la terre d'un champ dans un autre[5]. La production spontanée d'une moisson et la métamorphose du blé en vin et du vin en blé sont aussi des prodiges qui appartiennent au domaine de la magie. Le prétendu *mathematicus* confond l'astrologie et la magie; et il est probable qu'à son époque la même confusion dominait l'esprit superstitieux de la foule.

Après avoir disserté sur les planètes, Mandrogéronte s'occupe de tirer l'horoscope de Querolus. A propos des termes techniques employés dans cet horoscope, M. Havet exprime une hésitation : « Je ne puis dire si les paroles de Mandrogéronte auraient offert un sens à un astrologue, ou bien si c'est un grimoire de fantaisie, comme les explications astronomiques

1. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 363 et suiv.
2. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 23.
3. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 548, 551, n. 1.
4. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 363.
5. Virgile, *Églogue* VIII, v. 99 : *Atque satas alio vidi traducere messes.* — Tibulle, VIII, v. 19 : *Cantus vicinis fruges traducit ab agris.*,

données par Sganarelle à Géronte[1]. » Voici les paroles que prononce le fourbe[2] :

Mand. — Que déclarons-nous[3] pour ce qui est de l'heure?
Syc. — Entre la sixième et la septième heure[4].
Mand. — Il n'y a pas d'erreur : on croirait que cet homme répond après avoir consulté la clepsydre. Hum! Qu'est-ce donc? Voici Mars dans le trigone; Saturne regarde Vénus; Jupiter est dans l'aspect quadrat; Mercure est irrité contre lui, le Soleil est rond, la Lune est en exaltation. Voilà, Querolus; j'ai rassemblé tous les éléments de ton thème de géniture. La mauvaise fortune t'accable...

Après avoir établi sa science en disant à sa dupe le nom de ses esclaves et en lui faisant la description de sa maison, il lui persuade d'exécuter une cérémonie mystérieuse qui mettra fin

1. L. Havet, *ouvr. cité*, Additions et corrections, p. VII, n. 1.
2. L. Havet, *ouvr. cité*, p. 261 et suiv. Act. II, sc. III :

v. 150. Mand. *Quid horae nuncupamus?* — Syc. *Inter sextam et septimam.*
Mand. *Nihil fefellit, de clepsydra respondisse hominem putes.*
Hem! Quid igitur? Mars trigonus, Saturnus Venerem respicit,
Juppiter quadratus est, Mercurius huic iratus est,
Sol rotundus, Luna in saltu est : collegi omnem jam tuam
Genesim, Querole. Mala fortuna te premit.
v. 183. Mand. *Nescis, Querole, fatum ac decretum momentis regi?*
Quer. *Quid igitur?* — Mand. *Hora est istaec; synastria*
Mihi placet. Nisi jam nunc aliquid geritur, frustra huc venimus.

M. Havet traduit ainsi les vers 152-154 : «Hum! voyons : Mars en triangle, Saturne regarde Vénus, Jupiter en carré, Mercure fâché contre Jupiter, le Soleil rond, la Lune en danse.» Dans les *Additions et corrections* (p. VII), le traducteur corrige « la Lune saute », et explique : « Terme de comput. Le cycle de dix-neuf ans a des années de douze lunaisons (de 29 ou 30 jours chacune), des années qui ont, en outre, une treizième lunaison de 30 jours, et une année, la dernière, dont la treizième lunaison n'est que de 29 jours. A la fin de celle-ci, le vingt-neuvième jour de la treizième lunaison, au lieu d'être suivi, comme d'ordinaire, d'un *trentième* jour, est suivi, par exception, d'un *premier* jour de lunaison. C'est cette anomalie qui constitue le *saut* de la Lune. » — Au vers 184, M. Havet traduit : « Il y a une constellation favorable qui me plaît tout à fait. »

3. *Nuncupare (nomen, cupare)*, terme de la langue juridique et religieuse, désigne la prononciation solennelle de formules judiciaires ou rituelles. — *Hora* doit indiquer l'*hora natalis* (cf. Horace, *Odes*, II, XVII, v. 19, etc.). Pour dresser et interpréter le thème de géniture d'une personne, il faut connaître l'heure natale de cette personne.

4. La leçon des manuscrits est *inter sextam et tertiam*. L. Havet corrige *inter sextam et septimam* d'après Klinkhamer, qui se fonde sur un passage du *Ludus de morte Claudii* (II, 2) de Sénèque : *Horam non possum certam tibi dicere : facilius inter philosophos quam inter horologia convenit. Tamen inter sextam et septimam erat.* — Querolus doit s'étonner d'entendre Sycophante répondre à la question de l'astrologue et de voir son *hora natalis* si bien connue de ce personnage. Il me semblerait plus naturel d'attribuer, comme le fait Klinkhamer, les paroles de Sycophante à Mandrogéronte : *Ita meditatione videlicet confirmatus edit jam istud suum responsum.* Querolus, émerveillé de l'art de l'astrologue, dirait à son tour : *Il n'y a pas d'erreur*, etc.

à tous ses maux. Mais le temps presse, il faut se hâter. L'astrologue conclut :

Mand. — Ne sais-tu pas, Querolus, que les destinées sont régies par le moment?

Quer. — Quoi donc?

Mand. — Voici l'heure. La *synastrie* me plaît tout à fait. Si nous n'agissons pas immédiatement, c'est en vain que nous sommes venus ici.

Assurément, tous les termes dont Mandrogéronte fait usage appartiennent au vocabulaire de la science où il prétend être passé maître; les astrologues s'accordent à reconnaître que l'association des signes trois par trois, en triangle, ce qu'on appelle l'aspect trigone, est la figure efficace et bienfaisante par excellence [1], et que, par contre, le tétragone ou aspect quadrat est une association antipathique et défavorable [2]; ils admettent les sympathies et les antipathies mutuelles des planètes [3]; ils entendent par ὕψωμα ou *exaltation* [4] d'une planète le signe et même le degré précis du signe où la planète acquiert ou commence à acquérir son maximum de puissance [5]. Mais si Mandrogéronte est au courant du vocabulaire, il ne semble pas que les rapides observations faites et expliquées en termes techniques par le faux astrologue lui permettent d'interpréter le thème de géniture de Querolus. Il connaît le terme συναστρία [6], mais il serait probablement fort embarrassé de noter à quel moment se produit cette amitié temporaire des astres.

On peut aussi remarquer que Liudprand, qui, on l'a déjà vu, introduit le mot *mandrogerontes* dans sa *Relatio de Legatione Constantinopolitana*, place, par manière de raillerie, une partie du passage que nous venons d'étudier dans un autre de ses ouvrages, l'*Antapodosis* (ἀνταπόδοσις, *restitution, échange*), histoire des événements accomplis de 886 à 952, histoire où l'auteur prétend rendre à chacun selon ses œuvres, récompen-

1. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 169.
2. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 170.
3. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 158, 175-176.
4. Je traduis par *exaltation* le terme *saltus*; v. 154 : *Luna in saltu est.*
5. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 193.
6. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 453-454.

ser les bons et punir les méchants. Au milieu d'une narration où il est parlé de la manière dont l'empereur Léon VI met à l'épreuve le zèle et la vigilance de ses gardes, Liudprand insère, sans en indiquer l'auteur, cette phrase du *Querolus* : « Mars trigonus, Saturnus Venerem respicit. Jupiter quadratus, Mercurius *tibi* iratus, Sol rotundus, Luna in saltu est; mala fortuna te premit[1]. »

Au x^e^ siècle, les dissertations de Mandrogéronte étaient donc proverbiales comme le sont aujourd'hui celles de Sganarelle, le médecin malgré lui.

Quand, dupé à son tour, le perfide Mandrogéronte a été privé du produit de ses larcins, on l'entend s'écrier :

Ai-je donc acquis la science de l'astrologie et de la magie pour être déçu par ceux qui sont ensevelis dans la terre? J'ai exposé la fortune d'autrui et je n'ai pu connaître ma propre destinée[2].

La science astrologique du charlatan semble fort médiocre, et la manière dont nous l'avons vu tirer l'horoscope de Querolus permet de conjecturer qu'il lui soit bien difficile de connaître lui-même sa propre destinée par les procédés de l'astrologie.

Longtemps avant l'année où le *Querolus* devait être représenté dans la salle à manger de quelque noble gallo-romain, Cicéron rappelait ces vers du vieux poète Ennius, qui visent aussi bien l'astrologue Mandrogéronte que les devins vulgaires et les astrologues qui cherchaient des dupes au Circus Maximus, le rendez-vous des oisifs et des badauds, entre le Champ de Mars et la Porte Capène, les deux buts de promenade le plus en faveur à Rome :

J'ai le plus profond mépris pour l'augure du pays des Marses, pour les haruspices de village, les astrologues des parages du Cirque, les devins dont Isis dicte les conjectures, les interprètes des songes. Aucun art, aucune science qui vient des dieux ne les inspire. Ce sont des

1. Cf. Klinkhamer, *ouvr. cité,* notes de la page 117; L. Havet, *ouvr. cité,* note de la page 262.

2. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 289. Act. IV, sc. II, v. 11.

Muthesim et magicam sum consecutus, me ut sepulti fallerent?
Aliorum fortunam exposivi, fatum ignoravi meum.

devins superstitieux, des charlatans impudents; ils sont ignorants, ou dénués de bons sens, ou esclaves de leur misère. Ils ne connaissent pas leur chemin et ils prétendent montrer la voie aux autres [1].

Digne héritier de ces *astrologi de circo,* Mandrogéronte, incapable de connaître sa propre destinée, prétendait expliquer celle d'autrui.

Arbiter, voisin aimable et sage conseiller de Querolus, lui démontre qu'il a été le jouet de Mandrogéronte. Le bonhomme est stupéfait :

Oh ! le misérable qui prétendait être un astrologue [2] !

Et, donnant le coup de grâce au charlatan qu'il a suffisamment rendu ridicule, Arbiter ajoute :

Querolus, je te connais pour un homme qui a toujours été humain et miséricordieux. Tu ne laisseras pas partir un homme si distingué; il est capable d'accomplir plus d'une fonction. Tu as à ta disposition un magicien, un astrologue. Seulement — et c'est l'essentiel — il est incapable de commettre un vol [3].

Querolus consent à admettre Mandrogéronte dans sa maison, à titre de parasite. L'astrologue de rencontre — cette manière

1. Cicéron, *De Divinatione,* I, LVIII, 132 :

Non habeo denique nauci Marsum augurem,
Non vicanos haruspices, non de circo astrologos,
Non Isiacos conjectores, non interpretes somnium :
Non enim sunt ii arte divini aut scientia,
Sed superstitiosi vates impudentesque harioli,
Aut inertes aut insani, aut quibus egestas imperat,
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam. .

Atque haec quidem Ennius.

Ribbeck, qui voit dans ces vers un fragment d'une tragédie, *Télamon,* où il ne pourrait être, évidemment, question des Marses, d'Isis et du Circus Maximus, ne fait commencer la citation d'Ennius qu'aux mots *sed superstitiosi.* Les quatre premiers vers, remis en prose, appartiendraient au texte de Cicéron. Il se demande même si les derniers sont de Cicéron ou d'Ennius : *Utrum Ennii sit an Ciceronis dubitari potest* (Ribbeck, *Tragicorum Reliquiae,* 1852, p. 45; *Tragicorum Fragmenta, tertiis curis,* 1897, p. 62). Peu importe, pour la question qui nous intéresse, que ce soit Ennius ou Cicéron qui parle.

2. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 300. Act. V, sc. II, v. 15 :

O scleratum hominem, sese mathematicum qui diceret !

3. L. Havet, *ouvr. cité,* p. 319. Act. V, sc. III, v. 164 :

Hem, Querole ! humanum fuisse ac misericordem te scio
Semper : hominem tam elegantem abire ne permiseris.
Non unius officii homo est : magum mathematicumque tu
Hic habes : tantum, quod primum est, furtum facere non potest.

d'*astrologus de circo* dont il était parlé dans le *De Divinatione* — est donc bafoué par la comédie gallo-romaine, comme l'était par la *comoedia togata* d'Afranius intitulée *Augur* « un de ces charlatans qui trafiquaient grossièrement des secrets de l'avenir et que l'histoire, aussi bien que la satire, nous représente comme ayant élu domicile, malgré les lois, dans le Cirque, au Forum »[1], et par la *comoedia palliata* de Naevius, intitulée *Hariolus,* un de ces sorciers ignorants qui prétendaient, suivant la méthode des haruspices, deviner l'avenir d'après l'examen des entrailles des victimes[2]. Dans le *De Agri cultura,* qui abonde en prescriptions magiques[3], le vieux Caton ordonnait à son fermier de se garder d'entretenir un parasite et de consulter un *hariolus,* un *augure* ou un *astrologue*[4]. Les contemporains de Naevius et d'Afranius, qui croyaient à l'haruspicine officielle et qui vénéraient les *Augures publici populi Romani Quiritium,* dont le collège était le plus ancien des collèges sacerdotaux, s'amusaient de voir sur le théâtre, livrés à la risée de la foule, les *harioli* qui donnaient leurs consultations sur la place publique, et les charlatans qui, n'ayant pas le droit de porter le *lituus* et de revêtir la *trabea,* se paraient du nom d'augures.

C'était un grand amusement pour les lettrés gallo-romains, épris de science astrologique, qui avaient approfondi le *Liber Eclogarum* d'Ausone, qui peut-être y avaient collaboré, d'assister, dans une représentation théâtrale intime, aux mésaventures d'un fourbe qui se prétendait astrologue et qui était enfin admis, à titre de parasite, dans l'intimité d'un imbécile, ignorant des recommandations du vieux Caton : l'auteur du *De Agri cultura* n'aurait jamais accepté comme *villicus* le ridicule Querolus qui prend pour parasite un mauvais astrologue de carrefour.

1. Patin, *Études sur la Poésie latine,* t. II, p. 319.

2. Le mot *hariolus,* comme le mot *haruspex,* vient du primitif *haru,* entrailles. Le verbe *hariolor* signifie, d'ordinaire, *déraisonner.* — Pour la comédie de Naevius intitulée *Hariolus,* voir D. de Moor, *Cn. Névius,* Tournai, 1877, p. 54-55.

3. R. Heim, *Incantamenta magica Graeca Latina,* Lipsiae, 1892, n° 201, etc.

4. Cato, *De Agri cultura,* I, v, 4 : *Parasitum ne quem habeat. Haruspicem, hariolum, Chaldaeum ne quem consuluisse velit.* — On sait que, chez les Romains, *Chaldaeus* est synonyme d'astrologue. — Voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 545-546.

V

Paulin de Nole et l'astrologie.

La comédie gallo-romaine du commencement du v^e^ siècle, œuvre de lettré composée pour des lettrés, tourne en ridicule la prétendue astrologie d'un charlatan. Mais l'Église catholique ne croit pas encore nécessaire de lancer ses malédictions contre une science qui n'est guère que l'amusement érudit des gens du monde.

Nous trouvons assez peu d'allusions à l'astrologie dans ce qui nous reste des œuvres de Paulin de Nole.

Pontius Meropius Anicius Paulinus était né à Bordeaux en 353. Après avoir occupé de hautes fonctions publiques, il se laissa gagner par le mouvement qui entraînait à la vie ecclésiastique les hommes les plus distingués de son temps; malgré l'opposition de ses parents et le chagrin éloquent d'Ausone, qui était resté son ami après avoir été son maître, il se retira en Espagne, vers 390, puis à Nole, en Campanie, ville dont il devint évêque en 409, et où il mourut en 431. Nous ne connaissons à peu près rien des ouvrages que Paulin écrivit avant sa conversion. Tout ce que nous possédons de lui, en prose ou en vers, a été écrit par le prêtre ou par l'évêque.

En l'an 399[1], Paulin adressait une longue lettre à « son frère Jovius »[2]. Jovius n'était pas le frère, mais le parent du futur évêque de Nole[3]. C'était un Gallo-Romain, instruit dans les lettres grecques et latines[4], auteur renommé de poèmes historiques[5], et, d'autre part, haut fonctionnaire, percepteur

1. Date donnée par Souiry, *Études historiques sur la vie et les écrits de saint Paulin, évêque de Nole*, Bordeaux, 1853, t. I, p. 330.

2. S. Pontii Meropii Paulini Nolani *Opera* (Patrologie de Vienne), ex recensione Guilelmi de Hartel, Vindobonae, 1894, vol. XXIX. Pars I, *Epistulae*, XVI, p. 114-125, *Jovio fratri Paulinus salutem.*

3. Paulini... *Opera* (Patrologie de Vienne)..., vol. XXX. Pars II, *Carmina*, XXII, v. 163 :

Et quem cognatum junctum mihi foedere laetor.

4. Paulini... *Epistulae*, XVI, 6.

5. Paulini .. *Carmina*, XXII, v. 21 :

...cum ficta vetustis
Carminibus caneres, vel cum terrena referres
Gesta, triumphantum laudans insignia regum...

des impôts publics, enrichi, comme tous les publicains, par le facile exercice d'une fonction très lucrative[1]. Jovius ne professait pas de sentiments hostiles au christianisme; loin de là, il avait embrassé la foi chrétienne. Mais, philosophe, homme du monde, il adoptait les doctrines astrologiques, à l'exemple des lettrés de son temps. C'est pourquoi, dans la lettre que Paulin écrit à son parent pour lui démontrer le bienfaisant pouvoir de la divine Providence, il insiste particulièrement sur les erreurs de l'astrologie : c'est une croyance impie d'attribuer aux astres une puissance dont on prétend faire la rivale de la puissance divine[2]; c'est une pratique impie d'adresser un culte aux astres, aussi bien qu'à l'eau, au feu, aux éléments et à la matière en général :

D'où, penses-tu, cette si grande perversité d'orgueil ou de faiblesse d'esprit s'est-elle enracinée dans l'âme des misérables mortels, que, refusant d'adresser leur culte à Dieu, ils se fassent les serviteurs des démons et des éléments qui lui sont soumis, ils vénèrent l'eau, le feu, les astres, les arbres, des simulacres, ce qui est l'outrage le plus impie à la majesté divine[3]?

En même temps que cette lettre, Paulin envoyait à Jovius un poème de 166 vers hexamètres, où il développait quelques-uns des thèmes que la lettre en prose avait déjà exposés[4]. Dans ce poème, Paulin démontre assez longuement que le vrai Dieu gouverne le ciel, la mer et les astres, en vertu de la puissance qui lui a permis de les créer[5]. Le miracle dont Jonas a été l'objet lui est une preuve que Dieu règle le mouve-

1. Paulini... *Epistulae,* XVI, 6. — Pour la carrière administrative de Jovius, voir A. Buse, *Saint Paulin, évêque de Nole,* traduction française de Dancoisne, Paris, 1858, p. 349.

2. Paulini... *Epistulae,* XVI, 4 : *Si de motibus vel ordinibus astrorum, ut quidam volunt, pendent, de ignieulis non solum Deo sed et mundo ipso minoribus, immo etiam mundi ipsius tertiam partem ministerio famulae lucis ornantibus, istam, quam Deo aemulam facis potestatem trahunt.*

3. Paulini... *Epistulae,* XVI, 9 : *Unde enim putas tantam miseris mortalibus vel superbiae, vel ignaviae perversitatem inolevisse, ut, non colentes Deum, daemoniis aut elementis subditis sibi serviant, aquas, ignem, sidera, arbores et simulacra venerantes cum impiissima divinae majestatis injuria?*

4. Buse, *ouvr. cité* (traduction Dancoisne), p. 350. — *Carmen* XXII (Patrologie de Vienne), vol. XXX, p. 186-193.

5. *Carmen* XXII, v. 89 :

...caelum, mare, sidera, ventos,
Qua fecit virtute, regens.

ment des astres comme celui de la mer[1]. Ces astres, d'ailleurs, n'ont aucune puissance particulière et les dogmes de l'astrologie sont vains :

Et, maintenant, admirons Platon qui imagine trois déesses de la destinée, les calculs d'Aratus, les planètes diversement colorées de Manéthon. Qu'ils nous disent, je le demande, où ils plaçaient les heures rapides de ceux qui naissent, sous quels signes allait chacun des astres, alors que le pieux Ézéchias, par la vertu de sa prière pleine de foi, changeait le cours des astres, portait le trouble dans le mouvement de la sphère céleste par l'ordre qu'il donnait à la lumière du Soleil de reculer? Ou, lorsque, au commandement d'un chef saint, le même Soleil retardait la nuit, arrêtait la marche du jour, pour donner au peuple sacré le temps de compléter sa victoire, alors que l'axe de l'univers resta immobile, après que le monde lui-même eut reculé, pour que dans la journée prolongée un grand triomphe pût contenir[2].

C'est la tradition de l'Écriture Sainte qui doit réfuter les erreurs de l'astrologie : il est question dans l'*Epistula* XVI des déesses de la destinée dont parle Platon[3]. Par *les calculs d'Aratus (Arati numeros)*, Paulin entend les Διοσημεῖαι, ce cours poétique de météorologie populaire[4], où sont énumérés les signes des temps et les pronostics. Dans le poème astrologique qui porte le nom de Manéthon, et qui a pour titre Ἀποτελεσματικά, « assemblage confus, dont la plus grande

1. *Carmen* XXII, v. 108 :

Nonne docet dicione Dei mare et astra moveri?

2. *Carmen* XXII, v. 124 :

Nunc tria miremur texentem fata Platonem,
Aut Arati numeros aut picta Manethonis astra?
Dicant, quaeso, ubi tunc rapidas nascentibus horas
Ponebant, et quae quibus ibant sidera signis,
Cum pius Ezechias, fidei virtute precatus,
Verteret astrorum cursus caelique meatus
Turbaret jussis retroacto lumine Solis?
Vel ducis imperio sancti cum sisteret idem
Dilata Sol nocte diem, ut victoria sacri
Profligaretur populi, stetit orbe recurso
Libra poli, ut magnos caperet lux aucta triumphos.

3. *Epist.*, XVI, 4 : *Quod deliramentum ne vulgo imputemus aut nimium philosophos admiremur, Platone etiam deliante narratur, qui in gremio anus pensum Necessitatis exponit et tres ei filias addit concinentes et versantes fusum et per fila ludentes...* — Voir Platon, *De Re publ.*, X, p. 617, B.

4. A. Croiset, *Histoire de la Littérature grecque*, t. V, Paris 1899 ; *Période alexandrine*, p. 226.

partie, tout au moins, semble trahir une origine à peu près contemporaine d'Alexandre Sévère, tandis que d'autres parties appartiennent au IVe siècle[1], » il est question des diverses couleurs des planètes. « On sait, » dit M. Bouché-Leclercq[2], « combien il est difficile de s'entendre sur le sens des mots exprimant les couleurs, et surtout leurs nuances. » Paulin fait bon marché de l'*heure natale (rapidas nascentibus horas)* et des *chronocratories zodiacales (quae quibus ibant sidera signis)*[3]; il ne veut savoir qu'une chose, c'est que les astres, le Soleil lui-même, sont entre les mains de Dieu des agents de miracles qui se produisent en faveur de quelques élus, tels que Josué et Ézéchias.

Le miracle d'Ézéchias est rapporté dans le deuxième livre des *Rois* et dans le livre du prophète Ésaïe. Ézéchias, roi de Juda, fils et successeur d'Achaz, est atteint d'une grave maladie. Le prophète Ésaïe lui promet qu'il sera guéri par la volonté de l'Éternel.

Or, Ézéchias avait dit à Ésaïe : « Quel signe aurai-je que l'Éternel me guérira?... »

Et Ésaïe répondit : « Voici le signe que l'Éternel te donne pour t'assurer qu'il accomplira la parole qu'il a prononcée : l'ombre s'avancera-t-elle de dix degrés, ou rétrogradera-t-elle de dix degrés? »

Et Ézéchias dit : « C'est peu de chose que l'ombre s'avance de dix degrés; non, mais que l'ombre rétrograde de dix degrés. »

Et Ésaïe, le prophète, cria à l'Éternel; et il fit rétrograder l'ombre par les degrés par lesquels elle était descendue au cadran d'Achaz, dix degrés en arrière[4].

Alors la parole de l'Éternel fut adressée à Ésaïe; et le Seigneur lui dit...

« Et ce signe t'est donné par l'Éternel pour t'assurer que l'Éternel accomplira cette parole qu'il a prononcée :

« Voici, je vais faire rétrograder l'ombre des degrés par lesquels

1. A. Croiset, *Histoire de la Littérature grecque*, t. V, Paris, 1899; *Période romaine*, p. 805.

2. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 314, n. 2. — Voir, p. 313-315, les listes des couleurs attribuées par Ptolémée, Héphestion, Démophile, le pseudo-Manéthon, etc., aux diverses planètes.

3. Pour les *Chronocratories zodiacales*, voir Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 489 et suiv.

4. *Rois*, II, XX, versets 8-11.

elle est descendue au cadran d'Achaz, de dix degrés en arrière avec le Soleil; et le Soleil rétrograda de dix degrés par les degrés par lesquels il était descendu [1]. »

On sait que le roi Achaz était amateur de nouveautés et d'inventions. C'est probablement chez les Assyriens, avec lesquels il était en rapports suivis, qu'il dut se procurer le cadran solaire dont il est question dans le livre d'Ésaïe et dans le second livre des *Rois*. Il n'est pas de notre sujet de rechercher en quoi consistait le miracle du cadran [2]. Quant au miracle que l'Éternel permit à Josué d'accomplir, on en connaît bien toutes les circonstances :

Alors Josué parla à l'Éternel le jour que l'Éternel livra l'Amorrhéen aux enfants d'Israël, et il dit en présence d'Israël : « Soleil, arrête-toi sur Gabaon, et toi, Lune, arrête-toi dans la vallée d'Ajalon. »

Et le Soleil s'arrêta et la Lune aussi, jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis. Ceci n'est-il pas écrit au livre du Juste? Le Soleil donc s'arrêta au milieu des cieux et ne se hâta point de se coucher, environ un jour entier.

Et il n'y a point eu de jour semblable à celui-là, devant ni après, l'Éternel exauçant la voix d'un homme; car l'Éternel combattait pour les Israélites [3].

Paulin fait encore allusion au miracle de Josué dans un de ses poèmes (*Carmen* XXVI) en l'honneur de la fête de saint Félix, ancien évêque et patron vénéré de Nole. C'est en l'an 401; les Goths ravagent l'Italie et Paulin invoque l'intercession du saint que ses miracles ont rendu illustre :

Demande, je t'en supplie, au Christ très bon de se mettre de notre parti. Il est ton Dieu celui-là même au nom duquel le vaillant Josué ordonna au Soleil et à la Lune de s'arrêter pour qu'il eût le temps de compléter son triomphe. Puisque le Seigneur t'a permis de veiller à la prospérité de l'Empire romain, commande, Félix, aux éléments qui te sont soumis de travailler en esclaves à notre bien. Que les astres arrêtent leur course pour prolonger la durée du jour; à ta voix,

1. Ésaïe, XXXVIII, versets 4, 7-8.
2. On trouvera l'explication orthodoxe dans le *Dictionnaire de la Bible*, par Bost, Paris, 1849, t. I, p. 157, article *Cadran solaire*.
3. Josué, X, versets 12-14.

que le Soleil s'arrête; que la Lune, d'accord avec toi, reste immobile, tenant fixes les astres dans leur cours interrompu, jusqu'à ce que la victoire de Rome soit complète[1].

Saint Augustin, qui est l'ami de Paulin[2], s'appuie, lui aussi, sur le double miracle de Josué et d'Ézéchias pour prouver que Dieu seul peut modifier les lois fixes et immuables du cours des astres, lois qu'il a lui-même établies[3]. Les deux auteurs chrétiens citent les mêmes miracles bibliques pour en tirer les mêmes conclusions en faveur de leur foi religieuse. Il m'est impossible de comprendre ce que veut dire M. Bouché-Leclercq quand, à ce propos, il écrit la phrase suivante : « Saint Paulin de Nole, un ami de saint Augustin, s'essayant aussi au sarcasme, s'égaie d'une façon bien imprudente aux dépens des Chaldéens qui voyaient leurs calculs dérangés par les miracles (*Epist.*, 38). Il rit de leur désarroi le jour où le Soleil s'arrêta sur l'ordre du prophète rassurant Ézéchias (il aurait pu ajouter : et le jour où il s'arrêta sur l'ordre de Josué), et il leur demande ce qu'ils faisaient alors[4]. »

Dans l'*Epistula* XXXVIII, adressée à Aper[5], Paulin exhorte son correspondant, homme riche et avocat éloquent, à acquérir la perfection chrétienne et à dédaigner les avantages du

1. *Carmen* XXVI, v. 246 :

Posce, precor, placidum nostris accedere Christum
Partibus; ipse tuus Deus est, quo fortis Iesus
Stare suis jussit Solem Lunamque triumphis,
Et tibi cum Dominus Romani prospera regni
Adnuerit, famulis elementis praecipe, Felix,
Ad nostrum servire bonum; procedat et astris
Stantibus aucta dies; stet Sol tibi Lunaque concors
Haereat, obfixo suspendens sidera cursu
Dum Romana suum capiat victoria finem.

2. Pour les rapports de Paulin et d'Augustin, voir Buse, *ouvr. cité* (traduction Dancoisne), première partie, chap. X, p. 249-268. — F. Lagrange, *Histoire de saint Paulin de Nole*, Paris, 1877, chap. XI, p. 249-272.

3. Sancti Aurelii Augustini *De Civitate Dei* (édit. B. Dombart, Teubner, vol. II), XXI, VIII : *Quid ita dispositum est ab auctore naturae, caeli et terrae, quem ad modum cursus ordinatissimus siderum? Quid tam ratis legibus fixisque firmatum?... Nos autem in divinis libris legimus etiam Solem ipsum et stetisse, cum hoc a Domino Deo petivisset vir sanctus Jesus Nave, donec coeptum proelium victoria terminaret, et retrorsum redisse, ut regi Ezechiae quindecim anni ad vivendum additi hoc etiam prodigio promissioni Dei significarentur adjuncto.*

4. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 622, n. 4.

5. Paulini *Opera* (édit. G. de Hartel). Pars I, *Epistulae*, p. 323, *Epist.* XXXVIII : *Sancto et merito venerabili ac dilectissimo fratri Apro Paulinus.* — Dans les anciennes éditions, comme dans la Patrologie de Vienne, l'*Epistula* XXXVIII est la lettre à Aper.

monde. Il ne parle ni des Chaldéens, ni du prophète qui rassure Ézéchias. Par contre, dans le *Carmen* XXII, il rappelle aussi bien le jour où le Soleil s'arrêta sur l'ordre de Josué que celui où il rétrograda sur la prière du prophète Ésaïe. Mais il semble difficile de trouver des essais de sarcasme dans le poème grave et austère adressé à Jovius. Paulin interpelle Platon, Aratus et Manéthon; je ne vois aucun passage où il « s'égaie d'une façon bien imprudente aux dépens des Chaldéens », dont il ne dit pas un mot.

Abstraction faite de la lettre et du poème adressés à Jovius, et du *Carmen* XXVI, on ne trouve dans le reste de l'œuvre de Paulin que de très vagues allusions astrologiques.

Il suffira de citer le *Carmen* XIX[1], où l'on voit un catastérisme orthodoxe remplacer la croyance païenne aux génies protecteurs : le *genius loci*[2] devient la *stella loci*. C'est ainsi que saint Félix, après sa mort, est l'étoile protectrice de la ville de Nole[3]. Paulin veut-il dire que l'âme du saint a passé dans une étoile ? Je ne crois pas qu'il convienne d'attribuer un sens strict à l'expression plutôt poétique de l'auteur du *Carmen natalicium*. Telle l'étoile du matin, messagère du Soleil qui vient dissiper les ténèbres de la nuit, tel le saint évêque, envoyé par Dieu, a dissipé dans son diocèse de Nole les ténèbres de l'ignorance et de l'idolâtrie[4]. Après avoir été affranchi de la vie terrestre,

1. *Carmen* XIX. *De Sancto Felice natalicium Carmen* VI.
2. Cf. Virgile, *Énéide*, V, v. 95 :

Incertus Geniumne loci famulumve parentis
Esse putet...

Énéide, VII, v. 136 :

...Geniumque loci primamque deorum
Tellurem Nymphasque et adhuc ignota precatur
Flumina...

3. *Carmen* XIX, v. 12 :

...Sed Nola sepulti [Felicis]
Facta domus, tanquam proprio sibi sidere plaudit.
Omnis enim quacumque jacet mandatus in ora
Martyr stella loci simul et medicina colentum est.

4. *Carmen* XIX, v. 219 :

Ergo ubi Nolanis Felix ut stella tenebris
Fulsit ab ore Dei veniens, verbumque medendi
Ore gerens, tanquam venturo Sole serenus
In matutino laetum jubar exserit ortu,
Phosphorus, occiduisque novus praefulget in astris,
Nuntius instantis cessura nocte diei...

Félix conserve ce rôle d'étoile bienfaisante. Mais rien ne prouve que Paulin place le défunt évêque de Nole parmi les étoiles, comme certains auteurs chrétiens devaient mettre des patriarches dans le Zodiaque et des anges dans les planètes[1]. L'ancien élève d'Ausone a conservé, malgré sa conversion, des habitudes de rhétorique : c'est le rhéteur plutôt que le théologien qui fait de l'âme de Félix la *stella loci,* l'étoile protectrice de Nole.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

1. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque,* p. 623.

GRAFFITO DE BORDEAUX

M. Héron de Villefosse, dans le dernier numéro (1903, 1) de la *Revue Épigraphique,* vient d'attirer l'attention des épigraphistes sur les *graffiti* gravés sur les poteries gallo-romaines. Parfois, les lettres que nous prenons pour des initiales de noms d'hommes sont celles des divinités auxquelles ces poteries ont été d'humbles offrandes[1]. C'est, je crois, de cette dernière manière qu'il faut interpréter celui-ci :

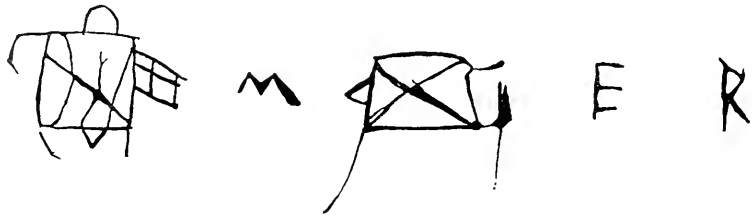

que je viens de copier chez M. Galy, à l'obligeance et à l'exactitude duquel je dois ce fac-similé. Il se lit, en lettres assez profondes, autour de la panse extérieure d'un pot en terre grisâtre, trouvé il y a peu de temps à Bordeaux, au coin de la rue Tombe-l'Oly et du cours Pasteur, dans le sable, non loin des vestiges d'un cimetière gallo-romain. J'explique MER*(curio)* ou ME*(rcurio)* R*(egi),* sans dissimuler, du reste, que d'autres interprétations sont possibles[2]. Le pot mesure 0,094 de hauteur et 0,10 de diamètre; les lettres ont de 0,005 à 0,010.

C. J.

1. Ce qui (dussè-je être accusé encore de « micrographie » en répétant ce conseil) est une raison de plus pour indiquer, à propos des *moindres* tessons inscrits, leur lieu précis de découverte.

2. Je n'ose chercher une interprétation sérieuse aux dessins informes qui accompagnent l'inscription. Le premier se rattache peut-être à une figure humaine. Le second me paraît rappeler les soi-disant « tableaux quadrilatères » des monnaies gauloises.

NOTES

SUR

QUELQUES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

A MONTSALIER (Basses-Alpes)

(Planches V et VI)

En août 1902, dans le sud-ouest des Basses-Alpes, nous avons fait d'intéressantes découvertes à Montsalier, petite commune du canton de Banon, à 3 kilomètres de cette localité. Le village est actuellement adossé à une colline dont il occupait jusqu'à la Révolution un des sommets voisins.

Montsalier renferme des traces nombreuses et certaines d'une occupation à la fois très reculée et continue. Ce sont d'abord des instruments en silex dont la taille intentionnelle est évidente, la plupart d'un type robenhausien très caractérisé, lames extrêmement minces et délicates, à une ou plusieurs facettes, si abondantes dans les stations provençales de cette époque[1].

A la civilisation préhistorique a dû succéder sur place la civilisation de l'âge de bronze. Pourtant aucune pièce de ce métal n'a été découverte en cet endroit, mais nous en avons exhumé nous-même d'une tombe en dalles calcaires que nous avons découverte dans la région, à Oppedette, dans un abri sous roche du fameux défilé de Gournié, où coule le Caulon dont le ruisseau de Montsalier est tributaire.

Faute d'armes et d'objets en bronze découverts à Montsalier même, nous avons encore un indice de son occupation protohistorique dans la découverte d'un maillet de petites dimensions, à double rainures circulaires dont le type, bien différent de ceux de Pichoyet[2], qui appartiennent à la fin du néolithique, se rapporte au début de l'âge de bronze.

Le bas-relief dont nous donnons une phototypie (pl. V) a été

1. *Compte rendu de l'exploration d'une station préhistorique découverte à Vachères (Basses-Alpes)*, par l'abbé Arnaud d'Agnel (*Bulletin archéologique*, 1901).

2. *Notice sur onze maillets de pierre découverts à Pichoyet (Basses-Alpes)*, par l'abbé Arnaud d'Agnel (*Bulletin archéologique*, 1902).

trouvé près du village actuel, au cours de travaux agricoles. Ce bas-relief remonte sans doute à l'époque dite celtique ou celto-gréco-romaine, mais au regard de l'archéologue il n'a rien d'un monument gaulois. Dans son état présent, il mesure 46 centimètres de longueur sur 18 centimètres de largeur, mais porte partout des traces de cassure. Les sculptures en relief forment d'un côté un groupe de trois personnages, et de l'autre une tête sur un petit socle. La tête contraste par sa grandeur relative avec la petitesse des personnages.

Que représente le groupe? une scène de famille ou de guerre? un sujet mythologique? Rien sur quoi baser une réponse certaine. La pierre, malheureusement brisée à sa partie inférieure, porte bien une inscription grecque[1], mais les caractères sont trop rares pour permettre d'en déterminer le sens, peut-être d'ailleurs n'en ont-ils jamais eu. Quant aux lettres gravées également en creux sur le socle, elles paraissent avoir été mises au hasard, comme cela se rencontre sur d'autres monuments celtiques. Le sujet que représente le groupe : une femme entre deux guerriers qui la saisissent par les bras, donne l'impression d'une scène de sacrifice. Curieux rapprochement, les costumes des personnages, en particulier la longue tunique minutieusement plissée de la femme, rappellent l'habillement chaldéo-assyrien[2] : même forme étroite et allongée du vêtement féminin, avec les mêmes étages de franges parallèles; même forme, au contraire, courte et triangulaire, de cette sorte de jupon militaire des deux guerriers.

Au sujet de la tête en relief, un problème se pose, difficile à résoudre. Est-ce une tête coupée ou la représentation d'un dieu celtique[3]? On a trouvé à Entremont, près d'Aix, des têtes coupées figurées sur la pierre, et la présence de plusieurs crânes réunis dans des sépultures gauloises de la Provence montre que ce sujet répond à un usage barbare de nos lointains ancêtres. La découverte d'une de ces sépultures fut faite aux environs

1. Trois inscriptions celtiques en caractères grecs, reproduites par le *C. I. L.*, t. XII, ont été découvertes dans la région aptaisienne.

2. Cf. Heuzey, *Le kaunakès*, dans la *Rev. arch.*, t. IX, 1887, p. 256-272.

3. Les dieux les plus en honneur dans la région d'Apt sont Jupiter, Mars, Mercure, Minerve, les Nymphes et les Déesses Mères.

d'Apt, par conséquent dans la région voisine de Montsalier. Plusieurs auteurs, et notamment Dom Martin[1], mentionnent ce fait; Hirschfeld[2] relate qu'à Bonnelles, dans le terroir de Besaure, proche de Saint-Lambert, à deux lieues d'Apt, on a trouvé au fond d'un sépulcre divers ossements de trois à quatre têtes joints ensemble, et sous la pierre huit à neuf crânes d'hommes, ainsi qu'une dédicace à Mars.

A ce propos, nous donnons (pl. VI) la reproduction d'une statuette en bronze, d'un travail primitif: c'est un petit Mars gaulois trouvé dans les Basses-Alpes, à Norante. Comme les deux guerriers du bas relief, il porte une tunique s'arrêtant aux genoux, mais d'une forme très différente et d'un arrangement beaucoup plus simple : c'est le sayon gaulois. En comparant le vêtement du dieu Mars et ceux des guerriers, on se rend compte que ces derniers n'ont rien de celtique.

Autel de La Fare

Sur un autel gallo-romain anépigraphe, découvert à La Fare[3] (Bouches-du-Rhône), se trouve une tête en relief, reposant sur un socle rectangulaire, au lieu d'être en forme de pyramide tronquée, comme celui de Montsalier; mais c'est là, d'ailleurs, un détail accessoire; ce qui est intéressant, c'est de voir cette tête figurant seule sur un autel : c'est, probablement, la représentation d'une divinité. Par comparaison, cette hypothèse nous paraît la plus acceptable pour le bas-relief des Basses-Alpes.

1. *Religion des Gaulois*, t. I, p. 498.
2. *C. I. L.*, t. XII, n° 1077.
3. Il se trouve actuellement dans la collection d'Aubergue, à Aix-en-Provence.

La tête de ce bas-relief n'a ni la forme lunaire de celle de l'autel de La Fare, ni la forme carrée de celle d'Entremont; elle est très allongée, en forme de poire, et rappelle les têtes, si fréquentes comme motifs d'ornementation sur les chapiteaux romans; les traits du visage sont fortement accusés, les yeux ronds et grands, le nez droit et très long, la bouche petite et entr'ouverte.

Près du bas-relief on a trouvé de nombreux tessons de poterie grossière à dessins géométriques, lignes concentriques, hachures formant des losanges, ces dernières sont très visibles sur le bourrelet extérieur de la panse d'un dolium de grandes dimensions.

Quelle conclusion tirer de cette note? Serions-nous en présence d'un costume local, le vêtement encore inconnu des Ligures? L'étoffe à franges superposées, rappelant le kaunakès chaldéen, que figure notre bas-relief, est plus d'une fois représentée sur les intailles mycéniennes[1].

Abbé ARNAUD D'AGNEL.

TÊTES COUPÉES ET MASQUES DE DIEUX

Les deux monuments publiés par M. d'Agnel ont un intérêt particulier pour la connaissance des antiquités religieuses de la Gaule, j'entends de la Gaule celto-ligure, grécisante ou romanisante. — S'agit-il de têtes coupées, figurées en trophées, comme celles d'Entremont et d'Orange? Je ne le crois pas. Celles dont parle M. d'Agnel sont représentées posées sur un socle, comme des statues ou des têtes d'hermès; l'une est accompagnée d'une inscription, l'autre est sculptée sur un autel. Elles se présentent à nous absolument comme des *simulacra deorum*. C'est un dieu que le fidèle a voulu faire, et le nom de ce dieu se trouve, je suppose, sur le socle du bas-relief[2].

1. Cf. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, pl. II, n^os^ 19-21, et pl. VI, n^os^ 2-3.
2. M. Clerc a lu ainsi les deux inscriptions du bas-relief (pl. V) :

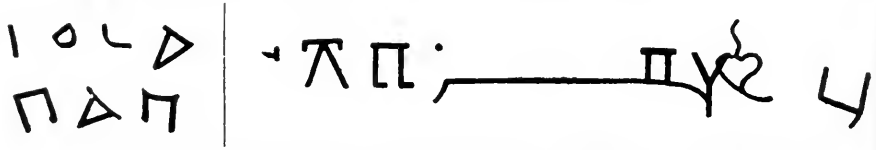

Ce qu'on voit à droite de la feuille de lierre ne serait, dit M. Clerc, qu'une ancienne cassure. La présence de cette *hedera* nous empêche de remonter avant l'époque romaine.

Quel est ce dieu? Sur le petit autel, sa tête voisine avec le maillet, qui se rencontre si fréquemment, en Narbonnaise, associé à Sylvain[1]. Je crois donc qu'il s'agit d'un *Sylvanus* d'origine indigène, Pan, Faune, Silène ou Marsyas celtique ou ligure, gardien domestique, protecteur des champs et des bois du lieu, planté comme un terme au centre de son domaine[2]:

FIG. 1 et 2. — TÊTES DU MUSÉE DE BORDEAUX

et la figuration d'oreilles zoomorphiques (à ce que je crois) justifierait cette hypothèse.

Il est probable que ce Sylvain rustique, sculpté en simple tête, plus ou moins travesti sur la copie de quelque divinité agreste de l'Italie ou de la Grèce, n'est point particulier au Sud-Est de la Gaule. Certaines têtes isolées des musées des *Tres Galliae* et de la Narbonnaise paraissent dues à une idée semblable de la forme divine. J'en donne deux (fig. 1 et 2) qui proviennent du musée de Bordeaux; elles peuvent être, évidemment, de simples motifs de décoration, mascarons ou

1. Cf. Hirschfeld, *Corpus*, XII, p. 927; Reinach, *Bronzes*, p. 184; Mowat, *Inscriptions de Paris*, p. 22 et 93.

2. Sylvain a parfois servi de motif à un hermès; d'autant plus que l'hermès, comme Sylvain, a pour mission de garder les champs et les domaines (*Dictionnaire* Saglio, au mot *Hermes*, et fig. 3819). — Je crois également que le maillet joue le rôle de fétiche domestique, de signe protecteur, au même titre que la hache gravée sur certaines tombes de l'époque mégalithique, que l'*ascia* des tombes gallo-romaines. Avec ces outils différents, mais de forme similaire, nous sommes en présence, je pense, des mêmes habitudes de croyance et de pensée.

fragments de caissons, elles peuvent être imitées de masques scéniques, mais elles peuvent être également les produits des compromis habituels entre les croyances celtiques et les figurations gréco-romaines. Sur un troisième monument de ce même musée (fig. 3), une tête, sans socle et sans support, est accompagnée d'une scène, comme dans le bas-relief publié par M. d'Agnel : il est vrai que, sur ce monument, la tête a des

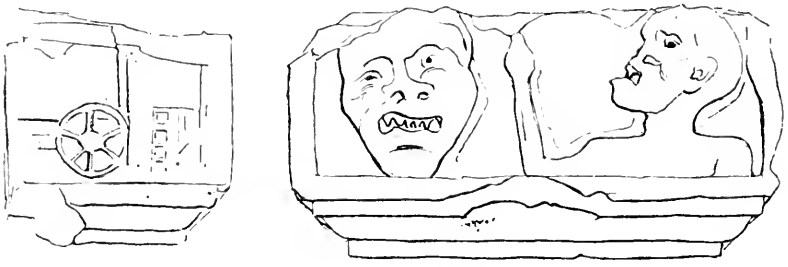

Fig. 3. — Bas-relief du Musée de Bordeaux

analogies plus frappantes encore avec les masques comiques[1]. Une enquête approfondie dans nos musées accroîtrait rapidement le nombre de ces images, en montrerait le vrai sens, les ressemblances générales et les divergences locales[2].

Au surplus, il faut distinguer deux choses dans l'étude de ce genre de monuments : la tête ou la personnalité même du dieu, et le système de la figuration d'un dieu en simple tête

1. Ce que me rappelle M. de Mensignac. Sur ce bas-relief, découvert dans le mur romain, cf. Sansas, *Le Progrès*, 15 mars 1867 (dessin de Bernède); *La Gironde*, 14 fév. 1867; *Société archéologique*, t. IV, p. 187. A gauche du bas-relief principal, traces de roue et peut-être de chariot.

2. Cf. les têtes cornues (Bacchus? fleuves? ou simplement sources?), Reinach, *Bronzes*, n° 80-84. A étudier aussi le masque colossal dit d'Apollon à Polignac (Mandet, *Antiquités celtiques du Velay*, t. I, p. 271.) A examiner les têtes si curieuses du Musée de Saintes, notamment à oreilles zoomorphiques (cf. *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1894, p. 95; *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge*, oct. 1877, p. 91) : aucune cité, je crois, ne possède une telle collection de masques divins à symboles étranges (rouelle, oreilles, corne, serpent, denture particulière); je souhaite que M. Dangibeaud les publie bientôt. — C'est dans le même ordre d'idées, et non pas en invoquant le texte de Lucien, qu'il faut chercher l'explication des soi-disant monnaies d'Ogmios (Blucher, II, p. 9; de La Tour, p. 295). — Celesia (*Le Teogonie dell' antica Liguria*, 1868, p. 91 et pl. 15) parle d'une statuette de fer conservée jadis à Ingino en Valtrompia, représentant une idole nue, couronnée de laurier, tenant une lance surmontée d'une main de bronze où s'enroulait un serpent, et posant le pied sur un crâne humain d'où sortaient des rameaux d'olivier. Où a-t-il emprunté cette description? et que signifie-t-elle? — Cf. encore la tête-amulette d'un collier de Witry (AFAS, *Pau*, 1893, t. II, p. 616). — Etc., etc.

(masque complètement isolé, ou tête posée sur socle, ou fixée sur une gaine). — L'examen des divinités dites tricéphales montre que ce système de figuration était, pour elles, habituel : on trouve les têtes soit absolument isolées[1], soit reposant sur des socles ou des autels[2], soit couronnant des hermès[3] adossés à des murailles. Je n'hésite pas à voir, dans un bon nombre de tricéphales, des dieux (quelle que soit, d'ailleurs, leur origine première) protecteurs et gardiens d'un champ, d'une demeure ou d'une route, comme le Sylvain de l'autel provençal. Ce qui expliquerait pourquoi un assez grand nombre ont été découverts en dehors des villes mêmes[4]. — L'usage des hermès, en particulier, a été très certainement appliqué par toute la Gaule, et, de très bonne heure, adapté sans doute à la plupart de ses divinités, mais surtout à celles qui étaient en fonction de garde domestique ou domaniale, si je peux dire. L'histoire du système des hermès et des gaines est, en Gaule comme en Grèce, capitale pour comprendre celle de la sculpture religieuse, et sans doute aussi de la sculpture funéraire et civile.

Le musée de Saint-Germain possède[5] une stèle grossière de granit, provenant de Saint-Michel-de-Valbonne, près d'Hyères, qui présente, très grossièrement tracées, des têtes coupées (fig. 4)[6]. Doit-on les comparer à ces masques divins? ou aux trophées militaires d'Entremont et d'Orange? Est-ce une allusion aux têtes des ennemis tués par le guerrier dont cette stèle serait la « mémoire », têtes jouant maintenant le rôle de fétiches gardiens du tombeau? ou les « doubles » des morts auxquels appartient le « monument »? ou les représentations

1. C'est le cas de la tête tricéphale figurée sur le monument trouvé près d'Auch (Taillebois, *Borda*, 1881, p. 73 et suiv.) : à côté du tricéphale le monument présente une autre tête complètement isolée. — Dans sept monuments de Reims (*Revue archéologique*, 1880, t. II, p. 11-12) le tricéphale est figuré, isolé, dans le cadre de la face d'un autel. D'autres têtes isolées sont encore figurées sur l'un de ces monuments.

2. Monument de la Malmaison (*Revue archéologique*, 1880, t. II, p. 10.).

3. C'est bien, je crois, le cas du tricéphale de Condat au musée de Bordeaux. Cf. un des autels-bornes de Reims (*Revue archéologique*, p. 12.).

4. Reinach, *Bronzes*, p. 187 et suiv. — Le caractère de divinité topique, domestique, en tout cas ayant charge d'un lieu déterminé, pourrait être également déduit des différents attributs qui accompagnent ces têtes de tricéphales.

5. *Catalogue*, p. 82, 3e édit.

6. D'après une photographie obligeamment envoyée par M. Reinach.

des dieux ou du dieu dont la pierre serait le *simulacrum*[1]? Je ne me prononce pas.

Fig. 4. — Stèle de Saint-Michel-de-Valbonne

Une dernière question : n'y aurait-il aucun rapport entre les têtes divines, masques ou hermès, et les têtes coupées que les Gaulois vainqueurs offraient à leurs dieux ou conservaient dans leurs demeures? Il ne serait pas impossible que ces têtes d'ennemis aient servi, dans la pensée des Celtes, de fétiches protecteurs de leur foyer. Chez les Taures, dit Hérodote, « la tête d'un prisonnier, fichée sur une perche dominant le toit, garde la maison tout entière[2]. » Chez certains des peuples coupeurs et chasseurs de têtes, la dépouille d'un ennemi, installée dans le champ ou la maison du vainqueur, se transforme en génie protecteur du lieu[3]. S'il en fut ainsi en Gaule, la tête de l'ennemi, tout aussi bien que celle de Sylvain, pouvait passer comme *custos summus hortuli,* comme gardien *domesticus*[4], comme le gage d'abondantes récoltes : et de là à la figurer comme masque divin, au même titre que la tête d'un dieu domestique, il n'y avait qu'un pas. — C'est, évidemment, rapprocher des choses fort dissemblables : le crâne d'un vaincu, et le rustique Sylvain. Mais les religions, et la religion gallo-romaine plus que d'autres, sont faites des plus extraordinaires compromis, des plus invraisemblables transformations, d'assimilation des êtres et des choses les plus hétéroclites. — Après tout, en écrivant les pensées que me suggère l'article de M. d'Agnel, je ne veux que poser des questions.

C. JULLIAN.

1. Comparez les dieux figurés sur le menhir dit de Kernuz (en réalité de Kervadel), ou les haches dessinées du pilier de Gavr'inis.
2. Hérodote, IV, 103.
3. Cf. ici même, *Revue*, p. 250.
4. Inscription d'Aime, XII, 103.

BIBLIOGRAPHIE

Paul Mazon, *L'Orestie d'Eschyle*, traduction nouvelle. Paris, Fontemoing, 1903, in-16.

Si, dans le domaine de la philologie grecque, on voulait sur un point se faire une idée des progrès qu'elle a réalisés depuis une trentaine d'années, on pourrait comparer cette traduction à celle déjà pourtant si remarquable d'A. Pierron. Cet excellent helléniste comprenait bien Eschyle, mais il ne le comprenait pas tout à fait à notre manière. Outre que le texte grec a été très sérieusement amendé depuis son travail, l'exactitude dont il se contentait ne nous suffit plus. On demande à un traducteur autre chose. Et c'est ce que M. Mazon a essayé de nous donner.

Car Eschyle est un poète, un des plus grands de l'Antiquité. Son œuvre, dont chaque syllabe, à côté de la signification qu'y mettrait un prosateur, en contient une autre plus cachée et plus ténue, ne doit donc pas être traduite comme le texte de Thucydide ou de Démosthène. Le rythme, aussi varié que la pensée dont il accuse l'expression, la diversité des vers, la marqueterie délicate et précise que forment leurs entrelacements, tout l'art, en un mot, de la tragédie antique, — cet art dont les manuscrits nous ont permis de retrouver le dessin extérieur, sans jamais nous laisser l'espoir de le reconstituer en entier, — voilà maintenant ce que nous voulons qu'on nous fasse sentir, car dans ces vieux écrivains c'est une beauté très originale et vraiment surprenante.

Beauté redoutable pour qui veut modeler sur elle un poème écrit en langue moderne. Les essais de Humboldt et de Wilamowitz ne m'inspirent qu'une confiance limitée. Toute cette poésie de philologues ne me dit rien qui vaille. J'aime encore mieux l'*Iphigénie* de Gœthe. Il est vrai que Gœthe avait du génie.

M. Mazon est plus modeste et plus simple. Il a voulu seulement rendre sensible au lecteur le passage du chant à la récitation, de la récitation à la παρακαταλογή, et marquer d'un mot le caractère des morceaux qu'il transcrit. Dans les dialogues stichomythiques, il emploie les vers blancs. Ad. Bouillet avait eu la même idée, mais sa traduction ressemble à une plaisanterie, et M. Mazon aurait le droit d'être mécontent, si l'on avait l'idée de comparer un instant son travail à celui de son prédécesseur.

Le texte adopté est celui de Weil. C'est un des plus récents et, tout bien pesé, le meilleur. Oserai-je, cependant, faire un reproche à M. Mazon? Dans le commos de l'*Agamemnon*, v. 1447-1576, il suit, comme ailleurs, l'éminent helléniste, et, à mon avis, il a tort. J'assure que personne n'admire plus que je ne le fais la sagacité, la sûreté, la science incomparable de M. Weil, mais il est bien certain, malgré ce qu'il allègue dans sa préface, qu'en se laissant guider par G. Hermann il s'est trompé. La partie médiane du thrène, la seule intacte, aurait dû le préserver de l'erreur. Et le retour intentionnel des ἐφύμνια si tristes, si poignants, doit être rétabli dans le premier et le dernier tiers de ces lamentations, comme il nous a été conservé dans le second. Ce sont des groupes de vers qui vont partout quatre par quatre. Quand on s'en est rendu compte, cela va tout seul. Et cette disposition a été fort usitée.

Cette traduction, précise et partout écrite avec le choix scrupuleux d'expression qu'exige un texte si difficile et si beau, est précédée d'une préface où l'on suit pas à pas le développement de la légende d'Oreste. On la voit naître dans Homère, grandir et se développer dans Stasinos et Stésichore. Elle arrive à son épanouissement complet dans Eschyle. Ce n'est pas la partie la moins intéressante de cet excellent livre.

P. MASQUERAY.

Thera, t. II : *Theræische Græber. Unter Mitwirkung von* **W. Dörpfeld, F. Hiller von Gærtringen, A. Schiff, C. Watzinger, P. Wilski, R. Zahn,** *herausgegeben von* **H. DRAGENDORFF.** Un vol. in-4°, pp. 1-328, avec 5 planches et 521 figures dans le texte. 1903. Prix : 50 m.

Le grand ouvrage que M. Hiller von Gærtringen consacre à l'île de Santorin progresse régulièrement. Après le tome I^er^, paru en 1899, et la première partie du tome IV (1902), le second volume, rédigé par M. Dragendorff, vient de voir le jour en 1903 et on nous promet pour bientôt l'achèvement complet de l'œuvre. C'est la première fois, depuis le Samothrace de Benndorf et Niemann, qu'une monographie aussi étendue aura été donnée d'une île de l'Archipel : l'importance du rôle joué par Thera dans l'antiquité et l'intérêt des fouilles faites dans l'île justifient pleinement les explorateurs allemands, et l'esprit d'initiative qu'ils ont montré mérite toute la reconnaissance des archéologues.

Le présent tome étudie les nécropoles de l'île volcanique. Non que tous les cimetières de Santorin aient été découverts, mais des fouilles heureuses, menées du 20 juillet au 20 août 1896, ont mis à jour des groupements de tombes assez nombreux et assez caractéristiques pour nous donner une idée précise des sépultures théréennes à l'époque

archaïque. A partir du VI^e^ siècle, une lacune commence, qu'il sera peut-être possible de combler quelque jour, mais qu'il faut constater, quant à présent. Aux III^e^ et II^e^ siècles avant notre ère, pendant l'occupation égyptienne, les tombes réapparaissent et les spécimens s'échelonnent, dès lors, assez régulièrement jusqu'à l'époque judéo-chrétienne. Mais ces séries postérieures, quel qu'en soit l'intérêt, forment ici l'accessoire : la partie nouvelle du livre, ce qui en fait le fond et lui donne son prix véritable, ce sont les tombes archaïques découvertes en 1896, auxquelles s'ajoute une sépulture mise à jour et fouillée par Schiff, en 1900. Peu de campagnes archéologiques ont donné autant de résultats précis que ce mois de recherches dans la région du Messavouno. J'ajoute que nul, mieux que M. Dragendorff, n'était qualifié pour étudier les objets découverts, pour les classer et les mettre à profit.

Le second chapitre, qui succède à une courte et substantielle introduction, renferme précisément (pp. 10-82) la description des fouilles de 1896. Celle-ci est minutieuse et très abondamment illustrée. M. Dragendorff estime, et tous les archéologues lui donneront raison, que des figures remplacent, avec avantage, la description la plus précise. Il est vrai que la libéralité de M. Hiller von Gærtringen lui était ici d'un puissant secours. Grâce à elle, le plan, l'apparence extérieure et le mobilier de chacune des sépultures revivent devant nous et il a suffi de peu de pages à l'éditeur pour nous faire connaître, d'une manière complète, toute la nécropole. Celle-ci est située sur la Sellada, sorte de haute combe qui sépare le mont Elie du Messavouno, l'acropole de l'ancienne cité. Les terres basses de l'île étaient trop précieuses et d'un trop bon rapport pour qu'on songeât à y ensevelir les morts : les pentes abruptes, et inutilisables pour la culture, convenaient au contraire fort bien à cet usage. De là certaines dispositions funéraires particulières, toujours suivies dans l'île, et qu'on ne rencontre pas d'ordinaire dans les nécropoles grecques de l'époque archaïque.

Le troisième chapitre (pp. 83-126) résume l'aspect général que présentent les tombes de Thera. Toutes d'abord sont à crémation, sauf pour les cadavres d'enfant qu'on déposait, ici comme partout ailleurs, dans de grandes jarres ou amphores. Une pareille unanimité dans le mode de sépulture ne se rencontre qu'en Carie, à Assarlik, et peut être en Crète : l'usage de brûler les morts serait donc d'origine orientale; il ne faudrait pas l'attribuer, comme l'a fait Erwin Rohde, à un changement dans les idées des Grecs, relatives à l'autre vie. La véritable cause en reste inconnue et la question, pour le présent, doit être réservée. Les cendres étaient enveloppées d'un linge et déposées soit dans un coffre (λάρναξ), soit dans une urne qui ne paraît pas avoir été faite spécialement pour cet usage : une fois rempli, le récipient, quel qu'il fût, était fermé et mis en terre, l'amphore étant ou debout ou couchée. Autour du vase était un cadre, ou caisse de pierre, en plus

ou moins bons matériaux. Le plus souvent une chambre était creusée dans la pente de la montagne, de sorte que trois des faces de la tombe étaient engagées. La dernière, qui faisait face à la route, était entièrement construite et généralement percée d'une porte : un toit, fait d'assises superposées, recouvrait le tout. Les dispositions de la couverture rappellent la tombe à coupole mycénienne, sorte de compromis entre la hutte ronde des Hellènes et les sépultures pré-mycéniennes des Cyclades. Le tumulus serait, au contraire, d'origine asiatique. Au-dessus de ces sépultures, une pierre à plat, quelquefois avec inscription, servait d'autel : c'était la τράπεζα, qui devait devenir plus tard la *mensa* funéraire. Une stèle dressée était, à l'extérieur, le signe ou σῆμα. Jamais un vase n'indiquait la tombe et l' « Apollon » de Thera paraît avoir été dans l'île une exception unique. Quant au mobilier funéraire, il était, d'une manière générale, assez pauvre et ne contenait pas, ou pour ainsi dire pas, d'objets en métal. Beaucoup des vases n'avaient jamais servi à des vivants, mais étaient simplement des réductions ou *substitutions* de récipients d'usage. A mentionner la présence de biberons (?) dans les urnes d'enfants. Les tombes ne contenaient, par contre, ni armes ni fibules, sauf une seule exception. Elles ne renfermaient pas davantage de terres cuites : on en a découvert un certain nombre, mais à côté des sépultures. Elles représentaient le plus souvent des mortels, parfois une déesse (Aphrodite) tenant un oiseau.

Le quatrième chapitre, le plus important de beaucoup (pp. 127-235), est consacré aux vases. La moitié environ est formée de produits qui étaient importés, mais dont aucun ne venait, sûrement, d'Athènes, l'Attique étant pauvre alors et très en retard sur les îles. Les plus anciennes de ces poteries sont de style géométrique et postérieures, par suite, à l'époque mycénienne. La première apparition de vases géométriques du deuxième âge en Grèce peut être datée du IXe siècle et coïncide assez bien avec la marche en avant des Doriens.

Les vases géométriques de fabrication locale sont faits d'une terre rouge et poreuse, mêlée d'éclats volcaniques ; par-dessus la surface est étendue une couche d'argile fine et blanchâtre. Les amphores ont tantôt le col cylindrique avec de petites anses obliques placées à l'épaule, tantôt la même forme avec de grandes anses, plates et verticales, le plus souvent ajourées, qui relient, ou peu s'en faut, le col à l'épaule ; d'autres fois, le col peut s'allonger et s'amincir par rapport au diamètre de la panse ; il peut même disparaître tout à fait et la jarre se transforme alors en une sorte de cratère. A ces grands vases, il faut ajouter le skyphos, les plats, les vases à encens. L'œnochoé manque absolument. Les formes rappellent soit Rhodes et la Béotie, soit la céramique chypriote, jamais les galbes de Dipylon. Le décor est simple et sobre, c'est le style géométrique dans toute sa sévérité. La spirale mycénienne est devenue, grâce à l'invention du compas, la tangente

reliant deux cercles. Pas d'animaux, sauf l'oiseau d'eau, qui paraît une fois. A l'épaule, la décoration est plus riche qu'au col et tend à former des métopes : au centre est un cercle dont la disposition est d'origine mycénienne. Sur les vases les plus récents paraissent des motifs orientaux, dus sans doute à l'importation de modèles métalliques. Il est à remarquer que ces éléments étrangers ne se rencontrent jamais sur les amphores sans col, qui seraient antérieures aux jarres d'autre forme. Des constatations semblables permettent à M. Dragendorff de distinguer trois styles successifs qu'une lente évolution fait succéder l'un à l'autre. La transformation tient, comme pour le Dipylon, à l'imitation de vases métalliques. Le style géométrique aussi bien s'est formé lui-même peu à peu et en utilisant des éléments mycéniens. Les fouilles de Salamine, de l'Heraion, de la Crète ont permis récemment de connaître ce qu'on peut appeler le premier stade de son développement : la thèse de l'invasion dorienne n'est pas inexacte, mais ne doit pas être acceptée sans restriction.

A côté de cette céramique locale, d'autres vases, découverts dans les mêmes fouilles, proviennent incontestablement de fabriques étrangères, qu'il n'a pas toujours été possible de reconnaître avec certitude. Il y en a de Crète et de Rhodes; d'autres, à couverte noire, viendraient du Dipylon. Les amphores de Trézène, de forme proto-ionienne et dont le décor se borne à la région du col, sont peut-être chalcidiennes. Les grands vases proto-corinthiens datent du VIII^e^ siècle et ont pu être fabriqués dans l'Argolide. Un groupe nouveau est formé par les amphores « béotiennes ». Faites d'une terre plus dure que les produits de l'île, sans couverte et d'une forme plus lourde, elles sont décorées surtout à l'épaule. Le cadre des champs est formé par plusieurs lignes parallèles. A l'intérieur, entre divers motifs de remplissage, apparaissent des oiseaux de proie, une sirène, surtout des lions, tous éléments venus du dehors. Les chevaux n'ont plus, comme sur les vases géométriques, l'apparence de plaques découpées, mais d'animaux vivants. Le pointillé dont les membres sont marqués trahit l'influence de modèles métalliques importés de l'Orient grec. Ces vases ressemblent de très près aux amphores béotiennes, mais sont de travail plus parfait et la terre en est différente : ils peuvent provenir de Chalcis ou d'Erétrie. Parmi les céramiques de transition, une grande amphore, peut-être de Milo, est décorée de lions et de sphinx à la queue serpentiforme. Suivent de rares exemplaires de vases rhodiens (Milet?), quelques coupes ioniennes sans décor et des pithoi et coupes à reliefs qui n'ont sûrement pas été fabriqués en Béotie. Les terres cuites sont ioniennes, peut-être samiennes : très peu proviennent de Corinthe. Une découverte curieuse est celle d'un plat polychrome que M. Dragendorff a fait reproduire en couleurs d'après une bonne aquarelle de Gilliéron (pl. II) : les figures, deux femmes portant des couronnes, s'enlèvent

en clair sur un fond violet foncé. La technique se rapproche des vases de la Polledrara et des œnochoés « éoliennes » à champ noir : elle annonce le procédé des figures rouges réservées, qui devait être si cher aux potiers du Céramique.

Les poteries géométriques étant du VIII^e^ siècle (et du IX^e^), ces vases « orientalisant » sont du VII^e^ siècle et quelques-uns, très rares, peuvent être attribués au début du VI^e^ siècle. Les inscriptions, comme la présence d'une fibule du VIII^e^ siècle et de perles en porcelaine égyptienne du VII^e^, confirment ces synchronismes. L'importation étrangère semble avoir commencé au VIII^e^ siècle avec la céramique proto-corinthienne et s'être continuée au siècle suivant avec les produits ioniens. Ce qui surprend, c'est l'absence complète de vases cyrénéens et la rareté des produits samiens et attiques. Quant au commerce phénicien, rien ne paraît, par son intermédiaire, être entré dans l'île, constatation qui n'étonnera personne et confirme à nouveau des résultats déjà acquis.

Dans un cinquième chapitre (pp. 236-256), l'auteur passe aux tombes hellénistiques. Après 550 ans environ avant notre ère, les sépultures cessent, nous l'avons vu, brusquement. Elles reparaissent avec les hydries de forme alexandrine, accompagnées de couronnes dont on ceignait les cadavres. Le culte des morts est loin de disparaître à cette époque; il paraît, au contraire, les progrès de l'héroïsation en sont la preuve, refleurir aux environs de l'an 200. Le testament d'Epicteta montre quelle conception on se faisait alors de l'au delà et les honneurs exceptionnels qui étaient accordés aux défunts. L'heroon, voisin de l'Evangelismos, est de cette date : il comprend une cella précédée d'un vestibule et d'une antichambre portés sur cinq marches; au-dessous du sanctuaire sont trois chambres, dont deux actuellement converties en citernes. Les serviteurs devaient y être ensevelis, tandis que les maîtres reposaient dans les sarcophages, au nombre de deux ou de trois, qui étaient déposés au fond de la cella. Un autre heroon, près de l'Echendra, comprend une chambre souterraine, et, au-dessus, un sarcophage encore en place. Quant à l'édicule de la Θέα βασίλεια, M. Dragendorff ne croit pas, avec raison, selon moi, qu'il ait eu jadis une destination funéraire.

Dans le sixième chapitre (pp. 257-280), sont étudiées les tombes creusées dans le roc. Il y en avait en assez grand nombre, surtout dans la Sellada, et sur les pentes septentrionales du mont Élie. Elles sont formées de simples trous, ronds ou carrés, dans lesquels l'urne était déposée. Parfois la cavité est plus grande et prend la forme d'un sarcophage, rectangulaire ou anthropoïde, où le mort était enseveli. Une couche de stuc masquait l'ouverture et empêchait de piller la tombe. M. Wilski a eu la bonne fortune de trouver aux Plagades l'une de ces sépultures encore intacte : elle renfermait une urne qui peut dater du I^er^ siècle. D'autres tombes, près du cap Exomyti, étaient

creusées dans la paroi verticale du roc. Elles sont simples ou doubles : leur façade est, ordinairement, encadrée entre des piliers et surmontée d'un fronton. Les sarcophages, ainsi placés dans une niche, sont, pour la plupart, de l'époque hellénistique. Les *arcosolia* peuvent être attribués au I^er^ siècle. D'une manière générale, les tombes creusées dans le roc rappellent les columbariums romains : elles en diffèrent parce que ce sont des sépultures de famille.

Il reste encore (septième chapitre, pp. 281-290) quelques sépulcres tardifs et à squelettes, qui, le plus souvent, sont d'anciennes tombes réemployées. Des murs bas entourent le mort, qui est parfois déposé dans un sarcophage en bois. A côté du cadavre, étaient déposés de petits vases en terre grise (lécythes et cruches pompéiennes) ou des verres de dimensions médiocres et de formes simples. On trouve rarement dans les mêmes tombes les poteries et les flacons de verre réunis. Les seconds paraissent succéder aux premiers à partir du second siècle après notre ère. Il faut mentionner encore des banquets funéraires en terre cuite du III^e^ siècle et quelques inscriptions avec la mention de l'*ange* du défunt. Ces dernières paraissent d'inspiration judéo-chrétienne.

Un appendice (pp. 291-322) décrit minutieusement la tombe que M. Schiff a découverte, postérieurement aux fouilles de M. Dragendorff, en juin 1900. Elle se compose d'une enceinte presque rectangulaire, à laquelle ne se reliait pas nécessairement une stèle archaïque, trouvée tout à côté. Un héroon romain et une tombe byzantine qui se sont succédé au même endroit empêchent malheureusement de connaître exactement le plan de la sépulture. Ce qui en fait l'intérêt est qu'elle renferme précisément les objets qui manquaient dans le reste de la nécropole, tels que les bijoux en métal précieux, les armes et les fibules : ajoutons que le cadavre ne paraît pas avoir subi de crémation, au lieu que pas une seule tombe à inhumation ne s'était rencontrée dans les fouilles de 1896. Les anneaux d'argent, trouvés près du squelette, sont de forme égyptienne et les scarabées qui les ornent de style gréco-égyptien. Les fibules sont à arc, ou avec le pied large et rectangulaire du Dipylon ; d'autres sont à *navicelle*, à disques, à broches spiraliformes ; bref les types les plus divers d'agrafes sont représentés et souvent par un grand nombre d'exemplaires. Il est à remarquer que, parmi ces formes différentes, il y en a d'époque successive, mais qu'il n'en est aucune qui soit spéciale à l'Italie. Au contraire d'Olympie, toutes les fibules de Santorin sont grecques et d'âge géométrique : elles s'échelonnent du IX^e^ au VII^e^ siècle. A côté de ces objets de parure, des couteaux et des lances servaient d'armes au mort. Deux figurines en pierre calcaire, qui semblent importées et viennent peut-être de Crète, représentent, d'une manière schématique et barbare, des femmes longuement vêtues. Les terres cuites, d'un art

à peine supérieur, sont en forme de femmes nues et d'animaux. Les vases de fabrique locale comprennent un thymiaterion et deux poteries en imitation de calices. A côté de ces rares produits indigènes sont un grand nombre de petites œnochoés crétoises, dont quelques-unes paraissent d'imitation et faites à Thera, puis des fragments chypriotes, d'autres à rehauts blancs ou en terre claire, enfin des débris proto-corinthiens, corinthiens et attiques. La réunion de tous ces objets place la tombe Schiff vers le VII[e] siècle avant notre ère. Là encore, malgré la multiplicité des apports étrangers, nous ne pouvons constater aucune importation phénicienne. En revanche, des rapports étroits paraissent rattacher l'île à la Crète.

Tel est le résumé succinct du beau livre de M. Dragendorff. Parmi les conclusions auxquelles s'arrête l'auteur, beaucoup, il est le premier à le reconnaître, ont un caractère provisoire. Le temps et le progrès des fouilles feront un jour le départ des hypothèses : je ne doute pas qu'ils ne confirment beaucoup des vues du savant professeur. Peu d'ouvrages auront, plus que le sien, contribué à la connaissance des nécropoles archaïques et de la céramique géométrique.

A. DE RIDDER.

H. Lechat, *Au Musée de l'Acropole d'Athènes : Études sur la sculpture en Attique avant la ruine de l'Acropole lors de l'invasion de Xerxès (Annales de l'Université de Lyon,* nouvelle série, II. Droit, Lettres, — fascicule 10). 1 vol. in-8° de VIII-468 pages, avec 47 figures dans le texte et 3 planches. Lyon, A. Rey, et Paris, A. Fontemoing, 1903.

Il faut se féliciter de l'heureuse inspiration qui a engagé M. Lechat à recueillir en volume la série des importants articles qu'il a donnés, depuis une quinzaine d'années, en différents recueils, sur la sculpture attique avant les guerres médiques. Tous les archéologues les connaissent pour les avoir pratiqués souvent : ce qu'il convient d'ajouter, c'est qu'à être ainsi rapprochés, leur unité s'accuse davantage. Bien que l'auteur n'en ait pas eu à proprement parler le dessein, c'est en réalité toute l'histoire de la sculpture attique, jusqu'à la fin de ce qu'on peut appeler le *premier archaïsme,* qu'il nous a présentée, la plus substantielle, la plus riche en observations personnelles, la plus étroitement adéquate au sujet, que l'on ait encore écrite.

Les sculptures qui font l'objet de cette histoire ont toutes été découvertes dans les fouilles de l'Acropole, et elles y sont installées dans les salles du Musée. Elles forment donc une série de même provenance, de telle sorte qu'on peut être assuré que les analogies qu'on saisit entre elles procèdent bien d'une communauté d'origine, et que les

progrès de l'une à l'autre sont dus à l'effort d'une même école qui développe sa technique en renouvelant ses matériaux comme ses outils; il y a donc là pour l'étude une base exceptionnellement solide; et cette étude elle-même peut être entreprise dans des conditions d'une rare sûreté, puisque les œuvres restent réunies à proximité l'une de l'autre, au lieu d'être dispersées, comme il arrive trop souvent, dans les différents musées de l'Europe. M. Lechat a eu cette bonne fortune que la plupart d'entre elles venaient à peine de sortir de terre quand il a débarqué, pour la première fois, à Athènes. C'était une chance heureuse, comme aussi c'eût été un écueil pour un esprit moins méthodique et moins perspicace. L'impression qu'il a pu en ressentir n'a pas été influencée, sauf pour quelques détails accessoires, par des travaux préliminaires; elle a gardé toute sa liberté et sa fraîcheur. Le grand mérite de ses études, comme aussi leur attrait, en dépit de leur tenue un peu sévère, c'est que nous avons ici, à peu près exclusivement, le fruit d'un examen direct et prolongé des originaux eux-mêmes.

Des trois phases par lesquelles a passé à ses origines la statuaire attique, comme aussi vraisemblablement celle des autres contrées grecques, — le bois, le calcaire poreux, le marbre, — la première nous échappe complètement. Les deux autres forment la substance et la division naturelle du volume.

De certaines statues en marbre, très anciennes, on a souvent dit « qu'elles ont l'air d'être en bois ». La constatation est juste, mais trop sommaire : dans quelle mesure et pour quelles raisons elle est vraie, c'est ce que M. Lechat a établi dans une enquête très poussée sur les sculptures en pierre tendre, qui forment la transition naturelle et nécessaire entre le bois et le marbre, et dont on a retrouvé à l'Acropole de si importants spécimens en tout genre, bas reliefs, hauts reliefs, ronde bosse. La technique a toujours dépendu de deux éléments, l'outil et la matière; mais, tout au moins à l'origine, et pour la sculpture du calcaire, c'est l'outil qui a imposé le choix de la matière, et non la matière qui a suggéré le choix de l'outil. L'outil préexiste : c'est la scie, ce sont les gouges de différents calibres qui ont façonné les *xoana* de bois. Quand on voulut produire des œuvres plus durables, on ne songea pas du même coup à renouveler les instruments de travail; et n'ayant à leur disposition que la scie et que la gouge, les artisans de ces premières œuvres furent conduits à choisir la pierre la plus friable, une pierre coquillière très défectueuse, mais qui offrait le moins de résistance. C'est seulement quand la main sera plus exercée qu'elle s'attaquera à un calcaire plus dur et plus homogène, jusqu'au jour où l'artiste sentira son talent mûr pour aborder la pierre noble par excellence, le marbre. Par la persistance d'une période assez longue où les outils du bois continuèrent à façonner la pierre, s'expliquent certaines traditions de facture qu'on retrouve dans

les premières statues de marbre: tel détail du Moschophore, par exemple, n'est qu'une survivance de procédés surannés, qui disparaîtront bientôt, quand le ciseau, désormais nécessaire, aura obligé la main à plus de précision et invitera à une étude plus serrée de la vérité anatomique. A mesure que la technique se perfectionne, le style se forme, la personnalité de l'artiste apparaît: M. Lechat marque, avec un sentiment très juste, les qualités vigoureuses comme aussi les limites de cet art primitif, où des efforts hardis côtoient la maladresse et de singulières timidités. Il termine enfin cette première partie par une étude sur la composition des grands frontons de l'Acropole.

La seconde, nous l'avons dit, est réservée aux œuvres primitives en marbre, dont les « Corés » forment le groupe le plus important et le plus curieux. Elles ont été populaires dès le premier jour, ces Corés au charme si étrange, figées dans la même attitude et pourtant si vivantes, coquettes et pimpantes sous l'apprêt laborieux de leur attifement; mais personne ne les connaît, ne les a aimées et comprises comme M. Lechat; personne n'a traduit, avec de si heureuses nuances et de si jolies trouvailles d'expression, l'espèce de séduction particulière qu'elles exercent. Rien n'échappe à son analyse : il note les moindres particularités des physionomies, des chevelures, du costume, des parures, de la couleur; puis, les ayant décrites ainsi une à une avec la plus délicate minutie, il cherche à les distribuer en familles; quelques traits distinctifs, des différences de « manière » ou de style, imperceptibles si l'on s'en tient à un coup d'œil d'ensemble, paraissent s'accuser quand on y regarde de plus près et permettent d'établir certains groupements. Après tant d'années, M. Lechat a la satisfaction de pouvoir rester fidèle à la plupart des conclusions qu'il avait posées tout d'abord. Néanmoins, au cours d'un récent séjour à Athènes, il a tenu à revoir ligne par ligne ses articles, et il nous donne notamment une théorie un peu rectifiée du « méniscos » et surtout une interprétation plus juste du chitôn ionien. Pour clore le volume, voici encore des chapitres détachés sur Endoios, sur les statues « samiennes », etc.

L'illustration du volume est abondante et généralement fort bonne. Outre quelques belles héliogravures, elle contient les dessins d'un très grand nombre de morceaux restés inédits ou peu répandus; ils sont indispensables à l'intelligence du texte, et l'on saura gré à M. Lechat de les avoir si libéralement prodigués.

F. DÜRRBACH.

Université de Lyon (Faculté des lettres) : Catalogue sommaire du Musée de moulages pour l'histoire de l'Art antique, par H. Lechat. Lyon, Rey, 1903; 1 vol. in-12 de XVI-158 pages.

La plupart de nos Universités françaises possèdent maintenant des Musées de moulages. Celui de Lyon est un des mieux conçus,

des plus spacieusement installés, des plus méthodiquement organisés qui existent. Il occupe, presque en entier, le second étage de l'édifice commun aux Facultés des Lettres et de Droit. Les neuf salles dont il se compose, sans parler d'une dixième qui renferme les collections de photographies, ont un développement total de 130 mètres sur une largeur moyenne d'environ 10 mètres. Pour augmenter les surfaces d'exposition, des cloisons ont été établies perpendiculairement à la muraille, de manière à constituer des cabinets ouverts où l'on peut grouper, de la façon la plus étroite, les œuvres qu'il y a intérêt à rapprocher. Le classement est chronologique.

Ce Musée ne vaut pas seulement par l'abondance et la richesse. Il vaut encore et surtout par l'ordre et le soin. On ne s'en étonnera pas, quand on saura le nom de ses créateurs : M. Maurice Holleaux, qui eut l'initiative de l'entreprise, conduisit les délicates négociations du début, orienta les premiers achats (1893-1898); M. Henri Lechat, à qui revient le mérite de l'organisation définitive. Inauguré le 19 juin 1899 par M. Liard, le Musée de moulages de l'Université de Lyon est d'abord un admirable laboratoire d'enseignement universitaire. Mais il s'ouvre également au public. Pour en rendre l'accès fructueux, aussi bien aux amateurs qu'aux étudiants, un catalogue était nécessaire. M. Henri Lechat l'a rédigé.

Rien de plus utile qu'un répertoire de ce genre quand il est écrit par un vrai savant, qui élague et trie, condensant en quelques lignes la valeur de toute une bibliothèque. Le petit livre de M. Lechat, avec ses substantielles notices, ses références de choix, son information toujours si personnelle et précise, nous présente une histoire de l'Art grec en raccourci. Les travailleurs l'auront sans cesse à portée de la main, comme un de ces lexiques familiers qui aident la mémoire et rassurent le scrupule.

GEORGES RADET.

B. Haussoullier, *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion* (CXXXVIII[e] fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*). Paris, Bouillon, 1902; 1 vol. in-8° de XXXII-323 pages.

Un des regrets les plus vifs que pût formuler la science française était que les fouilles de Rayet et Thomas à Milet et à Didymes (1872-1873) n'aient pas eu de lendemain, que l'ouvrage où les deux explorateurs avaient commencé à présenter les résultats de leurs recherches, un des plus remarquables sortis de la collaboration de l'École française d'Athènes et de l'Académie de France à Rome, fût demeuré inachevé. Aussi M. Haussoullier a-t-il doublement droit à notre reconnaissance pour avoir rouvert en 1895 et 1896, avec Pontremoli, le champ de fouilles de Hiéronda, pour avoir repris, depuis 1897, l'examen des problèmes d'architecture et d'histoire, que ses devanciers avaient posés.

Des deux temples d'Apollon Didyméen mentionnés par les textes, le premier fut brûlé par Darius en 494; le second fut relevé à partir de 331, sous Alexandre. Mais, conçu dans des dimensions colossales et sur un plan démesuré, il ne fut jamais fini. C'est de ce deuxième sanctuaire, dont la construction s'échelonna sur plus de cinq siècles, jusqu'au règne de Caracalla, que s'occupe exclusivement M. Haussoullier. Didymes faisait partie intégrante de Milet et l'histoire particulière de Milet est inséparable de l'histoire générale de l'Orient. On trouvera donc, dans le livre pieusement dédié à la mémoire de Rayet par son continuateur, à côté d'une monographie du Didymeion, une contribution des plus précieuses à l'histoire des périodes hellénistique et romaine.

Outre une introduction, où l'auteur a groupé, en un corpus méthodique, tous les textes anciens relatifs à son sujet, les *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion* comprennent trois parties : I. Les Macédoniens, d'Alexandre à Séleucus Ier Nicator (334-281); II. Les Séleucides, que supplantent par intervalles les Ptolémées (281-190); III. Les Romains, des Scipions à Julien (190 avant J.-C. à 363 après). On sait combien, pour la période qui s'étend du partage de Babylone à la bataille de Magnésie du Sipyle, nos sources sont pauvres, contradictoires, indistinctes. L'époque des Diadoques est une brousse, celle des Épigones un désert. M. Haussoullier s'est courageusement avancé dans ces landes de buissons ras. Armé des textes épigraphiques récemment découverts, soit par lui, soit par d'autres, il jalonne, avec une science sobre, serrée, attentive, les mornes espaces désertiques. Ceux qui iront plus loin ou feront mieux devront d'abord rendre justice à la vaillance de son rôle de pionnier et se souvenir qu'il n'a pas craint de se déchirer aux épines.

La place me manque pour dresser, avec le détail et la précision nécessaires, le cadastre du terrain qu'il a défriché. Je signalerai du moins, parmi les pages dont j'ai tiré le plus de profit, l'exposé de l'administration des Séleucides, les remarques sur l'organisation du domaine royal, les observations, aussi neuves que pénétrantes, sur un texte bien des fois commenté: le fameux traité d'alliance de Smyrne et de Magnésie du Sipyle. M. Haussoullier ne nous a pas donné que des notes, comme il le dit modestement en tête de son livre. Beaucoup de ses aperçus resteront. Il en a de décisifs.

Georges RADET.

Studia Pontica : I. *A Journey of Exploration in Pontus,* par **J. G. C. Anderson.** Bruxelles, Lamertin, 1903; 1 vol. in-8° de 104 p., avec 16 planches ou figures et 9 cartes. Prix : 7 fr. 50.

Élève de Ramsay, dont il ne tarda pas à devenir l'émule, M. Anderson s'est fait un nom par ses recherches en Asie Mineure. Il a exploré

à plusieurs reprises la péninsule. Durant l'été de 1897, ce fut la Phrygie qu'il parcourut, depuis la frontière lydienne jusqu'à la lisière des Hauts Plateaux. Une belle récolte épigraphique, s'élevant à une centaine d'inscriptions, et de nombreuses déterminations topographiques, dont celle du site de Méros, signalèrent ce voyage, qui donna lieu à deux remarquables mémoires[1], l'un et l'autre accompagnés de cartes. En 1898, M. Anderson, continuant sa marche vers l'est, rayonna dans cette partie de la Galatie qui est comprise entre le Tembris, affluent du Sangarius, et l'Halys. Son butin, et celui de son compagnon de route, M. Crowfoot, dépassa le chiffre de 250 textes. Ce second voyage fut, comme le premier, l'objet d'importantes publications[2]. Une carte de la Galatie en deçà de l'Halys résuma les résultats géographiques obtenus. Durant l'été de 1899, M. Anderson, accompagné cette fois de MM. Welch et Munro, termina son trajet en diagonale du moyen Méandre au moyen Halys par une exploration de la boucle de ce dernier fleuve, entre Iskelib, Sivas, Niksar et Vezir-Keupru. Déjà, l'infatigable voyageur commençait à éditer les inscriptions recueillies dans cette région[3], quand, au printemps de 1900, M. Franz Cumont, de l'Université de Gand, et son frère, M. le capitaine Eugène Cumont, parcoururent à leur tour les mêmes districts Pontiques. Il y avait là matière à rivalité. Mais, pour le plus grand bien de la science, au lieu de se heurter, les explorateurs s'entendirent. Ils résolurent de condenser dans un ouvrage unique les notes et documents qu'ils avaient rassemblés à quelques mois d'intervalle et qui se complétaient les uns les autres. C'est en vertu de cet accord que l'actif et vaillant archéologue d'Oxford publie en anglais, chez un éditeur belge, le premier des quatre fascicules que doivent comprendre les *Studia Pontica*.

M. Anderson a conçu le plan de son livre de la façon la plus simple : comme un journal de marche. Il nous promène, en sept chapitres, d'Iskelib à Amasia, d'Amasia à Tavium, de Tavium à Sebasteia, de Sebasteia à Zela. Regagnant ensuite Amasia, il en repart pour Amisos, étudie cette route, puis la route de Samsoun à Néocésarée, puis le district de Comana et de la Dazimonitide. Son onzième et dernier chapitre nous ramène de Niksar à l'Halys. Chemin faisant, l'auteur, avec une information aussi nourrie que lucide, confronte et discute les données des itinéraires anciens, le témoignage des sources hagiographiques, les

1. *A Summer in Phrygia :* I (*Journ. of hellenic Studies*, t. XVII, 1897, p. 396-424) et II (*ibid.*, t. XVIII, 1898, p. 81-128).

2. D'abord : Anderson, *Exploration in Asia Minor during 1898*, dans *The Annual of the British School at Athens*, t. IV, p. 49-78 ; puis : *Exploration in Galatia cis Halym :* I, Crowfoot, *Primitive Remains in Galatia* (*Journ. of hellenic Studies*, t. XIX, 1899, p. 34-51 ; II et III, Anderson, *Topography, Epigraphy, Galatian civilisation* (*ibid.*, p. 52-134 et 280-318).

3. *Pontica* (*Journ. of hellenic Studies*, t. XX, 1900, p. 151-158. Cf. Munro, *Some Pontic Milestones* (*ibid.*, p. 159-166).

observations des voyageurs modernes. Il consigne les résultats de son enquête géographique dans une série de cartes claires, d'un dessin très net, où sont rectifiées les erreurs de tracé courantes. Parmi les assimilations adoptées, nous signalerons : Euchaïta (Elvan-Tchélébi), Euagina (au sud-ouest de Keuhné), Dazimon (Tocat), Gazioura (Turkhal), Phazimon (Vezir-Keupru). La détermination de ce dernier site est due, comme on sait, à une belle découverte épigraphique de M. Franz Cumont[1]. Ajoutons que M. Anderson a illustré ses discussions de vues de villes et de paysages. Les similis hors texte (vallée de l'Iris à Comana, Tocat, Vezir-Keupru) sont bien venues et parlent aux yeux. Ce premier fascicule des *Studia Pontica* est donc fait pour nous inspirer le désir de voir bientôt paraître les autres et pour ramener fortement l'attention (elle ne risque pas de languir) sur la contrée, riche d'histoire, qui fut le siège de la puissance de Mithridate.

GEORGES RADET.

Iungfer, *Ueber Personennamen in den Ortsnamen Spaniens und Portugals*. Berlin, Gaertner, 1902; in-4° de 22 pages.

Il s'agit des noms de lieux hispaniques tirés de noms de personnes. M. Iungfer nous donne des spécimens de ces formations, depuis l'époque ibérique jusqu'à la fin du Moyen-Age. Le plus grand nombre de ses exemples sont bien choisis : tous dénotent une grande connaissance des sources et des ouvrages de seconde main. Il y a quelques réserves à faire en ce qui concerne les étymologies basques. Identifier Basques et Vascons espagnols, c'est supposer démontrée une pure hypothèse : il n'y aurait pas de raison pour ne pas identifier aussi Vascons et Gascons. Les rapprochements aquitains sont sujets à caution : *Cocosates* = Castets est bien hardi. Que le nom d'homme *Andra* soit celtique, j'en doute fort. Je ne suis pas non plus persuadé que *-briga* soit d'origine gauloise. M. Iungfer aborde la question des noms tirés de noms de villas : *Illana* = *Julianum*, *Fusteña* = *Faustinianum*. Cette étude devrait être poussée plus loin. Je désirerais savoir s'il n'y a pas, en Espagne, une zone de noms en *-acum*, qui sont presque partout constants en Gaule. La toponymie de ces deux pays s'éclaircirait par la comparaison.

C. JULLIAN.

1. Cf. *Revue des Études grecques*, t. XIV, 1901, p. 32.

30 juillet 1903.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

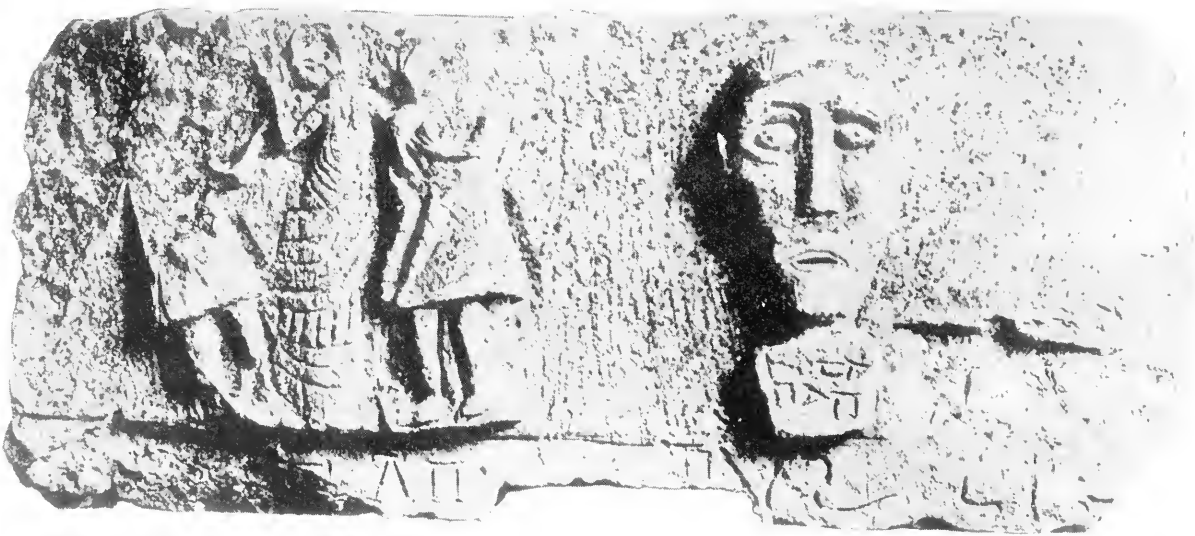

Phototypie Charles Chambon Bordeaux.

BAS-RELIEF GALLO-ROMAIN DE MONTSALIER (BASSES-ALPES)

Phototypie Charles Chambon Bordeaux.

MARS GAULOIS TROUVÉ DANS LES BASSES-ALPES

LA THALASSOCRATIE PHOCÉENNE

A PROPOS DU BUSTE D'ELCHE[1]

Salammbô ou Carmen? phénicienne ou gréco-ibérique? Je ne veux pas prononcer un jugement sur la question de l'origine de la célèbre « dame d'Elche ». Je désirerais seulement indiquer comment l'influence grecque a pu s'exercer directement dans le pays où cette dame a reçu le jour.

La domination carthaginoise sur les côtes d'Espagne a été précédée par une thalassocratie phocéenne. Nul doute n'est plus possible à ce sujet[2]. Mais cherchons les dates auxquelles elle a commencé et pris fin.

Les Phocéens ont pénétré dans les eaux espagnoles aux environs de la date à laquelle ils fondèrent Marseille (600-593 avant notre ère)[3]. En Bétique, ils connurent le roi Arganthonios[4], qui régna, dit-on, quatre-vingts ans et qui mourut

1. Cet article a paru dans le *Bulletin hispanique*, t. V, 1903, p. 101-112.

2. Depuis l'article de Théod. Reinach sur *la tête d'Elche au Musée du Louvre*, dans la *Revue des Études grecques*, t. XI, 1898, p. 39-60. Le mémoire de Zorn, *Ueber die Niederlassungen der Phokäer an der Südküste von Gallien*, Kattowitz, 1879, est insignifiant.

3. On trouve les dates de 600, 597, 593; cf Busolt, t. I, p. 285, n. 5. — Qu'il ne faut pas reculer la fondation jusqu'au moment de la chute de Phocée, c'est ce qui m'a toujours paru surabondamment prouvé par Dederich, *Rheinisches Museum*, t. IV, 1836, p. 99 et suiv.

4. Je crois bien, sinon à la longévité, du moins à l'existence d'un roi de Tartessus ayant accueilli et protégé les Grecs, et je ne puis pousser le scepticisme jusqu'à dire, avec Meltzer (*Geschichte der Karthager*, t. I, 1879, p. 168), qu'il n'est que « le représentant de la période phithellénique de l'histoire de Tartessus, période close par l'arrivée des Carthaginois ». Sur les rois de la dynastie à laquelle appartenait Arganthonios, cf. Justin, XLIV, 4. — Hérodote fait vivre Arganthonios pendant cent vingt ans; Anacréon lui donnait cent cinquante ans (Pline, VII, 154; Strabon, III, 2, 14; cf. Appien, *Iberica*, 63); d'autres, jusqu'à trois cents ans (Silius Italicus, III, 398, peut-être d'après Posidonius). Cette période de trois cents ans pourrait correspondre à la durée de la dynastie qui finit, je crois, à Arganthonios, ce qui la placerait de 840 à 540; mais il faut tenir compte aussi du fait que les Turdétans, héritiers des gens de Tartessus, avaient des annales poétiques, où ils augmentaient volontiers le nombre des années ou comptaient par des « années » sans doute beaucoup plus courtes que les années ordinaires : cf. Strabon, III, 1, 6

vers 541-540[1]. C'est donc entre 620 et 540 qu'ils débarquèrent pour la première fois sur les rivages de Tartessus[2].

Est-ce après, est-ce avant la fondation de Marseille? J'ai peine à croire que ce soit après. — Entre l'âpre Ligurie et la divine Bétique, l'hésitation n'était point possible. Celle-ci était la terre fabuleuse des métaux, des bestiaux innombrables, des moissons prodigieuses. C'est vers elle que se sont portées d'abord les convoitises de tous les peuples : Tyriens, Grecs, Carthaginois, Romains. Au VII[e] siècle, Tyr avait abandonné les mers occidentales, Carthage s'en approchait. Les Grecs essayèrent d'y arriver bons premiers. Colaeus de Samos vint à Tartessus vers 630[3] et y fit des bénéfices énormes : la Grèce entière acclama sa victoire commerciale[4]. En ce moment, il n'y avait, entre Cadix et Carteia, que des Barbares : la voie était libre pour les Grecs. — C'est alors, je crois, que les Phocéens se présentèrent à leur tour dans le détroit de Gibraltar : ils venaient d'inaugurer les vaisseaux à cinquante rames et les longs voyages sur mer[5]. Où porter avec plus de profit leur marine hardie et résistante, si ce n'est vers « les sources de

(d'après Posidonius?) : Τῆς παλαιᾶς μνήμης ἔχουσι ...ἑξακισχιλίων ἐτῶν, ὥς φασι, et c'est à ces traditions indigènes qu'il faut rattacher et les renseignements de Posidonius et ceux de Justin. — Le nom d'Arganthonios (signifiait-il « roi de l'argent » dans la langue indigène?) a pu parfaitement être un nom propre, le radical *argant, arganth, argent,* étant un des plus répandus dans l'onomastique et la toponomastique de l'antiquité et en particulier des pays occidentaux. — Nous suivons pour les dates la chronologie de Busolt (t. II, p. 459 et 753); on peut s'en séparer à 5 ans près, mais le rapport des dates entre elles, qui est le principal, est fixe.

1. Hérodote, I, 163 : Ἐτυράννευσε δὲ Ταρτησσοῦ ὀγδώκοντα ἔτεα, ἐβιώσε δὲ (τὰ) πάντα εἴκοσι καὶ ἑκατόν. Le renseignement de Pline (VII, 156) ne me paraît pas emprunté à Hérodote : *Arganthonium Gaditanum octoginta annos regnasse prope certum est : putant quadragesimo coepisse;* cf. Valère-Maxime, VIII, 13, ext. 4o, qui se sert exactement des mêmes expressions que Pline. Je me demande si la source première de cette tradition n'est pas Hécatée de Milet.

2. Je tiens à ne pas préciser, car, si l'on ne peut pas placer ailleurs Arganthonios, il est impossible de dire à coup sûr quelle était sa ville principale. Pline (VII, 156; cf. Valère-Maxime, VIII, 13, ext. 4) dit, en dehors de Posidonius et d'Anacréon : *Arganthonium Gaditanum;* Silius (III, 396, d'après Posidonius, cf. Strabon, III, 2, 14) dit : *Carteia;* Appien (*Iberica,* 2 et 64) dit : *Carpessus,* qui est dans sa pensée et à ces deux endroits la même chose que Carteia, et il est bien probable qu'Arganthonios régnait sur ces deux villes et plus loin, dans les terres et le long de la Méditerranée; cf. p. 322, n. 4. Je ne parle ici que des textes mentionnant le royaume d'Arganthonios; sur les différentes identifications de Tartessus, cf. Movers, *Die Phœnizier,* t. II, II[e] p., 1850, p. 594-614; et, contre lui, Unger, qui croit à l'existence d'une ville de ce nom (*Philologus,* supp. IV, 1884, p. 216-217).

3. Date acceptée par Busolt, t. I, p. 285.

4. Hérodote, IV, 152.

5. Hérodote, I, 163.

l'argent »? — Je placerai donc volontiers leur débarquement dans l'extrême sud de l'Espagne entre les années 620 et 600.

Arganthonios y était le seul maître. Il aimait les Grecs. Tous ces rois de la Bétique ont été des pacifiques et des intelligents. Il leur offrit des terres.

Mais les Phocéens refusèrent[1]. Aucune colonie ne fut fondée dans l'admirable région du Guadalquivir. En revanche, Marseille fut établie entre 600 et 593, chez les sauvages Ligures. Les Phocéens perdaient terriblement au change. — Il faut qu'il y ait eu une raison impérieuse pour les écarter de Carteia et de Cadix, et des Colonnes d'Hercule, et pour les rejeter, comme vers un pis-aller provisoire, dans la mer de Toscane.

Cette raison, c'est sans doute l'intervention de Carthage. C'est vers cette date qu'elle a dû jeter son dévolu sur Cadix, supposée fille de Tyr comme elle. Peut-être ne s'y est-elle pas dès lors établie à demeure. Mais elle a rappelé à ses habitants la parenté, vraie ou mythique, qui les unissait à elle[2]; elle s'est arrangée, par un traité ou autrement, à interdire aux Phocéens tout commerce ou au moins toute colonie au delà des colonnes d'Hercule[3].

Je ne crois pas, cependant, qu'elle ait été assez forte, vers 600, pour leur couper toutes les relations avec les indigènes de Carteia et de Cadix, sujets du roi Arganthonios. Plus d'un Phocéen séjournait auprès de ce dernier : s'il n'y eut pas de ville fondée dans la région de Tartessus, il y eut du moins un groupe d'amis ou d'hôtes du roi[4]. Il demeura, par leur intermédiaire, en relation avec Phocée même : quand les Perses menacèrent la Lydie et les cités grecques, il envoya de l'argent à la ville pour qu'elle se bâtît des murailles[5] (entre 549 et 541??).

1. Hérodote, I, 162.

2. Cf. Justin, XLIV, 5, sur les liens de consanguinité entre Cadix et Carthage.

3. Cf., dans le traité de Carthage avec Rome : Μὴ λῄζεσθαι ἐπέκεινα (Μασσίας Ταρσηΐου) Ῥωμαίους μηδὲ ἐμπορεύεσθαι, μηδὲ πόλιν κτίζειν (Polybe, III, 23, 4).

4. Appien, *Iberica*, 2 : Ἕλληνές τε ὁμοίως, ἐς Ταρτησσὸν καὶ Ἀργανθώνιον Ταρτησσοῦ βασιλέα πλέοντες, ἐμμεῖναι καὶ τῶνδέ τινες ἐν Ἰβηρίᾳ.

5. Hérodote, I, 163 : Ὁ δὲ πυθόμενος τὸν μῦθον παρ' αὐτῶν ὡς αὔξοιτο, ἐδίδου σφι χρήματα τεῖχος περιβαλέσθαι τὴν πόλιν. Il y a, cependant, plusieurs difficultés à rapporter cette anecdote à l'expédition d'Harpagos (voyez ce que dit à ce sujet Radet, *La Lydie et le monde grec*, 1892, p. 211), et je me demande s'il ne s'agit pas de quelques menaces faites contre Phocée par Crésus ou par un de ses prédécesseurs : la date pourrait donc être reculée de beaucoup au delà de l'année 540. Voyez, sur ces guerres, Radet, p. 194 et suiv.

Mais si les Phocéens avaient laissé aux Carthaginois le privilège de la route directe des gisements métalliques, qui était par Cadix et le Guadalquivir, ils tentèrent d'arriver par d'autres voies à ce but éternel des ambitions commerciales[1] : ils s'installèrent à l'entrée des vallées côtières de la Méditerranée, qui font brèche dans cet énorme bloc de minerais qu'était, disait-on, le noyau central de l'Espagne[2].

1. Cela a été bien montré par Th. Reinach, p. 53.

2. Sans parler de leurs établissements au nord de l'Èbre, qui visaient d'autres routes et d'autres gisements. — De traces de commerce hellénique dans la région pyrénéenne, je ne trouve que les suivantes chez Aviénus :

1° *Callipolis,* qu'il place (514-519) entre l'embouchure de l'Èbre et Tarragone; mais Müllenhoff, redressant ici les expressions du périple, identifie Callipolis et Barcelone : *Die Schilderung der Lage von Callipolis passt vollkommen auf Barcino* (I, p. 172); C. Müller, au contraire, accepte le texte, et place Callipolis au cap Salou (*Philologus,* t. XXXII, 1873, p. 118).

2° *Pyréné.* Voici le texte (558-560) : *In Sordiceni caespitis confinio | quondam Pyrenae latera civitas liti flaris (laris?) | stetisse fertur : hicque Masiliae incolae | negociorum saepe versabant vices.* Comme, dans toute cette région, Aviénus ne mentionne aucune des colonies de Marseille, ni Rhodé ni Emporium, on a supposé que ce nom de Pyréné dissimule une de ces deux villes, et, probablement, celle d'Emporium, traduit par Aviénus en *vices negociorum* (Christ, *Avienus,* 1868, p. 261, *q. n. v.*, et d'après lui, Unger, *Philologus,* suppl. IV, 1884, p. 261). Cela est fort ingénieux. Mais est-il prouvé qu'Emporium existât dès ce temps-là? Aviénus ne l'aura-t-il pas omis pour le même motif qu'il a omis Rhodé et Agde, parce que les Marseillais n'avaient pas encore fondé des colonies? Pourquoi Aviénus n'aurait-il pas mentionné Pyréné Emporium plus haut lorsqu'il décrit (544-547) la région du golfe de Rosas? Sa ville de Pyréné n'est-elle pas plutôt au nord qu'au sud du cap Creux? L'expression de *negotia, negotiandi,* n'est-elle pas habituelle à Aviénus (100, 114)? Hérodote, dont la source est contemporaine du périple, ne connaît-il pas la ville de Pyréné (II, 33)? N'est-il pas remarquable qu'Hécatée, lui aussi un contemporain de ce périple, ignore précisément Emporium, Rhodé, Agde et les mêmes villes que lui?

Si Aviénus ne parle pas de ces cités, dites-vous, c'est une erreur ou une lacune de sa part, car elles existaient au IV^e^ siècle. Mais savez-vous si le périple n'est pas antérieur de cent ans à leur fondation? Vous n'avez sur tous ces rivages qu'une demi-douzaine de textes, à date indécise, flottant l'espace de plusieurs siècles, et vous voulez les détruire ou les corriger l'un par l'autre? Ces misérables textes sont les seuls lambeaux qui ont survécu de l'histoire de ces pays depuis 620 jusqu'en 220. Pouvez-vous supposer que, dans ces trois ou quatre siècles, il n'y ait pas eu des changements innombrables dans la géographie politique du rivage? Voyez ce qui s'est passé en Sicile ou dans la Grande Grèce. Les rivages de l'Espagne ont vu se succéder toutes les thalassocraties méditerranéennes et toutes les invasions continentales. La même rade utile a été occupée tour à tour par les Carthaginois, les Grecs ou les Ibères, abandonnée et reprise peut-être à chaque génération. Cela, évidemment, complique d'une façon effrayante la science des textes anciens. Mais nous ne sommes pas pour faire de la science facile.

La vérité est que le rédacteur du périple d'Aviénus a décrit ces rivages au moment précis, le jour où il les a vus, et non pas, *summatim,* tels qu'ils pouvaient se présenter dans l'espace indéterminé d'un siècle d'autrefois. Si son témoignage vous paraît surprenant, ce n'est pas parce qu'Aviénus a changé le texte, c'est parce que les temps ont changé.

Je m'en tiens donc, le plus possible, au document que j'ai sous les yeux. Au nord des Pyrénées, dans une des anses admirables de Cerbère, de Port-Vendres, de Banyuls ou de Collioures, se trouvait, vers l'an 500, un grand marché indigène que visitaient

On les vit trafiquer près de l'embouchure de l'Èbre[1], s'arrêter près de celle du Jucar[2]. Et, ce qui fut beaucoup plus grave, ils bâtirent une vraie ville, Mainaké[3], près de l'em-

les Grecs et qu'ils appelaient *Pyrene*. Unger rectifie le texte ainsi (de même que Holder):

Quondam Pyrenae latera [juxta et insulam,
Alte tumentem] civitas, etc.,

sous prétexte qu'il y a une île près d'Emporium. Mais, dans le port de Collioures, vous avez l'îlot de Saint-Vincent, et, au lieu de *insulam*, qui vous empêche d'écrire *jugum* ou *prominens*, ou n'importe quoi? N'oublions pas, enfin, que tout ce coin du Roussillon a été extraordinairement visité dans l'antiquité, et que les rendez-vous d'indigènes y ont abondé: *Iliberris*, « la ville-neuve » (Elne, cf. *Bulletin hispanique*, 1902, p. 12), *Caucoliberis*, qui a dû signifier le « marché-neuf » ou quelque chose d'approchant (c'est aujourd'hui Collioures, cf. Alart, *Géographie historique des Pyrénées-Orientales*, 1859, p. 53 : une des meilleures monographies de ce genre que je connaisse), *portus Veneris* (Port-Vendres), *Cerveria* (Cerbère). Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que, au VI^e^ siècle, il ait existé dans ces parages, sous le nom de Pyréné, un important lieu de foire et d'échanges, entre Grecs et Barbares?

1. Aviénus, 491, place ici un nom de localité grecque : *Ad usque cassae [C] herronesi terminos*. A rapprocher de Strabon, III, 4, 6, qui nomme la localité de Χερρόνησος comme ville, et (plus hypothétiquement) d'Hécatée de Milet, fr. 16 : Τοὺ πόλις..., ἐν Ἰβηρίᾳ χερρόνησου (Étienne de Byzance) : Los Alfaques au sud de l'Ebre (Müllenhoff, p. 169; cf. Reinach, p. 56); Peñiscola (C. Müller, p. 117; Unger, p. 252). — L'idée d'Unger (p. 275), qu'il faut chercher les localités indiquées par Hécatée du côté de l'étang de Thau, me paraît inadmissible.

2. Aviénus, 476-477 : *Hemeroscopium quoque habita[ta] pridem hic civitas*. Identifié avec Denia par Müllenhoff (I, p. 161) et bien d'autres; mais Reinach a très bien montré (p. 45) qu'Héméroscopium doit être cherché plus au nord, peut-être à Cullera près de Valence. Il doit y avoir, en effet, une lacune dans le texte de Strabon relatif à cette ville (III, 4, 6).

3. Aviénus identifie complètement Malaga et Mainaké (426-427) : *Malachae flumen, urbe cum cognomine, Maeneace prior[e quae] vocata est saeculo*. Tout le monde paraît d'accord pour voir là une erreur d'Aviénus, due sans doute à une interpolation postérieure au texte du périple primitif : et cela, parce que Strabon (d'après Posidonius?) distingue avec une extrême netteté l'un et l'autre sites et reproche à quelques-uns de ses prédécesseurs de les identifier : Ταύτην (Μάλακαν) τινὲς τῇ Μαινάκῃ τὴν αὐτὴν νομίζουσιν, ἣν ὑστάτην τῶν Φωκαϊκῶν πόλεων πρὸς δύσει κειμένην παρειλήφαμεν, οὐκ ἔστι δέ· ἀλλ' ἐκείνη μὲν ἀπωτέρω τῆς Κάλπης ἐστί, κατεσκαμμένη, τὰ δ' ἴχνη σώζουσα Ἑλληνικῆς πόλεως, ἡ δὲ Μάλακα πλησίον μᾶλλον, Φοινικικὴ τῷ σχήματι (III, 4, 2). J'hésite, cependant, à propos de pays que nous connaissons si mal, et quand il s'agit d'une histoire répartie sur six siècles, à donner tort à Festus Aviénus sur le dire d'un écrivain postérieur de cinq cents ans à son périple. Il pourrait se faire que Malaga et Mainaké aient été la même ville, tour à tour phocéenne et punique, et qu'il y ait eu non loin d'elle un autre comptoir grec, phocéen ou marseillais, dont les ruines auront été plus tard identifiées avec Mainaké. Quand on songe que moins de deux cents ans après la mort de Charlemagne, les Francs se trompaient sur l'emplacement véritable de son palais de Cassinogilum, on peut bien croire que les coureurs de rivages aient oublié le vrai site de Mainaké. C'est, d'ailleurs, une des choses qui s'oublient le plus vite, que l'exacte localisation d'un lieu historique. — Le Pseudo-Scymnus (146-147) place Mainaké près des Colonnes d'Hercule et en fait Μασσαλιωτικὴ πόλις. Cela peut vouloir dire, sans doute, que Mainaké a passé pendant un temps (reconstruite à la même place, ou plus loin) sous la domination marseillaise (après 480). Mais le périple de ce nom est un document tout différent de celui d'Aviénus, plein de spéculations hasardeuses et de conjectures rapides : le même Pseudo-Scymnus ne fait-il pas fonder Eléa (250) par les Marseillais et les Phocéens? — Etienne de Byzance place *(s. v.)* Μάκη ou Μαινάκη en Celtique, ce qui, dit justement Th. Reinach (p. 54), « est incompréhensible. »

bouchure du Guadalhorce, dans la région de Malaga. Cette rivière ouvrait, pour pénétrer aux mines, une voie presque aussi directe que celle du Guadalquivir[1] : c'est celle que suit aujourd'hui le chemin de fer de Malaga à Cordoue[2], lui-même héritier[3] d'une vieille route romaine. Malaga, Cadix, sont encore, et furent souvent rivales : les Phocéens dans la vallée du Guadalhorce, c'était la plus terrible concurrence qui pouvait menacer Carthage[4].

Ces établissements phocéens, s'ils ne sont pas contemporains de Marseille[5], ne lui sont postérieurs que de peu de temps. Je placerai leur création entre 593 et 540, date de la prise de Phocée par les Perses. C'est dans ce demi-siècle, mettons entre 593 et 549[6], que j'intercalerai les quarante-quatre années de thalassocratie que les chronologistes anciens attribuaient à la marine de Phocée[7].

1. Cordoue était, évidemment, le centre sinon de production, du moins d'entrepôt du bassin minier de la Bétique. Car on signale l'or dans cette ville, ou plutôt dans ses terres (Silius Italicus, III, 401), et à *Cotinae*, sur la rive droite du Bétis, et en aval (Strabon, III, 2, 3); l'argent à Castulo, Ilipa, Sisapo (Polybe, X, 38; Strabon, III, 2, 3 et 11); le cuivre également à *Cotinae* (Strabon, III, 2, 3). Toutes les montagnes qui forment la ceinture du Guadalquivir sont aujourd'hui encore l'une des deux grandes régions minières de l'Espagne.

2. Ne pas oublier, d'ailleurs, que, dans l'arrière-pays montagneux de Malaga, il y a κάνταβρα χρυσεῖα καὶ ἄλλα μέταλλα. Ajoutez, dans les eaux de Malaga, ταριχείας μεγάλας (Strabon, III, 4, 2). Le pays, à tous les égards, est à peine inférieur à la Bétique du Guadalquivir.

3. En partie seulement. La route romaine passait par Antequera.

4. Il est fort possible que l'installation des Phocéens dans la région de Malaga se rattache à leurs relations amicales avec Arganthonios. Ce dernier était dit « le roi de Tartessus », et Aviénus étend le domaine primitif des *divites Tartesii* bien au delà de Malaga, vers l'est, jusque vers le cap de la Nao (463; de même, Pseudo-Scymnus, 148; cf. Müllenhoff, t. I, p. 159; Reinach, p. 47). Je ne dis pas que les Tartessiens occupassent, sans solution de continuité, toutes les contrées maritimes, depuis le Bétis jusqu'au cap: mais il est fort possible que, de leur empire intérieur, de larges bandes de territoire soient venues rejoindre quelques régions utiles du rivage; ou, encore, qu'ils aient eu des territoires côtiers enclavés dans des possessions étrangères. De fait, Aviénus spécifie très nettement que les *Tartesii porrig[un]tur in Calactieum sinum*, qui est le rivage d'Estepona (424), et que l'île de la Lune, près de Malaga, est *Tartesiorum [ju]ris* (428). Là étaient donc peut-être des terres du roi Arganthonios; là peut-être celles qu'il offrit aux Phocéens, et celles qu'acceptèrent ceux qui demeurèrent près de lui.

5. L'arrivée des Grecs à Pyréné est postérieur, semble-t-il, à la fondation de cette ville.

6. La première de ces dates est la date la plus basse à laquelle on puisse placer la fondation de Marseille. Il est à remarquer que les quarante-quatre ans de la thalassocratie phocéenne s'achèvent au moment où Phocée devient sujette de Crésus.

7. Eusèbe, édit. Schœne, p. 226: *Ex Diodori scriptis breviter, de temporibus Thalassocratorum... Phokaei, ann. XLIV; Samii, ann...*

Je ne peux pas admettre que les Phocéens aient occupé les rivages de la Méditerranée occidentale sans livrer de rudes combats contre les Carthaginois. Ceux-ci, depuis 654-3, étaient installés à Iviça *(Ebusus)*[1], c'est-à-dire face au cap de la Nao, exactement à mi-chemin entre Marseille et Malaga. Pour être maîtres de cette route, qui leur était indispensable, les Phocéens devaient avoir raison de leurs rivaux. Les Carthaginois furent vaincus par eux, sans doute dans plusieurs rencontres, vers le temps où se fondait Marseille. Du cap de l'Aigle au Guadalhorce, les mers appartenaient à Phocée[2].

Vers le même temps, ou peu après, les Phocéens songèrent à l'autre bassin de la Méditerranée occidentale, celui de la mer Tyrrhénienne, où dominaient les Étrusques. Vers 560, ils s'installèrent à Alalia, en Corse[3], menaçant de là l'Italie et les mines de l'île d'Elbe. Un empire maritime se préparait pour eux dans les mers de l'Occident, avec trois points d'appui admirablement situés : Alalia, vis-à-vis le Tibre; Marseille, près du Rhône; Mainaké, près de la brèche qui menait au Bétis; les trois vallées essentielles du monde occidental allaient tomber sous leur influence[4].

Mais, vers 540, Phocée fut prise par les Perses, et près de la moitié de ses habitants émigrèrent vers Alalia et les eaux italiennes.

1. Timée *apud* Diodore, V, 16; Geffcken, p. 154.

2. C'est ainsi que j'interprète le texte fameux de Thucydide (I, 13) : Φωκαῆς τε Μασσαλίαν οἰκίζοντες Καρχηδονίους ἐνίκων ναυμαχοῦντες, texte qui est peut-être le passage de l'historien grec qui a été le plus souvent discuté; voyez, notamment, dans ces dernières années : Meltzer, *Geschichte der Karthager,* t. I, 1879, p. 485; Sonny, *De Massiliensium rebus quaestiones,* 1887, p. 12 (qui regarde ce passage comme interpolé, solution par trop commode); Habel, *Wochenschrift für klassische Philologie,* 1888, col. 1283 et s.; Classen et Steup, édit. (4ᵉ) de Thucydide, 1897, p. 346 et s. (Steup a eu le tort d'abandonner l'explication donnée par Classen dans sa 3ᵉ édition, explication que je crois la meilleure); Clerc, *Les Phéniciens dans la région de Marseille,* 1901, p. 6. Le tort d'un certain nombre de commentateurs a été, en cette affaire comme en matière d'explication d'Aviénus, de croire qu'il n'y a jamais pu y avoir qu'une guerre entre Marseille et Carthage, et que c'est toujours à la même que les anciens font allusion. J'imagine, au contraire, que de 600 à 218, l'état de guerre fut normal entre les deux villes, avec des vicissitudes infinies.

3. Hérodote, I, 165.

4. L'importance de la navigation grecque dans les eaux espagnoles au VIᵉ siècle est encore attestée par l'abondance, chez Aviénus, de noms géographiques d'origine hellénique; on les trouvera réunis chez Sonny (p. 69 et 70), qui les attribue, je crois, à tort, aux Marseillais.

Fait étrange, ils ne se rendirent pas à Mainaké, qui était, et de beaucoup, la région la plus riche, la plus fertile, la mieux située de toutes leurs possessions lointaines. C'est, nous dit Hérodote, parce qu'Arganthonios, le roi philhellène de Tartessus, était mort[1]. Ce qui signifie, je crois, ceci : que Carthage avait, dès lors, solidement occupé Cadix[2], que les terres et les mers de l'Espagne étaient moins sûres pour les Grecs qu'auparavant, que la dynastie des bons rois de la Bétique avait pris fin, et que les Puniques avaient commencé à tenir leur revanche sur leurs rivaux de Phocée.

Ils achevèrent leur œuvre cinq ans plus tard. Vers 535, Carthaginois et Étrusques décidèrent d'en finir. Ils unirent leurs flottes et, dans les eaux de la Sardaigne, attaquèrent les Phocéens. Ceux-ci s'attribuèrent la victoire. En réalité, ils perdirent tous leurs vaisseaux. Alalia fut évacuée. Les débris des fugitifs se réfugièrent à Marseille ou dans la Grande-Grèce[3]. La mer Tyrrhénienne fut rendue aux Étrusques, et Carthage devint ou redevint souveraine dans les eaux espagnoles.

C'est peu après cette date de 535 que je mettrai la destruction des comptoirs phocéens de l'Espagne, le reflux des Grecs dans Marseille, désormais isolée en Occident. Un voyageur a fait, au début du siècle suivant[4], une tournée de cabotage

1. Hérodote, I, 165. Le fait qu'Hérodote mentionne la mort d'Arganthonios à propos de l'immigration phocéenne à Alalia montre bien qu'il tient à expliquer pourquoi elle ne s'est pas dirigée vers l'Espagne.

2. C'est donc vers 540, et dans le temps même où les Perses conquéraient l'Ionie, que je placerai le retour offensif des Carthaginois en Espagne et la prise de possession de Cadix par leurs flottes. Il y a toujours eu, dans l'histoire de la Méditerranée, entre les faits de l'Orient et ceux de l'Occident, une corrélation qu'il serait puéril de ne pas reconnaître. — Je ne me dissimule pas, d'ailleurs, que la date de l'installation des Carthaginois à Cadix est à la fois la plus importante et la plus obscure de l'histoire de l'Espagne ancienne. Je donne ma solution comme une conjecture, et rien de plus. Elle est, du reste, appuyée par le texte de Justin (XLIV, 5), qui dit : *Post regna deinde Hispaniae* (c'est-à-dire après la fin de la dynastie indigène d'Arganthonios) *primi Karthaginienses imperium provinciae occupavere.* Justin ajoute que Cadix fut alors menacé *finitimis Hispaniae populis* (les Ibères? cf. p. 326, n. 2) et qu'elle appela Carthage, qui la sauva et l'annexa. Voyez, sur cette question, Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e p., 1850, p. 602; Meltzer, t. I, p. 480 et 486; et, en dernier lieu, Atenstaedt, *De Hecataei Milesii fragmentis quae ad Hispaniam et Galliam pertinent*, Leipzig, 1891, p. 46 et s.

3. Hérodote, I, 166 et 167.

4. Toutes les fois qu'Aviénus parle d'un comptoir grec, sauf Marseille (vers 704), il emploie le passé : *Maeneace prior[e quae] vocata est saeculo* (427); *Hemeroscopium quoque habita[ta] pridem hic civitas* (476-477); *in quis et olim prisca Callipolis fuit* (513); de même Pyréné, *quondam* etc. (559); Arles, *Theline vocata sub priore saeculo* (690). —

sur les côtes méditerranéennes, de Cadix à Marseille. Il les a décrites avec une extraordinaire précision. Or, partout où les Grecs s'étaient arrêtés ou établis, il n'a trouvé que des ruines ou des souvenirs. Tout le rivage est désormais évacué par les marchands helléniques[1].

Il est possible, au surplus, que Carthage n'ait pas été seule responsable de ces ruines. Elle avait, pour l'aider ou la remplacer dans cette besogne, des indigènes de l'Espagne, et notamment les Ibères, qui étaient ceux du nord-ouest de la péninsule et qui habitaient entre le cap de la Nao et les Pyrénées[2]. Ces Ibères, bien différents des pacifiques habitants de Tartessus[3], étaient des guerroyeurs, brigands de terre et de mer.

Je sais bien l'objection qui a été souvent faite : l'emploi du passé n'est pas l'œuvre du rédacteur primitif du périple, il vient d'un remanieur postérieur, il peut venir d'Aviénus lui-même. Et cela peut être vrai dans quelques cas. Je ne peux me décider cependant à généraliser cette règle, et à ne pas voir dans ces cas des exceptions assez rares. Si Aviénus ou l'un des remanieurs qui l'ont précédé avaient voulu rappeler que telle ou telle ville n'existaient plus de leur temps, ils ne se seraient pas servis du présent pour un si grand nombre de villes ou de peuples disparus après le VI^e^ ou le V^e^ siècle, par exemple : *Attollit inde se Sicana civitas* (479), cité qui existait, en effet, vers 500 (Hécatée, fr. 15), et qui n'est mentionnée nulle part ailleurs; Ilerda du Sud, *prima eorum civitas Ilerda surgit* (475); *urbs Massiena surgit* (451-452), que Carthagène a remplacée. Pour moi, et ce que je dis de l'Espagne est vrai de la Gaule, le périple, presque partout, nous donne l'état des rivages tels qu'ils se présentaient avant la colonisation marseillaise, après la ruine de la colonisation phocéenne, dans cette période (entre 535 et 480) de trouble et de désolation où Carthage s'emparait des eaux occidentales, et où les Ibères étendirent leurs ravages, leurs domaines et leur nom au nord de l'Èbre et au sud du Jucar. — Cf. aussi sur la confiance que mérite Aviénus, Martins Sarmento, *Ora maritima*, 2^e^ édit., Porto, 1896, p. XV.

1. Plus j'examine, en effet, Aviénus, plus je souscris aux conclusions de Müllenhoff (I, p. 202) ou de Sieglin, ce dernier plaçant le périple vers 470. Déjà Uckert avait été frappé des rapports existant entre Hécatée et Aviénus (*Geographie*, II, 1^re^ p., 1821, p. 246). — Entre autres adversaires du système de Müllenhoff, Unger (*Philologus*, suppl. IV, 1884, p. 198) rejette après 400 la date du périple, et voici pourquoi : le périple ne connaît que Pyréné comme ville marseillaise sur les côtes espagnoles, et Marseille possédait là Mainaké et Héméroscopium; donc il a été écrit après la chute des colonies marseillaises, c'est-à-dire après 400. — Mais Unger ne distingue pas entre la thalassocratie phocéenne et la thalassocratie marseillaise, qui se placent à deux époques très différentes, séparées l'une de l'autre par la revanche de Carthage.

2. Les plus anciens textes sur l'emplacement des Ibères sont absolument d'accord pour les localiser dans cette région; voyez les fragments d'Hécatée (fr. 4-18), Aviénus (472, 474, 480), Hérodote (I, 163), Pseudo-Scymnus (vers 199, d'après Ephore?). — J'avoue hésiter seulement sur un point : il ne m'est pas absolument prouvé que les Ibères se soient primitivement étendus jusqu'au pied même des Pyrénées (Aviénus, 552).

3. Cela a été très bien indiqué par Reinach, p. 46-48 : « Les Tartessiens étaient infiniment plus civilisés et plus philhellènes que les Ibères, qui l'emportaient, en revanche, par leurs qualités militaires. » — Quelles différences ethniques et linguistiques séparaient ces deux groupes de populations? Nous ignorerons probablement toujours les premières. Les secondes seront peut-être connues le jour où l'on fera l'étude systématique et chronologique des noms de lieu. Je crois que c'est la langue

Ils paraissent s'être mis en branle, entre autres époques, dans la seconde moitié du VI^e^ siècle, au moment même de la ruine de l'empire phocéen[1]. Ils ont tracassé plus d'une fois les Tartessiens et Cadix[2]. Ils ont été, pour beaucoup, la cause de l'abandon ou de la destruction des villes de tout le rivage méditerranéen de l'Espagne[3]. Ce fut peut-être sous leurs coups que disparut l'État d'Arganthonios. Carthage, si elle ne s'est pas alliée à eux, a profité du trouble qu'ils ont jeté entre le Jucar et le Guadalquivir. Elle a trouvé parmi eux, le moment venu, des mercenaires. Les Ibères ont combattu en Sicile, à la bataille d'Himère (480), sous les ordres d'un général carthaginois et contre les Grecs[4].

La chute de la thalassocratie phocéenne, correspondant aux incursions des Ibères, a donc été pour l'Espagne orientale une ère de très grands désastres, à la fois matériels et moraux. De l'alliance entre les Grecs de Phocée et les royautés accueillantes de Tartessus aurait pu naître une culture nouvelle et originale. Le triomphe de Carthage et les progrès des Ibères ont amené, pour un temps et sur ce point, un recul de la civilisation. Les choses ne changeront qu'après la bataille d'Himère (480). — Si la tête d'Elche est une œuvre hellénique d'entre 500 et 450, elle ne peut être due qu'à un

des Ibères qui a fourni les *Iliberris* ou « ville neuve », nom qu'on rencontre depuis Auch jusqu'à Grenade, et dont l'extension correspond aux progrès successifs de la puissance de ce peuple. A-t-elle aussi fourni les *Ilerda, Ilipula* (« vieille ville »??), etc. ; c'est fort possible. Mais Ἑλιβύργη, qui est très certainement le nom d'une ville tartessienne, ne peut-il être rapproché de ces noms-là (Hécatée, fr. 4)?

1. Il me semble que le temps du périple suit de très près celui des incursions ibériques hors de leur domaine propre, et que le document nous fait assister, en quelque sorte, à l'extension du nom d'Ibère (vers 247-248, 463, 473-474, 552, 613).

2. Macrobe, *Saturnales*, I, 20: *Theron, rex Hispaniae citerioris, cum ad expugnandum Herculis templum* etc. Il est bien probable que cette attaque a été la cause directe, vers le temps de la mort d'Arganthonios, du recours désespéré de Cadix à Carthage. Cf., diversement, Movers, II, 2, p. 658.

3. Remarquez qu'Aviénus dit spécialement des deux villes qu'il appelle ibériques, l'Ilerda du Sud (475) et Sicana (479), qu'elles sont bien debout.

4. Hérodote, VII, 165. Au surplus, il ne serait pas impossible que, plus tard, peut-être passé 480, les Ibères se soient retournés contre les Carthaginois vaincus, et qu'ils aient de nouveau menacé ou peut-être même occupé Cadix (cf. Athénée, Περὶ μηχανημάτων, p. 9, Wescher; Vitruve, X, 13). On ne comprendra jamais bien cette histoire si l'on ne songe pas à ces constantes alternatives de thalassocraties et d'invasions. Il ne faut pas compter par siècles, mais par quarts de siècle, quand on veut la reconstituer. Et l'auteur des listes de thalassocrates (cf. p. 322, n. 7) avait raison dans sa manière de compter.

métèque phocéen demeuré en terre barbare, enfant perdu de l'Ionie vaincue. Mais, je le répète, je ne veux point prendre parti dans les discussions que le buste a soulevées.

Camille JULLIAN.

ARGANTHONIOS ET LE MUR DE PHOCÉE

Voici, après avoir lu les pages qui précèdent, la conjecture que je propose relativement à la date de la construction des murs de Phocée avec l'argent d'Arganthonios. Il est hors de doute que l'expression τὸν Μῆδον désigne le grand empire iranien dont les Mèdes et les Perses furent successivement les maîtres. C'est bien Cyrus qui est mentionné dans le passage qui nous occupe. Mais alors nous nous heurtons aux invraisemblances et aux impossibilités qu'ont signalées tous les commentateurs. Je ne vois qu'un moyen d'en sortir. Hérodote s'est très souvent servi d'Hécatée et il ne l'a pas toujours mis en œuvre avec exactitude. Mon avis est que le renseignement sur Arganthonios provient d'Hécatée, et qu'Hécatée par les mots τὸν Μῆδον désignait le prince sous lequel la puissance mède atteignit son apogée, à savoir Cyaxare. Je rapporterai donc l'édification du rempart de Phocée à l'époque de la guerre entre Cyaxare et Alyatte (591-585).

Dans cette hypothèse, tout devient clair. Vers le début du VI^e^ siècle, Phocée, qu'aucun texte ne nous montre en lutte avec les rois de Sardes, leur était sans doute unie par des liens de commerce et d'amitié, probablement même par une de ces conventions, ὅρκια, συνθῆκαι, comme les Mermnades en ont signé tant d'autres avec les cités grecques de la côte. Sur ces entrefaites, éclate le différend entre Alyatte et Cyaxare. Les Mèdes viennent d'anéantir Ninive. Ils s'annexent toute la vallée supérieure du Tigre et pénètrent en Cappadoce. Leur flot menaçant bat la rive droite de l'Halys. On conçoit que ces foudroyantes conquêtes et, plus que tout, la destruction de

l'empire assyrien aient frappé les imaginations grecques, pleines de la prestigieuse légende de Sémiramis. A peine remises de l'invasion cimmérienne, les villes d'Ionie voient un formidable orage s'amonceler sur les Hauts Plateaux. Est-ce qu'un appel des Phocéens à leur ami Arganthonios n'a pas alors toute sa raison d'être? Est-ce que la phrase πυθόμενος τὸν Μῆδον ὡς αὔξοιτο n'a pas ici toute sa valeur? Est-ce que, depuis l'apparition des Mèdes sur la frontière lydienne jusqu'à la bataille de l'éclipse qui met fin aux hostilités après une lutte ouverte de cinq ans, les Phocéens n'ont pas eu toute la latitude voulue pour informer Arganthonios de leurs craintes, recueillir ses subsides et fortifier leur cité?

Et comme la chronologie s'arrange! Vers 630, voyage de découverte de Colæos de Samos. Entre 620 et 600, arrivée des Phocéens à l'embouchure du Guadalquivir, relations avec les Tartessiens, fondation de comptoirs. Aux environs de 591, mission en Bétique, libéralités d'Arganthonios, construction du rempart de Phocée. J'incline à croire que la longévité fabuleuse attribuée au roi de Tartesse n'a été imaginée que pour faire tenir dans un même règne les événements compris entre l'exploration de Colæos et l'édification du mur phocéen faussement rapportée au temps de la conquête de l'Ionie par Harpage.

D'ailleurs, il en était sans doute du nom d'Arganthonios en Bétique comme du nom de Syennésis en Cilicie : il doit avoir été celui de tous les rois de la dynastie tartessienne. Ceci nous expliquerait que l'on ait fait régner jusqu'à trois cents ans l'ami des Phocéens.

GEORGES RADET.

L'ADHÉSION DE L'ILLYRICUM

A LA CAUSE FLAVIENNE

EXAMEN CRITIQUE DU RÉCIT DE TACITE

I

Tacite ne gagne pas toujours à être relu souvent et de près. Je l'ai démontré naguère ici même [1] par un exemple, en étudiant la préface des *Histoires*. Je me propose aujourd'hui de réitérer la démonstration sur une page bien connue du deuxième livre, celle où il raconte comment les légions des trois provinces illyriques se rallièrent au parti de Vespasien [2]. Il va de soi que je n'ai pas pris ce récit au hasard. Dans l'ample collection de pièces annotées que je me suis formée en vue d'un travail d'ensemble sur les *Histoires*, j'ai choisi celle-ci, parce qu'elle m'a semblé typique; mais plusieurs autres l'étaient à peu près autant, et j'ai eu l'embarras du choix. Encore ne veux-je parler que des pages de Tacite qui jusqu'à présent sont restées, à ma connaissance, exemptes de reproche.

Quand je mets le récit en question dans cette catégorie, je fais abstraction des critiques du vieux commentateur Rhenanus. Les fautes qu'il y signale et qu'il corrige, si elles étaient réelles, seraient imputables non à l'auteur, mais à quelque copiste. D'ailleurs elles sont imaginaires, et Savile a eu grandement raison de prendre contre lui la défense du texte. Seulement il a eu tort, selon moi, d'en affirmer avec l'intégrité la beauté parfaite : « Non video quid requiri possit

1. Vol. III, 1891, p. 41 et suiv.
2. II, 85-86.

ad hujus narrationis perfectionem, quae optima mihi videtur et praeferenda aliis in hoc libro [1]. » Quoique ce jugement n'ait trouvé, que je sache, aucun contradicteur, je ne saurais en admettre la partie absolue. Il me paraît, au contraire, que cette narration laisse beaucoup à désirer, tant au point de vue littéraire qu'au point de vue historique. Parmi ceux qui auront eu la patience de me lire attentivement, peut-être quelques-uns se rangeront-ils à mon avis; j'espère donner à tous l'impression que, sans respect superstitieux de l'opinion reçue, mais aussi sans aucune visée d'originalité paradoxale, je dis en toute franchise ce qu'après mûre réflexion je crois être la vérité.

II

Après avoir exposé comment Vespasien fut proclamé empereur par les armées d'Orient, ses plans et préparatifs de guerre contre Vitellius, l'entrée en campagne de son lieutenant Mucien [2], Tacite introduit, au moyen de cette transition, le récit des événements favorables à la cause flavienne, qui se passèrent alors dans les provinces du Danube : « Adcelerata interim Vespasiani coepta Illyrici exercitus studio transgressi in partes. » De cette phrase même, et aussi du contexte, il résulte évidemment que l'historien nous donne la révolte de l'Illyricum comme postérieure à celle de l'Orient. Si l'adverbe *interim* est assez vague [3], *adcelerata* et *transgressi in partes* le précisent suffisamment pour que l'opinion de Tacite sur la question de chronologie relative ne soit pas douteuse : les événements du Danube ne firent que hâter la réalisation d'une entreprise déjà conçue et engagée; l'armée de l'Illyricum ne fit que se rallier à un parti déjà constitué. D'ailleurs Tacite a catégoriquement affirmé plus haut que Vespasien fut proclamé

1. J'emprunte la citation au *Tacite* de Jac. Gronov.

2. II, 79-84.

3. Savile, qui vient pourtant d'affirmer que cette narration est parfaite, ne peut s'empêcher d'observer : « Quoad tempus Illyricae a Vitellio defectionis, ut temporum notandorum ubique incuriosus maxime Tacitus, ita Sueton. *Vit.* 15 faculam allucet : *octavo imperii mense desciverunt ab eo exercitus Moesiarum atque Pannoniae;* ut in Augusti principium aut Julii finem incidisse videatur. » Nous reviendrons tout à l'heure à ce témoignage de Suétone.

d'abord en Égypte, « initium ferendi ad Vespasianum imperii Alexandriae coeptum[1]; » il nous apprend plus bas que les légions du Danube se déclarèrent pour Vespasien après avoir reçu les lettres par lesquelles il les avisait, comme toutes les autres armées, de sa proclamation en Orient[2]. *Interim* marque donc la simultanéité des faits qui vont être racontés seulement avec les plus récents d'entre ceux qui viennent d'être racontés, c'est-à-dire avec les préparatifs de guerre et le départ de Mucien pour l'Europe. Nous pouvons même préciser davantage. Puisque Mucien, au moment d'entrer en campagne, hésite s'il attaquera l'Italie par terre ou par mer[3], et, dans sa délibération, ne fait pas venir en ligne de compte l'appoint considérable que la défection de l'Illyricum apportait à la cause flavienne, c'est que, d'après Tacite, il n'est pas encore informé de cette défection; il se décida sans doute à prendre la route de terre justement lorsqu'il en reçut la nouvelle, ou, pour mieux dire, la première nouvelle. Car les choses, telles que Tacite les raconte, ne se passèrent pas en un jour, et Mucien ne les apprit pas toutes en une fois. *Interim* embrasse un laps de temps qui commence vers le moment où Mucien se dirige d'Antioche sur Byzance[4]. De ce que la première défection connue à Rome fut, au témoignage de Tacite lui-même[5], celle de la troisième légion, stationnée en Mésie, il ne faudrait pas conclure que ce point initial doit être reporté plus haut et que le début du soulèvement danubien fut, pour le moins, contemporain du soulèvement oriental. Les nouvelles d'Orient arrivèrent à Vitellius en retard sur celles du Danube, parce que Vespasien et ses partisans firent de leur mieux pour les intercepter le plus longtemps possible, tandis que le légat de Mésie, encore fidèle, se hâta de donner l'alarme à son empereur[6]. Ainsi l'ordre dans lequel Vitellius eut connaissance des

1. II, 79.
2. III, 3; comp. II, 82.
3. II, 83.
4. II, 83. Sur l'itinéraire de Mucien, voyez Josèphe, *Bell. Jud.*, IV, 11, 1.
5. II, 96 : « Prima Vitellio tertiae legionis defectio nuntiatur, missis ab Aponio Saturnino epistulis, antequam is quoque Vespasiani partibus adgregaretur. Sed neque Aponius cuncta, ut trepidans re subita, perscripserat... »
6. Il convient d'ajouter qu'en cette saison les vents étésiens rendaient très difficile la traversée d'Orient en Italie (II, 98).

choses ne fut pas celui dans lequel elles s'étaient produites.

Elles se produisirent bien dans l'ordre où les raconte Tacite. D'abord, il a pour lui la vraisemblance : n'était-il pas naturel que l'élévation de Vespasien à l'empire fût l'œuvre, en premier lieu, des hommes qui avaient été le mieux à même d'apprécier ses qualités en servant sous ses ordres ou voyant de près ses exploits, des mêmes hommes qui déjà songeaient à le faire empereur, quand ses futurs partisans de l'Illyricum n'étaient encore que les partisans d'Othon[1] ? Puis, Josèphe[2] et Dion Cassius[3], malgré des divergences de détail dont nous n'avons pas à nous occuper ici, sont d'accord avec Tacite sur le point essentiel, que la défection des provinces orientales précéda celle des provinces illyriennes. Dion constate même formellement qu'elle la motiva : les troupes de Mésie, dit-il, ayant appris ce qui s'était passé en Orient, n'attendirent pas l'arrivée de Mucien, qu'elles savaient être en route, mais se donnèrent pour général Antonius Primus, qui commandait en Pannonie, et ouvrirent les hostilités. Il est vrai que Suétone[4] paraît à première vue contredire Tacite, mais en réalité il le complète et le confirme. Il raconte, et nous y reviendrons plus tard[5], une mutinerie des légions de Mésie qui éclata, peu de temps après la bataille de Bedriacum, pendant qu'elles séjournaient à Aquilée. Au cours de cette mutinerie, Vespasien fut élu empereur et son nom inscrit sur les *vexilla,* mais la tentative révolutionnaire avorta : « Et tunc quidem compressa res est, revocatis ad officium numeris parumper. » Elle n'en eut pas moins un effet sur la suite des événements : car ce fut en l'apprenant que le préfet d'Égypte se décida, le premier, à proclamer Vespasien : « Ceterum divulgato facto, Tiberius Alexander, praefectus Aegypti, primus in verba Vespasiani legiones adegit. » Suétone ajoute que le mouvement se propagea en Judée et en Syrie; mais il ne dit pas que les légions du Danube, ayant appris

1. II, 5-7.
2. Josèphe, *Bell. Jud.*, IV, 10, 4-6.
3. Dion, 65, 8-9 (éd. Boissevain).
4. *Vesp.*, 6.
5. Voy. § V.

la défection de l'Orient, furent influencées à leur tour et adhérèrent à la cause flavienne. Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait[1], comme je l'ai fait jadis moi-même[2], la mutinerie des légions de Mésie à Aquilée avec la révolte définitive de ces légions rentrées dans leurs quartiers, révolte qui entraîna celle des deux autres corps d'armée danubiens. Tenant compte de la tentative d'Aquilée, Suétone dit, et il a le droit de dire, que, malgré les instances des siens, Vespasien fit son *pronunciamento* seulement après avoir été sollicité par des sympathies lointaines, « nec tamen quicquam ante temptavit, promptissimis atque etiam instantibus suis, quam sollicitatus quorumdam et ignotorum et absentium fortuito favore. » Mais Tacite, de son côté, a le droit de dire, considérant comme nulle cette tentative avortée, que le premier acte de l'avènement de Vespasien se passa en Égypte : « Initium ferendi ad Vespasianum imperii Alexandriae coeptum, festinante Tiberio Alexandro. » A cette affirmation équivaut exactement celle-ci de Suétone : « Tiberius Alexander praefectus Aegypti primus in verba Vespasiani legiones adegit. » Si ce passage du *Vespasien,* quand on l'examine de près, corrobore le témoignage de nos trois autres sources, on ne saurait non plus invoquer, en faveur d'une chronologie inverse, le passage du *Vitellius*[3] : « Octavo imperii mense desciverunt ab eo exercitus Moesiarum[4] atque Pannoniae, item ex transmarinis Iudaicus et Syriaticus, ac pars in absentis, pars in praesentis Vespasiani verba iurarunt. » Dans l'intention de Suétone, cette énumération n'était certainement pas chronologique. Il sait, et il dit ailleurs[5], d'accord avec Tacite, que la défection des provinces orientales eut lieu en juillet, c'est-à-dire pendant le septième, et non le huitième, mois du principat de Vitellius. La date *octavo mense* ne peut

1. Beckurts, *Zur Quellenkritik des Tacitus, Sueton und Cassius Dio. Das Vierkaiserjahr.* Diss. inaug., Iena; Altenburg, 1880 (?), p. 56, note 1.

2. *Les sources de Tacite*, p. 155, note 1; 158, 281 et suiv.

3. *Vit.* 15.

4. *Moesiarum* est un anachronisme. La Mésie ne fut divisée en deux provinces que sous Domitien. Voyez Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, p. 135 et suiv.

5. *Vesp.*, 6; comp. Tacite, II, 79-81.

convenir qu'à la défection de l'Illyricum [1], à la défection définitive, s'entend, et non à la mutinerie d'Aquilée, qui dut avoir lieu vers la fin d'avril [2], et où, du reste, participèrent seules les trois légions de Mésie. En sorte que, sur ce point, Suétone se complète lui-même, mentionnant et datant le fait omis dans la narration du *Vespasien;* et cette donnée chronologique se concilie parfaitement avec la donnée moins précise de Tacite. Quant à la défection des armées d'outremer, Suétone la mentionne seulement en seconde ligne, parce que, dans une phrase qui sert d'introduction au récit du renversement de Vitellius, il a cru devoir mettre en vedette les légions qui y jouèrent le rôle prépondérant par la victoire de Crémone et la prise de Rome. Elles ont accaparé la majeure partie de son attention débile : aussi a-t-il oublié de dater la défection transmarine. Il ne songeait même qu'à elles en commençant sa phrase, engagée de telle sorte que, même s'il s'était aperçu de son oubli, la nouvelle indication chronologique nécessaire y aurait malaisément trouvé place.

III

Dans les premiers mots du récit de Tacite, nous n'avons envisagé jusqu'ici que la donnée de chronologie relative, et nous l'avons reconnue juste. Voyons maintenant toute l'idée qu'ils expriment et de quelle façon ils l'expriment. La phrase signifierait, si l'on s'attachait au sens littéral : « Pendant ce temps, » c'est-à-dire pendant que se faisaient en Orient les derniers préparatifs d'une guerre offensive contre Vitellius, « le succès des affaires de Vespasien fut accéléré par le zèle de l'armée illyrique, ralliée à sa cause. » Mais ce sens littéral trahit évidemment la pensée de Tacite. Le fait qui s'est produit dans la période définie par *interim,* ce n'est pas l'accélération du

1. En ce qui concerne la défection de l'Illyricum, la date doit être exacte ou peu s'en faut. La défection était déjà un fait accompli, puisque les insurgés flaviens occupaient en armes les Alpes de Pannonie, au temps de la canicule, au temps où soufflent les vents étésiens (II, 98, avec les notes de Wolff et de Heraeus).

2. La bataille de Bedriacum étant du milieu d'avril, puisque le suicide d'Othon, qu'elle précéda immédiatement, eut lieu entre le 15 et le 17 avril; voyez Goyau, *Chronologie de l'empire romain,* p. 142.

succès de l'entreprise flavienne grâce à l'adhésion de l'Illyricum, c'est seulement l'adhésion de l'Illyricum à l'entreprise flavienne. Nous avons plus haut déterminé approximativement le point initial de cette période; quant au point final, il est avant le moment où Mucien sort de son indécision pour s'acheminer vers la Mésie, puisque son indécision dure encore[1] quand Tacite interrompt la narration des événements orientaux pour commencer le récit des événements danubiens. Or ce moment est passé lorsque les chefs des légions illyriques tiennent leur grand conseil de guerre à Poetovio: les partisans de la temporisation y proposent d'attendre l'arrivée de Mucien avant d'ouvrir les hostilités[2]; ils savent donc que Mucien s'est mis en route pour la Mésie, les bonnes nouvelles qu'ils lui ont envoyées l'ayant tiré de son embarras. Et c'est dans ce conseil de guerre qu'Antonius Primus fait triompher le plan de l'offensive immédiate; c'est l'exécution de ce plan qui hâtera le dénouement de la guerre civile; c'est alors, alors seulement, que se feront sentir les effets heureux de l'adhésion. La véritable pensée de Tacite est donc celle-ci : « Sur ces entrefaites, l'armée de l'Illyricum adhéra au parti flavien, et cette adhésion devait bientôt avoir pour conséquence l'accélération de l'entreprise. » Notons, d'ailleurs, que la pensée n'est peut être pas rigoureusement exacte. Bien loin que les conséquences se soient produites ou aient commencé à se produire dans le laps de temps marqué par *interim*, il est douteux que le fait même de l'adhésion y rentre tout entier. Les trois provinces ne se rallièrent que l'une après l'autre; la défection ne fut pas complète en un jour. Et Mucien n'attendit probablement pas de la savoir complète pour se décider; il dut se mettre en route dès qu'il fut sûr des légions de Mésie, ayant les meilleures raisons d'espérer que les autres suivraient. Mais cette légère inexactitude serait peu de chose auprès de la déformation que la pensée a subie dans la phrase mal construite. Le vice de construction est double: *interim*, qui devrait porter sur *transgressi*, porte sur *adcelerata;* le membre *Illyrici exer-*

1. II, 83.
2. III, 1.

citus... transgressi in partes, qui n'est grammaticalement que l'accessoire, devrait être le principal au lieu d'*adcelerata Vespasiani coepta*. De ces deux vices, l'essentiel est le premier. Si Tacite avait écrit : « Transgresso interim in partes Illyrico exercitu, adcelerata Vespasiani coepta, » la phrase ne trahirait pas la pensée; elle n'aurait plus que l'inconvénient, par sa disposition illogique, de faire croire au lecteur qu'on va lui raconter tout de suite avec l'adhésion ses conséquences, dont, en réalité, le récit ne viendra que plus tard. Mais comment Tacite en est-il arrivé à dire si mal ce qu'il voulait dire? Il a eu trop présentes à l'esprit les conséquences, autrement importantes que l'acte en soi et autrement dramatiques; cette préoccupation lui a fait perdre de vue que, pour l'instant, il s'agissait seulement de l'acte lui-même.

Ce n'est pas à dire, loin de là, que Tacite ait mérité le moindre blâme pour le fait seul d'avoir annoncé dans sa transition les suites de l'événement dont elle introduit le récit. Nous signaler ainsi d'avance la portée de l'insurrection qui allait nous être racontée, n'était-ce pas un moyen légitime de nous disposer à lire avec plus d'intérêt la narration présente et à la fois de préparer notre curiosité pour la narration future? Avec le reproche d'avoir parlé de l'avenir maladroitement, je lui adresserais plutôt le reproche d'en avoir parlé trop peu. C'est trop peu de dire que l'adhésion de l'Illyricum accéléra le triomphe de la cause flavienne ; il conviendrait d'ajouter, d'abord, qu'elle l'accéléra au delà de toute prévision, au delà même du désir de Vespasien. Son plan était de bloquer l'Italie et de la réduire par la famine, sans effusion de sang[1]. Mais la hardiesse heureuse du général qui commanda les troupes danubiennes, Antonius Primus, imprima aux opérations une allure tout autre. Si, à l'époque définie par *interim*, on ne pouvait prévoir cette invasion quasi foudroyante qui termina la guerre avant la fin de l'année, en quelques semaines, on avait des raisons excellentes de prévoir que l'insurrection de l'Illyricum

1. III, 8 : « Quae ignara Vespasiano aut vetita; quippe Aquileiae sisti bellum exspectarique Mucianum iubebat, a liciebatque imperio consilium, quando Aegyptus, claustra annonae, vectigalia opulentissimarum provinciarum obtinerentur, posse Vitellii exercitum egestate stipendii frumentique ad deditionem subigi. »

hâterait la fin de la crise. Lesquelles? Tacite laisse à la sagacité du lecteur la peine de les deviner. N'eût-il pas mieux valu les indiquer en deux mots? Cette adhésion doublait les forces mobilisables du parti[1]; elle supprimait presque toute la distance à parcourir pour atteindre l'ennemi. Vespasien et ses conseillers l'avaient escomptée[2]. Si elle lui avait manqué, si, l'Illyricum observant la neutralité, il en avait été réduit, pour déposséder Vitellius de l'empire, aux forces militaires et aux autres ressources, pourtant formidables, des provinces orientales, le dénouement lui aurait été favorable tout de même; mais le succès, beaucoup plus difficile, se serait fait attendre beaucoup plus longtemps. En somme, au lieu de la phrase mal venue et un peu sèche de Tacite, on eût souhaité une phrase mieux construite et plus circonstanciée, qui contînt à peu près ceci: « Sur ces entrefaites, à la cause flavienne adhérèrent, comme Vespasien l'avait espéré, les forces militaires de l'Illyricum, et cette adhésion, très avantageuse au double point de vue numérique et stratégique, devait hâter, plus même qu'il ne l'aurait voulu, le succès de son entreprise. »

Mais le défaut le plus grave de la phrase critiquée est sa mauvaise construction. Sous ce rapport, la seconde phrase, que voici, laisse également à désirer : « Tertia legio exemplum ceteris Moesiae legionibus praebuit; octava erat ac septima Claudiana, imbutae favore Othonis, quamvis proelio non interfuissent. » Elle est faite de telle sorte que le participe, avec la proposition concessive qui vient ensuite, ne se rattache grammaticalement qu'aux septième et huitième légions, tandis que logiquement il appartient aussi à la troisième. Au cours de la guerre entre Othon et Vitellius, les trois légions de Mésie ont éprouvé les mêmes sentiments et tenu la même conduite[3]. Rien ne justifierait, à cet égard, entre l'une et les deux autres, une distinction que Tacite n'a pas eu le dessein de faire. Ayant mis à

1. Les forces militaires de l'Orient étaient beaucoup plus considérables que celles de l'Illyricum ; voyez II, 4, 6, 76; mais il ne fallait pas songer à les transporter toutes en Europe; voyez II, 82.

2. II, 74, 77.

3. I, 76; II, 32, 44, 46.

part la troisième légion pour l'initiative qu'elle prit et l'exemple qu'elle donna au moment de la défection flavienne, lui ayant ainsi attribué son bien propre, il l'a frustrée sans intention de son droit au bien commun. Il ne s'est pas aperçu, en écrivant la fin de sa phrase, que, cette phrase ayant deux propositions principales juxtaposées, les qualifications données au sujet de la seconde n'atteignaient pas celui de la première, si la notion de ce premier sujet n'était rappelée de quelque manière en lieu opportun. En d'autres termes, voici quelle aurait dû être la substance de la seconde proposition principale: « C'étaient la huitième et la septième Claudienne, pénétrées comme elle de sympathie pour Othon, bien qu'elles n'eussent pas plus qu'elle participé à la bataille. » Pour avoir omis les quelques mots qui eussent signifié ce rappel, Tacite, une fois de plus, n'a pas dit ce qu'il voulait dire. On doit s'y méprendre, si l'on n'a présents à l'esprit les passages de Tacite lui-même, d'où il résulte qu'aucune des trois légions ne combattit à Bedriacum et que toutes les trois étaient favorables à Othon; Burnouf s'y est mépris, puisqu'il a traduit: « Toutes deux passionnées pour la mémoire d'Othon, quoiqu'elles ne se fussent pas trouvées à la bataille. » L'obscurité est d'autant plus fâcheuse qu'elle se propage sur la phrase suivante. *Aquileiam progressae* a l'air de se rapporter, comme *imbutae*, seulement aux septième et huitième légions, et la mutinerie d'Aquilée, qui fut l'œuvre des trois légions, ainsi qu'il ressort clairement du récit de Suétone[1], semble dans celui de Tacite n'être imputée qu'aux deux légions susnommées[2]. Tacite n'aurait pas été exposé à l'inadvertance d'où vient tout le mal, s'il avait adopté pour l'ensemble de sa phrase une construction plus naturelle. Elle devait exprimer ces deux idées, que la

1. Ou du moins de détachements des trois légions (*Vesp.*, 6). Nous reviendrons sur ce point au § V.

2. Tillemont s'y est pleinement mépris: « La troisieme legion qui avoit connu Vespasien estant en Syrie, se declara pour luy la premiere dans la Mesie et entraina les deux autres de la mesme province, qui aimoient encore Othon, et avoient offensé Vitellius. » (*Histoire des Empereurs*, I, Paris, 1720, p. 392.) — La traduction de Burnouf est exactement aussi obscure que le texte, en ce qui concerne le sujet de la seconde phrase: « La troisième donna l'exemple aux autres... C'étaient la huitième et la septième Claudienne..., quoiqu'elles ne se fussent pas trouvées à la bataille. Elles s'étaient avancées jusqu'à Aquilée. Là... »

troisième légion donna l'exemple aux deux autres et que les trois légions avaient un grand attachement pour Othon, quoiqu'elles n'eussent pu le lui prouver sur le champ de bataille. La division grammaticale correspond-elle à cette division logique? L'initiative de la troisième légion forme bien l'une des propositions principales; mais la seconde est consacrée à un détail, la désignation des deux autres légions, tandis que la sympathie pour Othon se trouve reléguée dans un membre accessoire. C'est donc, en dernière analyse, la répugnance pour le naturel, le goût de l'imprévu, qui ont fait aboutir Tacite à un résultat si malencontreux.

De ces phrases mal venues, il y en a chez lui un bien plus grand nombre qu'on ne le croit communément; mais il est rare sans doute qu'on en puisse noter deux coup sur coup, comme nous venons de le faire ici. Au contraire, la phrase suivante est très logiquement composée; je tiens à le montrer, non seulement par manière de compensation, mais encore parce que l'étude de la syntaxe nous obligera à regarder de près au sens qu'il nous importe, on le verra plus loin[1], de nettement préciser. Cette phrase renferme, elle aussi, deux idées principales: la preuve que les légions de Mésie, bien qu'elles n'eussent pas combattu pour Othon, lui étaient profondément dévouées, et la mention d'une autre raison qui les poussa à la révolte, la crainte d'avoir besoin d'excuses auprès de Vitellius pour des méfaits dont elles pourraient se faire un mérite auprès de Vespasien. Entre les deux idées il y a un lien qui en motive la réunion dans la même phrase: ces méfaits des légions mésiques, ou au moins certains de ces méfaits, n'avaient été que la manifestation violente de leurs sentiments othoniens. Cela revient à dire que la seconde cause qui détermina leur adhésion au parti flavien ne fut que le corollaire de la première. Lisons la phrase: « Aquileiam progressae, proturbatis qui de Othone nuntiabant, laceratisque vexillis nomen Vitellii praeferentibus, rapta postremo pecunia et inter se divisa, hostiliter egerant; unde metus et ex metu consilium, posse imputari Vespasiano, quae apud Vitellium excusanda erant. » La place d'honneur y

1. § V.

est occupée, comme de juste, par la mutinerie d'Aquilée, le fait doublement important aux yeux de Tacite, puisqu'il atteste la réalité de la première cause et donne naissance à la seconde. Tout au plus peut on regretter que la transition de l'une à l'autre, que la distinction des deux causes ne soient pas assez fortement marquées.

IV

Nous reviendrons bientôt, pour l'examiner au fond, sur le passage qui concerne la révolte des légions de Mésie. Il faut montrer auparavant que dans la narration de Tacite, entre la phrase initiale, qui annonce en bloc l'adhésion totale de l'Illyricum au parti flavien, et la suite, qui détaille l'adhésion successive des trois provinces, il manque un développement nécessaire, une explication générale de l'insurrection danubienne. En effet, si dans l'une ou l'autre des trois provinces telle influence spéciale y contribua, elle fut provoquée essentiellement par une cause commune à toutes les trois[1]. Les trois corps de l'armée illyrique avaient combattu ou avaient voulu combattre pour Othon: les deux légions de Pannonie prirent part à la bataille de Bedriacum avec l'une des légions de Dalmatie et un détachement de l'autre[2]; le gros de celle-ci et les légions de Mésie se hâtaient vers le théâtre des opérations, quand la nouvelle du désastre leur parvint[3]. Toutes ces troupes, depuis leur défaite ou celle de leur prétendant, nourrissaient contre Vitellius une haine irréconciliable, telle

1. Dion Cassius, 65, 9, explique l'insurrection par deux causes générales : la haine de Vitellius et le désir du pillage. La seule cause décisive fut même la seconde: οὐ γάρ που ἐπ' ἄλλο τι ταῦτα ἔπραττον ἢ ἵνα τὴν Ἰταλίαν διαρπάσωσιν. Cette appréciation est évidemment injuste. Parmi les adhérents illyriques de Vespasien, il n'y avait pas que des coquins et des voleurs. On peut leur appliquer ce que Tacite a dit de ses adhérents orientaux : « Tribuni centurionesque et vulgus militum industria, licentia, per virtutes, per voluptates, ut cuique ingenium, adsciscebantur » (II, 5); quant aux chefs : « Optimus quisque amore reipublicae; multos dulcedo praedarum stimulabat, alios ambiguae domi res; ita boni malique causis diversis, studio pari, bellum omnes cupiebant » (II, 7). Le jugement trop sévère de Dion fait songer à cette boutade pessimiste sur les chefs de l'insurrection danubienne (III, 9): « Legioni (septimae Claudianae) tribunus Vipstanus Messalla praecerat .. egregius ipse et qui solus ad id bellum artes bonas adtulisset. »

2. II, 11, 43, 66-67.

3. II, 32, 44, 46.

que la colère et la honte en font aisément naître chez les vaincus des discordes civiles, accrue en l'espèce par certains actes cruels ou injurieux du vainqueur. Elle grondait sourdement et n'attendait qu'une occasion pour se déchaîner. La lettre par laquelle Vespasien sollicitait l'adhésion de l'Illyricum[1] ne pouvait donc que recevoir bon accueil. Porter Vespasien à l'empire, ce fut pour ces légions venger Othon et se venger soi-même. Leurs sentiments hostiles et leur attitude menaçante à l'égard de Vitellius, Tacite en a déjà parlé plusieurs fois. Quand Vitellius, presque au lendemain de sa victoire, condamne à mort les plus braves centurions othoniens, l'historien note le tort que lui firent ces exécutions : « Unde praecipua in Vitellium alienatio per Illyricos exercitus[2]. » Il nous le montre, quelque temps après, vivement inquiet de constater que la ruine de leur parti n'a pas découragé les légions vaincues : « Angebat Vitellium victarum legionum haudquaquam fractus animus. Sparsae per Italiam et victoribus permixtae hostilia loquebantur[3]... » Vespasien les sait mécontentes et croit pouvoir se promettre leur appui, car toutes les armées sont outrées du mépris insolent qu'affectent pour elles les Vitelliens, ces demi-barbares[4]. Mucien, dans le discours par lequel il exhorte Vespasien à se laisser proclamer empereur, caractérise très heureusement l'état d'âme de ses alliés probables : « Hos ira,

1. C'était une lettre circulaire envoyée à tous les légats et à toutes les armées (II, 82). L'exemplaire reçu par les légions de Pannonie est mentionné (III, 3).

2. II, 60.

3. II, 66.

4. II, 74 : « Tertiam legionem... suam numerabat. Ceterae Illyrici legiones secuturae sperabantur; namque omnes exercitus flammaverat adrogantia venientium a Vitellio militum... » Faut-il entendre *omnes exercitus (Illyricos)*? Comp. II, 86 : *Illyricis exercitibus;* de même, II, 60 : *Illyricos exercitus.* Mais en ce dernier passage, « ceterae legiones contactu et adversus Germanicos milites invidia bellum meditabantur, » est opposé à « praecipua in Vitellium alienatio per Illyricos exercitus ». Il vaut donc mieux entendre, par *omnes exercitus*, toutes les armées non vitelliennes. Mais alors l'espoir de Vespasien est étrangement motivé: il compte sur l'adhésion des légions du Danube (autres que la troisième), parce que le mécontentement est général contre Vitellius dans les armées romaines! Et que signifie au juste *venientium a Vitellio militum*? L'explication de Valmaggi ne me satisfait guère : « Dalla parte di Vitellio, per trarle alla sua parte. » Et je n'en vois pas d'autre. Quant à l'*invidia adversus Germanicos milites*, que Tacite signale ailleurs, spécialement dans les armées d'Orient (II, 6), elle animait certainement aussi les légions du Danube; voyez Suétone, *Vesp.* 6.

odium, ultionis cupiditas ad virtutem accendit[1]; » ils ne demandent qu'à prendre vaillamment leur revanche. Mais qui ne voit que Tacite, pour avoir donné çà et là ces indications, n'était point dispensé de les récapituler ici? Et il l'a bien senti lui-même : seulement, au lieu d'exprimer en une définition générale, aussi pleine et forte que possible, la cause commune aux divers effets qu'il allait énumérer, il a eu l'idée bizarre de ne faire d'abord porter l'explication par cette cause que sur le cas des légions de Mésie : « Imbutae favore Othonis, quamvis proelio non interfuissent, » et de la répéter plus loin pour les légions de Pannonie : « Dolorem iramque Bedriacensis pugnae retinentes. » Outre que les deux formules sont assez faibles, le procédé, qui n'était pas logique, n'était pas non plus pratique. Ne pas expliquer d'un seul coup les trois cas, c'était s'obliger à les expliquer l'un après l'autre, s'exposer au péril des redites. Ce péril, Tacite a su l'esquiver, en apparence du moins, quand il a dû motiver l'adhésion des troupes pannoniques, en tirant parti de ce que celles-ci avaient combattu à Bedriacum, tandis que les troupes mésiques n'avaient pas assisté à la bataille; différence insignifiante au point de vue des sentiments qui les poussèrent, les unes et les autres, vers Vespasien. La quatorzième légion, en majeure partie, n'avait pas assisté à la bataille, et pourtant elle parut à Vitellius la plus mal disposée, la plus dangereuse des légions othoniennes, si bien qu'il crut prudent de l'envoyer tout de suite en Bretagne[2]. Il n'y avait pas même un détachement des légions de Mésie à Bedriacum, et pourtant ce furent elles qui, par la mutinerie d'Aquilée, manifestèrent de la façon la plus violente leur hostilité au nouveau prince. Il ne faut donc pas insinuer que chez les présents le désir de la revanche était plus vif que chez les absents. La variété des formules n'est que verbale, la gradation est tout artificielle. Et lorsque Tacite arrive au troisième cas, celui des troupes de Dalmatie, il n'a même plus le moyen de donner à l'explication un faux air de nouveauté : car, jusque dans les circonstances les plus

1. II, 77.
2. II, 66.

accessoires, elles ont partagé le sort des troupes de Pannonie. Ne sachant comment masquer la redite, il emploie la ressource facile, mais grossière, de l'omission pure et simple. En sorte que, l'adhésion de ce corps d'armée n'étant nullement rattachée à la cause commune, si nous n'avions ailleurs la preuve qu'il dut en subir lui aussi l'influence, nous croirions qu'il ne fit que céder à l'exemple ou à la pression des corps d'armée voisins, la seule cause indiquée ici : « Iuncti inde Moesici ac Pannonici exercitus Delmaticum militem traxere. »

Le développement dont nous regrettons l'absence aurait servi, non seulement à définir la cause qui agit sur les trois groupes des légions danubiennes, mais encore à caractériser son mode d'action, qui fut le même dans les trois provinces. L'impulsion ne vint pas d'en haut; les sentiments qui poussèrent les troupes à la révolte, le désir et l'espoir de venger Othon et de se venger elles-mêmes en combattant pour Vespasien contre Vitellius, elles les avaient conçus spontanément; et, si l'insurrection eut ses meneurs, dont Tacite nous fera connaître en temps opportun les deux principaux, Antonius Primus et Cornelius Fuscus; si, parmi les légats des légions et autres officiers ou fonctionnaires supérieurs, qui restèrent pour la plupart sur la réserve [1], il se trouva quelques agitateurs, ils n'allumèrent pas le feu, ils ne firent que l'attiser au bon moment. Quant aux légats consulaires des trois provinces, ils ne prirent pas l'initiative de la défection, ils ne se laissèrent même pas sans hésitation entraîner par le courant. Lorsque le Batave Civilis, voulant excuser sa rébellion contre la puissance romaine, prétendra qu'elle fut une levée de boucliers contre Vitellius et assimilera son cas à d'autres : « Arma in Germania movi, quae Mucianus in Suria, Aponius in Moesia, Flavianus in Pannonia...[2], » cette affirmation ne nous étonnera pas dans le plaidoyer d'un coupable qui arrange les choses à sa manière et à son avantage; elle n'en est pas moins doublement contraire à la vérité historique, et par

1. En Pannonie, du moins (III, 3), et sans doute aussi dans les deux autres corps d'armée.

2. V, 26.

l'intention que le séparatiste s'arroge et par le rôle qu'il prête aux légats de l'Illyricum. En réalité, ce rôle fut semblable au rôle passif d'Hordeonius Flaccus, légat de la Germanie supérieure, à l'époque où les légions du Rhin proclamèrent Vitellius empereur[1], et nullement au rôle actif des gouverneurs orientaux, Tiberius, Alexander et Mucien, dans la révolution flavienne[2]. Car ils ne travaillèrent ni à provoquer l'explosion du mécontentement qui agitait la masse de leurs soldats, ni à tourner cette force en faveur et en dévouement au profit du parti nouveau. Tacite aurait dû signaler dès l'abord ce caractère général, l'effacement des chefs. Il ne le signale que très avant dans le cours du récit, en termes vagues et surtout de telle façon que la remarque a l'air de concerner, dans sa pensée, deux seulement des trois gouverneurs : « Iuncti inde Moesici ac Pannonici exercitus Delmaticum militem traxere, quamquam consularibus legatis nihil turbantibus. Tampius Flavianus Pannoniam, Pompeius Silvanus Delmatiam tenebant, divites senes. » Et le légat de Mésie, Aponius Saturninus, pourquoi n'est-il pas nommé ici avec ses deux collègues? Eut-il une conduite différente? Nous allons voir que non. Mais, quand Tacite s'avise enfin de faire sa remarque sur l'attitude des légats consulaires, il a déjà parlé d'Aponius pour en dire autre chose, le tour d'Aponius est passé; il oublie donc ou il néglige de le remettre en cause. Cette omission, analogue à celle que je lui reprochais tout à l'heure, est un effet du même vice de composition : il ne s'en serait point rendu coupable, s'il avait placé la remarque là où elle devait être, dans une introduction générale. Si, maintenant, nous voulons nous convaincre que la conduite d'Aponius fut pareille à celle des deux autres et nous mettre en mesure de préciser, en l'appliquant aux trois légats, l'indication par trop vague *nihil turbantibus*, il nous faudra chercher des renseignements hors du récit que nous analysons[3]. Bientôt nous ferons grief à Tacite de ne les y avoir pas mis;

1. I, 55-6.
2. II, 7, 74, 77-80.
3. II, 96; III, 4, 50.

ce n'est pas à dire qu'il aurait dû les mettre tous dans l'introduction. Non : il fallait réserver les choses propres à chacun des gouverneurs pour la partie du récit consacrée à sa province, mais faire voir dès l'abord ce que leur conduite à tous trois eut de commun. Et, après avoir constaté qu'elle fut également passive, puis également indécise, il fallait dire pourquoi. Tacite l'a dit en deux mots pour Tampius et Pompeius : ils étaient riches et vieux, *divites senes*. Au lieu de cette esquisse un peu trop sommaire et perdue au milieu du récit, il fallait, placé en bonne lumière, un portrait collectif plus poussé des trois légats. Timorés de leur naturel et refroidis encore par l'âge, ayant épuisé, ou presque, la série des honneurs sénatoriaux, ils préféraient le *statu quo* à une nouvelle révolution, où ils risquaient de beaucoup perdre et ne pouvaient pas gagner grand'chose; dépourvus de prestige et d'autorité, ils étaient aussi incapables de provoquer et de diriger l'insurrection que de la maîtriser; elle devait se faire et se fit en dehors d'eux, sinon malgré eux; et la guerre qui en fut la conséquence se fit sans eux [1].

V

Tacite ne dit pas formellement que la révolte commença en Mésie, et, s'il résulte du contexte que les deux corps d'armée mésique et pannonique firent défection avant le corps d'armée dalmatique, « iuncti inde Moesici ac Pannonici exercitus Delmaticum militem traxere, » il n'en résulte pas que les légions de Mésie devancèrent celles de Pannonie. On invoquerait en vain, pour résoudre la question de priorité, la phrase : « Ita tres Moesicae legiones per epistulas adliciebant Pannonicum exercitum... » La démarche des troupes mésiques prouve seulement qu'à l'instant où elles venaient de s'insurger, elles

1. Voyez, III, 10 et 11, la disparition d'Aponius et de Tampius au début même de la guerre. Pompeius n'entra en scène qu'après la bataille de Crémone (III, 50) et n'eut, d'ailleurs, malgré son rang de consulaire, aucune part à la conduite des opérations ultérieures.

n'avaient encore reçu aucune nouvelle d'une insurrection pannonique, et cette ignorance se concevrait si la révolte avait éclaté simultanément dans les deux provinces ou même, étant données les conditions géographiques, si elle avait éclaté un peu plus tôt en Pannonie. Une autre phrase de Tacite serait moins propre encore à nous tirer de l'incertitude : « At in Pannonia tertia decima legio ac septima Galbiana... haud cunctanter Vespasiano accessere... » Les deux légions se rallièrent sans hésiter : qu'est-ce à dire au juste? Qu'elles se déclarèrent aussitôt après la démarche des insurgés mésiques ou bien aussitôt après avoir pris connaissance de la lettre-circulaire de Vespasien qui les avait, elles aussi, sollicitées directement[1]? Il serait pourtant naturel, rien ne s'y opposant, de penser que l'historien a suivi l'ordre chronologique, et nous aurions d'autant plus sujet de le croire que nos trois autres témoins, Josèphe, Suétone et Dion[2], sans raconter les choses en détail, mentionnent la défection de la Mésie avant celle de la Pannonie. Mais Tacite lui-même placera plus tard dans la bouche d'Antonius Primus une affirmation décisive : « Tum ad Moesicos conversus principes auctoresque belli ciebat. »[3] Ici donc, pour être pleinement clair, au lieu de constater d'emblée que la troisième légion donna l'exemple aux deux autres légions de Mésie, « tertia legio exemplum ceteris Moesiae legionibus praebuit, » il aurait dû constater d'abord que ce corps d'armée fut le premier des trois corps illyriques à se mettre en état d'insurrection.

Pourquoi la Mésie adhéra-t-elle au parti flavien avant la Pannonie et la Dalmatie? Pourquoi l'initiative de l'adhésion y fut-elle prise par la troisième légion? A la seconde question le texte de Tacite ne fournit pas ici de réponse. Le lecteur se rappellera, s'il le peut, que naguère Vespasien, faisant le dénombrement des forces sur lesquelles il croyait pouvoir

1. III, 3.

2. Jos., *Bell. Jud.*, IV, 10, 6; Suet., *Vit.*, 15; Dion, 65, 9.

3. III, 24. Cette affirmation n'est pas contredite par la lettre d'Antonius à Vespasien (III, 53) : « Se Pannonicas legiones in arma egisse; suis stimulis excitos Moesiae duces. » Il s'agit ici, non de l'adhésion des troupes mésiques à la cause flavienne, mais de leur entrée en campagne (comp. III, 5). Les légions de Pannonie arrivèrent naturellement avant elles sur le théâtre des opérations (III, 7, 9, 10).

compter, a considéré la troisième légion comme lui appartenant et motivé son opinion : « Tertiam legionem, quod e Suria in Moesiam transisset, suam numerabat[1]. » Et, en admettant que le lecteur s'avise, sans que la moindre formule de rappel l'invite et l'aide à faire ce retour en arrière, de chercher plus haut l'explication qui manque ici, il aura le droit de la juger un peu obscure, de ne pas saisir tout de suite le raisonnement de Vespasien. Suffit-il qu'une légion ait tenu garnison en Syrie avant d'aller en Mésie pour qu'elle puisse être regardée comme acquise à la cause flavienne? Ne faut-il pas, en outre, que le transfert se soit fait assez récemment pour qu'elle ait servi sous les ordres du légat actuel, Mucien, l'ami et l'instigateur de Vespasien, pour qu'elle ait en quelque sorte vu de près Vespasien à l'œuvre dans la province voisine de Judée? Un rapprochement avec ce passage de Suétone[2] : « Legione tertia, quae sub exitu Neronis translata ex Syria in Moesiam fuerat, » nous montre, d'une part, que cette condition était remplie, et, d'autre part, que Tacite aurait pu l'indiquer sans allonger beaucoup sa phrase trop concise : tout serait clair, s'il n'avait omis la circonstance *sub exitu Neronis*.

Quant à la première question, on y peut répondre avec le texte de Tacite. Les légions de Mésie, outre l'influence de la cause commune, subirent celle de causes spéciales. Elles se rallièrent au parti flavien non seulement parce qu'elles étaient *imbutae favore Othonis,* comme les autres, mais aussi parce qu'elles avaient à redouter de Vitellius la punition de certains méfaits qui pouvaient, au contraire, leur devenir un mérite aux yeux de Vespasien. Pour être rigoureusement complet, il eût fallu ajouter deux autres motifs qui contribuèrent à la promptitude de leur adhésion, la présence même dans la province de la légion la mieux disposée pour Vespasien, en qui, avec le vengeur désigné d'Othon, elle voyait, elle seule, le candidat de Mucien, en qui, plus que les autres légions, elle estimait le glorieux vainqueur des Juifs; — la

1. II, 74.
2. *Vesp.*, 6.

proximité relative des provinces orientales, grâce à laquelle la lettre-circulaire de Vespasien dut parvenir un peu plus tôt en Mésie. Tacite a pensé, non peut-être sans raison, que ces deux motifs étaient trop évidents pour qu'il fût besoin de les signaler au lecteur. Voyons donc ce qu'il a dit de la seule cause spéciale énoncée par lui, la mutinerie d'Aquilée : « Aquileiam progressae, proturbatis, qui de Othone nuntiabant, laceratisque vexillis nomen Vitellii praeferentibus[1], rapta postremo pecunia[2] et inter se divisa, hostiliter egerant; unde metus et ex metu consilium, posse imputari Vespasiano, quae apud Vitellium excusanda erant[3]. » Ce résumé trop succinct ne donne pas de l'événement une idée exacte et pleine; si l'on veut savoir plus en détail comment les choses se passèrent et quelle fut au juste la gravité des méfaits, il faut le confronter avec le récit de Suétone[4]. Suétone se trompe, sans doute, en affirmant que la mutinerie fut l'œuvre de trois détachements légionnaires : « Moesiaci exercitus bina e tribus legionibus milia missa auxilio Othoni... » D'après Tacite[5] et Plutarque[6], c'est bien, semble-t-il, les trois légions tout entières qui se portèrent au secours d'Othon et s'avancèrent jusqu'à Aquilée[7]. Suétone a tort aussi, sans doute, de dire que

1. Quels étaient ces *vexilla* au nom de Vitellius? Ceux des légions de Mésie portaient naturellement le nom de leur empereur à elles, Othon. Person suppose qu'il s'agit des étendards de détachements vitelliens qui vinrent à la rencontre des troupes mésiques et leur annoncèrent la défaite et la mort d'Othon. D'après Valmaggi, c'étaient ceux des *praemissi* (II, 46) qui, ayant fait leur soumission à Vitellius avec les autres troupes du quartier général othonien (II, 51), avaient inscrit le nom de leur nouvel *imperator* sur leurs étendards et revenaient annoncer le désastre à leurs camarades. Il peut s'agir aussi d'étendards que, la nouvelle reçue, les chefs ou certains des chefs mésiques, partisans du ralliement à Vitellius ou le regardant comme inévitable, essayèrent de faire arborer à la place des étendards othoniens.

2. Burnouf : *le trésor militaire;* Louandre : *le trésor de l'armée;* Orelli-Meiser, après avoir cité ces deux traductions : « Moneo, quia nonnulli perperam de rapinis in privatos homines exercitis acceperunt. »

3. Ferret : « Id est, posse Vespasianum iis obligari, quae contra Vitellium, etiam non pro se, facta fuerant. »

4. *Vesp.*, 6.

5. II, 32 : « Paucis diebus quartam decimam legionem... cum Moesicis copiis adfore; » 44 : « Venire Moesicas legiones; » 46 : « Praemissi e Moesia eamdem obstinationem adventantis exercitus, legiones Aquileiam ingressas nuntiabant. » De même ici : « (legiones) Aquileiam progressae. »

6. *Othon*, 8 : τὴν ἐκ Μυσίας... δύναμιν ἤδη καθ' ὁδὸν οὖσαν, — 15 : Ἀπαγγέλλουσι τὴν ἐκ Μυσίας ἡμῶν δύναμιν οὐ πολλῶν ἡμερῶν ὁδὸν ἀπέχειν ἤδη καταβαίνουσαν ἐπὶ τὸν Ἀδρίαν.

7. Pour Savile, l'erreur de Suétone n'est pas douteuse. Mais il ne l'explique pas. Ce qui a pu induire Suétone en erreur, c'est le cas des légions de Pannonie et de

ces troupes n'étaient pas encore parvenues à Aquilée, quand elles reçurent la nouvelle du désastre : « Postquam ingressis iter nuntiatum est victum cum ac vim vitae suae attulisse, nihilo setius Aquileiam usque perseveraverunt[1], quasi rumori minus crederent. » D'après les affirmations très précises de Tacite[2], elles avaient atteint Aquilée, non seulement lorsqu'elles refusèrent de croire à la défaite et au suicide d'Othon, mais dès avant la mort d'Othon. Enfin, Suétone est plus vague que Tacite sur les actes de brigandage : « Ita per occasionem ac licentiam omni rapinarum genere grassati... » Mais, à partir de ce point, il prend l'avantage pour le garder jusqu'au bout. Tacite ne fait intervenir la crainte des comptes à rendre que la mutinerie d'Aquilée une fois achevée, et n'explique par cette crainte que l'adhésion définitive; à peine indique-t-il que la mutinerie comporta une tentative de défection. Suétone, qui ne racontera pas l'adhésion définitive, raconte en détail cette tentative avortée et la motive par la peur du châtiment que méritaient les actes de brigandage : « Cum timerent ne sibi reversis reddenda ratio ac subeunda poena esset, consilium inierunt eligendi creandique imperatoris; neque enim deteriores esse aut Hispaniensi exercitu, qui Galbam, aut praetoriano, qui Othonem, aut Germaniciano, qui Vitellium fecissent. » Sous l'influence de la crainte et de cette jalousie militaire, ils délibèrent, passant en revue les noms de tous les

Dalmatie : celles-là se firent précéder de détachements (II, 11). — On ne saurait invoquer en sa faveur le fait que, dans le récit de Tacite comme dans le sien, il n'est question que de *vexilla*, non d'aigles et de *signa; vexilla* au nom de Vitellius déchirés (Tacite), *vexilla* au nom de Vespasien arborés (Suétone). Ce fait n'indique pas de façon certaine la présence de simples détachements. Des images impériales en métal ne pouvaient s'improviser comme des étendards en étoffe au nom d'un empereur. Les mutins n'eurent donc pas le loisir, même s'ils étaient légions et non détachements, d'arborer en fait d'enseignes séditieuses autre chose que des *vexilla;* et ils n'eurent pas le moyen de détruire autre chose que des *vexilla* vitelliens fabriqués sur place ou bien, si l'on accepte l'opinion de Person ou de Valmaggi, apportés par les détachements de l'armée victorieuse ou leurs camarades *praemissi,* qui vinrent à leur rencontre.

1. *Perseveraverunt* n'a rien en soi d'invraisemblable. Juste-Lipse : « Ut solent homines in spem suam proni. »

2. Comparez notre passage avec II, 46 : « Praemissi e Moesia eamdem obstinationem adventantis exercitus, legiones Aquileiam ingressas nuntiabant (Othoni). » Dira-t-on qu'ils exagèrent? « Quid si ῥητορικῶς, non vere, ut averterent Othonem ab extremorum cogitatione? » (Salinerius.) C'est possible, à la rigueur. Plutarque fait dire à Othon seulement que l'armée de Mésie descend vers l'Adriatique au moment où il va mourir.

candidats possibles, de tous les légats consulaires; tous leur déplaisent pour diverses raisons. Alors entre en scène la troisième légion : « Cum... quidam e legione tertia... Vespasianum laudibus ferrent, assensere cuncti nomenque eius vexillis omnibus sine mora inscripserunt. » Se douterait-on, à lire Tacite, qu'il y eut dès lors une élection de Vespasien? Et, s'il dit que les soldats mutinés déchirèrent les *vexilla* portant le nom de Vitellius, il ne dit pas qu'ils en arborèrent d'autres avec le nom de Vespasien. Omettre des circonstances comme celles-là, ce n'était pas élaguer du superflu, c'était amputer le fait de membres essentiels. Tout ce que Tacite dit est utile, mais il ne dit pas tout ce qui est nécessaire. Ce qu'il supprime a parfois plus d'importance que ce qu'il conserve : car son excessive préoccupation d'être bref, son zèle fervent à raccourcir la narration originale, dont la sienne et celle de Suétone sont deux dérivations indépendantes[1], en arrivent à troubler son discernement. L'inscription du nom de Vespasien sur les drapeaux était encore plus significative que la destruction des drapeaux portant le nom de Vitellius et, d'ailleurs, l'impliquait logiquement. A sacrifier l'une des deux circonstances, il valait mieux, comme le fit Suétone, sacrifier la seconde; Tacite a sacrifié la première.

Cette recherche exagérée de la brièveté ne saurait se justifier, mais elle se conçoit. La mutinerie d'Aquilée, si elle ne constitue pas, à la place où Tacite la raconte, un hors-d'œuvre, — nous avons montré plus haut[2] la double utilité de la phrase qui lui est consacrée, — n'en constitue pas moins une digression rétrospective. Tacite l'abrège donc autant que possible dans la crainte qu'elle n'alourdisse le récit où elle s'intercale et ne détourne trop longtemps l'attention vers le passé au détriment du présent. Il y avait un moyen excellent d'éviter à la fois les deux écueils : raconter en détail l'affaire d'Aquilée à la place que lui assignait sa date, la seconde moitié d'avril[3],

1. *Les sources de Tacite*, p. 158.
2. A la fin du § III.
3. La mutinerie s'étant produite à la nouvelle du suicide d'Othon, qui mourut sinon le 15, au moins le 16 ou le 17 avril. Voyez Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 142.

et ne la mentionner ici que par allusion avec une formule de renvoi. Il n'est pas malaisé de trouver, dans le deuxième livre des *Histoires,* le point où elle se fût tout naturellement insérée. Le chapitre 66 commence par la phrase : « Angebat Vitellium victarum legionum haudquaquam fractus animus : sparsae per Italiam et victoribus permixtae hostilia loquebantur... » Nous sommes aux derniers jours d'avril ou aux premiers jours de mai[1]. Il s'agit des troupes othoniennes qui ont pris part à la bataille de Bedriacum ou qui étaient sur le théâtre de la guerre. Ce chapitre et le suivant énumèrent les mesures ordonnées contre elles par Vitellius : licenciement des cohortes prétoriennes, envoi en Espagne de la *legio prima classicorum,* renvoi en Bretagne de l'une des légions dalmatiques, la quatorzième, et dans leurs quartiers ordinaires de l'autre, l'onzième, ainsi que d'une légion pannonique, la septième Galbienne, tandis que l'autre, la treizième, est employée à la construction de deux amphithéâtres dans les villes de Crémone et de Bologne. Tacite conclut : « Et victas quidem partes modeste distraxerat. » Avant de quitter cet ordre d'idées, la dislocation du parti vaincu, les précautions prises contre l'état d'esprit inquiétant des Othoniens, il aurait dû raconter la mutinerie d'Aquilée, qui fut la manifestation la plus violente de ce même état d'esprit. Nous attendions ce complément du récit, nous souvenant qu'avec les légions de Pannonie et de Dalmatie, dont il vient d'être question, celles de Mésie s'étaient déclarées pour Othon, qu'elles s'étaient mises en marche, qu'avant la mort d'Othon elles entraient à Aquilée[2]. La transition paraissait tout indiquée : après le cas des Othoniens présents, celui des absents ; après les propos hostiles de certains Othoniens, *hostilia loquebantur,* les actes hostiles de certains autres, *hostiliter egerant.* Pourquoi Tacite n'a-t-il pas consacré à ces actes, au lieu d'une courte digression rétrospective, une narration détaillée à leur place chronologique? Peut-être lui

1. Vitellius a déjà passé les Alpes (II, 66), mais il n'est pas encore arrivé à Crémone d'où, après avoir assisté aux spectacles offerts par Caecina, il ira visiter les champs de Bedriacum « intra quadragesimum pugnae diem » (II, 70). Or, la bataille eut lieu, sans doute, le 14 avril.

2. I, 76; II, 11, 32, 44, 46.

a-t-il semblé que le récit de l'élection manquée défloreraît en quelque sorte le récit de la véritable élection. Il est permis d'estimer, au contraire, que celui-là eût très heureusement préparé celui-ci. La version de Suétone nous met en mesure de conjecturer que la source commune avait raconté l'affaire d'Aquilée parmi les faits d'ordre militaire consécutifs à la bataille de Bedriacum, et d'affirmer qu'elle l'avait racontée avant la proclamation de Vespasien en Orient. Entre cette proclamation et la tentative avortée Suétone indique un rapport d'effet à cause : « Et tunc quidem compressa res est, revocatis ad officium numeris parumper. Ceterum divulgato facto Tiberius Alexander praefectus Aegypti primus in verba Vespasiani legiones adegit kalendis Iuliis. » Il n'a pas inventé, il a trouvé marqué dans sa source ce rapport dont la réalité ne paraît pas douteuse : il est naturel que, s'il fut mis le premier au courant d'un acte qui dénotait incontestablement les bonnes dispositions d'un important corps d'armée si bien placé au point de vue stratégique, le préfet d'Égypte n'ait pas hésité à brusquer le premier l'exécution du dessein concerté avec Mucien et Vespasien[1]. Motivée dans la version de Suétone, son initiative ne l'est nullement dans la version de Tacite, qui se borne à la constater : « Initium ferendi ad Vespasianum imperii Alexandriae coeptum, festinante Tiberio Alexandro, qui kalendis Iuliis sacramento eius legiones adegit. » Ainsi, pour n'avoir pas voulu insérer l'épisode d'Aquilée à la place que lui assignait la logique autant que la chronologie, non seulement il s'est condamné à donner un récit insuffisant du fait lui-même, mais encore il a coupé arbitrairement le lien historique qui l'unissait à d'autres faits.

L'initiative de la troisième légion, dont parle ici Tacite, « tertia legio exemplum ceteris Moesiae legionibus praebuit, » est évidemment distincte de celle que la même légion prit à Aquilée en proposant aux suffrages des mutins la candidature de Vespasien. Le contexte l'indique déjà, puisqu'il faut entendre *exemplum transgrediendi in partes;* or, la mutinerie d'Aquilée avait été non l'adhésion à un parti existant,

1. II, 74.

mais un essai de constitution d'un parti. La chronologie achève de le démontrer. L'empereur, à qui l'acte séditieux dont il s'agit ici fut, Tacite nous l'apprend ailleurs, dénoncé immédiatement par une lettre du gouverneur Aponius[1], ne le connut même pas tout de suite après son arrivée à Rome, tandis que l'élection d'Aquilée avait eu lieu vers la fin d'avril, comme Vitellius descendait à peine, venant des Gaules, dans la vallée du Pô; et nous savons que sa marche à travers l'Italie fut très lente[2], qu'il fit son entrée à Rome en plein été. L'exemple ici mentionné fut le signal et le commencement de la révolte définitive, le premier effet de la lettre-circulaire par laquelle Vespasien, proclamé en Orient, sollicitait l'adhésion des autres armées[3]; il se produisit vers la fin de juillet ou le début d'août[4]. Si nous voulions être renseignés sur la scène de la défection, telle qu'elle se passa soit à la troisième légion, soit aux autres légions de l'Illyricum, Tacite ne satisferait guère notre curiosité. Tout ce que nous apprendrons de lui à ce point de vue, non pas ici, mais plus loin, c'est que la révolte de la troisième légion éclata de façon soudaine[5] et qu'en Pannonie la lettre de Vespasien fut communiquée aux soldats officiellement assemblés[6]. Encore ces détails ne nous seront-ils pas donnés pour eux-mêmes. Au reste, d'après les scènes analogues que Tacite a racontées[7], nous pouvons facilement deviner l'essentiel de celle-ci. La défection se manifestait normalement par la prestation du serment militaire au nouvel empereur et par la destruction des images de l'ancien et des étendards à son nom. Tacite a eu raison de nous épargner ces lieux communs, si dans l'espèce il ne s'était rien passé qui en pût sauver la banalité. Il n'a pas davantage détaillé la proclamation de Vespasien par les légions d'Égypte et de Syrie. Mais il a décrit plus largement sa proclamation

1. II, 97.
2. II, 87. Son entrée à Rome (II, 89) n'est point datée par Tacite. Le premier fait daté ensuite est du milieu de juillet (*XV Kalendas Augustas*, II, 91). Nous savons, d'autre part, qu'il s'acheminait vers Rome *maturis iam frugibus* (II, 87).
3. II, 82, 98; III, 3; IV, 24.
4. Voy. la fin du § II.
5. II, 96.
6. III, 3.
7. I, 27, 36, 55-57; III, 13-14; IV, 31, 37, 59, 70.

en Judée, où sa présence avait donné à la scène un caractère plus solennel et plus rare, à cause de la salutation militaire et de l'allocution impériale[1].

Quand les trois légions de Mésie eurent fait acte d'adhésion à la cause flavienne, elles avisèrent aux moyens d'y rallier les légions de Pannonie : « Ita tres Moesicae legiones per epistulas adliciebant Pannonicum exercitum aut abnuenti vim parabant ». La phrase signifie, au sens littéral, qu'elles écrivirent à ce corps d'armée voisin pour le gagner par la persuasion, et que, pour le cas d'un refus, elles se disposaient à faire usage contre lui de la force. Est-ce là bien exactement ce que Tacite a voulu dire? N'a-t-il pas voulu plutôt nous donner à entendre que l'emploi éventuel de la force était annoncé dans la lettre? Quoique, grammaticalement, *per epistulas* ne puisse porter que sur *adliciebant*, ne faut-il pas regarder le second terme comme appartenant logiquement à l'analyse de cette lettre? Si telle a été la pensée de Tacite, il aurait dû écrire, non pas *vim parabant*, mais *vim ostendebant* ou *minitabantur*[2], ou se servir de quelque autre verbe qui exprimât, non le fait seul des préparatifs, mais la communication de ce fait aux intéressés; avec un de ces verbes, *per epistulas* portait aussi sur le second terme. Et, si telle n'a pas été sa pensée, si, par conséquent, il n'a pas commis une maladresse d'expression, il a commis une inexactitude de fond, nous pouvons l'affirmer presque à coup sûr. Car il est absolument invraisemblable que les troupes de Mésie aient écrit aux troupes de Pannonie pour les attirer par la persuasion à leur parti, et en même temps, sans les en prévenir, se soient préparées à les traiter en ennemies, si elles refusaient. Non, elles n'adoptèrent pas une tactique qui eût été aussi malhabile que sournoise. Elles leur firent savoir à la fois qu'elles comptaient sur leur adhésion volontaire, mais qu'elles étaient résolues, s'il le fallait, à user de contrainte. Au surplus, il va sans dire que la menace intervenait discrètement, que des deux termes de

1. II, 79-80.

2. Comparez III, 48 : « Postquam merces proditionis aut bellum ostendebatur; » *Ann.*, XIII, 54 : « Minitando vim Romanam, nisi abscederent Frisii. »

l'alternative le premier était présenté comme l'hypothèse à peu près certaine, — connaissant déjà les sentiments de leurs camarades envers Vitellius, les soldats mésiques se croyaient et se disaient à peu près sûrs d'être suivis par eux de bon gré et de bon cœur dans une révolte contre Vitellius, — et qu'ils n'insistaient pas sur le second terme présenté comme l'hypothèse tout à fait improbable. L'analyse de Tacite est donc, sans doute, obscure ou infidèle. Si elle est infidèle sur ce point, ne l'est-elle pas sur un autre? En même temps qu'à leurs camarades de Pannonie, les soldats de Mésie n'écrivirent-ils pas aussi à ceux de Dalmatie? Ils n'avaient aucune raison de penser que ces autres anciens Othoniens seraient moins bien disposés pour la cause flavienne, et, quoique le corps d'armée dalmatique ne comprît alors qu'une légion[1], son appoint n'était pas négligeable, vu son excellente position stratégique à proximité de la frontière. Le plus probable me paraît être qu'à elle aussi les insurgés de Mésie communiquèrent tout de suite leur décision en lui demandant d'y adhérer, et que Tacite a omis cette communication parce qu'elle ne produisit effet qu'après la déclaration des légions de Pannonie. Mais il est possible, à la rigueur, que le corps de Mésie ne se soit inquiété d'abord de rallier à sa cause que le plus important des deux autres corps illyriques, dans l'espoir que la seule pression du double exemple entraînerait le troisième corps et le plus faible[2]. Et, en effet, la légion dalmatique ne se déclara qu'après avoir subi cette pression : « Iuncti inde Moesici ac Pannonici exercitus Delmaticum militem traxere. » Mais cette phrase, notons-le bien, ne signifie pas nécessairement que le double exemple fut l'unique mobile de la détermination, et n'exclut pas, en particulier, la possibilité de la démarche immédiate que, malgré le silence de Tacite, nous estimons vraisemblable.

Quelle fut, dans l'insurrection mésique, l'attitude du gou-

1. III, 50. Voyez plus bas § VII.

2. Dans le discours que Tacite lui fait tenir au conseil de guerre de Poetovio, Antonius néglige le corps dalmatique : « Quin potius eo ipso uterentur, quod Pannonicae legiones... resurgere in ultionem properent, Moesici exercitus integras vires attulerint? »

verneur Aponius? Ce n'est pas ici que nous l'apprendrons, quoiqu'un assez long développement soit consacré à ce personnage. Nous saurons plus tard[1] qu'il se conduisit d'abord en fonctionnaire loyal, mais que sa fidélité ne dura pas; qu'il dénonça à Vitellius la révolte de la troisième légion, mais qu'ensuite, sans doute lorsque les deux autres légions se furent déclarées et par crainte du danger qu'il courrait en résistant au mouvement généralisé, il adhéra, lui aussi, à la cause flavienne: « Prima Vitellio tertiae legionis defectio nuntiatur, missis ab Aponio Saturnino epistulis, antequam is quoque Vespasiani partibus adgregaretur; sed neque Aponius cuncta, ut trepidans re subita, perscripserat...[2]. » Tacite, étant donné surtout qu'il n'a pas mis en tête du récit la définition générale de la conduite des trois légats, ne sera excusable d'avoir différé ces renseignements que s'ils sont plus nécessaires là où il les a placés. Que veut-il peindre dans ce dernier passage? L'effet produit sur Vitellius par la mauvaise nouvelle. Le détail « sed neque Aponius cuncta, ut trepidans re subita, perscripserat » lui est utile, servant à expliquer en partie les illusions de Vitellius, qu'entretient d'ailleurs l'adulation des courtisans. Mais il n'a que faire de la circonstance « antequam is quoque Vespasiani partibus adgregaretur ». Il fallait donc mentionner, dans le récit des affaires illyriques, l'envoi de la lettre et la volte-face d'Aponius, et plus tard, en enregistrant la réception de la lettre et son effet, noter qu'elle ne découvrait pas toute la gravité de la situation. Tacite n'a pas su faire ce départ logique; le même défaut nous apparaîtra plus loin de façon encore plus sensible[3]. Quant au développement ici consacré à Aponius, c'est une anecdote, intéressante pour sa psychologie individuelle, mais sans rapport avec l'évolution du mouvement insurrectionnel. « In eo motu Aponius Saturninus Moesiae rector pessimum facinus audet, misso centurione ad interfi-

1. II, 96.

2. Qu'avait-il omis? Il disait que la troisième légion avait proclamé Vespasien, mais il ne disait pas que la défection avait été provoquée par une lettre où Vespasien annonçait sa proclamation en Orient. Car, si Aponius l'eût dit, sa lettre aurait appris du même coup à Vitellius la défection orientale, et Tacite ne pourrait pas dire : « Prima Vitellio tertiae legionis defectio nuntiatur. »

3. Voyez § VI.

ciendum Tettium Iulianum septimae legionis legatum ob simultates, quibus causam partium praetendebat. » Il nous importait assez peu de savoir qu'Aponius, converti à la cause flavienne, trouva méchamment dans le zèle de cette cause un prétexte pour assouvir une haine personnelle. Nous n'avions pas besoin de faire si ample connaissance avec ce comparse. La suite de l'anecdote ne concerne même plus Aponius; mais Tacite, l'ayant entamée, ne peut guère se dispenser de l'achever: « Iulianus, comperto discrimine et gnaris locorum adscitis, per avia Moesiae ultra montem Haemum profugit. Nec deinde civili bello interfuit, per varias moras susceptum ad Vespasianum iter trahens et ex nuntiis cunctabundus aut properans.» On le voit, la digression s'écarte de plus en plus du sujet. Les aventures de Tettius, qui, pas même à titre de comparse, n'eut part aux événements en question, sont ici chose de pure curiosité. Puisque Tacite tenait à les raconter, quoiqu'elles fussent en soi d'un minime intérêt historique, elles eussent trouvé leur place naturelle au livre IV[1], où le cas de Tettius vient deux fois devant le sénat. Dans la séance du 1er janvier 70: « Tettio Iuliano praetura, tamquam transgredientem in partes Vespasiani legionem deseruisset, ablata »; et peu de temps après: « Redditur Tettio Iuliano praetura, postquam cognitus est ad Vespasianum confugisse. » Qui se rappelle encore, en lisant ces deux passages, dans quelles circonstances Tettius avait quitté le commandement de sa légion? Et, partant, qui pourrait, avec le texte seul, bien comprendre les motifs qui engagèrent le sénat à rapporter son décret de révocation? Elle aussi, cette révocation prononcée et rapportée n'est qu'un fait historique insignifiant. Mais, à le mentionner, du moins fallait-il le rendre pleinement intelligible. En parlant de Tettius au livre II, Tacite ne songeait pas, peut-être même ne savait-il pas, qu'il aurait à reparler de lui au livre IV.

1. Ch. 39.-40.

VI

« At in Pannonia tertiadecima legio[1] ac septima Galbiana, dolorem iramque Bedriacensis pugnae retinentes, haud cunctanter Vespasiano accessere, vi praecipua Primi Antonii. » Cette phrase contient plus d'une obscurité. Nous avons déjà remarqué qu'à elle seule elle ne nous permettrait pas de discerner si les troupes pannoniques se déclarèrent avant ou après avoir appris la défection des troupes mésiques. Nous en serions réduits à la conjecture vraisemblable que la défection de la Pannonie fut postérieure à celle de la Mésie, parce que Tacite la raconte en second lieu, et, conséquemment, que la démarche des premiers insurgés en fut la cause immédiate, si une affirmation qu'il nous faut chercher hors de ce récit ne nous procurait sur ce point la certitude[2]. *Haud cunctanter* signifie donc exactement que les légions de Pannonie ne balancèrent pas à reconnaître Vespasien, dès qu'elles y furent invitées par l'exemple et les sollicitations des légions de Mésie. Dans l'intérêt de la clarté, Tacite aurait bien dû préciser en ajoutant ce détail. Et pourquoi jusque-là avaient-elles hésité? Pourquoi n'avaient-elles pas cédé aux sollicitations directes de Vespasien, malgré leur ressentiment contre le vainqueur de Bedriacum? D'abord, parce qu'à la force de ce ressentiment ne se joignait pas pour la Pannonie celle des raisons spéciales qui hâtèrent l'adhésion de la Mésie; ensuite, par l'effet d'une sorte de prudence instinctive qui retenait chez les plus faibles l'élan de leur zèle révolutionnaire, tant qu'ils ignoraient quel parti prendraient les plus forts : les deux légions sentirent que l'initiative convenait mieux aux trois légions leurs voisines. Quand on n'envisage que la phrase et le proche contexte, le sens des mots *vi praecipua*

1. Ritter : « Tertiadecimanos, quos paulo ante (c. 67) Cremonae et Bononiae struere amphitheatra iussos esse rettulit, eos ex his locis, postquam ea opera perfecerunt, Poetovionem in Pannoniam remissos esse, hoc supplendum legentibus rerum scriptor reliquit. »

2. Voir le début du § V.

Primi Antonii n'apparaît pas non plus clairement. L'influence d'Antonius Primus fut prépondérante dans cette affaire; mais prépondérante par rapport à quoi? Son autorité individuelle contribua-t-elle plus qu'aucun autre mobile à déterminer l'adhésion du corps d'armée, ou bien fut-il dans le corps d'armée le meneur le plus actif et le plus écouté? La traduction de Burnouf, qui est ici très exacte, garde fidèlement toute l'obscurité du texte : « En Pannonie, la treizième légion et la septième Galbienne, nourrissant un profond ressentiment de l'affront de Bédriac, embrassèrent sans balancer la cause de Vespasien. Ce fut surtout par l'influence d'Antonius Primus. » Un membre de phrase que nous rencontrons un peu plus bas : « Labantibus Vitellii rebus Vespasianum secutus grande momentum addidit, » nous porterait à adopter la première interprétation, sans nous y obliger pourtant. Car le poids qu'Antonius mettait dans la balance pouvait être considérable et, néanmoins, n'être pas le plus puissant des mobiles. D'ailleurs nous verrions, en y regardant de près, qu'entre *vi praecipua* et *grande momentum* il n'y a pas stricte corrélation logique : l'un désigne seulement le rôle d'Antonius pendant la période qui aboutit à l'adhésion, et l'autre son rôle pendant toute cette guerre civile. Nous ne découvrirons la solution sûre de la difficulté qu'au début du troisième livre. Là Antonius sera qualifié « acerrimus belli concitator »[1]. Là Tacite[2], ayant constaté que, dès la réception de la lettre de Vespasien, il avait su prendre sur les troupes et mis au service du parti nouveau un ascendant unique, poursuivra : « Proxima Cornelii Fusci procuratoris auctoritas[3]. » Ce rapprochement fixe le sens de *vi praecipua :* Antonius fut l'agitateur le plus influent. Et le passage qui nous fournit le rapprochement nous apprend aussi à partir de quel moment s'exerça son action et en quoi

1. III, 2. Ces mots signifient, non pas qu'Antonius fut ce jour-là l'instigateur le plus ardent de la guerre, mais qu'il le fut pendant toute cette période. La remarque, si elle n'avait qu'une portée spéciale, serait oiseuse à côté du discours d'Antonius. Comp., du reste, la définition générale du rôle de Fuscus, *acerrimam bello facem praetulit* (II, 86).

2. III, 3-4.

3. Stein, dans Pauly-Wissowa, *Real Encycl.*, IV, 1341, croit à tort que cette phrase signifie le rôle de Fuscus au conseil de guerre de Poetovio. Il résulte évidemment du contexte qu'elle s'applique au rôle de Fuscus en général.

elle consista : dès le premier jour il prit franchement position, tandis que la plupart des officiers tergiversaient, et il prononça publiquement un discours qui était un plaidoyer pour Vespasien, un réquisitoire contre Vitellius : « Ea statim contione... qua, recitatis Vespasiani epistulis, non ut plerique incerta disseruit, huc illuc tracturus interpretatione, prout conduxisset; aperte descendisse in causam videbatur, eoque gravior militibus erat culpae vel gloriae socius [1]. » Ce que nous trouvons dans ce passage, ce ne sont pas seulement des indications précises sur le rôle personnel d'Antonius; nous pouvons, grâce à lui, reconstituer les phases de la période comprise entre la démarche de Vespasien auprès des légions pannoniques et celle des insurgés mésiques; nous pouvons aussi faire sa juste part à chacune des causes qui produisirent l'adhésion. En leur qualité d'anciens Othoniens, les soldats de Pannonie accueillirent avec faveur l'invitation de Vespasien; mais ils ne prirent pas tout de suite leur décision. Tandis que la plupart des chefs s'appliquaient à garder une attitude équivoque, Antonius et quelques autres meneurs entretinrent et accrurent l'agitation révolutionnaire. Le jour où arriva la nouvelle de l'insurrection mésique, délivrées du seul scrupule qui les contînt, les troupes pannoniques s'empressèrent de reconnaître Vespasien. Là où Tacite l'a mis, ce passage si instructif n'est qu'un hors-d'œuvre. Il sert à établir un rapprochement entre l'attitude d'Antonius au conseil de guerre de Poetovio, où il soutient avec véhémence son plan d'offensive immédiate, et son attitude dans l'assemblée où avait été lue la lettre de Vespasien. Le rapprochement est intéressant : il nous montre Antonius imposant définitivement par le second discours la haute opinion que le premier avait fait concevoir de lui [2]. Mais, outre qu'il n'est pas essentiel, Tacite aurait pu obtenir le même effet par une simple allusion rétrospective, si, au lieu de différer jusqu'après le conseil de guerre la mention du premier discours, il l'avait mise à sa

1. III, 3.

2. III, 3 : « Haec ac talia... ita effudit, ut... vulgus et ceteri unum virum ducemque, spreta aliorum segnitia, laudibus ferrent. Hanc sui famam ea statim contione commoverat, qua recitatis Vespasiani epistulis... »

place chronologique, dans le récit de l'adhésion, dont elle était, à notre avis, une partie nécessaire. Et ce n'est pas là, nous le verrons bientôt, le seul développement que le récit de l'entrée en campagne, qui n'en a pas besoin, devrait restituer au récit de l'adhésion, qui s'en passe mal.

Dans ce dernier viennent ensuite une biographie et une caractéristique d'Antonius. L'importance de son rôle présent et futur justifie l'étendue assez grande du morceau, bien ordonné, remarquable aussi par la netteté et la vigueur des touches. Ces qualités sautent aux yeux. Mais un examen attentif mitige la première impression trop favorable, en découvrant plusieurs fautes, qui ne sont pas toutes sans gravité. Voici la notice biographique : « Is legibus nocens et tempore Neronis falsi damnatus inter alia belli mala senatorium ordinem reciperaverat. Praepositus a Galba septimae legioni scriptitasse Othoni credebatur, ducem se partibus offerens ; a quo neglectus in nullo Othoniani belli usu fuit. Labantibus Vitellii rebus Vespasianum secutus grande momentum addidit... » Autant que nous pouvons en juger, elle est exacte[1], hormis sans doute un détail. La septième légion Galbienne prit part à la bataille de Bedriacum[2]. Faut-il donc croire qu'Antonius en avait, pour une raison quelconque, quitté le commandement pendant la guerre entre Othon et Vitellius? Non ; selon toute vraisemblance, Tacite s'est exprimé inexactement : il a voulu dire qu'Antonius n'avait pas eu dans cette guerre l'emploi souhaité de *dux partium,* n'y avait figuré, sans rendre aucun service notable, qu'à son rang de légat légion-

1. Comp. sur deux points importants Dion Cassius, 65, 9 : φυγόντα μὲν ἐκ καταδίκης ἐπὶ τοῦ Νέρωνος, καταχθέντα δὲ ὑπὸ τοῦ Γάλβα. Il ajoute inexactement : καὶ τοῦ Πανννονίκου στρατοπέδου ἄρχοντα. Josèphe, *Bell. Jud.*, IV, 11, 2, est encore plus inexact. Sur le crime de faux et la condamnation, voyez *Ann.*, XIV, 40.

2. « Tertia decima legio ac septima Galbiana, dolorem iramque Bedriacensis pugnae retinentes » l'indique nettement. Dans le récit même de la bataille et de la déroute, Tacite ne mentionne que la treizième (II, 43-44). Mais la septième s'était mise en marche, elle aussi, pour aller au secours d'Othon (II, 11). Elle est au nombre des légions vaincues que Vitellius trouve en Italie et disperse dans les provinces (II, 66-67). Elle dut assister tout entière à la bataille, puisque Tacite constate là, pour la quatorzième seulement, qu'elle n'y avait été représentée que par une avant-garde : « Angebat Vitellium victarum legionum haudquaquam fractus animus..., praecipua quartadecimanorum ferocia, qui se victos abnuebant : quippe Bedriacensi acie vexillariis tantum pulsis vires legionis non adfuisse. » Comp. II, 32, à la fin. Ce détachement est mentionné dans le récit de la bataille, II, 43.

naire. Au point de vue de l'impartialité, la biographie laisse un peu plus à désirer. *Is legibus nocens et tempore Neronis falsi damnatus* étale avec trop de complaisance, en le dédoublant verbalement, le crime unique d'Antonius[1]. En introduisant par *credebatur* la mention des lettres à Othon, Tacite avoue qu'il n'a pas le droit de tenir la chose pour certaine; et pourtant il énonce comme un fait le silence dédaigneux d'Othon, *a quo neglectus*, ce qui implique ou a l'air d'impliquer qu'il regarde aussi comme un fait l'offre d'Antonius. Il y a, de sa part, ou insinuation tendancieuse ou gaucherie de construction grammaticale. Le portrait se rattache étroitement à la notice ; il consiste en une série d'appositions au sujet unique des verbes de celle-ci, à la personne d'Antonius : « ... strenuus manu, sermone promptus, serendae in alios invidiae artifex, discordiis et seditionibus potens, raptor, largitor, pace pessimus, bello non spernendus. » Toutes ces appositions sont explicatives de *Vespasianum seculus grande momentum addidit*. La dernière, *pace pessimus, bello non spernendus,* récapitule, non seulement les autres, mais l'ensemble du morceau. Ainsi que l'avant-dernière, *raptor, largitor*[2], elle se compose de deux termes antithétiques, dont le premier, logiquement subordonné au second, le modifie comme ferait une proposition adversative : si Antonius prenait avidement, il donnait largement; s'il était détestable dans la paix, il n'était pas méprisable dans la guerre. Il s'en faut que ce portrait soit complet, qu'il nous représente toute la physionomie morale du personnage, tel que les événements nous le feront connaître peu à peu. Aussi bien Tacite n'a-t-il pas eu l'intention de le faire complet. De même que la biographie sert à expliquer par ses antécédents l'intervention d'Antonius dans une guerre civile où cet ambitieux sans scrupule ne voit qu'une bonne occasion de faire sa fortune, de même le portrait sert à expliquer par

1. Ritter : « Enuntiatum *is legibus nocens* certius definitur sequente *et tempore Neronis falsi damnatus.* » Sans doute, mais il fallait du premier coup donner la définition précise. — Les détracteurs d'Antonius auprès de Vespasien remplaçaient tout simplement le singulier par le pluriel : « adiunctis prioris vitae criminibus » (IV, 80).

2. La correction de Heraeus : *rapti largitor*, est inutile.

certaines de ses qualités et certains de ses défauts pourquoi son rôle y fut grand. Étant admise cette conception fort légitime, Tacite peut et doit négliger tous les traits, même importants en soi, dont il n'a pas ici à tirer argument. Ne nous étonnons donc point qu'il ne dise rien, par exemple, de l'orgueil insolent et de la vanité fanfaronne d'Antonius[1]. Mais, nous plaçant à son point de vue, nous lui reprocherons d'avoir donné une idée tout à fait insuffisante des qualités qu'Antonius déploya au profit de la cause flavienne, en ne lui attribuant que la bravoure personnelle et la facilité de parole. L'ensemble des mérites qui expliquent l'importance de ses services fut, en réalité, autrement riche et rare : il eût fallu lui reconnaître la hardiesse intelligente dans la conception du plan de campagne[2]; la prévoyance dans la préparation[3], malgré quelques accès de témérité qui furent toujours heureux[4]; le sang-froid, le coup d'œil, la décision et la vigueur dans l'action[5]; la connaisance profonde et le maniement sûr des âmes militaires[6]. La masse des soldats l'avait bien jugé : Antonius était, dans toute la force des termes, un homme et un chef[7]. Tacite, qui amoindrit de façon si injuste le lot de ses qualités, exagère avec la même partialité hostile le lot de ses vices. A mesurer la place qu'ils occupent dans la phrase, on croirait volontiers que les vices eurent dans les succès d'Antonius une bien plus grande part que les qualités. Or, ce serait une illusion, que le troisième livre des *Histoires* se chargerait de dissiper. Et, tout d'abord, ils ne sont pas aussi nombreux qu'ils le paraissent : car *serendae in alios invidiae* exprime partiellement la cause de *discordiis et*

1. III, 49, 53; IV, 39, 80.
2. III, 2.
3. III, 5, 8.
4. III, 9, 50, 59.
5. III, 15–18, 21–30.
6. III, 10, 20, 24.
7. III, 3 : « Ut... vulgus et ceteri unum virum ducemque, spreta aliorum segnitia, laudibus ferrent. » Voyez encore, sur son autorité, III, 10, 80; IV, 39, 80. — Malgré l'influence hostile de Mucien, Vespasien ne pouvait s'empêcher de lui rendre justice : « Trahebatur in diversa hinc meritis Antonii, cuius ductu confectum haud dubie bellum erat... » (IV, 80). Tout ce qu'il en dit lui-même, sans aucune modestie, dans sa lettre à Vespasien, est vrai (III, 53), excepté « suis exhortationibus Gallias Hispaniasque... ad Vespasianum conversas. » Voyez § VIII.

seditionibus potens[1], qu'achèvera d'expliquer *raptor, largitor :* Antonius, surtout par son adresse à jeter le discrédit sur autrui et sa libéralité corruptrice, était un redoutable meneur révolutionnaire[2]. Restent donc seulement le talent de l'intrigue diffamatoire, la pratique des rapines et des largesses[3]. Or, s'il est vrai qu'Antonius vainqueur se paya lui-même de ses victoires en se gorgeant de butin[4], nous ne voyons pas qu'il ait corrompu ses soldats en flattant leur cupidité[5], à moins que nous ne voulions le rendre responsable du sac de Crémone, ce que Tacite n'ose faire[6]. Et, quant aux services qu'il rendit à Vespasien par l'intrigue au moment de l'adhésion pannonique, ils ont beau être considérables, ils sont peu de chose en comparaison de ceux qu'il lui rendit ensuite par les armes uniquement.

Il y eut en Pannonie un autre agitateur de marque, le procurateur Cornelius Fuscus. Les indications qui le concernent se trouvent malencontreusement divisées entre le récit de l'adhésion et la digression du troisième livre, où déjà nous sommes allés chercher nos renseignements sur la propagande d'Antonius en faveur de Vespasien. Dans cette digression, après le passage relatif à Antonius, on lit : « Proxima Cornelii Fusci procuratoris auctoritas[7], » transition qui ferait à souhait le pendant de *vi praecipua Primi Antonii.* Tandis que, dans la digression, les deux principaux meneurs sont juxtaposés,

1. Remarquons aussi la gémination *discordiis et seditionibus.* Elle est familière à Tacite; comp. I, 46, 84; II, 23; *Ann.,* VI, 3, 16; de même, *Ann.*, I, 19 : *seditionem et turbas; Hist.*, IV, 1 : *turbas et discordias.*

2. Comp. IV, 1 : « Duces partium accendendo civili bello acres, temperandae victoriae impares, quippe inter turbas et discordias pessimo cuique plurima vis, pax et quies bonis artibus indigent. »

3. Tacite nous montrera Antonius intriguant contre Mucien (III, 53) et contre Caecina (IV, 80). Quant à ses intrigues ou prétendues intrigues contre Tampius et Aponius (III, 11), contre Vespasien avec Vitellius (III, 78) et auprès de Scribonianus Crassus (IV, 39), il ne s'en portera pas garant. Il nous le montrera aussi corrompant la discipline militaire dans l'intérêt de son ambition et de sa cupidité (III, 49).

4. IV, 2 : « Summa potentiae in Primo Antonio. Is pecuniam familiamque e principis domo quasi Cremonensem praedam rapere. » Comp. III, 49 : « ... seu felicitas in tali ingenio avaritiam, superbiam ceteraque occulta mala patefecit. Ut captam Italiam persultare... Quae seditiosa et corrumpendae disciplinae mox in praedam vertebat. »

5. Voyez, au contraire, ses efforts pour la réfréner (III, 60, 82). Mais il ne put s'en rendre maître, surtout après la prise de Rome (IV, 1).

6. III, 28, 32, 34, 49.

7. III, 4.

comme le voulait la logique, ils sont séparés dans notre récit par un assez long intervalle que remplissent la mention du ralliement de la Dalmatie à la cause adoptée par les deux autres provinces et une caractéristique sommaire des gouverneurs de Pannonie et de Dalmatie. La formule qui introduit le développement consacré à Fuscus : « Sed procurator aderat Cornelius Fuscus, » et la place même qu'occupe ce développement ont fait croire à beaucoup[1] que le ressort de sa procuration comprenait les deux gouvernements de Tampius Flavianus et de Pompeius Silvanus. Mais il n'en est rien ; nous avons affaire à un artifice bizarre de composition dont nous verrons tout à l'heure la raison. La digression prouve qu'il n'était procurateur que de la Pannonie, puisqu'elle ne le met en relation qu'avec le gouverneur de la Pannonie. Ici nous avons, comme pour Antonius, sa biographie et son portrait, morceau assez long, mais suffisamment justifié par l'importance de son rôle, quoique ce rôle ne soit pas comparable à celui d'Antonius, surtout pendant la période des opérations militaires[2]. D'ailleurs, il s'agit d'une personnalité originale et bien distincte de l'autre : « ... Vigens aetate, claris natalibus, prima iuventa quaestus[3] cupidine senatorium ordinem exuerat; idem pro Galba dux coloniae suae, eaque opera procurationem adeptus, susceptis Vespasiani partibus acerrimam bello facem praetulit; non tam praemiis periculorum quam ipsis periculis laetus, pro certis et olim partis nova, ambigua, ancipitia malebat. » L'image qui, dans ce morceau, sert à définir son action en tant que meneur, est belle, mais n'en donne qu'une idée fort vague. Ayons encore une fois recours à la digression. Nous y apprendrons d'abord que, comme Antonius, il s'était d'emblée jeté à corps perdu dans la révo-

1. Après Pichena : « Cujus provinciae procurator esset, Pannoniae an Dalmatiae, minime traditur. Ideo credendum est utriusque, nam inferius apparet eum apud utrumque exercitum auctoritatem habuisse. » Cette affirmation est fausse : voyez III, 4. — Valmaggi hésite. — Heraeus, Gantrelle, Goelzer, la *Prosop. imp. rom.*, Stein dans Pauly-Wissowa, n'attribuent à Fuscus que la Pannonie.

2. III, 12, 42.

3. *Quaestus*, correction de Grotius, est aujourd'hui la vulgate. *Quietis*, leçon du manuscrit, a été vainement défendu par Jac. Gronov, Ernesti, Brotier, Doederlein, etc. Meiser, suivi par Ed. Wolff, conjecture *inquies*. Voyez l'appendice critique de Valmaggi.

lution : « Is quoque vehementer in Vitellium invehi solitus nihil spei sibi inter adversa reliquerat. » Nous y verrons aussi que son rôle, selon qu'il était naturel à cause de la différence de leurs fonctions, se distingua de celui d'Antonius, en ce que le légat légionnaire agit principalement sur les troupes, et le procurateur sur le gouverneur de la province. Tampius Flavianus, timoré de son tempérament et refroidi encore par l'âge, avait pris la fuite au début de l'insurrection pour aller se mettre à l'abri en Italie. Puis, la fièvre révolutionnaire l'ayant gagné, il était venu reprendre son commandement et jouer son rôle dans la guerre civile. Déjà suspect aux soldats comme parent de Vitellius, il n'avait fait par ses variations qu'augmenter leur défiance[1]. Ce changement et ce retour étaient en partie[2] l'œuvre de Cornelius Fuscus, qui avait pensé que la présence du légat consulaire à la tête des insurgés pannoniques aurait un avantage au moins momentané : « Flavianum ... rerum novarum cupido legati nomen resumere et misceri civilibus armis impulerat, suadente Cornelio Fusco, non quia industria Flaviani egebat, sed ut consulare nomen surgentibus cum maxime partibus honesta specie praetenderetur. »

En précisant pour Cornelius Fuscus l'indication vague *acerrimam bello facem praetulit,* Tacite a précisé du même coup pour Tampius Flavianus l'indication non moins vague sur son attitude et celle du légat de Dalmatie : *nihil turbantibus*. Et donc cette digression du troisième livre, où nous avons dû aller chercher tant de choses, nous est apparue peu à peu tout entière comme le complément nécessaire du récit de l'adhésion, et nous avons senti toujours plus vivement le regret que Tacite n'en ait pas incorporé la matière au récit de l'adhésion. Quand j'appelle ce développement une digression, je sais bien que le

1. Que signifie « perfidiae locum quaesisse credebatur » ? L'explication de Pichena n'est pas bonne : « Credebant scilicet Flavianum in Pannoniam revertisse ea mente, ut legiones illas rursum a Vespasiano alienaret. » Comment les légions de Pannonie auraient-elles pu concevoir la crainte absurde que Tampius, qui n'avait eu aucune influence sur elles en faveur de Vespasien, aurait une influence dangereuse contre Vespasien? Elles craignaient qu'il ne les fît tomber dans quelque piège pendant la guerre; voyez III, 10.

2. Tacite dit un peu plus haut : *sponte remeaverat*. Mais cette affirmation est contredite par *suadente Cornelio Fusco*.

mot n'est pas d'une absolue exactitude. De même que les verbes au plus-que-parfait s'y mêlent aux verbes à l'imparfait, de même les choses proprement passées, c'est-à-dire achevées avant le conseil de guerre de Poetovio, le premier discours d'Antonius, la déclaration immédiate et catégorique de Cornelius Fuscus, la fuite et le retour de Tampius Flavianus, s'y mêlent aux choses encore actuelles au temps du conseil de guerre, le prestige suprême d'Antonius, l'autorité considérable de Fuscus, la situation précaire de Flavianus tenu en suspicion par ses soldats. Aux seules parties rétrospectives convient rigoureusement le nom de digression. Mais il n'en reste pas moins vrai que la place naturelle des unes et des autres était dans le récit de l'adhésion ou, pour le dénommer plus exactement, dans le récit des affaires du Danube avant le conseil de Poetovio, dans le récit du deuxième livre, correspondant au laps de temps où les unes, celles qui sont achevées, ont été, où les autres, celles qui durent encore, mais ne sont plus que la prolongation de faits antérieurs, ont commencé à être. Tacite n'aurait eu le droit de les faire passer du premier récit dans le second que si elles avaient dû y être nécessaires ou au moins plus utiles. Nous avons vu que tel n'était pas le cas pour ce qui concerne Antonius. En était-il autrement pour ce qui concerne Flavianus et Fuscus? Y avait-il lieu de différer jusqu'au troisième livre l'histoire de Flavianus, où est impliqué Fuscus, afin de motiver la sédition qui va bientôt éclater contre le légat de Pannonie, et peut-on penser que Tacite l'a différée dans cette intention? Nullement. Si l'histoire de Tampius Flavianus avait été racontée à sa place, dans le deuxième livre, il eût suffi de la rappeler en y renvoyant[1]. Tacite l'a transportée dans le troisième livre, mais sans la joindre au récit de la sédition, dont elle est séparée par le récit assez long des premières opérations militaires. Et, le moment venu de racon-

1. Ainsi, quand il raconte (III, 11) la sédition contre le légat de Mésie, Tacite rappelle la lettre par laquelle Aponius dénonçait à Vitellius la défection de la 3e légion. Seulement, tandis que l'envoi de la lettre est donné d'abord comme un fait (II, 96), il ne s'agit plus ici que d'une opinion des soldats : « Vulgatis epistulis, quas Saturninus ad Vitellium scripsisse credebatur. » Il y a discordance entre les deux passages, à moins que Tacite ne veuille parler dans le second d'une autre lettre, authentique ou apocryphe, mais postérieure.

ter la sédition[1], il n'y a pas renvoyé, il a exposé de nouveau les motifs que les troupes avaient ou croyaient avoir de détester le légat consulaire. Il avait dit d'abord : « Tampius Flavianus... suspiciones militum inritabat, tamquam adfinitatis cum Vitellio meminisset ; idemque, quod coeptante legionum motu profugus, dein sponte remeaverat, perfidiae locum quaesisse credebatur. » L'un des motifs de suspicion revient dans le second passage, mais l'autre y est remplacé par deux nouveaux motifs de haine : « Rapiuntur arma metu proditionis. Ira militum in Tampium Flavianum incubuit, nullo criminis argumento, sed iam pridem invisus turbine quodam ad exitium poscebatur : propinquum Vitellii, proditorem Othonis[2], interceptorem donativi clamitabant. » Les deux passages ne se contredisent pas. Ils se complètent ; mais, tout de même, on est choqué de lire, à quelques pages d'intervalle, deux motivations distinctes, subjectives l'une et l'autre, c'est-à-dire mises au compte des soldats, de leurs sentiments à l'égard de leur chef. Il y a là une disparate qui serait, à tout prendre, moins choquante, si le premier passage, incorporé au récit de l'adhésion, se trouvait ainsi plus éloigné du second. Elle n'existerait pas, si Tacite avait inséré dans le récit de l'adhésion toute l'histoire de Flavianus, tous les griefs des soldats contre lui, et les avait récapitulés, au moment de la sédition, en une phrase rapide, comme « propinquum Vitellii, proditorem Othonis, interceptorem donativi clamitabant », mais plus complète. Que l'on n'excuse pas sa conduite en prétendant qu'il a reporté au troisième livre une bonne partie des indications relatives à Antonius, Cornelius et Tampius, pour alléger d'autant le récit de l'adhésion. La présence de cette matière, qui lui appartenait, ne l'eût pas alourdi ; elle lui eût donné plus de consistance et de précision ; et l'absence de la même matière désencombrerait le récit de l'entrée en campagne, qui, pour exprimer la soudaineté de l'offensive et la rapidité de l'invasion, devrait être aussi vif et prompt que possible, libre d'*impedimenta*, comme

1. III, 10.

2. Savile : « Haec particularia non describuntur, ubi, me judice, in praecedentibus narrari debuerunt, cum hic relatu digna censuerit. »

les ailes et les cohortes qu'Antonius Primus et Arrius Varus précipitèrent sur l'Italie[1]. Il n'y a qu'une explication de la conduite de Tacite, et ce n'est pas une justification. La faute vient d'un vice général de méthode qui lui en a fait commettre bien d'autres. Ici, comme souvent ailleurs, ayant à traiter une série d'événements qui constituaient ensemble une période logique, au lieu d'approfondir l'étude de la période tout entière avant de commencer le travail de rédaction, au lieu d'amasser et de mettre en ordre tous ses matériaux, d'établir en détail tout son plan, il n'a pris, au préalable, qu'une vue superficielle de l'ensemble, puis l'a divisé en parties, — l'avènement de Vespasien en Orient, l'adhésion de l'Illyricum, l'invasion de l'Italie, etc., — et a rédigé chacune de ces parties sans avoir poussé au delà ses recherches et sa préparation. C'était s'interdire, hors des limites de chaque partie, tout autre moyen de corriger l'ordonnance défectueuse de l'original, qu'un travail de retouches et de remaniements auxquels Tacite semble ne s'être jamais astreint. Quand les détails complémentaires, qu'il eût mieux valu insérer dans le récit de l'adhésion, arrivèrent à sa connaissance, qu'il les doive à sa source principale ou à une source secondaire utilisée seulement à partir de l'entrée en campagne[2], le récit de l'adhésion était rédigé et, pour lui, définitivement rédigé; il les intercala, le moins mal qu'il put, là où nous les trouvons. L'analyse du second discours d'Antonius amena en guise de rapprochement la mention du premier; de même Antonius amena Fuscus, et Fuscus Flavianus.

VII

L'adhésion du corps d'armée dalmatique tient fort peu de place dans le récit : « Iuncti[3] inde Moesici ac Pannonici exer-

1. III, 2, 6.

2. Les mémoires de Vipstanus Messalla, dont Tacite se servit au troisième livre pour compléter ou contrôler le récit de Pline l'Ancien, sa source principale. Voyez *Les sources de Tacite*, 182 et suiv., 236 et suiv.

3. Orelli-Meiser : « Consiliis suscipiendarum Vespasiani partium; nam postea demum accitus est exercitus Moesicus. » Plus exactement, la jonction matérielle, la concentration des légions mésiques et pannoniques se fit plus tard, après le conseil de Poetovio, sous les murs de Vérone (III, 7-10).

citus Delmaticum militem traxere. » C'est à peu près tout. Nous avons déjà signalé un défaut de cette phrase. Elle risque de faire croire que la légion de Dalmatie se rallia au parti flavien uniquement pour imiter l'exemple ou obéir à la pression des deux corps d'armée voisins. Il est bien certain que, même si son inclination spontanée ne l'avait point portée à suivre le mouvement, une seule légion n'aurait pas osé se mettre en lutte contre cinq et qu'elle aurait subi forcément ce que Tacite appelle quelque part le *contactus valentiorum*[1]. Mais les légionnaires dalmatiques, anciens combattants de Bedriacum, avaient autant de raisons que leurs camarades pannoniques et mésiques de haïr Vitellius, et l'historien ne devait pas exposer son lecteur à voir leur action sous un jour faux. Nous avons dit plus haut[2] comment il en était venu là. Car son intention n'a sûrement pas été de nous faire entendre qu'ils s'étaient ralliés à contre-cœur, et il ne faudrait pas interpréter dans ce sens une phrase du troisième livre : « Undecima legio sese adiunxerat, initio cunctata, sed prosperis rebus anxia quod defuisset[3]. » Elle signifie que la légion dalmatique avait d'abord hésité, non pas quand il s'était agi de reconnaître Vespasien, mais quand il s'était agi d'entrer en campagne, d'aller se joindre, dans la haute Italie, aux autres légions illyriques. Elle avait hésité, non que ses dispositions à l'égard de Vespasien fussent au fond peu favorables et qu'elle n'eût pas embrassé sa cause de bon cœur, mais parce que le plan d'Antonius ne lui convenait pas ou, pour mieux dire, ne convenait pas à son chef, le légat légionnaire Annius Bassus, ni, par suite, au légat consulaire Pompeius Silvanus qu'il menait à sa guise[4]. En n'approuvant pas ce plan, Annius Bassus ne jugeait pas autrement que Vespasien et Mucien, et sans doute eut-il plus tôt qu'Antonius connaissance des instructions formelles de l'empereur, qui ordonnait de ne

1. I, 11 : « In favorem aut odium contactu valentiorum agebantur (provinciae) ; » comp. I, 76 : « Eadem formido provinciam Narbonensem ad Vitellium vertit, facili transitu ad proximos et validiores. »

2. § III.

3. III, 50.

4. *Ibid.* : « Ducebat Pompeius Silvanus consularis ; vis consiliorum penes Annium Bassum legionis legatum. Is Silvanum socordem bello et dies rerum verbis terentem specie obsequii regebat et ad omnia, quae agenda forent, quieta cum industria aderat. »

pas dépasser Aquilée[1]. N'oublions pas que la temporisation avait eu ses partisans au conseil de guerre de Poetovio[2] et qu'Antonius avait fait adopter le plan de l'offensive immédiate sous certaines conditions : « Vos... legiones continete; mihi expeditae cohortes sufficient. » Il n'était pas question alors d'une marche générale en avant[3]. Et, en effet, Antonius ne pénétra en Italie qu'avec des *vexilla* d'infanterie légère et une partie de la cavalerie[4]. Les légions ne se mirent en mouvement qu'à la nouvelle de ses premiers succès[5]. Celle de Dalmatie, pour la raison que nous disions tout à l'heure, fut un peu plus longtemps à se décider, si bien que la bataille de Crémone se livra sans elle. Alors, ou bien les dernières préventions contre le plan d'Antonius tombèrent dans l'esprit de ses chefs, ou bien l'élan des soldats, qui voulaient leur part de gloire et craignaient d'arriver trop tard, les entraîna malgré eux. Si donc l'affirmation initiale : « adcelerata... Vespasiani coepta Illyrici exercitus studio transgressi in partes » convient mieux aux deux autres corps d'armée, si le corps dalmatique ne mit pas au service du parti une ardeur aussi prompte, ce n'est pas à dire qu'il s'y rallia par contrainte, et Tacite a eu tort de nous exposer à le croire.

Il a eu tort encore de ne désigner ce troisième corps d'armée que par les mots *Delmaticum militem*, dont le vague contraste avec la précision des formules employées pour les deux autres. Car il nous a fait savoir non seulement le nombre, mais le

1. III, 8 : « Quae (l'invasion de l'Italie) ignara Vespasiano aut vetita; quippe Aquileiae sisti bellum exspectarique Mucianum iubebat, adiciebatque imperio consilium... Eadem Mucianus crebris epistulis monebat... Ceterum ex distantibus terrarum spatiis consilia post res adferebantur. »

2. III, 1 : « Quibus opperiri auxilia et trahere bellum videbatur.... Venturum cum copiis Orientis Mucianum. »

3. III, 2. Du moins, il n'en était pas question ouvertement, car Antonius y songeait déjà et y comptait, sentant bien que les cohortes et les ailes ne pourraient jouer que le rôle d'une avant-garde et qu'elles auraient promptement besoin d'être soutenues par le gros de l'armée. Il insinuait que les légions ne demanderaient bientôt qu'à le suivre, quand elles auraient appris ses premiers succès : « Iam reseratam Italiam, impulsas Vitellii res audietis. Iuvabit sequi et vestigiis vincentis insistere. » Il ne tarda pas à les appeler lui-même à la rescousse : « Ceterum ut transmittere in Italiam bellum impune et usui foret, scriptum Aponio Saturnino, cum exercitu Moesico celeraret » (III, 5).

4. III, 6.

5. III, 7, 9, 10.

numéro et, au besoin, le surnom des légions mésiques et pannoniques. Cette inégalité de traitement n'est pas fortuite, du moins je crois y découvrir une double intention. D'une part, Tacite recherche la variété ; la phrase en question correspond à : « Ita tres Moesicae legiones... adliciebant Pannonicum exercitum ; » les deux phrases eussent été trop semblables, à son gré, s'il avait écrit : « Moesici ac Pannonici exercitus Delmaticam legionem traxere. » D'autre part, il veut signifier que, même si la légion dalmatique avait été mal disposée pour Vespasien, elle aurait dû céder à l'impulsion irrésistible des cinq autres légions ; dans ce but, il grossit verbalement le sujet et atténue l'objet ; la résistance est exprimée par le mince singulier collectif *Delmaticum militem*, la puissance par le pluriel emphatique *Moesici ac Pannonici exercitus*. Il est intéressant de noter ici les trois valeurs différentes du substantif *exercitus* dans ce récit de l'adhésion. D'abord, toutes les forces militaires de l'Illyricum ne sont qu'une armée, *Illyrici exercitus studio ;* puis le corps d'armée pannonique devient à lui seul une armée, *Pannonicum exercitum*[1] ; enfin, les deux corps d'armée pannonique et mésique forment, non pas deux, mais plusieurs armées, *Moesici ac Pannonici exercitus*. Ces variations, la dernière surtout, ne sont pas assurément le fait d'un esprit que tourmente le souci de la rigoureuse exactitude, ni peut-être même celui d'un écrivain bien scrupuleux. Les deux intentions que j'ai cru pouvoir prêter à Tacite n'excusent pas, selon moi, un manque de précision regrettable. Le lecteur peut fort bien ne plus se rappeler qu'il n'y a plus en Dalmatie qu'une légion, l'onzième, depuis que la quatorzième, partie avec elle au secours d'Othon, a été renvoyée directement d'Italie en Bretagne[2]. Et, s'il ne se le rappelle plus, il ne l'apprendra de nou-

1. Comp. plus bas : *Illyricis exercitibus... desciscentibus*. Ce pluriel est plus expressif après *flagrabat ingens bellum* que ne serait le singulier *Illyrico exercitu... desciscente*. Ce que je reproche à Tacite, c'est d'avoir, dans le même passage, donné au même mot trois valeurs différentes. Au surplus, qu'ailleurs il emploie *exercitus* isolément tantôt dans le sens d'armée ou groupe d'armées, tantôt dans celui de corps d'armée, tantôt même dans celui de division, cela n'a rien en soi de choquant. Par exemple, le pluriel *Illyrici exercitus* isolé (II, 60) semble aussi naturel que le serait le singulier.

2. Il serait d'autant plus excusable de ne pas se le rappeler que Tacite n'a pas dit combien il y avait de légions en Dalmatie au moment de la guerre entre Othon et Vitellius. Il a dit seulement que les légions de Pannonie et de Dalmatie étaient quatre

veau que vers le milieu du troisième livre, après la bataille de Crémone, quand cette légion entrera tardivement en campagne [1].

J'ai dit que la phrase dont nous venons de nous occuper était à peu près tout ce qui concernait la Dalmatie dans le récit de l'adhésion. Il y a pourtant ceci encore, qui s'applique à la Pannonie et à elle : « ... quamquam consularibus legatis nihil turbantibus. Tampius Flavianus Pannoniam, Pompeius Silvanus Delmatiam tenebant, divites senes. » Nous avons déjà noté, d'une part [2], que la remarque sur l'attitude des légats consulaires devrait être placée ailleurs et englober celui de Mésie, tandis qu'elle a tout l'air de ne se rapporter qu'aux deux autres; d'autre part [3], que sur le cas de Tampius il y avait à dire des choses plus précises. Il y en avait aussi sur celui de Pompeius, et Tacite nous les dira seulement au troisième livre, comme il l'a fait pour Tampius : « Undecima legio sese adiunxerat... Ducebat Pompeius Silvanus consularis; vis consiliorum penes Annium Bassum legionis legatum. Is Silvanum, socordem bello et dies rerum verbis terentem specie obsequii regebat, et ad omnia, quae agenda forent, quieta cum industria aderat [4]. » Puisque, évidemment, tels étaient déjà les deux personnages au temps de l'adhésion, c'est alors qu'il fallait nous les peindre et nous montrer Pompeius incapable de jouer par lui-même aucun rôle dans ce mouvement révolutionnaire, mais Bassus lui enseignant ses paroles et ses gestes, comme Fuscus régentait Tampius. Là où ils sont, leurs portraits et la définition de leurs rapports ne sont véritablement qu'un hors-d'œuvre. Comme pour Tampius et Fuscus, Tacite nous aurait sans doute fourni plus tôt ces renseignements, s'il les avait eus plus tôt. Ne les ayant pas et trouvant que, telle quelle, la partie du récit consacrée à la Dalmatie serait bien

en tout (II, 11). Puisqu'une des quatre a été renvoyée en Bretagne (II, 66) et qu'il en reste deux en Pannonie (II, 86), il n'y en a plus qu'une en Dalmatie. Avant la guerre, il y en avait sans doute deux dans chaque province, et l'onzième que nous retrouvons seule en Dalmatie (III, 50), y formait auparavant corps d'armée avec la quatorzième.

1. III, 50.
2. § IV.
3. § VI.
4. III, 50.

pauvre, bien courte, en comparaison de celles qui concernaient la Mésie et la Pannonie, il a cherché un artifice propre à masquer le vide et à corriger la disproportion. Il a quitté subrepticement la Dalmatie pour revenir à la Pannonie, tout en se donnant l'air d'être sur les confins des deux provinces : « Tampius Flavianus Pannoniam, Pompeius Silvanus Delmatiam tenebant... ; sed procurator aderat Cornelius Fuscus... » Auprès de qui ? En réalité, auprès de Tampius, avons-nous vu ; en apparence, auprès de Tampius et de Pompeius. Ainsi déplacé par ruse, le développement sur le procurateur établit l'équilibre. Il y a symétrie pour l'œil et pour l'esprit inattentif ou dont le préjugé paralyse le sens critique. L'édifice fait illusion, et cependant il suffit d'un souffle pour jeter à bas ce château de cartes.

VIII

Les insurgés du Danube, dans leur zèle pour la cause flavienne, voulurent mettre à son service, avec leurs propres forces, l'influence qu'ils pensaient avoir en certaines provinces non encore ralliées : « Igitur movere et quatere, quidquid usquam aegrum foret, adgrediuntur. Scriptae in Britanniam ad quartadecimanos, in Hispaniam ad primanos epistulae, quod utraque legio pro Othone, adversa Vitellio fuerat ; sparguntur per Gallias litterae. » La notion que représente le pluriel *adgrediuntur* n'est nulle part exprimée formellement dans les phrases précédentes[1] ; il faut la dégager de tout le contexte et spécialement de la phrase : « Iuncti inde Moesici ac Pannonici exercitus Delmaticum militem traxere, » où figurent, comme sujet ou comme objet, toutes les parties de l'armée illyrique. Les lettres en question furent écrites au nom de toute l'armée, comme

1. Personne, à ma connaissance, ne s'est jamais avisé de rapporter *adgrediuntur* au trio Tampius, Pompeius et Fuscus, ce qui serait possible grammaticalement, mais impossible logiquement, puisqu'ainsi Antonius, le principal meneur, se trouverait exclu, tandis que Tampius et Pompeius prendraient une importance qui ne leur convient guère.— Heraeus et Gantrelle ne rapportent le verbe qu'à Antonius et Fuscus. — Ernesti : « Haec non pertinent ad solum Fuscum, sed ad duces Vespasiani ». — Pichena : « Cave... haec ad Corn. Fuscum referas, sed ad Vespasianum caeterosque partium suarum duces. » — Orelli-Meiser : « Vespasianus et partium duces. Sane consentaneum est epistulas illas ab ipso Vespasiano scriptas esse. »

celle que naguère les légions du Rhin avaient adressée aux légions de Pannonie pour les gagner au parti de Vitellius contre Othon[1]. Elles furent rédigées par Antonius, Fuscus et les autres promoteurs du mouvement, comme le légat Fabius Valens avait rédigé la lettre de l'armée germanique aux cohortes prétoriennes et urbaines vers le début de la dernière guerre civile[2]. Le contexte nous fournissant la notion du sujet, c'est agir arbitrairement que d'aller la chercher, en tout ou partie, hors du récit de l'adhésion, que d'y impliquer Vespasien et les chefs de l'insurrection orientale ou de les substituer même aux insurgés danubiens. Au surplus, la propagande dont il est ici parlé se distingue évidemment de celle que Vespasien a faite et fait faire aussitôt après sa proclamation en Orient. Celle-ci n'est pas seulement antérieure à la propagande illyrique, puisqu'elle a provoqué parmi les légions du Danube la révolte qui a éclaté « recitatis Vespasiani epistulis »[3]; elle a été aussi plus générale : « Ad omnes exercitus legatosque scriptae epistulae[4]; » outre qu'il reste moins à faire après l'adhésion de l'Illyricum, nous verrons tout à l'heure que « movere et quatere, quidquid usquam aegrum foret » délimite le champ spécial où s'exerça l'activité des nouveaux adhérents. Ils s'adressèrent, non pas à tous ceux qui n'avaient pas encore fait défection, mais seulement à ceux qu'ils croyaient avoir des chances de gagner. Tacite, ayant déjà mentionné la propagande de Vespasien en temps opportun, aurait commis une faute bien étrange, s'il l'avait mentionnée une seconde fois, ici, hors de propos. Ce qui a induit certains commentateurs à trop élargir le sujet d'*adgrediuntur*, c'est sans nul doute la phrase initiale du chapitre suivant : « Dum haec per provincias a Vespasiano ducibusque partium geruntur... » Mais elle récapitule tout ce qui s'est passé du côté flavien, soit en Orient, soit en Illyricum, bien loin qu'elle porte uniquement sur la mention récente de la propagande.

1. I, 67 : « Epistulis, quae nomine Germanici exercitus ad Pannonicas legiones ferebantur »
2. I, 74 : « Addidit epistulas Fabius Valens nomine Germanici exercitus ad praetorias et urbanas cohortes. »
3. III, 3.
4. II, 82.

Les insurgés du Danube devaient naturellement songer à solliciter d'abord en faveur de Vespasien les troupes qui, ayant embrassé comme eux la cause d'Othon, partageaient leurs sentiments de haine contre Vitellius. Pour gagner les armées d'Espagne et de Bretagne, ils écrivirent non à ces deux armées dans leur ensemble, mais d'une part à la première légion[1], de l'autre à la quatorzième, aux anciennes légions othoniennes[2]. Celle-ci, après Bedriacum, où son avant-garde s'était battue, avait semblé à Vitellius la plus dangereuse des légions vaincues, si bien qu'il l'avait sur le-champ renvoyée, non en Dalmatie d'où elle venait, mais dans son antérieure garnison plus lointaine[3]. Celle-là, à Rome, avait, en même temps que les prétoriens, proclamé Othon empereur[4] et, à Bedriacum, s'était fait remarquer par sa vaillance acharnée[5]; Vitellius l'éloigna, elle aussi, de l'Italie autant que possible, *ut pace et otio mitesceret*[6]. Quant aux autres légions des deux armées, ignorant leurs dispositions, les insurgés illyriques ne s'adressent pas directement à elles. Ils répandent leur lettre-circulaire à travers les Gaules, parce qu'ils ont sujet de penser que là aussi il y a des blessures mal cicatrisées, qui saigneront, si on les touche. Les Gaules n'ont peut-être pas encore oublié qu'elles combattirent naguère sous Vindex contre ces légions de Germanie qui ont fait Vitellius empereur[7]. Galba mort, qui avait été leur bienfaiteur, la peur les a rangées au parti de Vitellius, mais la peur seulement[8]. Il n'y a pas eu plus de sympathie spontanée dans le ralliement de la Narbonnaise[9] et sa fidélité ne doit pas être plus solide. Othon a fait des avances aux Viennois[10]; Vitellius les a tenus en suspicion, et ses soldats ont failli les exterminer[11]. La propagande illyrique ne semble pas s'être essayée

1. *Prima classicorum* (II, 67) ou *prima Adiutrix* (II, 43; III, 44).
2. III, 13 : « Othoniani exercitus robur, primanos quartadecimanosque ».
3. II, 11, 43, 66.
4. I, 36.
5. II, 43.
6. II, 67.
7. I, 8, 51.
8. I, 64, 76.
9. I, 76.
10. I, 77.
11. I, 65-66; II, 66.

ailleurs que dans ces trois contrées, Bretagne, Gaule, Espagne. Elle ne fit, sans doute, aucune tentative en Afrique, parce qu'en ce pays il n'y avait ou ne paraissait y avoir rien qui *aegrum foret*, rien qu'elle pût avantageusement *movere et quatere*[1]. L'énumération que Tacite juxtapose à son énonciation générale l'épuise donc. Mais, s'il énumère toutes les démarches de l'action collective, on peut lui reprocher d'abord de n'avoir aucunement motivé la troisième, ensuite de n'avoir pas mentionné ici une autre démarche qui, sans faire partie, à parler rigoureusement, de cette propagande, s'y rattache par la communauté du but, je veux dire la lettre d'Antonius Primus à Julius Civilis. Antonius n'ignorait, sans doute, ni que ce Batave, très influent parmi ses compatriotes[2], avait eu autrefois des relations d'amitié avec Vespasien[3], ni qu'il gardait rancune à Vitellius du danger de mort où la haine des légions germaniques l'avait mis au temps de la révolte contre Galba[4]. Il y avait donc là aussi une plaie à aigrir. Tacite parle à deux reprises, mais beaucoup plus tard, de cette lettre. D'abord, il en affirme l'existence et en résume le sens : « Missis sane ad eum Primi Antonii litteris, quibus avertere accita Vitellio auxilia et tumultus Germanici specie retentare legiones iubebatur.[5] » Puis il met dans la bouche de Civilis une déclaration à peu près identique : « Primo Antonio... cuius epistulis ad bellum actus sum, ne Germanicae legiones et Gallica iuventus Alpes transcenderent[6]. » Civilis avait reçu la lettre de très bonne heure, avant même que le gouverneur des Germanies, Hordeonius Flaccus[7], n'eût reçu la circulaire de Vespasien aux légats et aux armées, celle-là précisément qui avait provoqué l'insurrection illyrique, — avance anormale d'ailleurs, due sans doute au

1. II, 97-98.
2. I, 59; IV, 13.
3. IV, 13; V, 26. Peut-être, comme le pense Heraeus, s'étaient-ils connus au temps de l'expédition de Bretagne, en 43. Vespasien commandait alors dans cette province la deuxième légion (III, 44), et Civilis y servait parmi les auxiliaires bataves rattachés à la quatorzième légion (I, 59, 64; II, 27, 66; IV, 12, 32).
4. I, 59; IV, 13, 31; V, 26.
5. IV, 13.
6. V, 26.
7. Légat de la Germanie supérieure (I, 8, 55-56). Vitellius, partant pour l'Italie, lui avait laissé le gouvernement des deux provinces (II, 57).

fait que les premiers exemplaires expédiés furent interceptés en Rétie où veillait un procurateur fidèle à Vitellius[1]. Quand Hordeonius fut ainsi officiellement sollicité d'adhérer à la cause flavienne[2], Civilis s'était déjà conformé, en apparence du moins, au programme que lui traçait Antonius. Il avait conseillé à ses compatriotes de refuser les recrues demandées par Vitellius, il avait arrêté les cohortes bataves qui, sur l'ordre du même Vitellius, allaient partir pour l'Italie, il en avait constitué le noyau d'une armée de rebelles, mais qui avait prêté serment à Vespasien[3]. Il résulte de tout cela que la lettre d'Antonius à Civilis fut contemporaine de la propagande collective, qu'il l'écrivit dès avant le conseil de guerre de Poetovio, hâte bien naturelle, puisque tout de suite il avait senti quel péril les renforts venus de Germanie pourraient faire courir à la cause flavienne[4]. Mais cette lettre ne fut qu'une démarche personnelle. Ni Vespasien n'avait sollicité Civilis, qui ne manquerait pas de faire valoir un tel argument dans son plaidoyer[5], s'il l'avait à sa disposition, ni l'armée de l'Illyricum ne le sollicita; c'eût été traiter d'égal à égal avec un étranger de naissance, un simple préfet de cohorte auxiliaire[6]. Antonius n'écrivit qu'en son propre nom; il prit sur lui seul la responsabilité d'une manœuvre qui con-

1. II, 82, 98; III, 3, 5.

2. IV, 24. « ... adlatae a Vespasiano litterae, quas Flaccus, quia occultari nequibant, pro contione recitavit vinctosque, qui adtulerant, ad Vitellium misit. » D'ailleurs, il savait déjà indirectement la proclamation de Vespasien et lui était favorable au fond (IV, 13).

3. IV, 14-21. Si, au lendemain de Crémone, les chefs flaviens craignaient encore que l'armée de Germanie n'envoyât des renforts à Vitellius (III, 35), « suspecta Germania tamquam in auxilium Vitellii adcingeretur, » ce n'était pas la faute de Civilis.

4. « Nec procul Germaniam, unde vires; » comp. II, 97; III, 8, 15. — Hordeonius joignit ses exhortations orales aux exhortations écrites d'Antonius, « inclinato in Vespasianum animo et rei publicae cura, cui excidium adventabat, si redintegratum bellum et tot armatorum milia Italiam inrupissent. » Tacite fait raisonner Hordeonius comme si celui-ci connaissait déjà ou pouvait prévoir que les renforts demandés par Vitellius, s'ils partaient, n'arriveraient qu'après le désastre de Crémone et la mise hors de combat par capitulation de la première armée vitellienne. Et pourtant ceci se passe en Germanie avant la bataille de Crémone : « Haec in Germania ante Cremorense proelium gesta » (IV, 31). Parler à ce moment de *redintegratio belli*, de recommencement de la guerre, c'est faire un anachronisme. Tacite en commet un autre semblable (III, 46), lorsque, ayant raconté l'adhésion des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne au parti flavien après la bataille de Crémone, il introduit par cette formule sa première mention des troubles de Germanie : « turbata per eosdem dies Germania. »

5. V, 26.

6. IV, 31.

venait bien à son audace, d'un jeu dangereux dont les suites pouvaient être et furent graves. Que Tacite ait connu l'existence de la lettre dès le moment où il composait le récit de l'adhésion, quand il n'avait pas encore dépouillé ses documents sur la révolte de Civilis, c'est fort douteux. En tout cas, l'omission est regrettable. Car la démarche personnelle d'Antonius, dont il ne parle pas, eut quelque efficacité, tandis que la propagande collective, dont il parle, n'en eut aucune.

Civilis était, dès le principe, rebelle, en réalité, à la puissance romaine. Ceux qu'avait pu tromper son adhésion apparente au parti flavien, le comprirent bien après la bataille de Crémone et encore mieux après la mort de Vitellius[1]. N'importe, il rendit service à Vespasien en débauchant ou en occupant les forces qui seraient allées au secours de Vitellius. Sa haine contre Rome eût-elle suffi à lui faire concevoir le dessein qu'il exécuta? Peut-être; mais les suggestions orales d'Hordeonius, écrites d'Antonius, n'y furent évidemment pas étrangères en fait[2]. Au contraire, la lettre-circulaire des insurgés illyriques ne produisit nulle part aucun effet décisif avant la bataille de Crémone, ce qui revient à dire tout simplement qu'elle n'en produisit jamais aucun; ajoutons que celle de Vespasien n'opéra pas davantage, si ce n'est dans l'Illyricum. Les Gaules, l'Espagne, la Bretagne, sollicitées de part et d'autre[3], restèrent neutres, tant que la fortune des armes n'eut pas donné à l'un des deux rivaux un avantage capital[4]. Puisque la préférence

1. IV, 32 et suiv.; 54 et suiv.

2. IV, 13 : « Inde causae irarum spesque ex malis nostris. Sed Civilis, ultra quam barbaris solitum ingenio sollers..., ne ut hosti obviam iretur, si a populo Romano palam descivisset, Vespasiani amicitiam studiumque partium praetendit, missis sane ad eum Primi Antonii litteris... Eadem Hordeonius Flaccus praesens monuerat. » Dans son plaidoyer, il impute naturellement toute la responsabilité de sa révolte à Antonius et Hordeonius : « Primo Antonio..., cuius epistulis ad bellum actus sum... Quae Antonius epistulis, Hordeonius Flaccus praesens monebat. » (V, 26). Le plus-que-parfait *monuerat* signifie, s'il est exact, que les exhortations d'Hordeonius avaient précédé la lettre d'Antonius. Mais est-il exact? Tacite semble se corriger lui-même en mettant le verbe à l'imparfait dans le discours de Civilis. S'il y eut antériorité, ce fut de peu. La lettre de Vitellius demandant des renforts à Hordeonius (II, 97) et la lettre d'Antonius à Civilis en faveur de Vespasien durent être à peu près contemporaines.

3. II, 82, 86, 97; III, 2, 15.

4. III, 44. Quand Caecina (III, 13) affirme à ses soldats que les Gaules et les Espagnes sont contre Vitellius, il altère la vérité dans l'intérêt de la cause qu'il plaide; il présente *omnia de Vitellio in deterius*.

secrète qu'elles pouvaient sentir pour Vespasien ne se manifesta qu'alors, on a le droit de penser que cette préférence n'aurait pas eu raison de leurs hésitations avec le temps, et d'attribuer leur ralliement au seul prestige du succès. Les premières lettres venues de l'Orient et du Danube furent vaines; mais celles que les vainqueurs flaviens datèrent de Crémone [1] firent merveille. A regarder de près comment les choses se passèrent alors, selon le témoignage de Tacite, on se persuade encore mieux que, du moins en Bretagne, la propagande illyrique avait été complètement inutile. Car, si des trois légions hispaniques celle qui prit l'initiative de l'adhésion fut bien la *prima adiutrix* « memoria Othonis infensa Vitellio » [2], la légion à qui justement et pour cette raison même s'étaient adressés les insurgés danubiens, la plus empressée des quatre [3] légions britanniques fut la seconde, que Vespasien avait si brillamment commandée sous le règne de Claude, et non pas la quatorzième, en qui pourtant les sollicitations de ses anciens camarades othoniens étaient venues agiter les vieilles colères [4].

Ainsi la propagande collective des légions illyriques en faveur de Vespasien ne fut qu'un témoignage inefficace de leur bonne volonté : cela résulte des récits ultérieurs de Tacite, et il l'avoue, mais un peu trop discrètement à la fin de celui-ci : « Momentoque temporis flagrabat ingens bellum, Illyricis exercitibus palam desciscentibus, ceteris fortunam secuturis. » Le prosélytisme si actif des insurgés danubiens eût beaucoup moins impressionné le lecteur franchement averti que tant de zèle fut dépensé en pure perte. Au reste, dans toute cette

1. III, 35 ; IV, 31. Antonius Primus écrivit alors à Civilis une nouvelle lettre qu'il ne faut pas confondre, comme le fait Heraeus, après Orelli-Meiser, avec celle dont nous avons déjà parlé : « Lectae deinde pro contione epistulae Antonii ad Civilem suspiciones militum inritavere, tamquam ad socium partium scriptae et de Germanico exercitu hostiliter » (IV, 32). Antonius se vante, quand il prétend (III, 53) que « suis exhortationibus Gallias Hispaniasque... ad Vespasianum conversas ». La nouvelle du succès fut infiniment plus efficace que les exhortations dont il l'accompagnait.

2. III, 44; comp. II, 86 : « ... legio pro Othone, adversa Vitellio fuerat. »

3. Les trois légions qui avaient fourni des détachements à l'armée de Vitellius (II, 57, 100; III, 22) et la quatorzième arrivée depuis (II, 66).

4. III, 44 : « At Britanniam inclinatus erga Vespasianum favor, quod illic secundae legioni a Claudio praepositus et bello clarus egerat, non sine motu adiunxit ceterarum, in quibus plerique centuriones ac milites a Vitellio provecti expertum iam principem anxii mutabant. » Si Tacite dit vrai, les faveurs intéressées de Vitellius avaient plu sur la quatorzième légion et l'avaient amadouée.

phrase finale, l'exactitude est sacrifiée à l'effet dramatique. Le pluriel *Illyricis exercitibus* enfle le nombre des rebelles. La proposition principale avec le premier ablatif absolu exagère et l'importance de leur rôle et la soudaineté de l'événement; car la défection des provinces orientales avait déjà allumé l'incendie, l'adhésion de l'Illyricum ne fit que l'augmenter, le propager soudain d'Orient en Europe. Supposons un moment que ces fautes n'existent pas; il en reste une quand même, la plus grave. Des deux ablatifs absolus coordonnés le premier énonce un fait qui explique et prouve la proposition principale; mais le fait énoncé par le second la rectifie ou mieux la contredit. *Momento temporis flagrabat ingens bellum* n'est vrai qu'en ce qui concerne *Illyricis exercitibus palam desciscentibus*. Les autres adhésions ne se produisirent pas *momento temporis,* puisqu'elles furent postérieures à la bataille de Crémone, et surtout elles eurent pour effet, non d'alimenter la guerre civile, mais de l'éteindre. Si les neutres s'étaient déclarés pour Vitellius, l'incendie aurait pris de nouvelles forces, il y aurait eu *redintegratio belli*. Comme ils se déclarèrent pour Vespasien, celui-ci n'eut plus qu'à noyer les décombres fumants. Il ne fallait donc pas coordonner grammaticalement les deux ablatifs absolus, de façon telle qu'ils parussent avoir l'un et l'autre la même valeur logique[1]. On m'objectera que Tacite raisonne ici en faisant abstraction de l'avenir, qu'il se met à la place des insurgés illyriques ou des contemporains, lesquels, dans leur enthousiasme ou leur épouvante, purent s'imaginer que l'incendie allait soudain gagner tout l'empire, que d'autres adhésions, déjà mentalement résolues, suivraient de près les adhésions alors manifestes *(palam desciscentibus)*, et attendaient tout au plus, pour se rendre publiques, le premier succès du parti flavien. Je répondrai que je le crois aussi. Il me répugne, en effet, de supposer que Tacite ou bien ignorait encore ou bien avait un instant oublié la suite des événements, assez

1. Il fallait transformer le second ablatif absolu en une proposition indépendante dont le verbe indiquât que l'auteur ne prenait pas la chose à son compte. Comp. II, 74 : «(Vespasianus) tertiam legionem... suam numerabat; ceterae Illyrici legiones secuturae sperabantur. »

pour se la figurer vraiment telle qu'il la représente ici. J'aime mieux penser qu'il y a, non erreur, mais artifice littéraire. Tacite a voulu rendre son récit plus dramatique en le terminant par la perspective d'une vaste conflagration imminente. Dans cette intention et de sang-froid, il nous a induits à prévoir comme un élément de guerre, ce qui fut en vérité un élément de paix, les adhésions ultérieures. Ce trompe-l'œil n'est-il pas indigne d'un historien?

IX

Un récit qui s'engage dans les développements particuliers du sujet, mal annoncé d'ailleurs, sans s'être arrêté aux considérations générales qu'exigeait l'économie rationnelle de l'ensemble; — qui contient du superflu et ne contient pas, tant s'en faut, tout le nécessaire; où la plupart des faits ne sont pas exposés avec assez de précision et de détail, en sorte qu'ils nous y apparaissent sous un jour insuffisant ou même sous un jour faux; — tout cela parce que l'auteur, n'ayant pas, au moment d'écrire, la pleine possession de sa matière, n'était en mesure ni de choisir avec tact ni de distribuer selon la logique; — un récit qui ne dénote pas plus que celle de la matière la maîtrise sûre de la forme, où l'expression défigure parfois et parfois obscurcit la pensée, tantôt sans que l'écrivain l'ait voulu, par suite d'une distraction, d'une gaucherie, d'une excessive préoccupation de nouveauté, de brièveté, de variété; tantôt l'écrivain l'ayant voulu, afin que la vérité, arrangée ou travestie, produisît plus d'effet, ayant péché, dans ce cas, non plus par inadvertance, mais de propos délibéré; — où, avec la même improbité artificieuse, la proportion naturelle des parties est sacrifiée au vain souci d'une symétrie factice; — un tel récit, dont presque toutes les phrases appellent de quelque façon la critique, ne vaut, certes, ni comme document historique ni comme œuvre d'art, qu'on le dise parfait. Peut-être même ne serait-il pas injuste de le dire manqué.

PHILIPPE FABIA.

NOTES GALLO-ROMAINES

XX

LA QUESTION DES IBÈRES

La solution « classique »[1] que l'on donne à cette question est la suivante : les Ibères sont une des plus vieilles races de l'Europe, maîtresse jadis de toute la Gaule, refoulée plus tard en Espagne par les Ligures et les Celtes. — C'est une solution tout opposée qui me paraît résulter de l'examen chronologique des textes et de l'étude des noms de lieux.

Il n'y a pas de race ibérique. Les Ibères sont un État qui s'est constitué, au plus tard, vers le VI^e^ siècle, dans la vallée de l'Èbre, et qui a reçu, soit des étrangers, soit des indigènes, le nom du fleuve comme nom de guerre[2]. Cet État avait une langue dominante, dont nous possédons peut-être quelques mots dans les noms de lieux habités, par exemple : *Iliberris*, « ville-neuve », *Calagurris*, *Ilerda*[3], et, faute de mieux, nous pouvons appeler cette langue « l'Ibère ».

Mais ne groupons pas sous un seul concept un peuple, son nom, sa langue et sa race. Laissons ce soin aux faiseurs de propos politiques. Parler de race, le plus souvent, c'est se moquer de l'histoire. Du mot de « Romains », qui désignait, au IV^e^ siècle de notre ère, l'empire de Rome, conclurons-nous à l'existence d'une race romaine et d'une langue propre à cette race? Les Francs de Charlemagne constituaient-ils une race franque, parlaient-ils une langue d'origine franque? Comme les Francs et comme les Romains, les Ibères n'étaient que des groupes d'hommes associés sous un seul nom et qui avaient adopté une certaine langue.

Ce nom et cette langue ont pénétré au nord des Pyrénées, mais seulement après le VI^e^ siècle, et seulement dans la France

1. Jusqu'où pénètre actuellement cette théorie, on peut le voir par les livres de classe les plus élémentaires, par exemple : Choublier, *Histoire nationale*, [1900], p. 3 : « ...des tribus errantes, venues de l'Asie, les Ibères..., refoulés dans le Sud. »

2. Cf. plus haut, p. 325.

3. Cf. plus haut, p. 326; même *Revue*, 1901, p. 327 et s.

méridionale. Ils y ont progressé au détriment du nom et de la langue de la population indigène, celle des Ligures. — Le plus ancien auteur connu qui ait nommé des populations de la Gaule, Hécatée de Milet, localise encore les Ibères dans l'Espagne citérieure : les gens de Narbonne, les Élisyques, sont appelés par lui une nation de Ligures[1]. Nous sommes vers l'an 500 avant notre ère. — Moins d'une génération plus tard, vers 480-470[2], le périple traduit par Aviénus énumère les peuples des rivages gaulois. Sur l'Atlantique, il ne connaît que des Ligures; sur la Méditerranée, il étend le nom ibère jusqu'en Cerdagne; au delà, jusque vers l'étang de Thau, il parle d' « Ibères et de Ligures mêlés » ; plus à l'est, il n'y a plus que des Ligures. L'invasion des Ibères s'est donc produite depuis l'an 500, ce qui confirme le périple, en rappelant que les tribus de la Cerdagne viennent de prendre ce nom d'Ibères[3]. — L'invasion a dû continuer quelque temps encore : un demi-siècle plus tard, Hérodore arrête ce nom au Rhône[4], limite que lui assignera le périple de Scylax[5]. — Il n'a jamais pénétré au delà. — Les Ibères furent donc, pour la Gaule, un peuple conquérant venu du Sud, comme les Vascons, comme les Arabes, comme les gens de la Navarre ou de l'Aragon : leur histoire est un fait semblable à beaucoup d'autres. — Remarquez, parmi les noms de lieux de la France méridionale, ceux qui sont d'apparence ibérique : *Iliberris* (Elne), *Eliberre* (Auch), *Caucoliberis* (Collioure)[6]. Tous présentent le mot *-berris,* qui signifie « neuf » : c'étaient donc des fondations nouvelles, œuvre d'un peuple nouveau-venu. — Il est possible que cette théorie soit erronée : mais la *Revue des Études anciennes* sera largement ouverte à ceux qui voudront la combattre.

CAMILLE JULLIAN

1. *F. H. Gr.*, Didot, t. I, p. 2 : Ἐλίσυκοι, ἔθνος Λιγύων.
2. Cf. plus haut, p. 325, note 1.
3. Vers 551-2.
4. *F. H. Gr.*, II, p. 34.
5. *G. G. M.*, I, p. 17-18 : Λίγυες καὶ Ἴβηρες μιγάδες μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανοῦ. Le périple dit de Scymnus dit que les Marseillais, ἐλθόντες εἰς Ἰβηρίαν, ont fondé Agde (v. 206): si ce texte signifie (ce dont je doute) qu'Agde fut bâtie sur terre ibérique, cela va de soi, Agde ayant été fondée après 470.
6. Cf. aussi *Hunguverro,* Itinéraire de Jérusalem, p. 550, entre Auch et Toulouse.

MASQUES DE DIEUX GAULOIS

Le musée de Saintes possède cinq masques ou plutôt trois masques et deux moitiés de masques de divinités païennes en calcaire tendre, provenant des terrains dits de Saint-Saloine.

1° Le premier (fig. 1), très barbare, a été publié, assez mal du reste, sous le nom d'idole gauloise, dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. I, p. 91. Il mesure environ 0^m50 de haut, montre une bouche ouverte, meublée de trois dents espacées, la lèvre supérieure peut-être couverte d'une moustache (??), la tête, plate, coiffée d'une sorte de bonnet (??) sur lequel est fixée une rouelle bien apparente. La langue semble tirée hors de la bouche; mais le travail est tellement grossier qu'en vérité on ne peut qu'émettre des conjectures. En côté, paraissent des protubérances que le *Bulletin* appelle un serpent. On pourrait aussi bien y voir de grosses mèches tordues. La trop grande inexpérience de l'ouvrier a trahi son intention.

Fig. 1.

Fig. 2

2° Le second masque (fig. 2), complet lui aussi, n'est ni moins barbare ni moins plat que le précédent. Il mesure 0^m35 de haut et 0^m25 de large. La face postérieure est plate; il porte une ride sur le front et un appendice très saillant qui peut être une corne, mais d'une forme rappelant beaucoup mieux un priape. Là encore le sculpteur devait appartenir aux basses classes.

3° Le plus grand des masques du musée (fig. 3), artistique comparativement aux précédents, mesure 0^m66 de haut et 0^m43 de large. Il est taillé dans une demi-colonne, toujours à plat. Le nez est bien dessiné, la bouche ouverte, garnie d'une rangée de dents indiquée par des raies, et deux appendices, que l'on prendrait pour deux langues(??), se détachent de chaque côté. L'iris des yeux est fait d'un trou. On voit sur le front cinq grosses rides, et les oreilles ont la longueur des oreilles classiques des satyres. Une bordure unie encadre cette figure.

Fig. 3.

4° Le numéro 4 est une moitié de masque : il n'a pas la barbarie des deux premiers (fig. 4). Les yeux sont assez bien dessinés et deux petites cupules indiquent les prunelles. Il a deux longues oreilles, cinq rides sur le front et, simplement gravé, le même appendice que le numéro 2[1].

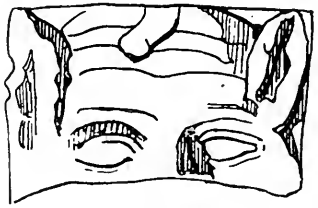

Fig. 4.

Ce masque, coupé au-dessous du nez, mesure 0^m40 de largeur et 0^m25 de hauteur.

5° Le dernier numéro est encore un demi-masque. On n'y voit que les yeux, la naissance du nez et un peu de front.

Ch. DANGIBEAUD.

1. [Sur le côté de l'autel dédié à *Maia* et trouvé au cimetière Saint-Vivien de Saintes (*Revue*, 1901, p. 99) se trouve dessinée une figure qui pourrait être un phallus. J'avais d'abord pensé à quelque vague corps d'animal; M. Espérandieu (*Revue épigraphique*, 1901) n'a pas accepté cette hypothèse. — C. J.]

UN NOUVEAU DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE

Nous avons trop souvent, ici même, fait campagne en faveur de l'admirable collection de nos *Dictionnaires topographiques* pour ne pas saluer avec joie le vingt-troisième de la série : *Haute-Marne*, par M. Roserot (1903, in-4° de LX-220 p.). C'est une très bonne fortune pour nous tous : la moisson y est riche pour les études celtiques. Voici un nouveau *Mediolanum* (Moëlain). Et, surtout, beaucoup de nouveaux noms de rivières, et l'on sait que ces noms sont peut-être, de tous, les plus utiles pour connaître le vocabulaire de la plus ancienne langue parlée dans notre pays : Cirfontaine (p. 46), *Sirusfons* (cf. *Sirio*, le Cérons); la Droye, *Dria*, où l'on reconnaît le vieux radical préceltique, européen, pélasgique, ligure, comme on voudra l'appeler, qui a donné tant de noms de rivières au nord de la Méditerranée; *Jai-rivus*, qui fait penser à *Mars Giarinus*, au Jarret, au Gier, etc.; l'Ornelle, *Olomna*, à rapprocher de l'Oglio *(Ollius)*, des *matres Ollogabiae* et *Ollotolae* de Germanie ou de Bretagne[1]; *Ona* (p. 176), qui est bien, je crois, un qualificatif de source d'avant les Celtes (cf. *Onobrisates, Onesii,* dans la région pyrénéenne); le Rognon, *Rodigio*, où l'on retrouve les noms du Rhône français, du Rodano italien, de la Roya, de la Rône en Sarthe. Quand se mettra-t-on enfin à inventorier tous ces noms de sources et à reconquérir ainsi le trésor des mots communs à cette population de même langue qui a peuplé l'Europe — et peut-être d'autres terres méditerranéennes — avant l'histoire connue? Si jamais cet inventaire s'établit, la France aura le mérite, avec ses *Dictionnaires topographiques,* d'y avoir apporté les plus nombreux éléments.

C. J.

1. Cf. encore l'*Olina* (l'Orne, Ptolémée, II, 8, 2), *Oltis,* qui est à la fois le Lot et l'Oust, affluent de la Vilaine (pourquoi, à ce propos, les éditeurs et les lexicographes n'acceptent-ils pas la correction, proposée par Valois, de *Clitis* en *Oltis* chez Sidoine, *Carmina,* V, 209), *Oldeia,* l'Audège, etc. etc.? Très curieuse serait à étudier l'inscription de Nîmes (XII, 3097) OLO.NEMAVSO, si le texte était sûr.

STATUETTE DE BRONZE TROUVÉE A BORNOS

(Planche II)

Nous devons la communication de la photographie que reproduit notre planche II à la libéralité infatigable de notre ami M. Arthur Engel. Il a bien voulu nous la transmettre, l'ayant lui-même reçue de notre correspondant d'Arcos de la Frontera, M. Miguel Mancheño.

Cette jolie Vénus a été trouvée en 1897 à Bornos, l'antique Carissa Aurelia, et elle appartenait en 1898 à D. Agostín del Campillo, de Madrid.

La main droite, dont les doigts sont brisés, tenait probablement un miroir où la déesse se regardait en arrangeant de la main gauche les boucles de sa chevelure. Le visage, qui a beaucoup souffert, est ce qu'il y a de moins heureux dans la figurine; les traits en sont lourds, et le galbe peu joli; mais le mouvement a de la vérité, l'attitude de la grâce, les lignes sinueuses des hanches et des genoux ont de l'élégance, et les formes un peu grêles du buste et de la taille donnent au corps un certain charme juvénil.

Le motif, d'ailleurs, n'a rien d'original, et les statuettes de même type sont loin d'être rares. Il suffit de parcourir le *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* de M. Salomon Reinach pour s'en convaincre. Mais les innombrables figurines de Vénus, œuvres d'industrie courante qui s'inspirent plus ou moins directement à l'époque romaine des types créés par Praxitèle et ses émules, ne gardent pas souvent, comme celle-ci, quelque chose de la délicate saveur originelle. C'est ce qui nous a décidé à en montrer l'image aux lecteurs de la *Revue*.

Pierre PARIS.

MISCELLANEA[1]

XI

LE FONDEUR BOTRYS, DE LEUCÉ (EN IONIE?)

M. Foucart a publié, d'après une copie et un estampage de M. (aujourd'hui Sir) Biliotti, l'inscription suivante, du IIe siècle avant notre ère, qui fut trouvée à Rhodes en 1885[2] :

ΚΛΕΥΣΤΡΑΤΟΣΚΛΕΥΧΑΡΙΟΣ
ΚΛΕΙΤΩΝΑΕΥΦΡΑΝΟΡΟΣ
ΘΕΟΙΣ
ΒΟΤΡΥΣΛΕΥΚΑΝΟΣΕΧΑΛΚΟΥΡΓΗΣΕ

Depuis, cette dédicace a été reproduite par MM. Hiller von Gärtringen [3] et H. van Gelder [4], mais sans commentaire; après M. Foucart, je ne vois pas que personne s'en soit occupé; M. S. Reinach la mentionne dans les *addenda* de son *Traité d'épigraphie grecque* (p. 552), mais ni Sittl, dans son *Archéologie,* ni Blümner, dans sa *Technologie* (cf. t. IV, p. 604, s. v. χαλκουργεῖν), ne l'ont utilisée. Pourtant, les quelques lignes que M. Foucart lui avait consacrées n'auraient pas dû laisser de surprendre : « C'est le seul exemple jusqu'ici de la mention du fondeur sur la base d'une statue grecque; *il n'est pas moins rare de trouver une œuvre d'art exécutée dans une cité hellénique par un Lucanien.* » Admettre que la Lucanie ait fourni un ouvrier d'art à Rhodes, à une époque où Rhodes en produisait tant et en attirait des villes grecques d'alentour,

1. Voir *Rev. Él. anc.*, t. I, p. 208 et 281; t. II, p. 17 et 133; t. IV, p. 85 et 196.
2. *Bull. de Corr. hellénique,* IX (1885), p. 399 et 525.
3. *C. I. Ins.*, I, 106 (cf. p. 207); Hiller von Gärtringen n'a pas retrouvé la pierre (*Jahrbuch,* 1894, p. 42).
4. *Inschr. von Rhodos* (Collitz, III), n° 3826.

c'est, suivant le proverbe, γλαῦκ' εἰς Ἀθήνας, d'autant plus qu'au IIe siècle avant notre ère la Lucanie, à la suite de la guerre punique, paraît avoir subi une forte régression vers la barbarie. Si Botrys avait été natif d'une des colonies fondées par les Grecs en Lucanie, l'inscription dirait de quelle ville il était; elle l'appellerait Héracléote par exemple, ou Posidoniate, mais non Lucanien. Si, au contraire, Botrys était de l'*hinterland* de la Lucanie, il ne porterait pas un nom grec. Enfin, on ne sache pas que la Lucanie ait eu des mines de cuivre, et que l'industrie du bronze y fût développée. Pour toutes ces raisons, je tiens le fondeur Botrys pour originaire non de la Lucanie, mais d'une des nombreuses localités qui en pays grec portaient le nom de Λεύκη ou Λεῦκαι[1]. La plus importante était une petite ville dans le voisinage de Phocée, qui est mentionnée assez souvent dans les textes littéraires sous les deux noms Λεύκη et Λεῦκαι, et dont on a des monnaies[2]. Il est vrai que sur ces monnaies, l'ethnique est *Λευκαιεύς (ΛΕΥΚΑΙΕΩΝ). Mais rien n'empêche de croire que deux ethniques étaient nés des noms Λεύκη et Λεῦκαι : Λευκαιεύς (comme Ἀρισβαιεύς de Ἀρίσβη), et Λευκηνός (comme Μοτυηνός de Μοτύη), d'où, en dorien, Λευκανός. Du reste, le mot Λευκηνός est attesté par Galien pour un village de l'Ida troyen : Οἵ γε μὴν ἐμοὶ πολῖται, καθαπερ οὖν καὶ ἄλλοι ἐν Ἀσίᾳ, Σαρδιανάς τε καὶ Λευκήνας ὀνομάζουσιν αὐτὰς (les châtaignes, βαλάνους) ἀπὸ τῶν χωρίων ἐν οἷς πλεῖσται γεννῶνται... Λευκηναὶ δὲ ἀπὸ χωρίου τινὸς ἐν τῷ ὄρει τῇ Ἰδῃ[3].

PAUL PERDRIZET.

1. Il y a justement une lacune dans Étienne de Byzance à l'endroit où ces Λεύκη et Λεῦκαι devaient être énumérées. De Λάρισα, le recueil des Ἐθνικά, dans son état actuel, saute à Λῆμνος. « *Inter sectiones de Larisa et Lemno multa urbium populorumque nomina intercidisse apertum est* » (Meineke).

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 289-290. Pour la position de la Leuce d'Ionie, cf. Kiepert, *Formae orbis antiqui*, IX. Pour les textes littéraires, cf. Smith, *Dict. of greek and roman geography*, s. v. Leucae.

3. *De prob. alim.*, 4.

VARIÉTÉS

Sur une récente traduction de Pétrone

I. Comme beaucoup d'écrits de la littérature latine, le *Satyricon* de Pétrone abonde en termes empruntés à la langue spéciale du droit, reproduit avec complaisance des épisodes tirés de la pratique judiciaire et fait de constantes allusions aux institutions juridiques[1]. Mêlés de près ou de loin au monde du forum et des affaires, les Romains aimaient à retrouver dans leurs œuvres littéraires l'image de leurs occupations favorites, toujours vivante, rarement déformée, parfois volontairement travestie et poussée jusqu'à la bouffonnerie[2]. Ainsi assaisonné de termes juridiques scrupuleusement choisis, exact jusqu'à la minutie, professionnel jusque dans les moindres nuances, le langage de l'auteur, plus piquant, plus savoureux pour les lecteurs du temps, n'en est que plus obscur pour ceux d'aujourd'hui. Car, n'étant plus, comme ceux de jadis, des initiés, il leur faut une préparation scientifique qui manque d'habitude aux plus exercés. Tentent-ils de traduire, la tâche devient plus malaisée encore, puisqu'à une expression dont la technicité est voulue, ils doivent substituer un équivalent de même valeur, appartenant à une langue spéciale avec laquelle le traducteur n'est que rarement familier.

Aux prises avec cette double tâche, M. Tailhade paraît en avoir mesuré tous les périls[3]. Leur est-il resté inférieur, c'est ce qu'essayent de montrer les courtes notes qui vont suivre. Mais il faut, tout d'abord, en limiter soigneusement la portée.

Une question plus générale domine, en effet, celle qui fait l'objet des présentes remarques. Elle concerne la méthode suivie par M. Tailhade, la valeur de son procédé de traduction. Ce procédé, pour mieux dire ces procédés, car il y en a plusieurs, s'inspirent d'une pensée unique. L'auteur a voulu réagir contre la méthode de ses devanciers. Aux versions assagies, enrubannées et édulcorées qui le précèdent, il a voulu substituer une reproduction qu'il a jugée plus voisine de la réalité et

1. Il n'a pas paru utile de dresser ici la liste des passages du *Satyricon* où il est question des choses du droit. Pour la constituer avec pleine sécurité on ne manquera pas de s'aider de l'excellent *Lexicon Petronianum* de Segebade et Lommatzsch, Leipzig, 1898.

2. Pichon, *Histoire de la littérature latine* (2e édit.), p. 108 : « l'esprit latin est avan tout moqueur et bouffon. »

3. Pétrone, *Le Satyricon*, trad. Laurent Tailhade, Paris, 1902.

qu'il a peinte de couleurs plus violentes et plus étranges parce qu'il les a crues plus justes. De là une langue composite, faite d'argot moderne et de vieux français, mais où domine l'argotique, plus expressif, plus inattendu, plus pimenté surtout[1]. Comme le *Satyricon* est, en effet, une œuvre réaliste où l'on fait parler les gens de la basse plèbe, d'anciens esclaves enrichis, des coureurs d'aventures infâmes, des escrocs, des poètes faméliques, tout un monde sorti des bas-fonds, le traducteur a estimé opportun, pour rendre ces conversations avec tout leur sans-gêne, de les écrire en style débraillé ou grossier. Il y avait dans cette tentative quelque chose qui était bien imaginé, mais qu'il ne fallait pas exagérer[2]. La réaction n'a-t-elle pas, comme toujours, dépassé le but? La langue des faubourgs, des ateliers montmartrois, des usines, pittoresque sans doute, mais employée à jet continu, était-ce l'instrument le plus convenable pour rendre la prose latine? Ne risque-t-on pas de dénaturer ainsi la manière de Pétrone, qui, par une coquetterie commune à beaucoup de réalistes, ne visait pas à être le charme de la canaille, mais le régal des délicats et tentait de sauver la bassesse de la pensée par la recherche du style[3]?

Ces questions se posent forcément. Elles dépassent le cadre étroit où je me suis volontairement renfermé. Elles s'y rattachent pourtant dans une certaine mesure.

II. Les termes de la langue juridique n'ont pas encore trouvé d'équipollents dans notre *sermo plebeius*. Il y a des raisons à cela. Mais ce n'est pas le lieu de les rechercher. Puisque ce vocabulaire lui faisait défaut, M. Tailhade s'est rabattu sur le vieux français. Il a pensé qu'une patine archaïque donnerait aux épisodes d'ordre judiciaire une teinte d'antiquité qui les ferait plus savoureux. Cette affectation de vieux langage n'a rien d'utile. Mais le mal est plus grand. Elle donne souvent une idée tout à fait fausse de la vie juridique romaine. En voici plusieurs exemples.

Au chapitre XXXIX (Buecheler), Trimalchio, parlant de lui-même, dit : *In Cancro ego natus sum, ideo multis pedibus sto et in mari et in terra multa possideo;* j'ai sur mer comme sur terre de nombreuses

1. Il y aurait, pour qui est compétent, à rechercher si le vieux français de la traduction n'est pas lui-même un assemblage de termes appartenant à des époques différentes.

2. Pétrone est resté dans la note juste en prêtant à certains de ses personnages le langage qui convient à leur condition, non pas grossier, mais calqué sur le latin populaire. V. Pichon, *op. cit.*, p. 512; Thomas, *Pétrone. L'envers de la société romaine*, 1902, pp. 117, 174, 175, 176, 181; Friedländer, *Petronii cena Trimalchionis*, 1891, p. 10.

3. Les bons juges ne font pas défaut pour le dire. V. Collignon, *Étude sur Pétrone*, 1892. Introd. p. v; pp. 20, 47; Thomas, *op. cit.*, pp. 33, 61, 72, 109; Pichon, *op. cit.*, p. 512; Friedländer, *op. cit.*, p. 9; G. Boissier, *L'opposition sous les Césars* (3), pp. 257-260. Tous ces témoignages modernes concordent avec les appréciations des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, dont on trouvera un résumé dans Pétrequin, *Nouvelles recherches... sur Pétrone*, 1869, pp. 20, 21, 44, 45.

choses qui m'appartiennent. Or, on lit dans la traduction (p. 71)[1] « à travers les flots et les continents, j'instaure mes alleux. » Alleux, pour dire choses dont on est propriétaire, est fort mal choisi. Dans le langage technique de l'ancien droit français, l'alleu est une terre qu'on oppose au benéfice ou fief, à toutes les tenures pour lesquelles on doit des obligations féodales[2]. Parler d'alleu pour dire propriété, c'est faire songer à un état social dont les Romains du temps de l'Empire n'avaient aucune idée.

Quand il est question des esclaves, M. Tailhade a cru plus expressif et plus parlant de traduire *servus* par « serf » (pp. 56, 77, 79, 85). D'autres fois, il appelle « page » celui que le latin nomme *puer* (pp. 57, 60, 96), quoique plusieurs lignes plus loin il lui rende son nom, esclave (p. 97). On n'apprendra rien à ceux qui sont au fait de l'histoire des institutions en rappelant que le *servus* romain n'a qu'une parenté assez éloignée avec le serf médiéval. Rendre *servus* par serf, travestir en page le *puer*, c'est donner à la narration du romancier latin un vernis moyenâgeux tout à fait choquant.

Mentionnons aussi la transformation du *servus publicus* qui accompagne le *praeco* (ch. LXXXVII) en esclave « banal » (pp. 185, 186). Ce *praeco* devient à son tour un « héraut » (p. 187), comme il fallait s'y attendre. Jadis on disait le four banal, le pressoir, le moulin banal pour désigner le four, le pressoir, le moulin où les habitants étaient tenus de venir faire cuire leur pain, apporter leur vendange, faire moudre leurs céréales. Ces locaux étaient la propriété du seigneur et non des habitants[3]. Un esclave comme celui qui accompagne le crieur, et qui appartient à la colonie, est donc un esclave public, mais non banal. Il est vrai que l'auteur s'empresse (p. 187) de restituer à cet esclave sa véritable qualification. Mais pourquoi sacrifier la précision à la variété du style?

On trouve également « hoirie » pour héritage ou succession (pp. 78, 278), « de grandes patentes par lesquelles Trimalchio conférait la liberté » (p. 101), là où le latin dit simplement : *decretum... quo liberum jussit esse;* « une vacation à la criée » (p. 70), pour *auctio* qui signifie vente aux enchères comprenant, s'il y a lieu, plusieurs séances ou vacations[4]; « rémérer les fonds qui avaient appartenu à mon

1. La traduction n'a pas été faite d'après un bon texte. Elle ne reproduit pas la numérotation couramment adoptée. Aussi renverrons-nous aux pages de la version française et non aux chapitres. Les renvois au texte latin sont faits d'après l'édition Buecheler, Berlin, 1862.

2. V. Godefroy, *Dictionnaire de l'anc. langue française*, supplément, v° Aluef; La Curne de Sainte Palaye, *Dictionnaire historique de l'anc. langue française*, v° Aleud Rageau et de Laurière, *Glossaire du droit français*, v° Aleu franc, Aleu roturier.

3. V. Ferrière *Dict. de droit et de pratique*, v° Bannal. *Adde* v° Bannalité, Four banal. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français* (3), pp. 263, 584. Littré, *hoc verb.*, indique comme premier sens : terme de féodalité.

4. V. Furetière, v° Vacation; Littré, *hoc verb.*

maître » (p. 146) quand Pétrone (ch. LXXVI) écrit : *redemi fundos*, c'est-à-dire je rachetai aux acquéreurs les fonds de terre qui avaient appartenu à mon maître, ce qui n'est pas du tout l'opération de droit appelée *réméré* et qui consiste à reprendre à l'acheteur un bien qu'on lui a soi-même vendu[1].

Un dernier exemple des inconvénients du procédé employé avec prédilection par la traduction. Au chapitre LXXI, Trimalchio, après avoir proclamé les dispositions qu'il a insérées dans son testament, ordonne qu'on en apporte une copie pour en donner lecture intégrale : *exemplar testamenti jussit afferri*. M. Tailhade (p. 135) traduit « enjoint qu'on apporte une minute de son testament ». Or, Trimalchio ne peut *recitare* qu'une copie de son testament. L'original était écrit sur des *tabulae* soigneusement fermées et scellées du sceau des témoins. Leur contenu n'était connu qu'après qu'elles avaient été ouvertes, *resignatae*. Traduire *exemplar* par minute, c'est, pour l'amour du pittoresque, commettre une erreur. Dans la pratique des actes publics de notre ancienne France, de nos jours encore, la minute, écrite en petits caractères, *minutis litteris*, est toujours l'acte original, celui qui demeure dans l'étude ou le greffe de l'officier public préposé à sa conservation. La copie n'est jamais rédigée « en minute »[2]. Donc, un *exemplar testamenti* n'est pas une minute, c'est tout le contraire.

Cet emploi de termes d'ancien français est donc peu heureux, puisqu'il est presque toujours une source d'inexactitude. La version cesse, dès lors, d'être sincère. En tout cas, la couleur ne l'est plus. Ne serait-ce pas le cas d'appliquer à l'auteur lui-même ce que dit son avis prémonitoire (p. XXX) : « Rien de plus grotesque que d'imposer à la monnaie antique les appellations du numéraire d'à présent » ?

III. M. Tailhade devait verser dans l'excès contraire. Il a transformé certaines idées antiques jusqu'à les rendre méconnaissables sous le masque moderne dont il les a revêtues. Les vigiles ou gardes de nuit, chargés du service des incendies, deviennent par lui des « garçons de police » (p. 149). Il dénomme « capitaine » (p. 206) le même individu, Lichas, que quelques pages plus haut il qualifie « armateur » (p. 192) et plus bas « patron » (pp. 193, 194)[3]. On voit une affranchie répudiée par son mari le « garde-champêtre » (p. 99), lequel est dans le texte un *circumitor* ou *circitor* (ch. LIII), chargé de faire des rondes dans

1. Littré, v° Réméré.

2. Godefroy, *op. cit.*, v° Minuer, Minute, Minuter.

3. Dans le langage courant du droit maritime, propriétaire, armateur et capitaine désignent trois personnages distincts. Lyon-Caen et Renault, *Précis de droit commercial*, II, pp. 44, 121, note 5. Toutefois, quand il ne s'agit pas d'un gros navire, le propriétaire peut être à la fois son propre armateur et son propre capitaine. Tel est évidemment le cas de Lichas, *navigii dominus quod regit* (Ch. C, CI). Le traducteur, en employant simultanément les trois termes : patron, armateur, capitaine, ne va donc pas contre le sens du texte. Il eût été plus simple pourtant de ne se servir que d'un seul. Ajoutons que armateur surtout a une allure véritablement trop moderne.

les propriétés, peut-être aussi de colporter des marchandises dans les marchés.

IV. Comme tous les termes techniques, les mots du latin juridique sont parfois difficiles à rendre en une autre langue. Pour se tirer d'embarras, certains reproduisent le mot tel quel, sauf un léger changement dans la désinence. Cette manière est peu recommandable. D'abord, elle manque de franchise. En outre, elle contribue à jeter une obscurité de plus sur des idées auxquelles le lecteur n'est pas toujours familier. Cette nouveauté n'était pas pour faire reculer un audacieux comme M. Tailhade. Pourtant elle lui a paru tellement en dehors des usages qu'il a senti le besoin de s'excuser de la liberté grande, d'expliquer les mots ainsi forgés de toute pièce et de traduire sa propre traduction[1]. En tout cas, voilà comment les *colliberti* deviennent des « coliberts » (pp. 69, 105, 108)[2], comment l'affranchissement se transmue en « manumission » (pp. 49, 69, 100)[3], pourquoi la femme d'un esclave, esclave comme lui, est nommée sa « contubernale » (pp. 106, 134, 184), du latin *contubernalis*.

Outre l'étrangeté, cela ne va pas non plus sans inconvénient. Le mot, dans notre langue, a pu prendre un sens courant différent du mot latin. Rendre ce terme tel quel, sans tenir compte de cette altération, peut exposer le traducteur à des méprises. En voici une preuve. *Statimque codicillos poposcit* (ch. LV) est traduit : aussitôt il demande ses codicilles (p. 101). On peut croire, étant donné le sens actuel du mot codicille, que Trimalchio va rédiger quelque disposition de dernière volonté, annexe à son testament. Il s'agit simplement du carnet de notes où il inscrit les vers qu'il compose.

V. Restait une dernière ressource, reproduire tel quel le terme latin,

1. C'est ce qu'il a fait pour la traduction de *contubernalis* en « contubernale » p. 106, note 1.

2. C'est une faute de traduire *collibertus* par le mot francisé « colibert », qui est employé dans l'ancien français pour désigner, selon les époques, un affranchi ou un serf. V. Godefroy, *Dict.*, v° Culvert; La Curne de S^te^ Palaye, *Dict.*, v° Cuivers; Ducange, *Glossarium*, v° *Colliberti*; Viollet, *Histoire du droit civil français*, pp. 306-307. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français* (3), p. 233, note 4. Le colibert de l'ancien droit français n'a donc de commun que le nom avec celui que les textes de bonne latinité ou les documents épigraphiques appellent *collibertus* ou *conlibertus* et qui est sans doute un affranchi, mais groupé en une sorte d'association avec d'autres affranchis du même maître. C'est ainsi que les *colliberti* de Trimalchio, ses anciens compagnons d'esclavage, sont aussi ses compagnons de table et figurent au nombre des hôtes du festin. M. Thomas suggère donc une idée inexacte de la condition de ces *colliberti Trimalchionis*, quand, à plusieurs reprises (*op. cit.*, pp. 117, 124, 176), il les appelle les affranchis de Trimalcion. Trimalchio n'est pas leur patron. Eux et lui ont le même patron.

3. Manumission et manumetre sont des termes de vieux français. V. Godefroy *Dictionn.* h. v. L'emploi de manumission a induit M. Tailhade à traduire *omnes illos in testamento meo manumitto* (ch. LXXI) par « je donne à tous par mon testament la manumission » (p. 134). Or, au propre, la manumission est l'acte juridique par lequel un maître affranchit son esclave. La manumission se fait, elle ne se donne pas. C'est la liberté qui est donnée par le testament de Trimalchio.

ne pas traduire par conséquent. Système auquel se contraint, aveu d'impuissance auquel se résoud, sans fausse honte, un auteur fertile en ressources verbales, au fait de tous les vocabulaires. On lit donc, non sans quelque surprise : « on le promenait autour du *pomaerium* » (p. 285)[1] ; « sa case était le *sacrarium* de l'indigence » (p. 265) ; « les *sacra* perturbés » (p. 34) ; « un *pileus* d'affranchi (p. 73) ; « allons au forum et demandons le *mutuum* » (pp. 109, 110), en latin, *pecunias mutuemur* (ch. LVIII), ce qui se traduisait si facilement par : demandons à emprunter de l'argent. Je passe la *cella*, la *camella*, le *stator*, l'*arenarius*, le *paterfamilias*, alors pourtant que le *nomenclator* et le *dispensator*, habillés à la française, deviennent le nomenclateur et le dispensateur. Ici, des explications deviennent nécessaires et sous peine de n'être pas comprise la traduction dégénère en édition annotée[2].

VI. L'œuvre de M. Tailhade nous est présentée dans une préface de M. de Boisjolin comme une hardiesse heureuse, étant « littérale », remarquable par la « justesse du terme », condition d'art imposée à l'heure présente par la science du langage (pp. XXI, XXII). S'il est vrai qu'on est toujours trahi par les traducteurs, ne l'est-on pas aussi par les préfaciers, traducteurs à leur manière, qui expliquent les intentions, les supposent même et, préoccupés de plaire, oublient de juger? Plus modeste, M. Tailhade sait très bien qu'une traduction, même loyale, n'est qu'un reflet (pp. XXVIII, XXIX). Encore faut-il que l'image n'ait pas d'autres couleurs que le modèle et surtout qu'elle n'en ait pas plusieurs là où l'original s'était contenté d'une seule. Tel n'est pas le cas pour les passages juridiques. La manière du traducteur a été incohérente, instable. Il fallait prendre un parti et savoir s'y tenir. Sans doute, cette façon ondoyante met de l'inattendu et de la variété dans le récit. Mais cette qualité est obtenue aux dépens de la clarté, souvent de la sincérité.

Et, puisque nous venons de toucher à ce dernier point, il ne paraîtra pas hors de propos de signaler, en plus, quelques erreurs dues cette fois non à l'imperfection du mode de traduction employé, mais à un défaut de connaissances juridiques, excusable, après tout, chez un pur lettré qui ne s'est pas attardé à « l'étude inepte des Digestes »[3].

Parmi les annonces que fait l'actuaire de Trimalchio, figure la lecture des testaments des gardes des domaines ou forêts, *saltus*, exhérédant leur patron : *recitabantur et saltuariorum testamenta quibus Trimalchio cum elogio exheredabatur* (ch. LIII). L'*elogium* qui accompagne dans un testament une clause d'exhérédation, c'est l'indication du motif pour lequel le testateur exhérède. Le sens d'*elogium* en pareil

1. Le latin porte : *circum ducebatur per totam civitatem* et la note (p. 286) explique que *pomaerium* n'est pas dans le texte.

2. V. les notes au bas des pages 110, 127, 131, 136, 138, 142, 184, etc.

3. Tailhade, *Au pays du mufle*, Quartier latin, p. 54.

cas n'est pas douteux[1]. Le dictionnaire de Quicherat (édit. Châtelain) se rapproche de la signification vraie en traduisant « il était déshérité avec intention ». Friedländer, tout à fait exact, écrit : « Testamente... in denen Trimalchio unter Angabe des Grundes von der Erbschaft ausgeschlossen war[2]. » Pour notre traducteur, l'*elogium* est devenu un équivalent d'éloge ; en conséquence, il a compris « qui exhérédaient Trimalchio avec beaucoup de politesses » (p. 99).

Habinnas (ch. LXV) rapporte qu'un personnage, Scissa, a affranchi un de ses esclaves au moment où celui-ci était sur le point de mourir. Je pense, ajoute-t-il, qu'il va avoir à payer gros, car, outre qu'il a donné un grand festin de funérailles en l'honneur de cet esclave, *lautum novemdiale servo suo... faciebat,* il va avoir en plus à acquitter une forte somme aux fermiers de la *Vicesima libertatis vel manumissionum*, pour l'impôt du vingtième[3]. Puisque l'affranchi est mort, c'est, en effet, le patron, auteur de l'affranchissement, qui doit payer l'impôt[4]. Or l'esclave, continue le narrateur, est estimé par les fermiers de l'impôt à 50,000 sesterces. On comprend dès lors pourquoi, en son langage toujours imagé à propos, Pétrone écrit que Scissa a un compte en surplus à régler, une *mantissa* à payer à la ferme de l'impôt, *et puto cum vicensimariis magnam mantissam habet, quinquagenta enim millibus aestimant mortuum*[5]. Or, M. Tailhade comprend ainsi ce passage : « Scissa donnait un riche *novemdial* en mémoire de son esclave... je pense qu'il trouvera une bonne aubaine avec les percepteurs du vingtième. On estime le défunt à cinquante mille grands sestercius » (p. 124). L'idée de Pétrone sort de là complètement méconnaissable. Sans doute, le passage était difficile[6]. Mais Friedländer consulté à propos donnait l'utile indication suivante : und ich glaube Sie (Friedlän-

1. V. outre les textes littéraires réunis par Friedländer, *Anmerkungen*, p. 260, les fragments caractéristiques d'Africain, *Dig.* XXVIII, 2, 14 § 2, et Ulpien, *Dig.* XXXVII, 10, 1 § 9, et Dirksen, *Manuale*, v° Elogium.

2. On n'oubliera pas que la traduction de Friedländer date de 1891.

3. Il est encore question de l'impôt du vingtième dans le *Satyricon*, ch. LVIII, LXXI. On consultera à ce sujet O. Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der römischen Verwaltungsgeschichte*, I, pp. 68-71 ; Cagnat, *Étude hist. sur les impôts indirects*, pp. 153-173; Humbert, *Essai sur les finances... chez les Romains*, I, pp. 23, 98 99, 190, 278, 284, 372, 496; Mommsen et Marquardt, *Organisation financière* (trad. Vigié), pp. 355, 356.

4. V. Friedländer, *Anmerkungen*, p. 272 ; Cagnat, *op. cit.*, p. 170.

5. Sur le sens de *mantissa*, qui veut dire au propre un surpoids, un « pardessus », comme disent les boulangers et les bouchers de nos jours, V. Facciolati et Forcellini ; Freund Theil; Lewis and Short *a latin Dictionary*, qui, d'ailleurs, ne paraît pas avoir compris le sens du passage.

6. On peut s'en apercevoir en lisant la traduction de Guerle, qui porte : « outre l'impôt du vingtième qu'il y gagne, il a trouvé, je pense, une bonne succession, car on n'estime pas à moins de cinquante mille écus les biens du défunt. » Le dictionnaire de Quicherat (édit. Châtelain) au mot *mantissa*, renvoie au passage de Pétrone et traduit par gain, profit, ce qui laisse supposer que les auteurs du dictionnaire ont adopté le sens erroné de de Guerle.

der estime que Scissa est une femme) hat bei den Pächtern der Freilassungssteuer noch eine grosse Zugabe zu machen, denn Sie schätzen den Verstorbenen auf fünfzigtausend [1].

A ces exemples, on pourrait en joindre d'autres. Mais il y aurait mauvaise grâce à insister sur ce côté défectueux de la traduction. A cet égard, M. Tailhade, d'ordinaire soucieux de modernité, est resté dans la tradition. Du temps, déjà lointain, où paraissaient en France des traductions d'écrivains latins, les auteurs de ces travaux utiles n'eurent pas toujours le respect scrupuleux du texte, ni surtout la compréhension des nuances, des finesses, des allusions plaisantes dont les choses du droit fournissent le prétexte. Mieux armés, mieux documentés que ne pouvait l'être notre auteur dans la retraite forcée d'où est sortie sa version, on les voit souvent ou se dérober devant la difficulté technique ou rester manifestement trop au-dessous d'elle.

Sans doute, il faut savoir gré à M. Tailhade d'avoir attiré de nouveau l'attention sur les avantages de ce genre de travail [2]. Et c'est œuvre méritoire pour un prime-sautier de s'abdiquer soi-même, de contraindre son geste, de composer son visage, de feindre des attitudes, de se modeler sur autrui. Encore fallait-il aller jusqu'au bout dans cette voie de renoncement. L'honneur des lettres latines, si injustement dédaignées, réclamait ici un effort, dont un fervent comme M. Tailhade était parfaitement capable. Et il eût été bon que nous eussions à opposer à Friedländer non une transposition amusante de verve, mais un décalque toujours fidèle.

GASTON MAY.

1. *Adde.* Friedländer, *Anmerkungen,* p. 297.

2. M. Ledrain, préface de *Terre latine,* fait observer (p. III) que le latiniste consommé se révèle dans la plus légère chronique de M. Tailhade, et que c'est à la source latine qu'en écrivain de pure race il a recours pour se renouveler.

BIBLIOGRAPHIE

Vorläufiger Bericht über eine archäologische Expedition nach Kleinasien, unternommen im Auftrage der Gesellschaft zur Förderung deutscher Wissenschaft, Kunst und Literatur in Böhmen, von J. Jüthner, Fr. Knoll, K. Patsch, H. Swoboda. Prague, J. Koch, 1903; 1 vol. in-8° de 52 pages, avec une carte et un plan.

On sait la part prépondérante que les Autrichiens, avec Benndorf, Petersen, Niemann, d'abord sous les auspices de l'Académie des sciences de Vienne, plus tard aux frais du comte Lanckoroński, ont prise à l'exploration du sud-ouest de l'Asie Mineure. Une province importante était restée en dehors de leur champ de recherches : l'Isaurie. Elle vient d'être parcourue à son tour, sur l'initiative de la Société pour l'avancement de la science, de l'art et de la littérature germaniques en Bohême, par MM. Julius Jüthner, Fritz Knoll, Karl Patsch et Henri Swoboda. En trois mois (4 avril-28 juin 1902), nos voyageurs ont sillonné de part en part le massif montagneux qui formait la frontière entre la Lycaonie au nord, la Pisidie à l'ouest, la Pamphylie au sud et l'Isaurie à l'est. Partis de Koniah, ils ont commencé par rayonner entre les lacs de Bey-Chéhir et de Sidi-Chéhir. Puis, du bord méridional de la plus importante de ces deux nappes, ils ont poussé jusqu'au versant pamphylien du Taurus, non loin de Sidé. Après quoi, ils sont revenus, par Isaura, à Koniah.

En attendant l'in-quarto qui fera suite aux *Reisen* de Benndorf et aux *Villes de la Pamphylie et de la Pisidie* du comte Lanckoroński, la Mission d'Isaurie a publié son journal de route, où elle a consigné les résultats principaux de son exploration. Sans parler du relevé des ruines d'Isaura, la contribution qu'elle apporte à la géographie et à la topographie anciennes est considérable. Trois villes ont été identifiées d'une manière définitive : Pappa-Tiberiopolis, à Yonouslar, le long de la voie romaine qui faisait communiquer Iconium et Antioche de Pisidie; Amlada, aux ruines du Asar-Dagh, près de Kizildja-Keuï; Vasada, au village de Déré-Keuï, sur le bord oriental de la plaine qui unit le lac Caralis au lac Trogitis. Ces déterminations modifient les hypothèses courantes, fournissent des points de repère certains et jettent une précieuse lumière sur le réseau des sites du district.

Les unes et les autres se fondent sur des témoignages épigraphiques. La Mission d'Isaurie a copié plus de 300 inscriptions nouvelles,

revu ou collationné 80 textes déjà connus, pris enfin 400 photographies de monuments ou de paysages. Parmi les documents découverts, il en est un dont la valeur historique mérite d'être particulièrement signalée. C'est la stèle de Kizildja-Keuï contenant les rescrits d'un roi de Pergame à la ville d'Amlada. Ce roi est nommé : il s'appelle Attale. Mais de quel Attale s'agit-il? Probablement d'Attale II, agissant comme représentant de son frère Eumène. Dans cette hypothèse, les textes d'Amlada auraient été rédigés entre les années 162 à 160 avant notre ère. Ils complètent, de la façon la plus heureuse, ce que nous savions de l'expansion du royaume de Pergame durant la période qui suit le traité d'Apamée.

Nous en avons assez dit pour montrer l'importance et l'intérêt de la dernière campagne archéologique entreprise dans le Taurus central. On ne saurait trop féliciter les savants explorateurs de leur activité et de leur succès. Une seule réserve. Mentionnant leurs devanciers, ils se bornent à citer Sterrett, Ramsay, G. Hirschfeld. Je tiens à faire observer que mon ami Pierre Paris et moi avons également chevauché en Karamanie. Ce fut, il est vrai, avec de bien maigres ressources. Nous n'étions subventionnés ni par de généreuses Académies, ni par des misses opulentes. Nous disposions, pour tout viatique, de notre solde mensuelle, qui s'élevait à 300 francs, à quoi la munificence de l'Administration ajoutait 500 francs de crédit extraordinaire. Avec de pareilles ressources, nous ne pouvions songer à des fouilles exhaustives. Cependant, lorsque nous visitâmes Isaura, nous eûmes soin de réquisitionner au village d'Hadjilar une demi-douzaine d'hommes. Chacun d'eux se munit des instruments qui pouvaient ressembler de plus près à une pioche, et la petite troupe gravit les rampes qui mènent à Zengibar-Kalessi. Là, nous fîmes retourner tous les blocs dont le poids ou les dimensions n'excédaient pas la portée de nos moyens dynamiques. C'est ainsi que furent mises à jour trois des inscriptions les plus intéressantes qu'eût encore fournies Isaura : la dédicace à Marc-Aurèle (*Bulletin de Correspondance hellénique,* t. XI, 1887, p. 68-69) et les dédicaces au légat C. Etrilius Regillus Laberius Priscus (*ibid.,* t. IX, 1885, p. 433-436). Sans doute, ces textes ont été aussi publiés par Sterrett (*The Wolfe Expedition to Asia Minor,* n^os^ 180, 189, 190), mais après nous. C'est nous qui, les premiers, les avons dégagés du sol, où ils étaient assez profondément enfouis. Sterrett, qui nous succéda à un mois de distance (nous étions à Zengibar-Kalessi le 3 mai 1885, il y vint le 2 juin), trouva sa tâche facilitée par nos déblaiements. Je trouve excellent qu'on rende justice au voyageur américain; mais la chronologie, à défaut d'autre chose, veut qu'on n'oublie pas non plus ceux qui l'ont précédé.

GEORGES RADET.

J. G. C. Anderson, *Asia Minor* (Murray's handy classical Maps), Londres, 1903.

M. Anderson, dont nous résumions dernièrement les fructueuses recherches en Asie Mineure (*Revue des Études anciennes*, t. V, p. 314-316), a eu l'excellente idée d'éditer, dans un format commode, une carte de la péninsule qu'il connaît si bien. Cette carte lui vaudra la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'Antiquité. Groupant en un tableau d'ensemble toutes les données jusqu'ici acquises par la science, elle dispensera le plus souvent de déployer d'immenses feuilles encombrantes, d'ouvrir à chaque instant les pochettes des grandes publications archéologiques, d'avoir sans cesse à portée de la main une vaste bibliothèque d'ouvrages de poids et de dimension.

L'Asie Mineure de M. Anderson comprend deux choses : la carte et l'index, celui-ci destiné à faciliter l'usage de celle-là. On ne sera pas surpris que l'auteur, familier avec son sujet, nous ait fourni les preuves d'une information solide et minutieuse. J'ai relevé chez lui peu de lacunes. Voici pourtant une omission que je lui signale : celle de Mygdus en Bithynie, — la « Mœdo Orientis » de l'Itinéraire Antonin, — que j'ai fixée à Mékedjé (*Revue des Universités du Midi*, t. III, 1897, p. 1-4). Cette assimilation, qui offre tous les caractères de l'évidence, a été immédiatement admise par Ramsay, qui m'a écrit l'avoir séparément découverte de son côté.

Au reste, les déterminations de sites sont de deux catégories : celles qui, s'appuyant sur des textes épigraphiques formels et notamment sur les dédicaces à ethniques trouvées *in situ*, sont absolument certaines; celles qui, procédant par induction d'après les données des écrivains anciens, n'ont le plus souvent qu'une valeur d'attente. Ici, les hypothèses qui paraissent le mieux établies s'écroulent tout à coup devant le témoignage d'une inscription. C'est ce qui est arrivé, par exemple, pour Amlada et Vasada. M. Anderson les a mises où il semblait naturel de les placer. Mais la Mission d'Isaurie, dont nous analysons plus haut les recherches, les a découvertes ailleurs. Du moins M. Anderson a-t-il eu la prudence de faire suivre d'un point d'interrogation le site qu'il leur assigne. J'aurais voulu qu'il en usât de même pour Pednélissos. La localisation de cette ville à Sirt n'est encore qu'une hypothèse. Elle est due à Gustave Hirschfeld. Elle m'avait paru douteuse jadis et j'en avais proposé une autre (*Revue archéologique*, t. XXII, 1893, p. 192-195). Depuis, en relisant mon article à tête reposée, je me suis aperçu que mes arguments n'emportaient pas la conviction. Je crains, en particulier, que le rapprochement de la Saporda de Polybe avec l'Isbarta moderne ne soit qu'une consonance trompeuse, et je me demande maintenant si cette mystérieuse Saporda, qui n'est plus mentionnée après 218, ne serait pas tout sim-

plement le nom prépergaménien d'Attaleia de Pamphylie. Si cela est, mon système, étayé en partie sur l'identité d'Isbarta-Saporda, ne tient plus debout. Toujours est-il que l'emplacement de Pednélissos reste incertain, et c'est grand dommage que MM. Jüthner, Knoll, Patsch et Swoboda aient exploré la vallée du Mélas sans pousser jusqu'à Sirt. On attend le coup de pioche heureux qui révélera sûrement le nom des ruines de cette bourgade.

Autant M. Anderson a été attentif dans l'élaboration scientifique de sa carte, autant son éditeur en a soigné l'exécution matérielle. L'emploi judicieux des teintes permet d'embrasser d'un coup d'œil la gamme hypsométrique. Les divisions administratives, — l'auteur a choisi celles du 1er siècle de notre ère, entre les années 63 et 72, quand s'achève l'occupation romaine, — sont claires et apparentes. Enfin, la gravure est nette, fine, lisible. Il y a richesse sans empâtement. L'*Asia Minor* de la collection Murray est donc à tous égards une publication excellente, qu'on ne saurait trop recommander.

GEORGES RADET.

W. M. Ramsay, *Cilicia, Tarsus, and the great Taurus pass* (extrait du *Geographical Journal*, octobre 1903) ; une brochure de 56 pages, avec carte.

Dans ce travail, où il reprend et refait un des chapitres de son *Historical Geography of Asia Minor*, Ramsay caractérise d'abord les traits physiques et politiques de l'ancienne Cilicie ; il s'occupe ensuite des fleuves et des villes de la plaine de Tarse ; il reconstitue enfin, section par section, le tracé de la grande passe du Taurus. Sources classiques, témoignages byzantins, documents arabes ou turcs, il met tout en œuvre, depuis Cyrus le Jeune jusqu'à Ibrahim-Pacha, avec une magistrale connaissance des textes et des lieux. Cette étude sur l'importante marche-frontière qui fait communiquer l'Anatolie, ce prolongement de l'Europe, avec la Syrie, ce vestibule de la Haute Asie, est une des plus serrées qu'ait écrites l'érudit voyageur.

GEORGES RADET.

Dr J. Rouvier, *Numismatique des villes de la Phénicie* (extraits de la *Revue numismatique*, du *Journal asiatique*, de la *Revue des Études grecques*, du *Journal international d'archéologie numismatique*), 1896-1903.

Sur les conseils de son maître et ami M. Babelon, M. le Dr Jules Rouvier, professeur à la Faculté française de médecine de Beyrouth, a entrepris de nous donner le *Corpus* des monnaies de la

Phénicie. Il a préludé à ce gigantesque travail par toute une série de publications qu'il convient de citer d'abord.

Une métropole phénicienne oubliée : Laodicée, métropole de Canaan (A partir d'Antiochus IV Épiphane, Béryte reçut le nom de Laodicée de Canaan, qu'elle conserva jusque sous Alexandre II Zébina. La Béryte moderne occupe l'emplacement de la Béryte romaine, mais non celui de la Béryte phénicienne. Celle-ci, Palébéryte ou Laodicée de Canaan, était située plus au sud, entre le Ouady-Choueifat et le Nahr-el-Ghadir. *Revue numismatique*, 1896).

Les monnaies autonomes de Béryte (*ibid.*, 1898).

Les ères de Béryte (*Journal d'archéologie numismatique*, 1899).

L'ère de Botrys (*ibid.*, même année).

L'ère de Marathos (*Journal asiatique*, 1898).

Les ères de Tripolis (*ibid.*, même année).

L'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie (*Rev. Études grecques*, 1899).

Gébal-Byblos : Son histoire dans l'Antiquité et sa nécropole phénicienne (*Revue biblique*, 1899).

Les ères de Gébal-Byblos (*Journ. d'archéologie numismatique*, 1899).

Ptolémaïs-Acé. Ses noms et ses ères sous les Séleucides et la domination romaine avant sa transformation en colonie romaine : 198 avant J.-C. — 54 après J.-C. (*Revue biblique*, 1899).

Répartition chronologique du monnayage des rois phéniciens d'Arvad avant Alexandre le Grand (*Journ. d'archéologie numismatique*, 1898).

Baal-Arvad, d'après la numismatique des rois phéniciens d'Arvad durant la période préalexandrine : 450 à 332 avant J.-C. (Baal-Arvad ne fut autre que Dagon ichthyomorphe. Cette divinité ascalonienne s'est plus tard transformée en Poseidon, avec les progrès de l'hellénisme sous la domination des Séleucides. *Journal asiatique*, 1900).

Le monnayage alexandrin d'Arados (*Revue numismatique*, 1900).

La simple énumération de ces monographies atteste avec quelle activité et quel soin l'auteur s'est préparé à sa tâche. Quant à celle-ci, voici de quelle méthode il s'inspira en l'abordant. Partant de cette idée que les observations générales ne peuvent naître que du classement et du rapprochement des faits, il a commencé par dresser le catalogue des monnaies, se réservant de publier plus tard une introduction où il dégagera la doctrine de la numismatique phénicienne.

Ce catalogue, auquel le *Journal international d'archéologie numismatique* et son directeur M. Svoronos ont offert l'hospitalité la plus généreuse, est, à l'heure actuelle, tout près d'être terminé. Il embrasse un grand nombre de monnaies inédites ou mal décrites. M. Rouvier y a suivi, non l'ordre géographique, mais, à l'exemple de Mionnet et de Babelon, l'ordre alphabétique, à savoir : Arados, Béryte (Laodicée de Canaan), Botrys, Byblos (Gébal), Cæsarée du Liban (Arca), Carné, Dora, Enhydra, Marathos, Orthosia, Sidon, Tripolis, Tyr.

Les deux premiers numéros de la série, Arados-Béryte, ont paru en 1900 ; le dernier, Tyr, est sous presse. Il semble donc que l'auteur ait réalisé son dessein. Mais ce catalogue, pour la rédaction duquel M. Rouvier a cependant mis à profit les riches collections réunies à Beyrouth et dans les autres villes syriennes, ne satisfait plus aujourd'hui ce juge difficile. Depuis trois ans qu'il l'édite, il est entré en possession de nouveaux documents fournis par le British Museum et par d'autres Musées d'Europe. Il en a donc entrepris une refonte définitive, qui groupera et coordonnera toutes les recherches antérieures. Cette réédition paraîtra en 1904, à Paris, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. On ne saurait trop louer M. le docteur Rouvier de sa conscience et de son labeur. Grâce à lui, de nombreux problèmes d'histoire et de géographie historique recevront leur solution rationnelle. Nous en avons pour garant l'important article que lui a suggéré une récente trouvaille de doubles statères, article dont la *Revue numismatique* de 1902 a eu la primeur et qui rectifie bien des attributions courantes : *Les rois phéniciens de Sidon d'après leurs monnaies sous la dynastie des Achéménides (v^e^-iv^e^ siècles avant J.-C.).*

La *Numismatique des villes de la Phénicie,* où doit se fondre la substance de ces monographies diverses, formera un précieux complément aux travaux de M. Ernest Babelon sur les Perses achéménides et à ceux de M. Théodore Reinach sur les royaumes de l'Asie-Mineure.

GEORGES RADET.

Ouvrages récemment parvenus au bureau de la Revue :

C. BARBAGALLO, *La Rovina economica della Grecia antica* (extrait de la *Nuova Antologia,* 1^er^ août 1903).

FR. CUMONT et P. STROOBANT, *La date où vivait l'astrologue Julien de Laodicée* (extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* n° 8, août 1903).

A. SERVI, *Il dominio Mamertino nella Sicilia* (extrait de l'*Archivio storico Messinese,* 4^e^ année, 1903).

16 novembre 1903.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages

ARNAUD D'AGNEL (G.). — Notes sur quelques découvertes archéologiques à Montsalier (Basses-Alpes) 295

BOURCIEZ (É.). — H. d'Arbois de Jubainville, *Éléments de la grammaire celtique* (bibl.) 202

CLERC (M.). — Inscription de Vitrolles 196

— P. Azan, *Annibal dans les Alpes* (bibl.) 96

CONSTANS (L.). — La fabrique de la Graufesenque 191

CUMONT (Fr.). — Dioshiéron 11

DANGIBEAUD (Ch.). — Masques de dieux gaulois 385

DÉCHELETTE (J.). — La fabrique de la Graufesenque (Aveyron) : nouvelle étude sur les origines de la poterie sigillée gallo-romaine 37

DE RIDDER (A.). — J. Jüthner, *Der Gymnastikos des Philostratos* (bibl.) 199

— H. Dragendorff, *Thera, t. II : Theræische Græber* (bibl.) 304

DÜRRBACH (F.). — H. Lechat, *Au Musée de l'Acropole d'Athènes : Études sur la sculpture en Attique avant la ruine de l'Acropole lors de l'invasion de Xerxès* (bibl.) 310

FABIA (Ph.). — L'adhésion de l'Illyricum à la cause flavienne : examen critique du récit de Tacite 329

FONTRIER (A.). — Inscriptions d'Érythrées 231

GASSIES (G.). — Vénus et Adonis, sur un monument trouvé à Meaux 79

HAUSSOULLIER (B.). — Bonita 10

HOLLEAUX (M.). — Curae epigraphicae (3e article) 205

JOUGUET (P.). — Chronique des papyrus 139

JULLIAN (C.). — Notes gallo-romaines : XVII-XIX. Remarques sur la plus ancienne religion gauloise ; XX. La question des Ibères ... 19, 124, 249, 383

— La Thalassocratie phocéenne, à propos du buste d'Elche 317

— A propos des Suessiones 28

— Sur quelques noms de lieux méridionaux 136

— Un nouveau dictionnaire topographique 387

— Inscription de Toulon-en-Saintonge 129

— Graffito de Bordeaux 294

— Têtes coupées et masques de dieux 298

— Jungfer, *Ueber Personennamen in den Ortsnamen Spaniens und Portugals* (bibl.) 316

LA VILLE DE MIRMONT (H. DE). — L'astrologie chez les Gallo-Romains (2e article). 255

MASQUERAY (P.). — Euripide et les femmes 101, 234

— P. Mazon, *L'Orestie d'Eschyle* (bibl.) 303

— J. Estève, *Les innovations musicales dans la tragédie grecque à l'époque d'Euripide* (bibl.) 197

— J. Estève, *De formis quibusdam dochmii et versus dochmiaci apud Aeschylum, Sophoclem, Euripidem exstantibus* (bibl.) ... 198

MAY (G.). — Sur une récente traduction de Pétrone 391

PARIS (P.). — Isis, terre-cuite du Musée Balaguer, à Villanueva y Geltru 15

— Statuette de bronze trouvée à Bornos 388

— Collignon et Couve, *Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes* (bibl.) 93

— A. de Ridder, *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale*, première partie (bibl.) 94

— Gudiol y Cunill, *Nocions de arqueologia sagrada catalana* (bibl.) ... 99

Pages.

PERDRIZET (P.). — Stèle funéraire du v^e^ siècle au Musée de Candie 120
— Miscellanea : XI. Le fondeur Boïrys, de Leucé (en Ionie?). .. 389
— A. Mayr, *Die vorgeschichtlichen Denkmäler von Malta* (bibl.) ... 87
RADET (G.). — Recherches sur la Géographie ancienne de l'Asie Mineure : I. Sur un point de l'itinéraire d'Alexandre en Lycie; II. Dioshiéron et Bonita 1, 10
— Arganthonios et le mur de Phocée 327
— Le Congrès international des sciences historiques à Rome (2-9 avril 1903)..... 192
— V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. I (bibl.) 81
— *Mélanges Perrot : Recueil de mémoires concernant l'archéologie classique, la littérature et l'histoire anciennes* (bibl.)..... 89
— Guhl et Koner, *La vie antique, manuel d'archéologie grecque et romaine*, traduit par F. Trawinski, première partie : *La Grèce* (bibl.) 201
— H. Lechat, *Catalogue sommaire du Musée de moulages de l'Université de Lyon* (bibl.) 312
— B. Haussoullier, *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion* (bibl.) 313
— J. G. C. Anderson, *Asia Minor* (bibl.)..... 401
— J. G. C. Anderson, *A Journey of Exploration in Pontus*, t. I des *Studia Pontica* (bibl.)..... 314
— J. Jüthner, Fr. Knoll, K. Patsch, H. Swoboda, *Vorläufiger Bericht über eine archäologische Expedition nach Kleinasien* (bibl.)..... 399
— W. M. Ramsay, *Cieilia, Tarsus, and the great Taurus pass* (bibl.) .. 402
— D^r^ J. Rouvier, *Numismatique des villes de la Phénicie* (bibl.)..... 402
SCHWAB (R.). — Χεῖρες 247
WALTZ (A.). — H. Bornecque, *Le texte de Sénèque le Père* (bibl.)..... 201

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond et Documents originaux

1° Orient grec. — Euripide et les femmes (**P. Masqueray**), p. 101-119 et 234-246. — Recherches sur la Géographie ancienne de l'Asie Mineure : I. Sur un point de l'itinéraire d'Alexandre en Lycie; II. Dioshiéron et Bonita (**G. Radet**), p. 1-14. — Curae epigraphicae, 3e article (**M. Holleaux**), p. 205-230. — Inscriptions d'Érythrées (**A. Fontrier**), p. 231-233. — Stèle funéraire du Ve siècle au Musée de Candie (**P. Perdrizet**), p. 120-123. — Miscellanea : XI. Le fondeur Botrys, de Leucé (en Ionie?) (**P. Perdrizet**), p. 389-390. — Χεῖρες (**R. Schwab**), p. 247-248.

2° Monde latin. — L'adhésion de l'Illyricum à la cause flavienne : examen critique du récit de Tacite (**Ph. Fabia**), p. 329-382. — Inscription de Vitrolles (**M. Clerc**), p. 196.

3° Péninsule hispanique. — La Thalassocratie phocéenne, à propos du buste d'Elche (**C. Jullian**), p. 317-327. — Arganthonios et le mur de Phocée (**G. Radet**), p. 327-328. — Isis, terre-cuite du Musée Balaguer, à Villanueva y Geltru (**P. Paris**), p. 15-18. — Statuette de bronze trouvée à Bornos (**P. Paris**), p. 388.

4° Antiquités nationales. — Notes gallo-romaines (**C. Jullian**) : XVII-XIX. Remarques sur la plus ancienne religion gauloise, p. 19-27, 124-128, 249-254; XX. La question des Ibères, p. 383-384. — L'astrologie chez les Gallo-Romains, 2e article (**H. de La Ville de Mirmont**), p. 255-293. — A propos des Suessiones (**C. Jullian**), p. 28-36. — Sur quelques noms de lieux méridionaux (**C. Jullian**), p. 136-138. — Un nouveau dictionnaire topographique (**C. Jullian**), p. 387. — Inscription de Toulon-en-Saintonge (**C. Jullian**), p. 129-135. — Graffito de Bordeaux (**C. Jullian**), p. 294. — Vénus et Adonis, sur un monument trouvé à Meaux (**G. Gassies**), p. 79-80. — Notes sur quelques découvertes archéologiques à Montsalier, Basses-Alpes (**G. Arnaud d'Agnel**), p. 295-298. — Têtes coupées et masques de dieux (**C. Jullian**), p. 298-302. — Masques de dieux gaulois (**Ch. Dangibeaud**), p. 385-386. — La fabrique de la Graufesenque (Aveyron) : nouvelle étude sur les origines de la poterie sigillée gallo-romaine (**J. Déchelette**), p. 37-78.

II. Papyrologie

Chronique des papyrus (**P. Jouguet**), p. 139-190.

III. Variétés. Chronique

Sur une récente traduction de Pétrone (**G. May**), p. 391-398. — La fabrique de la Graufesenque (**L. Constans**), p. 191-192. — Le Congrès international des sciences historiques à Rome (**G. Radet**), p. 192-195.

IV. Bibliographie

V. Bérard, Les Phéniciens et l'*Odyssée* (**G. Radet**), p. 81-87. — A. Mayr, Die vorgeschichtlichen Denkmäler von Malta (**P. Perdrizet**), p. 87-89. — P. Mazon, L'*Orestie* d'Eschyle (**P. Masqueray**), p. 303-304. — J. Estève, Les innovations musicales dans la tragédie grecque à l'époque d'Euripide (**P. Masqueray**), p. 197-198. — J. Estève, De formis quibusdam dochmii et versus dochmiaci apud Aeschylum,

Sophoclem, Euripidem exstantibus **(P. Masqueray)**, p. 198-199. — J. Jüthner, Der *Gymnastikos* des Philostratos **(A. De Ridder)**, p. 199-201. — B. Haussoullier, Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion **(G. Radet)**, p. 313-314. — J. G. C. Anderson, Asia Minor **(G. Radet)**, p. 401-402. — J. G. C. Anderson, A journey of exploration in Pontus **(G. Radet)**, p. 314-316. — J. Jüthner, Fr. Knoll, K. Patsch, H. Swoboda, Vorläufiger Bericht über eine archäologische Expedition nach Kleinasien **(G. Radet)**, p. 399-400. — W. M. Ramsay, Cicilia, Tarsus, and the great Taurus pass **(G. Radet)**, p. 402. — Dr J. Rouvier, Numismatique des villes de la Phénicie **(G. Radet)**, p. 402-404. — Guhl et Koner, La vie antique : I. La Grèce **(G. Radet)**, p. 201. — Mélanges Perrot **(G. Radet)**, p. 89-92. — H. Dragendorff, Thera : t. II. Theræische Graeber (A. De Ridder), p. 304-310. — H. Lechat, Au Musée de l'Acropole d'Athènes **(F. Dürrbach)**, p. 310-312. — Collignon et Couve, Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes **(P. Paris)**, p. 93-94. — A. De Ridder, Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale : première partie **(P. Paris)**, p. 94-96. — H. Lechat, Catalogue du Musée de moulages de l'Université de Lyon **(G. Radet)**, p. 312-313. — P. Azan, Annibal dans les Alpes **(M. Clerc)**, p. 96-98. — H. Bornecque, Le texte de Sénèque le Père **(A. Waltz)**, p. 201-202. — Iungfer, Ueber Personennamen in den Ortsnamen Spaniens und Portugals **(C. Jullian)**, p. 316. — Gudiol y Cunill, Nocions de arqueologia sagrada catalana **(P. Paris)**, p. 99-100. — H. d'Arbois de Jubainville, Éléments de la grammaire celtique **(É. Bourciez)**, p. 202-204.

V. Gravures

1° Antiquité classique. — Stèle du Musée de Candie, p. 121. — Monnaie de Datame, p. 248. — Inscription d'Adigumé (Lydie), p. 11.

2° Antiquités nationales. — Inscription de Toulon-en-Saintonge, p. 130. — Marques de tâcherons, p. 131, 132, 133. — Inscription du bas-relief de Montsalier (Basses-Alpes), p. 298. — Graffito de Bordeaux, p. 294. — Les douze signes du Zodiaque, p. 272 et 273. — Senlis : porte des arènes, p. 34; plan du rempart romain, p. 35; figure de Rome casquée, p. 36. — Vénus et Adonis (bas-relief trouvé à Meaux), p. 79. — Autel de la Fare (Bouches-du-Rhône), p. 297. — Têtes du Musée de Bordeaux, p. 299. — Bas-relief du Musée de Bordeaux, p. 300. — Stèle de Saint-Michel-de-Valbonne (Var), p. 302. — Masques de dieux gaulois, p. 386 et 387. — Formes de vases moulés de Gaule et d'Italie (La Graufesenque, Arezzo), p. 49-50; vase cinéraire trouvé à Roanne, p. 51 : scènes de pêche sur des vases de la Graufesenque, p. 55-56; moules et vases de l'atelier Mommo, p. 67; fragments de vases cylindriques trouvés à la Graufesenque, p. 72.

VI. Planches

I. Isis, terre-cuite du Musée Balaguer, à Villanueva y Geltru (Espagne).
II. Vénus, statuette de bronze trouvée en Espagne.
III. Stèle funéraire du v^e^ siècle au Musée de Candie.
IV. Inscription de Toulon-en-Saintonge.
V. Bas-relief gallo-romain de Montsalier (Basses-Alpes).
VI. Mars gaulois trouvé dans les Basses-Alpes.

GETTY CENTER LINRARY

3 3125 00670 2035